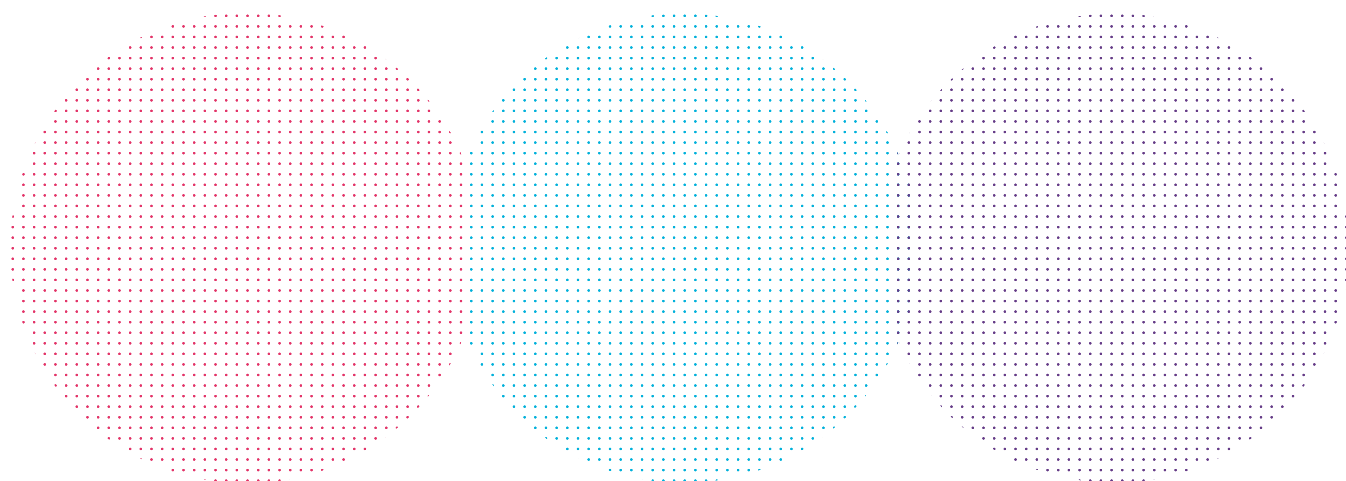
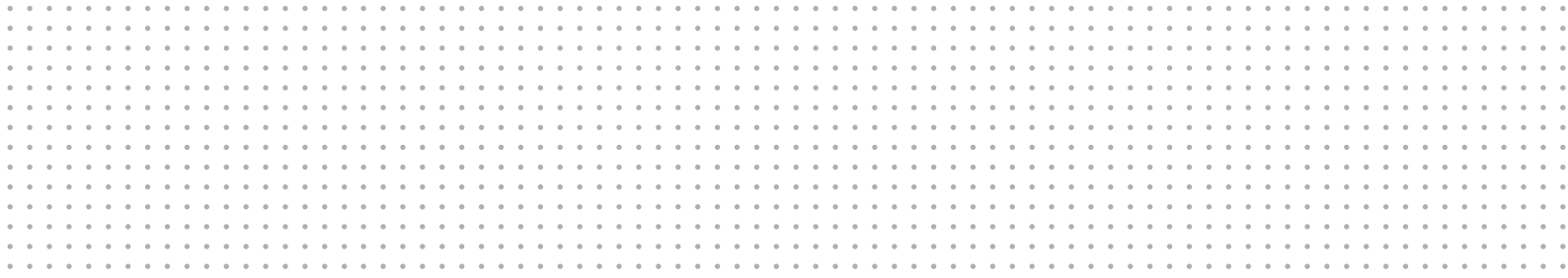


# Document de Référence 2007







# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers), le 8 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

|          |  |           |          |  |            |
|----------|--|-----------|----------|--|------------|
| <b>1</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>                          | <b>7</b>  | <b>6</b> | <b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES</b>  | <b>55</b>  |
|          | 1.1 Chiffres clés du Groupe  | 8         |          | 6.1 Vue d'ensemble de l'année 2007   | 61         |
|          | 1.2 Comptes de résultat et bilans consolidés simplifiés                | 10        |          | 6.2 Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2006                                  | 62         |
|          | 1.3 Résultats publiés, ajustés et pro forma                            | 11        |          | 6.3 Résultats par segment d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2006               | 66         |
| <b>2</b> | <b>PROFIL DES ACTIVITÉS</b>  | <b>15</b> |          | 6.4 Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2005                                  | 68         |
|          | 2.1 Le segment Opérateurs  | 15        |          | 6.5 Résultats par segment d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2005               | 71         |
|          | 2.2 Le segment Entreprise  | 16        |          | 6.6 Trésorerie et capitaux propres   | 73         |
|          | 2.3 Le segment Services  | 16        |          | 6.7 Obligations contractuelles et engagements hors bilan   | 76         |
| <b>3</b> | <b>FACTEURS DE RISQUE</b>  | <b>17</b> |          | 6.8 Perspectives pour 2008   | 79         |
|          | 3.1 Risques liés au rapprochement entre Alcatel et Lucent              | 17        |          | 6.9 Risques de marché  | 80         |
|          | 3.2 Risques liés à l'activité  | 19        |          | 6.10 Questions juridiques  | 82         |
|          | 3.3 Risques juridiques   | 21        |          | 6.11 Dépenses en recherche et développement  | 86         |
|          | 3.4 Risques liés au marché   | 22        |          | 6.12 Informations sur la société-mère  | 89         |
| <b>4</b> | <b>INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE</b>                               | <b>25</b> | <b>7</b> | <b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>   | <b>91</b>  |
|          | 4.1 Présentation générale  | 25        |          | 7.1 Direction  | 91         |
|          | 4.2 Histoire et évolution du Groupe                                    | 26        |          | 7.2 Conseil d'administration   | 100        |
|          | 4.3 Structure des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007 | 30        |          | 7.3 Comités du Conseil   | 105        |
|          | 4.4 Immobilier et équipements  | 31        |          | 7.4 Rémunérations et avantages   | 109        |
|          | 4.5 Contrats importants  | 32        |          | 7.5 Options de souscription d'actions et autres instruments financiers détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction | 113        |
| <b>5</b> | <b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE</b>                             | <b>35</b> |          | 7.6 Code d'Éthique et de bonne conduite  | 114        |
|          | 5.1 Organisation des activités   | 35        |          | 7.7 Conventions et Engagements réglementés – Opérations avec les « parties liées »   | 115        |
|          | 5.2 Segment d'activité Opérateurs                                      | 36        | <b>8</b> | <b>INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>  | <b>117</b> |
|          | 5.3 Segment d'activité Entreprise                                      | 41        |          | 8.1 Capital social et droits de vote   | 117        |
|          | 5.4 Segment d'activité Services  | 41        |          | 8.2 Capital potentiel  | 117        |
|          | 5.5 Marketing et distribution de nos produits                          | 43        |          | 8.3 Autorisations relatives au capital   | 118        |
|          | 5.6 Concurrence  | 43        |          | 8.4 Évolution du capital au cours des cinq dernières années  | 119        |
|          | 5.7 Technologie, recherche et développement                            | 44        |          | 8.5 Rachat d'actions Alcatel-Lucent  | 120        |
|          | 5.8 Propriété intellectuelle   | 45        |          | 8.6 Titres et droits émis donnant accès au capital   | 121        |
|          | 5.9 Origine et disponibilité des matières premières                    | 46        |          |  |            |
|          | 5.10 Aspects saisonniers   | 46        |          |  |            |
|          | 5.11 Activités dans certains pays                                      | 46        |          |  |            |
|          | 5.12 Environnement   | 46        |          |  |            |
|          | 5.13 Ressources Humaines   | 47        |          |  |            |

|           |  |            |           |  |            |
|-----------|--|------------|-----------|--|------------|
| <b>9</b>  | <b>COTATION ET ACTIONNARIAT</b>                        | <b>123</b> | <b>15</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES</b>                      | <b>295</b> |
|           | 9.1 Cotation .....                                     | 123        |           | Attestation du responsable du document             |            |
|           | 9.2 Tableau des principales données boursières         |            |           | de référence contenant un rapport financier annuel | 295        |
|           | sur 3 ans .....  | 123        |           |  |            |
|           | 9.3 Profil des actionnaires .....                      | 124        | <b>16</b> | <b>TABLEAU DE CONCORDANCE</b>                      | <b>297</b> |
|           | 9.4 Répartition du capital et des droits de vote ..... | 124        |           |  |            |
|           | 9.5 Évolution de l'actionnariat au cours               |            | <b>17</b> | <b>TABLEAUX DE PASSAGE</b>                         | <b>301</b> |
|           | des trois dernières années .....                       | 125        |           | 17.1 Informations relatives au rapport de gestion  |            |
|           | 9.6 Assemblée générale des actionnaires .....          | 126        |           | de la Société .....                                | 301        |
|           | 9.7 Évolution du dividende sur 5 ans .....             | 127        |           | 17.2 Concordance avec le rapport financier annuel  | 302        |
|           |  |            |           |  |            |
| <b>10</b> | <b>INFORMATIONS</b>                                    |            |           |  |            |
|           | <b>COMPLÉMENTAIRES</b>                                 | <b>129</b> |           |  |            |
|           | 10.1 Renseignements juridiques .....                   | 129        |           |  |            |
|           | 10.2 Dispositions légales et statutaires               |            |           |  |            |
|           | particulières .....                                    | 130        |           |  |            |
|           | 10.3 American Depositary Shares (ADS) .....            | 135        |           |  |            |
|           | 10.4 Données sociales et environnementales .....       | 137        |           |  |            |
|           | 10.5 Documents accessibles au public .....             | 144        |           |  |            |
|           |  |            |           |  |            |
| <b>11</b> | <b>CONTRÔLE INTERNE</b>                                | <b>145</b> |           |  |            |
|           | 11.1 Le dispositif global de contrôle interne .....    | 145        |           |  |            |
|           | 11.2 Dispositif relatif au reporting comptable         |            |           |  |            |
|           | et financier .....                                     | 149        |           |  |            |
|           | 11.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur          |            |           |  |            |
|           | le contrôle interne .....                              | 152        |           |  |            |
|           |  |            |           |  |            |
| <b>12</b> | <b>CONTRÔLE</b>  | <b>153</b> |           |  |            |
|           | 12.1 Mandats des Commissaires aux comptes .....        | 153        |           |  |            |
|           | 12.2 Honoraires perçus par les Commissaires            |            |           |  |            |
|           | aux comptes .....                                      | 154        |           |  |            |
|           |  |            |           |  |            |
| <b>13</b> | <b>COMPTES CONSOLIDÉS DU</b>                           |            |           |  |            |
|           | <b>GROUPE ALCATEL-LUCENT</b>                           | <b>157</b> |           |  |            |
|           | 13.1 Comptes consolidés .....                          | 158        |           |  |            |
|           | 13.2 Rapport des commissaires aux comptes sur          |            |           |  |            |
|           | les comptes consolidés .....                           | 261        |           |  |            |
|           |  |            |           |  |            |
| <b>14</b> | <b>COMPTES SOCIAUX</b>                                 | <b>263</b> |           |  |            |
|           | 14.1 Comptes sociaux .....                             | 263        |           |  |            |
|           | 14.2 Notes annexes aux comptes sociaux .....           | 267        |           |  |            |
|           | 14.3 Rapport général des Commissaires                  |            |           |  |            |
|           | aux comptes sur les comptes annuels .....              | 292        |           |  |            |
|           | 14.4 Rapport spécial des commissaires                  |            |           |  |            |
|           | aux comptes sur les conventions                        |            |           |  |            |
|           | et engagements réglementés .....                       | 293        |           |  |            |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17



# 1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains points des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'International Accounting Standards Boards (« IASB »). Cependant, les comptes consolidés du Groupe auraient été identiques si le Groupe avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Les références aux « IFRS » dans ce document concernent les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le 30 novembre 2006, Alcatel et Lucent Technologies Inc. (« Lucent ») ont achevé le regroupement d'entreprises à l'issue duquel Lucent est devenu une filiale détenue à 100 % d'Alcatel. Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Groupe a signé un accord définitif avec Thales, relatif à l'acquisition par cette dernière des participations du Groupe dans deux coentreprises dans le domaine du spatial, qui avaient été créées avec Finmeccanica, et des activités systèmes de transport et intégration de systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication. En janvier 2007, ces deux dernières activités ont été apportées à Thales et la cession des titres détenus dans les deux coentreprises dans le domaine du spatial est devenue définitive en avril 2007.

Du fait de la transaction avec Lucent, les résultats 2006 du Groupe comprennent (i) 11 mois de l'activité d'Alcatel (hors Lucent) et (ii) un mois d'activité de l'entité combinée. Du fait de la transaction avec Thales, les résultats 2005 et 2006 tiennent compte des activités transférées à Thales en tant qu'activités abandonnées. De plus, les résultats 2005 et 2006 tiennent compte de l'effet du changement de méthode comptable relative aux avantages au personnel, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005, tel que décrit dans le chapitre « Changements de Méthodes Comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2007 » et dans la Note 4 en annexe aux comptes consolidés du Groupe inclus dans ce document.

Du fait du traitement comptable du regroupement d'entreprises avec Lucent, tel que requis par les IFRS, les résultats 2007 et 2006 du Groupe comprennent des impacts négatifs significatifs sans effet sur la trésorerie.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

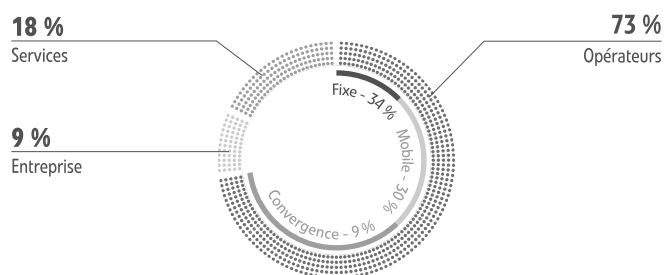
## 1.1 CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

### Ventilation des revenus 2007 par segment opérationnel

Les activités du Groupe sont organisées en trois segments d'activités : Opérateurs, Entreprise et Services. Le principal objectif du segment Opérateurs est de répondre aux besoins des fournisseurs de services de télécommunications. Pendant la majeure partie de l'année 2007, ce segment était composé des groupes d'activités Fixe, Mobile et Convergence, qui représentent ensemble 73 % des revenus (12,82 milliards d'euros). Le segment Entreprise représente 9 % des revenus (1,56 milliard d'euros) et vise à déployer des solutions de communication sécurisées et des solutions de bout en bout pour les entreprises et le secteur public. Enfin, le segment Services propose une gamme complète de services professionnels et génère 18 % des revenus (3,17 milliards d'euros).

Depuis le 31 octobre 2007, date à laquelle Alcatel-Lucent a annoncé sa réorganisation, le segment Opérateurs n'est plus composé de 3 groupes d'activités (Fixe, Mobile et Convergence) mais de 7 divisions opérationnelles. Dans un souci de continuité avec l'information fournie pendant les 10 premiers

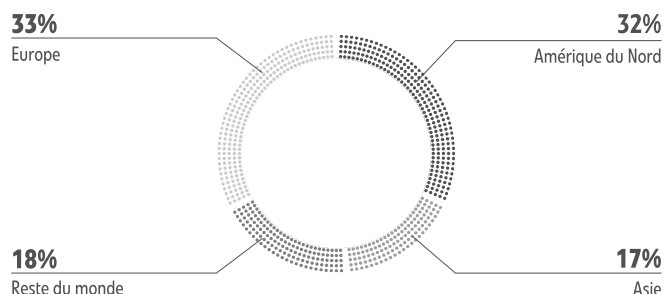
mois de l'année, l'entreprise a continué de fournir sur l'ensemble de l'année 2007 une ventilation des revenus pour les trois groupes d'activités décrits précédemment du segment Opérateurs. Il se peut que cette ventilation détaillée ne soit pas fournie dans les futures publications.



Alcatel-Lucent a enregistré des revenus (publiés et ajustés) de 17,8 milliards d'euros en 2007.

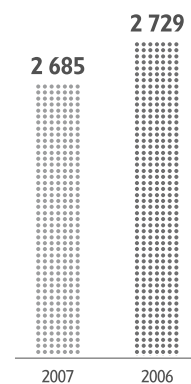
### Ventilation des revenus 2007 par zone géographique

Suite au regroupement d'Alcatel et Lucent, le Groupe présente une répartition géographique équilibrée entre l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et de l'Est et le reste du monde, composé essentiellement de pays émergents. Cette présence géographique équilibrée limite considérablement l'exposition du Groupe aux cycles d'investissement de ses clients opérateurs dans une région donnée.\*



### Évolution des dépenses de R&D (en millions d'euros)

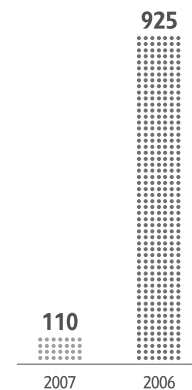
En 2007, les dépenses nettes de R&D ajustées s'élevaient à environ 2,7 milliards d'euros (avant effet de la capitalisation des frais de développement et ajustés de 300 millions d'euros d'amortissement des technologies et des projets de R&D en cours, acquis lors du regroupement avec Lucent), soit un chiffre équivalent au niveau pro forma ajusté de 2006, et représentent 15 % des revenus du Groupe. Toutefois, le Groupe a intensifié ses efforts en matière de R&D grâce à l'optimisation des ressources qui a suivi la finalisation du regroupement entre Alcatel et Lucent. Ces ressources ont été essentiellement investies dans les activités suivantes : accès haut débit fixe et mobile, commutation de paquets et réseaux optiques, services multimédias et nouvelles architectures de réseaux tout-IP.





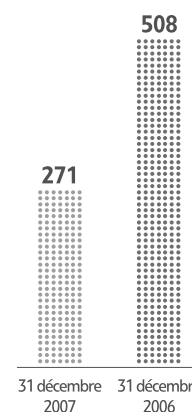
## Résultat d'exploitation ajusté (en millions d'euros)

Le « résultat d'exploitation ajusté » – c'est-à-dire le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent – a enregistré une forte baisse entre 2007 et 2006. Celle-ci est due à différents facteurs : i) le climat d'incertitudes créé par le regroupement d'Alcatel et Lucent auprès de nos clients et de nos équipes. Certains clients ont limité leurs investissements en début d'année, ne connaissant pas les produits qui seraient conservés par l'entité issue du regroupement et ceux qui seraient retirés progressivement ou dont la production serait reportée ; ii) une concurrence exacerbée ; iii) certaines charges exceptionnelles, telle que celle du 4<sup>e</sup> trimestre 2007, liée au changement de méthodologie d'identification des coûts pour un contrat de grande envergure sur le marché de l'infrastructure mobile.



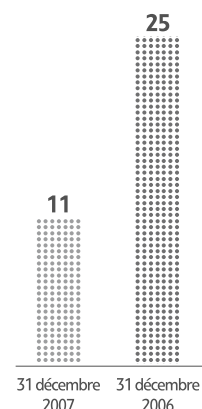
## Évolution de la position de trésorerie nette (en millions d'euros)

Fin 2007, dans ses résultats publiés, le Groupe présentait une trésorerie nette positive de 271 millions d'euros, soit une baisse de 237 millions d'euros par rapport à fin 2006. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été largement compensés par les dépenses de restructuration, le financement du besoin en fonds de roulement, les dépenses d'investissement et le paiement des dividendes.



## Évolution de la capitalisation boursière (en milliards d'euros)

La baisse de la capitalisation boursière de la fin 2007 reflète la situation de concurrence très forte qui règne sur le marché des télécommunications, combinée à l'incertitude à court terme concernant la croissance du secteur en raison des conditions macroéconomiques suite à la crise des prêts à haut risque (*subprime*). La plupart de nos concurrents ont observé des pertes de capitalisation boursière d'un niveau équivalent, générées par l'incertitude régnant sur le secteur des télécommunications, associée à une contraction des multiples de valorisation. Malgré les difficultés rencontrées au cours de 2007, le Groupe a réussi à développer sa gamme de produits et à conserver, voire augmenter, ses parts de marché dans certains secteurs stratégiques, dont les réseaux optiques, les réseaux basés sur la technologie IP, l'accès haut débit fixe et la technologie mobile CDMA.



## 1.2 COMPTES DE RÉSULTAT ET BILANS CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS

| (en millions, sauf les données par actions)  | Exercices clôturant le 31 décembre |          |          |          |          |
|--|------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
|  | 2007 <sup>(1)</sup>                | 2007     | 2006     | 2005     | 2004     |
| <b>Données du compte de résultat</b>   |                                    |          |          |          |          |
| Revenus  | \$ 25 892                          | € 17 792 | € 12 282 | € 11 219 | € 10 263 |
| Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi | (1 033)                            | (707)    | 687      | 1 016    | 1 003    |
| Coûts de restructuration   | (1 250)                            | (856)    | (707)    | (79)     | (313)    |
| Résultat de l'activité opérationnelle  | (6 205)                            | (4 249)  | (146)    | 1 066    | 602      |
| Résultat net des activités poursuivies   | (5 969)                            | (4 087)  | (219)    | 855      | 431      |
| Résultat net   | (5 078)                            | (3 477)  | (61)     | 963      | 645      |
| Résultat net – part du Groupe  | (5 138)                            | (3 518)  | (106)    | 922      | 576      |
| Résultat par action  |                                    |          |          |          |          |
| Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe  |                                    |          |          |          |          |
| – de base <sup>(2)</sup>   | (2,67)                             | (1,83)   | (0,18)   | 0,59     | 0,27     |
| – dilué <sup>(3)</sup>   | (2,67)                             | (1,83)   | (0,18)   | 0,59     | 0,26     |
| Dividende par action <sup>(4)</sup>  | -                                  | -        | 0,16     | 0,16     | -        |
| Dividende par ADS <sup>(4)</sup>   | -                                  | -        | 0,16     | 0,16     | -        |

| (en millions)   | Au 31 décembre      |          |          |          |          |
|---|---------------------|----------|----------|----------|----------|
|   | 2007 <sup>(1)</sup> | 2007     | 2006     | 2005     | 2004     |
| <b>Données du bilan</b>   |                     |          |          |          |          |
| Total actifs  | \$ 49 402           | € 33 830 | € 41 890 | € 21 346 | € 20 629 |
| Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie | 7 698               | 5 271    | 5 994    | 5 150    | 5 163    |
| Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme            | 6 666               | 4 565    | 5 048    | 2 752    | 3 491    |
| Part à court terme des emprunts   | 705                 | 483      | 1 161    | 1 046    | 1 115    |
| Capital social  | 6 768               | 4 635    | 4 619    | 2 857    | 2 852    |
| Capitaux propres – part du Groupe après distribution <sup>(5)</sup>     | 16 402              | 11 232   | 15 910   | 6 130    | 4 913    |
| Intérêts minoritaires   | 752                 | 515      | 495      | 475      | 373      |

(1) Converti pour des raisons de commodité au taux de midi (*noon buying rate*) au 31 décembre 2007 de € 1,00 = \$ 1,4603.

(2) Établi sur le nombre moyen pondéré d'actions émises déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions d'autocontrôle au 31 décembre, sans ajustement sur un quelconque équivalent d'actions :  
– actions ordinaires : 2 255 890 753 en 2007 ; 1 449 000 656 en 2006 ; 1 367 994 653 en 2005 et 1 349 528 158 en 2004 (y compris 120 780 519 actions relatives aux obligations remboursables en actions nouvelles ou à émettre).

(3) Le résultat par action dilué tient compte des équivalents d'action ayant un effet dilutif déduction faite du nombre moyen pondéré d'équivalents actions détenus par des filiales consolidées. Le résultat net est ajusté de la charge d'intérêts après impôts relative aux obligations convertibles. L'effet de dilution des plans de stock-options est calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions (*treasury stock method*). Le nombre d'actions prises en compte est le suivant :

– actions ordinaires : 2 255 890 753 en 2007 ; 1 449 000 656 en 2006 ; 1 376 576 909 en 2005 et 1 362 377 441 en 2004.

(4) Conformément à la réglementation, le paiement des dividendes annuels doit intervenir dans un délai de neuf mois après la fin de l'exercice auquel il se rapporte. Le Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent a annoncé qu'il proposerait à notre Assemblée générale de 2007, qui doit se tenir le 30 mai 2008, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2007.

(5) Les montants présentés sont après distribution de dividendes. Les capitaux propres – part du Groupe avant distribution sont de 11 232 millions d'euros, 16 280 millions d'euros, 6 349 millions d'euros et 4 913 millions d'euros pour les 31 décembre 2007, 2006, 2005 et 2004 respectivement et les dividendes proposés ou distribués sont 0 million d'euros, 370 millions d'euros, 219 millions d'euros et 0 million d'euros au 31 décembre 2007, 2006, 2005 et 2004 respectivement.

## 1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS, AJUSTÉS ET PRO FORMA

**Résultats publiés :** conformément aux obligations réglementaires de publication, les résultats publiés pour les années 2006 et 2007 tiennent compte de l'impact, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition, suite au regroupement avec Lucent.

D'autre part, les résultats publiés pour l'année 2006 prennent en compte les seules activités d'Alcatel pendant la période de 11 mois entre janvier et novembre 2006 et les activités combinées d'Alcatel-Lucent pour le mois de décembre 2006.

**Résultats ajustés :** afin de fournir des informations comparables pertinentes, Alcatel-Lucent fournit, en plus des résultats publiés, des résultats ajustés qui excluent les principaux impacts, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition, relatives à l'intégration des activités de Lucent. Ces impacts sans effet sur la trésorerie sont très significatifs et non récurrents, du fait des durées d'amortissement différentes suivant la nature des ajustements concernés, comme détaillé dans la Note 3 des états financiers consolidés. Ils rendent les chiffres publiés non comparables avec nos principaux concurrents et de nombreux acteurs du secteur, n'ayant connu aucun regroupement d'entreprises de cette ampleur.

**Résultats pro forma :** en plus des résultats publiés pour l'ensemble de l'année 2006, Alcatel-Lucent a publié des résultats pro forma pour Alcatel et Lucent, comme si le regroupement des deux entreprises était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ces résultats reflètent l'impact des écritures d'allocation du coût d'acquisition découlant du regroupement avec Lucent.

Pour 2006, les résultats ajustés indiqués dans cette section doivent être interprétés comme des résultats pro forma ajustés, incluant donc les activités combinées d'Alcatel-Lucent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les résultats portant sur les années 2006 et 2007 tiennent également compte des principes suivants :

- les activités transférées à Thales sont comptabilisées comme des « activités abandonnées » ;
- les résultats de l'activité accès radio UMTS de Nortel ne sont pas inclus dans les résultats 2006 puisque la transaction a été finalisée le 31 décembre 2006, mais ils sont totalement consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Compte de résultat simplifié pour 2007

(en millions d'euros, sauf les données par action)

|  | Résultats ajustés | Résultats publiés |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenus  | 17 792            | 17 792            |
| Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup>                   | 110               | (707)             |
| Coûts de restructuration                                 | (842)             | (856)             |
| Perte de valeur sur actifs                               | (377)             | (2 944)           |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi  | 258               | 258               |
| Résultat de l'activité opérationnelle                    | (851)             | (4 249)           |
| Résultat net (part du Groupe)                            | (443)             | (3 518)           |
| Résultat dilué par action (en euros)                     | (0,20)            | (1,56)            |
| Résultat dilué par action (en dollars US) <sup>(2)</sup> | (0,29)            | (2,28)            |
| Nombre d'actions dilués (en millions)                    | 2 256             | 2 256             |

(1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar de la Réserve Fédérale de New York au 31 décembre 2007, soit 1,4603 dollar.

Concernant 2006, les résultats ajustés ci-dessous sont des résultats pro forma, fournis uniquement à titre d'information et qui ne représentent pas

forcément les résultats ou la situation financière de l'entreprise suite au regroupement si celui-ci était intervenu pendant les périodes présentées.

## Compte de résultat ajusté simplifié pour 2007 et 2006

(en millions d'euros, sauf les données par action)

|  | 2007   | 2006 pro forma <sup>(3)</sup> |
|--|--------|-------------------------------|
| Revenus  | 17 792 | 18 254                        |
| Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup>                   | 110    | 925                           |
| Coûts de restructuration                                 | (842)  | (485)                         |
| Perte de valeur sur actifs                               | (377)  | (141)                         |
| Résultat de cession de sociétés consolidées              | -      | 15                            |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi  | 258    | -                             |
| Résultat de l'activité opérationnelle                    | (851)  | 314                           |
| Résultat net (part du Groupe)                            | (443)  | 522                           |
| Résultat dilué par action (en euros)                     | (0,20) | 0,23                          |
| Résultat dilué par action (en dollars US) <sup>(2)</sup> | (0,29) | 0,30                          |
| Nombre d'actions diluées (en millions)                   | 2 256  | 2 267                         |

(1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar de la Réserve Fédérale de New York au 31 décembre 2007, soit 1,4603 dollar et au 29 décembre 2006, soit 1,3197 dollar.

(3) Les chiffres pro forma ajustés pour 2006 représentés ici peuvent être différents des chiffres fournis par le passé pour la même période, en raison des reclassements effectués au cours de l'année 2007 (reclassement de la part variable de la rémunération des forces commerciales en dépenses commerciales et non en coût des ventes comme précédemment pour ex-Alcatel) afin d'harmoniser la présentation du compte de résultat des entités combinées Alcatel-Lucent.

## Compte de résultat ajusté – 2007

|   | 1 <sup>er</sup> trimestre 2007 |            |              | 2 <sup>e</sup> trimestre 2007 |            |              | 3 <sup>e</sup> trimestre 2007 |            |              | 4 <sup>e</sup> trimestre 2007 |              |              | 2007           |              |                |
|---|--------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
|   | Publié                         | PPA        | Ajusté       | Publié                        | PPA        | Ajusté       | Publié                        | PPA        | Ajusté       | Publié                        | PPA          | Ajusté       | Publié         | PPA          | Ajusté         |
| Revenus   | 3 882                          | 0          | 3 882        | 4 326                         | 0          | 4 326        | 4 350                         |            | 4 350        | 5 234                         | 0            | 5 234        | 17 792         |              | 17 792         |
| Coût des ventes <sup>(a)</sup>                          | (2 755)                        | 208        | (2 547)      | (2 929)                       | 50         | (2 879)      | (2 863)                       | (1)        | (2 864)      | (3 536)                       | (4)          | (3 540)      | (12 083)       | 253          | (11 830)       |
| <b>MARGE BRUTE</b>                                      | <b>1 127</b>                   | <b>208</b> | <b>1 335</b> | <b>1 397</b>                  | <b>50</b>  | <b>1 447</b> | <b>1 487</b>                  | <b>(1)</b> | <b>1 486</b> | <b>1 698</b>                  | <b>(4)</b>   | <b>1 694</b> | <b>5 709</b>   | <b>253</b>   | <b>5 962</b>   |
| Charges administratives et commerciales <sup>(b)</sup>  | (939)                          | 84         | (855)        | (861)                         | 74         | (787)        | (850)                         | 70         | (780)        | (812)                         | 67           | (745)        | (3 462)        | 295          | (3 167)        |
| Frais de R & D <sup>(c)</sup>                           | (770)                          | 46         | (724)        | (742)                         | 63         | (679)        | (711)                         | 75         | (636)        | (731)                         | 85           | (646)        | (2 954)        | 269          | (2 685)        |
| <b>Résultat d'exploitation <sup>(1)</sup></b>           | <b>(582)</b>                   | <b>338</b> | <b>(244)</b> | <b>(206)</b>                  | <b>187</b> | <b>(19)</b>  | <b>(74)</b>                   | <b>144</b> | <b>70</b>    | <b>155</b>                    | <b>148</b>   | <b>303</b>   | <b>(707)</b>   | <b>817</b>   | <b>110</b>     |
| Coût des restructurations                               | (320)                          |            | (320)        | (190)                         | 14         | (176)        | (307)                         | 0          | (307)        | (39)                          | 0            | (39)         | (856)          | 14           | (842)          |
| Pertes de valeur sur actifs <sup>(d)</sup>              | 0                              |            | 0            | (426)                         | 128        | (298)        | 4                             | (2)        | 2            | (2 522)                       | 2 441        | (81)         | (2 944)        | 2 567        | (377)          |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi | 0                              |            |              | 265                           |            | 265          | (2)                           | 0          | (2)          | (5)                           | 0            | (5)          | 258            |              | 258            |
| Résultat de cession de sociétés consolidées             | 0                              |            | 0            | 0                             |            | 0            | 0                             | 0          | 0            | 0                             | 0            | 0            | 0              |              | 0              |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>            | <b>(902)</b>                   | <b>338</b> | <b>(564)</b> | <b>(557)</b>                  | <b>329</b> | <b>(228)</b> | <b>(379)</b>                  | <b>142</b> | <b>(237)</b> | <b>(2 411)</b>                | <b>2 589</b> | <b>178</b>   | <b>(4 249)</b> | <b>3 398</b> | <b>(851)</b>   |
| Résultat financier net                                  | 69                             | 0          | 69           | 81                            | 0          | 81           | 67                            | 0          | 67           | 151                           | 0            | 151          | 368            |              | 368            |
| Quote-part dans résultat des entreprises associées      | 5                              |            | 5            | 60                            | 0          | 60           | 14                            | 0          | 14           | 31                            | 0            | 31           | 110            |              | 110            |
| Impôt <sup>(e)</sup>                                    | 141                            | (131)      | 10           | (157)                         | (79)       | (236)        | (15)                          | (55)       | (70)         | (285)                         | (58)         | (343)        | (316)          | (323)        | (639)          |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>           | <b>(687)</b>                   | <b>207</b> | <b>(480)</b> | <b>(573)</b>                  | <b>250</b> | <b>(323)</b> | <b>(313)</b>                  | <b>87</b>  | <b>(226)</b> | <b>(2 514)</b>                | <b>2 531</b> | <b>17</b>    | <b>(4 087)</b> | <b>3 075</b> | <b>(1 012)</b> |
| Résultat net des activités abandonnées                  | 674                            | 0          | 674          | (22)                          | 0          | (22)         | (5)                           | 0          | (5)          | (37)                          | 0            | (37)         | 610            |              | 610            |
| <b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>                               | <b>(13)</b>                    | <b>207</b> | <b>194</b>   | <b>(595)</b>                  | <b>250</b> | <b>(345)</b> | <b>(318)</b>                  | <b>87</b>  | <b>(231)</b> | <b>(2 551)</b>                | <b>2 531</b> | <b>(20)</b>  | <b>(3 477)</b> | <b>3 075</b> | <b>(402)</b>   |
| dont :  |                                |            |              |                               |            |              |                               |            |              |                               |              |              |                |              |                |
| <b>part du Groupe</b>                                   | <b>(8)</b>                     | <b>207</b> | <b>199</b>   | <b>(586)</b>                  | <b>250</b> | <b>(336)</b> | <b>(345)</b>                  | <b>87</b>  | <b>(258)</b> | <b>(2 579)</b>                | <b>2 531</b> | <b>(48)</b>  | <b>(3 518)</b> | <b>3 075</b> | <b>(443)</b>   |
| Intérêts minoritaires                                   | (5)                            |            | (5)          | (9)                           | 0          | (9)          | 27                            | 0          | 27           | 28                            | 0            | 28           | 41             | 0            | 41             |

(1) Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidés et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

PPA (*Purchase Price Allocation*) : écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

Nature des ajustements PPA : charges d'amortissement sans impact sur la trésorerie, comprises dans les comptes publiés mais exclues des comptes ajustés (cf. Note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2007).

(a) Effet de la réévaluation des stocks.

(b) Amortissement des immobilisations incorporelles : relations clientèle à court terme (carnet de commandes-13 mois) et long terme (5-8 ans).

(c) Amortissement des immobilisations incorporelles : technologies acquises (5-10 ans) et projets de R&D en cours (5-7 ans).

(d) Perte de valeur du goodwill résultant du regroupement d'entreprises avec Lucent.

(e) Impact d'impôt normatif calculé à 39 % sur les ajustements PPA ci-dessus à l'exception de la perte de valeur du goodwill.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

# 2 PROFIL DES ACTIVITÉS

Les tableaux ci-dessous présentent nos trois segments d'activité actuels : Opérateurs, Entreprise et Services.

Toutefois, ainsi que nous l'avons annoncé le 31 octobre 2007, des modifications ont été apportées dans la gestion de ces trois segments et nous avons restructuré les groupes d'activité au sein du segment Opérateurs, abandonnant la répartition antérieure en trois groupes d'activité (Fixe, Mobile et Convergence). Désormais, le segment Opérateurs comprend sept divisions opérationnelles : Réseaux IP, Accès Fixe, Optique, Cœurs de réseaux,

Applications, Réseaux CDMA et Accès Mobile. La présentation ci-après du segment Opérateurs a été rédigée de façon à permettre la continuité de l'analyse sur l'exercice 2007 et ne devrait pas être reprise sous cette forme dans les rapports d'activité ultérieurs.

Les parts de marché sont fondées sur des rapports annuels émis en fin d'exercice 2007 par des sociétés d'analyse industrielle indépendantes. Nous avons donc décidé de ne pas mentionner les parts de marché qui n'ont pas encore été publiées.

## 2.1 LE SEGMENT OPÉRATEURS

### Activité fixe

| Position   | Activités   | Parts de marché   |
|--|---|---|
| Leader mondial et partenaire privilégié des opérateurs de télécommunications, des entreprises et des gouvernements dans la transformation des réseaux vers une architecture tout-IP (Internet Protocol), grâce au déploiement d'accès large bande et à l'agrégation de trafic dans les réseaux de transport optique, avec un positionnement fort sur le marché des routeurs intelligents IP. Notre technologie permet aux fournisseurs de services d'enrichir le quotidien de leurs clients. | Les activités s'articulent autour des trois principaux segments du marché suivants : réseaux d'accès, réseaux optiques et réseaux IP. Le portefeuille de produits proposé par le groupe Activité fixe peut être mis en place de bout en bout, du cœur de réseau jusqu'aux points d'accès, sur tous les réseaux, qu'ils soient traditionnels ou de nouvelle génération, et permet de fournir des services voix, données et vidéo (triple-play) au travers de technologies large bande. | N° 1 pour l'accès fixe haut débit avec 44 % de part de marché (en revenus) DSL <sup>(1)</sup><br>N° 1 en transmission optique (terrestre et sous-marine) avec 23,5 % de part de marché (en revenus) <sup>(2)</sup><br>N° 2 pour les routeurs de services IP/MPLS de périphérie, avec 18 % de part de marché (en revenus) <sup>(3)</sup> |

(1) Dell'Oro.

(2) Ovum RHK.

(3) Ovum RHK.

### Activité mobile

| Position   | Activités  | Parts de marché  |
|--|--|--|
| Un des leaders mondiaux pour la fourniture de services mobiles au travers d'un large éventail de technologies nomades ; conçoit et met à la disposition des opérateurs de télécommunications des infrastructures de réseaux mobiles. | Les activités sont axées autour des solutions radio mobile de bout en bout, des points d'accès aux commutateurs de cœur de réseau, pour les réseaux 2G (GSM/GPRS/EDGE, CDMA), 3G (UMTS/HSPA/EV-DO) et 4G (WiMAX, LTE). | N° 3 en accès radio GSM/GPRS/EDGE avec 10,1 % de part de marché (en revenus) <sup>(4)</sup><br>N° 3 en technologie W-CDMA avec 10,5 % de part de marché (en revenus) <sup>(5)</sup><br>N° 1 en technologie CDMA avec 47,4 % de part de marché (en revenus) <sup>(6)</sup><br>Parmi les équipementiers de 1er rang pour les produits WiMAX <sup>(7)</sup> |

(4) Dell'Oro.

(5) Dell'Oro.

(6) Dell'Oro.

(7) Current Analysis Inc.

**Activité convergence**

| Position   | Activités   | Parts de marché  |
|--|---|--|
| Parmi les premiers fournisseurs de solutions de communication qui favorisent le développement de services innovants dans le domaine de la voix et du multimédia à travers une large gamme d'équipements et de réseaux convergés lui permettant de répondre aux besoins des plus grands fournisseurs de service de téléphonie fixe et mobile dans le monde. | Déploiement de technologies de convergence (IMS) et d'applications multimédia sophistiquées comprenant la télévision sur IP, la vidéo fixe et mobile, les services musicaux, les applications de communication IP et de services de facturation au client final (facturation et règlement centralisés, gestion des informations abonnés). | Leader dans la technologie IMS, doté d'une solide expérience incluant 25 déploiements ou tests avancés ; également en position dominante dans le domaine des logiciels de gestion des abonnements, mis en place dans plus de 190 réseaux |

## 2.2 LE SEGMENT ENTREPRISE

| Position   | Activités  | Parts de marché  |
|--|--|--|
| Leader mondial dans la fourniture de solutions de communication sécurisées et dynamiques, spécialement conçues pour les entreprises et les administrations publiques, particulièrement bien implanté dans les secteurs de l'éducation, de la finance et de la santé. | Le Groupe met à la disposition des petites, moyennes, grandes et très grandes entreprises ainsi que des administrations, des solutions de communication IP qui permettent d'interconnecter en temps réel les réseaux, les personnes, les processus opérationnels et les savoirs (réseaux sécurisés, téléphonie, centre de contact Genesys et applications de téléphonie mobile). | N° 1 de la téléphonie pour les entreprises en Europe occidentale avec 21,2 % de part de marché (en revenus) <sup>(8)</sup> |

(8) Synergy Research Group.

## 2.3 LE SEGMENT SERVICES

| Position  | Activités   | Parts de marché   |
|---|---|---|
| Un leader des services destinés aux opérateurs, entreprises, industries et au secteur public, doté d'une expertise particulière dans l'intégration de solutions de télécommunications complètes, de bout en bout. | L'activité met l'accent sur la fourniture d'offres de services globales qui couvrent tout le cycle de vie des réseaux : de la conception, l'intégration et le déploiement à l'exploitation et la maintenance ; elle inclut divers modèles de partenariat destinés à faciliter l'externalisation partielle ou totale des opérations. | Bon nombre de nos concurrents donnent des définitions différentes de ce marché ; nous ne sommes donc pas en mesure de fournir de classement |



# 3 FACTEURS DE RISQUE

Notre activité, notre situation financière ou nos résultats opérationnels pourraient être affectés de façon significative par les risques détaillés ci-après. Nous avons décrit les risques spécifiques qui nous paraissent significatifs pour notre activité, mais qui ne constituent pas les seuls auxquels nous devons faire face. Nous n'abordons pas ici les risques qui s'appliqueraient généralement

de la même manière aux entreprises d'autres secteurs en raison de l'état général de l'économie ou des marchés, ou du fait d'autres facteurs. D'autres risques inconnus de nous ou qui nous apparaissent négligeables en l'état actuel pourraient également affecter nos activités.

## 3.1 RISQUES LIÉS AU RAPPROCHEMENT ENTRE ALCATEL ET LUCENT

### **Nous pourrions ne pas réaliser les réductions des coûts, la croissance des revenus et les autres avantages escomptés du rapprochement.**

Dans le cadre de l'intégration d'Alcatel et de Lucent à la suite du rapprochement, nous mettons en œuvre des plans qui visent à consolider les fonctions de soutien, à optimiser notre chaîne logistique et la structure d'achats, à tirer profit de notre R&D et de nos services sur une base plus large, et à réduire nos effectifs globaux d'environ 16 500 postes (avant impact des contrats de gestion de réseaux et acquisitions). Ces actions devraient entraîner des réductions de coûts substantielles, et offrir des opportunités de synergie de revenus et d'autres synergies.

Toutefois, au cours de l'année 2007, nous avons dû faire face à des retards dans l'exécution de nos plans d'intégration et de réduction des coûts. En outre, les défis inhérents au rapprochement d'entreprises mondiales de la taille et de l'importance de sociétés comme Alcatel et Lucent ont été plus difficiles à relever que prévu. Ces deux facteurs, associés à la consolidation entre opérateurs et équipementiers de télécommunications au cours de l'année 2007, ont entraîné des perturbations des conditions de marché.

À l'avenir, nous ne pouvons pas garantir que les conditions de prix s'amélioreront dans notre secteur et que nous ne serons pas affectés par d'autres retards dans l'exécution de nos plans d'intégration et de réduction des coûts. Ces deux facteurs pourraient donc avoir un impact négatif sur nos opérations et notre situation financière.

### **Les incertitudes liées à nos plans d'intégration et de réduction des coûts pourraient entraîner des départs de salariés et pourraient par ailleurs avoir un effet défavorable significatif sur nos opérations et nos activités à l'avenir.**

Notre réussite dépend en partie de notre aptitude à retenir les meilleurs éléments de notre personnel. La concurrence dans la recherche de personnel qualifié peut être intense. Nos salariés actuels et futurs risquent de continuer à éprouver des inquiétudes quant à leur rôle chez nous pendant le déroulement de nos plans d'intégration et de réduction des coûts, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur notre aptitude à attirer et retenir les principaux responsables des services gestion, vente, marketing, technique, et d'autres effectifs. En 2007, nous avons déjà rencontré quelques problèmes limités de rétention de personnel. Nous ne pouvons pas affirmer que nous serons capables à l'avenir d'attirer ou de retenir nos principaux collaborateurs aussi efficacement qu'avant l'opération de rapprochement.

L'innovation technologique est déterminante pour notre réussite et dépend, de façon significative, du travail de nos collaborateurs ayant les compétences techniques. La concurrence pour s'assurer les services de cette catégorie de collaborateurs est vive. Nous ne pouvons pas garantir que nous serons capables d'attirer et de retenir ces collaborateurs à l'avenir. Si nous ne sommes pas capables d'attirer et de retenir les collaborateurs ayant les compétences techniques, notre compétitivité pourrait en être affectée négativement de façon significative.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

**Les plans de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêts et de l'évolution des contraintes juridiques. Ces plans sont également onéreux et nos efforts pour financer ou maîtriser ces coûts peuvent s'avérer inefficaces.**

Plus précisément, bon nombre d'anciens et actuels salariés ainsi que de retraités du Groupe aux États-Unis bénéficient d'un ou de plusieurs des plans suivants :

- un plan de retraite destiné aux salariés désignés comme « *non-represented* » ;
- un plan de retraite destiné aux salariés désignés comme « *represented* » ;
- un plan de remboursement de frais médicaux destiné aux retraités anciennement « *non-represented* » ; et
- un plan de remboursement de frais médicaux destiné aux retraités anciennement « *represented* ».

Les performances des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt influent sur les obligations de financement des plans de retraites du Groupe.

Le niveau de financement des plans de retraite qualifiés américains du Groupe est conforme aux exigences actuelles de financement de l'ERISA et jusqu'en 2009, aucune contribution à ces plans n'est envisagée par le Groupe. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation des besoins futurs de financement de ces plans de retraite américains au-delà de l'exercice 2009. Cependant, à partir de projections actuarielles et stochastiques (c'est-à-dire intégrant des variables aléatoires), nous jugeons improbable que de tels besoins de financement d'ici l'exercice 2012 aient un effet significatif sur notre trésorerie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous estimons que tous nos plans de retraite américains significatifs sont surfinancés dans le cadre de la nouvelle réglementation du *Pension Protection Act* de 2006 (le « PPA »), en prenant pour hypothèse que cette réglementation soit intégralement entrée en vigueur. Le PPA fait évoluer les exigences de financement des plans de retraite américains du Groupe en modifiant la façon dont les valeurs des passifs et des actifs sont déterminées afin de calculer les contributions requises, ainsi que le calendrier et les modalités des contributions à effectuer aux plans de retraite sous-financés. Ces modifications restent à être validées par des réglementations définitives. En comparaison avec la législation antérieure, les clauses du PPA pourraient

entraîner une augmentation des exigences de financement du plan de retraite américain destiné aux salariés « *non-represented* » et une réduction des actifs disponibles qui pourraient financer le plan de remboursement de frais médicaux aux retraités anciennement désignés comme « *represented* ». Ainsi, les montants de nos contributions à ces plans sont incertains.

La valeur de marché des actifs détenus dans le trust de retraite américain du Groupe était d'environ 24,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Le PPA, tel qu'amendé par la loi américaine *U.S. Troop Readiness, Veterans' Care, Katrina Recovery, and Iraq Accountability Appropriations Act* de 2007, prévoit des transferts « négociés collectivement » et des transferts « pluri-annuels » aux termes de la section 420 de l'*Internal Revenue Code*, prévoyant que la part des actifs de couverture des retraites dépassant respectivement 125 % (pour des transferts négociés collectivement) et 120 % (pour des transferts pluri-annuels) des obligations de financement desdits plans de retraite pourrait servir à financer les remboursements de frais médicaux des retraités anciennement désignés comme « *represented* ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, il existait approximativement 2,3 milliards d'euros d'actifs inscrits au financement des retraites et qui pourraient faire l'objet de transferts « négociés collectivement » pour financer les remboursements des frais médicaux des retraités anciennement désignés comme « *represented* ». Dans le cadre des transferts « pluri-annuels » aux termes de la section 420, la part des actifs de couverture des retraites dépassant 120 % des obligations de financement des plans de retraite pourrait servir à financer les prestations de soins médicaux des retraités ; à la même date, 2,7 milliards d'euros étaient disponibles pour de tels transferts « pluri-annuels ». Le Groupe compte effectuer un transfert « négocié collectivement » en 2008 pour financer les remboursements des frais de soins médicaux des retraités anciennement désignés comme « *represented* ». Nous estimons vraisemblable que la quasi-totalité du financement nécessaire aux remboursements de frais de soins médicaux des retraités anciennement désignés comme « *represented* » (sur la base du niveau et de la structure actuelle de couverture) puisse être assurée par ces transferts aux termes de la section 420 en partant des hypothèses actuarielles actuelles.

Le Groupe a également pris un certain nombre de mesures et pourrait en prendre d'autres à l'avenir pour réduire le coût global de nos plans de remboursement de frais de soins médicaux de nos retraités américains et la part de ce coût supportée par nous, dans le respect de la législation et des engagements négociés collectivement. Toutefois, les augmentations de coût peuvent dépasser notre capacité à réduire ces coûts. De plus, la réduction par le Groupe des remboursements des frais de soins médicaux assurés jusque-là à des retraités américains a entraîné des actions en justice contre nous. Toute autre initiative que nous pourrions lancer pour maîtriser ou réduire ces coûts pourrait entraîner de nouvelles actions contre nous.

## 3.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

**Nous opérons dans un secteur hautement concurrentiel comptant de nombreux acteurs. Un manque de compétitivité serait dommageable pour nos activités.**

Nous opérons sur des marchés très concurrentiels dans chacun de nos secteurs d'activité et sommes en concurrence tant en matière d'offre de produits que de compétences techniques, de qualité, de services offerts et de prix. La concurrence pour remporter des marchés auprès des nouveaux prestataires de services et des entreprises clientes, ainsi que pour de nouveaux équipements est particulièrement intense et de plus en plus focalisée sur les prix. Nous offrons à nos clients actuels et potentiels non seulement des prix compétitifs, mais aussi de nombreux avantages tels que des activités de support et de services intégrés s'appuyant sur des produits de qualité, à la pointe de la technologie. Nous pourrions néanmoins, dans certains cas, ne pas être suffisamment compétitifs si les décisions d'achat ne sont fondées que sur le prix le plus bas.

Nous avons des concurrents, certains d'une taille importante, qui disposent de ressources financières et technologiques significatives et entretiennent des relations d'affaires bien établies avec les prestataires de services intégrés. Certains de ces concurrents peuvent disposer de structures à très faible coût et/ou être soutenus par leur gouvernement. En outre, de nouveaux acteurs peuvent apparaître dans le secteur à la suite d'évolutions technologiques. Les nouveaux concurrents, comme les concurrents actuels, peuvent être issus des secteurs des télécommunications, des logiciels, des services informatiques, des réseaux de banques de données ou des semi-conducteurs. Nous ne pouvons pas garantir que nous pourrions concurrencer efficacement ces sociétés. Ces concurrents pourraient offrir des prix plus bas, de nouveaux produits ou services ou une combinaison plus attractive de produits ou de services, ou encore des services ou autres avantages que nous ne pouvons ou ne pourrions égaler ou offrir. Ces concurrents risquent de se trouver mieux à même de répondre rapidement à l'émergence de technologies nouvelles ou naissantes, de mener des campagnes marketing plus ambitieuses, d'adopter des politiques de prix plus agressives et de faire des offres plus attractives à leurs clients, prospects, salariés et partenaires stratégiques.

**C'est la technologie qui guide nos produits et services. Si nous ne parvenons pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur ou si nous développons des technologies qui n'emportent pas l'assentiment du marché, les clients risquent de ne pas acheter nos produits ou de ne pas utiliser nos services.**

L'industrie des télécommunications utilisant des technologies nombreuses et variées, les grands prestataires de services investissent souvent dans plusieurs d'entre elles, qui se révèlent parfois incompatibles. L'industrie des télécommunications requiert en outre des mises à jour technologiques fréquentes et parfois importantes. Nous devons donc mettre au point et entretenir des outils de pointe si nous voulons accroître les revenus que nous tirons de nos services. Or nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour investir dans toutes les technologies existantes et potentielles. Nous concentrons donc nos investissements sur les technologies dont nous pensons qu'elles sont ou seront largement acceptées par nos clients et pour lesquelles nous avons ou aurons l'expertise technique appropriée. Cependant, les produits existants ont souvent des cycles de vie courts caractérisés par une chute progressive de leurs prix. En outre, nos choix en matière de développement technologique peuvent se révéler infructueux si les clients n'adoptent pas les produits que nous développons ou si ces technologies s'avèrent en définitive non viables. Nos revenus et notre résultat d'exploitation dépendent dans une large mesure de notre capacité à maintenir un portefeuille de produits et de services attractifs pour les clients, à développer la gamme actuelle de nos produits, à continuer à introduire de nouveaux produits avec succès et, au moment opportun, à développer des produits nouveaux ou à améliorer les produits existants destinés à nos prestations de service.

Le développement de nouvelles technologies continue de représenter un risque important pour nous en raison des efforts que nous devons encore déployer pour parvenir à la faisabilité technologique, en raison (comme cela est mentionné ci-dessus) des évolutions rapides des demandes des clients et de sérieuses menaces provenant de la concurrence. Notre incapacité à commercialiser ces produits à temps pourrait entraîner une perte de part de marché ou de l'opportunité de tirer profit des marchés émergents, et pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre activité et notre résultat d'exploitation.

**Un petit nombre de nos clients contribue pour une part substantielle à nos revenus, et l'essentiel de ces derniers provient d'opérateurs de télécommunications. La perte de l'un ou de plusieurs de ces clients clé ou la réduction des dépenses de ces fournisseurs de services risque de réduire significativement nos revenus, rentabilité et trésorerie.**

Quelques opérateurs de télécommunications importants représentent une part substantielle de nos revenus. Au fur et à mesure que la taille des prestataires de services augmente, il est possible qu'à l'avenir une partie encore plus importante de nos revenus provienne d'un nombre encore plus restreint de grands prestataires de services. En outre, les clients ne sont généralement pas tenus de nous acheter un montant déterminé de produits ou de services sur une période donnée et peuvent être en droit de réduire, de retarder ou même d'annuler leurs commandes. Nous rencontrons donc des difficultés à réaliser avec exactitude nos prévisions de revenus avec nos clients existants. Bien qu'historiquement, nos clients n'aient pas procédé à des changements soudains de fournisseurs, nos clients pourraient faire varier leurs achats d'une période à une autre, même de façon significative. Ce facteur, s'ajoutant à notre dépendance d'un petit nombre de grands clients, pourrait avoir un effet négatif sur nos revenus, notre rentabilité et notre trésorerie. En outre la concentration de nos activités dans l'industrie des fournisseurs de services de télécommunications nous rend extrêmement vulnérables aux retournements ou aux ralentissements des investissements dans ce secteur.

**Nous disposons de contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos clients. Certains de ces contrats pourraient s'avérer non rentables compte tenu de l'évolution des coûts et du mix de nos produits au cours de la durée de vie de ces contrats.**

Nous avons conclu des contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos grands clients et nous prévoyons que nous continuerons, à l'avenir, à conclure des contrats de vente à long terme. Certains contrats de vente en cours nous imposent de vendre des produits et services à prix fixe durant toute la période de validité desdits contrats, et d'autres prévoient que nous devons, ou pourrions devoir à l'avenir, continuer à vendre des produits ou services dont, dans d'autres circonstances, nous aurions cessé la commercialisation, nous privant ainsi d'une partie des ressources nécessaires au développement de produits plus rentables ou plus stratégiques. Les coûts supportés au titre de l'exécution de certains de ces contrats de vente pourraient varier dans des proportions significatives par rapport à nos estimations de coûts. Toute hausse de coûts qui ne pourrait être répercutée sur le client affecterait défavorablement notre résultat d'exploitation.

**Nombre de nos produits actuels et de ceux que nous envisageons pour le futur sont très complexes et peuvent être affectés de défauts ou d'erreurs qui ne sont détectés qu'après déploiement sur des réseaux de télécommunication. En pareille hypothèse, notre réputation peut être ternie.**

Nos produits sont très complexes et il n'y a pas d'assurance que nos activités approfondies de développement, de fabrication et de test d'intégration de produits suffisent ou suffiront à détecter tous les défauts, erreurs, défaillances et problèmes de qualité susceptibles de mécontenter nos clients ou de justifier une action en justice contre nous. En conséquence, nous pourrions être contraints de remplacer certains composants et/ou de prendre des mesures correctives en réponse à la découverte de défauts dans des produits déjà expédiés.

La survenue de défauts, erreurs, défaillances ou problèmes de qualité pourrait entraîner l'annulation de certaines commandes, des retours de produits, une réallocation de nos ressources, des actions en justice intentées par des clients ou des utilisateurs finaux de nos clients, et d'autres pertes subies par nous, par nos clients ou par les utilisateurs finaux. Ces problèmes pourraient aussi entraîner un rejet par le marché de nos produits, ou un retard dans leur acceptation, ainsi qu'un manque à gagner, ce qui nuirait à notre activité et affecterait négativement nos revenus et notre rentabilité.

**Des modifications rapides de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou encore l'application de nouvelles réglementations ou normes à des produits et services qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber notre activité, occasionner des retards et accroître nos coûts.**

Nous développons nombre de nos produits et services en nous fondant sur la réglementation et les normes techniques en vigueur, notre interprétation des normes techniques en cours d'élaboration ou l'absence de réglementation ou de normes. Les modifications apportées à la réglementation ou aux normes techniques en vigueur, ou encore l'application de nouvelles réglementations ou normes techniques à des produits et services qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient affecter défavorablement nos efforts de développement en accroissant les coûts de mise en conformité et en entraînant des retards. La demande pour ces produits et services pourrait également s'en ressentir.

**Nous avons des activités internationales significatives et une partie significative de nos revenus est réalisée dans les régions et marchés émergents.**

Outre les risques de change décrits par ailleurs dans la présente section, nos activités internationales sont exposées à de nombreux risques liés à

l'économie, à la situation politique et aux barrières linguistiques et culturelles dans les pays dans lesquels nous opérons ou exerçons notre activité.

Nous prévoyons de continuer à accroître notre présence sur les marchés émergents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Sur plusieurs de ces marchés émergents, nous pourrions être confrontés à certains risques plus importants que dans d'autres pays. Parmi ces risques, figurent le fait que certaines économies ne dépendent que d'un nombre limité de produits et sont, de ce fait, soumises à des fluctuations importantes, la faiblesse de certains systèmes juridiques qui peut affecter la capacité de la société à faire respecter ses droits contractuels, d'éventuels mécanismes de contrôle des changes, l'instabilité des institutions publiques, des politiques de privatisation ou d'autres actions gouvernementales affectant la circulation des biens et des devises.

Nous devons transporter des produits d'un pays à un autre et assurer des services dans un pays à partir d'une base située dans un autre. Par conséquent, nous sommes vulnérables aux modifications brutales des régimes douaniers

et fiscaux, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

### **Nous avons des participations dans des *joint ventures* significatives et devons faire face aux problèmes inhérents aux entreprises co-gérées.**

Nous avons des participations dans des *joint ventures* significatives. Les accords qui encadrent ces *joint ventures* peuvent prévoir la prise de certaines décisions à l'unanimité ou à la majorité qualifiée des actionnaires, ce qui peut ralentir le processus de prise de décision. Notre *joint venture* la plus importante, Alcatel Shanghai Bell, est soumise à ces exigences. Nous détenons 50 % du capital plus une action, le reste étant détenu par l'État chinois. Le 12 février 2008, nous avons également annoncé un protocole d'accord avec NEC en vue de créer une *joint venture* qui se spécialisera dans le développement de solutions d'accès mobile haut débit LTE (*Long Term Evolution*). Cette *joint venture* peut aussi être soumise à des règles de gouvernance similaires.

## **3.3 RISQUES JURIDIQUES**

### **Nous sommes impliqués dans des contentieux et des enquêtes, qui, dans le cas où l'un ou l'autre de ceux-ci se conclurait défavorablement, pourraient entraîner le paiement de dommages-intérêts, amendes et/ou pénalités significatifs.**

Nous sommes défendeurs dans différents procès. Ces procédures judiciaires à notre encontre sont relatives à des conflits commerciaux, à des revendications concernant la propriété intellectuelle, au financement de clients, à l'arrêt de la commercialisation de certains produits, à l'indemnisation de victimes de l'amiante, au droit du travail, à l'emploi, aux prestations sociales, et autres. Nous sommes également concernés par des enquêtes administratives. Pour plus de précisions sur certaines de ces instances judiciaires et enquêtes en cours, vous reportez à la section 6.10 ainsi qu'à la Note 34 en annexe aux comptes consolidés du Groupe inclus dans ce document. Nous ne pouvons indiquer dans quelle mesure l'un ou l'autre des contentieux en cours ou à venir sera tranché en notre faveur, ni si nous serons condamnés à payer des montants significatifs. Toute perte substantielle découlant de ces réclamations pourrait affecter de manière défavorable notre rentabilité et notre trésorerie.

### **Si nous ne parvenons pas à protéger nos droits de propriété intellectuelle, notre activité et nos perspectives pourraient être dégradées.**

Notre activité repose sur nos droits de propriété intellectuelle, notamment nos brevets. Par ailleurs, le développement de technologies et de produits nouveaux et uniques est capital pour notre succès. Nous sommes titulaires de multiples brevets, en France et aux États-Unis, comme partout dans le monde, et de nombreux brevets sont en instance de délivrance. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de prévoir si un brevet, délivré ou en instance de délivrance, nous confèrera un quelconque avantage concurrentiel ou si celui-ci sera contesté par des tiers. En outre, il est possible que certains de nos concurrents aient déjà déposé des brevets qui, une fois délivrés, pourraient prévaloir sur les droits attachés à nos brevets ou limiter notre capacité à commercialiser nos produits. Nos concurrents peuvent également tenter de reprendre les éléments essentiels de nos brevets, sans néanmoins qu'il s'agisse d'une contrefaçon, ou encore tenter de copier ou d'obtenir de toute autre manière que ce soit, l'usage de notre technologie exclusive. En outre, il est possible que les demandes de brevets en cours n'aboutissent pas. Dans une telle hypothèse, ou si d'autres problèmes surviennent affectant nos droits de propriété intellectuelle, notre compétitivité pourrait en être gravement compromise, ce qui aurait pour effet de limiter nos revenus et de nuire à nos perspectives.

**Nous devons faire face à des procédures judiciaires touchant à la propriété intellectuelle et à des actions en contrefaçon qui pourraient nous amener à engager des dépenses importantes ou à nous empêcher de vendre certains produits.**

Il arrive que nous recevions des notifications et des réclamations de tiers relatives à de possibles contrefaçons de biens ou de services. Lorsque nous concédons sous licence nos droits de propriété intellectuelle, il peut également nous arriver de recevoir de telles notifications et réclamations. Les contentieux en matière de propriété intellectuelle peuvent être longs et onéreux. Ils peuvent détourner l'attention de la Direction et des collaborateurs-clés de questions importantes pour l'entreprise. La complexité de la technologie concernée et l'incertitude entourant les contentieux en matière de propriété intellectuelle accroissent ces risques. Toute réclamation d'un tiers pour contrefaçon de brevet ou de tout autre droit de propriété intellectuelle qui serait couronnée de succès pourrait nous contraindre à conclure des accords de redevance ou de licence onéreux, à payer des dommages et intérêts significatifs et même à mettre un terme à la vente de certains produits. En outre, si l'un de nos brevets ou autres droits de propriété intellectuelle venait à être invalidé, nous pourrions subir des pertes de redevances et nous voir interdire de tenter d'empêcher des tiers, y compris des concurrents, d'utiliser la technologie y afférente.

**Nous sommes soumis à des lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité restreignant nos activités.**

Nos activités sont régies par de nombreuses lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité, y compris des lois portant sur l'utilisation, l'élimination et le nettoyage de substances dangereuses, ainsi que sur l'exposition des personnes à ces substances. Aux États-Unis, ces lois imposent souvent aux parties de financer des mesures correctives, et ce, en l'absence de toute faute de leur part. Nous avons la conviction que nos provisions sont suffisantes pour couvrir nos risques environnementaux. Néanmoins, certains facteurs comme la découverte de nouveaux polluants, l'étendue des mesures correctrices nécessaires et l'obligation d'opérations de nettoyage supplémentaires pourraient nous contraindre à des investissements et autres dépenses liés à ces mesures correctives supérieurs au montant de nos provisions pour risques environnementaux, et affecter de manière défavorable notre résultat d'exploitation et notre trésorerie. Le respect de la législation en vigueur ou future sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité est susceptible de nous exposer à des responsabilités ultérieures, d'entraîner la suspension de la production, de restreindre notre capacité à utiliser des installations, de nous obliger à acquérir des équipements de contrôle de pollution coûteux ou d'engager d'autres dépenses significatives.

### 3.4 RISQUES LIÉS AU MARCHÉ

**L'industrie des télécommunications a une activité fluctuante et est soumise à l'influence de nombreux facteurs, notamment l'environnement économique, les décisions des prestataires de services concernant le déploiement de leurs technologies et le calendrier de leurs achats, ainsi que la demande et les dépenses des entreprises et des consommateurs dans le domaine des services de communication.**

La croissance mondiale de l'industrie des télécommunications a ralenti en 2007, reflétant en grande partie la croissance légèrement négative dans le marché global des équipements de télécommunication et des applications et services liés, à taux de change réel. Même si nous croyons que la demande pour des services de télécommunication continuera de croître, en 2008, le volet « équipement » du secteur devrait plus probablement poursuivre la croissance légèrement négative entamée en 2007, à taux de change réel. De plus, le taux de croissance pourrait varier d'une région à l'autre et d'une technologie à une autre, et fait l'objet de variations significatives. Il est possible

que les segments spécifiques du marché sur lesquels nous exerçons notre activité ne connaissent pas la même croissance que d'autres segments. Cela pourrait avoir un impact défavorable sur notre résultat d'exploitation.

Si les dépenses d'équipement des prestataires de services augmentent à un rythme plus faible que prévu, nos revenus et notre rentabilité pourraient en être affectés défavorablement. Le niveau de la demande des prestataires de services peut évoluer très rapidement et varier sur des périodes très brèves, y compris d'un mois à l'autre. Du fait des incertitudes et des fluctuations du secteur des télécommunications, il est difficile de prévoir avec précision nos revenus, notre résultat et notre trésorerie.

En outre, notre volume de ventes et la diversification de notre portefeuille de produits affecteront notre marge brute. Ainsi, si une baisse de la demande de nos produits se traduit par un volume de ventes inférieur aux prévisions, ou si notre diversification produits n'est pas adaptée, il est possible que nous n'atteignons pas le taux de marge brute attendu, ce qui entraînera une rentabilité inférieure aux prévisions. Ces facteurs peuvent varier d'un trimestre à l'autre.



**Notre activité nécessite des liquidités importantes. Nous pourrions avoir besoin de sources de financement supplémentaires si nos sources de liquidités ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes pour financer notre activité.**

Notre besoin en fonds de roulement et notre trésorerie ont été historiquement soumis à des variations trimestrielles et annuelles en fonction d'un certain nombre de facteurs et devraient continuer à être soumis à de telles variations. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer les fluctuations de nos flux de trésorerie, nos activités, notre résultat d'exploitation et notre situation financière pourraient en être affectés de manière défavorable et significative. Nous pourrions connaître des fluctuations des flux de trésorerie en raison, notamment, des facteurs suivants :

- le niveau des ventes ;
- le recouvrement des créances ;
- le calendrier et l'importance des investissements ;
- les coûts liés à d'éventuelles actions de restructuration ; et
- les obligations de financement des clients.

Nous prévoyons que nous pourrions puiser dans la trésorerie et les placements disponibles et que nous aurons accès à une facilité de crédit syndiqué nous permettant d'effectuer d'importants tirages, si nécessaire, pour financer notre activité. Toutefois, nous estimons que notre capacité à bénéficier de cette facilité sera subordonnée au respect de nos engagements financiers et des autres conditions figurant dans nos contrats de prêts. Nous ne pouvons pas assurer que, par la suite, nous serons à tout moment en conformité avec les engagements financiers et les autres conditions exigés par nos prêteurs.

Nous pourrions être contraints de faire appel à des sources de financement supplémentaires si notre trésorerie, notre facilité de crédit syndiqué et nos emprunts sont indisponibles ou insuffisants pour financer notre activité. Nous ne sommes pas en mesure d'assurer qu'un tel financement sera disponible à des conditions satisfaisantes pour nous. Si nous devons supporter des niveaux d'endettement élevés, une partie plus importante de la trésorerie générée par nos opérations devra être utilisée pour payer le principal et les intérêts de notre dette. L'utilisation accrue de notre trésorerie pour rembourser nos dettes pourrait nous laisser sans liquidités suffisantes pour financer notre exploitation, notamment nos dépenses de recherche et de développement ou nos investissements, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité.

La notation de notre dette à court terme limite notre accès au marché des billets de trésorerie. Notre capacité à accéder aux marchés de capitaux et nos

coûts financiers dépendront, en partie, de la notation de notre dette et de notre risque de crédit par Standard & Poor's, Moody's ou d'autres agences similaires, ainsi que de leurs prévisions au regard de notre activité. Les notations de nos dettes court terme et long terme et l'éventuelle dégradation de ces notations pourraient entraîner une hausse des coûts financiers et réduire notre accès aux marchés de capitaux. Nous ne pouvons garantir que nos notations suffiront à nous donner accès aux marchés de capitaux dans des conditions acceptables, ni que ces notations ne seront pas révisées à la baisse par Standard & Poor's, Moody's ou d'autres agences similaires.

**Les risques de crédit et les risques commerciaux pourraient augmenter si la situation financière de nos clients se dégradait.**

Une partie significative de nos ventes est destinée à des clients du secteur des télécommunications. Ces clients peuvent exiger de leurs fournisseurs des délais de paiement allongés, des prêts directs ou d'autres formes de soutien financier comme condition préalable à la conclusion de contrats commerciaux. Nous prévoyons de fournir ou nous nous engageons à fournir de tels financements lorsqu'ils seront nécessaires pour notre activité. Notre capacité à mettre en place ou à fournir des financements pour nos clients dépendra de nombreux facteurs, et notamment de notre notation, de notre niveau de trésorerie disponible et de notre capacité à céder ces engagements à des conditions acceptables.

Plus généralement, nous prévoyons de conclure régulièrement des contrats à long terme prévoyant le paiement par nos clients d'importants montants étalés dans le temps. En vertu de ces contrats, nous pourrions fournir des produits et services correspondant à une partie importante du prix du contrat avant de recevoir un quelconque paiement significatif de la part du client.

Du fait des financements que nous sommes susceptibles de mettre à la disposition de nos clients et de notre exposition au risque commercial lié à nos contrats à long terme, notre activité pourrait être affectée défavorablement si la situation financière de nos clients se dégradait. Ces dernières années, certains de nos clients ont demandé à bénéficier du régime de protection des entreprises en difficulté au titre des lois régissant le droit des procédures collectives ou ont été confrontés à des difficultés financières. En cas de défaillance financière d'un client, nous pourrions subir des pertes liées aux délais de paiement et aux prêts consentis à ce client. Nous pourrions également subir des pertes liées à notre exposition au risque commercial, et perdre les affaires en cours avec ce client. Si des clients venaient à manquer à leurs obligations envers nous, notre trésorerie pourrait être affaiblie, et nous pourrions subir des pertes d'un montant supérieur à celui de nos provisions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre résultat d'exploitation et notre situation financière.

**Notre situation financière et notre résultat d'exploitation pourraient être affectés si nous ne réduisons pas efficacement les risques de marché par le recours à des instruments financiers dérivés.**

Une partie importante de notre actif, de notre passif, de nos revenus et de nos dépenses est libellée dans des devises autres que l'euro et le dollar américain, car nous exerçons nos activités dans le monde entier. Les fluctuations des taux de change, en particulier du dollar américain par rapport à l'euro, pourraient avoir une incidence importante sur les résultats que nous publions car nos états financiers sont libellés en euro. Nous rencontrons également d'autres risques de marché, comme des évolutions de taux d'intérêts et du cours des titres négociables de notre portefeuille. Nous pouvons recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire certains de ces risques. Notre situation financière et notre résultat d'exploitation pourraient pâtir de l'échec des stratégies visant à réduire ces risques de marché.

**Une perte de valeur des goodwill et des immobilisations incorporelles affecterait de manière défavorable notre situation financière et notre résultat d'exploitation**

Au 31 décembre 2007, nous avons un montant significatif de goodwill inscrit au bilan. Il s'agit d'immobilisations incorporelles acquises, des coûts de développement pour des logiciels à donner en licence ou à commercialiser,

et des coûts de développement de logiciel à usage interne. Suite au rapprochement entre Alcatel et Lucent, un montant significatif de goodwill et d'immobilisations incorporelles acquises supplémentaires a été comptabilisé suite à l'allocation du prix d'acquisition.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement comme un arrêt de ligne de produit, une fermeture de site, une cession d'activité ou d'autres changements, indiquant que leur valeur nette comptable n'est plus entièrement récupérable, se produisent.

Par le passé, nous avons comptabilisé des pertes de valeur significatives liées à des raisons variées comme celles mentionnées ci-dessus mais également à des actions de restructuration potentielle ou à des conditions de marché dégradées, qui peuvent être soit spécifiques au marché des télécommunications soit générales par nature. À titre d'exemple, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 2,9 milliards d'euros en 2007. Des pertes de valeur complémentaires qui pourraient être significatives et affecter de manière défavorable notre situation financière et notre résultat d'exploitation pourraient être comptabilisées dans le futur.



# 4 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

## 4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nous fournissons des produits qui permettent aux fournisseurs de services, aux entreprises et aux administrations publiques du monde entier de proposer des services de communication voix, données et vidéo à leurs propres clients. Leader des réseaux de communication fixe, mobile et de convergence, ainsi que des technologies, applications et services basés sur le protocole Internet (IP), nous proposons des solutions de bout en bout permettant aux opérateurs d'offrir des services de communication offerts aux clientèles résidentielles, professionnelles et mobiles. Présent dans plus de 130 pays, le Groupe est un partenaire local avec une dimension internationale. Nous disposons d'une des équipes de service les plus expérimentée de l'industrie et d'une des plus grandes structures de recherche technologique et d'innovation du secteur des télécommunications.

Alcatel-Lucent est une société anonyme de droit français, fondée en 1898 sous la forme initiale d'une société cotée nommée Compagnie Générale d'Électricité.

Notre existence en tant qu'entreprise continuera jusqu'au 30 juin 2086, date pouvant être prorogée par un vote des actionnaires. Nous sommes soumis à l'intégralité de la législation régissant les entreprises en France, plus précisément aux dispositions du Code du commerce, du Code monétaire et financier.

Notre siège social est situé au 54, rue La Boétie, 75008 Paris, France, notre numéro de téléphone est le 01 40 76 10 10 et l'adresse de notre site Internet est [www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com). Le contenu de notre site Internet n'est pas incorporé au présent document.

L'adresse de Stephen R. Reynolds, notre représentant habilité aux États-Unis, est Lucent Technologies Inc., 600 Mountain Avenue, Murray Hill, New Jersey 07974, United States.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

## 4.2 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE

Un aperçu de certains événements significatifs d'Alcatel-Lucent, depuis sa fondation jusqu'à l'année 2004, est présenté ci-dessous :

|        |  |
|--------|--|
| 31 mai | Création de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) par Pierre Azaria  |
| 1898   | L'ambition est de concurrencer des sociétés telles que AEG, Siemens ou General Electric  |
| 1925   | Absorption par la CGE de la Compagnie Générale des Câbles de Lyon  |
| 1928   | Création d'Alsthom par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques et la Compagnie Française Thomson-Houston   |
| 1946   | Création de la Compagnie Industrielle des Téléphones (CIT)   |
| 1966   | Absorption par la CGE de la Société Alsacienne de Constructions Atomiques, de Télécommunications et d'Électronique (Alcatel)   |
| 1970   | Ambroise Roux devient président de la CGE. Après 1982, il restera président d'honneur de la CGE jusqu'à son décès, en 1999   |
| 1982   | Jean-Pierre Brunet devient président de la CGE<br>Georges Pebereau devient président de la CGE   |
| 1984   | Regroupement des activités de télécommunications publiques et de communication d'entreprise de Thomson-CSF au sein d'une holding Thomson Télécommunications passant sous le contrôle du Groupe CGE   |
| 1985   | Alsthom-Atlantique prend la dénomination Alsthom<br>Fusion CIT-Alcatel/Thomson Télécommunications, la nouvelle société prenant le nom d'Alcatel  |
| 1986   | Constitution d'Alcatel NV à la suite de l'accord conclu avec ITT Corporation qui cède ses activités télécommunications à la CGE<br>Pierre Suard accède à la présidence du Groupe<br>Entrée de la CGE dans le capital de Framatome (40 %)<br>Les Câbles de Lyon deviennent une filiale d'Alcatel NV   |
| 1987   | Privatisation de la CGE<br>Alsthom participe à l'équipement du réseau TGV Atlantique et prend la tête du consortium d'entreprises françaises, belges et anglaises chargées du réseau nord du TGV   |
| 1988   | Alliance Alsthom/General Electric Company (GEC)<br>Regroupement des activités d'Alsthom et de la division « Power Systems » de GEC au sein d'une société commune<br>Accord CGE-General Electric Company et naissance de GEC-Alsthom  |
| 1989   | GEC entre dans le capital de CGEE Alsthom (une société de CGE)<br>CGEE-Alsthom prend le nom de Cegelec   |
| 1990   | Accord CGE-Fiat, Alcatel prend le contrôle de Telettra, spécialisée dans les systèmes de transmission, et Fiat devient majoritaire dans la CEAC<br>Acquisition par Câbles de Lyon des Câbleries de Dour (Belgium) et des activités câbles d'Ericsson aux États-Unis<br>Accord sur la composition du capital de Framatome, la CGE détenant 44,12 %<br>La Compagnie Générale d'Électricité prend la dénomination Alcatel Alsthom   |
| 1991   | Rachat de la division systèmes de transmission du Groupe américain Rockwell Technologies<br>Câbles de Lyon devient Alcatel Câble et rachète AEG Kabel  |
| 1993   | Acquisition par Alcatel Alsthom de STC Submarine Systems, une division de Northern Telecom Europe (aujourd'hui Nortel Networks)  |
| 1995   | Serge Tchuruk devient Président et Directeur Général d'Alcatel Alsthom. Il entreprend de réorganiser la société pour la recentrer sur les télécommunications<br>Alcatel Alsthom prend la dénomination Alcatel<br>Acquisition de 16,36 % des parts de Thomson-CSF (aujourd'hui Thales)  |
| 1998   | Acquisition de la société DSC, société basée aux États-Unis, fortement implantée auprès des opérateurs américains<br>Mise sur le marché de GEC ALSTHOM qui devient Alstom. Alcatel conserve 24 % de la nouvelle société<br>Alcatel vend Cegelec à Alstom   |
| 1999   | Acquisition des sociétés américaines Xylan, Packet Engines, Assured Access et Internet Devices, spécialisées dans les réseaux et solutions pour l'Internet<br>Alcatel porte sa participation dans Thomson-CSF (aujourd'hui Thales) à 25,3 % et réduit sa participation dans Framatome à 8,6 %  |
| 2000   | Acquisition de la société canadienne Newbridge Networks, leader mondial des réseaux en technologie ATM<br>Filialisation des activités câbles et composants qui prennent la dénomination Nexans<br>Cession de la participation dans Alstom (24 %)<br>Mise en bourse d'une large part des activités câbles et composants d'Alcatel (Nexans). Alcatel conserve 20 % du capital  |
| 2001   | Acquisition des 48,83 % d'Alcatel Space détenus par Thales portant ainsi la participation d'Alcatel à 100 %. Réduction de la participation dans Thales à 20 % à la suite de cette transaction<br>Vente de l'activité modem DSL à Thomson Multimedia<br>Sortie du capital de Thomson (ex-TMM)   |
| 2002   | Prise de contrôle d'Alcatel Shanghai Bell par Alcatel<br>Cession de 10,3 millions de titres Thales, ramenant ainsi la participation d'Alcatel de 15,83 % à 9,7 %<br>Acquisition de TiMetra Inc., société privée basée aux États-Unis, qui produit des routeurs   |
| 2003   | Vente de la division Composants Optiques à Avanex<br>Vente de la division Saft Batteries à Doughty Hanson<br>Alcatel et TCL Communication Technology Holdings Limited forment une joint venture de téléphonie mobile. Cette nouvelle société est détenue à 55 % par TCL et 45 % par Alcatel  |
| 2004   | Alcatel et Draka Holding NV (« Draka ») ont combiné leur activité de fibres optiques et de câbles de communications. Draka détient 50,1 % et Alcatel 49,9 % de cette nouvelle société, Draka Comteq BV<br>Acquisition de la société américaine eDial Inc., un leader dans la fourniture de services de conférence et de collaboration pour les sociétés et les compagnies de téléphones<br>Acquisition de la société américaine Spatial Communications (connu sous le nom de Spatial Wireless), un leader dans la fourniture des logiciels et des produits de switches mobiles multi-standards |

## Événements récents

*Pas de dividende pour 2007.* Au regard des résultats 2007 et des perspectives plus incertaines sur nos marchés, notre Conseil d'administration a jugé plus prudent de suspendre le paiement d'un dividende basé sur les résultats 2007 sur nos actions ordinaires et sur nos ADS. Notre Conseil présentera cette proposition à notre Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 30 mai 2008.

*Joint venture avec NEC.* Le 12 février 2008, nous avons annoncé avec NEC la formation d'une *joint venture* qui se concentrera sur le développement de solutions d'accès mobile haut débit LTE (*Long-Term Evolution*). Ces solutions permettront l'évolution des réseaux d'opérateurs de premier plan dans le monde. Par cet effort conjoint, les deux groupes souhaitent accélérer le développement de solutions mobiles de nouvelles générations. En tirant parti des avantages de la plate-forme et de la stratégie produit LTE communes de la coentreprise, Alcatel-Lucent et NEC gèreront chacun la fourniture, la gestion de projet et le support à leurs propres clients, à partir de la stratégie produit et de la plateforme communes de la *joint venture*.

*Action prise par Moody's.* Le 3 avril 2008, Moody's a confirmé la note du Groupe Alcatel-Lucent ainsi que celles des obligations initialement émises par Alcatel et Lucent. La perspective de ces notes est passée de stable à négative.

*Mise à jour dans l'affaire Microsoft.* Dans une seconde phase du contentieux en contrefaçon de brevet avec Microsoft Corporation à San Diego mentionné dans « Principales opérations effectuées en 2007 – Autres événements », ci-dessous, le 4 avril 2008 un jury a accordé à Alcatel-Lucent des dommages et intérêts pour un montant approximatif de 368 millions de dollars, concernant des brevets additionnels.

## Principales opérations effectuées en 2007

### Acquisitions

*Acquisition d'Informiam.* Le 11 décembre 2007, nous avons racheté Informiam LLC, une entreprise non cotée basée aux États-Unis, pionnière en matière de logiciels d'optimisation de services client par la gestion des performances métiers en temps réel. Informiam est désormais intégrée au sein de Genesys.

*Acquisition de NetDevices.* Le 24 mai 2007, nous avons racheté l'entreprise non cotée NetDevices, basée en Californie. NetDevices vend des technologies de réseau pour entreprises conçues pour faciliter la gestion des réseaux de sites décentralisés.

*Acquisition de Tropic Networks.* Le 13 avril 2007, nous avons acquis tous les actifs, y compris la propriété intellectuelle, de l'entreprise non cotée Tropic. L'entreprise canadienne, Tropic Networks conçoit, développe et commercialise des équipements de réseau optique métropolitain pour

les applications de téléphonie, d'échanges de données et de télévision par câble. Tropic Networks collabore avec nous depuis juillet 2004, moment où ex-Alcatel a investi dans cette *start-up* canadienne.

Les conditions financières de ces acquisitions en numéraire n'ont pas été communiquées, mais ne représentent pas un montant significatif pour le Groupe.

### Cessions

*Cession de la participation dans Draka Comteq.* En décembre 2007, nous avons vendu notre participation de 49,9 % dans Draka Comteq à Draka Holding NV, notre partenaire dans cette coentreprise, pour 209 millions d'euros réglés en numéraire. Alcatel a formé cette coentreprise avec Draka Holding en 2004 en mettant en commun son activité de câbles et fibres optiques avec celle de Draka Holding.

*Cession de la participation dans Avanex.* En octobre 2007, nous avons vendu notre participation de 12,4 % dans Avanex à Pirelli et avons passé des accords de fourniture avec Pirelli et Avanex sur les composants correspondants. Nous avons acquis cette participation en juillet 2003, quand ex-Alcatel avait vendu son activité Composants Optiques à Avanex.

*Finalisation des opérations avec Thales.* Le 6 avril 2007, à la suite de l'autorisation de la Commission Européenne en date du 4 avril 2007, nous avons cédé notre participation de 67 % dans Alcatel Alenia Space (une coentreprise créée en 2005 à partir des activités spatiales de Finmeccanica et d'Alcatel) et notre participation de 33 % au capital de Telespazio (un des leaders mondiaux des services satellitaires) à Thales pour 670 millions d'euros, sous réserve d'un ajustement prévu en 2009. Nous avons préalablement, le 5 janvier 2007, finalisé notre apport à Thales de notre activité de signalisation ferroviaire et de nos activités d'intégration et de services pour systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication en échange de 25 millions d'actions nouvelles Thales et de 50 millions d'euros en numéraire, incluant des ajustements de prix.

### Autres événements

*Fin d'un litige concernant les actions de classe A et de classe O.* À partir de mai 2002, plusieurs actions de groupe ont été initiées contre nous et certains de nos dirigeants et administrateurs, mettant en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions ex-Alcatel de catégorie O (qui ne sont plus en circulation) et l'exactitude de certaines déclarations relatives au marché des produits de notre ancienne division Optronics. Ces actions avaient été regroupées devant le tribunal fédéral de première instance du Southern District de New York. En juin 2007, la cour a rejeté la demande de la partie demanderesse et le délai d'appel de cette décision est désormais forlos.

*Affaire Microsoft.* Le 6 août 2007, le juge du tribunal fédéral de San Diego, Californie, statuant sur notre plainte en contrefaçon de brevet sur la musique numérique dirigée contre Microsoft Corporation a rendu son jugement sur les

auditions postérieures au procès, au cours desquelles Microsoft avait plaidé pour le renversement du verdict du jury qui nous avait accordé des dommages et intérêts pour un montant de 1,5 milliards de dollars. Le juge a entendu l'argument de Microsoft et a renversé le verdict du jury. Nous avons fait appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel du Federal Circuit de Washington D.C.

*Changement de notation de la dette.* Le 7 novembre 2007, Moody's a abaissé les notations du Groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba2 à Ba3. La note *Not Prime* de la dette court terme a été confirmée. La perspective stable a été maintenue. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée de B1 à B2.

## Principales opérations effectuées en 2006

### Acquisitions

*Acquisition de l'activité UMTS de Nortel.* Le 4 décembre 2006, nous avons signé un accord avec Nortel Networks Corporation (« Nortel ») pour acquérir l'activité d'accès radio UMTS (*Universal Mobile Telecommunications System*) de Nortel (technologie et portefeuille de produits), les brevets et actifs corporels correspondants, ainsi que les contrats clients et autres actifs liés, pour 320 millions de dollars. Cette acquisition a été finalisée le 31 décembre 2006.

*Rapprochement avec Lucent.* Le 2 avril 2006, Alcatel et Lucent ont annoncé qu'ils avaient signé un contrat de rapprochement définitif. La finalisation du rapprochement a eu lieu le 30 novembre 2006, date à laquelle Lucent est devenue une filiale à 100 %. En conséquence, Alcatel, la société mère, a changé sa dénomination pour s'appeler désormais Alcatel-Lucent.

En conséquence du rapprochement, chaque action ordinaire de Lucent émise et en circulation juste avant la date effective du rapprochement a été convertie en un droit à recevoir 0,1952 (le « ratio d'échange ») d'un ADS représentant une action ordinaire Alcatel-Lucent d'une valeur nominale de 2 euros. Les options d'achat des actions de Lucent émises dans le cadre des plans d'options de Lucent ont été converties en droits à acquérir nos actions ordinaires, avec le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires par option ajustés en fonction du ratio d'échange. Les bons de souscription et les titres de dette émis par Lucent en circulation à la date effective du rapprochement sont également devenus convertibles ou exerçables en ADS ou en actions ordinaires Alcatel-Lucent, avec ajustement en fonction du Ratio d'échange.

*Acquisition de VoiceGenie.* Au cours du deuxième trimestre 2006, nous avons acquis l'entreprise non cotée VoiceGenie pour 30 millions d'euros en numéraire. Fondé en 2000, VoiceGenie est un leader des produits de libre-service vocal, dont la plate-forme logicielle est fondée sur Voice XML, un standard ouvert de développement d'applications de libre-service pour les entreprises et les opérateurs. La contribution de cette entreprise à nos résultats financiers en 2006 n'était pas significatif.

*Acquisition de 2Wire.* Le 27 janvier 2006, nous avons acquis une participation de 27,5 % dans 2Wire, pionnier des solutions de réseau à haut débit résidentiel, pour un montant de 122 millions de dollars réglés en numéraire. Cette société est consolidée par mise en équivalence et sa contribution à nos résultats financiers 2006 n'était pas significative.

### Cessions

*Thales.* Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, nous avons signé un accord avec Thales pour le transfert de nos participations dans deux coentreprises du secteur spatial créées avec Finmeccanica, ainsi que notre activité de signalisation ferroviaire et nos activités d'intégration et de services pour systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication (cf. « Principales opérations effectuées en 2007 – Cessions » ci-dessus).

### Autres opérations

*Rachat de la participation de Fujitsu dans une coentreprise.* En août 2006, nous avons racheté la participation de Fujitsu dans Evolium 3G, notre coentreprise spécialisée dans les infrastructures mobiles.

## Principales opérations effectuées en 2005

### Acquisition

*Acquisition de Native Networks.* Le 17 mars 2005, nous avons finalisé l'acquisition de Native Networks Inc, un fournisseur de matériels et de services Ethernet optique, pour 55 millions de dollars réglés en numéraire.

### Cessions

*Cession de la participation dans Nexans.* Le 16 mars 2005, nous avons vendu notre participation de 15,1 % au capital de Nexans au travers d'un placement privé.

*Cession des activités d'alimentation électrique.* Le 26 janvier 2005, nous avons finalisé la cession de nos activités d'alimentation électrique (Saft Power Systems) à Ripplewood, une entreprise d'investissement américaine.

### Autres opérations

*Avenant à la ligne de crédit syndiqué.* Le 15 mars 2005, nous avons modifié notre ligne de crédit bancaire syndiqué de 1,3 milliard d'euros en reportant sa date d'échéance de juin 2007 à juin 2009, avec extension possible jusqu'en 2011, en supprimant un des deux ratios financiers et en réduisant le coût de cette ligne. De plus, le montant de ce crédit syndiqué a été réduit à 1 milliard d'euros.

*Fusion des activités spatiales.* Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, nous avons finalisé la fusion de nos activités spatiales avec celles de Finmeccanica SpA, une entreprise italienne aérospatiale et de défense, par la création de deux coentreprises. Nous détenons 67 % et Alenia Spazio, une

division de Finmeccanica, 33 % de la première coentreprise, Alcatel Alenia Space, qui combinait nos activités spatiales industrielles respectives. Finmeccanica détenait 67 % et nous détenions 33 % de la seconde coentreprise, Telespazio Holding, qui combinait nos activités d'exploitation et de services satellitaires respectives.

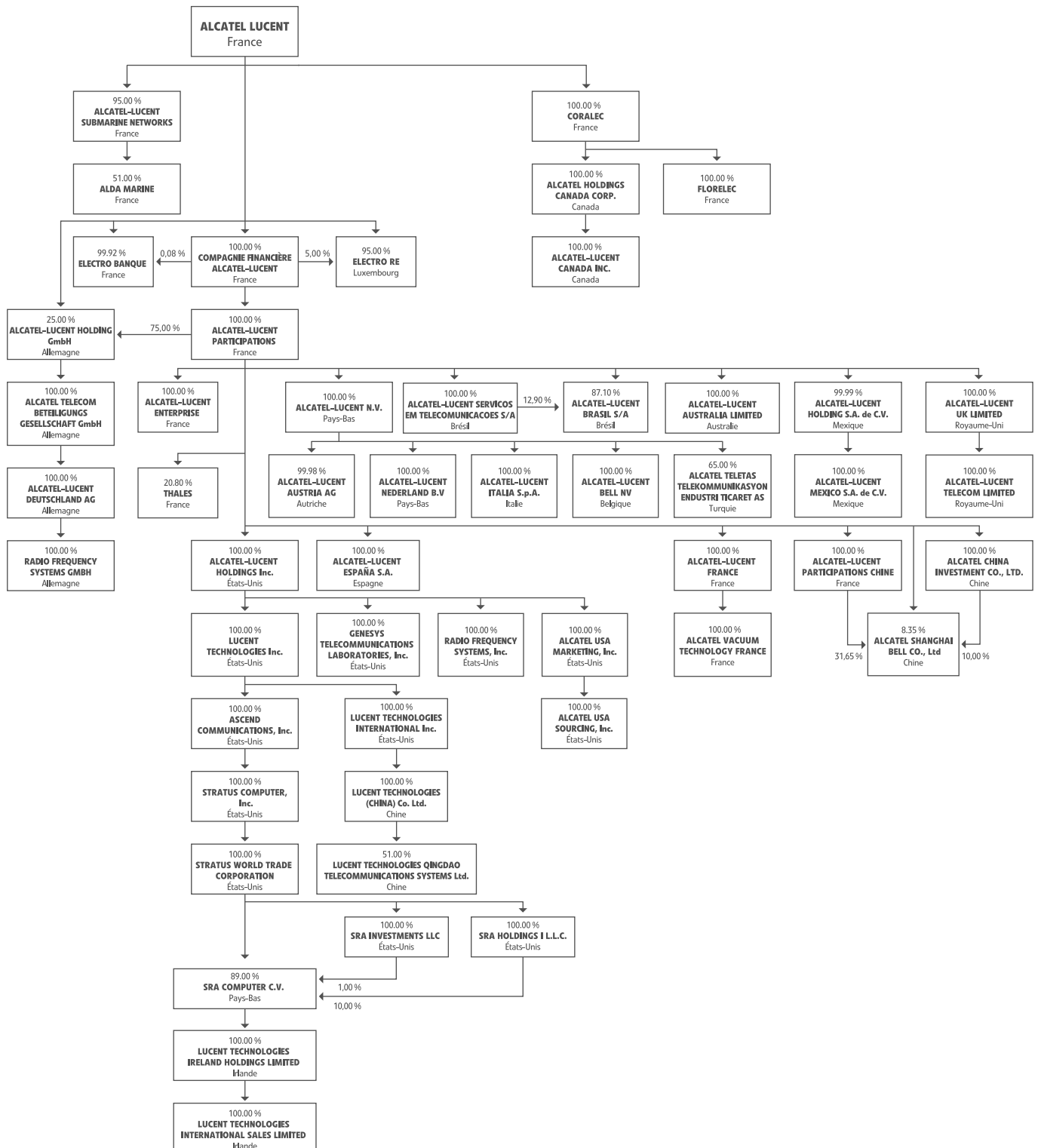
*Échange de notre participation dans la coentreprise avec TCL Communication.*  
 Le 18 juillet 2005, nous avons échangé notre participation de 45 % dans notre coentreprise avec TCL Communication Technology Holdings Limited contre des actions de TCL Communication, avec pour conséquence que TCL Communication détient maintenant à 100 % la coentreprise et que nous détenons 141 375 000 actions de TCL Communication.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

## 4.3 STRUCTURE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

En pourcentage de détention du capital social.



## 4.4 IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Nous occupons en qualité de propriétaire ou de locataire un nombre important d'immeubles, sites de production, laboratoires et locaux tertiaires dans le monde. Deux types de sites se distinguent dont les tailles et caractéristiques sont différentes :

- les sites de production et d'assemblage dédiés à nos différents métiers ;
- les sites concentrant les activités de recherche et d'innovation et les fonctions support, qui ont une couverture régionale tous métiers confondus.

Une part significative des activités d'assemblage et de recherche est réalisée en Europe et en Chine, toutes activités confondues. Nous avons également des filiales opérationnelles et des sites de production et d'assemblage au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Brésil et en Inde.

Au 31 décembre 2007, notre capacité totale de production était approximativement équivalente à 361 000 mètres carrés répartis entre les différentes activités et régions, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Nous estimons que ces ensembles immobiliers sont en bon état et répondent aux besoins et exigences de l'activité actuelle et future du Groupe et qu'elles ne présentent pas d'exposition à des risques majeurs liés à l'environnement qui aurait un impact sur les résultats du Groupe.

Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont mentionnées à la section 5.12 « Environnement »

### Capacité de production d'Alcatel-Lucent au 31 décembre 2007

| <i>En milliers de m<sup>2</sup></i> | <b>Europe</b> | <b>Amérique du Nord</b> | <b>Asie-Pacifique</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|--------------|
| <b>Opérateurs</b>                   | 195           | 69                      | 78                    | 342          |
| <b>Entreprise</b>                   | 15            | 0                       | 0                     | 15           |
| <b>Services</b>                     | 4             | 0                       | 0                     | 4            |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>214</b>    | <b>69</b>               | <b>78</b>             | <b>361</b>   |

Nous sommes présents dans 130 pays, sur environ 800 sites, dont les principaux sont les suivants :

### Sites production/assemblage

| <b>Pays</b> | <b>Site</b>   | <b>Propriété</b> |
|-------------|---------------|------------------|
| Chine       | Shanghai      | Pleine propriété |
| France      | Calais        | Pleine propriété |
| France      | Eu            | Pleine propriété |
| Pologne     | Bydgoszcz     | Pleine propriété |
| États-Unis  | North Andover | Location         |
| États-Unis  | Columbus      | Location         |

## Centres de recherche et d'innovation et fonctions support

| Pays        | Site                    | Propriété        |
|-------------|-------------------------|------------------|
| Allemagne   | Stuttgart               | Location         |
| Allemagne   | Nuremberg               | Location         |
| Autriche    | Vienne                  | Pleine propriété |
| Belgique    | Anvers                  | Location         |
| Brésil      | São Paulo               | Pleine propriété |
| Canada      | Ottawa                  | Location         |
| Chine       | Shanghai Pudong         | Pleine propriété |
| Espagne     | Madrid                  | Location         |
| États-Unis  | San Francisco Daly City | Location         |
| États-Unis  | Dallas Plano            | Pleine propriété |
| États-Unis  | Whippany                | Pleine propriété |
| États-Unis  | Naperville              | Pleine propriété |
| États-Unis  | Lisle                   | Pleine propriété |
| États-Unis  | Murray Hill             | Pleine propriété |
| France      | Villarcieux             | Location         |
| France      | Vélizy                  | Location         |
| France      | Lannion                 | Pleine propriété |
| France      | Paris-La Boétie         | Location         |
| France      | Orvault                 | Pleine propriété |
| Inde        | Bangalore               | Location         |
| Inde        | Chennai                 | Location         |
| Italie      | Vimercate               | Location         |
| Mexique     | Cuautitlan Izcalli      | Pleine propriété |
| Pays-Bas    | Hilversum               | Location         |
| Royaume-Uni | Swindon                 | Location         |
| Singapour   | Singapour               | Location         |

## 4.5 CONTRATS IMPORTANTS

### Accords avec Thales

*Présentation d'ensemble.* Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, nous avons signé avec Thales un accord sur le transfert de nos activités de transport, de sécurité et d'espace à Thales, et sur la future coopération industrielle entre les deux groupes. Cet accord fait suite à notre signature, en 2006, d'un accord avec Thales et Finmeccanica SpA, entreprise italienne de construction aérospatiale et de défense, aux termes duquel Finmeccanica approuvait le transfert à Thales de notre participation de 67 % dans Alcatel Alenia Space et de notre participation de 33 % dans Telespazio Holding, nos deux sociétés communes avec Finmeccanica.

Le 5 janvier 2007, nos activités de transport et de sécurité ont été apportées à Thales, en échange desquelles nous avons reçu 25 millions d'actions nouvelles Thales et un paiement de 50 millions d'euros tenant compte d'ajustements de prix d'achat. La cession de nos activités spatiales à Thales contre paiement en numéraire de 670 millions d'euros a été finalisée le 6 avril 2007.

*Accord de coopération.* En liaison avec cette transaction, nous avons conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2006, avec Thales et le gouvernement français (« l'État français »), un

accord de coopération qui régit nos relations avec Thales après la transaction. Cet accord de coopération impose à cette dernière de donner la préférence aux équipements et solutions que nous développons, en contrepartie d'un engagement de notre part de ne pas faire d'offres aux clients militaires de certains pays, sauf dans le cas d'exceptions protégeant notamment la relation commerciale en cours entre Lucent et certaines agences militaires américaines. L'accord comprend aussi des engagements de non-concurrence de notre part avec les activités apportées et cédées à Thales et, à l'inverse, de non-concurrence de Thales avec nos autres activités, sous réserve d'exceptions précises dans chaque cas. L'accord prévoit aussi une coopération entre Thales et nous dans certains domaines liés à la recherche et au développement.

Dans le cadre de la transaction avec Thales, nous avons conclu le 28 décembre 2006 avec TSA, entreprise française publique, un pacte d'actionnaires amendé qui définit les relations d'actionariat de Thales. Les éléments fondamentaux de cette relation sont décrits ci-après.



*Conseil d'administration de Thales.* Le Conseil d'administration de Thales se compose de 16 personnes et comprend (i) cinq administrateurs proposés par l'État français, représenté par TSA ; (ii) quatre administrateurs proposés par nous, chacun devant être un citoyen de l'Union européenne, sauf accord de l'État français ; (iii) deux représentants du personnel de Thales ; (iv) un représentant des actionnaires salariés de Thales ; et (v) quatre administrateurs indépendants. Nous nous concertons avec l'État français pour la désignation des administrateurs indépendants. Au moins un administrateur désigné par l'État français et un administrateur nommé par nous participent à tous les comités du Conseil.

Nous avons le droit, ainsi que l'État français, de remplacer des membres du Conseil d'administration de Thales, à condition que le nombre d'administrateurs nommés d'une part par l'État et d'autre part par nous soit égal au plus grand des deux nombres suivants :

- le nombre total d'administrateurs (à l'exclusion des représentants des salariés et des administrateurs indépendants), multiplié par une fraction dont le numérateur est le pourcentage d'actions détenues par l'État français ou par nous le cas échéant, et dont le dénominateur est le nombre total d'actions détenues ensemble par l'État français et par nous ; et
- le nombre de représentants du personnel et de représentants des actionnaires salariés au Conseil d'administration de Thales.

*Prise de décision conjointe.* Les décisions suivantes du Conseil d'administration de Thales doivent être approuvées par une majorité d'administrateurs désignés par nous :

- l'élection ou la résiliation du mandat du Président-Directeur Général de Thales (ou du Président et du Directeur Général si ces fonctions sont séparées) et la répartition des fonctions de Président-Directeur Général ;
- l'adoption du budget et du plan stratégique annuels de Thales ;
- toute décision menaçant la coopération entre nous et Thales ; et
- les acquisitions ou cessions d'actions ou d'actifs significatives (toute opération représentant un montant de 150 millions d'euros dans un sens ou dans l'autre étant considérée comme significative).

Si l'État français est en désaccord avec nous à propos (i) de décisions stratégiques majeures dont l'État estimerait qu'elles affecteraient de façon négative ses intérêts stratégiques ou (ii) de la nomination d'un Président-Directeur Général pour laquelle nous aurions exercé notre droit de veto, nous devons consulter l'État à ce sujet dans un effort de résolution du désaccord. Si les parties ne trouvent pas un accord dans un délai de 12 mois (délai réduit à trois mois dans le cas d'un veto mis à la nomination du Président-Directeur Général), nous aurons le droit, ainsi que l'État français, de résilier de façon unilatérale le pacte d'actionnaires.

*Participation dans Thales.* Nous perdrons le bénéfice des droits définis dans le pacte d'actionnaires si nous ne conservons pas au moins 15 % du capital et des droits de

vote de Thales. Le pacte d'actionnaires prévoit que la participation de l'État français dans Thales ne peut dépasser 49,9 % du capital et des droits de vote de Thales, en tenant compte de l'action spécifique (*golden share*) que l'État détient dans Thales (et qui est décrite plus bas, au paragraphe « Accord relatif aux intérêts stratégiques de l'État français »).

*Durée du pacte d'actionnaires.* Le pacte d'actionnaires amendé est entré en vigueur le 5 janvier 2007 et restera valable jusqu'au 31 décembre 2011. Cet accord prévoit que le pacte sera automatiquement prorogé pour une durée de cinq ans, à moins qu'une des parties fasse une demande de non-renouvellement du pacte au moins six mois avant sa date d'expiration. Si la participation de l'État français ou la nôtre se réduit à moins de 15 % du capital social de Thales à un moment ou à un autre, les clauses suivantes s'appliquent à :

- la partie dont la participation passe à moins de 15 % du capital social de Thales n'aura plus aucun droit en vertu du pacte d'actionnaires un an après la date où cette participation est passée sous les 15 %, sauf si ladite partie a racheté, pendant cette période d'un an, suffisamment d'actions Thales pour disposer à nouveau d'une participation de plus de 15 % au capital social de Thales. Si la participation d'une des parties passe à moins de 15 %, celle-ci doit prendre les mesures nécessaires pour provoquer les démissions des membres du Conseil d'administration qu'elle a nommés, de sorte que ce nombre reflète la part que conserve ladite partie dans le capital social et dans les droits de vote ;
- la partie dont la participation n'est pas descendue sous le seuil de 15 % a un droit préférentiel de rachat des parts que l'autre partie offrira éventuellement à la vente à un tiers, pour un volume dépassant 1 % du capital social de Thales à ce moment-là.

*Non-respect de nos obligations.* Dans le cas d'une inexécution importante de nos obligations au titre de l'accord touchant aux intérêts stratégiques de l'État français, c'est-à-dire dans le cas d'une inexécution dont l'État estime qu'elle compromet significativement ses intérêts stratégiques, ce dernier est en droit de nous enjoindre de réparer le défaut immédiatement. Si nous ne nous exécutons pas promptement, ou si l'État français juge qu'une réglementation étrangère d'application extra-territoriale qui nous concerne, impose à Thales des contraintes susceptibles de compromettre de façon significative les intérêts stratégiques de l'État français, ce dernier est en droit d'exercer un recours en résiliation comme précisé ci-après.

Si la participation dans notre entreprise d'une personne physique ou morale augmente jusqu'à passer les seuils de 20 %, 33,33 %, 40 % ou 50 % en intérêts ou en droits de vote, nous devons conférer avec l'État français sur les conséquences d'un tel événement et sur l'adéquation de l'accord relatif aux intérêts stratégiques de l'État français à la nouvelle situation. Si, à l'issue d'une période de six mois à compter du dépassement dudit seuil, l'État français juge que la structure de notre capital n'est plus compatible avec ses intérêts stratégiques et qu'il n'est pas possible de remédier à la situation par un amendement au pacte

d'actionnaires, l'État français est en droit d'exercer un recours en résiliation comme précisé ci-après.

*Recours en résiliation.* En cas d'inexécution de nos obligations, telle que décrite ci-dessus, ou si un tiers acquiert une participation importante dans notre société, comme décrit ci-dessus, et si un amendement au pacte d'actionnaires ne permet pas de régler le problème à la satisfaction de l'État français, ce dernier pourra :

- résilier immédiatement le pacte d'actionnaires ;
- s'il le juge nécessaire, nous demander immédiatement de suspendre l'exercice de nos droits de vote au-delà d'un quantum de 10 % des droits de vote de Thales ; ou
- s'il le juge nécessaire, nous demander de réduire notre participation dans Thales en dessous de 10 % du capital social total de Thales, en vendant nos actions sur le marché. Si, au bout d'une période de six mois, nous n'avons pas réduit notre participation, l'État français pourra nous forcer à lui vendre l'intégralité de notre participation dans Thales, ou à la vendre à une tierce partie de son choix.

*Accord relatif aux intérêts stratégiques de l'État français.* Le 28 décembre 2006, nous avons signé un accord révisé avec l'État français afin de mieux protéger les intérêts stratégiques de ce dernier dans Thales. Les clauses de cet accord incluent les points suivants, soit sous forme d'amendement au pacte d'actionnaires, soit sous forme d'accord supplémentaire séparé :

- nous conserverons notre siège social en France ;
- les administrateurs de Thales désignés par nous doivent être citoyens de l'Union européenne, sauf exception acceptée par l'État français, et l'un de nos dirigeants ou administrateurs de nationalité française doit être le principal contact entre nous et Thales ;
- l'accès aux informations sensibles ou classées liées à Thales est réservé à nos dirigeants citoyens de l'Union européenne, et il nous est fait obligation d'instaurer des procédures (notamment d'assurer la tenue à jour d'une liste des individus ayant accès à ces informations) afin de garantir ces limitations d'accès ;
- les informations sur l'activité courante et les informations financières concernant Thales sont à la disposition de nos dirigeants et administrateurs (quelle que soit leur nationalité) ;
- l'État français conserve une action spécifique (*golden share*) dans Thales lui donnant un droit de veto sur certaines opérations qui pourraient autrement être approuvées par le Conseil d'administration de Thales, notamment l'autorisation pour une tierce partie d'acquérir plus d'un pourcentage donné des parts de certaines filiales possédant certains actifs sensibles de Thales, ou lui permettant d'empêcher Thales de céder certains actifs sensibles ;
- l'État français a la possibilité de restreindre l'accès aux opérations de recherche et de développement de Thales et à d'autres informations sensibles ; et

- nous devons nous efforcer d'éviter toute intervention ou influence d'intérêts étrangers dans la conduite des affaires de Thales.

## Accords NSA et SSA avec le gouvernement des États-Unis

Le 17 novembre 2006, la Commission sur les investissements étrangers aux États-Unis (*Committee on Foreign Investment in the United States* ou « CFIUS ») a approuvé notre rapprochement avec Lucent. Dans le cadre de la phase finale de ce processus d'approbation, le CFIUS a recommandé au Président des États-Unis de ne pas suspendre ni interdire notre rapprochement avec Lucent, à condition que nous signions un Accord de sécurité nationale (*National Security Agreement*, « NSA ») et un Accord de sécurité spécialisé (*Specialty Security Agreement*, « SSA ») avec certaines administrations publiques américaines dans un délai spécifié. Dans le cadre de ce processus d'approbation par le CFIUS, nous avons donc signé un accord NSA avec le ministère de la Justice (*Department of Justice*), le ministère de la Sécurité intérieure (*Department of Homeland Security*), le ministère de la Défense (*Department of Defense*) et le ministère du Commerce (*Department of Commerce*) (collectivement nommés ici les « parties publiques américaines ») prenant effet le 30 novembre 2006. L'accord NSA prévoit, entre autres choses, certaines actions liées à nos activités américaines ayant un rapport avec le travail des Bell Labs et avec l'infrastructure de communication aux États-Unis. Dans le cadre de l'accord NSA, au cas où nous manquerions à une quelconque de nos obligations et au cas où ce manquement menacerait la sécurité nationale des États-Unis, les parties signataires sont convenues que le CFIUS, sur demande des parties publiques américaines au niveau du cabinet et du président du CFIUS, pourra réexaminer les conditions du rapprochement avec Lucent et réviser ses recommandations au Président. En outre, nous avons accepté de créer une filiale distincte pour effectuer certains travaux pour le gouvernement américain et gérer les contrats publics et certains actifs sensibles liés aux Bell Labs. Cette filiale distincte a dans son Conseil d'administration au moins trois administrateurs indépendants citoyens résidents des États-Unis, disposant ou pouvant prétendre disposer d'une habilitation de sécurité par le ministère de la Défense. Ces administrateurs sont l'ancien ministre de la Défense William Perry, l'ancien directeur de la CIA R. James Woolsey, l'ancien directeur de la NSA et général de corps d'armée aérien à la retraite Kenneth A. Minihan, et l'ancien secrétaire d'État à la Marine H. Lee Buchanan. L'accord SSA, qui pris effet le 20 décembre 2006 et qui encadre le fonctionnement de cette filiale, contient des clauses liées à la séparation de certains salariés, de certaines opérations, de certaines installations, ainsi que des limitations du contrôle et de l'influence exercés par la société mère, et des restrictions dans les flux de certaines informations.

Les dispositions des accords NSA et SSA n'ont pas eu d'influence significative sur les synergies prévisionnelles qui devraient être créées par le rapprochement avec Lucent, et n'ont pas compliqué l'intégration des activités historiques d'Alcatel et de Lucent.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

# 5 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

## 5.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Nous pensons que notre stratégie, notre gamme de produits et notre expertise sont en ligne avec les perspectives de marché à long terme de l'industrie des télécommunications, à un moment où les réseaux migrent vers une architecture tout-IP. Depuis le rapprochement des deux Groupes, nous avons renforcé notre présence sur des marchés stratégiques et des technologies clés, tels que l'IP et le haut débit mobile, pour positionner la société pour une croissance durable. Toutefois, malgré les opportunités de cette industrie et les bénéfices à long terme de notre regroupement d'entreprises, les conditions de marché restent difficiles, avec une pression continue sur les revenus et les marges, en raison d'une concurrence intensifiée et d'un certain ralentissement des investissements en Amérique du Nord. Ces conditions de marché et notre volonté de transformer notre entreprise pour le long terme nous ont conduits à mettre en place un plan d'action agressif en trois parties dont l'objectif est d'améliorer la rentabilité de notre Groupe et de le repositionner sur des segments en croissance.

Certaines parties de ce plan, exposé lors de nos résultats du troisième trimestre 2007, sont spécifiques à chacun de nos segments d'activités et sont traitées dans les sections concernées ci-dessous. D'autres incluent des changements impactant l'ensemble de notre Groupe. Elles comprennent :

- la création de deux structures régionales (l'une pour le continent américain et l'autre regroupant l'Asie-Pacifique, l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient) pour remplacer nos quatre structures régionales initiales. Ces deux nouvelles structures permettent de rationaliser notre organisation, d'améliorer notre efficacité opérationnelle, d'éliminer le chevauchement des fonctions et de réduire nos dépenses globales ;
- le rapprochement au sein des Bell Labs de toutes nos capacités de recherche et d'innovation permettant d'éliminer les fonctions en doublon tout en optimisant l'efficacité et la productivité ;

- un changement dans notre réseau commercial ou de stratégie de pénétration de marché dans certains pays où nos marges sont faibles. Actuellement, nous avons des activités dans environ 130 pays. Dans un petit nombre de ces pays, environ 10 à 20, le volume de nos activités nuit à leur rentabilité. Afin de réduire les coûts et d'améliorer notre rentabilité dans ces pays, nous allons adopter une approche alternative de pénétration de marché et continuerons à soutenir nos clients. En outre, comme nous constatons des volumes plus faibles sur ces marchés, nous ajustons nos ressources d'un point de vue géographique afin de prendre en compte ces fluctuations ;
- la réduction du comité de direction à sept personnes avec une définition claire des responsabilités pour une exécution rapide du plan, sous l'autorité directe de la directrice générale. Le rôle de ce comité est de superviser notre stratégie et notre organisation, les questions relatives à notre politique d'entreprise, notre planification financière à long terme et notre stratégie en ressources humaines ;
- la rationalisation du segment Opérateurs : Notre segment Opérateurs n'est plus organisé en trois groupes d'activités (Fixe, Mobile et Convergence) mais désormais en sept divisions opérationnelles : IP, Accès fixe, Optique, Multicore, Applications, Réseaux CDMA et Accès mobile. Actuellement, les informations présentées ci-après sur le segment Opérateurs, faisant référence aux trois groupes d'activités qui étaient en place jusqu'au 31 octobre 2007, sont fournies afin d'assurer la continuité de l'analyse sur l'ensemble de l'année 2007 et ne sauraient être fournies en tant que telles dans de futures publications de notre Groupe.

| OPÉRATEURS |                       |                             | ENTREPRISE                 | SERVICES                |
|------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Fixe       | Mobile                | Convergence                 |                            |                         |
| Accès      | GSM/WiMAX             | Multicore                   | Solutions pour entreprises | Intégration de réseaux  |
| IP         | W-CDMA                | Multimédia & Paiement       | Genesys                    | Services professionnels |
| Optique    | CDMA/EVDO             | Applications & Services IMS | Composants industriels     | Maintenance             |
|            | Transmission sans fil |                             |                            | Gestion de réseaux      |

Sauf indication contraire, toutes les données financières figurant au chapitre 5 peuvent être consultées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007. Pour les informations par segment opérationnel ou marché

géographique, veuillez vous référer à la Note 5 des comptes consolidés ainsi qu'au chapitre 6, « Examen de la situation financière et tendances ».

## 5.2 SEGMENT D'ACTIVITÉ OPÉRATEURS

Pendant la quasi-totalité de l'exercice 2007, notre segment Opérateurs était constitué des groupes d'activités Fixe, Mobile et Convergence. Le segment Opérateurs offre un large portefeuille de produits aux fournisseurs de services fixes, mobiles et convergents, ainsi qu'aux entreprises et aux gouvernements, pour répondre à leurs besoins critiques de communications. Le marché des fournisseurs de services connaît aujourd'hui une mutation fondamentale – qui a débuté sur le marché du fixe mais qui s'étend désormais au mobile – caractérisée par la transformation des réseaux vers des architectures haut débit tout-IP (*Internet Protocol*). Cette architecture permet aux fournisseurs de services d'offrir aux utilisateurs finaux des services avancés *triple-play* (voix, données et vidéo) à travers tous types d'accès haut débit (cuivre, fibre optique, hertzien). Nous avons donc rationalisé notre segment Opérateurs en nous concentrant davantage sur la transformation IP des réseaux fixes et mobiles ainsi qu'en témoignent nos investissements dans les technologies de nouvelle génération comme les routeurs de services, les réseaux optiques de nouvelle génération, les applications IMS (*IP Multimedia Subsystems*), les réseaux mobiles de troisième génération et l'accès fixe haut débit.

Nous avons revu en détail notre portefeuille de produits en 2007 et pensons qu'il est en ligne avec l'orientation actuelle du marché. Suite à cette revue, nous avons pris la décision de n'abandonner aucun domaine important de ce portefeuille parce que nous estimons que son étendue constitue un atout. Toutefois, dans le cadre du plan d'actions annoncé le 31 octobre 2007 et afin d'améliorer la rentabilité et de repositionner l'activité, nous avons instauré un plan de réduction des coûts des produits en recentrant nos activités de R&D et en cherchant à utiliser des plates-formes communes pour l'ensemble du portefeuille Opérateurs. Nous rationalisons également la chaîne logistique des produits destinés aux opérateurs et avons créé sept divisions opérationnelles au sein de ce segment.

En 2007, les revenus du segment Opérateurs se sont élevés à 12 819 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 73 % de nos revenus 2007 totaux.

### Fixe

#### Généralités

Pendant la majeure partie de l'exercice 2007, le groupe d'activité Fixe était structuré en trois divisions opérationnelles : accès, optique et Protocole Internet (IP), chacune d'elles regroupant les activités et produits des deux entités historiques, Alcatel et Lucent. Le portefeuille de produits du

Groupe Fixe peut être déployé n'importe où depuis le cœur de réseau jusqu'aux points d'accès, sur tous types de réseaux qu'ils soient traditionnels ou de nouvelle génération, et permet de fournir des services haut débit voix, données et vidéo. Bien que nous pensions être bien positionnés sur le marché du fixe, à la fin 2007, nous avons instauré un programme d'amélioration du coût des produits pour générer des économies supplémentaires dans le cadre du plan annoncé le 31 octobre 2007. En 2007, les revenus du Groupe d'activité Fixe se sont élevés à 6 003 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 47 % des revenus du segment Opérateurs et 34 % des revenus totaux du Groupe.

#### Accès

Selon le cabinet d'analystes Dell'Oro, nous sommes le numéro un mondial de l'accès haut débit avec 44 % du marché DSL (ligne d'accès numérique) en 2007. Le marché de l'accès est en pleine évolution, avec la récente introduction des technologies de réseaux optiques passifs Gigabit (GPON). Nous avons remporté des contrats GPON avec plusieurs opérateurs dont notamment Verizon, AT&T et France Telecom. Le marché de l'accès fixe est commandé, d'une part, par la pénétration accrue des technologies haut débit dans les économies émergentes comme la Chine, et d'autre part par le développement, sous l'impulsion des opérateurs, de services avancés dits *triple-play* associant la voix, les données et la vidéo. Notre nouvelle gamme de produits d'accès basés sur l'IP supporte à la fois le DSL et le GPON ce qui permet aux opérateurs d'optimiser l'utilisation conjointe de ces technologies, en fonction de la configuration du réseau et du lieu d'installation. Ces produits ont été conçus pour répondre à la demande croissante des nouvelles applications requérant une bande passante plus grande et une disponibilité plus élevée. Nos équipements permettent ainsi aux opérateurs de proposer des services voix, données et vidéo (*triple-play*) depuis un point d'accès unique et de fournir à leurs clients des services haut débit comme la réception d'un nombre de chaînes de télévision quasi illimité, la vidéo à la demande, la télévision haute définition (TVHD), la voix sur IP (*VoIP*), l'Internet haut débit et des services d'accès professionnels. Par leurs fonctionnalités, nos produits répondent aux exigences de la clientèle des opérateurs, qu'elle se trouve en environnement urbain, suburbain ou rural.

Nous sommes convaincus que l'importance de notre base installée d'accès DSL nous apporte un avantage compétitif certain, dans la mesure où nombre de nos clients adeptes de cette technologie ont amené la fibre optique au plus profond de leurs réseaux d'accès, de manière à être plus proches de l'utilisateur final et à pouvoir élargir à la fibre optique leur offre de services à haut débit.

## Protocole Internet (IP)

Notre portefeuille d'offres de services de commutation/routage IP à destination des fournisseurs de services repose sur trois familles de produits : la commutation multiservices et multi-protocoles, les routeurs de services et les commutateurs Ethernet :

- nos commutateurs multiservices de réseau étendu (MSWAN) permettent aux opérateurs fixes et mobiles de transformer les réseaux existants pour qu'ils supportent les technologies et les services les plus innovants. Ils associent diverses technologies utilisant le mode de transfert asynchrone (ATM) et des fonctions de commutation multi-protocoles ;
- nos équipements de commutation multi-protocoles par étiquette (IP/MPLS) gèrent le trafic à l'intérieur et entre les différents réseaux des opérateurs, ce qui permet de fournir des services d'accès Internet, de télévision sur IP, de téléphonie mobile, de messageries textes et de gestion de réseaux privés virtuels (VPN) à partir d'une infrastructure commune unique ;
- nos commutateurs Ethernet donnent aux opérateurs la possibilité de commercialiser auprès de leurs clients des produits *triple-play* (données, voix et vidéo) et des services de réseaux privés virtuels (VPN) à moindre coût par rapport aux techniques traditionnelles. Bien qu'elles soient omniprésentes dans les univers résidentiel et professionnel, les opérateurs internationaux n'utilisent les technologies Ethernet pour développer leurs services IP que depuis les récents progrès dont elles ont bénéficié en termes d'évolutivité, de fiabilité et de qualité de service.

Chacun de ces produits a été élaboré de façon à pouvoir mettre sur le marché des offres multimédia à forte valeur ajoutée, à l'instar des produits VPN et autres services de données, supports des logiciels applicatifs de communication et de calcul professionnel. Nos routeurs de services et nos commutateurs Ethernet mettent en œuvre les dernières avancées technologiques dans leurs équipements de traitement dédiés, matériels et logiciels, afin d'apporter la fiabilité, l'évolutivité et les fonctions complexes de régulation de trafic requises aujourd'hui par les fournisseurs de services mondiaux. Nos routeurs de service sont particulièrement adaptés aux produits *triple-play* complexes destinés aux usages professionnels et domestiques ainsi qu'à la téléphonie mobile, puisqu'ils procurent la haute capacité, la sécurité et la qualité de service indispensables pour gérer les chaînes de télévision haute définition (HD), les appels de voix et les connexions Internet à haut débit. Nos routeurs de service IP/MPLS et nos commutateurs de service Ethernet sont souvent déployés en association avec nos passerelles d'accès GPON et DSL pour rendre possible la mise en œuvre de ces services résidentiels innovants.

## Optique

Notre division Optique élabore et commercialise des équipements de transmission de données par connexion optique, fonctionnant tant sur de longues distances terrestres et sous-marines que sur de plus courtes distances à l'intérieur d'une zone urbaine ou régionale. Les analystes du cabinet OVUM/RHK, estiment qu'historiquement, Alcatel détenait depuis 2001 la plus grande part du marché de la transmission optique et que le Groupe a conservé cette position depuis le rapprochement avec Lucent.

### Réseaux terrestres

Nos équipements terrestres sont conçus pour des applications longue distance, métropolitaines ou régionales. Ils permettent aux opérateurs de gérer leur trafic voix, données et vidéo sur différentes applications et plates-formes ; et de tirer parti de nouvelles offres compétitives, en proposant à leur clientèle un grand éventail de produits de gestion de données, éventuellement assorties de différents niveaux de service, de tarifications variables et de dispositifs de gestion de la congestion de trafic. Ces équipements permettent surtout aux opérateurs d'offrir ces nouveaux services sans modifier les programmes d'investissement mis en place sur les réseaux existants. Nos systèmes métropolitains de multiplexage en longueur d'onde WDM (*Wave Division Multiplexing*) répondent à la demande des opérateurs qui exigent, pour leur activité en forte croissance et leurs besoins multimédias, des équipements de réseaux à moindre coût. Nos équipements WDM, longue portée ou métropolitains, apportent les capacités supplémentaires requises pour supporter les services vidéo et sont évolutifs, ce qui facilite pour nos clients l'expansion de leurs réseaux à mesure que les volumes d'activité et de données s'accroissent. Ces produits permettent de gérer à moindre coût des plates-formes hébergeant différents services et sont adaptées aux applications fonctionnant dans des configurations de réseaux hétérogènes.

### Réseaux sous-marins

Nous sommes le numéro un du secteur pour l'ingénierie, la fabrication, l'installation et la gestion de réseaux de câbles de télécommunication sous-marins. Ce marché se caractérise par un nombre de contrats peu élevé mais d'envergure, dont l'achèvement requiert souvent plus d'une année. Les principaux investissements se concentrent aujourd'hui sur les liaisons transpacifiques, autour de l'Afrique, à travers la Méditerranée et en Asie du sud-est ainsi qu'autour du sous-continent indien. Nos infrastructures réseau sous-marines peuvent mettre en relation des continents (grâce à l'amplification optique pour faire face aux longues distances) ainsi que des sites distants de 400 km maximum (sans amplification optique) pour relier le continent à une île, ou plusieurs îles entre elles, ou encore plusieurs points situés le long d'une côte.

## Mobile

### Généralités

Le groupe d'activité Mobile aide ses clients opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier à transformer les infrastructures existantes vers des plates-formes tout-IP, plus flexibles et plus compétitives, capables de supporter de nouveaux flux de données et d'images sans affecter le trafic voix existant. Nous fournissons une large gamme de produits et de solutions de télécommunications mobiles qui couvrent à la fois des standards technologiques bien établis comme le GSM/GPRS/EDGE, le W-CDMA (*Wideband Code Division Multiple Access*, aussi désigné sous le nom de *Universal Mobile Telephone Communications System*, UMTS) et le CDMA, de même que des technologies plus récentes comme le WiMAX (*Worldwide Interoperability for Microwave Access*). Nos équipements radio mobiles sont conçus pour minimiser le coût total de propriété grâce à un programme de réingénierie constant et l'utilisation d'un environnement modulaire ; ceci permet d'introduire aisément les nouvelles technologies et facilite l'évolution des réseaux de la deuxième vers la troisième génération (3G) sans interruption de service. L'activité GSM/GPRS/EDGE a été développée par la société historique Alcatel, tandis que l'activité de CDMA, leader sur le marché, est fondée sur des produits de Lucent et que notre offre W-CDMA résulte de la mise en commun des actifs et de la base de clientèle des deux sociétés, à laquelle il faut ajouter l'activité radio UMTS que nous avons acquise auprès de Nortel le 31 décembre 2006. En 2007, les revenus du Groupe d'activité Mobile se sont élevés à 5 287 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 41 % des revenus du segment Opérateurs et 30 % de nos revenus 2007 totaux.

### GSM/WiMAX

Nous développons des produits radio mobiles de deuxième génération (2G) GSM (Global System for global Mobile communications) standard, qui intègrent les évolutions technologiques du GPRS/EDGE (*General Packet Radio Service/Enhanced Data Rates for GSM Evolution*) conformes à cette norme. En 2007 comme en 2006, le marché des infrastructures GSM a subi une concurrence exacerbée, mais il demeure le leader mondial de la technologie mobile en termes de nombre d'abonnés. L'augmentation du nombre d'abonnés a été particulièrement importante dans les pays émergents. En 2007, nous avons ajouté à notre portefeuille de produits GSM une plate-forme de contrôleur de station de base (BSC) ATCA (*Advanced Telecom Computing Architecture* (ATCA) à la pointe de l'innovation et qui utilise le protocole IP. La compacité et la haute performance de la plate-forme de contrôleur de stations de base (BSC) ATCA (*Advanced Telecom Computing Architecture*) permet aux fournisseurs de services de réduire les coûts d'exploitation de leurs réseaux. Nous avons également rénové l'ensemble de notre ligne de produits radio GSM/EDGE et optimisé l'ensemble de notre portefeuille d'offres pour répondre aux besoins des opérateurs d'accroître la capacité et la flexibilité de leurs réseaux, ainsi que de supporter les applications de transfert de données existantes et nouvelles. Ces améliorations ont également permis d'étendre la couverture tout en réduisant la consommation d'énergie et d'espace, abaissant le coût total de propriété sans compromettre les fonctionnalités, l'extensibilité et les évolutions futures.

En 2004, nous nous sommes associés à Intel pour développer des services de bout en bout qui utilisent les normes WiMAX, afin de fournir des connexions large bande sur réseaux sans fil. Nous commercialisons depuis 2006 une solution WiMAX de bout en bout (conforme aux derniers standards IEEE 802.16e-standard). La technologie WiMAX peut constituer une alternative économique pour les pays à forte croissance qui ne disposent pas en général de réseaux de téléphonie fixe très développés. En 2007, nous avons également lancé avec l'opérateur OneMax en République Dominicaine, le premier réseau commercial déployé dans la bande de fréquence 3,5 gigahertz en Amérique latine et centrale.

### W-CDMA

Le multiplexage par code large bande (*Wideband Code Division Multiple Access*) communément désigné sous le terme W-CDMA ou encore appelé systèmes de télécommunications mobiles universelles (*Universal Mobile Telephone Communications Systems*), UMTS, est la troisième génération (3G) de la technologie mobile issue de la norme GSM répandue mondialement. Nos clients 2G dans le monde continuent d'étendre leur nombre d'abonnés aux services de voix et d'augmenter les durées d'utilisation de ces services ; la capacité de transmission de la voix demeure donc un poste essentiel dans les investissements d'infrastructure de réseaux. Simultanément, le revenu moyen par utilisateur (ARPU) généré par les services de voix est soumis à la pression d'une concurrence accrue, ce qui incite les opérateurs à investir dans les infrastructures 3G, qui apportent de nouvelles capacités mobiles haut débit aux réseaux de nos clients pour le transfert des données. C'est pourquoi nos clients portent une attention particulière au développement des réseaux 3G. Les déploiements consistent à mettre à niveau les stations de base existantes et, parfois, à installer de nouvelles stations de base et d'autres équipements qui permettent aux opérateurs d'introduire des services mobiles de haut débit à des tarifs comparables à ceux de téléphonie fixe.

Le W-CDMA représente une étape fondamentale de l'évolution des réseaux GSM/GPRS/EDGE en termes de qualité de la voix, de rapidité de transmission des données et de nouvelles fonctionnalités mises à disposition. Les clients qui utilisent nos stations de base GSM et qui souhaitent migrer sur des environnements 3G peuvent le faire relativement facilement et à moindre coût en introduisant des modules 3G dans leurs systèmes. De même, nos clients qui souhaitent faire évoluer leurs systèmes de troisième génération W-CDMA vers des technologies plus avancées telles que le HSDPA (*High Speed Downlink Packet Access*) ou le HSUPA (*High Speed Uplink Packet Access*) pourront le faire grâce à de simples mises à jour logicielles sur leurs systèmes W-CDMA existants.



Le marché W-CDMA offre de meilleures perspectives de croissance que les marchés GSM et CDMA arrivés à maturité, mais la montée en puissance de nos revenus dans ce domaine a été plus lente que prévu. De plus, nos concurrents essayant eux aussi de développer cette activité, nous avons connu une très forte pression sur les prix qui s'est traduite par des marges inférieures à nos attentes. À l'avenir, nous rechercherons les opportunités en matière de W-CDMA de manière sélective, en trouvant un juste équilibre entre notre désir de développer notre part de marché et notre objectif de parvenir à une croissance rentable.

L'année 2007 a été marquée par des investissements significatifs dans le domaine du W-CDMA dans la mesure où nous avons travaillé pour fusionner trois portefeuilles, le premier portefeuille provenant de la société historique Alcatel, le second provenant de Lucent et le troisième provenant de notre acquisition de l'activité d'accès radio W-CDMA de Nortel. En 2007, nous avons réuni trois plates-formes pour n'en former que deux et nous prévoyons d'avoir une seule plate-forme intégrée d'ici au troisième trimestre 2008 au moins en ce qui concerne le contrôleur de stations de base. Un autre aspect de nos investissements dans le domaine du W-CDMA est un portefeuille qui se distingue grâce à des nouvelles technologies qui permettront aux opérateurs d'offrir une couverture améliorée à l'intérieur des bâtiments et de déployer une architecture « *flat IP* » qui simplifie les réseaux d'accès radio et réduit le nombre d'éléments de ces réseaux.

### **TD-SCDMA**

Nous avons également conclu une alliance avec Datang Mobile pour développer la norme de téléphonie mobile 3G TD-SCDMA (*Time Division-Synchronized Code Division Multiple Access*) en Chine où nous avons déployé des réseaux pilotes TD-SCDMA en 2006. En outre, nous avons signé un certain nombre d'autres accords de partenariat pour la production d'équipements et de services reposant sur l'architecture *Advanced Telecom Computing Architecture* (ATCA), norme qui réduit les coûts et la complexité des infrastructures mobiles de nos clients.

### **CDMA2000/EV-DO**

Le CDMA2000 est le numéro 1 mondial des technologies de téléphonie mobile 3G (troisième génération) avec, selon les chiffres du CDG (groupe de développement du CDMA), plus de 400 millions d'abonnés dans le monde entier. Il est déployé dans des bandes de fréquence allant de 450 à 2100 MHz, et permet d'équiper chaque opérateur sur des bandes de fréquences plus basses que celles des services mobiles concurrents. Le CDMA2000 permet aux opérateurs de bénéficier de capacités plus grandes et d'une meilleure couverture avec un coût minimal de mises à jour matérielles et logicielles. La plus récente technologie mobile, la norme 1XEV-DO (*Evolution Data Only*) Révision A (« Rev A »), donne aux opérateurs la possibilité de mettre sur le marché des applications haut débit en temps réel, supportant les deux sens de transfert, comme la téléphonie sur IP, la vidéo mobile, les produits *push-to-talk* et *push-to-multimedia*. La version suivante, Révision B, devrait apporter des améliorations en accroissant de manière significative la bande passante au prix de mises à jour matérielles et logicielles très mineures.

Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés CDMA et des volumes de trafic, le marché de l'infrastructure CDMA est arrivé à maturité et commence à ralentir. Nous avons revu à la baisse nos perspectives long terme pour ce segment afin de prendre en compte l'évolution récente des conditions de marché ainsi que l'impact potentiel négatif de futures évolutions technologiques. Comme pour tout produit ou toute technologie qui atteint un stade de maturité dans son cycle de vie, nous modérerons nos investissements en matière de R&D dans la génération actuelle du CDMA pour refléter le ralentissement qui va naturellement se produire sur ce marché avec le temps. Nous prévoyons également quelques nouvelles opportunités sur le marché global du CDMA, telles que la VoIP (voix sur IP) et la prochaine version de la norme CDMA, et nous continuerons d'investir pour soutenir les plans de nos clients afin d'intégrer ces capacités. Technologie mature, le CDMA s'est révélé très attractif pour les marchés émergents, puisqu'il permet la fourniture de services voix et données haut débit à des prix très abordables, tout en laissant la voie ouverte pour intégrer par la suite les avancées de la nouvelle génération.

### **Transmission sans fil**

Nous commercialisons un portefeuille étendu de produits sans fil point à point qui respectent à la fois les normes européennes de télécommunication (ETSI) et les exigences des normes américaines (ANSI). Ces produits comportent des dispositifs hertziens à grande, moyenne et faible capacité destinés à équiper les systèmes de transmission des opérateurs, les applications de *backhauling* mobile, les applications de téléphonie fixe à large bande ainsi que les logiciels applicatifs privés de certains marchés verticaux tels que les diffuseurs de télévision numérique, le secteur de la défense, de la sécurité, de l'énergie et les services aux collectivités. En complément de nos systèmes à fibre optique et de téléphonie fixe, notre portefeuille d'équipements de transmission sans fil est compatible avec un large éventail de configurations radio/réseau, d'interfaces réseau et de bandes de fréquence à large spectre. Nous commercialisons des produits de transmission hertzienne qui peuvent être gérés par nos plates-formes logicielles complémentaires dans un environnement fixe ou mobile.

Nous avons expérimenté en 2007 une nouvelle génération de systèmes radio à transmission par paquets, conçus pour permettre de migrer vers l'IP les réseaux de *backhauling* mobile de nos gros clients. Nous prévoyons de lancer ce nouveau produit sur le marché au cours du premier semestre 2008.

## Convergence

### Généralités

Notre groupe d'activité Convergence développe un portefeuille d'applications, de matériels et de logiciels cœur de réseau destinés à favoriser la migration des opérateurs et des fournisseurs de services vers les technologies IP. Le portefeuille de ce pôle d'activité propose une gamme de services de voix, multimédia, de divertissement et des services convergents. Les services convergents peuvent se définir comme la fusion ou le « mixage » de services qui étaient auparavant indépendants, tels que par exemple l'association de la voix, de l'image et de données Internet lors d'une visioconférence. Ils sont développés de manière à être accessibles indépendamment du type d'accès (fixe, mobile, etc.) et du média. Ils nécessitent ainsi un ensemble de fonctionnalités et de composants réseau totalement nouveau. Notre activité Convergence inclut des produits provenant à la fois d'Alcatel et de Lucent et s'articule autour de trois divisions opérationnelles : Multimédia et Paiement, Applications et Services IMS, et Multicore. En 2007 les revenus du Groupe d'activité Convergence se sont élevés à 1 529 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 12 % des revenus du segment Opérateurs et 9 % de nos revenus 2007 totaux.

### Multimédia & Paiement

Cette division fournit des services de multimédia et de communication tels que l'information en ligne, la vidéo, la musique ainsi que produits et solutions de paiement et de messagerie, déclinés au sein des portefeuilles suivants :

- la télévision sur IP (services de diffusion TV sur réseau IP) et les services *multi-play* (environnement multi-utilisateurs), les applications multimédias et interactives qui peuvent être installées sur des réseaux fixes et mobiles pour des usages résidentiels ou de divertissement ;
- produits de paiement : des produits de valorisation, de paiement et de facturation en temps réel pour les fournisseurs de services et les opérateurs réseaux, leur permettant de gérer leurs services voix, données et vidéo (*triple-play*) ;
- messageries : des services de messagerie voix et multimédia à destination des fournisseurs de services fixes, mobiles et convergents.

Avec plus de 140 clients opérateurs mobiles et fixes aux quatre coins de la planète et plus de 40 projets d'applications *triple-play*, nous confirmons notre leadership mondial sur le marché des services réseau de télévision, de vidéo et de musique ; nous sommes en outre bien positionnés sur la facturation et le paiement en temps réel, avec plus de 210 clients fixes et mobiles.

### Applications & Services IMS

Les applications pour le marché des opérateurs sont l'un des domaines que nous avons privilégiés dans le cadre de notre projet visant à améliorer la rentabilité et à repositionner l'activité. Bien que le développement de ce segment se soit matérialisé plus lentement que prévu, nous pensons qu'il offre un fort potentiel de croissance. Nous avons donc augmenté les ressources et rationalisé le portefeuille pour mieux prendre en compte les domaines spécifiques qui, selon nous, offrent les meilleures opportunités de marché. Nos services IMS fonctionnent avec n'importe quel type de réseau d'accès, sur tout type de terminal et peuvent être associés à d'autres services traditionnels IMS ou non IMS. Nos produits de gestion des données d'abonnés comprennent des outils logiciels permettant de gérer les abonnements, les authentifications et les informations de localisation sur une grande variété de réseaux fixes et mobiles. Notre offre IMS complète (application et cœur de réseau) est utilisée dans plus de 25 déploiements ou projets pilotes avancés, tandis que nos applications de gestion des données d'abonnés sont déjà déployées dans plus de 190 réseaux.

### Multicore

La division Multicore propose des produits de cœur de réseau allant des systèmes de commutation classiques – domaine dans lequel nous occupons une place de leader puisque nous supportons environ un quart des lignes installées dans le monde – jusqu'aux offres de cœur de réseau IP de nouvelle génération destinées aux opérateurs fixes, mobiles et convergents. Nous avons déployé nos produits IP/NGN dans plus de 260 réseaux fixes et mobiles et nous participons actuellement à plus de 25 projets de transformation réseau IMS. Toutefois, la migration des opérateurs vers ces réseaux de nouvelle génération basés sur l'IMS a été plus lente que prévu et la croissance de notre activité liée aux réseaux d'infrastructure de nouvelle génération n'a pas été suffisante pour compenser le déclin séculaire dans le domaine de la commutation classique. Par conséquent, nous effectuons des ajustements supplémentaires qui réduiront encore notre portefeuille de réseaux d'infrastructure de nouvelle génération et nous permettront d'exploiter des capacités multimédias communes et l'infrastructure IP pour les réseaux fixes et mobiles de nouvelle génération.



## 5.3 SEGMENT D'ACTIVITÉ ENTREPRISE

Notre segment Entreprise fournit des logiciels, du matériel et des services qui permettent aux réseaux, aux personnes, aux processus et aux connaissances de communiquer entre eux. Le portefeuille inclut :

- une infrastructure de communication convergente sécurisée et offrant une continuité de service totale pour des réseaux voix, locaux, étendus et mobiles ;
- des outils personnalisés pour la collaboration, le service clients et la mobilité ;
- des solutions de communication pour les entreprises conçues pour améliorer l'exécution et la livraison des services ;
- des produits qui permettent un partage de connaissances axé sur le contenu et sensible au contexte via tout accès.

Le segment Entreprise est un segment pour lequel nous pensons que nous pouvons stimuler la croissance. Nous avons mis en place un plan pour améliorer la rentabilité et repositionner cette activité dans le cadre du plan annoncé en octobre 2007. En particulier, nous réorganisons et ajoutons des ressources à notre force de vente afin d'augmenter notre part du marché Entreprise.

En 2007, le segment Entreprise s'est repositionné pour mieux adapter ses ressources aux opportunités de marché et a amélioré son portefeuille grâce à deux acquisitions et à la croissance interne. En mai, nous avons acquis la société NetDevices, un développeur de passerelles de services pour les réseaux des succursales d'entreprise, qui est basée en Californie. NetDevices dispose d'une plate-forme de réseaux d'entreprise reconnue sur le marché comme innovante et flexible, baptisée Unified Service Gateway (USG) (passerelle de services unifiée) qui est conçue pour réduire le coût et la complexité de la gestion des réseaux des succursales. En décembre 2007, nous avons racheté Informiam LLC, une entreprise non cotée basée aux États-Unis, pionnière en matière de logiciels d'optimisation de services client par la gestion des performances métiers en temps réel. Informiam est désormais intégrée au sein de Genesys.

Tout au long de l'année 2007, nous avons développé notre offre de produits de sécurité. En avril, nous avons lancé l'OmniAccess 3500 Nonstop

Laptop Guardian, le premier d'une série de produits de sécurité d'entreprise développée par Bell Labs pour les réseaux mobiles. En avril, nous avons également lancé l'OmniAccess SafeGuard, un dispositif de contrôle d'accès. En décembre, nous avons présenté le second produit de sécurité d'entreprise des Bell Labs : l'OmniAccess 8550 WebServices Gateway, une solution de réseau qui permet la mise en application de règles en temps réel, donne la capacité de créer la piste d'audit nécessaire pour satisfaire aux obligations de gouvernance d'une société et aide à l'automatisation efficace des processus d'entreprise (y compris les services web entre sociétés en ligne déployés sur une architecture adaptée aux services).

Nous avons également amélioré nos produits d'infrastructure voix et données en adaptant l'OmniPCX Enterprise pour assister 100 000 utilisateurs, en lançant MyInstant Communicator et en offrant de la mobilité aux clients pour les combinés bi-mode Nokia.

Nous avons amélioré nos capacités d'assistance à la clientèle en lançant l'OmniTouch premium edition pour le marché intermédiaire nord-américain ; l'offre associe la technologie de pointe de la solution Genesys à la simplicité d'OmniTouch. En décembre, Genesys a acquis Informiam LLC, et a étendu son offre en matière d'analyse et de traitement des informations pour l'ensemble de la chaîne des services clients.

Nous commercialisons nos produits à des entreprises et à des administrations dans le monde entier, en mettant l'accent sur les secteurs de l'éducation, de la finance, des services publics, de la santé et de l'hôtellerie. Nous nous adressons à nos clients à travers trois modes de partenariat :

- des partenariats directs avec de grands et très grands clients mondiaux ;
- des partenariats indirects avec un réseau mondial de distributeurs indépendants et de revendeurs, et
- par l'intermédiaire d'opérateurs et d'autres fournisseurs d'accès.

En 2007, les revenus du segment Entreprise s'élevaient à 1 562 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 9 % de nos revenus 2007 totaux.

## 5.4 SEGMENT D'ACTIVITÉ SERVICES

Notre segment Services combine à la fois l'expérience en technologies de l'information et le savoir-faire dans le domaine des réseaux pour intégrer le réseau des clients afin de permettre des communications plus efficaces et de meilleure qualité.

Nos offres s'articulent autour de cinq domaines dans lesquels nous pensons pouvoir apporter de la valeur à travers la conception, l'intégration,

la mise en œuvre et le pilotage de projets complexes dans un environnement en constante évolution. Dans ces cinq domaines, nous avons mis l'accent sur les services à haute valeur ajoutée (y compris les services de transformation de réseau et d'autres services professionnels) qui ne sont pas liés à un produit et qui sont généralement plus rentables que bon

nombre des services traditionnels liés à un produit, tels que les services de déploiement.

Les cinq domaines de services sur lesquels nous avons mis l'accent sont :

- Transformation IP et transformation de réseau ;
- Maintenance multifournisseurs ;
- Intégration d'applications ;
- Services gérés & Opérations de réseau ;
- Industrie et Secteur public.

La transformation IP et la transformation de réseau (y compris les services de planification, de conception, de conseil, de gestion de projet et d'optimisation en matière de réseau) permettent à nos clients d'identifier où ils peuvent tirer parti d'opportunités de marges élevées, optimiser les performances et réduire les charges d'exploitation tout en planifiant l'évolution de leur réseau pour protéger leur investissement et en améliorant la rentabilité. Les services d'ingénierie et de maintenance optimisés permettent à nos clients de déterminer la meilleure configuration pour maximiser la capacité en matière de trafic et pour réaliser d'autres rendements opérationnels.

Les services de maintenance multifournisseurs permettent à nos clients d'améliorer la performance de leurs réseaux multifournisseurs et de maintenir la fiabilité et la disponibilité du réseau pour assurer une qualité de service. Les services d'assistance technique à distance fournissent des capacités d'assistance à distance pour diagnostiquer et résoudre les problèmes de réseau et restaurer ce dernier. Les services d'assistance technique sur site mettent à disposition des spécialistes techniques pour offrir des services de maintenance sur site lorsque nos clients s'implantent dans de nouveaux territoires, développent de nouvelles offres de services ou font face à des pénuries de main-d'œuvre technique dans certaines régions.

L'intégration d'applications comprend des services de conseil spécialisés qui aident les opérateurs à maintenir un réseau performant en identifiant et en corrigeant les problèmes de performance de réseau, en équilibrant les flux de trafic et en intégrant de nouveaux logiciels et équipements multifournisseurs dans un système opérationnel. Grâce à ces services professionnels, nos clients peuvent améliorer la qualité du réseau en localisant, en signalant et en résolvant les problèmes et en offrant une formation au personnel sur le lieu de travail. Nous faisons appel aux membres des Bell Labs pour proposer de nouvelles innovations, de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils afin de résoudre les défis complexes des clients dans les domaines de la sécurité, de l'IPTV (vidéotéléphonie sur IP), de la fourniture de services, des applications de communications et de l'IMS. Nous continuons d'investir dans le domaine des technologies de l'information pour étendre notre savoir-faire ; en 2007, nous avons fait acquisition de la société TAG, spécialiste des technologies de l'information qui nous donne accès à des clients et nous permet d'acquérir une expérience en technologies de l'information.

Les services de réparation et d'échange gèrent les stocks et les charges d'exploitation en ce qui concerne la réparation et le remplacement du matériel de réseau critique. Les services de maintenance préventive identifient, analysent et recommandent des produits et services qui aident les fournisseurs de services à maintenir les réseaux opérationnels avec un niveau de performance maximal.

Les services gérés et les services d'opérations de réseau incluent un large éventail de services d'opérations de réseau et de services de transformation de réseau externalisés qui aident nos clients à réduire leurs charges d'exploitation tout en préservant et en améliorant la fiabilité du réseau. Les services gérés permettent d'offrir une transition sans interruption vers un environnement externalisé utilisant des outils et une technologie de pointe et faisant appel à des techniciens hautement qualifiés pour fournir une gestion continue des réseaux de nos clients. Ces fonctions peuvent être accomplies dans nos 10 centres d'exploitation de réseau, dans nos 4 centres de transformation IP ou dans le centre d'exploitation de réseau du client. Nous pensons que le marché des services gérés offre des opportunités de croissance significative et une opportunité de commercialiser et vendre d'autres produits et services. Les services gérés et les services d'opérations de réseau permettent également de tirer parti d'une nouvelle tendance des opérateurs à partager une infrastructure de réseau. Puisque ces services nécessitent souvent un investissement initial de notre part pour gérer et exploiter les réseaux, nous sommes rigoureux et sélectifs dans notre approche lorsque nous recherchons de nouvelles opportunités en matière de services gérés. Nous fournissons actuellement des services d'opérations de réseau sur plus de 65 réseaux et plus de 100 millions d'abonnés dans le monde entier.

L'industrie et le secteur public constituent une nouvelle cible pour ce segment et sont un domaine dans lequel nous avons augmenté les ressources de manière significative et mis en place une approche orientée client dans le cadre du plan d'octobre 2007. Nous incluons dans ce secteur le transport, les services publics et l'énergie dont les clients ont besoin de grands réseaux de communications complexes. Nous tirons parti de nos capacités dans l'ensemble de l'activité Services et nous exploitons nos capacités dans l'ensemble des réseaux Opérateurs et Entreprises pour fournir les communications indispensables exigées par ces clients. Nous offrons également des solutions clés en main spécifiquement adaptées à une industrie qui exige des compétences technologiques, une présence locale et des connaissances en matière d'activités verticales.

Grâce à notre expertise multi-clients et à nos processus éprouvés sur le terrain, nos clients peuvent exploiter leur équipement en place incluant de multiples technologies provenant de divers fournisseurs, mettre en place rapidement de nouvelles technologies et applications pour développer leur présence sur des marchés cibles et simplifier les opérations grâce à une assistance personnalisée pour concevoir, construire et gérer les réseaux de communication.

En 2007, les revenus de notre segment Services s'élevaient à 3 173 millions d'euros (hors revenus intra-Groupe), soit 18 % de nos revenus 2007 totaux.

## 5.5 MARKETING ET DISTRIBUTION DE NOS PRODUITS

Nous commercialisons l'ensemble de nos équipements et services auprès des plus grands fournisseurs de services internationaux par l'intermédiaire de forces de vente dédiées, à l'exception de la Chine où nos produits sont également vendus au travers de canaux de distribution indirects, d'agents commerciaux agréés et de *joint ventures* mises en place avec nos partenaires

chinois. Pour distribuer nos produits aux fournisseurs de services de deuxième et troisième rangs, nous utilisons nos propres forces de vente ou des revendeurs à forte valeur ajoutée. Nos produits de communication destinés aux entreprises sont vendus par des partenaires commerciaux et des distributeurs qui bénéficient de l'assistance de nos équipes de vente.

## 5.6 CONCURRENCE

Nous gérons l'un des plus importants portefeuilles d'offres de produits et de solutions sur le marché des télécommunications à destination des fournisseurs de services, qu'ils soient opérateurs ou non. Notre segment de marché accessible est très large et parmi nos concurrents figurent des grandes sociétés comme Avaya, Cisco Systems, Ericsson, Fujitsu, Huawei, ZTE, Motorola, Nokia Siemens Networks (NSN) et Nortel Networks Corporation. Certains de nos concurrents comme Ericsson, NSN, Huawei et Nortel rivalisent avec nous sur un grand nombre de lignes de produits tandis que d'autres, y compris certaines entreprises de taille plus modeste, sont en compétition avec nous sur l'un ou l'autre de nos segments uniquement.

De plus cette consolidation a permis à certains grands intervenants de notre industrie de pénétrer des segments de marché sur lesquels ils n'étaient pas présents *via* l'acquisition de sociétés leur apportant des technologies complémentaires et dont le développement a été accéléré par la taille, les relations commerciales et les ressources des acquéreurs. En outre, la concentration des opérateurs, qui a débuté initialement sur les marchés développés, s'étend désormais aux économies émergentes, provoquant une diminution globale du nombre de clients. La majorité des équipementiers cherchent également à renforcer leurs relations avec les principaux fournisseurs de services qui génèrent la plupart de leurs dépenses en matière de nouveaux équipements. Les 15 principaux fournisseurs de services de télécommunications représentaient près de 50 % des dépenses totales réalisées par les opérateurs au 30 juin 2007. Par ailleurs, la concurrence s'intensifie dans le domaine des technologies IP, à mesure que les opérateurs allouent une part croissante de leur capital à la migration vers les réseaux de nouvelle génération (communément appelés « NGN »). Enfin, notre industrie a vu l'émergence d'acteurs nouveaux en provenance d'Asie ayant su s'appuyer sur des structures de coûts attractives, notamment en R&D pour développer une offre particulièrement compétitive en termes de prix. Ces acteurs progressent tant dans les pays développés que dans les économies émergentes, qui constituent une part croissante de l'ensemble du marché et une cible adaptée pour une offre simple et bon marché. Nous continuons en conclusion à évoluer dans un environnement caractérisé par une concurrence sur les prix très élevée.

Nous estimons que l'avance technologique, la qualité des produits et des services, le processus de livraison fiable et sans retard, les coûts, la souplesse des capacités de production, la solidité de la présence locale et les relations de long terme avec les clients représentent les principaux facteurs permettant de différencier les concurrents sur chacun de nos segments au niveau de leur marché respectif.

Nous sommes persuadés que la concurrence dans l'industrie mondiale des réseaux de télécommunications va rester intense, et ce pour différentes raisons. En premier lieu, bien que la consolidation entre équipementiers ait réduit le nombre d'acteurs, elle s'est traduite par une intensification de la pression concurrentielle, les perturbations temporaires affectant les acteurs en cours de fusion procurant des effets d'aubaine à leurs concurrents. En 2007, ce phénomène a entraîné une forte pression sur les marges, constatée dans l'ensemble de l'industrie.

## 5.7 TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### Généralités

La recherche et développement reste l'une de nos principales priorités. Nous considérons que la création de nouvelles technologies pour le marché des télécommunications et plus particulièrement des segments Opérateurs et Entreprise, permettra à notre société de se distinguer de ses concurrents de manière significative et générera d'importants revenus.

Nos investissements en R&D sont principalement consacrés aux technologies d'aujourd'hui et de demain, lesquelles nous avons identifiées comme primordiales pour notre stratégie, et ceci dans les domaines suivants :

- l'accès fixe haut débit (ADSL, VDSL, GPON) ;
- l'accès mobile haut débit et couverture à l'intérieur des bâtiments (accès radio multistandard, CDMA, W-CDMA, LTE, WiMAX, technologies pour antennes innovantes telles que MIMO, technologie Femto qui fournit une téléphonie mobile à l'intérieur des domiciles) ;
- l'optique (transport à 100 Gbit/s, optique flexible, réseaux photoniques) ;
- l'IP intelligent (IP et optique) ;
- les nouvelles architectures et plates-formes de prestation de services (IMS, fourniture de services de bout en bout, gestion des anomalies) ;
- les services et applications multimédias, pour les réseaux fixes et mobiles (réseaux vidéo fixes, télévision mobile) ;
- la sécurité et l'optimisation du réseau, et
- les mathématiques, les sciences physiques, les nanotechnologies, les sciences de l'informatique et du logiciel.

Notre plan présenté le 31 octobre 2007 ayant pour objectifs l'amélioration de notre rentabilité et le repositionnement de nos activités, a également pour but l'amélioration de l'efficacité de nos efforts en matière de recherche et développement, tels que :

- la rationalisation de nos investissements en recherche et développement sur le W-CDMA, en ligne avec la rationalisation en cours de notre portefeuille W-CDMA ;
- la modération de nos investissements en recherche et développement sur le CDMA de génération actuelle ;
- l'accent mis sur les priorités de marché en matière de recherche et développement, telle que la transformation IP qui régie les dépenses du segment Opérateurs pour proposer de nouveaux équipements.

En dépit de ces changements, nous continuons de consacrer d'importantes ressources à nos efforts en matière de recherche et développement. En 2007,

nos dépenses de recherche et développement ont représenté 2,7 milliards d'euros, soit 15 % des revenus de notre Groupe et ce, afin de supporter nos besoins en innovation et nos différentes lignes de produits. Les 2,7 milliards d'euros représentent les montants dépensés hors impact de la capitalisation des frais de développement et des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent décrite en Note 3 des comptes consolidés.

### Recherche avancée

Nos équipes d'innovation disposent de compétences scientifiques et techniques pour anticiper les technologies de pointe de demain. Les chercheurs et scientifiques de Bell Labs se concentrent sur la recherche fondamentale et appliquée, fournissant des idées de produits, des technologies, des architectures et des composants innovants. Bell Labs possède des sites de recherche dans neuf pays (États-Unis, Canada, France, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Irlande, Inde et Chine). En 2007, les efforts de Bell Labs ont débouché sur des percées dans les domaines de la technologie et des produits, comme par exemple, un record mondial dans la transmission optique (transmission des informations à 25,6 téraoctets par seconde sur un seul toron de fibres) ; la *femto base station Router* qui vise à améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments, à réduire les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation en simplifiant les architectures de réseau et en facilitant l'installation ; et la commercialisation de l'OmniAccess 3500 Non-stop Laptop Guardian, un système de sécurité et de gestion des ordinateurs portables mis au point pour sécuriser, surveiller et localiser un ordinateur mobile afin de détruire ses données en cas de perte ou de vol. Nos équipes d'innovation sont également composées d'ingénieurs de développement et d'experts techniques dans le monde entier pour améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité de nos portefeuilles de produits.

### Qualité, sécurité et fiabilité de nos produits et services

En 2007, notre objectif était d'améliorer la qualité, la sécurité et la fiabilité de notre portefeuille afin d'avoir un impact visible sur les utilisateurs finaux, pour mieux assurer la satisfaction et la fidélité des clients. Pour ce faire, nous avons donc investi dans des programmes d'amélioration.

Aujourd'hui, les services de télécommunications et les infrastructures de réseau privilégient la sécurité. Par conséquent, nous avons amélioré notre offre, pour que la sécurité et la fiabilité soient des critères encore plus intégrés dans l'ensemble de notre portefeuille. Notre infrastructure de sécurité, déjà mise en œuvre dans les

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

directives et les normes du cycle de vie des produits, nous permet de renforcer la sécurité de nos produits, systèmes et services. Elle garantit que ces services répondent aux exigences de nos clients, mais aussi aux exigences réglementaires du secteur. Nous avons aussi lancé une étude de six mois baptisée *Availability and Robustness of Electronic Communications Infrastructure* (ARECI) (disponibilité et robustesse de l'infrastructure de communications électroniques) impliquant des administrations et des acteurs industriels dans toute l'Europe ; cette étude a été officiellement reconnue par la Direction générale des médias et sciences de l'information de la Commission européenne qui a fait l'éloge de cette contribution. L'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs influençant la disponibilité des réseaux de communications électroniques, mais aussi d'identifier les facteurs constituant un obstacle potentiel au développement des économies en réseau au niveau mondial. L'étude a donné lieu à des recommandations clés qui forment le socle de plans d'amélioration.

Pour anticiper les besoins futurs des réseaux en termes de fiabilité technologique, nous avons étudié les implications de l'introduction de nouvelles technologies. Pour cela, nos experts ont créé des méthodes de modélisations des réseaux. Elles permettent de concevoir des réseaux performants en termes de qualité de service et de fiabilité, tout en faisant migrer un grand nombre d'utilisateurs vers les réseaux IP de bout en bout. En outre, nos experts en modélisation d'entreprise ont créé des modèles pour tester de nouveaux services tels que l'IPTV. Ces modèles sont une aide efficace à la prise de décision, lors de choix technologiques cruciaux et permettent l'évaluation des options d'externalisation. Ces modèles sont utilisés dans le cadre des relations clients.

## Efficacité de la R&D

Nous avons fait de nombreux efforts pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité des activités de recherche et de développement en 2007. Par exemple, tout en préservant nos initiatives stratégiques, nous avons continué de réduire nos dépenses sur les technologies arrivées à maturité. Nous avons réduit les dépenses d'investissement en ce qui concerne les plates-formes et les outils de test. Nous avons également adopté des mesures pour inciter à la réutilisation de technologies, de logiciels libres, d'outils et de processus dans l'ensemble de nos segments d'activités, et notamment dans le domaine de l'utilisation et de la production de logiciels. Nous avons continué de partager les meilleures pratiques d'ingénierie

pour le développement et la maintenance des produits et services, tout au long de leur cycle de vie. Les tests de conformité, à la fois préalables et finaux, ont été améliorés. L'utilisation de ces pratiques a entraîné une amélioration significative de la qualité, de la fiabilité et de la rentabilité en ce qui concerne le développement de nos produits et services.

À titre d'exemple, ces programmes d'amélioration ont permis de réduire le coût global de la certification des produits. « OneDoc » constitue un autre exemple de programme de rationalisation et de réduction des coûts, qui a été réalisé en 2007. OneDoc est un système de documentation unique qui rationalise la production et la distribution de la documentation clients, et qui s'applique à l'ensemble de notre société pour 2008.

## Normalisation, partenariats technologiques et acquisitions

En 2007, plus de 600 de nos salariés ont apporté leur concours à environ 100 organisations de normalisation et ont contribué à plus de 220 groupes de travail. Ils ont apporté leurs contributions techniques, mais aussi occupé des fonctions de direction au sein de ces organisations, afin de créer et développer des normes. Ainsi, nous avons renforcé notre présence dans des organisations telles que 3GPP, 3GPP2, ATIS, CCSA, DSL Forum, ETSI, IEEE, IETF, OMA, TTA, et le WiMAX Forum.

Pour renforcer notre leadership technologique, nous avons également développé des partenariats technologiques et poursuivi une politique d'acquisition. En 2007, nous avons noué des relations stratégiques avec de nombreuses sociétés, parmi lesquelles Bridgewater Systems (Canada) pour la gestion de services d'abonnés, Sagem (France) pour les solutions cellulaires Femto, Zyxel (Taiwan) pour les produits CPE, Wimax et General Bandwidth (États-Unis) pour les solutions de passerelles de média. Nous avons également élargi nos engagements de partenariat stratégique avec de grandes sociétés telles qu'IBM, Accenture, Sun Microsystems, Hewlett Packard, Cap Gemini et Ariscent ; et, dans le cadre d'un programme stratégique, nous avons développé un partenariat pour la solution Unlimited Mobile TV (DVB-SH) englobant DIBcom, Udcast et Thales Alenia Space. En 2007, SFR et Alcatel-Lucent ont réalisé un test pilote qui a validé les hypothèses fondamentales relatives au déploiement d'un réseau DVB-SH colocalisé, pour sa partie terrestre, avec un réseau 3G+ commercial existant.

## 5.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En 2007, plus de 3 000 brevets nous ont été délivrés dans le monde entier, ce qui porte à plus de 25 000 le nombre de brevets actifs dans le monde dans un large éventail de technologies. Nous poursuivons aussi activement une stratégie de concession de licences d'exploitation de certaines technologies dans le cadre du programme d'Alcatel-Lucent afin d'augmenter la portée de nos technologies et de générer des revenus à travers nos licences.

Nous nous appuyons sur les lois relatives aux brevets, aux marques déposées, aux secrets commerciaux et aux droits d'auteur pour protéger notre technologie et pour nous protéger contre les réclamations de

tiers. Nous estimons que des droits de propriété intellectuelle directs ou des droits relevant d'accords de licence couvrent substantiellement l'ensemble de nos technologies importantes.

Nous considérons que la protection apportée par les brevets est particulièrement importante pour nos activités en raison de l'accent mis sur la recherche et le développement et de la concurrence intense sur nos marchés.

## 5.9 ORIGINE ET DISPONIBILITÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES

Nous effectuons des achats importants de composants électroniques et d'autres matériels auprès de nombreuses sources d'approvisionnement. Bien qu'il y ait eu certaines pénuries de composants et de certains autres matériels dans les produits technologiques de base communs à l'ensemble de l'industrie, nous avons généralement pu obtenir suffisamment de matériels et de composants auprès de différentes sources d'approvisionnement dans le monde pour répondre à nos besoins. Nous continuons de développer et de maintenir des sources d'approvisionnement alternatives pour les matériels et composants essentiels. Nous avons diversifié nos sources

d'approvisionnement en matériels, en main-d'œuvre ou en services car une concentration de ces sources, si elles venaient à disparaître soudainement, pourrait avoir un impact grave sur nos activités et nous considérons que nous sommes en mesure d'obtenir suffisamment de matériels et de composants de la part des sources d'approvisionnement sur le marché américain, le marché européen et d'autres marchés dans le monde pour répondre à nos besoins de production.

## 5.10 ASPECTS SAISONNIERS

Le cadencement trimestriel de nos revenus en 2007 – avec un premier trimestre faible, un quatrième trimestre fort et les résultats des deuxième et troisième trimestres se situant entre ces deux extrêmes – reflète généralement le cadencement sous-jacent des investissements des opérateurs. Toutefois, l'importance des fluctuations de nos revenus des premier et quatrième trimestres en 2007

reflète également l'impact important d'autres facteurs non saisonniers. Ils incluent, par exemple, l'incertitude de nos clients en début d'année, liée au rapprochement, et l'évolution intégrant les opérations des sociétés historiques Alcatel et Lucent plus tard dans l'année. Nous nous attendons à ce que le cadencement trimestriel des revenus 2008 soit assez proche de celui décrit ci-dessus pour 2007.

## 5.11 ACTIVITÉS DANS CERTAINS PAYS

Nous avons des activités dans plus de 130 pays, dont certains ont été accusés de violation des droits de l'homme, sont soumis à des sanctions économiques du Service du contrôle des actifs étrangers du ministère des Finances américain ou ont été identifiés comme des états finançant le terrorisme. Certains fonds de pension et fondations américains ont annoncé leur intention de céder les titres des sociétés qui ont des activités dans certains de ces pays et certains gouvernements locaux et d'état ont

adopté, ou envisagent d'adopter, des lois qui exigeraient que leurs fonds de pension locaux et d'état cèdent leurs titres détenus dans des sociétés ayant des activités dans ces pays. Nos revenus nets 2007 réalisés dans ces pays représentaient moins d'un pour cent de nos revenus nets totaux. Bien que les fonds de pension et fondations possèdent une quantité importante de nos actions en circulation, la plupart de ces institutions n'ont pas indiqué qu'elles avaient l'intention de céder nos actions.

## 5.12 ENVIRONNEMENT

Nous sommes soumis à des lois et réglementations nationales et locales en termes d'environnement, de santé et de sécurité qui affectent nos activités, nos installations et nos produits dans chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons. Ces lois et réglementations imposent des

limites en ce qui concerne le déversement de polluants dans l'air et dans l'eau, établissent des normes de traitement, de stockage et d'élimination des déchets solides et dangereux et peuvent nous obliger à nettoyer un site à un coût important. Aux États-Unis, ces lois exigent

souvent des parties qu'elles financent des mesures correctives même en l'absence de faute. Nous avons engagé des coûts importants pour respecter ces lois et réglementations et nous prévoyons de continuer d'engager des coûts importants à l'avenir pour garantir leur respect.

Des activités d'enquête et de correction sont en cours dans de nombreuses installations anciennes et actuelles détenues ou exploitées par les anciennes entités Alcatel et Lucent. En outre, Lucent a succédé à AT&T en tant que partie potentiellement responsable dans de nombreux sites visés par le Superfund conformément à la loi américaine de 1980 intitulée *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (« CERCLA ») ou à des lois étatiques comparables aux États-Unis. Dans le cadre d'un Accord de séparation et de distribution avec AT&T et NCR Corp. (une ancienne filiale d'AT&T), Lucent assume toutes les responsabilités découlant principalement de, ou liées principalement à, ses actifs et à son activité telle que menée à tout moment antérieur ou ultérieur à sa séparation d'AT&T, y compris les activités abandonnées ou cédées avant sa séparation d'AT&T. En outre, dans le cadre de l'Accord de séparation et de distribution, Lucent est tenue de payer une partie des éléments de passif éventuel dépassant certains montants payés par AT&T et NCR, y compris les responsabilités environnementales. Dans les accords de séparation de Lucent avec Agere et Avaya, ces sociétés ont convenu, sous réserve de certaines

exceptions, d'assumer toutes les responsabilités environnementales liées à leurs activités respectives.

Nous avons pour politique de respecter les exigences environnementales et d'offrir aux employés des lieux de travail qui sont sûrs et sains d'un point de vue environnemental et qui ne portent pas préjudice à la santé ou à l'environnement des communautés dans lesquelles nous menons nos activités. Même si nous considérons que d'une manière générale nous respectons les lois et réglementations en termes d'environnement et de santé et même si nous avons obtenu toutes les autorisations environnementales significatives nécessaires pour nos activités et toutes les autorisations environnementales significatives nécessaires pour nos produits, il existe un risque que nous devions engager des dépenses excédant largement nos prévisions pour couvrir des responsabilités environnementales, pour assurer le respect des lois et des réglementations actuelles et futures en termes d'environnement, de santé et de sécurité ou pour entreprendre toute action corrective nécessaire. L'impact futur des problèmes environnementaux, y compris les responsabilités potentielles, est souvent difficile à estimer. Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade de prédire de manière certaine le résultat des activités d'enquête et de correction, nous pensons que l'impact financier final de ces activités, net des provisions déjà constituées, n'aura pas d'effet négatif significatif sur notre position financière consolidée ou sur notre résultat d'exploitation.

## 5.13 RESSOURCES HUMAINES

### Notre approche

À l'occasion du rapprochement entre Alcatel et Lucent, nous nous sommes engagés dans un processus d'harmonisation de nos politiques de Ressources Humaines et de modernisation des pratiques et outils de chacune de nos deux sociétés. Quatre objectifs ont particulièrement guidé nos actions en 2007 :

- mettre en place une politique de rémunération harmonisée pour tout le Groupe ;
- développer des politiques communes de gestion de la performance, d'identification des salariés à haut potentiel et de développement de carrière ;
- lancer un système d'information RH unique ;
- accompagner les programmes d'intégration en assistant les responsables et les salariés dans la répartition des effectifs, la mise en place des organisations et la gestion des synergies.

Cette année encore, notre Groupe est resté plus que jamais engagé à promouvoir la diversité, l'égalité des chances et le respect des différences.

### Politique de rémunération

Nous avons lancé en 2007 un programme d'harmonisation de notre politique de rémunération en conservant l'objectif de rester compétitifs avec les politiques mises en place par les plus importantes sociétés de notre secteur.

La globalisation de notre entreprise, où de plus en plus de managers gèrent des salariés basés dans différents pays, rendait nécessaire cette harmonisation. L'objectif est donc que tous les pays et toutes les organisations puissent mener en même temps ce processus de revue des rémunérations, en appliquant exactement le même cadre, tout en tenant compte des pratiques locales.

### Développement des compétences et formation

Nous veillons à ce que les salariés occupent les postes en adéquation avec leur profil et à mettre en place les équipes qui répondent aux besoins du marché. Les revues de compétences nous permettent d'identifier les salariés à haut potentiel, capables d'occuper des fonctions stratégiques, et de définir pour eux des plans de carrière individuels. C'est aussi l'occasion d'élaborer des plans de succession et de développement pour tous les postes clés de l'organisation. Ainsi, 70 revues de compétences ont été organisées en 2007 dans tout le Groupe, impliquant des milliers de salariés.

L'université interne Alcatel-Lucent, avec ses 21 centres accrédités au travers d'une procédure à la fois interne et externe, joue également un rôle clé pour aider les salariés à développer leurs compétences dans des domaines aussi variés que la gestion de projets, les ventes, les formations techniques sur les gammes de produits mais également des formations managériales. Près des trois quarts des salariés ont reçu une formation en 2007.



## Mobilité

Nous encourageons vivement nos salariés à élargir leurs champs d'expériences grâce à des mobilités géographiques ou fonctionnelles. En 2007, nous avons mis en œuvre une plateforme mondiale de mobilité et de recrutement en ligne proposant plusieurs centaines de postes qui sont offerts en premier lieu à nos salariés, avant d'être proposés à l'externe. Nous avons également lancé, en septembre 2007, une large campagne de mobilité, « Destination Australie – Nouvelle-Zélande », afin de pouvoir recruter en interne près de 300 personnes dans le monde entier et répondre ainsi au très fort développement de nos activités en Australasie. Au 31 décembre 2007, près de 800 expatriés étaient recensés dans le Groupe.

## Plan de restructuration

Dans le cadre de notre plan global initial sur trois ans de réduction des coûts de 1,7 milliard d'euros, nous avons annoncé en février 2007 un plan de restructuration devant conduire à la suppression de 12 500 emplois d'ici 2009. Ce plan vise notamment à rationaliser les duplications engendrées par la fusion entre Alcatel et Lucent ainsi que par l'acquisition des activités UMTS de Nortel. Il découle également du durcissement des conditions de marché et a pour objectif d'ajuster nos investissements aux perspectives du marché afin de créer une entreprise compétitive sur le long terme. En raison d'une concurrence intensifiée et d'un ralentissement des investissements en Amérique du

Nord, nous avons annoncé le 31 octobre 2007 un nouveau plan d'action conduisant à 4 000 suppressions d'emplois supplémentaires d'ici fin 2009.

Nous apportons la plus grande attention à la manière dont les réductions d'effectifs sont mises en œuvre, aussi bien dans la méthode que dans les mesures choisies pour accompagner chacun des salariés, conformément aux lois et réglementations en vigueur dans chaque pays. Fin 2007, plus de la moitié des 12 500 réductions d'effectifs prévues sur trois ans ont été réalisées.

## Effectifs

Au 31 décembre 2007, nos effectifs s'élevaient à 76 410 salariés dans le monde, contre 89 370 au 31 décembre 2006 et 57 699 au 31 décembre 2005 pour ex-Alcatel. Les tableaux ci-après précisent la répartition de ces salariés en fonction des secteurs d'activité et des zones géographiques, étant entendu que (i) au 31 décembre 2006 et 2007, les secteurs d'activités sont ceux que nous avons définis le 1<sup>er</sup> décembre 2006, et (ii) au 31 décembre 2005, ce sont les secteurs d'activité définis par ex-Alcatel auparavant. Les salariés liés aux activités transférées à Thales en 2007 sont pris en compte dans les tableaux ci-après pour les années 2006 et 2005, leur transfert n'étant pas réalisé.

Le calcul du nombre total de salariés du Groupe et la répartition par activités se font en prenant en compte 100 % des effectifs des sociétés entièrement consolidées et, pour les autres filiales, un pourcentage équivalent à la participation d'Alcatel-Lucent dans ces filiales est appliqué.

|      | Communications fixes | Communications mobiles | Communications privées | Autres | Total Groupe |
|------|----------------------|------------------------|------------------------|--------|--------------|
| 2005 | 17 311               | 17 700                 | 22 138                 | 550    | 57 699       |

|      | Opérateurs | Entreprise | Services | Autres* | Total Groupe          |
|------|------------|------------|----------|---------|-----------------------|
| 2006 | 45 445     | 6 026      | 28 080   | 9 819   | 89 370 <sup>(1)</sup> |
| 2007 | 39 428     | 6 779      | 29 033   | 1 170   | 76 410                |

(1) Y compris 1 631 salariés de Nortel, en liaison avec l'acquisition de l'activité UMTS de Nortel au 31 décembre 2006, 29 861 salariés de Lucent, suite au rapprochement avec Lucent du 30 novembre 2006, et 8 862\* salariés relevant des activités qui devaient être transférées à Thales comme décrit dans la Note 3 de nos comptes consolidés 2007.

La répartition par zones géographiques ci-dessous indique le nombre de salariés ayant travaillé pour des filiales du Groupe consolidées par intégration globale ou des filiales du Groupe détenues à plus de 50 %. L'impact de la prise en compte de l'effectif des filiales consolidées par intégration proportionnelle à la hauteur de notre participation dans ces filiales est isolé dans la colonne

« Impact de la consolidation proportionnelle ». Cet impact est lié à nos coentreprises avec Finmeccanica dans les activités spatiales, qui ont été cédées à Thales, comme précisé dans la Note 3 en annexe aux comptes consolidés inclus dans le présent document.



|      | France | Autres pays européens | Reste de l'Europe | Asie-Pacifique | États-Unis | Reste du monde | Impact de la consolidation proportionnelle | Total Groupe |
|------|--------|-----------------------|-------------------|----------------|------------|----------------|--|--------------|
| 2005 | 16 037 | 17 114                | 2 037             | 9 109          | 6 181      | 9 167          | (1 946) <sup>(1)</sup>                     | 57 699       |
| 2006 | 17 071 | 20 632                | 3 108             | 14 589         | 23 647     | 12 219         | (1 896) <sup>(2)</sup>                     | 89 370       |
| 2007 | 12 109 | 14 382                | 3 168             | 14 083         | 21 946     | 10 722         | -  | 76 410       |

(1) Cet impact de consolidation proportionnelle correspond à une réduction de 1 362 personnes dans notre effectif en France et de 584 personnes pour le reste de l'Europe.

(2) Cet impact de consolidation proportionnelle correspond à une réduction de 1 411 personnes dans notre effectif en France et de 485 personnes pour le reste de l'Europe.

Le nombre moyen d'employés temporaires en 2007 a été d'environ 2 620 (2 680 en comptant les employés temporaires qui ont pris part au premier trimestre à des activités qui furent ensuite transférées à Thales).

L'adhésion de nos salariés aux syndicats varie d'un pays à l'autre. D'une manière générale, les relations avec nos salariés sont satisfaisantes.

## Actionnariat salarié et plan d'options

En dehors des plans d'options de souscription d'actions décrits ci-après, les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et des plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale. Les sociétés filiales non françaises établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation locale qui leur est applicable quand celle-ci les y autorise.

### Augmentations de capital réservées aux salariés

Nous avons effectué des augmentations de capital en faveur de l'ensemble des salariés de la société historique Alcatel et de ses filiales en 2000 et 2001.

Depuis 2001, nous n'avons pas fait d'autres augmentations de capital réservées aux salariés.

### Politique d'attribution des options

Les principales orientations en matière d'octroi d'options de souscription d'actions ont été fixées par notre Conseil d'administration lors de ses réunions des 29 mars et 13 décembre 2000 et du 19 décembre 2001.

La création des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions a été effectuée afin d'associer à la croissance de la rentabilité du Groupe les dirigeants et salariés qui participent activement, directement ou indirectement, à la réalisation des résultats. Les options constituent donc un mode d'intéressement à long terme aux résultats du Groupe.

Notre politique est, dans ce domaine, de rester compétitifs à travers le monde au regard des pratiques de nos concurrents. Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration détermine le nombre d'options allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activités, en fonction des pratiques de chaque pays et des niveaux de responsabilité des bénéficiaires.

Le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution. Les plans annuels d'options de souscription d'actions comportent des règles selon lesquelles les bénéficiaires acquièrent définitivement des droits sur les options qui leur sont consenties à hauteur du quart du nombre de celles-ci au bout d'un an et à hauteur de 1/48 de ce même nombre au terme de chaque mois qui suit.

Par ailleurs, en vue de maintenir en toutes circonstances la stabilité des activités du Groupe et de ses effectifs les plus indispensables à son développement, en cas de fusion-absorption d'Alcatel-Lucent par une autre société, ou d'offre publique visant les actions de la société ou de procédure de retrait de celles-ci de la cotation, notre Conseil d'administration a la faculté de décider que les bénéficiaires des options, à l'exception de ceux qui sont administrateurs à la date de l'octroi des options ou à la date de sa décision, bénéficient d'une accélération immédiate de l'acquisition de leurs droits à exercer leurs options et pourront exercer celles-ci nonobstant le cas échéant le délai d'indisponibilité auquel peuvent être soumises leurs options.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les options allouées à nos mandataires sociaux et à nos dirigeants répondent aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Alcatel-Lucent

#### Plan 2008

Le Conseil d'administration du 25 mars 2008 a attribué 47 987 716 options de souscription d'actions à 14 414 salariés et dirigeants du Groupe, au prix de 3,80 euros correspondant à la moyenne des premiers cours de Bourse pendant les 20 séances de bourse précédant la réunion de ce Conseil d'administration.

Ces options seront exerçables à l'issue d'un délai d'indisponibilité, variable selon les pays dans lesquels est situé le siège social de l'employeur des bénéficiaires (quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société ayant son siège social en France). Ces conditions sont applicables à tous nos plans d'options.

2 050 000 de ces options ont été consenties par le Conseil d'administration du 25 mars 2008 aux membres composant le Comité de Direction, à l'exception de la Directrice générale, représentant 4,3% du nombre total

d'options attribuées. Ces options ont été consenties aux mêmes conditions, y compris leur prix d'exercice, soit 3,80 euros.

Le 4 avril 2008 le Conseil d'administration a octroyé 800 000 options de souscription d'actions à la Directrice Générale à un prix d'exercice de 3,80 euros dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

### Plans 2007

Notre Conseil d'administration a décidé le 28 mars 2007 l'allocation de 40 078 421 options de souscription d'actions à 15 779 salariés et dirigeants du Groupe à un prix d'exercice de 9,10 euros.

Le Conseil d'administration du 30 octobre 2007 a par ailleurs, renouvelé à la Directrice Générale les pouvoirs nécessaires à l'octroi, dans des conditions strictement déterminées, d'options de souscription d'actions, en vue de permettre le respect de promesses consenties lors de l'embauche de nouveaux talents ou la reconnaissance de situations exceptionnelles.

Au cours de l'exercice 2007, notre Directrice Générale, faisant usage de la délégation de pouvoirs que le Conseil lui avait consentie, a attribué à certains salariés du Groupe 838 454 options de souscription d'actions avec un prix d'exercice compris entre 6,30 euros à 10,00 euros.

Au cours de l'année 2007, les dirigeants et salariés du Groupe, non-mandataires sociaux (i.e., le Président et la Directrice Générale), qui se sont vu attribuer les dix niveaux d'attribution les plus importants, totalisent 4 340 000 options. Ces options peuvent être exercées à un prix moyen

pondéré de 9,10 euros. Au cours de la même période, les dirigeants et salariés du Groupe, non-mandataires sociaux, ayant exercé des options représentant les dix plus importantes levées, totalisent 596 194 options donnant droit à un même nombre d'actions. Ces options de souscription d'actions Alcatel-Lucent ont été levées à un prix moyen pondéré de 6,86 euros.

### Récapitulatif des plans Alcatel-Lucent

Au 31 décembre 2007, avant l'expiration des plans indiqués ci-après, 148 618 289 options de souscription Alcatel-Lucent étaient en circulation, chacune donnant droit à une action Alcatel-Lucent.

Au 31 décembre 2007, les plans du 29 mars et du 13 décembre 2000 (représentant ensemble 8,1 millions d'options) arrivaient à échéance.

Compte tenu des plans d'options décidés par le Conseil d'administration des 25 mars et 4 avril 2008 tels que décrits ci-dessus, le nombre total d'options en circulation s'élève à 189,3 millions, représentant 8,2 % de notre capital existant.

Sur ce nombre total d'options en circulation, 52 % de ces options sont acquises et peuvent être exercées sous réserve des périodes d'exercice indiquées dans le tableau ci-après. Plus de la moitié de ces options attribuées entre 2000 et 2004 (soit 29 % du nombre total d'options en circulation) ont un prix d'exercice compris entre 12 euros et 64 euros pour une période d'exercice expirant en 2012 au plus tard.

Le prix d'exercice a été fixé, pour l'ensemble de ces plans, sans décote.

### ÉTAT RÉCAPITULATIF AU 4 AVRIL 2008 <sup>(1)</sup>

| Année d'octroi         | Prix d'exercice    | Options en circulation |
|------------------------|--------------------|------------------------|
| 2000                   | de € 48 à € 64     | 196 000                |
| 2001                   | de € 9 à € 50      | 39 999 548             |
| 2002                   | de € 3,2 à € 17,2  | 553 275                |
| 2003                   | de € 6,7 à € 11,2  | 15 220 893             |
| 2004                   | de € 9,8 à € 13,2  | 14 622 426             |
| 2005                   | de € 8,8 à € 11,41 | 14 641 032             |
| 2006                   | de € 9,3 à € 12    | 15 756 220             |
| 2007                   | de € 6,3 à € 10    | 39 550 240             |
| 2008                   | € 3,80             | 48 787 716             |
| <b>TOTAL DES PLANS</b> |                    | <b>189 327 350</b>     |

(1) Cet état tient compte des attributions d'options décidées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 4 avril 2008 mais ne prend pas en compte les options annulées le cas échéant sur la même période suite à la perte du droit au bénéfice des options par leurs bénéficiaires dans le cadre d'un départ du Groupe par exemple.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17

### Utilisation de l'autorisation relative à l'attribution des options de souscription ou d'achats d'actions

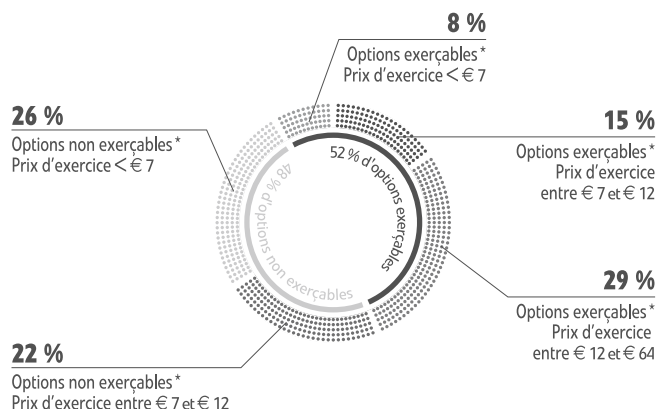
Le Conseil d'administration dispose à ce jour d'une autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 mai 2005 l'autorisant à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 6 % du capital social.

Le nombre total d'options attribuées en vertu de cette autorisation s'élève au 4 avril 2008, à 107,6 millions d'options, représentant 4,6 % du capital social de notre société.

Le cercle des bénéficiaires s'est considérablement élargi à la suite du rapprochement d'Alcatel et de Lucent, passant de 8 001 bénéficiaires en 2006 à 15 779 bénéficiaires en 2007 et 14 415 en 2008. Une part importante de ces attributions est destinée aux salariés des filiales américaines en raison des pratiques de rémunération aux États-Unis.

Le Conseil d'administration a proposé à la prochaine assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et de fixer la limite de cette autorisation à 4 % du capital social sur une période de 38 mois, représentant en moyenne 1,33 % du capital social par an.

Le graphe ci-après rend compte au 4 avril 2008 de la répartition des options de souscription attribuées aux salariés du Groupe entre 2000 et 2008 par Alcatel (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 30 novembre 2006) et par Alcatel-Lucent (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006).



\* Les options « exerçables » sont celles dont les bénéficiaires ont acquis les droits selon les règles d'attribution applicables dans le Groupe depuis 2000 et sans considération du délai d'indisponibilité de 4 ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France. Les droits sont acquis par tranches successives sur 4 ans à raison de 25 % après un délai d'un an à compter de la date du Conseil d'administration ayant attribué les options et de 1/48 à la fin de chaque mois suivant.

Les principales caractéristiques des options octroyées et restant à lever au 31 décembre 2007 sont décrites ci-après :

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ALCATEL-LUCENT

| Création du plan <sup>(1)</sup> | Nombre de bénéficiaires | Nombre d'options attribuées | Nombre d'options exercées | Nombre d'options radiées | Nombre d'options restant à lever |                                    | Période d'exercice des options <sup>(3)</sup> |            | Prix d'exercice (en euros) | Options levées en 2007 |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---|------------|----------------------------|------------------------|
|                                 |                         |                             |                           |                          | par l'ensemble des salariés      | dont les dirigeants <sup>(2)</sup> | Du  | Au         |                            |                        |
| 29/03/2000                      | 3 887                   | 15 239 250                  | 13 000                    | 7 692 945                | 7 533 305                        | 105 000                            | 01/04/2005                                    | 31/12/2007 | 48,00                      |                        |
| 13/12/2000                      | 478                     | 1 235 500                   | 0                         | 690 150                  | 545 350                          | 30 000                             | 13/12/2005                                    | 31/12/2007 | 65,00                      |                        |
| 13/12/2000                      | 340                     | 306 700                     | 0                         | 110 700                  | 196 000                          |                                    | 13/12/2001 - 13/12/2004                       | 12/12/2008 | 64,00                      |                        |
| 07/03/2001                      | 30 790                  | 37 668 588                  | 0                         | 12 157 826               | 25 510 762                       | 222 500                            | 07/03/2002 - 07/03/2005                       | 06/03/2009 | 50,00                      |                        |
| 02/04/2001                      | 13                      | 48 850                      | 0                         | 42 850                   | 6 000                            |                                    | 02/04/2002                                    | 01/04/2009 | 41,00                      |                        |
| 02/04/2001                      | 1                       | 2 500                       | 0                         | 0                        | 2 500                            |                                    | 02/04/2002                                    | 01/04/2009 | 39,00                      |                        |
| 15/06/2001                      | 627                     | 977 410                     | 0                         | 259 960                  | 717 450                          |                                    | 15/06/2002 - 15/06/2005                       | 14/06/2009 | 32,00                      |                        |
| 03/09/2001                      | 58                      | 138 200                     | 0                         | 44 150                   | 94 050                           |                                    | 03/09/2002 - 03/09/2005                       | 02/09/2009 | 19,00                      |                        |
| 15/11/2001                      | 16                      | 162 000                     | 27 000                    | 53 000                   | 82 000                           |                                    | 15/11/2002                                    | 14/11/2009 | 9,00                       |                        |
| 19/12/2001                      | 25 192                  | 27 871 925                  | 0                         | 14 380 340               | 13 491 585                       | 252 500                            | 19/12/2002 - 19/12/2005                       | 18/12/2009 | 20,80                      |                        |
| 19/12/2001                      | 521                     | 565 800                     | 265 985                   | 204 614                  | 95 201                           |                                    | 19/12/2002 - 19/12/2005                       | 18/12/2009 | 9,30                       | 6 500                  |
| 15/02/2002                      | 37                      | 123 620                     | 0                         | 74 040                   | 49 580                           |                                    | 15/02/2003 - 15/02/2006                       | 14/02/2010 | 17,20                      |                        |
| 02/04/2002                      | 24                      | 55 750                      | 0                         | 28 500                   | 27 250                           |                                    | 02/04/2003                                    | 01/04/2010 | 16,90                      |                        |
| 13/05/2002                      | 23                      | 54 300                      | 0                         | 18 500                   | 35 800                           |                                    | 13/05/2003 - 13/05/2006                       | 12/05/2010 | 14,40                      |                        |
| 03/06/2002                      | 176                     | 281 000                     | 0                         | 84 500                   | 196 500                          |                                    | 03/06/2003 - 03/06/2006                       | 02/06/2010 | 13,30                      |                        |
| 02/09/2002                      | 226                     | 1 181 050                   | 656 190                   | 318 992                  | 205 868                          |                                    | 02/09/2003                                    | 01/09/2010 | 5,20                       | 32 400                 |
| 07/10/2002                      | 16                      | 30 500                      | 8 667                     | 13 274                   | 8 559                            |                                    | 07/10/2003                                    | 06/10/2010 | 3,20                       |                        |
| 14/11/2002                      | 26                      | 111 750                     | 80 424                    | 11 408                   | 19 918                           |                                    | 14/11/2003                                    | 13/11/2010 | 4,60                       | 6 814                  |
| 02/12/2002                      | 16                      | 54 050                      | 20 602                    | 23 648                   | 9 800                            |                                    | 02/12/2003                                    | 01/12/2010 | 5,40                       | 1 355                  |
| 07/03/2003                      | 23 650                  | 25 626 865                  | 7 240 272                 | 3 983 935                | 14 402 658                       | 329 200                            | 07/03/2004 - 07/03/2007                       | 06/03/2011 | 6,70                       | 2 335 784              |
| 07/03/2003 Plan AL              | 31 600                  | 827 348                     | 179 636                   | 321 335                  | 326 377                          | 28                                 | 01/07/2007                                    | 30/06/2008 | 6,70                       | 175 884                |
| 18/06/2003                      | 193                     | 338 200                     | 59 361                    | 50 574                   | 228 265                          |                                    | 18/06/2004 - 18/06/2007                       | 17/06/2011 | 7,60                       | 17 098                 |
| 01/07/2003                      | 19                      | 53 950                      | 15 868                    | 33 081                   | 5 001                            |                                    | 01/07/2004                                    | 30/06/2011 | 8,10                       | 4 399                  |
| 01/09/2003                      | 77                      | 149 400                     | 4 498                     | 21 439                   | 123 463                          | 70 000                             | 01/09/2004 - 01/09/2007                       | 31/08/2011 | 9,30                       |                        |
| 01/10/2003                      | 37                      | 101 350                     | 906                       | 49 126                   | 51 318                           |                                    | 01/10/2004 - 01/10/2007                       | 30/09/2011 | 10,90                      |                        |
| 14/11/2003                      | 9                       | 63 600                      | 0                         | 55 000                   | 8 600                            |                                    | 14/11/2004 - 14/11/2007                       | 13/11/2011 | 11,20                      |                        |
| 01/12/2003                      | 64                      | 201 850                     | 8 222                     | 118 417                  | 75 211                           |                                    | 01/12/2004 - 01/12/2007                       | 30/11/2011 | 11,10                      |                        |
| 10/03/2004                      | 14 810                  | 18 094 315                  | 700                       | 3 943 058                | 14 150 557                       | 475 000                            | 10/03/2005 - 10/03/2008                       | 09/03/2012 | 13,20                      |                        |
| 01/04/2004                      | 19                      | 48 100                      | 0                         | 27 300                   | 20 800                           |                                    | 01/04/2005 - 01/04/2008                       | 31/03/2012 | 13,10                      |                        |
| 17/05/2004                      | 26                      | 65 100                      | 0                         | 15 850                   | 49 250                           |                                    | 17/05/2005 - 17/05/2008                       | 16/05/2012 | 12,80                      |                        |
| 01/07/2004                      | 187                     | 313 450                     | 2 399                     | 107 050                  | 204 001                          |                                    | 01/07/2005 - 01/07/2008                       | 30/06/2012 | 11,70                      |                        |
| 01/09/2004                      | 21                      | 38 450                      | 822                       | 8 078                    | 29 550                           |                                    | 01/09/2005                                    | 31/08/2012 | 9,90                       |                        |
| 01/10/2004                      | 85                      | 221 300                     | 18 778                    | 100 754                  | 101 768                          |                                    | 01/10/2005 - 01/10/2008                       | 30/09/2012 | 9,80                       | 7 148                  |
| 12/11/2004                      | 20                      | 69 600                      | 0                         | 36 900                   | 32 700                           |                                    | 12/11/2005                                    | 11/11/2012 | 11,20                      |                        |
| 01/12/2004                      | 11                      | 42 900                      | 0                         | 9 100                    | 33 800                           |                                    | 01/12/2005                                    | 30/11/2012 | 11,90                      |                        |
| 03/01/2005                      | 183                     | 497 500                     | 7 558                     | 118 914                  | 371 028                          |                                    | 03/01/2006                                    | 02/01/2013 | 11,41                      |                        |
| 10/03/2005                      | 9 470                   | 16 756 690                  | 292 370                   | 2 441 767                | 14 022 553                       | 417 000                            | 10/03/2006 - 10/03/2009                       | 09/03/2013 | 10,00                      | 133 932                |
| 01/06/2005                      | 96                      | 223 900                     | 7 576                     | 68 523                   | 147 801                          |                                    | 01/06/2006 - 01/06/2009                       | 31/05/2013 | 8,80                       | 6 611                  |
| 01/09/2005                      | 39                      | 72 150                      | 0                         | 13 000                   | 59 150                           |                                    | 01/09/2006                                    | 31/08/2013 | 9,80                       |                        |
| 14/11/2005                      | 23                      | 54 700                      | 0                         | 14 200                   | 40 500                           |                                    | 14/11/2006                                    | 13/11/2013 | 10,20                      |                        |
| 08/03/2006                      | 8 001                   | 17 009 320                  | 0                         | 1 754 182                | 15 255 138                       | 510 000                            | 08/03/2007 - 08/03/2010                       | 07/03/2014 | 11,70                      |                        |
| 15/05/2006                      | 53                      | 122 850                     | 0                         | 18 388                   | 104 462                          |                                    | 15/05/2007                                    | 14/05/2014 | 12,00                      |                        |
| 16/08/2006                      | 217                     | 337 200                     | 0                         | 42 180                   | 295 020                          |                                    | 16/08/2007 - 16/08/2010                       | 15/08/2014 | 9,30                       |                        |
| 08/11/2006                      | 26                      | 121 100                     | 0                         | 19 500                   | 101 600                          |                                    | 08/11/2007 - 08/11/2010                       | 07/11/2014 | 10,40                      |                        |
| 01/03/2007                      | 42                      | 204 584                     | 0                         | 17 500                   | 187 084                          |                                    | 01/03/2008 - 01/03/2011                       | 28/02/2015 | 10,00                      |                        |
| 28/03/2007                      | 15 779                  | 40 078 421                  | 0                         | 1 349 135                | 38 729 286                       | 3 330 000                          | 28/03/2008 - 28/03/2011                       | 27/03/2015 | 9,10                       |                        |
| 16/08/2007                      | 119                     | 339 570                     | 0                         | 0                        | 339 570                          |                                    | 16/08/2008 - 16/08/2011                       | 15/08/2015 | 9,00                       |                        |
| 15/11/2007                      | 33                      | 294 300                     | 0                         | 0                        | 294 300                          | 210 000                            | 15/11/2008 - 15/11/2011                       | 14/11/2015 | 6,30                       |                        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>167 376</b>          | <b>208 476 806</b>          | <b>8 910 834</b>          | <b>50 947 683</b>        | <b>148 618 289</b>               | <b>5 951 228</b>                   |   |            |                            |                        |

(1) Règles d'attribution des droits à compter de décembre 2000 : droits acquis par tranches successives sur 4 ans à raison de 25 % après un délai d'un an à compter de la date du Conseil d'administration ayant attribué les options et de 1/48 à la fin de chaque mois suivant.

(2) Pour la lecture de ce tableau, sont concernés les Membres du Comité de Direction en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007.

(3) Délai d'indisponibilité de 4 ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France (5 ans pour les options consenties avant le 27 avril 2000), et d'un an pour les autres bénéficiaires.

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par des filiales à l'étranger**

Des options ont été consenties jusqu'en 2000 par Alcatel USA Inc. (devenue Alcatel-Lucent Holdings Inc.) au profit des cadres des sociétés américaines et canadiennes, leur permettant d'acheter des ADS Alcatel-Lucent. Au titre de ces plans, 8 229 477 options non exercées au 31 décembre 2007 restent en circulation.

Par ailleurs, des plans d'options consenties par les sociétés américaines et canadiennes qui ont fait l'objet d'une acquisition par Alcatel-Lucent ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel-Lucent. Au titre de ces plans, 4 572 274 options non exercées au 31 décembre 2007 restent en circulation.

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2007, y compris celles émises par Lucent avant le rapprochement entre Alcatel et Lucent, émises par les sociétés américaines et canadiennes figure dans la Note 23 en annexe aux comptes consolidés, inclus dans le document.

Lors de l'exercice des options, nous délivrons des ADS ou des actions d'autocontrôle (pour les sociétés Packet Engines, Xylan, Internet Devices Inc., DSC et Genesys), ou nous émettons de nouveaux ADS et les actions correspondantes (pour Lucent Technologies Inc., Astral Point, Telera, iMagicTV, Timetra et Spatial Wireless) – se reporter en Note 23d en annexe aux comptes consolidés.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

## Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport financier et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 71 à 194 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2007 sous le numéro D.07-291 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport financier et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 50 à 147 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2006 sous le numéro D.06-195.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

## Informations prospectives

Ce document de référence, comprenant des commentaires sur l'examen et les perspectives opérationnelles et financières, contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions de notre Direction. Nous usons d'expressions comme « nous prévoyons », « nous croyons », « pourrait », « nous escomptons », « devrait », « nous projetons », et d'autres similaires, pour identifier des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent notre vision actuelle de l'avenir et restent sujettes à des risques et à des incertitudes. Bien des facteurs pourraient entraîner des résultats réels bien différents de ces déclarations prospectives, notamment des évolutions de la conjoncture économique et des marchés sur lesquels nous opérons, des variations des taux de change et des taux d'intérêt, l'apparition de produits concurrents, le rejet par le marché de nouveaux produits et services et des modifications dans notre stratégie d'entreprise. Lesdites déclarations prospectives comprennent,

sans que cela soit limitatif, les objectifs établis dans le présent document, par exemple les commentaires du chapitre 4 « Informations sur le Groupe – Historique et développements – Présentation », ou ceux figurant dans la section 6.8 « Perspectives pour 2008 », notamment en ce qui concerne nos prévisions (i) que le marché mondial des équipements de télécommunication et des services qui y sont liés devrait être stable à légèrement en hausse à taux de change euro/dollar constant et en légère baisse à taux de change courant, (ii) que la mise en œuvre d'une politique de prix plus sélective et de notre programme de réduction du coût des produits devrait nous permettre d'améliorer notre taux de marge brute, (iii) que la mise en œuvre de notre programme de restructuration devrait nous permettre de réduire nos coûts fixes, (iv) que nous devrions enregistrer une perte au niveau du résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (hors impact négatif d'environ 125 millions d'euros des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2008, ainsi que (v) le montant que nous devrions avoir à engager à l'avenir pour honorer nos obligations contractuelles actuelles et nos engagements hors bilan, notamment ceux mentionnés à la section 6.7, sous le titre « Obligations contractuelles et engagements hors bilan ».

## Présentation des informations financières

La présentation suivante sur les conditions financières et les résultats du Groupe doit être lue en regard des comptes consolidés et de leurs annexes présentés par ailleurs dans ce document. Les comptes consolidés du Groupe sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains points des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Cependant, les comptes consolidés du

Groupe auraient été identiques si le Groupe avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Les références aux « IFRS » dans ce document concernent les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le 30 novembre 2006, ex-Alcatel et Lucent ont achevé le regroupement d'entreprises à l'issue duquel Lucent est devenu une filiale détenue à 100 %. Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Groupe a signé un accord définitif avec Thales, relatif à l'acquisition par cette société des participations du Groupe dans deux coentreprises dans le domaine du spatial, qui avaient été créées avec Finmeccanica, et des activités systèmes de transport et intégration de systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication. En janvier 2007, ces deux dernières activités ont été apportées à Thales et la cession des titres détenus dans les deux coentreprises dans le domaine du spatial est devenue définitive en avril 2007.

De plus, la discussion suivante est fondée sur l'analyse des résultats préparés en conformité avec les IFRS pour l'année 2006 (i) incluant les résultats de Lucent à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006, (ii) excluant les activités transférées à Thales et (iii) incluant l'effet du changement de méthode comptable relative aux avantages au personnel, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005, tel que décrit dans le chapitre suivant. Du fait du traitement comptable du regroupement d'entreprises avec Lucent, tel que requis par les IFRS, les résultats 2007 et 2006 du Groupe comprennent des impacts négatifs significatifs sans effet sur la trésorerie.

## Changement de méthodes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Alcatel-Lucent a adopté (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005) l'option offerte par la norme révisée IAS 19 « Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir », de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels et ajustements provenant de la limitation d'actif, net d'impôts différés, dans la période dans laquelle ils se sont produits, en dehors du compte de résultat dans l'état des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice. La Direction considère que cette méthode est préférable, dans la mesure où elle donnera une image plus représentative de la juste valeur des actifs et passifs relatifs aux engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi au bilan et éliminera une part significative de la volatilité dans les résultats due à certaines évolutions relatives à des plans dans lesquels les participants sont tous ou presque tous éligibles à recevoir des avantages au personnel.

Auparavant, Alcatel-Lucent appliquait la méthode du corridor dans laquelle les écarts actuariels s'élevaient à plus de 10 % du maximum (i) de la valeur des engagements ou (ii) de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur la durée estimée résiduelle moyenne d'activité. L'évolution de la limitation d'actifs au plus bas de (i) la valeur résultant de l'application d'IAS 19 – Avantages au personnel – et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement ou de réduction des contributions futures était également comptabilisée en résultat.

L'impact du changement correspondant à l'élection de l'option offerte par IAS 19 – Avantages au personnel – est présenté en Note 4 – Changement de méthode comptable et de présentation – des comptes consolidés présentés par ailleurs dans ce document.

## Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Notre examen de la situation financière et des tendances est fondé sur les états financiers consolidés qui sont préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » telles que décrites en Note 1 des comptes consolidés. Certaines des méthodes et principes comptables utilisés pour préparer ces comptes, selon les IFRS, sont fondées sur des jugements complexes et subjectifs faits par la Direction ou sur un certain nombre d'estimations étayées par les données historiques et retiennent certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables au vu des circonstances correspondantes. Les valeurs réelles des actifs du Groupe, des dettes et des capitaux propres pourraient différer des valeurs issues de ces estimations si les circonstances étaient différentes et si ces différences avaient un impact sur les hypothèses retenues.

Le Groupe estime que les principes et méthodes comptables décrits ci-après sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être affectés par ces estimations et jugements.

### Dépréciation des stocks et des en-cours

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

Le montant des provisions sur stocks et en-cours est de 514 millions d'euros au 31 décembre 2007 (378 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 423 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'impact des dépréciations des stocks et en-cours sur notre résultat net avant prise en compte des effets fiscaux est une charge nette de 186 millions d'euros en 2007 (une charge nette de 77 millions d'euros en 2006 et une charge nette de 18 millions d'euros en 2005).

### Dépréciation des créances client

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs. Le montant des dépréciations de créances clients représente 187 millions



d'euros au 31 décembre 2007 (192 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 228 millions d'euros au 31 décembre 2005). L'impact sur le résultat net avant impôts, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées, de la variation de ces dépréciations est une charge nette de 3 millions d'euros en 2007 (une charge nette de 18 millions d'euros en 2006 et un profit net de 19 millions d'euros en 2005).

### Frais de développement capitalisés, autres immobilisations incorporelles et goodwill

#### Frais de développement capitalisés

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en Note 1f des comptes consolidés. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Ces frais de développement capitalisés ont fait l'objet de pertes de valeur d'un montant de 41 millions d'euros en 2007 pour l'essentiel en relation avec l'activité UMTS. Des pertes de valeur de 104 millions d'euros et des mises au rebut pour 197 millions d'euros relatives aux frais de développement capitalisés ont été comptabilisées en 2006, principalement liées à l'arrêt de lignes de produits faisant suite à l'acquisition des technologies UMTS de Nortel et au regroupement avec Lucent.

#### Autres immobilisations incorporelles et goodwill

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des immobilisations incorporelles d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent décrit en Note 3 des comptes consolidés. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction) et des jugements ont été apportés, par un expert indépendant qui a déterminé de manière préliminaire la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels. Si les résultats attendus des activités acquises ne sont pas en mesure de valider ces justes valeurs et celle du goodwill, des pertes de valeurs devront être comptabilisées. Le montant du goodwill et des immobilisations incorporelles de Lucent étaient préliminaires et susceptibles d'être modifiés du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 1<sup>er</sup> décembre 2007. Les ajustements reconnus durant cette période sont décrits en Note 3 des comptes consolidés.

Comme indiqué avec plus de détail dans les Notes 7, 12 et 13 des comptes consolidés, des pertes de valeur d'un montant de 2 832 millions d'euros (2 657 millions d'euros sur goodwill et 175 millions d'euros sur autres

immobilisations incorporelles), liées pour l'essentiel aux activités CDMA & EVDO, IMS et UMTS, ont été comptabilisées au titre des actifs incorporels et des goodwill pour 2007 (40 millions d'euros de perte de valeur et des mises au rebut d'un montant de 233 millions d'euros au titre d'immobilisations incorporelles comptabilisées en 2006 pour l'activité UMTS).

Comme indiqué en Note 1g des comptes consolidés, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Suite à la baisse continue de la valeur de l'action Alcatel-Lucent sur le quatrième trimestre 2007 et la revue à la baisse des perspectives de revenus pour 2007, le Groupe a réalisé un nouveau test de dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés dans le cadre de l'arrêté annuel. Ce test ayant démontré que la valeur comptable de trois divisions opérationnelles était supérieure à leurs valeurs recouvrables, le Groupe a comptabilisé des pertes de valeur comme indiqué ci-dessus.

Le montant net des goodwill est de 7 328 millions d'euros au 31 décembre 2007 (10 891 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 3 722 millions d'euros au 31 décembre 2005). Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 4 230 millions d'euros au 31 décembre 2007 (5 441 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 819 millions d'euros au 31 décembre 2005).

#### Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir Note 1g des comptes consolidés). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes, etc.).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Des pertes de valeur d'un montant de 94 millions d'euros ont été comptabilisées au cours de l'année 2007 en relation avec l'activité UMTS et des actifs fonciers dont la cession est en cours (aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée en 2006).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

### Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou selon notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes soit au moment de la reconnaissance du revenu (provision pour garantie client) soit dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement pour les contrats de construction. Le montant des coûts et pénalités qui seront finalement payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Les provisions sur affaires représentent un montant total de 704 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 147 millions relatifs aux contrats de construction (voir Note 18 des comptes consolidés) et 557 millions d'euros relatifs à d'autres contrats, à comparer avec des montants respectifs de 669 millions d'euros, 70 millions d'euros et 599 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 753 millions d'euros, 173 millions d'euros et 580 millions d'euros au 31 décembre 2005. Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2007 de la variation de ces provisions se reporter aux Notes 18 et 27 des comptes consolidés.

### Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2007, le montant des impôts différés actifs est de 1 232 millions d'euros dont 675 millions d'euros pour les États-Unis et 404 millions d'euros pour la France (1 692 millions d'euros dont 746 millions d'euros pour les États-Unis et 372 millions d'euros pour la France au 31 décembre 2006 et 1 768 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 850 millions d'euros pour les États-Unis et 369 millions d'euros pour la France). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans

le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en Note 1n des comptes consolidés. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur notre bilan et notre résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent au 31 décembre 2007 sont de 1 629 millions d'euros.

Comme indiqué par les IFRS, Alcatel-Lucent disposait d'une période de 12 mois après la date effective du regroupement d'entreprises pour terminer l'allocation du coût relatif à l'acquisition de Lucent et pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de Lucent qui, devaient être reconnus dans les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent. Si des actifs d'impôts différés supplémentaires attribués aux déficits fiscaux non reconnus de la compagnie fusionnée et existant à la date de l'acquisition sont reconnus ultérieurement dans les états financiers, l'avantage fiscal sera compris dans le compte de résultat. Le goodwill sera également réduit à due concurrence (par une charge) pour la part d'actifs d'impôts différés relative aux déficits provenant des pertes fiscales de Lucent.

Par ailleurs, du fait du regroupement d'entreprises, une entité ex-Alcatel peut considérer qu'il devient désormais probable qu'elle soit en mesure de recouvrer ses propres déficits fiscaux reportables, non encore reconnus comme impôts différés actifs, au titre des résultats futurs taxables de l'acquise. Dans un tel cas de figure, Alcatel-Lucent reconnaîtrait l'impôt différé actif mais ne le considère pas comme un élément du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises. Cette reconnaissance peut donc avoir un effet positif sur les résultats futurs.

### Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles qui sont principalement basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements et de taux d'évolution des dépenses de santé des retraités. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être

éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels une modification de cette hypothèse peut avoir des impacts significatifs sur les comptes.

Les taux moyens pondérés de rendement attendu des placements retenu pour le calcul des coûts de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés en début de période et étaient de 7,39 %, 7,35 % et 4,28 % pour les exercices 2007, 2006 et 2005 respectivement. Alcatel-Lucent pense retenir un taux de rendement attendu des placements de 7,05 % pour l'exercice 2008. La baisse du taux entre 2008 et 2007 s'explique principalement par une allocation plus prudente des actifs intervenue fin 2007 (le Groupe a réduit l'exposition aux risques de marché actions de ses plans de retraite US à prestations définies en novembre 2007). Les changements des taux sont généralement dus à un rendement espéré différent basé sur des études de conseillers externes en investissement ou à un changement d'allocation d'actif.

Les taux moyens pondérés d'actualisation des obligations retenus pour le calcul des coûts des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi étaient de 5,54 %, 3,95 % et 4,46 % pour 2007, 2006 et 2005 respectivement. Les taux utilisés pour calculer le bénéfice net des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de chaque trimestre (pour les régimes américains significatifs). Pour le calcul des engagements, ces taux sont déterminés à la fin de chaque période. Alcatel-Lucent prévoit de retenir un taux moyen pondéré d'actualisation de 6,04 % pour l'exercice 2008. Les modifications de taux d'actualisation en 2007 et 2008 sont dues aux augmentations des taux de rendement à long terme. Ces taux sont volatils d'une année sur l'autre car ils doivent être définis à la date d'arrêté des comptes. Le taux d'actualisation retenu pour les autres avantages postérieurs à l'emploi est légèrement inférieur à celui retenu pour les régimes de retraite du fait d'une durée plus courte. Un taux d'actualisation plus faible augmente la valeur de l'obligation et diminue la charge des régimes. *A contrario*, un taux d'actualisation plus élevé baisse l'engagement et augmente la charge des régimes.

Les taux de rendement attendu des placements et les taux d'actualisation sont déterminés de façon cohérente comme décrit en Note 25 des comptes consolidés.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) aurait un effet négatif sur le résultat de l'année 2007 de 35 millions d'euros (respectivement un effet positif de 53 millions d'euros sur le résultat). Une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2007 (respectivement une baisse de 0,5 %) aurait un effet positif sur le résultat de l'année 2007 de 151 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 151 millions d'euros sur le résultat).

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux, représentent un profit de 628 millions d'euros en 2007, un coût de 50 millions d'euros en 2006 et un coût de 99 millions en 2005. Le profit de 628 millions d'euros tient compte

d'un profit de 258 millions d'euros comptabilisé suite à la modification d'un régime de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (voir Note 25d des comptes consolidés).

Il y a eu des changements de lois aux États-Unis qui affectent les régimes de remboursement de frais médicaux tel que le « Medicare Part D of the Medicare Prescription Drug Improvement and Modernization Act » de 2003.

Les entités américaines du Groupe ont récemment pris différentes décisions pour réduire le coût de leurs régimes de remboursement de frais médicaux tel que le transfert de certains coûts aux retraités. L'engagement des régimes de remboursement de frais médicaux est déterminé en fonction des conditions actuelles des plans. Les remboursements de frais médicaux pour les salariés de Lucent qui sont partis en retraite avant le 1<sup>er</sup> mars 1990 ne sont pas soumis au plafonnement annuel des remboursements. L'engagement de cette population représente environ 60 % de l'engagement total des retraités américains au titre des régimes de remboursement de frais médicaux au 31 décembre 2007. Depuis 2001, les cadres (« *Management employees* ») partis en retraite après le 1<sup>er</sup> mars 1990 payent les frais médicaux qui sont au-dessus du plafond annuel. L'accord d'entreprise (« *Collective bargaining agreements* ») a été signé en décembre 2004 et couvre, entre autres, les régimes de remboursement de frais médicaux.

Les accords signés concernent principalement les régimes de remboursement de frais médicaux. Lucent a accepté de continuer à rembourser une partie des dépenses de santé jusqu'à un plafond cohérent avec les hypothèses actuarielles courantes. En dehors de la phase de transition qui se terminait le 1<sup>er</sup> février 2005, les coûts au-delà du plafond sont entièrement à la charge des retraités sous forme de cotisations appelées et de modifications de plan. Lucent a aussi accepté de mettre en place un trust de 400 millions de dollars qui sera financé sur 8 ans et qui sera géré conjointement par Lucent et les syndicats. Ce trust sera utilisé pour limiter l'effet négatif sur les cotisations des retraités et des modifications de plan. Ces accords stipulent aussi que les prestations de remboursement de frais médicaux ne seront plus un sujet obligatoire de discussion entre la société et les syndicats.

Selon les IFRS, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans le bilan sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « *formerly represented* », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime. Pour déterminer le montant du plafonnement d'actif, il a été tenu compte : de la couverture des engagements au titre des frais médicaux des retraités « *formerly represented* » d'un montant de 1 775 millions d'euros, de la valeur actualisée de la subvention « Medical

Part D » estimée à 299 millions d'euros (ce montant étant actuellement déduit de l'obligation au titre des frais médicaux des retraités) et de la valeur actualisée des charges normales futures estimée à 644 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Fondés sur des premières estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de l'évaluation, il y avait environ 2,3 milliards d'euros d'actifs de retraite éligibles aux transferts « *collectively bargained* » permettant de financer les obligations au titre des frais médicaux des retraités « *formerly represented* » (alternativement, il y avait environ 2,7 milliards d'euros éligibles aux transferts pluri-annuels qui requièrent que le régime de retraite ait un surplus de plus de 120 % durant la période couverte par le transfert pluriannuel). Lucent a estimé que les actifs éligibles augmenteront dans le futur jusqu'à la date limite de 2013, telle que fixée par la législation en cours, et qu'en conséquence il sera possible de transférer une partie des actifs du régime de retraite au titre des transferts « *collectively bargained* » ou « pluriannuel » de la section 420 pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « *formerly represented* ». Les variations de valeur de marché des fonds investis, des couvertures financières et de nouveaux changements législatifs peuvent entraîner d'importantes variations du plafonnement des actifs et du montant transférable au titre de la section 420.

## Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en Note 1o des comptes consolidés, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur une part significative des risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la Direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies. Au cours du quatrième trimestre 2007, il a été établi que le résultat total estimé d'un important contrat de construction UMTS ne pouvait pas être estimé de façon fiable pour les raisons

indiquées ci-dessus. Par conséquent, tous les coûts encourus ont été enregistrés en charges et les revenus ont été reconnus seulement à hauteur des coûts recouvrables. En 2007, des revenus de 72 millions d'euros et des coûts de ventes de 298 millions d'euros ont été comptabilisés sur ce contrat. L'impact négatif sur le résultat du passage à ces nouvelles modalités de comptabilisation comparées à la méthode à l'avancement s'est élevé à 98 millions d'euros. Dès que des estimations fiables seront disponibles, les revenus et coûts relatifs au contrat seront reconnus en fonction de l'avancement du contrat à la date de clôture. Il pourra donc avoir un impact corrélatif sur les résultats futurs.

Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord.

Certains produits commercialisés par le Groupe comprennent des logiciels inclus avec le matériel lors de la livraison. Ainsi, dans le cas où la partie logicielle est considérée comme non accessoire, par exemple dans les cas où le produit vendu comprend des mises à jour et des améliorations du logiciel, les règles plus contraignantes de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels sont appliquées pour déterminer le montant du revenu à comptabiliser et le calendrier de sa reconnaissance. Dans la mesure où les produits contenant des logiciels sont en constante évolution, de même que les caractéristiques et fonctionnalités des produits avec logiciel intégré deviennent de plus en plus importantes pour la réussite technique et commerciale du produit, le Groupe détermine de manière régulière si les règles de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels sont applicables aux transactions réalisées. Plusieurs éléments sont pris en compte à ce titre, notamment (1) si le logiciel représente une part significative de l'effort de commercialisation ou s'il est vendu séparément, (2) si des mises à jour, améliorations ou autres supports de maintenance sont commercialisés avec le logiciel, (3) si les coûts de développement du logiciel représentent une part significative au regard des coûts totaux de développement du produit. Ainsi, la détermination de l'applicabilité éventuelle de certaines des règles de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels nécessite l'exercice du jugement. Dans ce cadre, le Groupe estime que l'évaluation des faits et circonstances pourrait raisonnablement conduire à des interprétations et des conclusions différentes quant aux règles comptables à appliquer à ce type de transactions. Si le Groupe était amené à modifier son estimation du caractère accessoire ou non de la part logiciel dans ses produits, ceci pourrait avoir un impact significatif sur nos résultats futurs, particulièrement si la juste valeur ne pouvait être obtenue pour l'un des éléments de la transaction.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un

impact qui pourrait être significatif sur le compte de résultat. L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur serait alors comptabilisée (voir Note 2b des comptes consolidés).

### Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant donné les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet

d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3, si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêté des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en Note 3 des comptes consolidés.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

## 6.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2007

En 2007, les principaux moteurs de l'investissement des opérateurs dans les réseaux de télécommunications ont été les mêmes qu'en 2006. Il s'agit principalement de la transformation de l'architecture des réseaux vers ce qui est communément appelé le « tout-IP » (IP étant le protocole utilisé à l'origine pour régir le réseau Internet) d'une part et le déploiement de nouveaux services multimédia, souvent appelés « *triple-play* » (voix, données, vidéo) de l'autre. Dans ce contexte, l'accès haut débit est resté une des priorités des opérateurs de réseaux fixes avec une stratégie consistant désormais à pousser la fibre optique – en remplacement du cuivre traditionnellement utilisé dans la boucle locale – de plus en plus près de l'abonné afin d'augmenter les débits disponibles. L'utilisation accrue d'applications consommatrices en bande passante, comme par exemple la vidéo, a également conduit les opérateurs à augmenter la capacité des réseaux optiques chargés d'acheminer ce trafic, tant dans les zones métropolitaines que pour les connexions de longue distance. Les opérateurs de réseaux mobiles ont continué quant à eux à investir dans les réseaux de troisième génération (3G).

Parallèlement, certains facteurs ont pesé sur la demande en équipements de télécommunications. Tout d'abord, la consolidation entre opérateurs s'est poursuivie et certains négocient aujourd'hui des accords de partage d'équipements, en particulier dans les réseaux mobiles. Ensuite, nous avons constaté, dans les pays développés, un ralentissement de la croissance du nombre de nouveaux abonnés haut débit utilisant la technologie ADSL qui fonctionne sur les réseaux d'accès en cuivre. Enfin, la pression concurrentielle dans notre industrie s'est intensifiée, certains concurrents cherchant à augmenter leur présence commerciale et leur part de marché,

notamment dans le mobile, ce qui a eu un impact négatif sur les prix et sur les marges.

Le résultat de ces tendances contrastées est que le marché global des équipements de télécommunications n'a que légèrement crû à taux de change constant en 2007 selon nos estimations, alors qu'il était en hausse de l'ordre de 5 % en 2006, et a même décliné mesuré en euros. Certains segments du marché ont connu une croissance en 2007, notamment les routeurs IP, les réseaux optiques et les cœurs de réseaux de prochaine génération. Toutefois, même dans ces secteurs, la croissance a été plus faible en 2007 qu'en 2006 et a été en partie compensée par la contraction d'autres segments du marché comme l'infrastructure de réseaux mobiles et les cœurs de réseaux traditionnels, fixes ou mobiles. Notons enfin que les marges ont été affectées par l'intensification de la pression concurrentielle mentionnée précédemment.

Outre ces facteurs de marché, des facteurs plus spécifiques à notre Groupe ont contribué à peser significativement sur nos résultats. Le plus notable est que 2007 a été une année de transition pour Alcatel-Lucent, pendant laquelle nous avons dû rationaliser notre portefeuille de produits, réduire nos coûts, nos dépenses et nos effectifs et mettre en œuvre l'intégration de deux sociétés dans un contexte de marché difficile et très concurrentiel. Dès début 2007, immédiatement après que le regroupement d'entreprises a eu lieu, certains de nos clients ont réduit leurs commandes, inquiets de savoir quelles seraient celles de nos gammes de produits qui seraient conservées, supprimées ou retardées. En octobre 2007, nous avons annoncé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'amélioration de la rentabilité et de repositionnement de notre activité. Nous avons par ailleurs enregistré, pendant l'année, des pertes de valeur significatives sur



actifs d'un montant total de 2,9 milliards d'euros dans les comptes publiés, dont 2,52 milliards d'euros sur le seul dernier trimestre de 2007 et portant principalement sur les goodwill alloués aux activités CDMA et IMS. Dans le cas du CDMA, (standard de téléphonie mobile développé aux États-Unis où il reste une technologie majeure), cette perte de valeur est attribuable à la révision à la baisse des perspectives de long terme de cette activité, étant donné l'évolution récente des conditions de marché et des éventuelles évolutions technologiques futures. Dans le cas de l'IMS (technologie de nouvelle génération destinée à

offrir de nouveaux services comme par exemple la convergence fixe/mobile), la perte de valeur résulte d'un décollage des investissements des opérateurs plus lent que prévu. Notons enfin que nous avons enregistré une perte de valeur de 426 millions d'euros dans notre activité W-CDMA (le standard de troisième génération de téléphonie mobile se développant le plus rapidement aujourd'hui), reflétant essentiellement le décollage plus lent que prévu de nos revenus dans ce domaine ainsi que des perspectives de rentabilité inférieures à nos attentes initiales.

## 6.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

*Introduction.* Comme cela a été noté plus tôt, Lucent est devenu une filiale à 100 % d'Alcatel, conformément à un accord conclu le 2 avril 2006 qui a permis le rapprochement d'Alcatel et Lucent Technologies Inc. Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, nous avons signé un accord définitif avec Thales pour que Thales acquière nos participations dans deux *joint ventures* du secteur spatial, notre activité de signalisation ferroviaire et nos activités d'intégration et de services des systèmes vitaux non dédiés aux opérateurs ou aux fournisseurs de services de télécommunications. En janvier 2007, les activités transport et sécurité ont été apportées à Thales et, en avril 2007, nous leur avons cédé nos participations dans les deux coentreprises du secteur spatial.

Par conséquent, la présentation ci-après prend en compte notre résultat incluant le résultat de Lucent sur douze mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, alors que nos résultats 2006 n'incluaient qu'un mois du résultat de Lucent. Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent également l'activité accès radio UMTS acquise à Nortel le 31 décembre 2006 et excluent les activités transférées à Thales en janvier et en avril 2007. Nos résultats de 2006 ont été re-présentés pour exclure les activités transférées à Thales en 2007 et pour prendre en compte l'effet du changement de méthodes comptables en matière d'avantages au personnel.

*Revenus.* Les revenus se sont élevés à 17 792 millions d'euros pour 2007, correspondant à une augmentation de

44,9 %, comparé aux 12 282 millions d'euros, enregistrés en 2006. Cette augmentation vient en grande partie de la consolidation des résultats de Lucent pour 2007, alors que nos résultats de 2006 ne comprenaient qu'un mois des résultats de Lucent enregistrés en 2006. Environ 56,4 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Lorsque nous convertissons ces revenus en euros, il y a un impact du taux de change fondé sur la valeur relative du dollar et de l'euro. Pendant l'année 2007, l'érosion de la valeur du dollar par rapport à l'euro a eu des répercussions négatives sur nos revenus. Si le taux de change U.S.\$/€ avait été constant en 2007, comme en 2006, nos revenus consolidés auraient augmenté de 51,7 % environ, au lieu des 44,9 % enregistrés. Pour calculer l'effet on applique à (i) nos revenus faits directement en dollars ou en devises liées au dollar en 2007, le taux de change moyen enregistré pour 2006, au lieu du taux de change moyen de 2007 et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) faites en 2007 et libellées en dollars, pour lesquelles nous avons une couverture de change, le taux moyen de couverture U.S.\$/€ en 2006. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus de 2007 convertis suivant le taux de change constant U.S.\$/€ cela facilitera la comparaison de l'évolution de nos revenus avec les revenus enregistrés dans l'industrie. Le tableau ci-dessous présente nos revenus calculés suivant cette méthode, la conversion et les couvertures de change suivant un taux constant U.S.\$/€ :

| (en millions d'euros)            | Exercice clos le<br>31 décembre 2007 | Exercice clos le<br>31 décembre 2006 | %<br>Change |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| Revenus enregistrés              | € 17 792                             | € 12 282                             | 44,9 %      |
| Impact de la conversion U.S.\$/€ | 740                                  | -                                    | 6,0 %       |
| Impact de la couverture U.S.\$/€ | 98                                   | -                                    | 0,8 %       |
| Revenus en monnaie constante     | € 18 630                             | € 12 282                             | 51,7 %      |

Les revenus ont augmenté sur chacun des trois segments d'activité : Opérateurs, Entreprise et Services. Dans les cas des segments Opérateurs et Services, la hausse des revenus est essentiellement liée à la consolidation

de Lucent sur douze mois en 2007, alors que nos résultats de 2006 ne comprenaient qu'un mois de contribution de Lucent. Dans le cas du segment Entreprise, elle résulte de la croissance organique de nos revenus.

Les revenus de 2006 et 2007 par zone géographique (calculés selon la localisation géographique des clients ayant généré les revenus) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| <b>Revenus par marché géographique</b><br>(en millions d'euros) | <b>France</b> | <b>Autres pays d'Europe Occidentale</b> | <b>Reste de l'Europe</b> | <b>Asie-Pacifique</b> | <b>États-Unis</b> | <b>Autres pays d'Amérique</b> | <b>Reste du monde</b> | <b>Total</b>  |
|---|---------------|---|--------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>2007</b>   | 1 219         | 3 657                                   | 963                      | 2 943                 | 5 438             | 1 534                         | 2 038                 | <b>17 792</b> |
| <b>2006</b>   | 1 096         | 2 879                                   | 946                      | 2 116                 | 2 323             | 1 128                         | 1 794                 | <b>12 282</b> |
| <b>% change 2007 par rapport à 2006</b>                         | 11 %          | 27 %                                    | 2 %                      | 39 %                  | 134 %             | 36 %                          | 14 %                  | <b>45 %</b>   |

Les revenus ont augmenté dans chaque marché géographique. Cette augmentation vient en grande partie de l'inclusion des revenus de Lucent sur douze mois enregistrés en 2007, alors que nos chiffres de 2006 ne comprenaient qu'un mois de revenus de Lucent. En 2007, les États-Unis ont contribué pour 30,6 % des revenus, alors que la France, les autres pays d'Europe occidentale, le reste de l'Europe, la zone Asie-Pacifique, les autres pays d'Amérique et le reste du monde contribuaient chacun pour 6,9 %, 20,6 %, 5,4 %, 16,5 %, 8,6 % et 11,5 % respectivement. À titre de comparaison, voici les pourcentages correspondants en 2006 : France – 8,9 %, autres pays d'Europe occidentale – 23,4 %, reste de l'Europe – 7,7 %, Asie-Pacifique – 17,2 %, États-Unis – 18,9 % ; autres pays d'Amérique – 9,1 % et reste du monde – 14,6 %. La contribution des États-Unis dans le pourcentage des revenus totaux vient en grande partie de l'inclusion des revenus de Lucent sur douze mois enregistrés en 2007, alors que nos revenus de 2006 ne comprenaient qu'un mois des revenus enregistrés par Lucent en 2006, et que les revenus de Lucent sont réalisés principalement aux États-Unis.

*Marge brute.* En 2007, la marge brute s'élevait à 32,1 % des revenus soit 5 709 millions d'euros, à comparer avec 33,1 % des revenus de 2006, soit 4 068 millions d'euros. L'augmentation constatée de la marge brute vient en grande partie de l'inclusion des résultats de Lucent sur douze mois enregistrés en 2007, alors que nos résultats de 2006 ne comprenaient qu'un mois des résultats enregistrés par Lucent en 2006. La diminution de la marge brute définie en pourcentage des revenus vient de pressions sur les prix observées sur notre marché Opérateurs, ainsi que de l'impact négatif, sans effet sur la trésorerie, du renversement de la mise à la juste valeur d'une partie des stocks de Lucent lors de leur cession en 2007 pour un montant de 247 millions d'euros. Suite aux écritures passées après le regroupement avec Lucent, le stock de Lucent a en effet été réévalué à sa juste valeur et cette augmentation de valeur a été contrepassée, une fois le stock vendu. Le renversement de la mise à la juste valeur du stock liée au regroupement avec Lucent a commencé en 2006, dégageant un impact négatif de 167 millions d'euros et cette extourne s'est achevée en 2007. La marge brute de 2007 comprend aussi : (i) une charge de 130 millions d'euros se rapportant à des investissements dans les produits et plateformes actuellement en cours d'abandon définitif, mais que nous continuons à améliorer pour remplir les engagements pris envers nos clients, tout en préparant leur regroupement au sein d'une plateforme

unique ; (ii) un impact négatif exceptionnel de 98 millions d'euros, trouvant sa source dans les difficultés que nous avons rencontrées lors d'un contrat de construction dans le mobile ; (iii) un produit exceptionnel de 34 millions d'euros encaissé suite à un litige se rapportant à un contrat avec une entreprise sise en Colombie, qui a ensuite été liquidée ; (iv) une charge de 25 millions d'euros de rémunération en actions (stock-options) ; (v) une charge nette de 178 millions d'euros de dépréciation des stocks et des travaux en cours et (vi) une reprise nette de 10 millions d'euros de provisions sur les créances clients, l'extourne des provisions historiques dépassant le montant des provisions nouvelles.

S'ajoutant aux impacts sans effet de trésorerie liée aux écritures d'allocation du prix d'acquisition mentionnés ci-dessus, la marge brute de 2006 comprenait également (i) une charge de 19 millions d'euros pour les rémunérations en actions (stock-options), (ii) une charge nette de 59 millions d'euros de dépréciation sur stocks et travaux en cours, (iii) une charge nette de 8 millions d'euros sur créances clients et (iv) une charge nette de 87 millions d'euros de primes d'incitation aux ventes versées aux commerciaux, primes qui sont désormais incluses dans les charges administratives et commerciales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Charges administratives et commerciales.* En 2007, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 3 462 millions d'euros, soit 19,5 % des revenus. En comparaison, les chiffres de 2006 s'élevaient à 1 911 millions d'euros ou 15,6 % des revenus. La raison principale de cette augmentation des charges administratives et commerciales en 2007 par rapport à 2006 vient de l'inclusion des résultats de Lucent sur douze mois enregistrés en 2007, alors que nos chiffres de 2006 ne comprenaient qu'un mois des résultats enregistrés par Lucent en 2006. L'augmentation des charges administratives et commerciales, exprimée en pourcentage des revenus, reflète également la charge calculée en comptabilité, se montant à 295 millions d'euros en 2007 et à 30 millions d'euros en 2006, suite au regroupement avec Lucent et se rapportant principalement à l'amortissement des actifs incorporels comptabilisés chez Lucent, comme les relations clientèle. Les charges administratives et commerciales comprennent également les rémunérations en actions (stock-options), s'élevant à 47 millions d'euros en 2007, par rapport à une charge qui s'élevait à 28 millions d'euros en 2006 ; l'augmentation de ce poste vient principalement de l'entrée de Lucent dans le Groupe.

Dans les charges administratives et commerciales de 2007, nous avons aussi comptabilisé les primes sur ventes versées aux commerciaux, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ex-Alcatel comptabilisait ces frais en coût des ventes. Il y a eu d'autres opérations, comme l'acquisition de l'activité d'accès radio UMTS de Nortel, qui ont aussi contribué à l'augmentation des charges administratives et commerciales de 2007 par rapport à 2006.

*Frais de recherche-développement.* Les frais de recherche et développement s'élevaient à 2 954 millions d'euros en 2007, après la capitalisation de 153 millions d'euros de frais de développement, à comparer avec les 1 470 millions d'euros comptabilisés à ce titre en 2006, qui comprenaient 109 millions d'euros de frais de développement capitalisés. Exprimés en pourcentage des revenus, les frais de recherche & développement de 2007 se montaient à 16,6 %, et à 12,0 % en 2006. Les frais de recherche & développement comprennent 269 millions d'euros de charges calculées en 2007 et 30 millions d'euros en 2006, provenant de l'amortissement des actifs incorporels reconnus lors du regroupement avec Lucent, comme les technologies acquises et les projets de recherche & développement en cours. Les frais de recherche & développement comprennent également les rémunérations en actions (stock-options), s'élevant à 27 millions d'euros en 2007, par rapport à 16 millions d'euros en 2006 ; l'augmentation de ce poste vient principalement de la comptabilisation de 12 mois de résultats Lucent en 2007, contre un mois en 2006. Il y a également les acquisitions réalisées fin 2006 qui ont contribué à l'augmentation de ce poste en 2007 par rapport à 2006.

*Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.* Nous avons comptabilisé une perte de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de 707 millions d'euros en 2007, à comparer avec un bénéfice de 687 millions d'euros en 2006, ce qui représentait 5,6 % des revenus. Cette diminution vient des prix plus compétitifs qui ont influencé notre marge brute et des charges calculées de 817 millions d'euros en 2007, à rapprocher de 227 millions d'euros comptabilisés en 2006, provenant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, ce qui a plus que compensé la contribution de Lucent aux revenus et à la marge brute.

Les variations des provisions ont affecté, de façon négative, le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi 2007 à hauteur de 429 millions d'euros (chiffre dans lequel les s'élèvent à 642 millions d'euros et les reprises sans objet à 213 millions d'euros). Les dotations aux provisions pour affaires (à l'exclusion des contrats de construction) se sont élevées à 500 millions d'euros en 2007, alors que les reprises sans objet des mêmes provisions s'élevaient à 145 millions d'euros en 2007. Sur ces reprises de 145 millions d'euros, 85 millions d'euros se rapportent à des extournes de provisions pour garantie du fait de la

révision de nos estimations de base concernant les durées de garanties et les coûts associés. Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle du produit qui engendre moins de coûts de garantie que prévu par rapport aux provisions constituées. De plus, 21 millions d'euros sur les 145 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues du fait des retards dans l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels ou aux montants estimés fondés sur des éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (39 millions d'euros) se rapportent surtout à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. Les modifications faites dans les provisions ont affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, pour 252 millions d'euros en 2006, sur lesquels 195 millions d'euros se rapportent aux provisions sur affaires (à l'exclusion des contrats de construction). Des dotations aux provisions pour affaires ont été comptabilisées pour 376 millions d'euros en 2006, alors que les reprises sans objet des mêmes provisions s'élevaient à 181 millions d'euros la même année.

*Coûts de restructuration.* Les coûts de restructuration s'élevaient à 856 millions d'euros en 2007, répartis entre 623 millions d'euros de nouveaux plans de restructuration et de corrections apportées aux précédents plans, 186 millions d'euros d'autres coûts monétaires, et une provision pour dépréciation ou mise au rebut pour une valeur de 47 millions d'euros. Les nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par des suppressions de postes et des décisions de fermeture et de rationalisation d'infrastructures, suite à l'acquisition de l'activité UMTS de Nortel et suite au regroupement avec Lucent. Les coûts de restructuration s'élevaient à 707 millions d'euros en 2006, répartis entre 100 millions d'euros de nouveaux plans de restructuration et de corrections apportées aux précédents plans, 137 millions d'euros d'autres coûts monétaires, et une provision pour dépréciation ou mise au rebut d'actifs pour une valeur de 470 millions d'euros, venant surtout de l'arrêt de certaines lignes de produits. Nos provisions pour restructuration de 698 millions d'euros au 31 décembre 2007 couvrent plus de 2 380 suppressions de postes, des coûts d'arrêt de certaines lignes de produits et d'autres coûts liés aux décisions de réduire le nombre de nos sites.

*Perte de valeur sur actifs.* En 2007, nous avons comptabilisé une perte de valeur d'actif s'élevant à 2 944 millions d'euros. Sur les 2 944 millions d'euros, 2 657 millions d'euros se rapportent au goodwill, 39 millions d'euros aux frais de développement capitalisés, 174 millions d'euros à des actifs incorporels et 74 millions d'euros à des actifs corporels. Nous avons comptabilisé une perte de valeur de 426 millions d'euros sur l'activité W-CDMA parce que cette activité a généré des revenus plus tardivement que prévu et avec des prévisions de marge plus faibles que prévu initialement. Figurent également dans les 2 944 millions d'euros de perte de valeur sur actifs comptabilisée en 2007 une perte de valeur sur goodwill



s'élevant à 2 109 millions d'euros sur notre activité CDMA et EVDO (*Code Division Multiple Access & Evolution Data Only*), 396 millions d'euros se rapportant à notre activité IMS (*Internet Protocol Multimedia Subsystem*) et le solde se rapportant à notre activité Intégration de Réseaux. La perte de valeur du goodwill sur CDMA et EVDO vient d'une révision de la perspective à long terme pour cette activité, qui prend en compte les changements récents des conditions du marché ainsi que les évolutions technologiques futures possibles. En 2006, nous avons comptabilisé 141 millions d'euros de perte de valeur sur actifs incorporels, qui concernaient surtout notre segment Opérateurs.

*Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.* En 2007, nous avons comptabilisé un produit de 258 millions d'euros venant de certaines modifications apportées au régime d'avantages postérieurs à l'emploi des cadres. Prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la couverture médicale offerte aux cadres retraités de Lucent sera transformée en couverture médicale identique au programme Medicare Part D. Les modifications à venir diminuent l'engagement actuel de 258 millions d'euros, net de l'annulation de 205 millions d'euros de subventions Medicare Part D prévues. Il n'y avait pas de montant correspondant en 2006.

*Résultat de l'activité opérationnelle.* Le résultat de l'activité opérationnelle est une perte de 4 249 millions d'euros en 2007, à rapprocher de la perte de 146 millions d'euros enregistrée en 2006. Cette perte plus importante provient principalement de la perte de valeur sur actifs et des coûts de restructuration, d'une marge brute réduite, de charges administratives et commerciales plus élevées, de frais de recherche & développement plus élevés et de l'impact des charges calculées résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

*Coût de financement.* Le coût de financement s'est élevé à 173 millions d'euros en 2007, à rapprocher de 98 millions d'euros en 2006 et est composé de 403 millions d'euros d'intérêts sur notre dette brute, compensés à hauteur de 230 millions d'euros par des intérêts perçus sur notre trésorerie ou équivalents de trésorerie et titres de placement. En 2006, le coût de financement net s'est élevé à 98 millions d'euros et se décomposait en 241 millions d'euros d'intérêts sur notre dette brute, compensés à hauteur de 143 millions d'euros d'intérêts perçus sur notre trésorerie ou équivalents de trésorerie et titres de placement. L'augmentation constatée en 2007 par rapport à 2006 tant pour les intérêts versés que reçus provient principalement de la consolidation de 12 mois d'intérêts versés et reçus chez Lucent en 2007, alors que nos résultats 2006 n'incluaient qu'un mois des intérêts versés et reçus chez Lucent.

*Autres produits et charges financiers.* En 2007, les autres produits financiers s'élevaient à 541 millions d'euros, à rapprocher des 34 millions d'euros de charges en 2006. Cette augmentation est à mettre en rapport principalement avec la composante financière des plans de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi de Lucent, dont douze mois sont consolidés dans nos comptes de 2007, alors qu'un seul mois était comptabilisé en 2006.

*Quote-part dans le résultat net des entreprises associées.* La quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 110 millions d'euros en 2007, en comptant la contribution positive apportée par notre participation de 20,8 % dans Thales et notre participation de 49,9 % dans Draka (que nous avons cédée dans le dernier trimestre de 2007), à rapprocher des 22 millions d'euros comptabilisés en 2006. L'augmentation de la quote-part de Thales vient surtout de l'augmentation de notre participation dans cette société (qui est passée de 9,5 % en 2006 à 20,80 % en 2007), du fait de la réception de 25 millions d'actions Thales en janvier 2007 en rémunération de l'apport de notre activité signalisation ferroviaire et de nos activités intégration et services pour les systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou aux fournisseurs de services de télécommunications à Thales.

*Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées.* Le résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées est une perte de 3 771 millions d'euros, à rapprocher des 256 millions d'euros de pertes en 2006.

*Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus.* Du fait de l'impossibilité de démontrer que les impôts différés actifs correspondant aux différences temporelles sur les retraites et autres régimes postérieurs à l'emploi de Lucent se renverseront à une période au cours de laquelle des pertes fiscales seront encore disponibles, il a été décidé de ne reconnaître de tels actifs qu'à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés au titre de cette même nature de différences temporelles. Les impôts différés reconnus postérieurement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises et qui n'avaient pas été reconnus dans le cadre de la comptabilisation de ce regroupement sont enregistrés en résultat comme un profit d'impôt différé et une charge équivalente de réduction de goodwill est également comptabilisée. Du fait de l'augmentation des impôts différés passif au titre des actifs de retraite pour 256 millions d'euros en 2007, un montant identique d'actif d'impôts différés, non initialement reconnus dans le regroupement d'entreprises, a été comptabilisé, ce qui explique la charge identique comptabilisée en réduction du goodwill. L'augmentation des impôts différés passifs au titre des retraites de 256 millions d'euros en 2007 comprend surtout 181 millions, représentant l'effet d'impôt lié à l'amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui a été décrit ci-dessus.

*Impôts.* Nous avons enregistré une charge d'impôt sur les bénéfices de 60 millions d'euros en 2007, à comparer avec une économie d'impôt de 42 millions passée en 2006. La charge fiscale nette de 2007 s'élève à 111 millions d'euros d'impôts exigibles et d'un produit d'impôts différés de 51 millions d'euros. Les 51 millions d'euros nets reportés comprennent un produit d'impôts différés de 652 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés passifs comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent et de la comptabilisation d'impôts différés actifs non reconnus initialement au moment du regroupement avec Lucent – voir explications données dans le paragraphe précédent), ces montants n'étant pas totalement compensés par une charge nette de 420 millions d'euros, essentiellement due à la révision à la

baisse de la capacité à comptabiliser des impôts différés actifs en relation avec le test de dépréciation des goodwill décrit précédemment et de 181 millions d'euros de charge d'impôts différés relatifs principalement à l'amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi décrit ci-dessus.

*Résultat net des activités poursuivies.* Nous avons enregistré une perte liée aux activités poursuivies qui s'élève à 4 087 millions d'euros en 2007, à rapprocher d'une perte de 219 millions d'euros enregistrée en 2006.

*Résultat net des activités abandonnées.* Le bénéfice généré par les activités abandonnées s'est élevé à 610 millions d'euros en 2007, venant surtout

d'une plus-value après impôt de 615 millions d'euros sur le transfert de nos activités à Thales. Il faut rapprocher ce chiffre des 158 millions d'euros générés principalement par ces activités en 2006.

*Part des minoritaires dans le résultat net.* Les intérêts minoritaires dans le résultat net se sont élevés à 41 millions d'euros en 2007, contre 45 millions d'euros enregistrés en 2006.

*Résultat net – part du Groupe.* Une perte nette de 3 518 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère en 2007. En 2006, ce montant s'élevait à 106 millions d'euros.

## 6.3 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

L'analyse qui suit porte sur la comparaison de nos résultats établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 avec ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (i) incluant les résultats de Lucent à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006, (ii) excluant les activités devant être cédées à Thales, et (iii) tenant compte de la nouvelle organisation par segment d'activité mise en place après le regroupement avec Lucent comme s'il avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Depuis le 31 octobre 2007 et l'annonce de la réorganisation, nous ne gérons plus notre segment Opérateur en trois groupes d'activités (Fixe, Mobile et Convergence). Les commentaires suivants sont par conséquent fournis pour faciliter la continuité de l'analyse pour toute l'année 2007 et ne

seront vraisemblablement plus présentés de la même manière dans nos publications à venir.

Le tableau ci-dessous présente les revenus consolidés (avant élimination des revenus intra-Groupe, sauf dans les colonnes « Autres » et « Total Groupe »), les résultats de l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi) et les investissements en actifs corporels et incorporels pour chacun de nos segments d'activité en 2007 et en 2006.

### 2007

(en millions d'euros)

|  | Opérateurs    | Entreprise   | Services     | Autres       | Total Groupe  |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>TOTAL – REVENUS</b>   | <b>12 819</b> | <b>1 562</b> | <b>3 173</b> | <b>238</b>   | <b>17 792</b> |
| Dont :   |               |              |              |              |               |
| Fixe   | 6 003         |              |              |              |               |
| Mobile   | 5 287         |              |              |              |               |
| Convergence  | 1 529         |              |              |              |               |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>(752)</b>  | <b>131</b>   | <b>122</b>   | <b>(208)</b> | <b>(707)</b>  |
| Investissements en actifs corporels et incorporels   | 673           | 93           | 40           | 36           | <b>842</b>    |

**2006**

(en millions d'euros)

|                        | <b>Opérateurs</b> | <b>Entreprise</b> | <b>Services</b> | <b>Autres</b> | <b>TotalGroupe</b> |
|------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|--------------------|
| <b>TOTAL – REVENUS</b> | <b>8 989</b>      | <b>1 420</b>      | <b>1 721</b>    | <b>152</b>    | <b>12 282</b>      |
| Dont :                 |                   |                   |                 |               |                    |
| Fixe                   | 4 463             |                   |                 |               |                    |
| Mobile                 | 3 049             |                   |                 |               |                    |
| Convergence            | 1 477             |                   |                 |               |                    |

**Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi**

|  |            |            |            |             |            |
|--|------------|------------|------------|-------------|------------|
|  | <b>393</b> | <b>109</b> | <b>195</b> | <b>(10)</b> | <b>687</b> |
| Investissements en actifs corporels et incorporels | 473        | 84         | 29         | 98          | <b>684</b> |

**Segment Opérateurs**

Les revenus du segment Opérateurs se sont élevés à 12 819 millions d'euros pour 2007 contre 8 989 millions d'euros en 2006. Cette augmentation provient en grande partie de la consolidation des résultats de Lucent en année pleine sur 2007, contre une consolidation sur un mois seulement en 2006 et, dans une moindre mesure, de l'acquisition de l'activité UMTS de Nortel.

L'un des développements majeurs affectant actuellement le marché des opérateurs est la transformation des réseaux vers ce qui est communément appelé le « tout-IP » et le large bande. Si cette tendance impacte l'ensemble de nos activités à destination des opérateurs, les répercussions ont été plus prononcées dans nos activités de réseaux fixes que dans celles de réseaux mobiles. L'augmentation des livraisons de produits dits IP s'est par exemple traduite par une hausse de nos livraisons de lignes DSL de 8 % à 33 millions l'an passé et notre famille de multiplexeurs IP-DSLAM compte désormais plus de 170 clients. Cependant, la croissance de ce marché s'est ralentie à mesure que l'année avançait, reflétant l'arrivée à maturité du marché de l'accès haut débit basé sur les réseaux en cuivre et un décollage plus lent que prévu des technologies basées sur la fibre optique comme le GPON. La demande pour les réseaux optiques DWDM métropolitains et longue distance – seuls capables de répondre à la hausse du trafic résultant du déploiement des services vidéo de nouvelle génération, comme par exemple la télévision sur IP, communément appelée « IPTV » – a été le moteur de la croissance observée dans nos activités de réseaux optiques terrestres et sous-marins. Notre activité de routeurs IP de services avancés a quant à elle crû de 33 % en 2007 pour atteindre le cap du milliard de dollars de revenus, hors revente de produits de tiers. En revanche, notre activité plus traditionnelle de commutation ATM multiservices poursuit son déclin de long terme. Au total, les revenus du Groupe d'activité Fixe ont atteint 6 003 millions d'euros en 2007, comparés à 4 463 millions d'euros en 2006. Cette progression est largement due à la consolidation de Lucent sur l'année pleine en 2007 contre sur un mois seulement en 2006.

Notre activité Convergence a été impactée en 2007 par le recul continu des investissements des opérateurs en commutation publique traditionnelle (communément appelée « commutation de circuits ») que la croissance de nos revenus dans les réseaux de prochaine génération (utilisant quant à eux la « commutation de paquets » et le protocole IP) n'a pas permis de compenser. Les revenus du Groupe d'activité Convergence ont atteint 1 529 millions

d'euros en 2007 contre 1 477 millions d'euros en 2006. La totalité de la hausse est due à la consolidation de Lucent sur l'année pleine en 2007 contre seulement sur un mois en 2006.

En matière d'infrastructure de réseaux mobiles, la croissance du nombre d'abonnés sur des réseaux utilisant les standards GSM et CDMA a entraîné une hausse du trafic et par conséquent des investissements de capacité de la part des opérateurs et, dans certains cas, des extensions de couverture. Force est de constater toutefois que ces deux technologies sont désormais arrivées à maturité et en ont entamé leur déclin, même si notre activité GSM a bénéficié d'un rebond sur la deuxième moitié de l'année 2007 résultant du renouvellement de notre gamme. 2007 fut une année d'investissement dans notre activité W-CDMA, ayant décidé de procéder à la convergence de trois portefeuilles de produits – celui d'Alcatel, celui de Lucent et celui hérité de l'acquisition des activités de Nortel dans ce domaine – en un seul. Nous avons d'ores et déjà réalisé la convergence de trois à deux plates-formes et devrions avoir réalisé la convergence sur une seule et même plate-forme – en tout cas en ce qui concerne le contrôleur de stations de base – en 2008.

Le segment Opérateur a enregistré une perte de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de 752 millions d'euros en 2007, contre un bénéfice de 393 millions d'euros en 2006. Cette perte résulte (i) d'une intensification de la pression sur nos prix de vente qui a eu des répercussions sur notre marge brute, (ii) des coûts liés à la rationalisation de notre portefeuille de produits, (iii) d'une charge de 98 millions d'euros liée à un changement dans les modalités de prise en compte des coûts d'un important contrat de construction de réseau mobile et (iv) de l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

**Segment Entreprise**

Les revenus du segment Entreprise se sont élevés à 1 562 millions d'euros en 2007, contre 1 420 millions d'euros en 2006, soit une croissance de 10 %. Cette progression est liée pour partie à la consolidation de Lucent sur 12 mois en 2007 contre seulement un mois en 2006, mais l'impact des résultats de Lucent sur ce segment est moins important qu'il ne l'a été sur les segments Opérateurs et Services. Elle résulte donc pour l'essentiel

de la progression organique des revenus sur l'ensemble des segments où nous sommes présents et tout particulièrement dans les réseaux de données et les logiciels pour centres d'appels, où nous avons enregistré plus de 200 nouveaux clients dans l'année. Nous avons par ailleurs continué à bénéficier de la migration des commutateurs d'entreprise (PABX) vers la technologie IP. D'un point de vue géographique, notre croissance a été tirée par l'Europe et l'Asie.

Le bénéfice de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 131 millions d'euros en 2007, à rapprocher des 109 millions d'euros enregistrés en 2006. La progression de ce bénéfice résulte pour l'essentiel de la croissance des revenus.

### Segment Services

Les revenus du segment services se sont élevés à 3 173 millions d'euros en 2007, contre 1 721 millions d'euros en 2006. La quasi-totalité de cette hausse est imputable à la consolidation de Lucent sur l'année pleine en 2007 contre seulement sur un mois en 2006.

En outre, la transformation des réseaux vers le « tout-IP » s'est traduite par une demande accrue de la part des opérateurs pour nos services d'intégration de transformation de réseaux. De plus, l'essor de nos activités de gestion de réseaux pour le compte d'opérateurs et d'intégration d'applications reflète une importante transition en cours chez nos clients : historiquement demandeurs de services tels que le déploiement de produits et la maintenance, ils sont de plus en plus friands de nos capacités à réaliser pour eux l'intégration de solutions complexes ou même à prendre en main la gestion de leurs réseaux et d'autres services.

Le bénéfice de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 122 millions d'euros en 2007, contre 195 millions d'euros en 2006. Cette moindre contribution résulte de l'augmentation des coûts liés à des nouveaux contrats de gestion de réseaux pour compte d'opérateurs, une évolution défavorable du mix de revenus et l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

## 6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Comme cela a été noté précédemment, le 30 novembre 2006, dans le cadre d'un contrat de rapprochement conclu par les sociétés historiques Alcatel et Lucent datant du 2 avril 2006, Lucent est devenue une filiale à 100 % d'Alcatel. Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, nous avons signé avec Thales un accord définitif concernant la vente de nos deux *joint ventures* dans le domaine du spatial, de notre activité de signalisation ferroviaire et de nos activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques non destinés à des opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications.

La discussion suivante prend en compte les résultats de nos opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 (i) incluant les résultats des opérations de Lucent à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006, (ii) excluant les activités devant être transférées à Thales et (iii) tenant compte des effets du changement de méthode comptable sur les avantages au personnel, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Suite au traitement comptable d'acquisition résultant du rapprochement avec Lucent, tel qu'exigé par les normes IFRS, nos résultats pour 2006 incluaient plusieurs ajustements négatifs sans impact sur la trésorerie. De plus, la discussion suivante prend en compte les résultats de nos opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui ont été re-présentés selon les normes IFRS, pour exclure les activités devant être transférées à Thales, comptabilisées comme opérations abandonnées, et pour prendre en compte l'effet du changement de méthode comptable sur les avantages au personnel.

*Revenus.* Les revenus consolidés ont augmenté de 9,5 % pour atteindre 12 282 millions d'euros pour 2006, cette augmentation reposant essentiellement sur les segments Entreprise et Services ainsi que sur le groupe d'activité des communications fixes, contre 11 219 millions d'euros pour 2005. Sur l'augmentation de 9,5 %, une partie importante est attribuable aux résultats de Lucent en décembre 2006. La différence entre l'augmentation de 9,5 % et l'évolution de nos revenus à taux de change constant entre l'euro et le dollar américain est marginale puisque le taux de change moyen correspondait à 1,26 euro = 1 dollar en 2006 contre 1,24 euro = 1 dollar en 2005.

Les revenus (par marché géographique) en Europe sont passés de 4 927 millions d'euros en 2005 à 4 921 millions d'euros en 2006 ; les revenus aux États-Unis sont passés de 1 572 millions d'euros en 2005 à 2 323 millions d'euros en 2006 ; les revenus en Asie-Pacifique sont passés de 1 779 millions d'euros en 2005 à 2 116 millions d'euros en 2006 ; les revenus des autres pays d'Amérique (Canada, Amérique du Sud et Amérique centrale) sont passés de 978 millions d'euros en 2005 à 1 128 millions d'euros en 2006 et les revenus dans le reste du monde sont passés de 1 963 millions d'euros en 2005 à 1 794 millions d'euros en 2006. En 2006, l'Europe, les États-Unis, l'Asie-Pacifique, les autres pays d'Amérique et le reste du monde représentaient 40,1 %, 18,9 %, 17,2 %, 9,2 % et 14,6 %, respectivement, de nos revenus totaux contre les pourcentages de revenus suivants pour 2005 : Europe 43,9 %, États-Unis 14,0 %, Asie-Pacifique 15,9 %,

autres pays d'Amérique 8,7 % et le reste du monde 17,5 %.

*Marge brute.* La marge brute de 4 068 millions d'euros en 2006 représentait 33,1 % des revenus contre 36,8 % ou 4 133 millions d'euros en 2005. La diminution de la marge brute était principalement imputable à des prix concurrentiels sur nos marchés d'opérateurs de télécommunications. La marge brute 2006 incluait également l'impact négatif non récurrent sans impact sur la trésorerie de 167 millions d'euros provenant de la vente d'une partie des stocks de Lucent, ajustés à leur juste valeur, au cours du mois de décembre 2006. Dans le cadre du rapprochement avec Lucent, les stocks de Lucent ont été réévalués à leur valeur de réalisation nette et cette réévaluation à la hausse a été annulée une fois que le stock a été vendu. La marge brute pour 2006 a également été affectée négativement par (i) une charge de dépréciation nette sur créances clients de 18 millions d'euros en 2006 contre un gain net de 19 millions d'euros en 2005, alors que le montant des nouvelles provisions en 2006 dépassait le montant généré par la reprise des provisions historiques et (ii) une charge nette de 59 millions d'euros pour les dépréciations de stocks et de travaux en cours contre une charge nette de 18 millions d'euros en 2005, en raison de reprises de provisions moins importantes au cours de 2006 par rapport à 2005.

*Charges administratives et commerciales.* Les charges administratives et commerciales s'élevaient à 1 911 millions d'euros pour 2006 contre 1 816 millions d'euros en 2005. En pourcentage des revenus, les charges administratives et commerciales correspondaient à 15,6 % des revenus en 2006 contre 16,2 % des revenus en 2005, diminuant en dépit de l'augmentation des revenus, principalement en raison de la diminution de certains coûts, suite à nos efforts de restructuration. Les charges administratives et commerciales en 2006 incluaient un impact négatif sans impact sur la trésorerie des écritures d'allocation du prix d'acquisition résultant du rapprochement avec Lucent s'élevant à 30 millions d'euros, principalement lié à l'amortissement pendant un mois des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clientèle.

*Frais de recherche et développement.* Les frais de recherche et développement s'élevaient à 1 470 millions d'euros en 2006 contre 1 301 millions d'euros en 2005. En pourcentage des revenus, les frais de recherche et développement s'élevaient à 11,9 % en 2006 contre 11,6 % en 2005. Les frais de recherche et développement en 2006 incluaient un impact négatif sans impact sur la trésorerie des écritures comptables d'allocation du prix d'acquisition résultant du rapprochement avec Lucent s'élevant à 30 millions d'euros, principalement lié à l'amortissement pendant un mois des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les technologies acquises et les projets de recherche et de développement en cours.

*Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession des sociétés consolidées.* Nous avons enregistré un bénéfice de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession des sociétés consolidées d'un montant de 687 millions d'euros pour 2006 contre

1 016 millions d'euros pour 2005. Le bénéfice résultant de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession des sociétés consolidées représentait 5,6 % des revenus en 2006 contre 9,1 % en 2005. Cette diminution résultait de l'environnement des prix concurrentiels qui avait un impact sur notre marge bénéficiaire brute en dépit de diminutions dans nos structures de coûts fixes, et résultait de l'impact négatif sans impact sur la trésorerie des écritures comptables d'allocation du prix d'acquisition dans le cadre du rapprochement avec Lucent s'élevant à 227 millions d'euros, qui faisait plus que compenser la contribution de Lucent aux revenus et à la marge brute pendant un mois.

Les changements dans les provisions ont eu un impact négatif sur le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs et résultat de cession des sociétés consolidées de 237 millions d'euros. Les dotations aux provisions pour affaires comptabilisées durant l'année s'élevaient à 478 millions d'euros alors que les reprises de provisions sans objet pendant l'année 2006 s'élevaient à 226 millions d'euros dont 181 millions d'euros concernaient des provisions pour affaires. Sur ces 181 millions d'euros, 94 millions d'euros sont relatifs à des provisions pour garanties dues à la révision de notre estimation d'origine des provisions de garanties concernant la durée et les coûts de garantie. Cette révision est principalement due (i) au remplacement plus tôt que prévu de produits sous garantie par nos clients par des produits aux technologies plus récentes et (ii) à la performance réelle des produits qui a réduit le nombre anticipé de réclamations en vertu de la garantie pour lesquelles nous avons constitué une provision. En outre, 33 millions d'euros sur 181 millions d'euros de reprise sans objet de provisions pour affaires sont relatifs aux réductions du nombre de pénalités de retard probables en raison des retards sur les contrats ou d'autres litiges contractuels ou des montants estimés d'après des sources statistiques et historiques. Les autres reprises étaient principalement liées aux nouvelles estimations de pertes à terminaison. En raison de la re-présentation de nos résultats de 2005 comme l'avait exigé l'IFRS afin de présenter les activités devant être transférées à Thales en tant qu'activités abandonnées, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le montant des changements apportés aux réserves pour l'année 2005 concernant les activités re-présentées pour cette année.

*Coûts de restructuration.* Nous avons enregistré 707 millions d'euros de coûts de restructuration en 2006, comparés à 79 millions d'euros en 2005. Les coûts de restructuration de 2006 sont principalement basés sur une perte de valeur due à la rationalisation et à l'arrêt des technologies de l'opérateur historique Alcatel à la lumière du rachat de l'activité de l'accès radio terrestre UMTS à Nortel en décembre 2006 et du regroupement d'entreprises avec Lucent. La mise au rebut d'actifs correspondante et les coûts futurs estimés liés que nous avons déjà engagés au 31 décembre 2006 représentaient un montant de 494 millions d'euros qui a été comptabilisé dans nos coûts de restructuration pour l'année 2006. De plus, en vertu du regroupement d'entreprises avec Lucent, certaines gammes de produits et activités de Lucent ont été abandonnées et les coûts de restructuration afférents d'un

montant de 120 millions d'euros au 31 décembre 2006 ont été enregistrés dans le compte de résultat.

*Perte de valeur sur actifs.* En 2006, nos pertes de valeur se sont élevées à 141 millions d'euros sur des actifs incorporels, celles-ci étant principalement liées à notre segment Opérateurs. Il n'y a pas eu de perte de valeur comptabilisée en 2005.

*Résultat de cession de sociétés consolidées.* En 2005, nous avons enregistré un profit sur la cession d'entités consolidées d'un montant de 129 millions d'euros liés à la fusion de nos activités spatiales avec celles de Finmeccanica. Un profit supplémentaire de 15 millions d'euros a été enregistré en 2006 en raison d'un ajustement positif sur ce prix de vente.

*Résultat de l'activité opérationnelle.* Le résultat de l'activité opérationnelle était une perte de 146 millions d'euros en 2006 par rapport à un profit de 1 066 millions d'euros en 2005. Cette diminution est principalement due aux coûts de restructuration de 2006, aux pertes de valeur sur les actifs enregistrés en 2006 (en comparaison d'aucune charge pour l'année 2005) et à une plus-value plus faible au titre des cessions de sociétés consolidées en 2006.

*Coût de financement.* Le coût de financement s'est élevé à 98 millions en 2006 contre 93 millions d'euros en 2005 et comprend les intérêts financiers payés sur la dette financière brute de 241 millions d'euros partiellement compensés par les intérêts financiers perçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 143 millions d'euros. Cette évolution est en cohérence avec l'évolution de la trésorerie moyenne nette des dettes du Groupe en 2005 et 2006.

*Autres produits et charges financiers.* Les autres charges financières nettes s'élèvent à 34 millions d'euros en 2006 en comparaison avec des produits nets de 42 millions d'euros pour l'année 2005. En 2006, les actifs et passifs de retraites de Alcatel-Lucent ont générés un produit financier net de 31 millions d'euros plus que compensé par les charges financières d'un montant de 18 millions d'euros liées à la modification du ratio de conversion des obligations convertibles de Lucent série A et série B suite à une sollicitation d'accord finalisée au quatrième trimestre de 2006, ainsi que des charges de 15 millions d'euros représentant des charges sur intérêts dues au règlement en retard d'une dette liée à un contentieux fiscal et d'autres charges nettes de 32 millions d'euros. En 2005, la charge financière au titre des retraites (ex-Alcatel) s'est élevée à 45 millions d'euros plus que compensée principalement par les plus-values résultant de la cession de parts que nous possédions dans Nexans (69 millions d'euros) et Mobilrom (45 millions d'euros) en 2005.

*Quote-part dans le résultat net des entreprises associées.* La quote-part du résultat net des entreprises associées est un bénéfice de 22 millions d'euros en 2006 en comparaison avec une perte de 14 millions d'euros en

2005. Cette évolution est principalement due à une perte en 2005 liée à notre participation dans TAMP (la coentreprise pour les téléphones mobiles que nous avons constituée avec TCL Communication Technology Holding Limited au mois d'août 2004) pour un montant de 32 millions d'euros. TAMP n'est plus une filiale mise en équivalence en 2006 en raison du swap de notre participation de 45 % dans la *joint venture* que nous possédions contre 4,8 % dans TCL Communication Holding Limited pendant l'année 2005. Pour 2006, la quote-part du résultat net des entreprises associées est principalement due à notre participation dans Thales.

*Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées.* Le résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnée est une perte de 256 millions d'euros pour l'année 2006 contre un bénéfice de 1 001 millions d'euros en 2005.

*Impôts.* Les impôts ont représenté un bénéfice net de 42 millions d'euros en 2006 en comparaison avec une charge nette de 146 millions d'euros pour l'année 2005. Le produit d'impôts net en 2006 est lié à une charge d'impôts courants de 71 millions d'euros (en comparaison avec une charge d'impôts courants de 48 millions d'euros en 2005) plus que compensée par un produit d'impôts différés de 113 millions d'euros, principalement due à l'impôt différé comptabilisé en relation avec l'amortissement sur un mois des actifs incorporels de Lucent résultant des écritures comptables en lien avec le regroupement d'entreprises avec Lucent qui ne sont pas déductibles à des fins fiscales (en comparaison avec les charges d'impôts différés de 98 millions d'euros en 2005).

*Résultat des activités poursuivies.* La perte sur les activités poursuivies s'élevait à 219 millions d'euros en comparaison avec un bénéfice de 855 millions d'euros en 2005.

*Résultat des activités abandonnées.* Les bénéfices générés par les activités abandonnées s'élevaient à 158 millions d'euros en 2006, ce qui correspond essentiellement aux activités qui ont été transférées à Thales en 2007 (tel qu'évoqué ci-dessus et dans la Note 3 de nos états financiers consolidés) en comparaison avec les bénéfices de 108 millions d'euros générés par ces activités en 2005.

*Intérêts minoritaires.* Les intérêts minoritaires étaient de 45 millions d'euros en 2006 par rapport à 41 millions d'euros en 2005, principalement en raison de la hausse des résultats d'Alcatel Shanghai Bell.

*Résultat net – part du Groupe.* En conséquence de ce qui précède, nous avons enregistré une perte nette (part du Groupe) de 106 millions d'euros en 2006 en comparaison avec un bénéfice net (part du Groupe) de 922 millions d'euros en 2005.



## 6.5 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

L'analyse qui suit porte sur nos résultats selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 (i) incluant les résultats de Lucent à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, (ii) excluant les activités devant être cédées à Thales, (iii) tenant compte de la nouvelle organisation par segment d'activité mise en place après le regroupement avec Lucent comme s'il avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et (iv) tenant compte de l'effet du changement de méthode comptable sur les avantages accordés au personnel, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette analyse se réfère en outre à des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 retraités afin (i) de tenir compte de la nouvelle organisation par segment d'activité mise en place après le regroupement

avec Lucent comme si elle avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, (ii) d'exclure les activités à transférer à Thales, présentées comme des activités abandonnées, et (iii) de tenir compte de l'effet du changement de méthode comptable sur les avantages accordés au personnel, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le tableau ci-dessous présente les revenus consolidés (avant élimination des revenus intra-Groupe, sauf dans les colonnes « Autres » et « Total Groupe »), les résultats de l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi) et les investissements corporels et incorporels pour chacun de nos segments d'activité en 2006 et 2005.

### 2006

(en millions d'euros)

|  | Opérateurs   | Entreprise   | Services     | Autres      | Groupe Total  |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| <b>TOTAL – REVENUS</b>   | <b>8 989</b> | <b>1 420</b> | <b>1 721</b> | <b>152</b>  | <b>12 282</b> |
| Dont :   |              |              |              |             |               |
| Fixe   | 4 463        |              |              |             |               |
| Mobile   | 3 049        |              |              |             |               |
| Convergence  | 1 477        |              |              |             |               |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>393</b>   | <b>109</b>   | <b>195</b>   | <b>(10)</b> | <b>687</b>    |
| Investissements en actifs corporels et incorporels   | 473          | 84           | 29           | 98          | 684           |

### 2005

(en millions d'euros)

|  | Opérateurs   | Entreprise   | Services     | Autres      | Groupe Total  |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| <b>TOTAL – REVENUS</b>   | <b>8 463</b> | <b>1 248</b> | <b>1 378</b> | <b>130</b>  | <b>11 219</b> |
| Dont :   |              |              |              |             |               |
| Fixe   | 3 876        |              |              |             |               |
| Mobile   | 2 806        |              |              |             |               |
| Convergence  | 1 781        |              |              |             |               |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>778</b>   | <b>111</b>   | <b>212</b>   | <b>(85)</b> | <b>1 016</b>  |
| Investissements en actifs corporels et incorporels   | 407          | 80           | 45           | 61          | 593           |

### Segment Opérateurs

Les revenus du segment Opérateurs ont été de 8 989 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à des revenus de 8 463 millions d'euros en 2005. L'essentiel de cette augmentation est attribuable à la consolidation de Lucent en décembre 2006. Au sein du segment opérateurs, la demande pour les produits du Groupe Fixe a été

particulièrement forte, tirée par la migration des réseaux (accès et cœur) vers ce qui est communément appelé le « tout-IP » ainsi que la poursuite des investissements pour améliorer les capacités d'accès en haut débit.

Les opérateurs ont accéléré le déploiement de services de vidéo et de voix sur Internet (ou « VoIP ») dans le cadre des nouvelles offres de services dites « triple-play », rendues possibles par la mise à niveau récente des réseaux d'accès.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

L'augmentation résultante du trafic de données et de contenu vidéo a également contribué à augmenter les investissements des opérateurs pour accroître la capacité des réseaux optiques, à la fois dans les boucles métropolitaines et dans les interconnexions de longue distance. Les revenus de notre groupe d'activité Fixe ont été de 4 463 millions d'euros en 2006, contre 3 876 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 15,1 %. L'activité de Lucent en décembre 2006 n'a pas contribué d'une manière substantielle à cette augmentation.

Notre groupe d'activité Mobile a été impacté par de nombreux développements. Côté positif, les opérateurs ont continué à améliorer la capacité de leurs réseaux en matière de haut débit afin de répondre à la hausse du nombre de leurs abonnés et des volumes de trafic. Côté négatif, nous avons subi certaines évolutions défavorables en 2006, à savoir : (i) la baisse du nombre de nouveaux projets de déploiement de réseaux 2G dans les pays émergents, (ii) une politique commerciale plus sélective consistant à ne pas participer à des grands contrats nous semblant présenter un niveau de risque élevé à moyen terme, (iii) l'hésitation de certains de nos clients à réaliser avec nous des investissements dans des projets de réseaux 3G dans l'attente de la conclusion de notre acquisition des activités d'accès radio UMTS de Nortel. Les revenus de notre groupe d'activité Mobile ont été de 3 049 millions d'euros pour 2006, contre 2 806 millions d'euros pour 2005, soit une augmentation de 8,7 % essentiellement due à la consolidation de l'activité mobile de Lucent en décembre 2006.

Les revenus de notre groupe d'activité Convergence ont été affectés par le déclin de nos activités de commutation publique traditionnelle tant fixe que mobile, étant donné la migration de nos clients vers les réseaux de prochaine génération. Dans le même temps, nous avons noté un intérêt marqué de nos clients pour les nouveaux services de convergence permis par des architectures de réseaux de prochaine génération telles qu'IMS. Cependant, l'évolution des réseaux des opérateurs vers ce type d'architecture s'inscrit dans un processus de longue durée et l'augmentation des investissements qui y sont consacrés à la technologie IMS ne permet pas aujourd'hui de compenser le déclin des investissements consacrés à la commutation publique traditionnelle. Les revenus de notre groupe d'activité Convergence ont été de 1 477 millions d'euros en 2006, contre 1 781 millions d'euros en 2005, soit une diminution de 17,1 % en partie atténuée par la consolidation de Lucent en décembre 2006.

Le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs et résultat de cession des sociétés consolidées était un bénéfice de 393 millions d'euros en 2006, contre 778 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 49,5 %. Cette baisse est due à l'intensification de la pression

concurrentielle, l'importance de nos investissements dans les technologies de prochaine génération telles que NGN et IMS afin de nous donner un rôle important dans la mise en œuvre future des réseaux qui seront basés sur celles-ci et à l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

### Segment Entreprise

Les revenus du segment Entreprise ont été de 1 420 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à des revenus de 1 248 millions d'euros en 2005. L'intégration de l'activité de Lucent en décembre 2006 n'a pas eu d'impact significatif sur cette augmentation. La croissance régulière des revenus au cours de l'année résulte essentiellement de la poursuite de la migration du marché de la téléphonie d'entreprise (PABX) vers la technologie IP, de la vigueur de la demande dans le domaine des réseaux de données IP et des positions de premier plan que nous détenons dans le domaine des logiciels pour centres d'appels.

Le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs et résultat de cession des sociétés consolidées était un bénéfice de 109 millions d'euros en 2006, contre 111 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 1,8 %. Cette baisse résultait de l'intensification de la pression concurrentielle dans les activités de communications d'entreprise, alors que la rentabilité de notre activité de logiciels pour centres d'appels est demeurée stable en 2006.

### Segment Services

Les revenus du segment Services ont été de 1 721 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 24,9 % par rapport à des revenus de 1 378 millions d'euros en 2005. Plus de la moitié de cette augmentation peut être attribuée à la première consolidation des résultats de Lucent en décembre 2006. La transformation vers une infrastructure « tout-IP » entraîne un besoin croissant de services d'intégration de réseaux pour répondre à la complexité des produits de bout en bout que nos clients sont en train de déployer. Notre activité services bénéficie également d'opportunités accrues en liaison avec l'évolution des services convergents ou mixtes, avec l'optimisation des réseaux et avec l'externalisation de l'exploitation des réseaux. Le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs et résultat de cession des sociétés consolidées a été un bénéfice de 195 millions d'euros pour 2006 contre 212 millions d'euros en 2005, soit une diminution de 8,0 %. Cette diminution est due à un environnement tarifaire concurrentiel et à notre investissement dans de nouveaux équipements d'intégration et de test des réseaux IP, qui s'inscrit dans notre stratégie d'offrir aux opérateurs du monde entier une prise en charge de leurs projets de transformation IP.



## 6.6 TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

### Liquidités

#### Variations de trésorerie pour les exercices 2007 et 2006

##### Analyse de la variation de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 493 millions d'euros en 2007 pour atteindre le montant de 4 377 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette baisse s'explique principalement par la variation de trésorerie de financement représentant une utilisation de 1 106 millions d'euros (correspondant essentiellement au remboursement des dettes à court et long terme et au paiement des dividendes), en partie compensée par la trésorerie issue des activités d'investissement s'élevant à 539 millions d'euros, qui se composent pour l'essentiel des montants perçus au titre de la cession de valeurs mobilières de placement et des titres de sociétés consolidées diminués des investissements.

*Variation nette de la trésorerie opérationnelle.* La capacité d'autofinancement était positive de 413 millions d'euros en 2007 contre 929 millions d'euros en 2006. Cette diminution s'explique principalement par l'impact des éléments sans effet sur la trésorerie compris dans la perte nette 2007 de 3 518 millions d'euros (pour l'essentiel il s'agit des pertes de valeur sur actifs d'un montant de 2 944 millions d'euros), à comparer avec une perte 2006 de 106 millions d'euros, incluant des pertes de valeur sur actifs de 141 millions d'euros. Pour calculer la capacité d'autofinancement, il convient d'exclure de la perte 2007 d'un montant de 3 518 millions d'euros les intérêts financiers et les impôts ainsi que les éléments sans impact sur la trésorerie (principalement les provisions pour restructuration, les amortissements et dépréciations, les pertes de valeur et autres provisions), les plus ou moins values sur cessions d'actifs, les variations de juste valeur et les rémunérations payées en actions, et d'ajuster également cette perte des sorties de trésorerie au titre des montants payés sur la période et déjà provisionnés à l'ouverture de l'exercice (au titre des plans de restructuration principalement). Les pertes de valeur sur actifs et les variations de provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi représentaient un ajustement positif sans impact sur la trésorerie de 2 265 millions d'euros en 2007, correspondant pour l'essentiel aux pertes de valeur comptabilisées sur les activités CDMA-EVDO et UMTS, à comparer avec un ajustement de 19 millions d'euros en 2006. L'ajustement positif au titre des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, du coût de financement et des rémunérations payées en actions est passé de 792 millions d'euros en 2006 à 1 731 millions d'euros en 2007 du fait principalement de l'impact de la consolidation de Lucent sur 12 mois en 2007 et sur un seul mois en 2006. Les impôts et réduction de goodwill associée représentaient, également un ajustement positif

de la perte nette de 316 millions d'euros en 2007 (du fait essentiellement des impôts différés et dans une moindre mesure des impôts courants) à comparer avec un ajustement négatif de 37 millions d'euros en 2006. D'autre part, l'ajustement négatif relatif à l'exclusion du résultat des activités abandonnées s'est élevé à 610 millions d'euros en 2007 (relatif principalement à la plus value de cession sur les activités transférées à Thales) à comparer avec un ajustement de 158 millions d'euros en 2006, relatif pour l'essentiel au résultat net des activités abandonnées.

La variation nette de la trésorerie opérationnelle a représenté une utilisation de 24 millions d'euros en 2007 comparée à une ressource de 351 millions d'euros en 2006. Ces montants tiennent compte de la trésorerie utilisée au titre de l'augmentation du besoin en fonds de roulement opérationnel, du financement de la clientèle et des autres actifs et passifs courants, soit des montants de 212 millions d'euros et 409 millions d'euros en 2007 et 2006 respectivement, soit 197 millions d'euros de diminution de la trésorerie utilisée entre 2006 et 2007. Cette variation s'explique par la diminution de la trésorerie utilisée au titre des autres actifs et passifs courants entre 2007 et 2006 (soit une économie de 302 millions d'euros de trésorerie utilisée), qui a été partiellement compensée par une utilisation plus importante de trésorerie au titre de la croissance du besoin en fonds de roulement opérationnel plus forte en 2007 qu'en 2006, s'expliquant principalement par la consolidation de Lucent sur 12 mois en 2007 au lieu d'un seul en 2006 (105 millions d'euros d'utilisation de trésorerie supplémentaire en 2007 comparée à 2006).

*Variation nette de la trésorerie d'investissement.* La variation de trésorerie positive au titre des activités d'investissement, a été de 539 millions d'euros en 2007 comparés à 761 millions d'euros en 2006. Si on exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par Lucent à la date d'acquisition, soit 1 391 millions d'euros, la trésorerie utilisée par les activités d'investissement aurait été de 630 millions d'euros en 2006. L'augmentation en 2007 de la trésorerie générée (hors impact de la transaction Lucent) s'explique principalement par la cession de valeurs mobilières de placement pour un montant de 1 050 millions d'euros en 2007, à comparer à 144 millions d'euros en 2006, et par la trésorerie utilisée pour l'acquisition de l'activité UMTS de Nortel en 2006 soit 240 millions d'euros. Les encaissements au titre des cessions d'immobilisations (corporelles et incorporelles et titres de sociétés consolidées) ont été relativement stables entre 2006 et 2007. En revanche les investissements ont

augmenté, passant de 684 millions d'euros en 2006 à 842 millions d'euros en 2007 du fait principalement de la consolidation de Lucent sur 12 mois en 2007 contre un seul en 2006.

*Variation de la trésorerie nette de financement.* La trésorerie nette utilisée au titre des activités de financement s'est élevée en 2007 à 1 106 millions d'euros à comparer à 699 millions d'euros en 2006. La principale variation a été l'augmentation des remboursements d'emprunts à court et long terme (760 millions d'euros en 2007 et 505 millions d'euros en 2006) et le paiement du dividende de 366 millions d'euros en 2007 à comparer à 219 millions d'euros en 2006.

*Activités abandonnées.* La trésorerie nette au titre des activités abandonnées a représenté une ressource de 223 millions d'euros en 2007 (y compris l'encaissement de 670 millions d'euros relatif à la cession à Thales de nos participations dans deux coentreprises dans le secteur du spatial et la trésorerie utilisée par les activités opérationnelles, de financement et d'investissement des activités abandonnées durant l'exercice) à comparer avec une trésorerie nette utilisée de 11 millions d'euros en 2006.

## Ressources financières

*Ressources et perspectives de flux de trésorerie.* Les ressources financières du Groupe proviennent de différentes origines, dont la trésorerie générée par nos activités opérationnelles (bien que ce ne fût pas le cas cette année), l'émission d'emprunts et de titres donnant accès au capital sous différentes formes, et des facilités bancaires, y compris le crédit bancaire syndiqué de 1,4 milliard arrivant à échéance en avril 2012 et que le Groupe n'a pas encore utilisé (voir « Crédit bancaire syndiqué » ci dessous). La capacité du Groupe à accéder à ces ressources dépend de divers facteurs, dont la capacité des clients à payer les créances dues, la perception de la qualité de notre risque crédit par les bailleurs de fonds et investisseurs, la capacité du Groupe à respecter les clauses financières attachées au crédit bancaire syndiqué et les conditions de marché en général.

Les besoins de trésorerie du Groupe à court terme sont principalement liés à nos opérations, y compris les plans de restructuration, les investissements et le remboursement des emprunts à court terme. Le Groupe estime que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement, y compris les placements à court terme, représentant un montant total de 5 271 millions d'euros au 31 décembre 2007, sont suffisants pour faire face aux besoins du Groupe dans les 12 prochains mois. Un montant d'environ 415 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie est détenu dans des pays, principalement la Chine, sujets à des contraintes liées au contrôle des changes. Ces contraintes peuvent limiter l'utilisation de la trésorerie de ces filiales en dehors de leurs pays. Le Groupe ne prévoit cependant pas que ces contraintes puissent avoir un impact sur la capacité du Groupe à faire face à ses engagements.

Les décaissements prévus pour 2008 au titre de nos plans de restructuration sont estimés à 800 millions d'euros et ceux au titre des investissements à 800 millions d'euros, y compris la capitalisation des frais de développement. Le Groupe remboursera un montant total de 137 millions d'euros au titre de son emprunt obligataire à 5,50 % qui arrive à échéance en novembre 2008. Au cours de l'exercice 2008, suivant les conditions de marché et autres circonstances, le Groupe pourrait être amené à racheter des emprunts obligataires.

Le Groupe ne peut apporter aucune assurance que l'estimation actuelle des disponibilités sera suffisante pour couvrir les besoins réels de trésorerie. Si le Groupe n'était pas en mesure de générer suffisamment de trésorerie pour faire face à ses obligations, telles qu'estimées à ce jour, il devrait alors chercher des ressources complémentaires par le biais d'améliorations opérationnelles ou de sources externes, telles que des augmentations de capital, des cessions d'actifs ou des financements par des tiers, toutes ces sources n'étant accessibles qu'en fonction de facteurs et conditions variés, comme indiqué précédemment.

*Notations de la dette.* Au 3 avril 2008, les notations de notre dette étaient les suivantes :

| Agence de notation | Dettes à long terme | Dettes à court terme | Dernière mise à jour de la notation | Perspective | Dernière mise à jour de la perspective |
|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------|--|
| Moody's            | Ba3                 | Not Prime            | 7 novembre 2007                     | Négative    | 3 avril 2008                           |
| Standard & Poor's  | BB-                 | B                    | 5 décembre 2006                     | Stable      | 13 septembre 2007                      |

Au 3 avril 2008, les notations de la dette de Lucent étaient les suivantes :

| Agence de notation | Dettes à long terme    | Dettes à court terme | Dernière mise à jour de la notation | Perspective | Dernière mise à jour de la perspective |
|--------------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------|--|
| Moody's            | Note de groupe retirée | n.a.                 | 11 décembre 2006                    | n.a.        | n.a.                                   |
| Standard & Poor's  | BB-                    | B-1                  | 5 décembre 2006                     | Stable      | 13 septembre 2007                      |

Voir ci-dessous les informations sur la notation de la dette subordonnée de Lucent et des titres de Lucent Technologies Capital Trust.

*Moody's :* le 3 avril 2008, Moody's a confirmé la note du Groupe Alcatel-Lucent ainsi que celles des obligations initialement émises par Alcatel et Lucent Technologies Inc.

La perspective de ces notes est passée de stable à négative.

Le 7 novembre 2007, Moody's a abaissé les notes du Groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba2 à Ba3. La note *Not Prime* de la dette court terme a été confirmée. La perspective stable a été maintenue. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée de B1 à B2.

Le 11 décembre 2006, la note de groupe de Lucent a été retirée par Moody's sur le principe que le management des deux entités serait entièrement intégré dans les mois à venir ce qui conduirait à une rapide convergence des risques de crédit. Les notes des obligations de Lucent ont été relevées à des niveaux compris entre B3 et Ba3. Le 29 mars 2007, la note de la dette senior non garantie de Lucent a été relevée à Ba2, l'alignant ainsi sur celle d'Alcatel-Lucent à cette date. La dette subordonnée de Lucent et les titres préférentiels du Trust ont reçu la note B1.

La grille de notation de Moody's va de la notation Aaa, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe soit Ba2 est dans la catégorie Ba, qui comprend également les notations Ba1 et Ba3. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie Ba, « la dette qui est notée Ba est jugée inclure un élément spéculatif et est représentative d'un risque de crédit substantiel. »

*Standard & Poor's* : le 13 septembre 2007, les perspectives des dettes à long terme d'Alcatel-Lucent, et de Lucent, ont été révisées pour passer de « positives » à « stables ». En même temps, la note BB- pour la dette à long terme d'Alcatel-Lucent qui avait été donnée le 5 décembre 2006 a été confirmée. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent et la note B-1 de celle de Lucent, toute les deux établies le 5 décembre 2006, ont également été confirmées.

Le 4 juin 2007, les notes des obligations senior non garanties 2,875 % Séries A et B de Lucent ont été relevées de B+ à BB- et la note B+ des autres obligations senior non garanties de Lucent a été confirmée. Le 19 mars 2008, les notes des autres obligations senior non garanties de Lucent ont été relevées à BB-. Les titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust sont notés B-.

Le 5 décembre 2006, la dette long terme de Lucent a été alignée sur celle d'Alcatel-Lucent à BB-.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit BB- est dans la catégorie BB, qui comprend également les notations BB+ et BB. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « un emprunt noté « BB » est moins susceptible de non-paiement que d'autres émissions spéculatives. Cependant, il fait face à des incertitudes en cours et à une exposition à une activité difficile, ainsi qu'à des conditions financières ou économiques qui pourraient conduire le débiteur à ne pas être en mesure de remplir ses engagements. »

Le Groupe ne peut donner aucune assurance quant à la dégradation future potentielle de sa notation par Standard & Poor's, Moody's ou des agences

similaires. Par ailleurs, la notation de titres n'est pas une recommandation d'acheter, vendre ou garder ces titres, et chaque notation doit être évaluée de façon distincte de toute autre notation. Les notations des dettes court et long terme du Groupe et la baisse possible de ces notations dans le futur peuvent conduire à une hausse du coût de financement du Groupe et peuvent réduire sa capacité à accéder aux marchés de capitaux.

Les notes à court terme attribuées au Groupe lui donnent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Au 31 décembre 2007, la dette brute totale du Groupe s'élevait à 5 048 millions d'euros à comparer à 6 209 millions d'euros au 31 décembre 2006.

*Dette financière à court terme.* Au 31 décembre 2007, le Groupe avait 483 millions d'euros de dette financière à court terme, dont 137 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire 5,50 % à échéance novembre 2008 émis par Lucent et 139 millions d'euros d'intérêts courus, le solde étant composé d'autres emprunts bancaires et lignes de crédits ainsi que d'autres dettes financières et papiers commerciaux.

*Dette financière à long terme.* Au 31 décembre 2007 le Groupe avait un montant de dette financière à long terme qui s'élevait à 4 565 millions d'euros.

*Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent.* Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et de Lucent ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

*Crédit bancaire syndiqué.* Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conduit une ligne de crédit bancaire multi-devises syndiquée revolving de cinq ans de 1,4 milliard d'euros (avec deux options d'extension d'un an). Cette ligne a remplacé celle, non tirée, de 1 milliard d'euros qui arrivait à échéance en juin 2009. Le 21 mars 2008, la disponibilité de 837 millions d'euros du crédit a été étendue, jusqu'au 5 avril 2013.

La disponibilité de ce crédit syndiqué ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Le Groupe a respecté cette condition chaque trimestre depuis la mise en place de la ligne de crédit. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date d'arrêtés des comptes annuels 2007 par le Conseil d'administration.

*Accords de crédit de Lucent.* Lucent disposait de deux accords de crédit principaux, un « *Letter of Credit Issuance and Reimbursement Agreement* » et un « *External Sharing Agreement* ». Les engagements en cours sur ces accords s'élevaient au 31 décembre 2006 à 119 millions d'euros. Les deux accords sont arrivés à expiration le 28 mars 2007. Les lettres de crédit émises dans le cadre de ces accords et encore valides le restent dans le cadre d'accords bilatéraux conclus avec les banques émettrices.

## 6.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

*Obligations contractuelles.* Le Groupe a un certain nombre d'obligations contractuelles qui vont au-delà de 2008. Parmi ces dernières on notera notamment la dette financière à long terme et les intérêts financiers, les crédits baux, les locations simples, les commandes d'immobilisations et autres obligations fermes d'effectuer des paiements. Le total de nos obligations de paiement au 31 décembre 2007 pour ces éléments est présenté ci-dessous,

fondé sur les décaissements futurs minimaux à effectuer en fonction de ces engagements fermes. Les montants relatifs à la dette financière, aux locations financières et à la part capitaux propres des emprunts convertibles sont déjà pris en compte dans le bilan consolidé présenté par ailleurs dans ce document.

(en millions)

|  | Échéances       |                |                |                  | Total           |
|--|-----------------|----------------|----------------|------------------|-----------------|
|  | À moins d'un an | 2009-2010      | 2011-2012      | 2013 et suivants |                 |
| <b>Obligations fermes d'effectuer des paiements</b>      |                 |                |                |                  |                 |
| Dette financière hors crédit-bail                        | € 483           | € 1,134        | € 959          | € 2,472          | € 5,048         |
| Crédit-bail  | -               | -              | -              | -                | -               |
| Composante capitaux propres des obligations convertibles | -               | 205            | 81             | 385              | 671             |
| <b>Sous-total – Comptabilisé au bilan</b>                | <b>€ 483</b>    | <b>€ 1,339</b> | <b>€ 1,040</b> | <b>€ 2,857</b>   | <b>€ 5,719</b>  |
| Frais financiers sur la dette financière <sup>(1)</sup>  | 231             | 481            | 353            | 1,500            | 2,565           |
| Contrats de location simple                              | 242             | 361            | 331            | 374              | 1,308           |
| Commandes d'immobilisations                              | 63              | -              | -              | -                | 63              |
| Obligations fermes d'achat <sup>(2)</sup>                | 398             | 110            | 2              | -                | 510             |
| <b>Sous-total – Engagements</b>                          | <b>€ 934</b>    | <b>€ 952</b>   | <b>€ 686</b>   | <b>€ 1,874</b>   | <b>€ 4,446</b>  |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES <sup>(3)</sup></b>   | <b>€ 1,417</b>  | <b>€ 2,291</b> | <b>€ 1,726</b> | <b>€ 4,731</b>   | <b>€ 10,165</b> |

(1) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la Note 24. Si les dettes n'étaient pas remboursées aux dates de put, les frais financiers additionnels représenteraient environ 397 millions d'euros (dont 29 millions d'euros à payer en 2010-2011 et le reste en 2012 et lors des années suivantes).

(2) Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

(3) Les engagements au titre des retraites, autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau. Voir Note 25 des comptes consolidés pour avoir un résumé des montants estimés de contribution future à ces plans.

*Engagements hors bilan.* Au 31 décembre 2007, les engagements hors bilan s'élevaient à 2 573 millions d'euros, correspondant principalement à 1 972 millions d'euros de garanties sur les contrats à long terme pour la fourniture d'équipements de télécommunication et de services par nos filiales consolidées ou non. En général, le Groupe donne des garanties de bonne exécution aux clients par l'intermédiaire d'institutions financières. Ces garanties de bonne exécution et contre-garanties sont une pratique usuelle dans le secteur et sont fournies de façon habituelle pour les contrats long terme. Si certains événements intervenaient postérieurement à l'inclusion de ces engagements dans nos engagements hors bilan, tels que des retards par rapport aux délais de livraison convenus ou des réclamations au titre de défaillances avérées au titre de l'exécution de ces contrats, ou le défaut

de paiement de certains clients, des provisions seraient constituées dans les comptes consolidés pour tenir compte des risques estimés au sein des comptes « Provisions » ou « Montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction » ou dans le compte de provisions sur stocks. N'est pas pris en compte dans le montant ci-dessous de 2 573 millions d'euros un montant de 605 millions d'euros environ au titre du financement de la clientèle par le Groupe.

Concernant les garanties accordées au titre de la bonne exécution des contrats, seules celles émises par le Groupe pour contre-garantir une garantie accordée par une institution financière sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité normale sont les suivants :

| (en millions)  | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|
| Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe <sup>(1)</sup>                              | € 1,172          | € 1,454          |
| Effets escomptés non échus et assimilés <sup>(2)</sup>   | € 3              | € 8              |
| Autres engagements <sup>(3)</sup>  | € 797            | € 782            |
| Engagements des activités abandonnées <sup>(4)</sup>   | € 54             | € 794            |
| <b>Sous-total – Engagements<sup>(5)</sup></b>  | <b>€ 2,026</b>   | <b>€ 3,038</b>   |
| Sûretés et autres garanties sur la dette <sup>(6)</sup>  | € 25             | € 60             |
| Garanties sur le <i>cash pooling</i> <sup>(7)</sup>  | € 522            | € 579            |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN, GARANTIES SUR CASH POOLING ET SÛRETÉS RÉELLES<sup>(5)</sup></b> | <b>€ 2,573</b>   | <b>€ 3,677</b>   |

- (1) Ces montants ne tiennent compte des effets positifs d'aucun recours ou action similaire, garanties reçues, ou remboursement d'assurance comme indiqué plus en détail ci-dessous. Sont compris dans ces montants 220 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 191 millions d'euros au 31 décembre 2006 au titre de sociétés non consolidées.
- (2) Ces engagements sont relatifs aux obligations applicables dans certaines juridictions (principalement la France) de devoir racheter les créances cédées en cas de défaut de paiement ou autres circonstances.
- (3) Sont inclus dans les 797 millions d'euros relatifs à 2007 : 111 millions d'euros de cautions fiscales au titre de redressements contestés, 83 millions d'euros d'engagements de la banque du Groupe, Electro Banque, de fournir un financement à des sociétés non consolidées, 90 millions d'euros d'engagements au titre de baux ou de transaction de cession bail, 123 millions d'euros principalement liés à des engagements de second rang au titre d'engagements de location, qui ont été transférés à des entités issues d'opération de scission ou cession de Lucent et 390 millions d'euros d'autres engagements divers donnés par des filiales du Groupe. Sont inclus dans les 782 millions d'euros de 2006 : 100 millions d'euros de cautions fiscales au titre de redressements contestés, 3 millions d'euros d'engagements de la banque du Groupe, Electro Banque, de fournir un financement à des sociétés non consolidées, 90 millions d'euros d'engagements au titre de baux ou de transaction de cession bail, 163 millions d'euros principalement liés à des engagements de second rang au titre d'engagements de location, qui ont été transférés à des entités issues d'opération de scission ou cession de Lucent et 426 millions d'euros d'autres engagements divers donnés par des filiales du Groupe.
- (4) Les engagements des activités abandonnées correspondent à des garanties données sur des contrats à des tiers pour un montant de 54 millions d'euros au 31 décembre 2007 (780 millions d'euros au 31 décembre 2006). Il n'y avait pas d'autres engagements au 31 décembre 2007 ; les autres engagements s'élevaient à 14 millions d'euros au 31 décembre 2006 au titre d'entités à transférer à Thales (voir Note 3 des comptes consolidés par ailleurs dans ce document). Les engagements qui étaient encore en cours de transfert à Thales au 31 décembre 2007 dans le contexte de la vente et de l'apport à Thales décrit préalablement dans ce document (voir « Principales opérations 2007 » en section 4.2 de ce document), sont contre-garantis par Thales.
- (5) À l'exclusion de nos engagements de fournir des financements clientèles complémentaires tels que décrits ci-dessous.
- (6) Les montants indiqués représentent des emprunts et des avances reçues faisant l'objet de sûretés réelles ou de garanties similaires accordées par le Groupe. Les emprunts sont compris dans le tableau des engagements fermes d'effectuer des paiements dans la ligne « dette financière hors crédit-bail ».
- (7) Cette garantie couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions en recours ou du fait de contre-garanties reçues.

Par ailleurs, la plupart des garanties données par la maison mère et des garanties de bonne exécution données aux clients du Groupe font l'objet de contrats d'assurance. En conséquence, l'exposition aux risques au titre des garanties pour lesquelles des informations sont fournies dans le tableau précédent devrait être diminuée des montants à recevoir des assurances en cas de réclamation.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de pensions et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Ces engagements sont intégralement pris en compte dans les états financiers 2007 inclus par ailleurs dans ce document. Les passifs éventuels provenant d'actions en justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe.

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent éventuellement aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du co-contractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2007 à 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries, A émission senior à échéance 2023 et l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission senior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnées à la dette senior d'Alcatel-Lucent.

*Financement de la clientèle.* Conformément à une pratique courante du domaine d'activité du Groupe, celui-ci est amené à accorder des financements à certains de ses clients par le biais de conditions de paiement étendues, ou l'octroi de prêts ou de garanties vis-à-vis des financements obtenus auprès de tiers. De façon plus générale, le Groupe est amené régulièrement dans le cadre de son activité à signer des contrats long terme incluant des montants significatifs à payer par les clients sur de longues périodes.

Au 31 décembre 2007, le Groupe avait une exposition nette de provisions d'un montant de 345 millions d'euros au titre des financements de la clientèle, représentant environ 343 millions d'euros de paiements différés et de prêts et 2 millions d'euros de garanties.

Par ailleurs, le Groupe avait à cette même date, des engagements à fournir des financements pour un montant de 217 millions d'euros. Il est possible que ces engagements de financement ne seront jamais utilisés par leurs détenteurs et qu'en conséquence aucun financement ne sera accordé par le Groupe avant leur extinction.

Les engagements de financement exercés et non encore tirés sont contrôlés en estimant et en jugeant notamment du risque de liquidité à long et court terme de chaque client, de la performance réelle des clients par rapport aux prévisions, des défis d'exécution auxquels les clients sont susceptibles d'être confrontés, des évolutions du contexte concurrentiel, ainsi que l'expérience du client en termes de gestion. Quand le Groupe met en évidence un problème, il met en place des actions protectrices, qui peuvent inclure l'annulation des engagements non tirés. Bien que de telles actions puissent permettre de limiter l'exposition globale, elles ne pourront cependant pas prévenir le Groupe contre des pertes encourues au titre des engagements déjà exercés et des garanties données.

*Cession d'une créance de carry-back.* En mai 2002, ex-Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Cette créance était maintenue au bilan consolidé avec pour contrepartie une dette financière du fait de la capacité du Groupe à récupérer cette créance avant son échéance.

Alcatel-Lucent s'était engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession aurait fait l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant eu pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

*Titrisation de créances commerciales.* En décembre 2003, le Groupe a lancé un programme de titrisation de créances commerciales, sans recours. Les créances éligibles sont cédées à une structure *ad hoc* bénéficiant d'un prêt subordonné représentant un surdimensionnement déterminé en fonction du risque lié au portefeuille cédé. Cette structure ad hoc est consolidée par intégration globale conformément à SIC 12. Ce programme a été temporairement arrêté en décembre 2006 et le solde des créances cédées au 31 décembre 2007 et 2006 était donc de zéro. Les créances cédées représentaient 61 millions d'euros le 31 décembre 2005 et étaient maintenues au bilan consolidé. L'arrêt du programme en décembre 2006 n'a donc pas eu d'effet sur le bilan.

L'encours maximal cessible, représentant une ligne de crédit mobilisable pour le Groupe, était au 31 décembre 2007 de 150 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005) et peut être porté ultérieurement à 250 millions d'euros. L'objectif de cette titrisation, outre le financement supplémentaire qu'il représente, est d'optimiser la gestion des créances et leur recouvrement.

*Engagements liés aux cessions d'activité de Lucent.* Lucent est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Lucent de

certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Lucent et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocation et de seuils divers. Lucent n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprises dans les états financiers consolidés. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Lucent dans le futur.

*Autres engagements spécifiques de Lucent – Contrats d'approvisionnement.* Lucent a externalisé la plupart de ses opérations de production aux fournisseurs industriels du secteur de l'électronique (« EMS »), Celestica et Soletron (rachetés par Flextronics en octobre 2007). Suite à un accord signé en 2005 entre Celestica et Lucent, Celestica est le fournisseur exclusif (« EMS ») des produits développés par Lucent pour l'activité mobile. Le droit exclusif de Celestica de fabriquer ces produits prendra fin le 30 juin 2008. Suite à un accord signé en 2005 entre Soletron et Lucent, Soletron est le fournisseur exclusif (« EMS ») des produits développés par Lucent pour l'activité fixe. Le droit exclusif de Soletron de fabriquer ces produits prendra fin le 18 juillet 2008. Lucent n'a en général pas d'obligation ferme d'achat au titre de ces contrats. Il existe cependant des engagements d'achat à court terme dans le cadre des délais de préparation du fabricant pour des produits et des matières spécifiques. Ces engagements représentaient 211 millions de dollars US au 31 décembre 2007 (309 millions de dollars US au 31 décembre 2006). Des modifications significatives de la prévision des besoins de Lucent au sein du délai de fabrication pourraient avoir des impacts négatifs significatifs sur les résultats et la trésorerie de Lucent.

*Contrats de garantie et d'indemnisation de Lucent.* Lucent s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnisations spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements varie mais est standard pour ce type de garantie.

Lucent reste responsable en second rang pour environ 131 millions de dollars US au 31 décembre 2007 (162 millions de dollars US au titre d'engagements de location au 31 décembre 2006), qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation (ex-Agere) et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et la fourchette des garanties correspondantes va de 1 mois à 19,5 ans. L'obligé de 1<sup>er</sup> rang au titre de ces contrats de location peut restructurer ou terminer ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Lucent de son obligation. Lucent a, en général, le droit de recevoir une indemnité ou un



remboursement de la part des bénéficiaires et n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type de garantie.

Lucent est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec ATRT. Lucent a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif pour Lucent sur son résultat opérationnel, sa position financière consolidée ou sa trésorerie à court terme.

*Garantie de Lucent sur certaines dettes du Groupe.* Le 27 mars 2007 Lucent a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent suivants : l'emprunt 4,375 % à échéance 2009 (nominal de 805 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'emprunt 6,375 % à échéance 2014 (nominal de 462 millions d'euros au 31 décembre 2007) et l'emprunt convertible ou échangeable 4,750 % à échéance 2011 (nominal de 1 022 millions d'euros au 31 décembre 2007). Ces garanties sont sans privilège et subordonnées à la dette senior de Lucent et sont *pari passu* avec les autres emprunts obligataires sans privilèges de Lucent, à l'exclusion de ceux qualifiés expressément de senior aux obligations de garantie.

*Processus d'approbation du risque crédit des clients.* Le Groupe s'engage dans un processus minutieux d'approbation préalable du risque crédit client avant de fournir un quelconque financement ou une quelconque garantie à une institution financière, qui financerait ses clients. Tout engagement significatif doit être approuvé par le groupe « *Trade and Project Finance* » et par le comité d'évaluation du risque « *Risk Assessment Committee* », chacun de ces organismes étant indépendant des départements commerciaux. Le Groupe contrôle en permanence le crédit accordé aux clients et tente de limiter le risque associé, dans certains cas, en obtenant des sûretés réelles ou en

titrisant ou transférant à des banques ou des agences de crédit export une partie des risques relatifs au financement.

Bien que, comme discuté ci-dessus, le Groupe dispose d'un processus rigoureux d'approbation des crédits et prend des actions pour limiter son exposition au risque de crédit, si les conditions économiques et le secteur des télécommunications en particulier, devaient se détériorer, conduisant à la défaillance des clients, le Groupe pourrait être amené à subir des pertes sur les crédits accordés, par le biais des conditions de paiement ou sous forme de prêts ou dans le cadre des garanties données aux clients, ainsi qu'au titre de l'exposition commerciale pour les contrats long terme et la perte de l'activité future avec ces clients. Dans un tel contexte, si le nombre de clients défaillants devait augmenter, cela conduirait à réduire les flux de trésorerie futurs et à encourir des pertes supérieures aux provisions déjà comptabilisées, ce qui pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

*Investissements.* Le Groupe envisage de faire des investissements en 2008 pour un montant approximatif de 800 millions d'euros, y compris les coûts de développement qui seront capitalisés. Le Groupe considère que la situation actuelle de trésorerie, des flux de trésorerie attendus et des accords de financement existants lui apportent suffisamment de flexibilité pour être en mesure de faire face à ses engagements financiers à court et long terme et à poursuivre son programme prévisionnel d'investissements. Le Groupe se fonde, pour asseoir son jugement, sur les conditions économiques et de marché actuelles et futures. Si ces conditions étaient amenées à se détériorer, le Groupe pourrait être contraint d'engager de nouvelles actions de restructuration et chercher de nouvelles sources de financement, ce qui pourrait s'avérer difficile s'il n'y a pas d'amélioration de l'environnement économique et du fait de notre accès limité aux marchés de capitaux à rendement fixe, comme c'est le cas actuellement.

## 6.8 PERSPECTIVES POUR 2008

Nos perspectives futures reflètent la conjonction des tendances contrastées caractérisant aujourd'hui le marché des équipements de télécommunications. Du côté positif, nous constatons que les investissements des pays en voie de développement dans les réseaux de télécommunications continuent de croître. D'une façon générale, la transformation des réseaux vers le « tout-IP » devrait se poursuivre, tant dans les réseaux fixes que dans les réseaux mobiles et tant dans le cœur des réseaux que dans l'accès. Dans les réseaux d'accès fixes, la montée en puissance du trafic généré par de nouveaux contenus, notamment liés à la vidéo, amène les opérateurs à augmenter les débits offerts à leurs abonnés. Quant aux réseaux d'accès mobiles, les opérateurs commencent aujourd'hui à tirer les premiers fruits de l'introduction de services large bande permis par les réseaux 3G, ce qui se traduit par une hausse des revenus générés par la

transmission de plus en plus importante des données. Ceci devrait les inciter à investir davantage pour augmenter capacité et débit. Notons enfin que le nombre d'abonnés à un service de télécommunication, fixe ou mobile, ne cesse de croître dans le monde.

Du côté négatif, nous sommes confrontés à des risques à court terme. L'intensité concurrentielle de notre industrie demeure particulièrement élevée. Certains de nos clients continuent d'évaluer la possibilité de partager certains des éléments constituant leurs réseaux, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leurs investissements même si cela peut aussi nous ouvrir des opportunités dans le domaine des services. Enfin, des incertitudes demeurent quant à l'environnement macroéconomique et aux répercussions éventuelles d'une récession économique américaine sur les investissements des opérateurs.

Dans ce contexte et compte tenu de notre exposition importante au marché nord-américain, nos projections initiales pour 2008 indiquent que le marché mondial des équipements de télécommunications et des services correspondants devrait être de stable à légèrement en hausse à taux de change euro/dollar constant, soit en légère baisse à taux courant.

Nous continuerons de mettre en œuvre notre plan sur trois ans (2007-2009). Une approche commerciale plus sélective ainsi que le programme de réduction des coûts des produits que nous sommes en train de mettre en œuvre devraient nous permettre d'améliorer notre marge brute. Notre intention est également de continuer à progresser dans notre plan de réduction des coûts fixes.

Compte tenu de l'amélioration attendue de la marge brute ainsi que de la réduction de nos dépenses de fonctionnement (hors impacts négatifs non monétaires des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent que nous estimons à 500 millions d'euros cette année), nous attendons une

marge d'exploitation (hors impacts négatifs non monétaires des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) entre 2 et 5 % des revenus pour l'année 2008.

Nous estimons désormais que la saisonnalité marquée de l'activité constatée historiquement chez Alcatel n'a pas été modifiée par le rapprochement avec Lucent et nous nous attendons par conséquent à une baisse de nos revenus comprise entre 20 et 25 % au premier trimestre 2008 par rapport au quatrième trimestre 2007. En conséquence, nous prévoyons qu'au premier trimestre 2008 le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (hors impacts négatifs non monétaires des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent que nous estimons approximativement à (125) millions d'euros au premier trimestre) sera négatif.

## 6.9 RISQUES DE MARCHÉ

### Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe n'est pas de prendre des positions spéculatives. Les stratégies pour réduire les risques de change et de taux ont pour objectif de réduire mais pas d'annuler l'impact positif ou négatif des variations de change et de taux.

Les instruments dérivés détenus au 31 décembre 2007 étaient principalement des couvertures de transactions commerciales et financières en cours ou futures ou étaient relatives à des dettes émises.

Les dettes émises par le Groupe sont principalement en euros et en dollars. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions effectuées à taux fixe.

Le Groupe, conduisant son activité commerciale et industrielle dans le monde entier, est exposé à des risques de change, principalement vis-à-vis du dollar américain et, dans une moindre mesure vis-à-vis de la livre britannique et du dollar canadien. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour se protéger contre les fluctuations des devises étrangères et de leur impact potentiel sur les actifs, dettes, revenus et charges.

Les transactions futures sont principalement des contrats commerciaux fermes et des appels d'offres. Les contrats commerciaux entrés en vigueur ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme tandis que les offres commerciales dont l'issue est encore inconnue sont principalement couvertes par des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

### Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Ce risque de crédit est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. L'exposition par rapport à chaque contrepartie est calculée en prenant en compte la nature et la durée des transactions ainsi que la volatilité et la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les contreparties sont en général de grandes banques internationales.

### Risque de change

Les instruments dérivés de change sont généralement utilisés pour couvrir des ventes futures dans une devise autre que l'euro.

Dans la mesure où le Groupe est vendeur net de devises hors euro, la hausse de l'euro par rapport aux autres devises a un impact positif sur la juste valeur des couvertures. Cependant, la grande majorité de cette variation de juste valeur sera compensée par la baisse de juste valeur du sous-jacent.

### Risque de taux

En cas de baisse des taux, la juste valeur de la dette à taux fixe du Groupe augmentera et il deviendra plus coûteux de la racheter (sans prendre en compte l'impact du risque crédit Alcatel-Lucent).

Dans le tableau ci-dessous, la variation potentielle de la juste valeur pour les instruments sensibles aux variations de taux est calculée sur l'hypothèse d'une baisse ou hausse hypothétique et instantanée pour 2006 et 2007 de 1 % des taux d'intérêts pour toutes les maturités et pour toutes les devises. Les instruments sensibles aux variations de taux d'intérêts sont les dettes long terme à taux fixe ou les swaps et les valeurs mobilières de placement.



| (en millions d'euros)                                  | 31 décembre 2007        |              |  |  | 31 décembre 2006        |              |  |  |
|--|-------------------------|--------------|--|--|-------------------------|--------------|--|--|
|  | Valeur dans les comptes | Juste valeur | Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 % | Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 % | Valeur dans les comptes | Juste valeur | Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 % | Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 % |
| <b>Actifs</b>  |                         |              |  |  |                         |              |  |  |
| Valeurs mobilières de placement                        | 894                     | 894          | 10   | (10)   | 1,942                   | 1,942        | 10   | (11)   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup> | 4,377                   | 4,377        | -  | -  | 4,749                   | 4,749        | 0  | 0  |
| <b>Passifs<sup>(2)</sup></b>                           |                         |              |  |  |                         |              |  |  |
| Obligations convertibles                               | (2,273)                 | (2,104)      | (136)  | 123  | (2,682)                 | (2,834)      | (314)  | 273  |
| Autres emprunts obligataires                           | (2,381)                 | (2,310)      | (134)  | 118  | (2,672)                 | (2,828)      | (256)  | 221  |
| Autres dettes financières                              | (394)                   | (394)        | -  | -  | (855)                   | (856)        | (1)  | 1  |
| Dérivés de taux  | 3                       | 3            | 34   | (32)   | 26                      | 26           | 49   | (46)   |
| Prêt aux membres des coentreprises                     | 45                      | 45           | -  | -  | -                       | -            | -  | -  |
| <b>TRÉSORERIE (DETTE FINANCIÈRE) NETTE</b>             | <b>271</b>              | <b>511</b>   | <b>(226)</b>   | <b>199</b>   | <b>508</b>              | <b>199</b>   | <b>(512)</b>   | <b>438</b>   |

(1) Pour les découverts bancaires la valeur dans les comptes est considérée comme une bonne approximation de la juste valeur.

(2) Plus de 99% des emprunts obligataires du Groupe ont été émis à taux fixe. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette à long terme est inférieure à sa valeur dans les comptes du fait de la hausse des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette à long terme était plus élevée que sa valeur comptable du fait de la baisse des taux d'intérêts.

## Hypothèses de calcul

La juste valeur des instruments présentés dans le tableau ci-dessus est calculée en utilisant des logiciels de calcul financier standard de marché et les paramètres de marché prévalant au 31 décembre 2007.

## Couverture de juste valeur

La part inefficace de la variation des couvertures de juste valeur était une perte de 19 millions d'euros au 31 décembre 2007, à comparer à une perte de 18 millions d'euros au 31 décembre 2006 et une perte de 9 millions d'euros au 31 décembre 2005. Aucun montant n'est exclu de la mesure de l'inefficacité. Il n'y avait aucun impact au titre de l'annulation de contrats dans les comptes de résultats des exercices 2007, 2006 et 2005.

## Couverture d'un investissement net

Le Groupe ne fait plus de couverture d'investissement net d'une activité à l'étranger. Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, aucun instrument dérivé n'était qualifié de couverture d'un investissement net.

## Risque sur actions

Le groupe peut être amené à utiliser des dérivés pour gérer les investissements en actions cotées qui pourraient être détenues. Le Groupe peut vendre des options d'achat sur des actions détenues en portefeuille et tout profit serait alors mesuré par différence entre la valeur comptable de ces titres et le prix d'exercice de l'option, augmenté de la prime reçue.

Le Groupe peut également être amené à utiliser des instruments dérivés sur les actions d'autocontrôle. De telles transactions sont autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Depuis avril 2002, le Groupe n'a eu aucun instrument dérivé sur des titres cotés ou sur des actions d'autocontrôle.

Des informations complémentaires relatives aux risques de marché et aux risques de crédit, comprenant des informations sur les instruments de couverture utilisés, sont fournies dans la Note 28 des comptes consolidés que l'on trouve par ailleurs dans ce document.

## 6.10 QUESTIONS JURIDIQUES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la Direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

### Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, plusieurs actions présentées comme actions de groupe (class actions) tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne Division Optronics ont été initiées contre nous et certains de nos dirigeants et Administrateurs aux États-Unis.

Ces actions étaient intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse sous forme d'*American Depository Shares* (« ADS ») effectuée par ex-Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001, et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1<sup>er</sup> mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'avait pas été chiffré.

Ces demandes avaient été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Nous avons déposé une requête aux fins de débouté le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres demandes concernant le droit boursier fédéral, en raison d'un manque de précision dans les conclusions, en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a été déposée et de nouveau, nous avons déposé une requête aux fins de débouté. Le 28 juin 2007, le tribunal a rejeté la demande. Le délai pour faire appel a expiré sans qu'un appel ait été déposé. Par conséquent, le dossier est clos.

### Costa Rica

Au début d'octobre 2004, nous avons appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués par des consultants pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des représentants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès que nous avons appris l'existence de ces allégations, nous avons lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Nous avons licencié le président d'Alcatel de Costa Rica en octobre 2004 et le responsable pour la région Amérique latine de CIT. CIT a également engagé des poursuites pénales en France contre ce dernier et au Costa Rica contre ces deux anciens salariés et certains consultants locaux, sur la base de suspicion par CIT de leur complicité dans l'organisation de corruption et de détournements de fonds. La Securities and Exchange Commission (SEC) et le ministère de la Justice (Department of Justice – DOJ) des États-Unis sont avisés de ces allégations et nous avons déclaré que nous coopérerons totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC et le DOJ procèdent actuellement à une enquête sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines sur la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers (Foreign Corrupt Practices Act « FCPA ») et la réglementation boursière (Federal Securities laws). Si la SEC ou le DOJ établissait l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre nous.

En relation avec ces allégations, le 19 décembre 2006, le DOJ a inculpé l'ancien salarié de CIT des chefs de violation du FCPA, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs. Le 20 mars 2007, cette inculpation contre ce même ancien salarié et le président d'Alcatel de Costa Rica a été complétée par le grand jury, les chefs d'accusations restant inchangés. Le 11 juin 2007, l'ancien salarié de CIT a passé un accord de « Plaidier Coupable » avec le tribunal de Floride (*US District Court – Southern District of Florida*) et a plaidé coupable aux violations des FCPA.

Ni le DOJ ni la SEC ne nous ont informés des actions qu'ils pourraient éventuellement engager à notre rencontre et celle de nos filiales.

En relation avec les allégations susmentionnées, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel – Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Peu après, le Parquet Général du Costa Rica et l'ICE, agissant en tant que victimes de ces faits, ont chacun intenté une action civile en dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que 5 défenseurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés, y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars (pour l'ICE). La plainte du Parquet Général remplace les deux plaintes précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). La plainte d'ICE, qui se substitue à sa précédente plainte du 1<sup>er</sup> février 2005, demande une action en réparation du préjudice financier causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de

celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation en relation avec ces revendications.

Il nous est impossible de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur l'activité de CIT. Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'État au Costa Rica pendant une certaine période. Nous prévoyons de générer des revenus d'environ 8 millions d'euros sur des contrats au Costa Rica en 2008. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, nous ne pensons pas que la perte du marché costaricien puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur notre réputation en Amérique latine.

## Taiwan

Certains salariés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel-Lucent, et du distributeur taïwanais de Siemens, ainsi que certains fournisseurs et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué à Taisel par les Chemins de fer de Taïwan en 2003. Il a été allégué que des salariés de Taisel, Alcatel-Lucent Deutschland AG (une de nos filiales allemandes impliquée dans le contrat avec les Chemins de Fer taïwanais), Siemens Taïwan, ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés au contrat avec les Chemins de Fer taïwanais.

Dès que nous avons appris l'existence de ces allégations, nous avons lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. Suite à cette enquête, nous avons licencié l'ancien Président de Taisel, et un cadre de la filiale allemande, responsable des ventes internationales, a démissionné pendant l'enquête.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés à Taïwan, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi sur la comptabilité des sociétés deux hommes d'affaires taïwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement auprès de la Cour d'Appel de Taipei. Si la juridiction d'appel devait condamner Taisel pour les faits d'entente visés à la prévention, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taïwan pendant une certaine période et nous pourrions être condamnés à des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

La SEC et le DOJ examinent également ces allégations.

En tant que Groupe, nous prévoyons de générer environ 80 millions d'euros de revenus sur des contrats taïwanais en 2008, sur lesquels seulement une partie proviendrait du gouvernement taïwanais. Sur la base du montant de revenus attendu de ces contrats, nous ne pensons pas qu'une perte d'activité à Taïwan puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe.

## Kenya

La SEC et le DOJ nous ont demandé de vérifier les paiements effectués par CIT à un consultant au titre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya en 2000. Nous comprenons que les autorités françaises ont également lancé une instruction en relation avec ces paiements. Nous coopérons avec les autorités américaines et françaises et avons transmis un rapport auxdites autorités sur nos conclusions concernant ces paiements.

## Les enquêtes gouvernementales à l'encontre de Lucent

### Arabie Saoudite

En août 2003, le DOJ et la SEC ont informé Lucent que chacun d'entre eux avait entamé une enquête pour violation possible du FCPA lors de ses activités en Arabie Saoudite. Cette enquête faisait suite aux allégations faites par le « National Group for Communications and Computers Ltd » (« NGC ») dans une action en justice intentée contre Lucent le 8 août 2003, qui est décrite ci-après. Alcatel-Lucent ne s'attend pas à d'autre action de la part de la SEC ou du DOJ concernant les allégations en Arabie Saoudite.

### Chine

Au mois d'avril 2004, Lucent a indiqué au DOJ et à la SEC qu'un audit interne FCPA ainsi qu'une enquête menée par un consultant externe avaient révélé des incidents et des insuffisances dans les contrôles internes dans le cadre de ses opérations en Chine qui étaient susceptibles de comporter des violations du FCPA. Lucent a coopéré avec ces deux institutions. Le 21 décembre 2007, Lucent a signé des transactions avec le DOJ et la SEC pour conclure leurs investigations respectives. Lucent a signé avec le DOJ un accord de « non-poursuite ». En application de cette transaction, le DOJ a accepté de ne pas poursuivre Lucent au pénal en relation avec les allégations en Chine. Lucent a accepté de payer une pénalité de 1 million d'euros et de modifier ses procédures, politiques et contrôles internes.

Le 21 décembre 2007, la SEC a initié une action civile devant la *District Court* de Columbia, États-Unis, pour réclamer des amendes civiles en alléguant des violations des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Le même jour, Lucent et la SEC ont signé un accord transactionnel, réglant ces réclamations. En application de cet accord transactionnel, Lucent, sans reconnaître ou rejeter les allégations contenues dans la plainte de la SEC, a accepté une injonction permanente l'interdisant de toute violation future des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Lucent a également accepté de payer une amende civile de 1,5 million d'euros.

Si Lucent respecte les termes de ces accords avec la SEC et le DOJ, Lucent ne s'attend pas à d'autres actions de la part de la SEC ou du DOJ en ce qui concerne les allégations relatives à la conduite de Lucent en Chine.

### Notifications et demandes de communication de pièces

En mai 2005, Lucent a reçu des notifications dans le cadre de deux affaires distinctes, exigeant la production de documents et de dossiers spécifiques. Une des notifications a trait à une enquête du DOJ pour pratique anticoncurrentielle potentielle et autres violations par plusieurs participants en relation avec le programme fédéral américain E-Rate. La notification demande que Lucent produise des documents devant le grand jury de la *District Court* de Géorgie, États-Unis. L'autre notification émanait du bureau de l'Inspecteur Général, des Services Généraux de l'Administration américaine, et a trait à une enquête fédérale sur certaines ventes au gouvernement fédéral d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés. Au cours du mois d'avril 2006, le Département de la Justice de Californie a notifié à Lucent une demande de communication de pièces relatives à des ventes aux agences gouvernementales californiennes d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés.

### Contentieux relatifs aux contrats de travail et aux fonds de pension

Lucent a pris de nombreuses mesures afin de maîtriser les coûts croissants des caisses de prévoyance santé pour les retraités et pour le financement des plans de retraite. Ces mesures ont entraîné des contentieux à l'encontre de Lucent auxquels pourraient s'ajouter d'autres contentieux. Des actions de groupe potentielles ont été intentées à l'encontre de Lucent à la suite de la suppression au début 2003 de l'allocation pour décès de son plan de retraite des cadres. Trois contentieux de ce type ont été regroupés en un seul qui est en instance devant la *District Court* du New Jersey sous le nom de « *In Re Lucent Death Benefits ERISA Litigation* ». La suppression de cette allocation a permis de réduire les obligations de versements futurs de 400 millions de dollars. L'allocation était payée à partir des actifs du plan à certains survivants à charge, tels que les conjoints ou les enfants, des cadres retraités. Lucent est accusée d'avoir résilié cette allocation à tort et il est demandé son rétablissement, ainsi que d'autres mesures en compensation. Le tribunal a débouté les demandeurs mais un appel a été interjeté et l'affaire est en instance devant la cour d'appel. Une autre action similaire, « *Chastain et autres contre ATRT* », a été intentée devant la *District Court* de l'Oklahoma. L'affaire *Chastain* comprend également des demandes relatives à des modifications intervenues dans les plans de pensions. L'affaire *Chastain* a aussi été radiée par le tribunal mais un appel a été interjeté devant une juridiction supérieure. Cet appel reste en instance.

En octobre 2005, une action de groupe potentielle a été intentée par Peter A. Raetsch, Geraldine Raetsch et Curtis Shiflett pour leur compte et pour le compte d'autres personnes se trouvant dans la même situation devant la *District Court* du New Jersey. Les demandeurs dans ce contentieux prétendent que Lucent a manqué à son obligation de maintenir les assurances santé pour les cadres retraités en conformité avec l'*Internal Revenue Code*, l'*Employee Retirement Income Security Act*, et les plans de pension et les plans médicaux de Lucent. À la demande de Lucent, le tribunal a renvoyé la requête à une procédure de réexamen par Lucent. Un comité spécial a été désigné qui a réexaminé la requête des demandeurs et Lucent a remis un rapport au tribunal le 28 décembre 2006. Le comité spécial a rejeté la requête des demandeurs et le contentieux est revenu devant le tribunal, où une enquête limitée (« *limited discovery* ») vient de s'achever et des requêtes pour jugement sur conclusions ont été déposées.

La *Equal Employment Opportunity Commission* (EEOC) a déclenché une action de groupe potentielle contre Lucent sous le nom de « *EEOC contre Lucent Technologies Inc.* » devant la *District Court* de Californie. Cette action soutient qu'une discrimination sexuelle aurait été perpétrée par Lucent relative au calcul de l'ancienneté à l'encontre d'employées qui ont été en congé maternité avant 1980, et cette action demande la réparation de la perte subie au titre du calcul des points d'ancienneté antérieurement au 29 avril 1979 avec ajustement rétroactif des retraites, correction des registres de service, remboursements des autres dommages et des honoraires et frais d'avocat. Le contentieux est suspendu dans l'attente de connaître l'arrêt d'une cour d'appel fédérale dans une affaire semblable. Dans cette affaire, la cour vient de condamner l'employeur, qui a demandé à la Cour suprême des États-Unis de casser cette dernière condamnation.

### Litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle

Chacune d'Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du Groupe sont défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

#### Microsoft

Le 22 février 2007, après trois semaines de procès devant le tribunal de première instance (la *District Court*) de San Diego, Californie, aux États-Unis, un jury a rendu un verdict en faveur de Lucent en condamnant Microsoft lors de la première d'une série de procès audiencés en matière de brevets. À l'issue de ce premier litige portant sur deux des « brevets audio » de Lucent, le jury a estimé fondé l'ensemble des demandes relatives

à la validité des brevets et aux atteintes portées à ces derniers et a accordé à Lucent des dommages et intérêts pour un montant de 1,5 milliard de dollars. Ce montant comprend les dommages et intérêts basés sur les ventes à l'étranger (approximativement 45 % des ventes), mais d'après un arrêt récent de la Cour Suprême américaine, ces dommages et intérêts seraient susceptibles de ne pas être accordés. Le 6 août 2007, la *District Court* de San Diego a rendu un jugement en faveur de Microsoft fondé sur le droit et rejetant le verdict du jury. Lucent a fait appel de ce jugement devant la cour d'appel du *Federal Circuit*.

Lucent, Microsoft et Dell sont impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, les litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (*Southern District*) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont celui décrit ci-dessus. D'autres procès concernant ce litige à l'encontre de Microsoft et Dell sont programmés en 2008. Dans une des procédures additionnelles à San Diego, le 4 avril 2008 un jury a accordé à Alcatel-Lucent un montant approximatif de 368 millions de dollars de dommages et intérêts concernant des brevets additionnels. Dans le contentieux restant à San Diego, Microsoft, par demande reconventionnelle, cherche à obtenir réparation pour contrefaçon de brevets de Microsoft par Alcatel-Lucent. La suite des procès se déroulera au cours de cette année et au début de 2009.

## Les autres litiges de Lucent

### Winstar

Lucent est défenderesse dans une procédure initiée à l'origine devant le Tribunal des faillites du Delaware par *Winstar et Winstar Wireless, Inc.*, concernant la faillite de Winstar et de plusieurs entités affiliées. Le procès pour cette affaire s'est achevé en juin 2005. Le procès concernait une rupture de contrat et diverses réclamations à l'encontre de Lucent pour lesquelles l'administrateur judiciaire (*trustee*) agissant pour le compte de Winstar demandait la réparation de dommages pour approximativement 60 millions de dollars, ainsi que les frais et dépens associés au litige. Le *trustee* demandait également le remboursement d'un paiement versé par Winstar à Lucent en décembre 2000 pour approximativement 190 millions de dollars majoré des intérêts. Le 21 décembre 2005, le juge a rendu sa décision et a condamné Lucent à hauteur de 244 millions de dollars (y compris les intérêts au taux légal et autres coûts). Par conséquent, Lucent a comptabilisé une provision de 303 millions de dollars (y compris les intérêts et autres coûts pour 59 millions de dollars environ) au 31 décembre 2007. De plus, 311 millions de dollars de trésorerie sont utilisés pour garantir une lettre de crédit émise au deuxième trimestre de l'exercice 2006 en relation avec cette affaire. Des frais additionnels au titre des intérêts « post-jugement » seront imputés pour les

périodes suivantes jusqu'à ce que ce contentieux soit réglé. Le 26 avril 2007, la *District Court* du Delaware a confirmé la décision du Tribunal des faillites. Lucent a fait appel de cette décision devant la cour d'appel fédérale.

### NGC

Le 8 août 2003, NGC a intenté une action à l'encontre de Lucent devant la *District Court* du District Sud de New York ainsi qu'à l'encontre de certains anciens dirigeants et employés, à l'encontre d'une filiale, Lucent Technologies International Inc., de certains individus non affiliés et d'une société non affiliée ; selon cette action, la loi *Racketeer Influenced Corrupt Organizations* (RICO) aurait été violée et d'autres activités illégales auraient été commises. Ces allégations concernent des activités en Arabie Saoudite en relation avec certains contrats de télécommunications impliquant Lucent, le Royaume d'Arabie Saoudite et d'autres entités. La demande vise des dommages et intérêts de plus de 63 millions de dollars, qui pourraient être triplés en application de la loi RICO. Les allégations contenues dans cette demande proviennent de certains litiges contractuels entre NGC et Lucent qui font l'objet d'un procès distinct intenté précédemment contre Lucent par NGC devant la *District Court* du New Jersey et d'autres procédures intentées par NGC en Arabie Saoudite. Le 1<sup>er</sup> mars 2006, la *District Court* de New York a fait droit à notre demande de rejeter cette affaire dans son intégralité. NGC a fait appel. Les parties ont transigé sur l'ensemble des demandes que NGC pouvait avoir contre Lucent. Sont incluses dans cette transaction les actions engagées au New Jersey et dans l'Etat de New York décrites ci-dessus ainsi que d'autres plaintes déposées par NGC contre Lucent ou son agent en Arabie Saoudite. L'exécution complète de cette transaction pourrait s'étendre sur un an.

## Impact de ces diverses enquêtes et procédures

Nous rappelons que notre politique est de conduire nos activités en transparence et en conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales. Nous coopérons avec toutes les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces lois et réglementations.

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer le montant total des paiements que nous serions amenés à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Nous pensons que les enquêtes et procès en cours n'auront pas d'impact financier significatif sur nous après décision finale des autorités ou jugement définitif. Cependant, du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner notre condamnation à des paiements significatifs.

## 6.11 DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### Dépenses

En 2007, en valeur absolue, 15,2 % du chiffre d'affaires a été consacré à l'innovation et au support de nos différentes gammes de produits. Ces dépenses s'élevaient à 2,7 milliards d'euros avant la capitalisation des dépenses de développement et à l'exclusion de l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent telles que décrites dans la Note 3 des comptes consolidés inclus dans le présent document.

### Politiques comptables

Conformément à la norme IAS 38 « Actifs incorporels », les dépenses en recherche et développement sont comptabilisées l'année où elles sont engagées, sauf en ce qui concerne les coûts de développement, qui sont capitalisés en tant qu'actifs incorporels quand ils se conforment strictement aux critères suivants :

- le projet est clairement défini et les coûts sont identifiés séparément et mesurés de manière fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- la société a l'intention de finir le projet et d'utiliser ou vendre les produits créés dans le cadre du projet ;
- il existe un marché potentiel pour les produits créés dans le cadre du projet ou l'utilité des produits, en cas d'usage interne, est démontrée ; et
- des ressources adéquates sont disponibles pour terminer le projet.

Ces coûts de développement sont amortis pendant la durée de vie utile estimée des projets concernés. Spécifiquement, en ce qui concerne les logiciels, la durée de vie utile est déterminée de la manière suivante :

- en cas d'usage interne : en fonction de sa durée de vie utile probable ; et
- en cas d'usage externe : en fonction des perspectives de vente, de location ou de distribution sous d'autres formes.

L'amortissement des coûts de développement capitalisés commence dès que le produit en question est mis sur le marché. Les coûts de développement capitalisés des logiciels sont ceux engagés durant les phases de programmation, de codification et d'essais. Les coûts engagés durant les étapes de conception et de planification, de définition des produits et de spécification des produits sont comptabilisés comme des dépenses. Les coûts d'étude de conception engagés en rapport avec les clients (montants recouvrables déboursés dans le cadre des contrats avec les clients) sont inclus dans le travail en cours dans les contrats de construction.

En ce qui concerne les fusions, nous affectons une partie du prix d'acquisition à des projets de recherche et développement en cours qui peuvent être importants. Dans le cadre du processus d'analyse de ces fusions, nous pouvons prendre la décision d'acheter une technologie qui n'a pas encore été commercialisée plutôt que de développer la technologie en interne. Les décisions de cette nature tiennent compte des possibilités qui existent pour nous de rester à la pointe des progrès technologiques rapides dans l'industrie des réseaux de données et de télécommunications.

La juste valeur de la recherche et du développement en cours acquis lors de la fusion est basée sur les calculs de valeur actuelle des revenus, une analyse des réalisations du projet et une évaluation de la contribution totale du projet et des risques du projet.

La projection des revenus utilisée pour évaluer la recherche et le développement en cours est basée sur les estimations de la taille des marchés pertinents et des facteurs de croissance, sur les tendances prévues en ce qui concerne la technologie et sur la nature et le moment prévu de l'introduction de nouveaux produits par nous-mêmes et nos concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs provenant de ces projets reposent sur les estimations par la direction du coût de ventes de ces projets, les charges d'exploitation et les impôts sur le revenu.

La valeur attribuée à la recherche et au développement en cours acquis est également ajustée pour refléter l'étape d'achèvement, la complexité du travail accompli jusqu'à présent, la difficulté de terminer le développement restant, les coûts déjà engagés et le coût envisagé pour terminer les projets.

Cette valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets à leur valeur actuelle. La sélection du taux d'actualisation est basée sur notre coût moyen pondéré du capital, révisé à la hausse pour refléter les risques supplémentaires inhérents au cycle de vie du développement.

Les coûts de développement capitalisés considérés comme des actifs (soit générés en interne et capitalisés soit reflétés dans le prix d'acquisition d'une société) sont généralement amortis sur trois à sept ans.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », quand des événements ou des changements des conditions du marché indiquent un risque de dépréciation des actifs incorporels, un examen détaillé est effectué afin de déterminer si la valeur comptable nette de ces actifs reste inférieure à leur montant recouvrable, qui est défini comme



la juste valeur (moins les coûts de vente) ou la valeur d'usage, selon la plus élevée de ces valeurs. La valeur d'usage est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et sa cession finale.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable nette, la différence entre les montants est comptabilisée comme une perte de valeur. Les pertes de valeurs en ce qui concerne les actifs incorporels avec des durées de vie limitées peuvent être inversées si la valeur recouvrable devient supérieure à la valeur comptable nette (mais n'excède pas la perte initialement enregistrée).

Durant les années closes aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, il n'y a eu aucun événement déclencheur qui nous aurait obligés à réévaluer les valeurs comptables de la technologie acquise. Des pertes de valeur des frais de développement capitalisés de 41 millions d'euros ont été comptabilisées en 2007 et en 2006 des pertes de valeur ou mises au rebut de 197 millions d'euros relatives au frais de développement capitalisés qui sont principalement liés à l'arrêt de certaines lignes de produits suite à l'acquisition de l'activité UMTS de Nortel et le regroupement d'entreprises avec Lucent.

*Application des politiques comptables à certaines acquisitions importantes.* Dans le cadre de la comptabilisation de notre regroupement avec Lucent et des acquisitions de l'activité UMTS de Nortel en 2006 et de notre acquisition de Spatial en 2004, nous avons affecté une partie importante du prix d'achat de chaque acquisition aux projets de recherche et développement en cours.

Nous fournissons ci-dessous une description de la méthodologie que nous avons utilisée pour estimer la juste valeur de la recherche et du développement en cours de Spatial et de l'activité UMTS de Nortel au moment de leur acquisition et de Lucent au moment du regroupement d'entreprises. Nous ne pouvons pas garantir que les hypothèses de base utilisées pour estimer les revenus prévus des projets, les coûts ou la rentabilité du développement ou les événements associés à ces projets, tels que décrits ci-dessous, se dérouleront conformément aux estimations.

*Spatial.* Nous avons utilisé la méthode de comptabilisation de l'achat pour Spatial, ainsi l'excédent des coûts sur les montants nets affectés aux actifs acquis et aux dettes assumées est affecté à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels sur la base de leur juste valeur estimée. Ces actifs incorporels identifiés par nos soins incluent 62,5 millions de dollars affectés à la technologie et au savoir-faire développés (« technologie développée ») et 14,5 millions de dollars affectés à la recherche et au développement en cours.

À la date d'acquisition, Spatial vendait sa solution de commutation mobile distribuée : un serveur d'appels centralisé qui gère le contrôle des appels/des sessions pour les services mobiles voix et données, couramment nommé « commutateur logiciel ». En mars 2002, Spatial a introduit son produit Atrium (TM), le premier commutateur d'infrastructure mobile de nouvelle génération du secteur qui supporte les réseaux 2G, 2.5G et 3G. L'affectation de 62,5 millions de dollars du prix d'achat à la technologie développée englobait la technologie des serveurs d'appels.

En outre, au moment de l'acquisition, Spatial développait de nouvelles fonctionnalités logicielles qui intègrent la technologie UMTS et la technologie Wi-Fi dans notre plate-forme technologique de commutateurs logiciels sans fil. Nous avons estimé que le coût engagé pour réaliser le projet s'élevait à environ 4 millions de dollars à la date d'évaluation. Nous avons estimé le coût de réalisation du projet à environ 650 000 dollars sur les quatre mois suivant l'acquisition. Nous avons estimé que le projet était réalisé à 80 % environ, dans l'ensemble, sur la base des coûts de développement.

Il était prévu que les coûts estimés des produits vendus et les charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires pour Spatial seraient sensiblement conformes aux niveaux historiques, principalement en raison de la nature extrêmement concurrentielle du secteur et du besoin de continuer à investir lourdement dans la recherche et le développement.

Un taux d'actualisation de 30 % a été utilisé pour déterminer la valeur de la recherche et du développement en cours, alors qu'un taux de 18 % a été utilisé pour déterminer la valeur de la technologie et du savoir-faire développés. Le taux de la recherche et du développement en cours est supérieur au coût moyen pondéré du capital en ce qui concerne l'acquisition en raison des incertitudes inhérentes quant au succès du développement de la technologie en cours acquise, à la durée de vie utile de cette technologie et aux niveaux de rentabilité de cette technologie, et en raison de l'incertitude sur les évolutions technologiques qui n'étaient pas connues à ce moment-là.

*Lucent.* À la date du regroupement, Lucent menait des activités de conception, de développement, d'ingénierie et de test associées à la réalisation de nombreux projets visant à développer des technologies de nouvelle génération pour le marché des équipements de télécommunications. Les efforts supplémentaires nécessaires pour développer ces technologies en produits commerciaux viables consistent principalement à planifier, concevoir, expérimenter et tester les activités nécessaires pour déterminer si les technologies peuvent répondre aux attentes du marché, y compris les exigences de fonctionnalité et les exigences techniques.

La méthodologie que nous avons utilisée pour affecter le prix d'acquisition à la recherche et au développement en cours impliquait des techniques d'évaluation établies. La principale méthode d'évaluation utilisée était l'approche fondée sur les revenus. Cette approche actualise les flux de trésorerie futurs prévus relatifs aux projets à la valeur actuelle. Les taux d'actualisation utilisés dans les calculs de la valeur actuelle sont généralement basés sur une analyse du coût moyen pondéré du capital, des études sur le capital de risque et d'autres sources, le cas échéant. Nous avons effectué des ajustements pour refléter le risque inhérent des actifs de développement. Nous avons également utilisé l'approche fondée sur les coûts dans certains cas, ce qui implique une estimation du coût pour recréer l'actif. Nous considérons que les modèles de prix liés à la fusion sont conformes aux modèles du secteur des télécommunications.

Les hypothèses principales utilisées dans ces deux approches concernent essentiellement la date d'achèvement prévue pour les projets en cours ; les coûts estimés pour réaliser les projets ; les projections de revenus et de dépenses ; et les taux d'actualisation basés sur les risques associés au développement de la technologie en cours acquise.

Nous ne pouvons pas garantir que les hypothèses de base utilisées pour estimer le chiffre d'affaires prévu des projets, les coûts ou la rentabilité du développement ou les événements associés à ces projets, tels que décrits ci-dessous, se dérouleront conformément aux estimations.

Dans le contexte du regroupement avec Lucent, nous avons affecté environ 581 millions de dollars du prix d'acquisition à la recherche et au développement en cours. Une perte de valeur de 123 millions de dollars a été comptabilisée sous la forme de coûts de restructuration en décembre 2006 dans le cadre de l'abandon de certaines gammes de produits.

*Activité UMTS de Nortel.* Nortel avait investi plus de 1,0 milliard de dollars en cinq ans dans le développement des actifs de la technologie UMTS juste avant l'acquisition de cette activité par Alcatel-Lucent. La technologie s'appuie sur les normes et architectures actuelles et est conçue pour permettre des améliorations futures. Afin de procéder à l'évaluation de ces actifs technologiques lors de l'acquisition de l'activité UMTS, nous avons examiné les données relatives aux taux de redevance pour les transactions contemporaines sur le marché de la technologie de transmission de télécommunications et sur le marché des protocoles liés à la technologie mobile. La fourchette concernée du taux de redevance était située entre 4,0 % et 6,0 %.

Nous avons jugé approprié d'utiliser un taux de redevance de 6,0 % pour refléter les caractéristiques spécifiques de la technologie UMTS acquise. Certaines transactions parmi les transactions comparables examinées impliquaient des accords de licences restreintes (géographie, marchés, etc., limités) et par conséquent, si elles étaient traitées comme des transactions entièrement comparables à notre acquisition, la valeur de notre propriété illimitée de la technologie UMTS serait sous-estimée. En outre, la Direction de Nortel et nous-mêmes avons considéré que la technologie UMTS de Nortel était plus mature et supérieure à celle de nos produits existants. À l'avenir, la majorité de nos plates-formes technologiques UMTS sera composée des actifs UMTS de Nortel. Il était prévu que la technologie UMTS développée acquise constitue une source de revenus significative pendant environ sept ans. La technologie peut apporter une contribution aux prochains produits à évolution à long terme (4G) au-delà de sept ans, mais, à la date d'évaluation, il était difficile de déterminer quel rôle, le cas échéant, joueraient les actifs acquis. Les flux de trésorerie résultants ont été actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux de 18 % basé sur le profil de risques relatifs de la technologie UMTS et la position de la technologie UMTS dans son cycle technologique. La valeur actuelle associée aux actifs technologiques UMTS (y compris la recherche et le développement en cours) s'élevait à 127 millions d'euros.

Afin d'affecter cette valeur globale à la technologie développée et à la recherche et au développement en cours, la contribution prévue aux flux

de trésorerie pour la recherche et le développement en cours a été estimée et utilisée comme un facteur permettant de déterminer sa part de la valeur UMTS totale. La valeur restante a été affectée à la technologie et au savoir-faire développés acquis. La contribution de la recherche et du développement en cours a été estimée sur la base des coûts de recherche et développement relatifs engagés dans les projets identifiés par rapport aux coûts de recherche et développement totaux engagés dans la plate-forme UMTS globale développée chez Nortel. Les projets UMTS UA 5.0 et UA 6.0 ont été identifiés comme des projets en cours à la date d'évaluation. Nortel avait investi environ 130 millions de dollars dans les projets de recherche et développement actuels avant l'acquisition de cette activité par Alcatel-Lucent. Les projets de recherche et développement en cours UA 5.0 et UA 6.0 ont entraîné des dépenses de développement s'élevant à 24,4 millions de dollars et 0,2 millions de dollars, respectivement. Les dépenses engagées en 2006 par Nortel s'élevaient à 102,7 millions de dollars et 2,1 millions de dollars, respectivement. Les dépenses encourues par Alcatel-Lucent en 2007 pour l'UA 5.0 et l'UA 6.0 ont été de respectivement 45 et 106 millions d'euros en 2007.

Les efforts de développement de l'UMTS entre 2001 et 2006 peuvent se caractériser par une période de trois ans de développement de la technologie UMTS de base, suivie d'une période de deux ans marquée par une valeur plus élevée, ce qui différencie la technologie du produit (incluant les technologies UA 5.0 et UA 6.0). Par conséquent, les dépenses de développement pour les projets UA 5.0 et UA 6.0 ont été ajustées à la hausse en valeur afin de refléter leur contribution plus élevée à la plate-forme technologique globale que celle des composants technologiques de base. Les dépenses de recherche et développement combinées ajustées en valeur à la date d'évaluation ont été évaluées à environ 188 millions de dollars. Étant donné l'investissement estimé de 1,0 milliard de dollars dans la plate-forme technologique UMTS depuis sa création, les dépenses de recherche et développement en cours représentaient 18,8 % des dépenses totales. Les dépenses de recherche et développement en cours ont donc été évaluées à 24 millions d'euros (soit 18,8 % des 127 millions d'euros mentionnés ci-dessus).

Au cours du deuxième trimestre 2007, des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 81 millions d'euros et 208 millions d'euros sur les frais de développement capitalisés et les autres immobilisations incorporelles ont été comptabilisées ainsi qu'une perte de valeur sur goodwill de 137 millions d'euros.

Ces pertes de valeur de 426 millions sont relatives au groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à la division opérationnelle UMTS/W-CDMA. Ces pertes de valeur s'expliquent par le retard dans la génération des revenus provenant de ces produits par rapport aux prévisions initiales et par une baisse des marges estimées sur cette activité.



## 6.12 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ-MÈRE

Alcatel-Lucent, société mère du Groupe, n'a pas d'activité opérationnelle. Elle détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion centralisée de la trésorerie ;
- la mutualisation du financement des frais de recherche et de développement et de propriété industrielle ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 7.1 DIRECTION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Serge Tchuruk**  
Président du Conseil d'administration

**Patricia F. Russo**  
Directrice Générale et administrateur

**Daniel Bernard**  
Administrateur indépendant  
Président de Provestis

**W. Frank Blount**  
Administrateur indépendant  
Président et Directeur Général de JI Ventures Inc.

**Jozef Cornu**  
Administrateur indépendant  
Directeur Général d'Agfa-Gevaert

**Linnét F. Deily**  
Administrateur indépendant

**Robert E. Denham**  
Administrateur indépendant  
Associé du cabinet d'avocats Munger, Tolles & Olson LLP

**Edward E. Hagenlocker**  
Administrateur indépendant

**Jean-Pierre Halbron**  
Administrateur indépendant

**Sylvia Jay**  
Administrateur indépendant  
Vice-Présidente de L'Oréal UK Ltd

**Karl J. Krapek**  
Administrateur indépendant

**Daniel Lebègue**  
Administrateur indépendant  
Président de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)

**Henry B. Schacht**  
Administrateur indépendant

**Jean-Cyril Spinetta**  
Administrateur indépendant  
Président et Directeur Général d'Air France-KLM

**Jean-Pierre Desbois**  
Censeur  
Ingénieur chez Alcatel-Lucent France

**Thierry de Loppinot**  
Censeur  
Juriste au siège d'Alcatel-Lucent

**Pascal Durand-Barthez**  
Secrétaire du Conseil d'administration

**Nathalie Trolez**  
Secrétaire adjoint du Conseil d'administration

### COMITÉ DE L'AUDIT ET DES FINANCES

**Robert E. Denham, Président**  
Jean-Pierre Halbron  
Daniel Lebègue  
Karl J. Krapek

### COMITÉ DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

**Daniel Bernard, Président**  
W. Frank Blount  
Linnét F. Deily  
Henry B. Schacht  
Jean-Cyril Spinetta

### COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

**Edward E. Hagenlocker, Président**  
Linnét F. Deily  
Sylvia Jay  
Jean-Pierre Halbron

### COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

**Serge Tchuruk, Président**  
Jozef Cornu  
Edward E. Hagenlocker  
Henry B. Schacht

### COMITÉ DE DIRECTION

**Patricia F. Russo**  
Directrice Générale

**Cindy Christy**  
Directrice de la Région Amériques

**Étienne Fouques**  
Directeur Recherche, Technologie, Stratégie et Marketing

**Claire Pedini**  
Directrice des Ressources Humaines et de la Communication

**Hubert de Pesquidoux**  
Directeur Financier et Directeur des activités Entreprise

**Michel Rahier**  
Directeur des activités Opérateurs

**Frédéric Rose**  
Directeur de la Région Europe, Afrique et Asie

**Andy Williams**  
Directeur des activités Services

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Deloitte & Associés**  
Représenté par Antoine de Riedmatten

**Ernst & Young et Autres**  
Représenté par Jean-Yves Jégourel

#### **Fin des fonctions au sein du Comité de Direction en 2007 et 2008 :**

*M. Quigley et F. d'Amelio ont occupé leurs fonctions jusqu'en août 2007*

*JP. Beaufret a occupé ses fonctions jusqu'en novembre 2007*

*J. Meyer a occupé ses fonctions jusqu'en janvier 2008*

#### **Début des fonctions au sein du Comité de Direction en 2007 et 2008 :**

*C. Christy, F. Rose, M. Rahier, H. de Pesquidoux ont pris leurs fonctions à compter de novembre 2007*

*A. Williams a pris ses fonctions à compter de janvier 2008*

## Information sur les administrateurs et censeurs en fonction

### Serge TCHURUK

Président du Conseil d'administration

Né le 13 novembre 1937, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
54, rue La Boétie – 75008 Paris  
France

#### Carrière

- Diplômé de l'École polytechnique de Paris et de l'École nationale supérieure de l'armement, il a débuté sa carrière dans le groupe Mobil où il a occupé diverses positions avant d'accéder à des fonctions de direction en France et aux États-Unis (1964-1979). En 1979, il était Président de Mobil au Benelux. Il a rejoint le groupe chimique et pharmaceutique international Rhône Poulenc (1980-1986) et a occupé plusieurs fonctions de direction dans le secteur chimie avant de devenir Directeur Général du Groupe en 1983. Il a été Président d'Orkem (auparavant CDF-Chimie), société chimique européenne impliquée dans les activités de chimie de spécialités et de pétrochimie (1986-1990). Il a été Président et Directeur Général de Total, une des premières compagnies pétrolières au monde (1990-1995). De juin 1995 à novembre 2006, il a été Président et Directeur Général d'Alcatel. Le 30 novembre 2006, il a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.
- Domaine d'expertise : 45 ans dans le secteur de l'industrie.

#### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent, administrateur de Total SA et de Thales, membre du Conseil d'administration de l'École polytechnique.

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président et Directeur Général d'Alcatel, administrateur de la Société Générale et de l'Institut Pasteur.
- À l'étranger : Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp., Membre du conseil de surveillance d'Alcatel-Lucent Holding GmbH.

#### Nombre d'actions possédées

- 236 150 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent et 215 parts du FCP 2AL.

### Patricia F. RUSSO

Directrice Générale et administrateur

Née le 12 juin 1952, de nationalité américaine

Nommée en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
54, rue La Boétie – 75008 Paris  
France

#### Carrière

- Diplômée de Georgetown University, Patricia Russo a commencé sa carrière au sein du département Marketing d'IBM Corporation avant de rejoindre AT&T en 1981 où elle a dirigé plusieurs divisions importantes du Groupe et occupé des fonctions de direction pendant plus de vingt ans. Patricia Russo a été President and Chief Operating Officer de Eastman Kodak Company (2001-2002) avant de revenir chez Lucent, à la création duquel elle avait participé en 1996, comme Chief Executive Officer. À l'issue du rapprochement d'Alcatel et de Lucent Technologies Inc., elle a été nommée le 30 novembre 2006, Directrice Générale d'Alcatel-Lucent.
- Domaine d'expertise : 34 ans dans le secteur de l'industrie et des services.

#### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Directrice Générale d'Alcatel-Lucent, administrateur d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Membre du Conseil d'administration de Schering-Plough Corporation.

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Présidente et Directrice Générale de Lucent Technologies Inc.

#### Nombre d'actions possédées

- 539 329 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 1995.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007

## Daniel BERNARD

Administrateur indépendant

Né le 18 février 1946, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Provestis  
14, rue de Marignan – 75008 Paris  
France

### Carrière

- Diplômé de l'École des hautes études commerciales, il a travaillé chez Delcev Industries (1969-1971), Socam Miniprix (1971-1975) et la Ruhe Picarde (1975-1980) et fut Directeur Général du Groupe Metro France (1981-1989), membre du Directoire et chargé de la Direction des Activités Commerciales de Metro International AG (1989-1992), Président du Directoire (1992-1998) puis Président et Directeur Général de Carrefour (1998-2005). Actuellement, il est Président de Provestis.
- Domaine d'expertise : 38 ans dans le secteur de l'industrie, du commerce de détail et des services.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent, Président de Provestis, administrateur de Cap Gemini.
- À l'étranger : Vice-Président de Kingfisher (UK).

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président et Directeur Général de Carrefour, administrateur de Saint-Gobain, de Comptoirs Modernes et d'Erteco, Gérant de SISP.
- À l'étranger : Vice-Président de DIA SA (Espagne) et de Vicour (Hong Kong), administrateur de Carrefour Comercio e Industria (Brésil), de Grandes Superficies de Colombia (Colombie), de Carrefour Argentina (Argentine), de Centros Comerciales Carrefour (Espagne), de Finiper (Italie), de GS (Italie) et de Presicarre (Taiwan).

### Nombre d'actions possédées

- 141 125 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent.

## W. Frank BLOUNT

Administrateur indépendant

Né le 26 juillet 1938, de nationalité américaine

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

1040 Stovall Boulevard NE Atlanta, Georgia, 30319  
États-Unis

### Carrière

- Diplômé d'un Master's Degree of Science in Management de la Sloan School du Massachusetts Institute of Technology (MIT), d'un MBA en management de Georgia State University et d'un Bachelor of Science Degree in Electrical Engineering de l'Institut technologique de Georgie. Il occupe, entre 1986 et 1992, la fonction de Président de Groupe au sein d'AT&T Corp., en charge des activités opérations de réseaux et produits de communications du Groupe. Il devient ensuite Directeur Général, de 1992 à 1999, de Telstra Corporation en Australie. Administrateur de FOXTEL Corp. (Australie) (1995-1999), de IBM-GSA Inc. (Australie) (1996-1999), de l'Australian Coalition of Service Industries (1993-1999) et de l'Australian Business Higher Education Roundtable (1993-1999) ; il fut également Président-Directeur Général de Cypress Communications Inc. (2000-2002). En 1991, il a occupé le poste de Directeur Général par intérim de la New American Schools Development Corporation à la demande du Président George Bush. Il est membre de l'Advisory Board de China Telecom. De 2004 à 2007, il a été Président et Directeur Général de TTS Management Corp. Il est actuellement Président et Directeur Général de JI Ventures Inc.
- Domaine d'expertise : 47 ans dans le secteur de l'industrie et des télécommunications.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Président et Directeur Général de JI Ventures Inc., administrateur de Entergy Corporation USA, de Caterpillar Inc. USA et de KBR Inc.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Président et Directeur Général de TTS Management Corp.\*, administrateur d'Adtran Inc.\* et de Hanson Plc. UK\*.

### Nombre d'actions possédées

- 3 668 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 1997.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 1999.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

## Jozef CORNU

Administrateur indépendant

Né le 15 novembre 1944, de nationalité belge

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Agfa-Gevaert  
 Septestraat 27, 2640 Mortsel  
 Belgique

### Carrière

- Diplômé d'un doctorat en génie électrique et mécanique de l'université de Louvain (Belgique) et d'un Ph.D. de l'université de Carleton (Canada), il fut Directeur Général de Mietec (groupe Bell Telephone) (1982-1984), Membre du Directoire et Directeur Général de Bell Telephone (1984-1987), Vice-Président chargé de la direction du Groupe Réseaux publics (1987) puis Membre du Directoire, chargé des questions techniques et industrielles d'Alcatel NV (1988-1995), Président d'Alcatel Networks Systems (1990-1995), Directeur responsable des affaires techniques d'Alcatel Alsthom (1992), Directeur Général d'Alcatel Telecom et Membre du Comité exécutif d'Alcatel Alsthom (1995) puis du Groupe Alcatel. Il devient, ensuite, conseiller du Président d'Alcatel (1999-2004). Il est depuis le 30 novembre 2007 Directeur Général d'Agfa-Gevaert.
- Domaine d'expertise : 40 ans dans le secteur de l'industrie.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent France (ex-Alcatel CIT).
- À l'étranger : Directeur Général et administrateur d'Agfa-Gevaert (Belgique), Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent Bell NV (Belgique), membre du conseil de surveillance d'Alcatel-Lucent Deutschland AG (Allemagne) et d'Alcatel-Lucent Holding GmbH (Allemagne), administrateur de KBC (Belgique).

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Président du Conseil d'administration de Tijd NV (Belgique), de Medea+ (groupe du programme EUREKA pour la recherche électronique en Europe), administrateur de Barco\* (Belgique), d'Arinso International\* (Belgique) et de Essensium\* (Belgique), Président de l'Information Society Technologies Advisory Group de la Commission européenne\*.

### Nombre d'actions possédées

- 20 500 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent, 1 791 parts du FCP 2AL.

## Linnet F. DEILY

Administrateur indépendant

Née le 20 juin 1945, de nationalité américaine

Nommée en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
 600 Mountain Avenue – Murray Hill, New Jersey  
 États-Unis

### Carrière

- Diplômée de l'Université du Texas, Linnet Deily a occupé diverses positions à responsabilité dans le secteur bancaire, notamment au sein de la First Interstate Bancorp où elle a occupé les fonctions de Président et Directeur Général de la First Interstate Bank of Texas et celles de Vice-Président de Charles Schwab Corporation. Linnet Deily a été membre du Comité consultatif au Conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale. Plus récemment, Linnet Deily a occupé le poste de Deputy US Trade Representative dans l'administration américaine (2001-2005) et celui d'ambassadeur américain auprès du World Trade Organization (WTO).
- Domaine d'expertise : 31 ans dans le secteur financier.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Administrateur de Chevron Corporation et de Honeywell International Inc.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Lucent Technologies Inc., Deputy US Trade Representative.

### Nombre d'actions possédées

- 9 618 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 2000.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

## Robert E. DENHAM

Administrateur indépendant

Né le 27 août 1945, de nationalité américaine

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Munger, Tolles & Olson LLP  
355 South Grand Avenue – 35th floor  
Los Angeles, CA 90071 – États-Unis

### Carrière

- Diplômé d'Harvard Law School, Robert Denham a travaillé au sein du cabinet d'avocats Munger, Tolles & Olson LLP pendant vingt ans dont cinq ans en tant que Managing Partner; il a rejoint la banque d'affaires Salomon en 1991 en tant que Directeur Juridique pour devenir Président et Directeur Général de Salomon Inc. en 1992. Il est revenu dans le cabinet d'avocats Munger, Tolles & Olson LLP en tant qu'associé en 1998 après avoir mené à son terme la cession de Salomon Inc.
- Domaine d'expertise : 36 ans dans le secteur du droit et de la finance.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Associé du cabinet d'avocats Munger, Tolles & Olson LLP, administrateur de Chevron Corporation, de Wesco Financial Corporation, de Fomento Economico Mexicano SA de CV, Vice-Président du Good Samaritan Hospital de Los Angeles, Président de la Financial Accounting Foundation et de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, administrateur de la New School University, membre du conseil d'Oaktree Capital Group LLC.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Lucent Technologies Inc., de Russel Sage Foundation\*, Membre du conseil de la United Trust Company et de sa filiale United States Trust Company N.A.\*.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

### Nombre d'actions possédées

- 43 840 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

## Edward E. HAGENLOCKER

Administrateur indépendant

Né le 18 novembre 1939, de nationalité américaine

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
600 Mountain Avenue – Murray Hill, New Jersey  
États-Unis

### Carrière

- Docteur en physique de l'Ohio State University, Edward E. Hagenlocker a obtenu un MBA de la Michigan State University. Il a rejoint Ford Motor Company comme chercheur en 1964 et a occupé diverses responsabilités avant d'être nommé Vice-Président et Directeur Général des activités poids lourds de Ford en 1986, Vice-Président et Directeur Général des activités automobiles de Ford en Amérique du Nord en 1992 et Vice-Président exécutif en 1993. Il a été Vice-Président de Ford Motor Company en 1996 et Président de Visteon Automotive Systems de 1997 jusqu'à sa retraite en 1999.
- Domaine d'expertise : 35 ans dans le secteur de l'industrie.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Administrateur d'Air Products and Chemicals, de Trane, Inc. et d'AmeriSourceBergen Corporation.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Lucent Technologies Inc.

### Nombre d'actions possédées

- 20 587 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.



## Jean-Pierre HALBRON

Administrateur indépendant

Né le 31 août 1936, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
54, rue La Boétie – 75008 Paris  
France

### Carrière

- Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur du corps des Mines, diplômé de l'Institut français du pétrole, il fut ingénieur hors cadre au corps des Mines (1963), Directeur Général (1968) puis Président du Directoire (1974-1982) de la Compagnie Financière Holding, Président Directeur Général de la Compagnie Générale du Jouet (1969), Directeur Financier (1982-1985) puis Directeur Général adjoint (1986) du Groupe Rhône-Poulenc, Directeur délégué puis Directeur Général (1987-1990) de CdF Chimie devenue Orkem, Président de La Grande Paroisse (1987-1990) et de Lorilleux International (1987-1990), Directeur Financier du Groupe Total (1990-1991), Président de la holding de participations financières OFP (1990) et de la banque Wasserstein Perella France (1991-1995), Directeur de la Stratégie et des Finances (1995-1997) puis Directeur Général adjoint (1997-1999), Directeur Financier (1997-2001) et Directeur Général (2000-2002) d'Alcatel.
- Domaine d'expertise : 48 ans dans la finance et le secteur de l'industrie.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent, administrateur d'Électro Banque.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président et Directeur Général d'Électro Banque.
- À l'étranger : Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Inc., d'Alcatel Finance Inc., administrateur d'Alcatel USA LP Inc.

### Nombre d'actions possédées

- 28 670 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent, 2 002 parts du FCP 2AL.

## Sylvia JAY

Administrateur indépendant

Née le 1<sup>er</sup> novembre 1946, de nationalité britannique

Nommée en novembre 2006 jusqu'en 2009

Adresse professionnelle :

L'Oréal UK Ltd.  
255 Hammersmith Road, W6 8AZ Londres  
Royaume-Uni

### Carrière

- Diplômée de l'Université de Nottingham (Royaume-Uni) et de la London School of Economics, Lady Jay, CBE, a occupé diverses fonctions comme haut fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été détachée un temps en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor, et a aidé à la fondation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, avant de passer de nouveau plusieurs années à Paris en tant qu'épouse de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur Général de la Fédération britannique « Food and Drink », fonction qu'elle a occupée jusqu'en 2005.
- Domaine d'expertise : 7 ans dans le secteur de l'industrie et 31 ans dans celui du service public.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent, administrateur indépendant de la Compagnie de Saint-Gobain.
- À l'étranger : Vice-Présidente de L'Oréal UK Ltd., Présidente de Food From Britain, administrateur indépendant de Lazard Limited, Présidente de la Pilgrim Trust, Trustee de Prison Reform Trust et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Administrateur indépendant de Carrefour.
- À l'étranger : Directeur Général de la Fédération britannique « Food and Drink ».

### Nombre d'actions possédées

- 500 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 1999.

## Karl J. KRAPEK

Administrateur indépendant

Né le 5 décembre 1948, de nationalité américaine

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

The Keystone Companies  
LLC 56 E. Main st., Suite 202 Avon, CT 06001  
États-Unis

### Carrière

- Karl Krapek a débuté sa carrière dans la Division Pontiac de General Motors. Il a été nommé Président d'Otis Elevator Company de 1989 à 1990, puis Président et Directeur Général de Carrier Corporation de 1990 à 1992 et Président de Pratt and Whitney Aircraft Engine Company de 1992 à 1999. Karl Krapek a été nommé en 1997 Executive Vice President and Director d'United Technologies Corporation pour enfin prendre le poste de President and Chief Operating Officer d'United Technologies jusqu'à sa retraite en 2002.
- Domaine d'expertise : 35 ans dans le secteur de l'industrie.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Directeur Général de The Keystone Companies LLC, administrateur de Visteon Corporation, de la Connecticut Bank of Trust Company et de Prudential Financial Inc.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Delta Airlines Inc.\* et de Lucent Technologies Inc.

### Nombre d'actions possédées

- 36 570 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

## Daniel LEBÈGUE

Administrateur indépendant

Né le 4 mai 1943, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 <sup>(1)</sup> jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Institut Français des Administrateurs (IFA)  
27, avenue de Friedland – 75382 Paris Cedex 08  
France

### Carrière

- Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et de l'École nationale d'administration (promotion Jean Jaurès 1967-1969), il a travaillé au ministère de l'Économie et des Finances, comme administrateur civil à la direction du Trésor (1969-1973), attaché financier près l'ambassade de France au Japon (1974-1976), chef du bureau de la balance des paiements et des changes à la direction du Trésor (1976-1979), chef de bureau de la trésorerie (1979-1980), sous-directeur du service épargne et marchés financiers (1980-1981), conseiller technique chargé des affaires économiques et financières au cabinet de Pierre Mauroy (Premier ministre) (1981-1983), Directeur adjoint de l'Administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances (1983-1984), Directeur du Trésor (1984-1987), Directeur Général (1987-1996) puis Vice-Président et conseiller du Président de la Banque Nationale de Paris (1996-1997), Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations (1997-2002), Président de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDRI) (2002). Il est Président de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) depuis 2003.
- Domaine d'expertise : 39 ans dans le secteur de la banque, finance et assurance.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent, administrateur de SCOR SE, de Technip et du Crédit Agricole SA, Président de l'Institut français des administrateurs (Association), Président de Transparency International (Association) et de l'IEP de Lyon.
- À l'étranger : Administrateur de SCOR U.S.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président du Conseil d'administration de la Compagnie financière Eulia, administrateur de Thales, de C3D, de Gaz de France, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Président du conseil de surveillance de CDC Ixis, Membre du conseil de surveillance de CNP et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, de CDC Ixis Capital Market, Président de l'Institut Théseus, Professeur à l'IEP de Paris et à l'Institut Technique de Banque.

### Nombre d'actions possédées

- 500 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

(1) Année de première nomination au sein du conseil d'Alcatel : 2003.

## Henry B. SCHACHT

Administrateur indépendant

Né le 16 octobre 1934, de nationalité américaine

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2010

Adresse professionnelle :

Warburg Pincus LLC  
466 Lexington Avenue, New York  
NY 10017-3147 – États-Unis

### Carrière

- Diplômé des universités de Yale et d'Harvard, Henry Schacht a commencé sa carrière chez American BrakeShoe Co. en 1956. Après avoir servi dans la marine, Henry Schacht a rejoint Irwin Management Co. puis Cummins Engine Company, Inc. en tant que Directeur Financier puis Président et Directeur Général jusqu'en 1995. Il a été Directeur Général de Lucent Technologies Inc. de 1996 à 1997 puis de 2000 à 2003 et Président du Conseil d'administration de Lucent Technologies Inc. de 1996 à 1998 puis de 2000 à 2003.
- Domaine d'expertise : 46 ans dans le secteur de l'industrie et de la finance.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent.
- À l'étranger : Managing Director et Senior Advisor de Warburg Pincus LLC, administrateur d'ALCOA Inc. et Trustee du Metropolitan Museum of Art.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Lucent Technologies Inc., Président du Conseil d'administration de Lucent Technologies Inc., Directeur Général de Lucent Technologies Inc., administrateur de Johnson & Johnson et de la New York Times Company.

### Nombre d'actions possédées

- 225 589 American Depositary Shares d'Alcatel-Lucent.

## Jean-Cyril SPINETTA

Administrateur indépendant

Né le 4 octobre 1943, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2009

Adresse professionnelle :

Air France – KLM  
45, rue de Paris  
95747 Roissy Charles-de-Gaulle Cedex – France

### Carrière

- Diplômé d'études supérieures de droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Cyril Spinetta a commencé sa carrière comme adjoint d'enseignement puis attaché d'administration centrale (1961-70). Après son passage à l'École nationale d'administration (promotion Charles de Gaulle, 1970-72), il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Éducation nationale. Il a été à plusieurs reprises détaché auprès d'autres administrations, comme auditeur au Conseil d'État (1976-78), chargé de mission au Secrétariat général du gouvernement (1978-81), chef du service d'information de Pierre Mauroy, Premier ministre (1981-83), Directeur de cabinet de Michel Delebarre lorsque celui-ci était ministre du Travail, ministre des Affaires sociales, ministre des Transports puis ministre de l'Équipement (1984-86 et 1988-90), chargé de mission et conseiller industriel à la présidence de la République (1994-95), préfet (1995), conseiller technique au cabinet d'Édith Cresson, commissaire européen (1996), et expert national détaché auprès de la Commission européenne (1997). Après avoir été Président et Directeur Général de la Compagnie Air Inter (1990-93), il est administrateur et Président d'Air France (depuis 1997), Président du Board of Governors de la holding Air France-KLM (depuis 2003), Président et Directeur Général du Groupe Air France-KLM (depuis 2004). Il est également Président de l'Association internationale du transport aérien (IATA) depuis 2004 et administrateur de Saint-Gobain depuis 2005.
- Domaine d'expertise : 14 ans dans le secteur du transport aérien et 36 ans dans le service public.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel-Lucent, Président et Directeur Général d'Air France-KLM, de la Société Air France, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, Représentant permanent d'Air France-KLM au Conseil d'administration de Le Monde des Entreprises.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Administrateur du CNES.
- À l'étranger : Administrateur d'Alitalia\* et d'Unilever\* Président du Board of Governors de IATA.

### Nombre d'actions possédées

- 500 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

## Thierry de LOPPINOT

Censeur

Né le 26 mars 1944, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2008

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent  
54, rue La Boétie - 75008 Paris  
France

### Carrière

- Docteur en droit (1970), il fut chargé des questions immobilières à la Direction Juridique de la Compagnie Française de Raffinage (Total) (1972-1973), Chef du service domanial du Port Autonome de Rouen (1974-1975), membre de la direction juridique de la SEITA (1976-1984). Il est depuis novembre 1984, Juriste au siège d'Alcatel-Lucent.
- Domaine d'expertise : 37 ans dans le Droit et le secteur de l'industrie.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Juriste au siège d'Alcatel-Lucent, Censeur d'Alcatel-Lucent.

### Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Administrateur d'Alcatel, de la Société Immobilière Kléber-Lauriston (SIKL), Président du conseil de surveillance du Fonds commun de placement « Actionariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL)\*.

### Nombre d'actions possédées

- 6 339 actions ordinaires d'Alcatel-Lucent et 6 095 parts du FCP 2AL.

\* Mandat échu au cours de l'exercice 2007.

## Jean-Pierre DESBOIS

Censeur

Né le 14 avril 1954, de nationalité française

Nommé en novembre 2006 jusqu'en 2008

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent France  
Centre de Villarceaux, Route de Villejust  
91620 Nozay – France

### Carrière

- Ingénieur chez Alcatel-Lucent France (ex-Alcatel CIT) depuis 1986. Il débuta sa carrière en 1974 dans le déploiement de systèmes téléphoniques chez les opérateurs. À partir de 1981, il fut chargé des projets de développement logiciel au sein des équipes de R&D. De 2000 à 2007, il fut responsable de la Supply Chain pour les projets « Applications ». Aujourd'hui, il travaille à l'optimisation des process dans le groupe de produits « Payment ».
- Domaine d'expertise : 33 ans dans le secteur des Télécommunications.

### Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Ingénieur chez Alcatel-Lucent France, Censeur d'Alcatel-Lucent, Président du conseil de surveillance du Fonds commun de placement « Actionariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL)\*.

### Nombre d'actions possédées

- 1 720 parts du FCP 2AL.

\* Nommé en 2008.

## 7.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous adhérons aux principes de gouvernement d'entreprise d'octobre 2003 préconisés par l'AFEP et le MEDEF qui résultent de la consolidation des rapports de 1995, 1999 et 2002. Ces principes gouvernent notamment les modalités de fonctionnement de notre Conseil d'administration et des Comités de celui-ci tels qu'ils sont décrits dans le Règlement Intérieur du Conseil. En outre, du fait de la cotation de nos titres au New York Stock Exchange, nous nous efforçons de concilier les principes visés ci-dessus avec les recommandations du N.Y.S.E., et nous sommes soumis aux dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002. Enfin, nos principes de gouvernance respectent les dispositions de l'accord du 2 avril 2006 qui a permis le rapprochement d'Alcatel et de Lucent Technologies Inc., telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale du 7 septembre 2006.

### Composition du Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration comporte quatorze administrateurs : six administrateurs issus du Conseil d'administration d'Alcatel, six administrateurs issus du Conseil d'administration de Lucent et deux administrateurs européens et indépendants (dont un Français) choisis en commun. La composition de notre Conseil d'administration est conforme aux termes de l'accord du 2 avril 2006 relatif au rapprochement entre les sociétés Alcatel et Lucent.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration, assurées par l'ancien Président et Directeur Général d'Alcatel, et celles de Directeur Général, assurées par l'ancienne Directrice Générale de Lucent, sont dissociées.

La durée statutaire du mandat des administrateurs est de quatre ans.

La règle spécifique de majorité qui s'appliquait, en vertu de l'accord d'avril 2006, pour la cooptation de nouveaux administrateurs, a expiré fin 2007, les cooptations pouvant désormais être décidées à la majorité simple des administrateurs présents et représentés.

Notre Conseil d'administration doit aussi, selon nos statuts, proposer à l'Assemblée générale des actionnaires deux censeurs qui doivent être, au moment de leur nomination, à la fois salariés de la société Alcatel-Lucent ou d'une société de notre groupe et membres d'un Fonds commun de placement Alcatel-Lucent.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration désigne un secrétaire qui peut lui-même se faire assister d'un secrétaire adjoint choisi dans les mêmes conditions.

La composition de notre Conseil d'administration n'a pas été modifiée en 2007, et au 31 décembre 2007 le Conseil d'administration comprenait des administrateurs représentant cinq nationalités différentes, dont trois femmes, et l'âge moyen de ses membres était de 64 ans.

Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins de la société et s'engage à respecter les règles déontologiques de la Charte de l'administrateur. La Charte de l'administrateur rappelle notamment que chaque administrateur doit respecter les règles boursières applicables ainsi que celles de notre directive « *Alcatel-Lucent Insider Trading Policy* » destinées à prévenir tout délit d'initié. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF des opérations réalisées sur les titres Alcatel-Lucent.

Les informations concernant les administrateurs et les censeurs sont présentées en section 7.1 « Direction ».

### Président du Conseil d'administration et Directrice Générale

Notre Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 novembre 2006, a nommé M. Serge Tchuruk en qualité de Président du Conseil d'administration et Mme Patricia Russo en qualité de Directrice Générale.

Nos statuts prévoient que le principe de dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général ainsi que la révocation et le remplacement tant du Président que du Directeur Général sont décidés par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers des administrateurs pendant trois ans à compter de la réalisation du rapprochement entre Alcatel et Lucent Technologies Inc., soit jusqu'au 29 novembre 2009.

Le Conseil du 30 novembre 2006 a fixé les pouvoirs respectifs du Président et de la Directrice Générale. Il a défini de manière large ses propres pouvoirs en limitant ceux de la Directrice Générale qui doit, en conséquence, soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'administration les décisions suivantes :

- la mise à jour des plans stratégiques annuels du Groupe, et toute opération stratégique significative non prévue par ces plans ;
- le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissement ;
- les acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros (valeur d'entreprise) ;
- les dépenses d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros ;
- les offres et contrats commerciaux d'importance stratégique d'un montant unitaire supérieur à 1 milliard d'euros ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle et financière significatifs, avec des prévisions de revenus annuels supérieures à 200 millions d'euros, particulièrement s'ils impliquent une prise de participation significative dans notre capital de la part d'un tiers ;

- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros ;
- les modifications éventuelles à l'accord dit « National Security Agreement » (NSA) conclu entre Alcatel, Lucent Technologies Inc., et certains organes gouvernementaux des États-Unis ;
- la nomination des membres du Comité de sécurité d'Alcatel USA et de Lucent Technologies Inc. comme prévu par le NSA ;
- la nomination des cadres dirigeants d'Alcatel USA et de Lucent Technologies Inc. ;
- tout changement significatif dans la répartition des tâches (et l'affectation des capitaux correspondants) entre les Bell Labs et les autres centres de recherche et développement d'Alcatel-Lucent ;
- ainsi que tout changement significatif dans la structure juridique des filiales d'Alcatel-Lucent aux États-Unis.

En outre, Mme Russo, en tant que Directrice Générale, a reçu de la part du Conseil d'administration des délégations spécifiques en matière d'émission d'emprunts obligataires, à hauteur de 1 milliard d'euros (qui inclut le montant de 400 millions d'euros relatif aux opérations financières), d'octroi d'options de souscription d'actions, d'intervention en bourse sur nos titres et de garanties et sûretés pouvant être consenties par la société.

Par ailleurs le Conseil d'administration a accordé à M. Serge Tchuruk, en tant que Président du Conseil d'administration, une délégation de pouvoirs lui permettant de représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment auprès des pouvoirs publics.

### Critères de sélection et indépendance des administrateurs

Les nominations de nouveaux administrateurs répondent à des règles de sélection, appliquées par notre Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations. En effet, le Conseil d'administration doit réunir des membres bénéficiant à la fois d'une compétence au regard des métiers hautement technologiques du Groupe, d'une expertise financière suffisante pour leur permettre de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers et sur le respect des normes comptables, et, enfin, d'une indépendance indiscutable à l'égard de la Direction de la société selon les critères ci-dessous rappelés.

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration s'inspirent de la définition proposée par le rapport AFEP-MEDEF, des recommandations du New York Stock Exchange et des dispositions du « Sarbanes-Oxley Act », et se fondent sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté de ses fonctions, est

indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec notre société, ses filiales ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement

Notre Conseil d'administration comprend en outre, comme le préconise son Règlement Intérieur, au moins un administrateur indépendant doté de compétences en matière financière.

En mars 2008, notre Conseil d'administration a de nouveau examiné en détail les critères d'indépendance et a confirmé l'application de la règle du New York Stock Exchange relative à la période nécessaire à un ancien salarié pour être considéré comme administrateur indépendant, soit le respect d'un délai de trois ans après l'expiration du contrat de travail de l'administrateur concerné. Selon l'ensemble de ces critères, le Conseil a estimé que Mme Linnet Deily, Lady Jay, MM. Daniel Bernard, W. Frank Blount, Jozef Cornu, Robert Denham, Edward Hagenlocker, Jean-Pierre Halbron, Karl Krapek, Daniel Lebègue, Henry Schacht et Jean-Cyril Spinetta, soit douze membres sur quatorze, sont indépendants (85 %).

### Conflits d'intérêts

À notre connaissance, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la société des membres de notre Conseil d'administration et leurs intérêts privés. Il est rappelé que conformément aux dispositions de la Charte de l'administrateur, un administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres de notre Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de notre société.

À notre connaissance, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration ou du Comité de Direction a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général, à l'exception de l'accord du 2 avril 2006 conclu entre Alcatel et Lucent pour le rapprochement des deux sociétés quant à la désignation des membres du Conseil et dont les principes sont rappelés ci-dessus.

À notre connaissance, aucun membre du Conseil d'administration, ni aucun mandataire social de notre société, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ; n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## Compétences du Conseil d'administration

Notre Conseil, en sus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et les principales décisions affectant ses activités. Il exerce pleinement ses compétences et tâche d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chaque administrateur, conformément aux principes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus, et aux dispositions de son Règlement Intérieur.

Notre Conseil d'administration veille aussi à la transparence de ses activités vis-à-vis de nos actionnaires en présentant, dans notre rapport annuel, un exposé général sur son activité et celle de ses comités au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur ses procédures.

Enfin, le Conseil procède chaque année à l'évaluation de son fonctionnement ainsi que de la performance des dirigeants sociaux. Il fait procéder au moins tous les trois ans à l'évaluation de ses performances par un consultant extérieur.

### Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

« En sus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et les principales décisions affectant ses activités. Cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique et les opérations de restructuration interne, les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan, et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière. »

## Préparation des réunions, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Règlement Intérieur régit le fonctionnement de notre Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué au moins une fois par trimestre, soit à notre siège social soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Il est fourni aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement destinataires de toute information pertinente concernant notre société, notamment les articles de presse et les rapports d'analyse financière. Ils peuvent en outre solliciter les avis des dirigeants du Groupe sur tout sujet qu'ils jugent opportun.

Le dossier remis en séance du Conseil d'administration comprend une information aussi complète que possible sur les points de l'ordre du jour,

repreuant et complétant les documents adressés aux administrateurs dans les jours qui ont précédé la réunion. D'une manière générale, chaque point à l'ordre du jour est renseigné par une documentation interne et/ou externe selon la nature du sujet traité et accompagné, le cas échéant, d'un projet de délibération du Conseil. Le dossier comporte en outre, si l'ordre du jour s'y prête, un projet de communiqué publié en général le lendemain de la réunion et avant l'ouverture d'Euronext Paris conformément aux recommandations de l'AMF. Enfin, le dossier contient également la liste des principaux contrats et accords conclus depuis la dernière réunion, ainsi qu'une information sur l'évolution du cours de notre action.

Les travaux du Conseil d'administration s'appuient généralement sur des présentations de notre Direction Générale, lesquelles sont librement débattues entre les administrateurs. Cependant, le Conseil tient parfois une partie de ses réunions hors la présence de la Directrice Générale et de nos collaborateurs salariés, conformément à l'une des recommandations du New York Stock Exchange et aux principes de gouvernement d'entreprise préconisés par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2003.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification. Les administrateurs participant de cette manière sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des voix délibératives, sauf lorsque le Conseil d'administration est appelé à examiner certains points de l'ordre du jour, pour lesquels la loi a expressément exclu cette possibilité.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Président du Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et si ce conflit porte sur un sujet particulier, doivent s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Selon l'ordre du jour du Conseil et la nature des sujets qui y sont traités, les réunions du Conseil peuvent être précédées par la réunion d'un ou de plusieurs de ses quatre Comités spécialisés.

### Extrait du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

« Dans l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'administration constitue des Comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du Conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règles de fonctionnement internes de ces Comités. Le Conseil d'administration est assisté des Comités suivants : le Comité du Gouvernement d'entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations, le Comité de l'Audit et des Finances et le Comité de la Stratégie et des Investissements. »

Sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du Conseil d'administration sont adressées dans un délai de quelques jours avant la réunion, compatible avec le respect de



la confidentialité qui s'impose pour la transmission de toute information privilégiée et avec un examen préalable approfondi des documents par les administrateurs. Il en est de même pour les Comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration.

Les réunions de notre Conseil d'administration appelées à arrêter les comptes annuels, semestriels ou trimestriels, sont systématiquement précédées d'un examen des états financiers par le Comité de l'Audit et des Finances.

## Travaux du Conseil en 2007 et début 2008

Notre Conseil d'administration s'est réuni dix fois au cours de l'année 2007. Au calendrier des réunions de l'année 2007 arrêté au cours de l'année précédente se sont ajoutées deux réunions exceptionnelles, compte tenu de l'actualité. Le taux de participation moyen de ses membres à ces réunions s'est élevé à 95 %. Malgré le fait que ces réunions se soient tenues en dehors du pays où résident certains administrateurs et la possibilité qui leur est offerte par la loi de participer aux réunions à distance, le taux de présence physique aux réunions tenues en 2007 a été de 77 %.

Début 2008, notre Conseil d'administration s'est réuni quatre fois, en février, mars et avril, avec un taux de participation de 93 % de ses membres.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au siège de la société à Paris ou à Murray Hill (New Jersey). Elles ont eu une durée moyenne de trois heures et demie, et ont souvent été précédées ou suivies d'une rencontre informelle avec les membres du Comité de Direction, ce qui a permis aux administrateurs de s'entretenir régulièrement avec les principaux dirigeants opérationnels du Groupe de nos orientations stratégiques et technologiques.

Le Conseil d'administration a délibéré à deux reprises en 2007 ainsi qu'en 2008, hors la présence de la Directrice Générale et de nos collaborateurs salariés.

En 2007 et au début de 2008, les travaux du Conseil d'administration ont porté principalement sur les points suivants :

### Comptes et situation financière

En 2007, notre Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, qui ont été approuvés par l'Assemblée en juin 2007. Il a approuvé un budget prévisionnel pour l'exercice en cours et proposé l'affectation des résultats. Il a examiné certaines questions relatives aux principes comptables applicables de manière transitoire ou définitive à la suite du rapprochement avec Lucent, comme par exemple le choix de la méthode dite « SORIE » (*Statement of Recognized Income and Expense*) préconisée par l'IASB, pour la prise en compte des résultats des actifs des fonds de retraite et l'élimination de la réconciliation de notre résultat net et de nos capitaux propres préparée selon les normes IFRS avec les normes US GAAP, comme le permet, dans certains cas, la nouvelle réglementation de la SEC.

Il a également examiné et arrêté les comptes consolidés trimestriels et semestriels de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Lors de chacune de ces réunions, les comptes ont été examinés en présence des Commissaires aux comptes et il a été rendu compte des travaux du Comité de l'Audit et des Finances. Plus généralement, notre Conseil a suivi l'évolution des résultats et de la structure financière du Groupe ainsi que la poursuite des plans de restructuration et de réduction des coûts. Cela l'a amené notamment à convoquer deux réunions exceptionnelles, et à demander à la Direction Générale divers rapports spécifiques, ainsi que la préparation d'un plan général d'action fin octobre 2007.

En outre, il s'est penché à plusieurs reprises sur la question spécifique de la gestion des fonds de pension de Lucent : il a considéré qu'il lui revenait de fixer les grandes orientations de l'affectation des actifs de ces fonds, et de nommer les membres du Comité consultatif chargé de superviser cette gestion (*Pension Benefits Investment Committee*). Il a donc procédé à ces nominations, et approuvé une modification de la politique d'affectation des actifs.

Notre Conseil a également pris connaissance des conditions de la renégociation au profit du Groupe, après le rapprochement avec Lucent, des lignes de crédit syndiquées renouvelables dont disposaient antérieurement Alcatel et Lucent.

En 2008, notre Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, lesquels seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. Notre Conseil a également approuvé un budget prévisionnel pour l'exercice en cours et a proposé l'affectation des résultats.

### Orientation stratégique du Groupe

Notre Conseil d'administration a examiné régulièrement la position d'Alcatel-Lucent sur le marché, a débattu de façon approfondie des orientations stratégiques du Groupe, notamment en entendant les rapports des travaux du Comité de la Stratégie et des Investissements, dont deux des réunions ont été ouvertes à la participation de tous les membres du Conseil (voir section 7.3 « Comité de la Stratégie et des Investissements »), et a approuvé un plan d'action en octobre 2007 visant à l'amélioration de la profitabilité du Groupe. En particulier, il a examiné de façon approfondie les secteurs dans lesquels les investissements importants étaient requis pour assurer la position du Groupe dans les technologies de prochaine génération. Le Conseil a aussi examiné plusieurs projets d'acquisition d'envergures diverses, dont certains ont été poursuivis et menés à bien. Il a suivi la mise en œuvre du *National Security Agreement* avec le gouvernement américain et a suivi les développements des procès qui opposent Alcatel-Lucent à la société Microsoft en matière de propriété intellectuelle.

### Politique de rémunération

Notre Conseil d'administration a examiné les recommandations du Comité des Rémunérations sur les projets de plan d'attribution gratuite d'actions et d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2007. Après avoir constaté que les dispositions fiscales françaises rendaient le dispositif d'attribution gratuite d'actions (autorisée par l'Assemblée générale du 7 septembre 2006)

inattrayant pour les salariés étrangers, il a adopté un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de salariés dans les conditions habituelles. Il a également accordé à la Directrice Générale une délégation de pouvoirs lui permettant d'octroyer des options afin de respecter des promesses consenties lors de l'embauche de nouveaux talents ou à certains salariés dans des circonstances exceptionnelles.

Notre Conseil d'administration a constaté le montant de la part variable de la rémunération à verser en 2007 à M. Tchuruk au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, *prorata temporis* jusqu'au 30 novembre 2006, date à laquelle il a cessé de percevoir toute autre rémunération que les jetons de présence. Il a défini les conditions de la part variable de la rémunération de la Directrice Générale au titre de l'exercice 2007, qui repose sur les mêmes critères de performance que ceux applicables à l'ensemble des cadres assujettis au régime dit « *Global Annual Incentive Plan* » (voir section 7.4 « Rémunérations et avantages »), et approuvé ses modalités de versement. Conformément à la loi, il a fixé la proportion des actions provenant des levées d'options qui sont à conserver par la Directrice Générale (voir section 7.5 « Options de souscription d'actions et autres instruments financiers détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction »).

Notre Conseil d'administration a pris acte des recommandations du Comité des Rémunérations concernant la rémunération des membres du Comité de Direction.

Enfin, après avoir débattu de la réévaluation des jetons de présence, inférieurs aux standards internationaux, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale, qui l'a adopté en juin 2007, un simple ajustement du montant global des jetons de présence afin de maintenir le montant individuel perçu par chaque administrateur au niveau du montant individuel que percevaient les administrateurs d'Alcatel avant le rapprochement avec Lucent, cela en raison des efforts de restructuration que nous nous imposons. Cette même assemblée a aussi décidé, sur proposition du Conseil, l'attribution d'une rémunération annuelle de 50 000 euros par censeur. Notre conseil n'a pas souhaité demander une réévaluation des jetons de présence en 2008.

En 2008, notre Conseil a adopté un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés dans les conditions habituelles et a octroyé des options de souscription d'actions à la Directrice Générale, également aux conditions habituelles. Il a fixé des critères de performance pour la part variable de la rémunération des cadres assujettis au régime dit « *Global Annual Incentive Plan* » (voir ci-dessus), qui s'appliquent également à la Directrice Générale, au titre de l'exercice 2008. En outre, il a approuvé les recommandations du Comité des Rémunérations concernant les critères de performance applicables à l'attribution gratuite d'actions à la Directrice Générale en 2008 conformément à un engagement pris en 2006, et à l'attribution de « *Restricted Cash Units* » également subordonnée à des critères de performance comme élément de son plan d'intéressement

long terme. Enfin, conformément à la loi, le Conseil a fixé les critères de performance au respect desquels doivent désormais être subordonnés les engagements pris au bénéfice de la Directrice Générale à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions (voir section 7.4 « Rémunération et avantages »).

## Éthique

Notre Conseil d'administration a pris connaissance des comptes rendus du Comité de l'Audit et des Finances qui a été tenu régulièrement informé des enquêtes et des procédures judiciaires en cours à la suite des allégations formulées à l'encontre de salariés de sociétés du Groupe (antérieurement au rapprochement avec la société Lucent) en Chine, au Costa Rica, à Taïwan et au Kenya en matière de pratiques commerciales, et de l'accord transactionnel trouvé avec les autorités américaines concernant les pratiques commerciales de Lucent en Chine antérieurement au rapprochement. Il a pris connaissance, au début de 2008, du module de formation destiné au personnel, intitulé « *Alcatel-Lucent's Anti-corruption Program* ».

## Gouvernement d'entreprise

### Règlements intérieurs et Charte de l'administrateur

Les travaux de notre Conseil en matière de gouvernement d'entreprise ont essentiellement concerné l'adoption de son nouveau Règlement Intérieur et de celui de chacun des Comités, ainsi que la révision de la Charte de l'administrateur qui définit les règles déontologiques s'appliquant à ses membres.

### Évaluations

Par ailleurs, la composition de notre Conseil ayant été largement renouvelée à la fin de l'année 2006, et son mode de fonctionnement ayant évolué à la suite du rapprochement avec Lucent, le Conseil a jugé prématuré de procéder dès 2007 à l'auto-évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

Une procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration a été conduite début 2008 avec l'assistance d'un consultant extérieur spécialisé, le cabinet Spencer Stuart. Ce rapport, ayant mis en lumière certaines améliorations possibles en ce qui concerne le fonctionnement du conseil, est examiné de façon approfondie par le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, et le Conseil va consacrer une réunion spécifique à ce sujet.

### Indépendance des administrateurs

Notre Conseil d'administration avait examiné l'indépendance de ses membres, dès leur entrée en fonction, le 30 novembre 2006 et il n'a donc pas été nécessaire de renouveler cet examen au cours de l'année 2007, leur situation individuelle n'ayant pas été modifiée entre-temps. Un nouvel examen de cette indépendance a donc été effectué par le Conseil d'administration le 25 mars 2008 (voir ci-dessus).

### Assemblées générales

En 2007, notre Conseil d'administration a procédé à la convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2007, dont il a arrêté l'ordre du jour et les documents. Il s'est prononcé défavorablement sur un projet de résolution, présenté à l'initiative d'un groupe d'actionnaires prévoyant la suppression des dispositions statutaires relatives à la limitation des droits de vote, qui a finalement été adopté par l'Assemblée. Il a également convoqué les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Alcatel-Lucent nouvelles ou existantes afin de leur soumettre certaines résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires. Il s'est prononcé sur les questions formulées par certains actionnaires par écrit

ou à la suite de contacts entre la Direction Générale et certains actionnaires institutionnels.

Début 2008, le Conseil d'administration a procédé à la convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2008 appelée notamment à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont il a arrêté l'ordre du jour et les documents. Il a également convoqué les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Alcatel-Lucent nouvelles ou existantes afin de leur soumettre certaines résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires.

## 7.3 COMITÉS DU CONSEIL

Avant notre rapprochement avec Lucent en novembre 2006, notre Conseil d'administration comptait trois Comités spécialisés : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations ainsi que le Comité Stratégique. Lors de ce rapprochement, le Conseil d'administration du 30 novembre 2006 a décidé d'en constituer quatre : le Comité de l'Audit et des Finances, le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité de la Stratégie et des Investissements. Chaque Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration qui reste seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont soumis. La Directrice Générale peut assister avec une simple voix consultative à toutes les séances des Comités du Conseil à l'exception des réunions du Comité des Rémunérations consacrées à sa situation personnelle. Au début de l'année 2007, chacun de ces Comités a adopté un nouveau Règlement Intérieur.

### Comité de l'Audit et des Finances

#### Composition

Ce Comité est composé d'au moins quatre membres dont un, au moins, doit justifier de compétences financières reconnues.

Les administrateurs le composant doivent être tous « indépendants ». En conséquence, il ne doit comprendre aucun dirigeant social. Les administrateurs exerçant des fonctions exécutives dans notre société ne peuvent pas être membres du Comité.

Depuis le 30 novembre 2006, ce Comité est composé de M. Robert Denham, qui en assure la présidence, et de MM. Jean-Pierre Halbron, Daniel Lebègue et Karl Krapek.

#### Missions

Le rôle et le fonctionnement du Comité de l'Audit et des Finances répondent aux exigences de la loi Sarbanes-Oxley ainsi qu'aux préconisations majeures des différents rapports sur la gouvernance d'entreprise. Ses principaux domaines d'intervention concernent les comptes, le contrôle interne, la situation financière ainsi que le Commissariat aux comptes de la société.

#### Les comptes

La mission de notre Comité de l'Audit et des Finances, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner les normes comptables utilisées par la société, les risques et engagements hors bilan significatifs de la société ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par la Directrice Générale ou le Directeur Financier.

Le Comité examine et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe.

Le Comité examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

Il examine les normes comptables applicables à et appliquées par notre Groupe, en norme IFRS et selon les principes comptables français s'agissant des comptes d'Alcatel-Lucent, ainsi que leurs effets et les différences de traitement qu'elles génèrent.

Il examine les comptes sociaux et consolidés, trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les budgets du Groupe.

### Contrôle interne

Le Comité de l'Audit et des Finances vérifie que sont en place des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières assurant la fiabilité de celles-ci. Le responsable de l'audit interne du Groupe lui rapporte périodiquement les résultats des diligences de ses services. En outre, deux fois par an, il examine le plan d'audit interne du Groupe et le fonctionnement et l'organisation du département de l'audit interne. Le Comité est consulté sur le choix du responsable de l'audit interne et sur son remplacement éventuel.

Le Comité examine toute plainte, alerte ou autre signalement, même anonyme, révélant un dysfonctionnement éventuel dans les processus financiers et de consolidation établis au sein du Groupe.

Notre Comité de l'Audit et des Finances rencontre périodiquement notre Directrice de la conformité (« *Chief Compliance Officer* ») pour vérifier l'adéquation de nos programmes de conformité, les violations significatives éventuelles dont ils ont été l'objet et les mesures correctives que nous avons prises.

### La situation financière

Notre Comité de l'Audit et des Finances examine également notre endettement, notre capitalisation et tout changement possible dans cette capitalisation, ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Financier (telle que la couverture des risques, ou la gestion centralisée de la trésorerie).

Il examine les risques auxquels le Groupe peut être exposé (ainsi que les mesures prises par la Direction Générale pour en réduire les conséquences), et les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

Il examine aussi les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros.

### Le Commissariat aux comptes

Notre Comité de l'Audit et des Finances conduit la procédure de sélection de nos Commissaires aux comptes et recommande au Conseil le choix de ceux-ci.

Les missions qui ne relèvent pas du contrôle de nos comptes, ou n'en sont ni l'accessoire ni le complément direct, sans pour autant être incompatibles avec les fonctions de Commissaires aux comptes doivent, le cas échéant, et quelle que soit leur importance, faire l'objet d'une autorisation du Comité de l'Audit et des Finances qui veille à ce que celles-ci ne contreviennent notamment pas aux dispositions de l'article L. 822.11 du Code de commerce.

Il examine et vérifie l'indépendance des Commissaires aux comptes et formule un avis sur le montant de leurs honoraires au titre de leur mission de contrôle des comptes.

Il définit, en fonction du montant total des honoraires versés au titre du contrôle de nos comptes au cours d'un même exercice social, le (ou les) seuil(s) au-delà desquels les missions préalablement autorisées devront faire l'objet d'une autorisation particulière du Comité.

### Travaux du Comité en 2007 et début 2008

Les membres du Comité de l'Audit et des Finances se sont réunis six fois en 2007. Lors de ces réunions, leur taux de participation a été de 96 %.

En 2007, le Comité de l'Audit et des Finances a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et des comptes consolidés semestriels de l'exercice 2007, en normes IFRS et leur réconciliation aux normes américaines (US GAAP), ainsi qu'à l'examen des comptes trimestriels du Groupe en normes IFRS et des comptes sociaux annuels en normes comptables françaises. Pour préparer cet examen, il s'est appuyé notamment sur les travaux du Comité de l'Information Financière (« *Disclosure Committee* ») mis en place pour satisfaire aux dispositions du Sarbanes-Oxley Act en vue de conforter la publication d'informations fiables sur le Groupe. Lors de chacune de ses réunions, le Comité de l'Audit et des Finances a entendu le Directeur Financier et les Commissaires aux comptes et examiné en présence de ces derniers les principaux points discutés avec le Directeur Financier lors de l'établissement des comptes. En début d'année, les prévisions budgétaires et financières pour l'exercice 2007 ont été présentées. À plusieurs reprises, le Comité s'est également penché sur les risques spécifiques à certains grands contrats.

En ce qui concerne les principes comptables, le Comité a examiné notamment le choix de la méthode retenue dans le cadre des options offertes par la révision d'IAS 19 – Avantages au personnel, concernant la comptabilisation des pertes et gains actuariels et tout ajustement du plafonnement des actifs de retraite, net des effets d'impôt, directement en capitaux propres. Il a également examiné les conséquences de l'application du SFAS 158 (norme américaine relative aux retraites) sur les impôts différés. Le Comité a approuvé les choix faits en ce qui concerne la présentation de l'information sectorielle. En outre, il a donné des informations au Conseil concernant les grandes orientations relatives à l'affectation des actifs des fonds de pension de Lucent, et à la nomination des membres du Comité consultatif chargé de superviser cette gestion (« *Pension Benefits Investment Committee* »). Il a étudié les nouvelles dispositions de la réglementation américaine permettant l'abandon, dans certains cas, de la réconciliation entre les comptes préparés selon les IFRS et les normes US GAAP.

Notre Comité de l'Audit et des Finances a reçu communication du rapport annuel de l'Audit Interne pour 2006 ainsi que du plan d'audit interne pour 2007. Lors de la revue des audits internes, le Comité a entendu le service en charge de cette mission et a examiné avec lui les moyens dont il dispose. Le Comité a suivi de façon régulière les progrès réalisés dans le cadre de la certification prévue par l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act. Il a entendu à plusieurs reprises le Directeur juridique sur les développements des affaires du Costa Rica, de Taïwan et du Kenya (voir section 6.10 « Questions légales »). Enfin, le Comité a mis en place une nouvelle procédure d'alerte financière conforme aux prescriptions du Sarbanes-Oxley Act tout en respectant les contraintes fixées par la CNIL.

Notre Comité de l'Audit et des Finances a donné son autorisation préalable à des missions qui sont confiées aux Commissaires aux comptes en dehors du contrôle légal des comptes. Après avoir entendu le Directeur Financier et les Commissaires aux comptes, le Comité est également intervenu dans la fixation des honoraires de ces derniers au titre de l'exercice 2007.

Notre Comité de l'Audit et des Finances s'est réuni deux fois au cours du premier trimestre 2008, pour procéder à l'examen préalable des résultats et des comptes annuels clos le 31 décembre 2007 et sur le rapport annuel de l'Audit interne pour 2007, ainsi que sur le plan d'audit interne pour 2008. Il a procédé à l'examen du document 20-F et du document de référence et il a examiné le rapport des auditeurs internes et externes sur la qualité des contrôles internes mis en place dans le Groupe.

## Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations

### Composition

Le Comité du gouvernement d'entreprise et des nominations est composé de trois membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants.

Depuis le 30 novembre 2006, ce Comité est composé de M. Daniel Bernard qui en assure la présidence, de Mme Linnet Deily et de MM. Frank Blount, Henry Schacht et Jean-Cyril Spinetta.

### Missions

La première mission de notre Comité du Gouvernement d'entreprise et des Nominations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'étudier les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, d'identifier et de proposer au Conseil des personnes qualifiées pour exercer les fonctions d'administrateur et siéger aux Comités ; d'élaborer et de recommander au Conseil d'administration un corps de principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société ; et de superviser les évaluations du Conseil d'administration et de ses Comités.

La deuxième mission de notre Comité du Gouvernement d'entreprise et des Nominations est d'examiner les plans de succession du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des autres dirigeants de notre Groupe.

### Travaux du Comité en 2007 et début 2008

Notre Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations s'est réuni trois fois au cours de l'année 2007. Il a notamment examiné la Charte de l'administrateur, préconisé la position à prendre par le Conseil sur les projets de modifications statutaires, proposés par certains actionnaires, concernant les limitations statutaires des droits de vote et les droits de vote doubles, examiné les

plans de succession des membres du Comité de Direction ainsi que les méthodes pour les mettre en place et la formation des administrateurs, proposé la nomination d'un secrétaire adjoint du Conseil et effectué des propositions de modification de l'organisation de l'équipe dirigeante.

Le Comité s'est réuni une fois au début de 2008. Il a examiné de façon approfondie le rapport d'auto-évaluation du Conseil, procédé à la revue d'indépendance des administrateurs (voir dans cette Section « Les travaux du Conseil en 2007 et début 2008 ») et examiné les candidatures pour le renouvellement des postes de censeur.

## Comité des Rémunérations

### Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants.

Depuis le 30 novembre 2006, ce Comité est composé de M. Edward Hagenlocker, qui en assure la présidence, de Mme Linnet Deily, de Lady Jay et de M. Jean-Pierre Halbron.

### Missions

La mission de notre Comité des Rémunérations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'étudier et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général, ainsi que des principaux dirigeants, d'examiner les politiques d'octroi d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions aux cadres dirigeants et salariés, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la société sous la forme d'une offre réservée aux salariés.

### Politique de rémunération

Le Comité des Rémunérations fait des recommandations au Conseil concernant l'évaluation annuelle de notre Direction. Il recommande annuellement au Conseil la rémunération fixe et une définition de la rémunération variable des principaux dirigeants, ainsi que les règles de fixation de cette part variable en fonction de la performance de ceux-ci et de la stratégie à moyen termes de l'entreprise, ainsi que les objectifs qui seront pris en compte pour cette évaluation de performance.

Notre Comité des Rémunérations est également chargé de superviser et d'orienter la définition de la politique de rémunération et de la stratégie en matière d'avantages annexes applicables à l'ensemble de notre personnel.

### Stock-options, attributions gratuites d'actions et augmentations de capital réservées aux salariés

Notre Comité des Rémunérations est chargé d'examiner la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, en particulier la périodicité des attributions, les conditions d'entrée en jouissance, etc. Il propose au Conseil d'arrêter le ou les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions établis annuellement, ainsi

que les plans exceptionnels proposés le cas échéant par notre Direction Générale quand les circonstances le justifient. Il examine également et fait des recommandations au Conseil concernant les programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux dirigeants.

Notre Comité des Rémunérations examine par ailleurs les projets d'augmentation de capital réservées aux salariés du Groupe.

### Travaux du Comité en 2007 et début 2008

Notre Comité des Rémunérations s'est réuni six fois en 2007 avec un taux moyen de participation de 92 %.

Notre Comité des Rémunérations a analysé les conditions de notre plan d'options de souscription d'actions de mars 2007 et le projet de résolution relatif à l'attribution gratuite d'actions soumis à l'assemblée. Il a déterminé le montant de la part variable de la rémunération du Président et Directeur Général pour les onze premiers mois de 2006, et analysé les conséquences des différences de méthode de rémunération de la performance en 2006 pour les cadres provenant d'Alcatel et ceux provenant de Lucent.

Notre Comité des Rémunérations s'est penché sur les critères de performance proposés pour définir la rémunération variable de la Directrice Générale et celle des cadres dirigeants, au titre de l'année 2007 (voir section 7.4 « Rémunérations et avantages »). Il a également examiné les avantages en nature accordés à celle-ci, et les conditions d'application de la règle concernant l'obligation de détention d'actions provenant de l'exercice d'options de souscription d'action ou d'attribution gratuite d'actions jusqu'à l'expiration de son mandat (voir section 7.5 « Options de souscription d'actions et autres instruments financiers détenus par les membres du conseil d'administration et du comité de direction »). Il a débattu de la fixation des rémunérations de certains cadres dirigeants à l'occasion de leur promotion. Enfin, il a débattu de la réévaluation des jetons de présence des administrateurs (voir section 7.2 « Conseil d'administration »).

Début 2008, il s'est réuni quatre fois et a examiné notamment le projet d'attribution d'options de souscription pour 2008 et formulé des recommandations pour l'allocation destinée aux salariés et à la Directrice Générale.

Notre Comité des Rémunérations a examiné l'application des critères de la part variable de la rémunération des cadres assujettis au régime dit « *Global Annual Incentive Plan* » (voir ci-dessus), qui s'appliquent également à la Directrice Générale au titre de l'exercice 2007, et émis une recommandation sur les critères de cette rémunération variable au titre de l'exercice 2008. Il a également formulé des recommandations concernant la rémunération des membres du Comité de Direction, les critères de performance pour l'attribution gratuite d'actions à la Directrice Générale en 2008, l'attribution de « *Restricted Cash Units* » subordonnée à des critères de performance dans le cadre d'un plan d'intéressement long terme et les critères de performance au respect desquels doivent être subordonnés les engagements pris au bénéfice de la Directrice Générale à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. Il a également examiné le projet de résolutions soumis à l'assemblée générale concernant l'autorisation relative à l'attribution d'options de souscription et l'attribution gratuite d'actions, ainsi que les jetons de présence (voir dans cette Section « Les travaux du Conseil en 2007 et début 2008 »).

Notre Comité des Rémunérations a par ailleurs proposé de confier la gestion de l'exercice des options de souscription des membres du Comité de Direction à un intermédiaire financier indépendant, dans un souci de bonne gouvernance.

## Comité de la Stratégie et des Investissements

### Composition

Le Comité est composé d'au moins quatre membres et est présidé par le Président du Conseil d'administration.

Depuis le 30 novembre 2006, le Comité est composé de M. Serge Tchuruk qui en assure la présidence, et de MM. Jozef Cornu, Edward Hagenlocker et Henry Schacht.

### Missions

La mission de notre Comité de la Stratégie et des Investissements, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner les propositions d'orientations stratégiques et d'investissements de notre Groupe, les opérations de restructuration interne qui leur sont associées et les projets d'investissements et de cessions d'actifs, et en particulier de suivre pour le compte du Conseil la mise en œuvre de l'intégration entre ex-Alcatel et Lucent et la réalisation des synergies.

Le rôle de ce Comité est de s'assurer que nos ressources financières et humaines sont affectées de la meilleure manière pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil en termes de croissance et de profitabilité.

Notre Comité de la Stratégie et des Investissements examine les plans stratégiques annuels qui lui sont soumis par la Direction Générale. Ceux-ci comportent une analyse des marchés qui sont pertinents pour la société, de leur évolution prévisible et de notre positionnement (parts de marché, résultats financiers) sur ces marchés.

Ces plans présentent les propositions d'actions en matière commerciale et de recherche et développement, les contraintes, juridiques et autres, éventuellement applicables, et prennent en considération les voies alternatives qui s'offrent à nous sous forme de développement interne, d'accord de coopération, d'acquisition ou de cession d'activité.

Notre Comité de la Stratégie et des Investissements examine les propositions de décisions que la Directrice Générale doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Il examine également le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissements.

### Travaux du Comité en 2007 et début 2008

Notre Comité de la Stratégie et des Investissements a tenu quatre réunions en 2007, dont deux ont été ouvertes à la participation de tous les administrateurs et des censeurs.



Au cours de ces réunions, le Comité a notamment entendu des rapports sur l'avancement de l'intégration entre Alcatel et Lucent, examiné des sujets spécifiques comme les réseaux domestiques (*digital home networks*), les réseaux de nouvelle génération (NGN), les réseaux mobiles de troisième génération (norme W-CDMA), et les projets de diversification de la base de clientèle du Groupe (marchés de l'entreprise, marchés « industrie et secteur public »). L'une de ses réunions a été consacrée à faciliter l'examen par le Conseil du plan d'action de la Direction Générale visant à l'amélioration de la rentabilité du Groupe, annoncé à la fin du mois d'octobre 2007.

Notre Comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni une fois au cours du premier trimestre 2008, pour débattre du plan budgétaire pour 2008, des relations avec les investisseurs et de projets stratégiques en cours. Cette réunion a été ouverte à la participation de tous les administrateurs et des censeurs.

## 7.4 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

### Jetons de présence des administrateurs et rémunérations des censeurs

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'année 2007 par l'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2007 s'élève à 700 000 euros.

Les modalités de répartition des jetons reposent sur le principe suivant : le montant des jetons de présence est divisé en deux parties égales, une partie fixe répartie en parts égales entre les membres du Conseil et une partie variable, répartie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités dont ils sont membres. Les modalités de répartition des jetons de présence décrites ci-dessus ne s'appliquent ni à la Directrice Générale qui n'en perçoit pas, ni au Président du Conseil qui reçoit proportionnellement le double de ce que reçoit chaque administrateur. Le règlement des jetons de

présence est effectué en deux versements, l'un après l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et l'autre en fin d'année.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration a été modifié le 30 novembre 2006 pour prendre en compte les nouvelles modalités de répartition.

Les censeurs reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée générale répartie en part égale entre eux et versée selon les mêmes modalités que les jetons de présence. L'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2007 a fixé ce montant à 100 000 euros.

| <b>Jetons de présence versés aux administrateurs (en euros)</b> | <b>2007</b> | <b>2006</b> |
|---|-------------|-------------|
| Serge Tchuruk   | 96 890      | -           |
| Patricia F. Russo   | -           | -           |
| Daniel Bernard  | 46 770      | 70 684      |
| W. Frank Blount   | 46 770      | 50 631      |
| Jozef Cornu <sup>(1)</sup>                                      | 46 770      | 45 352      |
| Linnet F. Deily   | 56 818      | 131 411 (3) |
| Robert E. Denham  | 50 120      | 151 322 (3) |
| Edward E. Hagenlocker   | 58 493      | 143 358 (3) |
| Jean-Pierre Halbron <sup>(2)</sup>                              | 53 469      | 47 250      |
| Lady Sylvia Jay   | 51 794      | -           |
| Karl J. Krapek  | 50 120      | 135 393 (3) |
| Daniel Lebègue  | 50 120      | 59 708      |
| Henry B. Schacht  | 53 469      | 131 411 (3) |
| Jean-Cyril Spinetta   | 38 397      | -           |
| <b>Rémunérations versées aux censeurs (en euros)</b>            | <b>2007</b> | <b>2006</b> |
| Thierry de Loppinot   | 50 000      | 47 250      |
| Jean-Pierre Desbois   | 50 000      | -           |

(1) M. Cornu a également perçu la somme globale de 57 775 euros au titre de son mandat d'administrateur au sein de sociétés du Groupe.

(2) M. Halbron a également perçu 3 118 euros au titre de son mandat d'administrateur chez Electro Banque, filiale du Groupe.

(3) Montant des jetons versés par Lucent Technologies Inc. en 2006 (taux de change € 1,00 = US \$ 1,2556).

À l'exception de la situation de la Directrice Générale et du Président du Conseil d'administration développée ci-après, la rémunération indiquée dans le tableau ci-dessus constitue la seule rémunération versée aux administrateurs par Alcatel-Lucent au cours de l'exercice 2007.



## Rémunérations des dirigeants

### Le Président du Conseil d'administration

M. Tchuruk ne reçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil ; il perçoit des jetons de présence qui sont d'un montant double de ceux revenant à chacun des autres administrateurs (voir ci-avant tableau allocation des jetons de présence).

Ayant cessé ses fonctions de Directeur Général au 30 novembre 2006, M. Tchuruk n'a plus reçu de rémunération à ce titre depuis cette date.

En juin 2007 lui a été versée la part variable de sa rémunération due au titre de ses fonctions de Directeur Général pour les 11 premiers mois de l'exercice 2006 pour un montant de 244 544 euros. Ce montant se compare à une part variable de 1 105 255 euros versée en juin 2006 au titre de l'exercice 2005. Cette part était calculée sur la base des critères applicables à l'ensemble des cadres dirigeants au titre de l'exercice 2006, à savoir 30 % sur le revenu consolidé (tel que défini par les normes IFRS), 40 % sur le résultat net après intérêts minoritaires et 30 % sur la variation nette de la trésorerie opérationnelle après investissements corporels et incorporels (*free cash flow*) sur une base pro forma avec un périmètre comprenant le Groupe Alcatel avant le rapprochement avec Lucent et le transfert des activités apportées à Thales.

M. Tchuruk bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur et du service d'un secrétariat. Il n'existe aucun engagement de la société à son égard.

### La Directrice Générale

La rémunération annuelle de la Directrice Générale se décompose, comme celle de l'ensemble des cadres et dirigeants du Groupe, en une partie fixe et une partie variable. Elle est décidée, sur proposition du Comité des

Rémunérations, par le Conseil d'administration. La rémunération variable déterminée chaque année par le Conseil d'administration tient compte des perspectives d'évolution et des résultats du Groupe pour l'année suivante, selon des critères stables définis. Elle est versée dans l'année qui suit l'exercice auquel elle se rapporte.

### Rémunérations 2007

La rémunération globale brute versée au cours de l'exercice 2007 à Mme Patricia Russo au titre de ses fonctions de Directrice Générale de la société s'est élevée à 1 652 237 euros et à 164 480 euros d'avantages en nature.

La rémunération fixe annuelle brute de la Directrice Générale s'élevait à 1,2 million d'euros.

Les dispositions encadrant la rémunération de la Directrice Générale du Groupe, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, ont été définies par le Conseil d'administration réuni le 30 novembre 2006.

La rémunération variable versée en 2007 à Mme Russo au titre de ses fonctions de Présidente et Directrice Générale de Lucent, pendant la période d'octobre à décembre 2006, s'est élevée à 344 284 euros (représentant environ 26 % du bonus cible annuel de Mme Russo).

Les critères définis par le Comité des Rémunérations de Lucent (*Leadership Development and Compensation Committee*) ont été fixés en fonction des performances de la société en termes de résultat d'exploitation et de revenus, ainsi que des performances individuelles. La période de trois mois comprise entre octobre et décembre 2006 couvre deux mois de l'exercice fiscal 2007 de Lucent (octobre et novembre) précédant la prise d'effet du rapprochement et un mois d'exercice fiscal 2006 d'Alcatel Lucent (décembre) suivant la prise d'effet du rapprochement.

### Rémunérations versées à la Directrice Générale (en euros) <sup>(1)</sup>

|  | 2007      | 2006    | 2005      |
|--|-----------|---------|-----------|
| Rémunération fixe                              | 1 200 000 | 955 718 | 955 718   |
| Rémunération variable                          | 344 284   | 527 238 | 1 553 042 |
| Plan d'intéressement long terme <sup>(2)</sup> | -         | 371 668 | 2 266 114 |
| Autre rémunération <sup>(3)</sup>              | 107 953   | 25 327  | 41 904    |
| Avantages en nature                            | 164 480   | 14 595  | 60 389    |

(1) Taux de change 2005 et 2006 : € 1,00 = U.S.\$ 1,2556. Taux de change 2007 : € 1,00 = U.S.\$ 1,37096.

(2) Ces montants reflètent les versements au titre des plans d'intéressement long terme échus en 2005 et 2006. Une partie de l'intéressement ayant été payée à Mme Russo en « *Restricted Stock Units* », ces plans d'intéressement long terme ont été clôturés à la date de réalisation du rapprochement entre Alcatel et Lucent pour l'ensemble des salariés concernés (pour plus d'information, voir la Note d'opération d'Alcatel visée par l'AMF sous le n° 06-287 le 7 août 2006).

(3) Ce montant correspond essentiellement à un ajustement pour tenir compte des cotisations sociales en France.

### Rémunérations 2008

La rémunération fixe annuelle brute de la Directrice Générale pour 2008 est inchangée, soit 1,2 million d'euros.

La rémunération variable de la Directrice Générale à verser en 2008 est fonction de critères identiques à ceux applicables à l'ensemble des cadres

dirigeants ainsi qu'à une large part des cadres du Groupe au titre de l'exercice 2007.

Selon la décision du Conseil d'administration réuni le 28 mars 2007, ce montant est fonction du revenu consolidé, du résultat opérationnel et de la variation nette de la trésorerie opérationnelle après investissements corporels et incorporels (*free cash flow*), chacun de ces critères entrant respectivement pour 50 %, 25 % et 25 % dans la détermination de la rémunération variable.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2008 a ainsi fixé le montant brut de la part variable à verser à Mme Russo au titre de l'année 2007 à 635 400 euros, représentant 35,3 % du bonus cible.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 25 mars 2008, et concernant la rémunération variable de la Directrice Générale au titre de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a fixé les mêmes critères que ceux applicables à l'ensemble des cadres du Groupe. Ces critères sont fonction du revenu consolidé et du résultat opérationnel, chacun de ces critères entrant respectivement pour 40 % et 60 % dans la détermination de la rémunération variable. Le bonus cible de la Directrice Générale est de 150 % de sa rémunération fixe annuelle, ce pourcentage reste inchangé par rapport à l'exercice 2006 et 2007.

La Directrice Générale bénéficie par ailleurs du remboursement partiel de frais de logement à Paris ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

#### **Engagements pris à l'égard de la Directrice Générale en cas de cessation de ses fonctions**

Les dispositions du « *Officer Severance Policy* » dont bénéficiait Mme Russo en cas de cessation de ses fonctions de Directrice Générale au sein de Lucent ont été reprises par le Conseil d'administration réuni le 30 novembre 2006.

Ce régime de cessation d'emploi des dirigeants intitulé « *Officer Severance Policy* » s'applique à certains dirigeants de Lucent en cas de licenciement sans cause légitime ou, suite à un changement de contrôle, en cas de démission pour cause légitime, la notion de cause légitime étant définie par le régime dans les deux cas.

Plus précisément, ce régime prévoit le maintien du versement de la rémunération fixe pendant une période dite de continuation de deux ans et du versement, au cours des deux mois de décembre intervenant durant la période en question, d'une prime égale au bonus cible de sa rémunération variable, ainsi que l'accélération de l'acquisition de ses droits à options de souscription d'actions. La période de continuation et les versements correspondants sont pris en compte pour le calcul de l'âge, des années de service et des rémunérations sur lesquels sont calculées les rentes de retraite. Les différents avantages sociaux, de retraite et en nature prévus se poursuivent également pendant cette période.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2007 dans le cadre de la procédure concernant les conventions réglementées.

Conformément aux nouvelles dispositions applicables aux engagements liés à la cessation des fonctions de la Directrice Générale, le Conseil d'administration réuni le 25 mars 2008 a décidé sur recommandation du

Comité des Rémunérations de subordonner ces engagements, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, au respect des critères de performance suivants : que sur la période à courir à compter de cette date jusqu'à la cessation des fonctions de la Directrice Générale, au moins 90 % des objectifs de performance relatifs aux revenus du Groupe ou 75 % des objectifs de performance relatifs au résultat opérationnel, tels que fixés par le Conseil pour la détermination de la rémunération variable de la Directrice Générale (objectifs qui devront être identiques à ceux applicables à l'ensemble des cadres du Groupe) aient été atteints.

Cette décision demeurera valable jusqu'à l'expiration du mandat en cours de la Directrice Générale. Cette décision sera soumise à la prochaine Assemblée générale conformément à la loi.

#### **Autres avantages et intéressement long terme**

Par ailleurs, la Directrice Générale bénéficie des mêmes avantages que ceux prévus pour une grande partie des salariés de Lucent généralement calculés sur la base de sa rémunération annuelle fixe et variable payée par le Groupe.

Ces avantages incluent le régime de retraite de Lucent et les programmes d'assurance invalidité. Mme Russo bénéficie également d'une assurance-décès.

En vertu de son contrat de travail conclu avec Lucent en 2002, Mme Russo a acquis le droit à une indemnité de retraite égale au montant le plus élevé entre 740 000 dollars par an et la somme qui lui serait attribuée au titre du régime de retraite de Lucent (*Alcatel-Lucent Retirement Income Plan*) qui couvre la plupart des bénéficiaires désignés comme « *non-represented* » de Lucent Technologies Inc. Ce régime de retraite prévoit que chaque bénéficiaire, embauché avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à l'instar de Mme Russo, recevra un montant égal à 1,4 % de la somme (a) du salaire moyen annuel dudit bénéficiaire sur une période de cinq ans finissant le 31 décembre 1998 (à l'exclusion de la partie variable versée en décembre 1997) multiplié par le nombre d'années d'ancienneté à cette date, (b) des salaires perçus par ledit bénéficiaire après 1998 et (c) de la partie variable de sa rémunération versée en décembre 1997. Le salaire moyen annuel comprend les parties fixe et variable de la rémunération, excluant les avantages en nature, ce qui recouvre, pour Mme Russo, l'ensemble de ces sommes reçues de notre Groupe.

De plus, conformément à une délibération prise le 30 novembre 2006, le Conseil d'administration s'est engagé à attribuer gratuitement à la Directrice Générale au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, un maximum de 278 000 actions en fonction des critères de performance basés sur les revenus, le résultat opérationnel, la réalisation des synergies et les dépenses opérationnelles sur l'année 2007 et le premier semestre 2008. Ces critères ont été déterminés au préalable par le Comité des Rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration du 4 avril 2008. L'attribution de ces actions deviendra définitive à la fin d'une période d'acquisition de quatre ans et elles seront soumises à l'engagement de conservation décrit en section 7.5 « Options de souscription d'actions et autres

instruments financiers détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction ».

Enfin, le Conseil d'administration du 4 avril 2008 a aussi décidé d'octroyer un nombre maximum de 366 300 « *Restricted Cash Units* » (RCU) à la Directrice Générale si certains critères sont remplis au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du Conseil. Chacun de ces RCU donnera droit à un versement en numéraire correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Alcatel-Lucent pendant les vingt jours de bourse précédant la date d'acquisition. L'acquisition sera subordonnée à une condition de présence de la Directrice Générale pendant une période de deux ans expirant le 3 avril 2010, et ces RCU seront acquis si au cours de ces deux ans la moyenne des cours d'ouverture de l'action Alcatel-Lucent pendant une période de vingt jours de bourse consécutifs atteint un seuil donné, cette acquisition étant modulée de la manière suivante :

- si cette moyenne est au moins égale à 6 euros, 25 % des RCU seront acquis ;
- si cette moyenne est au moins égale à 7,25 euros, 50 % des RCU seront acquis ;
- si cette moyenne est au moins égale à 8,50 euros, 100 % des RCU seront acquis.

### Les membres de la Direction Générale

Le montant global des rémunérations brutes et avantages versés en 2007 à la Direction Générale, dont la composition est rappelée ci-après, hors éléments exceptionnels, s'est élevé à 8,5 millions d'euros (contre un montant total de 12,1 millions d'euros en 2006) dont 4,1 millions d'euros pour la part fixe.

Les éléments exceptionnels (indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels) concernant les dirigeants totalisent un montant de 6,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 (contre un montant de 7,5 millions d'euros en 2006).

Le montant global des rémunérations de la Direction Générale versées en 2007 comprend une partie fixe et une partie variable assise sur les performances du Groupe et sur leurs performances individuelles, selon des critères revus par le Comité des Rémunérations :

- la partie fixe comprend en outre les avantages en nature, et le cas échéant les primes d'expatriation et les indemnités de logement pour les expatriés ;
- la partie variable, à laquelle s'ajoutent les primes de fidélisation, est liée au titre de l'exercice 2006, au revenu consolidé, au résultat net après intérêts minoritaires, et à la variation nette de la trésorerie opérationnelle après investissements corporels et incorporels (*free cash flow*).

Ces chiffres sont fondés sur les informations figurant en Note 32 en annexe aux comptes consolidés. Conformément à la norme IAS 24, cette note détaille la rémunération des membres du Comité de Direction ainsi que des membres du Conseil d'administration. Cependant les chiffres ci-dessus comprennent seulement la rémunération du Comité de Direction et du Président du Conseil

d'administration (pour ce dernier, la part variable de sa rémunération versée en 2007 représente 244 544 euros).

Seuls les membres du Comité de Direction présents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007 sont couverts par cette information soit au total 11 personnes (contre 15 personnes en 2006).

Les rémunérations prises en compte sont calculées *pro rata temporis* au titre de la période au cours de laquelle le dirigeant avait la qualité de membre du Comité de Direction :

- les membres du Comité de Direction dans sa composition du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2007 : Mme Patricia Russo, M. Jean-Pascal Beaufret, M. Frank D'Amelio, M. Étienne Fouques, Mme Claire Pedini, M. Michael Quigley ;
- les membres du Comité de Direction dans sa composition du 31 octobre 2007 au 31 décembre 2007 : Mme Patricia Russo, Mme Cindy Christy, M. Étienne Fouques, M. John Meyer, Mme Claire Pedini, M. Hubert de Pesquidoux, M. Michel Rahier, M. Frédéric Rose.

La partie variable de la rémunération à verser en 2008 au titre de l'exercice 2007 sera fonction du revenu consolidé, du résultat opérationnel et de la variation nette de la trésorerie opérationnelle après investissements corporels et incorporels (*free cash flow*).

Par ailleurs, les jetons de présence perçus le cas échéant par les dirigeants au titre de leur participation au Conseil d'administration de sociétés au sein du Groupe sont déduits du montant des salaires versés.

## Retraites et autres engagements

### Régime de retraite de la Directrice Générale et certains administrateurs

Comme mentionné ci-dessus, Mme Russo bénéficie du régime de retraite de Lucent (*Lucent Retirement Income Plan*).

Certains administrateurs, qui ont fait ou font partie de la direction, bénéficient du régime de retraite complémentaire applicable à environ 80 cadres dirigeants du Groupe, salariés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales françaises contrôlées à plus de 50 % et qui ont adhéré à ce régime.

Ce régime à prestations définies institué en 1976, complète pour chaque bénéficiaire le régime complémentaire de l'AGIRC pour la tranche de rémunération supérieure au plafond prévu par ce dernier et selon un dispositif et une méthode de calcul similaires au régime de l'AGIRC.

Le Groupe est lié par contrat avec une compagnie d'assurances alimentée par Alcatel-Lucent à compter de la liquidation de la retraite pour chaque bénéficiaire (intervenant normalement dès l'âge de 65 ans) et dans la limite des engagements de retraite.

À l'exception des engagements contractuels décrits ci-dessus, il n'y a pas d'autres engagements de la société à l'égard des administrateurs et de la Directrice Générale correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

## Sommes provisionnées pour retraites et autres avantages

Le montant total des engagements au 31 décembre 2007 relatifs aux retraites et autres avantages pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction de notre société, s'élève à 40,2 millions d'euros (contre 53,1 millions d'euros en 2006). Sur ce montant, 28,1 millions

d'euros concernent les administrateurs, y compris la Directrice Générale (contre 33,5 millions en 2006) et 12,1 millions d'euros concernent les membres du Comité de Direction (contre 19,6 millions en 2006).

Le montant de la provision correspondant à ces engagements pris pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction de notre société s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2007.

## 7.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

### OPTIONS ATTRIBUÉES EN 2007

| Bénéficiaires                      | Plan                 | Prix moyen d'exercice (en euros) | Nombre    | Échéance |
|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|-----------|----------|
| S. Tchuruk                         | -                    | -                                | -         | -        |
| P. Russo                           | Plan Alcatel-Lucent  | 9,10                             | 800 000   | 2015     |
| Comité de Direction <sup>(1)</sup> | Plans Alcatel-Lucent | 8,89                             | 2 740 000 | 2015     |

### OPTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS EXERCÉS EN 2007

| Bénéficiaires                      | Plan                      | Prix moyen d'exercice (en euros) | Nombre | Échéance |
|------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------|----------|
| S. Tchuruk                         | -                         | -                                | -      | -        |
| P. Russo                           | RSU Lucent <sup>(3)</sup> | -                                | 42 347 | -        |
| Comité de Direction <sup>(1)</sup> | Plan Alcatel              | 6,70                             | 70 028 | 2011     |
|                                    | RSU Lucent                | -                                | 33 641 | -        |

### OPTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS RESTANT À LEVER AU 01/01/2008

| Bénéficiaires                      | Plan                    | Prix moyen d'exercice (en euros) | Nombre    | Échéance  |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------|-----------|
| S. Tchuruk                         | Plans Alcatel           | 22,02                            | 1 300 000 | 2009-2012 |
| P. Russo                           | Plan Alcatel-Lucent     | 9,10                             | 800 000   | 2015      |
|                                    | Plans Lucent            | 33,35                            | 3 260 566 | 2008-2013 |
|                                    | RSU Lucent              | -                                | 73 913    | -         |
| J. Cornu                           | Plan Alcatel            | 50,00                            | 30 000    | 2009      |
| R.E. Denham                        | Plans Lucent            | 11,23                            | 2 082     | 2012-2013 |
| E.E. Hagenlocker                   | Plans Lucent            | 9,39                             | 976       | 2013      |
| J.P. Halbron                       | Plan Alcatel            | 50,00                            | 200 000   | 2009      |
| K.J. Krapek                        | Plans Lucent            | 7,05                             | 976       | 2013      |
| H.B. Schacht                       | Plans Lucent            | 63,40                            | 395 863   | 2009-2013 |
| Comité de Direction <sup>(2)</sup> | Plans Alcatel 2000-2007 | 11,75                            | 3 171 228 | 2008-2015 |
|                                    | Plans Lucent            | 10,74                            | 1 310 279 | 2008-2013 |
|                                    | RSU Lucent              | -                                | 55 736    | -         |

(1) Membres présents entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007, ne comprenant pas P. Russo

(2) Membres au 1er janvier 2008, ne comprenant pas P. Russo.

(3) RSU : *Restricted Stock Units* donnant droit à une action Alcatel-Lucent.

## TITRES DÉTENUS AU 31/12/2007<sup>(1)</sup>

| Détenteurs                              | Actions Alcatel-Lucent | ADS            | FCP 2AL <sup>(4)</sup> | Total            | Pourcentage du capital social |
|---|------------------------|----------------|------------------------|------------------|-------------------------------|
| Conseil d'administration <sup>(2)</sup> | 434 284                | 879 201        | 11 825                 | 1 325 310        | 0,05                          |
| Comité de Direction <sup>(3)</sup>      | 46                     | 49 167         | 4 245                  | 53 458           | 0,01                          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>434 330</b>         | <b>928 368</b> | <b>16 070</b>          | <b>1 378 768</b> | <b>0,06</b>                   |

(1) Détail de la participation des administrateurs en section 7.1.

(2) Y compris P. Russo et les deux censeurs.

(3) À l'exception de P. Russo.

(4) Parts du Fonds Commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL)

Au cours de l'exercice 2007, aucune déclaration d'opérations sur titres Alcatel-Lucent n'a été portée à notre connaissance par les administrateurs en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

### **Obligation de conservation des actions Alcatel-Lucent provenant des levées d'options de souscription et d'attributions gratuites**

Lors de l'attribution d'options décidée en 2007 au profit des salariés et dirigeants du Groupe, le Conseil d'administration a fixé des obligations nouvelles pour la Directrice Générale conformément aux nouvelles dispositions imposées par le droit français aux mandataires sociaux.

La Directrice Générale doit désormais conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions de mandataire social une proportion des actions créées, soit sur exercice des options qui lui sont attribuées, soit sur acquisition définitive des actions gratuites. Cette proportion est fixée à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de chaque exercice, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant des plus-values nécessaires pour financer l'acquisition de ces actions.

Ces dispositions s'appliquent aux 800 000 options octroyées à la Directrice Générale le 4 avril 2008, ainsi qu'aux actions qui pourraient être attribuées

gratuitement pendant le troisième trimestre 2008 (voir § « Autres avantages et plan d'intéressement long terme » ci-dessus).

Toutefois ces obligations sont suspendues tant que la Directrice Générale détient des actions Alcatel-Lucent pour une valeur au moins égale au montant total de sa rémunération fixe et variable correspondant à la réalisation de 100 % des objectifs qui lui ont été fixés par le Conseil au titre de l'année précédant la date d'exercice des options et/ou la date d'acquisition définitive des actions gratuites.

La Directrice Générale est la seule personne concernée par cette obligation de conservation.

### **Valorisation des options consenties en 2007 à la Directrice Générale**

Les options attribuées en 2007 à Mme Russo ont été valorisées dans les comptes consolidés sur la base d'une valeur unitaire de 3,01 euros. Cette valeur résulte d'évaluations théoriques. En effet, les gains qui pourront être effectivement réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions résultant des levées d'options.

## 7.6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE

Notre Code d'éthique et de bonne conduite définit notre vision d'un comportement économique approprié. Il couvre de nombreux domaines, allant de l'éthique commerciale et le gouvernement d'entreprise jusqu'aux droits de l'Homme et les problèmes environnementaux. Ce Code d'éthique et de bonne conduite stipule que notre politique consiste à mener notre activité à travers le monde suivant les standards d'éthique commerciale les plus élevés, à agir en conformité avec le droit des pays dans lesquels nous sommes présents et à agir en bon citoyen.

En 2006, nous avons créé le poste de Directeur de la Conformité et de la Déontologie (*Chief Compliance Officer*). La Directrice de la Conformité et de la Déontologie est chargée de veiller à la conformité réglementaire au regard aussi bien des lois et standards internationaux que de nos règles de gouvernement d'entreprise et nos pratiques économiques.

Nous avons également mis en place un Conseil de l'éthique et de la conformité, entre autres, afin d'assurer notre conformité avec le Code d'éthique et de bonne conduite.

## 7.7 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS – OPÉRATIONS AVEC LES « PARTIES LIÉES »

Les conventions appelées « réglementées » visent les conventions passées entre une société et son Directeur Général, le cas échéant l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs ou certains actionnaires (actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote) qui, tout en étant autorisées par la législation française, ne portent pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Ces conventions, comme tout nouvel engagement à l'égard de dirigeants en cas de cessation de leur fonction, doivent faire l'objet d'une procédure spécifique d'autorisation préalable par le Conseil d'administration, d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes ainsi que d'une consultation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les conventions et opérations avec les « parties liées » (au sens de la législation américaine) visent, entre autres, les conventions passées avec les administrateurs et dirigeants de la société, des actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital de la société, ou des membres proches de la famille de ces personnes. Elles ne font pas l'objet de la procédure d'autorisation préalable imposée par la législation française, sauf si elles tombent sous l'égide de la régulation des conventions réglementées.

### Conventions et engagements réglementés de notre Groupe

La procédure des conventions réglementées n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2007 et deux conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies en 2007.

La liste des conventions réglementées, mise à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur notre situation financière.

#### Accords conclus avec Thales

Les accords conclus en décembre 2006 et entrés en vigueur en janvier 2007, se sont substitués aux accords existants de 1998-1999. Ils comprennent :

- un protocole d'accord avec le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), TSA et Thales mettant fin aux pactes d'actionnaires de 1998 et 1999 ;
- un nouveau pacte d'actionnaires avec TSA ;
- une convention avec l'État sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales ;
- un accord de coopération avec Thales et TSA ; et
- un contrat intitulé « Master Agreement » entre notre filiale Alcatel-Lucent Participations et Thales, relatif au transfert à cette dernière de nos actifs

dans le domaine des activités spatiales, de la signalisation ferroviaire et des systèmes de sécurité.

Pour plus d'informations sur ces accords, voir section 4.5 « Contrats importants ».

#### Assistance aux filiales

Bien que les accords concernés n'entrent pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel-Lucent, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement.

Au titre de l'exercice 2007, les produits enregistrés par Alcatel-Lucent se sont élevés à 657 613 367,17 euros. Les charges dont Alcatel-Lucent est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 639 055 357,85 euros.

#### Mise en conformité d'un engagement

En application des nouvelles dispositions françaises applicables aux engagements liés à la cessation des fonctions de mandataire social, le Conseil d'administration réuni le 25 mars 2008 a procédé à la mise en conformité de l'engagement pris en faveur de la Directrice Générale dans les conditions prévues par la procédure des conventions réglementées.

Les éléments sont rappelés en section 7.4 « Rémunérations et avantages » ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant en section 14.3 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ».

#### Conventions et opérations avec les « parties liées »

Aucune convention ne lie la société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 5 % du capital social de la société.

Le détail des opérations avec des « parties liées » telles que définies par IAS 24, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 figure en Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Transactions avec les parties liées ».

Ces opérations concernent principalement les sociétés consolidées sous contrôle conjoint par intégration proportionnelle et les sociétés consolidées par mise en équivalence.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17



# 8 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

## 8.1 CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 4 634 882 840 euros, représenté par 2 317 441 420 actions de 2 euros nominal chacune.

Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel-Lucent en application de l'article L. 233-8-11 du Code de commerce et de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF s'élevait à 2 351 256 934 au 31 décembre 2007 (y compris les actions d'autodétention et d'autocontrôle).

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier s'ils ont ou n'ont pas franchi un seuil de participation, le nombre total de droits de vote est publié chaque

mois sur notre site Internet. Pour la détermination des seuils de détention, voir la section 10.2, « Dispositions légales et statutaires particulières ».

Cette information relative aux droits de vote peut être consultée, au titre des Informations réglementées telles que définies dans le règlement général de l'AMF, à l'adresse suivante : [www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com), à la rubrique « Actionnaires et Investisseurs » puis « Informations réglementées ».

## 8.2 CAPITAL POTENTIEL

|  | <b>Nombre total d'actions</b> |
|--|-------------------------------|
| Capital au 31 décembre 2007  | 2 317 441 420                 |
| Options de souscription d'actions Alcatel-Lucent   | 148 618 289                   |
| Obligations remboursables en actions   | 1 919 130                     |
| OCEANE 4,75 % juin 2003  | 63 192 019                    |
| Obligations convertibles en actions*   | 33 139 094                    |
| Titres convertibles représentatifs de dette émis par la société Lucent Technologies Inc. | 146 600 693                   |
| Capital potentiel au 31 décembre 2007**  | 2 710 910 645                 |

\* Le nombre des obligations convertibles en actions a été ramené de 56 260 251 obligations à 33 139 094 obligations pour tenir compte de l'annulation d'options Lucent au cours de l'exercice.

\*\* Pour un descriptif des instruments dilutifs, voir en section 8.6 « Titres et droits émis donnant accès au capital » ci-après.

## 8.3 AUTORISATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Nous disposons, à ce jour, des autorisations suivantes qui nous ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 20 mai 2005 et du 1<sup>er</sup> juin 2007 :

| État au 31 décembre 2007   | Date d'échéance | Durée totale | Montant maximal autorisé  | Utilisation |
|--|-----------------|--------------|---|-------------|
| <b>I. Émissions avec droit préférentiel</b>  |                 |              |   |             |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription dont augmentation par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission | 1/8/2009        | 26 mois      | 20 % du capital social, soit environ 920 millions d'euros ou 460 millions d'actions<br>6 000 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances | Néant       |
| <b>II. Émissions sans droit préférentiel</b>   |                 |              |   |             |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription   | 1/8/2009        | 26 mois      | 5 % du capital social, soit environ 230 millions d'euros ou 115 millions d'actions<br>6 000 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances  | Néant       |
| Émission de titres en cas d'apports en nature  | 1/8/2009        | 26 mois      | 10 % du capital social, soit environ 230 millions d'actions   | Néant       |
|  |                 |              | 920 millions d'euros ou 460 millions d'actions  | Néant       |
|  |                 |              | pour les actions ordinaires   |             |
|  |                 |              | pour les valeurs mobilières représentatives de créances   |             |
| Plafond global I et II   |                 |              |   |             |
|  |                 |              | 6 000 millions d'euros  | Néant       |
| <b>III. Émissions réservées aux salariés</b>   |                 |              |   |             |
| Émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE  | 1/8/2009        | 26 mois      | 3 % du capital social   | Néant       |
|  |                 |              | 6 % du capital social et nombre d'options Alcatel Lucent en circulation   |             |
| Options de souscription et d'achat (prix sans décote)  | 20/7/2008       | 38 mois      | < 12 % du nombre total d'actions  | 2,54 %      |
| Attribution gratuite d'actions   | 1/12/2008       | 18 mois      | 1 % du capital social   | Néant       |
| <b>IV. Programme de rachat et annulation d'actions</b>   |                 |              |   |             |
| Rachat d'actions   | 1/12/2008       | 18 mois      | 10 % du capital social  | Néant       |
| Annulation d'actions   | 1/12/2008       | 18 mois      | 10 % du capital social  | Néant       |

## 8.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| Nature de l'opération   | Nombre d'actions          |                          | Montant du capital (en euros) | Primes d'émissions (en euros)   |
|---|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
|   | Actions A                 | Actions O <sup>(1)</sup> |                               |                                 |
| <b>Capital au 31/12/2002</b>  | <b>1 239 193 498</b>      | <b>25 515 000</b>        | <b>2 529 416 996</b>          | <b>21 601 843 469,99</b>        |
| Levées de stock-options   | 108 632                   |                          |                               | 619 778,80                      |
| Remboursement d'obligations Deborah Acquisition :   |                           |                          |                               |                                 |
| - acquisition d'iMagic TV Inc.  |                           | 485 000                  |                               | 2 379 410,00                    |
| Remboursement en actions ex-Alcatel d'obligations émises par Coralec à l'occasion des opérations suivantes :  |                           |                          |                               |                                 |
| - acquisition d'iMagic TV Inc.  | 3 531 332                 |                          |                               | 19 210 446,08                   |
| - acquisition de TiMetra Inc.   | 15 534 934                |                          |                               | 94 452 398,72                   |
| - acquisition d'Astral Point Communications Inc.  | 40 000                    |                          |                               | 576 400,00                      |
| Remboursement d'obligations ex-Alcatel/emprunt 7,917 %  | 1 828                     |                          |                               | 6 105,52                        |
| Transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires   | 26 000 000                | (26 000 000)             |                               |                                 |
| <b>Capital au 31/12/2003</b>  | <b>1 284 410 224</b>      |                          | <b>2 568 820 448</b>          | <b>21 719 088 009,11</b>        |
|   | <b>Actions ordinaires</b> |                          |                               |                                 |
| Levées de stock-options   | 1 508 728                 |                          | 3 017 456                     | 6 856 478,00                    |
| Remboursement en actions ex-Alcatel d'obligations émises par Coralec à l'occasion des opérations suivantes :  |                           |                          |                               |                                 |
| - acquisition d'Astral Point Communications Inc.  | 300 000                   |                          | 600 000                       | 4 323 000,00                    |
| - acquisition de Telera Inc.  | 400 000                   |                          | 800 000                       | 1 304 000,00                    |
| - acquisition d'iMagic TV Inc.  | 50 000                    |                          | 100 000                       | 272 000,00                      |
| - acquisition de TiMetra Inc.   | 1 000 000                 |                          | 2 000 000                     | 6 080 000,00                    |
| - acquisition de Spatial Wireless   | 17 783 297                |                          | 35 566 594                    | 176 268 039,86                  |
| Remboursement d'obligations ex-Alcatel / emprunt 7,917 %  | 3 212                     |                          | 6 424                         | 10 728,08                       |
| Imputation des pertes sur les primes (AG du 4 juin 2004)  |                           |                          |                               | (14 156 675 224,11)             |
| <b>Capital au 31/12/2004</b>  | <b>1 305 455 461</b>      |                          | <b>2 610 910 922</b>          | <b>7 757 527 030,92</b>         |
| Levées de stock-options   | 1 855 913                 |                          | 3 711 826                     | 8 316 745,80                    |
| Remboursement en actions ex-Alcatel d'obligations émises par Coralec à l'occasion des opérations suivantes :  |                           |                          |                               |                                 |
| - acquisition d'iMagic TV Inc.  | 50 000                    |                          | 100 000                       | 272 000,00                      |
| - acquisition de Spatial Wireless   | 400 000                   |                          | 800 000                       | 3 964 800,00                    |
| Remboursement d'obligations ex-Alcatel/emprunt 7,917 %  | 120 780 266               |                          | 241 560 532                   | 403 406 088,44                  |
| <b>Capital au 31/12/2005</b>  | <b>1 428 541 640</b>      |                          | <b>2 857 083 280</b>          | <b>8 173 486 665,15</b>         |
| Levées de stock-options   | 2 697 886                 |                          | 5 395 772                     | 13 528 427,68                   |
| Remboursement en actions ex-Alcatel d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de Spatial Wireless  | 300 000                   |                          | 600 000                       | 2 973 600                       |
| Émission d'un nombre d'actions Alcatel-Lucent équivalent au nombre d'ADS Alcatel attribués aux actionnaires de Lucent Technologies Inc. dans le cadre de l'opération de rapprochement avec cette dernière | 878 139 615               |                          | 1 756 279 230                 | 7 163 619 258,40 <sup>(2)</sup> |
| <b>Capital au 31/12/2006</b>  | <b>2 309 679 141</b>      |                          | <b>4 619 358 282</b>          | <b>15 353 607 951,24</b>        |
| Imputation de frais relatifs à l'opération de rapprochement avec Lucent   |                           |                          |                               | 86 523,34                       |
| Levées de stock-options   | 2 726 675                 |                          | 5 453 350                     | 13 262 790,90                   |
| Exercice des warrants émis par Lucent Technologies Inc.   | 28 612                    |                          | 57 224                        | 224 468,53                      |
| Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.   | 4 506 992                 |                          | 9 013 984                     | 36 236 215,68                   |
| Remboursement en actions Alcatel-Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de TiMetra Inc.  | 500 000                   |                          | 1 000 000                     | 3 040 000                       |
| <b>CAPITAL AU 31/12/2007</b>  | <b>2 317 441 420</b>      |                          | <b>4 634 882 840</b>          | <b>15 406 457 949,69</b>        |

(1) Les actions composant le capital sont des actions d'une seule et même catégorie depuis la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2003 ayant décidé l'échange des actions de catégorie O en actions ordinaires d'Alcatel et en ADS, selon le cas, ainsi que la suppression des droits particuliers attachés à ces actions de catégorie O.

(2) Montant tenant compte des frais liés à l'opération de rapprochement.

## 8.5 RACHAT D' ACTIONS ALCATEL-LUCENT

Alcatel-Lucent n'a procédé en 2007 à aucune opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions détenues directement par Alcatel-Lucent s'élevait à 25 343 255, représentant 1,09 % du capital social, et celles détenues indirectement par certaines filiales représentent 1,43 % du capital. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2007 en déduction des capitaux propres consolidés.

L'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de 18 mois, à procéder au rachat d'actions Alcatel-Lucent jusqu'à hauteur de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 40 euros par titre tandis que le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 2 euros par titre. Ce programme n'a pas été mis en œuvre.

Le Conseil d'administration, réuni le 25 mars 2008, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2008 d'annuler l'autorisation existante et de lui redonner une nouvelle autorisation pour la mise en place d'un programme de rachat pour une durée de 18 mois.

### Descriptif du programme de rachat en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF

#### *Date de l'Assemblée générale des actionnaires autorisant le programme*

L'achat par la société de ses propres actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2008.

#### *Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la société*

La société détient directement au 29 février 2008 25 343 255 actions et indirectement 33 043 651 actions.

#### *Objectifs du programme de rachat*

Les objectifs du programme de rachat d'actions devant être présenté à l'Assemblée des actionnaires du 30 mai 2008 sont :

- leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi et conformément à l'autorisation soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 mai 2008 ;
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux de notre Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, attribution gratuite d'actions, etc.) ;

- honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à notre capital ;
- la conservation des actions et, dans un deuxième temps, leur remise en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Alcatel-Lucent par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ; et
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

#### *Modalités des rachats*

Les actions pourront à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres d'Alcatel-Lucent, dans le respect et les limites de la réglementation en vigueur, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé.

#### *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximal d'achat*

Le programme concerne les actions de la société Alcatel-Lucent (ISIN FR 0000130007) cotées à la bourse Euronext Paris Compartiment A.

Le pourcentage maximal d'actions pouvant être racheté en vertu de l'autorisation proposée à l'assemblée mixte du 30 mai 2008 est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation des achats. Compte tenu du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007, cette limite représente 231 744 142 actions, soit en considérant le prix maximal d'achat autorisé, un montant théorique maximal de 4 634 882 840 euros, sans tenir compte des actions déjà détenues par la société.

Le prix maximal d'achat est fixé à 20 euros par action.

#### *Durée du programme*

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2008, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée expirant donc le 1er décembre 2009.

## 8.6 TITRES ET DROITS ÉMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

### Warrants et titres convertibles représentatifs de dette émis par Lucent Technologies Inc.

#### Warrants

La société Lucent Technologies Inc. a émis en 2004, dans le cadre du règlement d'un litige boursier l'opposant aux initiateurs d'une *class action* homologuée aux États-Unis par la *US District Court of New Jersey*, des *warrants* donnant droit à des actions de la société Lucent Technologies Inc.

À la date de réalisation de l'opération de rapprochement entre les sociétés Lucent Technologies Inc. et Alcatel, ces *warrants* donnaient droit au total à 38 907 871 actions Alcatel-Lucent.

Au cours de l'exercice 2007, 28 612 actions Alcatel-Lucent ont été créées sur présentation de ces warrants sur la base d'un prix unitaire de conversion de 14,09 U.S.\$.

Ces warrants étant arrivés à échéance le 10 décembre 2007, il n'en reste plus en circulation au 31 décembre 2007.

#### Obligations convertibles

La société Lucent Technologies Inc. avait également émis des titres représentatifs de dette convertibles en actions de la société Lucent Technologies Inc. À la date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces titres donnaient droit, conformément à la décision du Conseil d'administration du 30 novembre 2006, à :

- 44 463 075 actions Alcatel-Lucent, s'agissant des titres convertibles à 7,75 %, à échéance le 15 mars 2017 ;
- 43 832 325 actions Alcatel-Lucent, s'agissant des titres convertibles de série A (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2023 ;
- 55 087 690 actions Alcatel-Lucent, s'agissant des titres convertibles de série B (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2025 ; et
- 15 988 842 actions Alcatel-Lucent, s'agissant des titres convertibles représentatifs de dettes subordonnées à 8 %, à échéance 1er août 2031.
- Le prix unitaire des actions Alcatel-Lucent émises dans le cadre de la conversion des titres convertibles représentatifs de dette mentionnés ci-dessus est égal au prix de conversion de ces titres divisé par la parité d'échange retenue dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent (soit 0,1952 action Alcatel pour une action Lucent) à savoir :
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 24,80 U.S.\$ pour les titres convertibles représentatifs de dette à 7,75 % ;

- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 17,11 U.S.\$ pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série A ;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 15,98 U.S.\$ pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série B ;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 30,43 U.S.\$ pour les titres convertibles représentatifs de dette subordonnée à 8 %.

Le 14 décembre 2006, nous avons sollicité l'accord des porteurs d'obligations convertibles 2,75 % séries A et B afin de modifier les obligations d'informations nous incombant. À cette occasion, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté de 2,75 % à 2,875 %, le prix de conversion des obligations modifié à 16,75 U.S.\$ pour la série A et à 15,35 U.S.\$ pour la série B et un avenant prévoyant de nouvelles obligations d'information a été finalisé fin décembre 2006.

En mars 2007, l'emprunt obligataire convertible 8 % a été remboursé par anticipation en totalité.

Au 31 décembre 2007, l'encours de ces titres convertibles s'élevait à 1,925 milliard d'euros donnant droit à 146 600 693 actions Alcatel-Lucent.

### Stock-options et autres instruments de rémunérations en actions émis par Lucent Technologies Inc.

Dans le cadre du rapprochement avec la société Lucent, nous nous sommes engagés à remettre des actions Alcatel-Lucent aux porteurs de stock-options et autres instruments de rémunérations en actions (*restricted stock units*, *performance shares* et *directors deferrals*) attribués par la société Lucent Technologies Inc., en cas d'exercice ou de conversion par ces derniers des droits attachés à leurs instruments.

Au 30 novembre 2006, date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces instruments donnaient droit à un total de 311 307 596 actions ordinaires de la société Lucent Technologies Inc.

En conséquence et conformément à la décision du Conseil d'administration de la société Alcatel-Lucent en date du 30 novembre 2006, agissant sur délégation de l'Assemblée générale des actionnaires

réunie le 7 septembre 2006, la société Coralec, filiale d'Alcatel-Lucent, a émis au profit de la société Lucent Technologies Inc., 60 767 243 obligations convertibles chacune en une action Alcatel-Lucent.

Lors de l'exercice des stock-options ou autres instruments de rémunérations en actions mentionnés ci-dessus par leurs porteurs, Lucent demande la conversion du nombre correspondant d'obligations convertibles et remet immédiatement le nombre d'actions Alcatel-Lucent résultant de cette conversion aux porteurs ayant exercé leurs droits.

À la date du 31 décembre 2007, un nombre total de 56 260 251 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent était en circulation, étant précisé qu'un maximum de 33 139 094 de ces obligations seulement pourra être converti, en raison de l'annulation de stock-options à cette même date.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

## Obligations remboursables ou convertibles en actions

### Émissions dans le cadre d'acquisitions

Au cours de l'exercice 2004, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent (ORA) afin de permettre l'acquisition de la société Spatial Wireless (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 18 988 334 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel-Lucent ont été émises au prix unitaire de 11,91 euros. Aucun remboursement n'ayant été constaté au cours de l'exercice 2007, le nombre d'actions Alcatel-Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 18 483 297 actions.

Au cours de l'exercice 2003, nous avons autorisé l'émission de deux emprunts par notre filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent afin de permettre l'acquisition des sociétés iMagic TV Inc. (Canada) et TiMetra Ltd. (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société iMagic TV Inc., 3 717 254 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel-Lucent ont été émises au prix unitaire de 7,44 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2007. Le nombre d'actions Alcatel-Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 3 631 332 actions.

Dans le cadre de l'acquisition de la société TiMetra Ltd., 17 979 738 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel-Lucent ont été émises au prix unitaire de 8,08 euros et ont donné lieu, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007, à l'émission de 500 000 actions de 2 euros nominal, portant ainsi le nombre d'actions Alcatel-Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA à 17 034 934 actions.

Au cours de l'exercice 2002, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent afin de permettre l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc., 9 506 763 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel-Lucent ont été émises au prix unitaire de 16,41 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2007. Le nombre d'actions Alcatel-Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 9 123 396 actions.

À la date du 31 décembre 2007, un nombre total de 1 919 130 obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent était en circulation.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

### Émissions dans le cadre d'opérations financières

#### OCEANE juin 2003

En vertu de la délégation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel-Lucent du 17 avril 2003, nous avons procédé le 12 juin 2003, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 1 022 millions d'euros, représenté par un nombre de 63 192 019 obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent nouvelles ou existantes, d'une valeur unitaire de 16,18 euros.

Les obligations, d'une durée de sept ans et demi, portent intérêt au taux annuel de 4,75 %.

Le produit de cette émission était destiné en priorité au rachat partiel, par voie d'offre publique, de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 (5,75 % février 2004 et 5 % octobre 2004) et 2005 (5,87 % septembre 2005). Cette offre a donné lieu à la constitution d'un livre d'ordres auprès des investisseurs institutionnels suivie par une offre à prix fixe réservée aux personnes physiques. Au terme de cette offre, nous avons racheté les obligations visées pour un montant nominal de 342 millions d'euros.

À la date du 31 décembre 2007, un nombre total de 63 192 019 OCEANE, cotées sur Euronext Paris, étaient en circulation.

### Titres non représentatifs du capital

Ces titres concernent les deux emprunts obligataires suivants émis par Alcatel-Lucent :

- l'emprunt 4,375 % d'un montant de 805 millions d'euros (échéance février 2009) admis sur Euronext Paris ;
- et l'emprunt 6,375 % d'un montant de 462 millions d'euros (échéance avril 2014) admis à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2007, la totalité de ces émissions restait en circulation.

# 9 COTATION ET ACTIONNARIAT

## 9.1 COTATION

Nos actions sont échangées sur le marché Eurolist d'Euronext, qui représente aussi le principal marché pour nos actions ordinaires. Ces actions ordinaires sont échangées sur le marché Euronext Paris SA depuis le 3 juin 1987. Outre Eurolist, nos actions ordinaires sont également cotées sur les marchés Euronext Amsterdam, Anvers, Bâle, Euronext Bruxelles, Francfort, Genève, Tokyo et Zürich, ainsi que sur le marché SEAQ International à Londres.

Depuis mai 1992, nos actions sont cotées à la Bourse de New York (NYSE) sous la forme de certificats de dépôt américains (*American Depository Shares* ou ADS).

La Bank of New York est la banque dépositaire qui détient les ADS. Chaque ADS représente une action ordinaire.

### Code ISIN

Depuis le 30 juin 2003, tous les titres cotés à la bourse Euronext Paris sont identifiés par un numéro international d'identification (*International Securities Identification Number* ou ISIN).

Alcatel-Lucent : FR0000130007.

Code mnémonique : ALU.

### Indices

Notre action fait partie des indices boursiers suivants : CAC 40 et Dj Euro Stoxx 50.

## 9.2 TABLEAU DES PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES SUR 3 ANS

Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre action ordinaire sur le marché Euronext Paris :

| Opérations effectuées sur Euronext Paris       | 2007  | 2006  | 2005  |
|--|-------|-------|-------|
| Plus haut ( <i>en euros</i> )                  | 11,86 | 13,82 | 11,70 |
| Plus bas ( <i>en euros</i> )                   | 4,95  | 8,27  | 8,14  |
| Dernier cours ( <i>en euros</i> )              | 4,95  | 10,90 | 10,47 |
| Capitalisation ( <i>en milliards d'euros</i> ) | 11    | 25    | 15    |

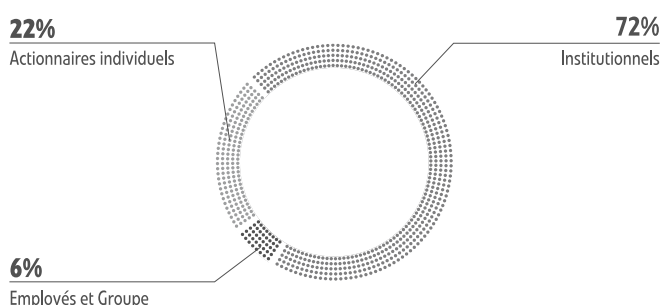
Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre ADS à la Bourse de New York :

| Opérations effectuées sur le NYSE (ADS)           | 2007  | 2006  | 2005  |
|---|-------|-------|-------|
| Plus haut ( <i>en dollars</i> )                   | 15,19 | 16,51 | 15,75 |
| Plus bas ( <i>en dollars</i> )                    | 7,23  | 10,63 | 10,44 |
| Dernier cours ( <i>en dollars</i> )               | 7,32  | 14,22 | 12,40 |
| Capitalisation ( <i>en milliards de dollars</i> ) | 17    | 33    | 16    |

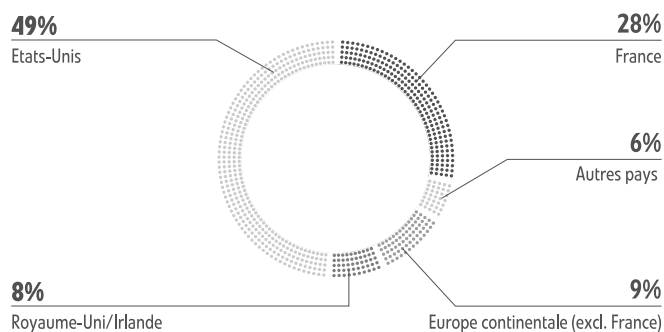


## 9.3 PROFIL DES ACTIONNAIRES

### Répartition du capital par type d'actionnaire au 31 décembre 2007



### Répartition du capital par localisation des teneurs de compte au 31 décembre 2007



\* Source : Capital Bridge.

Nombre d'actions au 31 décembre 2007 : 2 317 441 420.

## 9.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

| Situation au 31/12/2007                                 | Actions              | % capital     | Droit de vote            | % voix        |
|---|----------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| Brandes Investment Partners, L.P. <sup>(1)</sup>        | 237 102 900          | 10,23         | 237 102 900              | 10,08         |
| Pzena Investment Management <sup>(1)(2)</sup>           | 113 482 400          | 4,90          | 113 482 400              | 4,83          |
| Tradewinds Global Investors <sup>(2)</sup>              | 76 958 800           | 3,32          | 76 958 800               | 3,27          |
| Autres institutionnels France <sup>(2)(5)</sup>         | 68 334 600           | 2,95          | 68 334 600               | 2,91          |
| Fidelity Investments <sup>(2)(3)</sup>                  | 53 961 100           | 2,33          | 53 961 100               | 2,29          |
| Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) <sup>(2)</sup> | 48 001 700           | 2,07          | 48 288 650               | 2,05          |
| BT Pension Scheme/Hermès <sup>(1)(2)</sup>              | 40 128 584           | 1,73          | 40 128 584               | 1,71          |
| BNP PARIBAS Asset Management <sup>(2)</sup>             | 38 740 100           | 1,67          | 38 740 100               | 1,65          |
| Crédit Agricole Asset Management <sup>(2)</sup>         | 36 306 500           | 1,57          | 36 306 500               | 1,54          |
| FCP 2AL <sup>(1)</sup>                                  | 29 188 686           | 1,26          | 54 590 086               | 2,32          |
| Autodétention   | 25 343 255           | 1,09          |                          |               |
| Autocontrôle  | 33 056 313           | 1,43          |                          |               |
| Public  | 1 516 836 482        | 65,45         | 1 583 363 214            | 67,35         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 317 441 420</b> | <b>100,00</b> | <b>2 351 256 934 (4)</b> | <b>100,00</b> |

(1) Source actionnaires.

(2) Source Alcatel-Lucent (TPI arrêté au 31 décembre 2007).

(3) Fidelity Management & Research (US) et Fidelity International Ltd.

(4) Total brut des droits de vote, déclaré par Alcatel-Lucent, y compris les actions d'autodétention et d'autocontrôle.

(5) Autres institutionnels France détenant plus de 1 % du capital.

Au 31 décembre 2007, les porteurs de droits de vote double totalisent 67 631 028 voix, représentant 2,88 % des actions ayant droits de vote.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction détiennent ensemble, au 31 décembre 2007, 1 362 698 actions Alcatel-Lucent (y compris de ADS) et 16 070 parts du FCP 2AL, soit 0,06 % du capital et des droits de vote

d'Alcatel-Lucent (voir détail de leur participation dans les sections 7.1 « Direction » et 7.5 « Options de souscription d'actions et autres instruments financiers détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction »).

Au 31 décembre 2007, à notre connaissance, il n'existe pas d'autre actionnaire que Brandes Investment Partners, LP, détenant plus de 5 % du capital social.

Au 4 avril 2008, il n'existe à notre connaissance aucun pacte d'actionnaires, ni aucun accord portant sur les titres de notre société, dont la mise en œuvre ultérieure pourrait avoir un impact sur le contrôle de la société.

### Nantissement d'actions

Au 31 décembre 2007, les nantissements existants sur les actions Alcatel-Lucent inscrites au nominatif pur et administré portaient sur 4 092 actions détenues par 27 actionnaires au total.

### Franchissement de seuil

Au cours de l'année 2007, et jusqu'au 25 mars 2008, un certain nombre d'actionnaires et d'intermédiaires inscrits agissant essentiellement pour le compte de leurs clients, ont porté à notre connaissance les déclarations de franchissement de seuils légaux et statutaires suivants :

| Date du franchissement de seuil | Sens   | % capital | % droits de vote | Société déclarante                                |
|---------------------------------|--------|-----------|------------------|---|
| 28 mars 2007                    | Baisse | 4,74      | 4,67             | FMR Corp. & Fidelity International <sup>(1)</sup> |
| 19 avril 2007                   | Hausse | 10,00     | 9,86             | Brandes Investment Partners <sup>(2)</sup>        |
| 2 juillet 2007                  | Hausse | 2,56      | 2,51             | Natixis Asset Management                          |
| 17 août 2007                    | Hausse | 4,34      | 4,26             | Pzena Investment Management LLC                   |
| 13 novembre 2007                | Hausse | 5,04      | 4,95             | Pzena Investment Management LLC                   |
| 10 janvier 2008                 | Hausse | 2,00      | NC               | BT Pension Scheme/Hermès                          |
| 15 février 2008                 | Hausse | 5,01      | 3,50             | T. Rowe Price Group, Inc. <sup>(3)</sup>          |
| 3 mars 2008                     | Hausse | 5,32      | 5,25             | Pzena Investment Management LLC <sup>(4)</sup>    |

(1) Avis AMF n° 207C0592.

(2) Avis AMF n° 207C0720 contenant la déclaration d'intention de la société Brandes Investment Partners.

(3) Avis AMF n° 208C0376. T. Rowe Price Group, Inc. a déclaré en outre détenir 90 575 obligations convertibles 7,75 % donnant droit à 3 652 889 actions Alcatel-Lucent.

(4) Avis AMF n° 208C0428.

En application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, la société Brandes Investment Partners a déclaré, le 19 avril 2007, acquérir des actions Alcatel-Lucent uniquement dans un but d'investissement pour ses clients, qu'elle n'avait pas l'intention de demander sa désignation au Conseil d'administration et qu'elle n'agissait pas de concert avec une autre personne.

## 9.5 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

| Situation au 31 décembre                 | 2007       |                 | 2006       |                 | 2005       |                 |
|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
|  | % capital  | % droit de vote | % capital  | % droit de vote | % capital  | % droit de vote |
| (en %)                                   |            |                 |            |                 |            |                 |
| Brandes Investment Partners, L.P.        | 10,23      | 10,08           | 9,75       | 9,86            | 10,67      | 10,88           |
| Pzena Investment Management              | 4,90       | 4,83            | NC         | NC              | NC         | NC              |
| Tradewinds Global Investors              | 3,32       | 3,27            | NC         | NC              | NC         | NC              |
| Autres Institutionnels France            | 2,95       | 2,91            | NC         | NC              | NC         | NC              |
| Fidelity Investments                     | 2,33       | 2,29            | 5,22       | 5,27            | NC         | NC              |
| Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) | 2,07       | 2,05            | 2,08       | 2,11            | 4,12       | 4,22            |
| BT Pension Scheme/Hermès                 | 1,73       | 1,71            | NC         | NC              | NC         | NC              |
| BNP Paribas Asset Management             | 1,67       | 1,65            | 0,44       | 0,44            | NC         | NC              |
| Crédit Agricole Asset Management         | 1,57       | 1,54            | 2,74       | 2,77            | NC         | NC              |
| FCP 2AL                                  | 1,26       | 2,32            | 1,23       | 2,34            | 1,89       | 3,14            |
| Autodétention                            | 1,09       | N/A             | 1,10       | N/A             | 1,77       | N/A             |
| Autocontrôle                             | 1,43       | N/A             | 1,45       | N/A             | 2,35       | N/A             |
| Public                                   | 65,45      | 67,35           | 75,99      | 77,21           | 79,20      | 81,76           |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>100</b> | <b>100</b>      | <b>100</b> | <b>100</b>      | <b>100</b> | <b>100</b>      |

## 9.6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

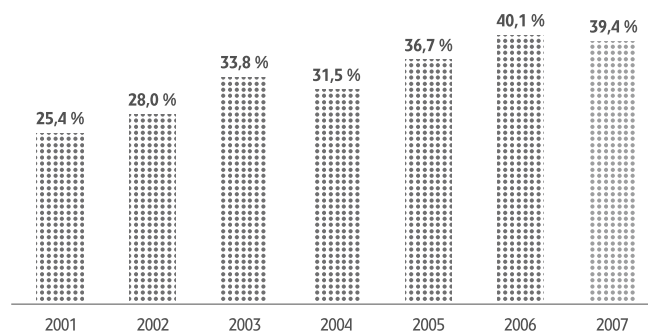
La dernière Assemblée générale s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007 sur première convocation sous la présidence de M. Tchuruk.

Un compte rendu de l'Assemblée est paru dans la presse les 12 et 15 juin 2007. Le compte rendu a été adressé aux actionnaires nominatifs dans la lettre aux actionnaires.

L'ensemble des actionnaires présents et représentés totalisait 887,6 millions d'actions soit un quorum de 39,36 %.

Le taux de participation des actionnaires est passé de 25,4 % en 2001 à 39,4 % lors de la dernière assemblée du 1<sup>er</sup> juin 2007, soit une augmentation de la participation de 14 %.

### Évolution du taux de participation de 2001 à 2007



### Mode de participation à l'Assemblée générale 2007

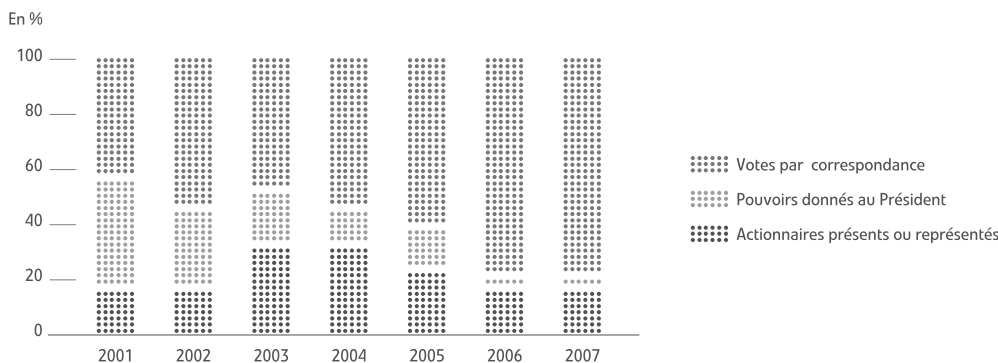
Le tableau et le graphique ci-dessous rendent compte de la répartition des participants à l'Assemblée en fonction du mode de participation utilisé par l'actionnaire.

Il est rappelé que les actionnaires ont la possibilité de participer à l'Assemblée générale selon trois modes :

1. la présence physique de l'actionnaire ou d'un mandataire à l'assemblée,
2. le vote par correspondance, et
3. le pouvoir donné au Président.

| Mode de participation    | Nombre d'actionnaires | Actions (millions) |
|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| Actionnaires présents    | 1 502                 | 149,1              |
| Actionnaires représentés | 310                   | 0,4                |
| Pouvoirs au Président    | 31 297                | 28,8               |
| Votes par correspondance | 8 267                 | 709,3              |
| <b>TOTAL</b>             | <b>41 376</b>         | <b>887,6</b>       |

### Évolution des modes de participation des actionnaires de 2001 à 2007 <sup>(1)</sup>



(1) Informations basées sur le nombre d'actionnaires participant à l'Assemblée.

L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2007 a été adopté. Le résultat des votes a été mis en ligne sur le site Internet.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

## 9.7 ÉVOLUTION DU DIVIDENDE SUR 5 ANS

| Année de versement                                | 2007         | 2006          | 2005 | 2004 | 2003 |
|---|--------------|---------------|------|------|------|
| <i>Dividende distribué (en euros, par action)</i> | <b>0,16*</b> | <b>0,16**</b> | -    | -    | -    |

\* Dividende versé le 4 juin 2007.

\*\* Dividende versé le 11 septembre 2006.

Les dividendes non réclamés au bout de cinq ans sont versés au Trésor public.

La politique de distribution de dividendes est définie par notre Conseil d'administration à la suite d'une analyse, notamment de la position financière du Groupe et de son chiffre d'affaires, et en tenant compte de ses besoins en capital, des performances de son capital, de ses retours actuels et futurs, ainsi que des pratiques d'usages de distribution de dividendes, plus

particulièrement dans le secteur d'activités dans lequel nous opérons. Nous pourrions, au vu de nos résultats financiers, de nos besoins en investissement et de ceux relatifs à la gestion de notre endettement décider de moduler les distributions de dividendes ou de ne pas distribuer de dividende.

Lors de sa réunion du 7 février 2008, notre Conseil d'administration a considéré qu'il était prudent de suspendre le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2007.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

## 10.1 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

### Dénomination et siège social

Alcatel Lucent  
54, rue La Boétie – 75008 Paris  
Téléphone : + 33 1 40 76 10 10

### Nom commercial

Alcatel-Lucent

### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

### Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Objet social

La Société a pour objet en tous pays : l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés, la prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité, et d'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués à l'article 2 de nos statuts et à tous objets similaires ou connexes.

### Numéro d'inscription au Registre du Commerce

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 019 096. Son code APE est 7010 Z.

### Exercice social

Notre exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se finit le 31 décembre.

## 10.2 DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Les informations présentées ci-dessous sont extraites de nos statuts (articles 7, 9, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 22 et 24), des décisions prises par notre Conseil d'administration le 30 novembre 2006, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont le siège social est situé en France et dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

### Détention des actions et obligations de l'actionnaire

#### a) Forme

Les actions ne sont pas représentées par un certificat.

Les actions détenues au porteur sont inscrites dans les livres d'intermédiaires financiers (banque ou société de bourse) au nom de l'actionnaire auprès d'Euroclear.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire jusqu'à un seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions. À compter du seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions de la Société, la mise au nominatif est obligatoire pour toutes les actions détenues ainsi que pour celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil.

#### b) Franchissements de seuils statutaires

En application de dispositions statutaires, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du nombre total des actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre ou télécopie. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi.

En cas de franchissement du seuil de 3 % du nombre total des actions, l'actionnaire doit, dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la Société dans les quinze jours à compter du franchissement, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 1 % est franchi jusqu'à 50 %.

Pour la détermination des seuils, il faut tenir compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant doit certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés indirectement ainsi que les actions assimilées aux actions possédées. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

Ces obligations de déclaration et de mise au nominatif s'appliquent aux détenteurs d'actions par l'intermédiaire d'ADS.

En cas d'observation des dispositions relatives aux déclarations de franchissements de seuils prévues, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités.

#### c) Franchissements de seuils légaux

Outre ces obligations de déclaration statutaires la réglementation française exige que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir un nombre total d'actions (y compris par l'intermédiaire d'ADS), supérieur à 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en faire la déclaration à la société émettrice et à l'AMF dans les cinq jours de bourse du franchissement de seuil.

Cette déclaration est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure à ces seuils.

À défaut d'avoir régulièrement déclaré le franchissement des seuils, l'actionnaire sera privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### d) Conventions d'actionnaires

Par ailleurs, toute clause d'une convention d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société émettrice, doit être déclarée à la Société et à l'AMF dans les cinq jours de bourse à compter de la signature de cette convention.

#### e) Détention d'une participation égale au tiers et offre publique

Lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir plus du tiers du capital ou des droits de vote de la Société, elle doit en informer immédiatement l'AMF et déposer une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société.



## f) Information sur le nombre de droits de vote

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier leur propre situation, nous publions chaque mois, sur notre site Internet, le nombre total de droits de vote existant.

## g) Participations réciproques

En application de la législation française relative aux participations réciproques, une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. En cas de participation réciproque violant cette disposition et à défaut d'accord, la société qui détient la fraction la plus faible du capital de l'autre doit céder sa participation. En attendant la réalisation de cette cession, les actions concernées sont privées du droit de vote.

Dans le cas où la participation réciproque est détenue par une filiale, les actions sont simplement privées du droit de vote.

## h) Identification des détenteurs

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la Société peut demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Droits et obligations attachés aux actions

Les actionnaires ne sont engagés qu'à concurrence du capital de chaque action. Au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque action donne droit à la participation aux bénéfices de la Société, dont la répartition s'effectue conformément aux statuts.

Les dividendes et produits des actions émises par la Société sont payés dans les conditions autorisées ou prévues par la réglementation en vigueur et selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Toute action est indivisible à l'égard de la Société : les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit.

## Modifications du montant du capital social

### a) Augmentations de capital

Conformément aux dispositions légales, notre capital social peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature, en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, cette compétence pouvant aussi être déléguée au Conseil d'administration. En cas de délégation au Conseil d'administration, le Directeur Général peut recevoir des pouvoirs spécifiques pour réaliser l'augmentation de capital.

Le capital social peut être aussi augmenté :

- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission en vertu d'une Assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés ;
- en cas de paiement du dividende en actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ; ou
- sur présentation de titres ou de droits donnant accès au capital social de la Société (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, options de souscription d'actions ou autres titres).

### b) Réductions de capital

Le capital social peut être réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents et représentés, soit par réduction de la valeur nominale des actions soit par réduction du nombre d'actions en circulation.

## Administration de la Société

Notre société est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres au moins et de quatorze au plus.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration nomme provisoirement un administrateur remplaçant par siège vacant, cette nomination étant soumise à ratification de la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société. La nomination d'un administrateur remplaçant en cas de vacance par décès ou par démission est effectuée à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur doit être propriétaire de 500 actions, au moins, de la société.

## Durée du mandat des administrateurs – Limite d'âge

Les administrateurs sont élus pour un mandat de quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles, sous réserve des dispositions ci-après.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 70 ans. Cette limite d'âge n'est toutefois pas applicable au tiers arrondi, le cas échéant, au nombre entier immédiatement supérieur du nombre des administrateurs en fonction.

La nomination d'un administrateur ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut avoir pour effet de porter le nombre des administrateurs ayant atteint cet âge au-delà du tiers arrondi, comme il a été indiqué ci-dessus, du nombre des administrateurs en fonction.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, le nombre des administrateurs ayant plus de 70 ans viendrait à excéder le tiers susvisé du nombre des administrateurs en fonction, le ou les administrateurs les plus âgés sont réputés démissionnaires lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel la proportion des administrateurs âgés de plus de 70 ans a été dépassée, à moins qu'entre-temps cette proportion ait été rétablie.

Le ou les mandats d'administrateurs dont les personnes morales sont investies entrent en compte pour le calcul du nombre des administrateurs auquel la limite d'âge n'est pas applicable.

La personne morale administrateur a l'obligation de pourvoir au remplacement de son représentant âgé de 70 ans, au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Les règles de limite d'âge sont applicables au Président du Conseil d'administration à condition que celui-ci n'exerce pas simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société, la limite d'âge de 68 ans devant alors s'appliquer.

## Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration

1/ Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

2/ Le Conseil d'administration décide si la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration ou si elle est assumée par un Directeur Général.

## Président, Vice-Présidents, Directeur Général, Directeurs Généraux délégués et Secrétaire

1° La Direction Générale de la Société est assurée par le Directeur Général, à moins que le Conseil d'administration ne décide, à la majorité des deux tiers des administrateurs en fonction jusqu'au 30 novembre 2009, et à la majorité simple au-delà de cette date, de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration.

2° Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres, à la majorité des deux tiers des administrateurs en fonction, jusqu'au 30 novembre 2009, et à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés ultérieurement, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration peut mettre fin au mandat du Président à tout moment, à la majorité des deux tiers de ses membres en fonction jusqu'au 30 novembre 2009, et à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés après cette date.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi et notamment veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Il préside le Conseil d'administration, en organise les travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration nomme, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur. Le Vice-Président, ou l'aîné d'entre eux, exerce les fonctions dévolues au Président, lorsqu'il est empêché.

3° S'il ne confie pas la Direction Générale au Président, le Conseil d'administration nomme parmi les administrateurs ou non, à la majorité des deux tiers des administrateurs en fonction jusqu'au 30 novembre 2009 et à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés après cette date, un Directeur Général pour une durée qu'il fixe et qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, le cas échéant. Le Conseil d'administration peut mettre fin au mandat du Directeur Général à tout moment, à la majorité des deux tiers de ses membres en fonction jusqu'au 30 novembre 2009, et à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés après cette date.

4° Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des limitations fixées par le Conseil d'administration du 30 novembre 2006 décrites précédemment en section 7.2 « Conseil d'administration » et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il représente la Société en justice.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article et de la loi relatives au Directeur Général lui sont applicables.

5° Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister, à titre de Directeur Général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués qui peuvent être nommés a été fixé à cinq.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de vacance dans la fonction de Directeur Général, les fonctions et attributions des Directeurs Généraux délégués se poursuivent jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

6° Le Conseil d'administration, sur la proposition du Président ou du Directeur Général, le Président ou le Directeur Général eux-mêmes, ainsi que le ou les Directeurs Généraux délégués, peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, soit pour assurer toute direction ou responsabilité dans la Société, soit pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires faisant ou non partie du Conseil d'administration et même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en Comités ou commissions. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer.

7° Le Conseil d'administration désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire ; il peut faire assister ce dernier par un secrétaire adjoint choisi dans les mêmes conditions.

## Limite d'âge des dirigeants sociaux

Le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués peuvent exercer leurs fonctions pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans qu'elle puisse excéder, le cas échéant, la durée de leur mandat d'administrateur ni en tout état de cause la date de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 68 ans. La même limite d'âge s'applique au Président du Conseil d'administration lorsqu'il exerce également les fonctions de Directeur Général.

Lorsque le Président n'assume pas la Direction Générale, il peut exercer sa fonction pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans que cette durée puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur ainsi que la limite d'âge fixée pour les administrateurs.

## Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration doit à son tour proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination de deux censeurs remplissant les conditions ci-après définies. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration. Ils sont nommés pour deux ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

Ils doivent, au moment de leur nomination, être à la fois salariés de la Société ou d'une société de son groupe et membres adhérents à un fonds commun de placement tel que décrit ci-dessous. Tout fonds commun de placement qui répond aux conditions ci-après définies, peut proposer au Conseil des candidats en vue de la nomination à ces postes de censeurs.

Pour l'application des dispositions qui précèdent :

- 1/ une société du groupe Alcatel-Lucent est une société dont Alcatel-Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote et/ou toute société dans laquelle une société du groupe Alcatel-Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote ;
- 2/ les fonds communs de placement auxquels il est fait référence sont ceux dont la constitution résulte d'un plan d'épargne d'entreprise auquel participe la Société ou une société de son groupe et dont le portefeuille comprend, à hauteur de 75 % au moins, des actions de la Société.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination d'un ou plusieurs censeurs additionnels ne répondant pas aux conditions ci-dessus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, sans que le nombre total des censeurs puisse excéder six.

Les censeurs reçoivent une rémunération annuellement déterminée par l'Assemblée générale ordinaire et répartie par le Conseil d'administration.

## Assemblées d'actionnaires

1° Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les décisions de l'Assemblée générale sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

2° La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

3° Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, ou par correspondance aux assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs purs de la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par

visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

- 4° Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

- 5° Le déroulement de l'Assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.
- 6° Tout actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société, sur notification de l'intermédiaire habilité teneur de compte, invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucune cession, ni aucune opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.
- 7° L'Assemblée générale est présidée, soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur désigné par le Conseil d'administration ou par le Président.

L'assemblée désigne un bureau composé du Président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

- 8° Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par le secrétaire de l'assemblée, soit enfin par l'administrateur désigné pour présider l'assemblée.

L'Assemblée générale ordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.

## Droit de vote

L'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2007 a décidé la suppression de la limitation statutaire des droits de vote en Assemblée générale ; en conséquence et sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.

Conformément à l'article L. 225-99, al. 2 du Code de commerce, la suppression du droit de vote double relève d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire, prise avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ces droits.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé ci-dessus n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé, dans le cas d'un transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

## Affectation du résultat – Dividende

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée générale qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les

dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur

dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ou le Conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

## 10.3 AMERICAN DEPOSITARY SHARES (ADS)

### Description des ADS

Un *American Depositary Receipt* (ADR) est un certificat émis par une banque américaine, représentant des actions (ADS) qui à leur tour représentent un certain nombre d'actions sous-jacentes d'une société non américaine. Les actions sous-jacentes aux ADS sont déposées auprès d'un dépositaire de titres (*custodian*). Les ADS peuvent être négociées sur les marchés américains de la même manière que des actions domestiques.

Chaque ADS d'Alcatel-Lucent représente une action ordinaire d'Alcatel-Lucent. Nos ADS sont cotées à la Bourse de New York.

Ce qui suit est un résumé de certaines stipulations du contrat de dépôt des ADS, mais le contenu intégral du contrat de dépôt entre Alcatel-Lucent, The Bank of New York, et les détenteurs à un moment donné des ADS prévaut sur ce résumé.

Le modèle du contrat de dépôt pour l'ADS et le modèle de l'*American Depositary Receipt* (ADR) ont été déposés sous la forme d'annexes au document d'enregistrement (*registration statement*) sur le Formulaire F6 que nous avons déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 16 novembre 2006. Des copies de ce contrat de dépôt sont disponibles au siège de The Bank of New York, 101 Barclay Street, New York, 10286, États-Unis, et au siège du dépositaire des titres, la Société Générale, 32, rue du Champ de Tir, 44312 Nantes, France.

### Dividendes, autres distributions et droits

The Bank of New York est tenue de s'assurer qu'elle-même ou le dépositaire de titres, selon le cas, reçoit l'ensemble des dividendes et distributions concernant les actions ordinaires déposées.

Les montants distribués aux détenteurs d'ADS seront diminués des taxes ou autres charges gouvernementales devant être retenues par le dépositaire de titres ou The Bank of New York. Si The Bank of New York détermine qu'une distribution en numéraire ou en nature est soumise à des taxes ou charges gouvernementales que The Bank of New York ou le dépositaire de titres est obligé de retenir, The Bank of New York peut utiliser le numéraire, ou vendre ou céder par tout moyen tout ou partie des biens à distribuer pour payer les taxes ou charges gouvernementales. The Bank of New York distribuera ensuite

le reste du numéraire et/ou des biens aux détenteurs d'ADS ayant droit à la distribution, proportionnellement à leur portefeuille.

*Dividendes en numéraire et distributions en numéraire.* The Bank of New York convertira en dollars tous les dividendes en numéraire et toutes les autres distributions en numéraire qu'elle-même ou le dépositaire de titres reçoit en devises étrangères. The Bank of New York distribuera aux détenteurs d'ADS le montant qu'elle reçoit, après avoir déduit tous les frais de conversion de devises. Si The Bank of New York détermine qu'une devise étrangère qu'elle reçoit ne peut pas être convertie et transférée sur une base raisonnable, elle peut distribuer la devise étrangère (ou un document approprié attestant le droit de recevoir la devise) ou peut conserver cette devise étrangère sans l'investir, sans être redevable d'intérêts, pour le compte des détenteurs d'ADS ayant le droit de la recevoir.

*Distributions des actions ordinaires.* Si nous distribuons des actions ordinaires sous la forme d'un dividende ou d'une distribution gratuite, The Bank of New York peut, avec notre approbation, et devra, à notre demande, distribuer aux détenteurs d'ADS de nouvelles ADS représentant les actions. The Bank of New York ne distribuera que des ADS entières. Elle vendra les actions qui l'auraient obligée à utiliser des fractions d'ADS et distribuera ensuite le produit de la même manière qu'elle distribue le numéraire. Si The Bank of New York dépose les actions mais ne distribue pas d'ADS supplémentaires, les ADS existantes représenteront également les nouvelles actions.

Si les détenteurs d'actions ont le choix entre recevoir un dividende en numéraire ou un dividende en actions ordinaires, nous pourrions également accorder cette option aux détenteurs d'ADS.

*Autres distributions.* Si The Bank of New York ou le dépositaire de titres reçoit une distribution autre qu'une distribution en numéraire ou en actions, The Bank of New York distribuera les biens ou titres au détenteur d'ADS, proportionnellement au portefeuille de ce détenteur. Si The Bank of New York détermine qu'elle ne peut pas distribuer les biens ou titres de cette manière ou qu'il n'est pas possible de le faire, alors, après nous avoir consultés, elle peut distribuer les biens ou titres de la manière qu'elle juge raisonnable et pratique ou elle peut vendre les biens ou titres et distribuer le produit net de la vente aux détenteurs d'ADS.

*Droits de souscrire à des actions supplémentaires et autres droits.* Si nous offrons à nos détenteurs d'actions des droits de souscription à des actions supplémentaires ou d'autres droits, The Bank of New York devra, si nous en faisons la demande :

- donner ces droits à l'ensemble des détenteurs d'ADS ou à certains d'entre eux, au moyen de *warrants* ou autrement, si cela est légal et pratiquement possible ; ou
- s'il n'est pas légal ou pratiquement possible de donner ces droits à ceux-ci, essayer de vendre ces droits, *warrants* ou autres instruments.

Dans ce cas, The Bank of New York affectera le produit net des ventes sur le compte des détenteurs d'ADS bénéficiaires des droits. L'affectation sera effectuée sur la base d'une moyenne ou sur une autre base possible sans faire de distinctions entre les détenteurs.

Si un enregistrement en vertu du Securities Act of 1933 sur les titres, telle que modifié, est nécessaire afin d'offrir ou de vendre aux détenteurs d'ADS, les titres représentés par des droits, The Bank of New York ne donnera pas les droits aux détenteurs d'ADS sauf si un document d'enregistrement est en vigueur ou si ces titres sont dispensés d'enregistrement. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de déposer un document d'enregistrement ou d'avoir un document d'enregistrement en vigueur. Si The Bank of New York ne peut pas donner des droits aux détenteurs d'ADS et ne peut pas céder les droits et distribuer le produit net aux détenteurs d'ADS, elle laissera s'éteindre ces droits et les détenteurs d'ADS ne recevront aucune contrepartie pour ceux-ci.

*Droit de vote pour les actions sous-jacentes.* Aux termes du contrat de dépôt, un détenteur d'ADS a le droit, sous réserve de toute disposition applicable de la loi française, de nos Statuts et des titres déposés, d'exercer des droits de vote se rapportant aux actions représentées par ses ADS. The Bank of New York enverra aux détenteurs d'ADS des résumés en anglais de tous les documents fournis par nos soins dans le but d'exercer les droits de vote. The Bank of New York enverra également aux détenteurs d'ADS des directives sur la manière de procéder pour lui donner des instructions de vote, ainsi qu'un document indiquant de quelle manière le vote sera effectué pour les actions ordinaires sous-jacentes si elle ne reçoit pas d'instructions de vote ou reçoit des instructions de vote qui n'ont pas été complétées correctement.

Les ADS représenteront des actions au porteur sauf si le détenteur d'ADS notifie à The Bank of New York qu'il souhaiterait que les actions soient détenues sous une forme nominative.

*Changements affectant les titres déposés.* S'il y a des changements de valeur nominale ou une division, un regroupement, une annulation ou une autre reclassification des titres déposés, ou s'il y a une restructuration, une réorganisation, un rapprochement ou une consolidation ou une vente des actifs nous concernant, alors tous les titres reçus par The Bank of New York en ce qui concerne les titres déposés deviendront de nouveaux titres déposés. Chaque ADS représentera automatiquement sa part des nouveaux titres déposés, sauf si The Bank of New York délivre de nouveaux ADS de la

manière décrite dans la phrase suivante. The Bank of New York peut, avec notre approbation, et devra, à notre demande, distribuer de nouveaux ADS ou demander aux détenteurs d'ADS de restituer leurs ADR en circulation en échange de nouveaux ADR décrivant les nouveaux titres déposés.

*Modification du contrat de dépôt.* The Bank of New York et nous-mêmes pouvons convenir de modifier le texte des ADRs et le contrat de dépôt à tout moment, sans le consentement des détenteurs d'ADS. Si la modification ajoute ou augmente des frais ou charges (autres que des taxes ou d'autres charges gouvernementales) ou porte atteinte à un droit important des détenteurs d'ADS, elle n'entrera pas en vigueur en ce qui concerne les ADS en circulation avant un délai de trois mois après l'envoi d'une notification de modification aux détenteurs d'ADS par The Bank of New York. À l'expiration de cette période de trois mois, il sera considéré que chaque détenteur d'ADS, en continuant de détenir ses ADS, consent à la modification et est lié par le contrat de dépôt tel que modifié. The Bank of New York et nous-mêmes ne modifieront pas le contrat de dépôt ou le formulaire des ADR pour porter atteinte au droit du détenteur d'ADS de restituer ses ADS et de recevoir les actions ordinaires et tous autres biens représentés par les ADR, sauf pour respecter des dispositions obligatoires du droit applicable.

*Résiliation du contrat de dépôt.* The Bank of New York résiliera le contrat de dépôt si nous le lui demandons et en avisera les détenteurs d'ADS au moins 30 jours avant la date de résiliation. The Bank of New York peut également résilier le contrat de dépôt si elle démissionne et si un nouveau dépositaire n'a pas été nommé par nos soins et n'a pas accepté sa nomination dans un délai de 90 jours après que The Bank of New York nous ait notifié de sa démission. Après la résiliation du contrat de dépôt, The Bank of New York n'enregistrera plus les transferts d'ADS, ne distribuera plus les dividendes aux détenteurs d'ADS, n'acceptera plus les dépôts d'actions ordinaires, ne donnera plus de notifications et n'accomplira plus aucun autre acte quel qu'il soit au titre du contrat de dépôt ; cependant, The Bank of New York continuera à :

- collecter les dividendes et autres distributions se rapportant aux titres déposés ;
- vendre les droits de la manière décrite sous le titre « Dividendes, autres distributions et droits – Droits de souscrire à des actions supplémentaires et autres droits » ci-dessus ; et
- délivrer les titres déposés, ainsi que tous les dividendes ou autres distributions reçus en rapport avec ceux-ci et le produit net de la vente des droits ou autres biens, en échange des ADR restitués.

Un an après la résiliation, The Bank of New York pourra vendre les titres déposés et conserver le produit de la vente, ainsi que tout autre numéraire alors détenu par elle, au profit des détenteurs d'ADS qui n'ont pas restitué leurs ADS, au prorata de leur portefeuille. The Bank of New York ne sera pas redevable d'intérêts sur le produit de la vente ou tout numéraire qu'elle conserve.



## 10.4 DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En complément de ces informations, Alcatel-Lucent établit un rapport développement durable au titre de l'exercice 2007 qui sera disponible sur notre site en mai à l'adresse suivante : [www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com)

### A. Indicateurs sociaux France (article R. 225-104 du Code de commerce)

Les données présentées ci-dessous, conformément à l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, couvrent les unités d'Alcatel-Lucent situées en France représentant, à fin décembre 2007, 98 % des effectifs du Groupe en France.

#### Emploi

##### a) Effectifs

|   | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|
| Effectifs inscrits  | 12 111           | 15 955           |
| Effectifs permanents  | 10 181           | 13 477           |
| Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) au 31 décembre * | 36               | 70               |

\* À l'exception des contrats d'alternance

##### b) Embauches

|  | 2007         | 2006       |
|--|--------------|------------|
| Nombre d'embauches sous contrat à durée indéterminée (CDI) | 1 483        | 466        |
| Dont mutations au sein du Groupe                           | 399          | 182        |
| Dont recrutements externes                                 | 1 084        | 284        |
| Nombre d'embauches sous contrat à durée déterminée         | 243          | 326        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 726</b> | <b>792</b> |

L'effectif d'Alcatel-Lucent en France a diminué de 24 % soit 3 844 salariés. Cependant à périmètre constant, c'est-à-dire sans le transfert de 4 327 salariés d'Alcatel Space à Thales, l'effectif inscrit total est en augmentation de + 4 %. Ceci est principalement lié à l'intégration des salariés, provenant de Lucent et de Nortel.

La population des ingénieurs et cadres a progressé de + 8 %, alors que celle des ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise) et ouvriers a diminué de 7 %. L'intégration des salariés de Lucent et de Nortel, opération

#### Variation de périmètre

En 2007, le périmètre ne comprend pas les 4 327 salariés d'Alcatel Alenia Space ayant rejoint le groupe Thales mais comprend 957 salariés de Nortel ainsi que 193 salariés de Lucent Technologies France.

qui s'est déroulée en début d'année, a eu parallèlement une incidence sur l'augmentation de l'effectif moyen correspondant à 855 salariés.

Les cadres représentent 73 % du total des effectifs, et le recrutement des cadres équivaut à 81 % de l'ensemble des embauches CDI.

Plus de la moitié (56 %) des contrats à durée déterminée concerne des salariés en contrat d'alternance.

Un effort de recrutement d'apprentis de 16,5 % a été réalisé en 2007.



**c) Départs**

|   | 2007         | 2006       |
|---|--------------|------------|
| Démissions et fin de période d'essai                      | 137          | 153        |
| Fin de CDD  | 231          | 225        |
| Dont CDD transformés en CDI                               | 28           | 11         |
| Autres départs dont cessions, transferts et licenciements | 875          | 495        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 243</b> | <b>873</b> |

À périmètre constant, les départs ont augmenté de 75 % par rapport à l'année précédente.

Deux raisons expliquent en grande partie cette augmentation :

- 117 salariés de « Transport Solution Division » d'Alcatel-Lucent France ont rejoint le groupe Thales ;
- 333 salariés ont quitté volontairement le groupe dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place en 2007 sur trois des principales sociétés françaises du Groupe (Alcatel-Lucent France, Alcatel Lucent Enterprise et la Compagnie Financière Alcatel-Lucent).

La variation des autres départs est relativement faible.

**Organisation du temps de travail**

**a) Durée du temps de travail**

La loi sur la réduction du temps de travail (35 heures) est appliquée dans tous les sites d'Alcatel-Lucent en France suivant les modalités négociées au sein de chaque entité.

|  | 2007 | 2006  |
|--|------|-------|
| Nombre de salariés travaillant à temps partiel | 807  | 1 175 |

**b) Absentéisme**

| (En jours)                                | 2007          | 2006          |
|---|---------------|---------------|
| Absences pour maladie                     | 38 629        | 50 637        |
| Absences à la suite d'accident du travail | 1 584         | 1 252         |
| Absences à la suite d'accident du trajet  | 431           | 747           |
| Absences pour maternité                   | 13 083        | 21 541        |
| Absences pour grève                       | 0             | 121           |
| Autres absences                           | 12 424        | 14 749        |
| <b>TOTAL DES JOURS</b>                    | <b>66 151</b> | <b>89 047</b> |

L'absentéisme est stable, et représente 2,39 % des jours théoriques travaillés à périmètre constant.

**c) Chômage partiel**

|   | 2007 | 2006 |
|---|------|------|
| Nombre de salariés mis en chômage partiel     | 0    | 0    |
| Nombre de jours de chômage partiel indemnisés | 0    | 0    |

## Rémunérations

À périmètre constant, c'est-à-dire en excluant les salaires d'Alcatel Alenia Space, l'augmentation de la rémunération mensuelle moyenne est de 1,6 %. À périmètre courant, tenant compte des intégrations de nouvelles activités au sein du Groupe en France en 2007, cette augmentation est de 6,5 %.

La croissance de la rémunération mensuelle moyenne entre 2006 et 2007 résulte principalement de la politique salariale mise en place en 2007, soit en moyenne 2 % (incluant l'effet report de la politique salariale et le turn-over).

(en euros)

|                                   | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunérations mensuelles moyennes | 5 079            | 4 766            |

## Télétravail

En tant que leader mondial des technologies à haut débit, Alcatel-Lucent contribue aux nouvelles formes de travail en soutenant notamment les initiatives de télétravail. Au cours de l'année 2006, des discussions ont été engagées avec le Comité Européen pour l'Information et le Dialogue (ECID) sur cette question. Elles ont conduit à la signature, en décembre 2006, d'une charte du télétravail, applicable à l'ensemble des salariés d'Alcatel-Lucent. Sur la base des pratiques déjà appliquées dans le Groupe, notamment en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni et en Espagne, cette charte établit des règles communes pour l'effectif européen d'Alcatel-Lucent visant à concilier vie professionnelle et vie sociale et à offrir une plus grande autonomie au salarié tout en intégrant la démarche de développement durable dans lequel le Groupe s'est engagé.

Dans le prolongement de la signature de cette Charte, cette initiative s'est traduite, au sein d'Alcatel-Lucent France, par la signature, le 18 janvier 2008, d'un accord d'entreprise unanime relatif au télétravail à domicile. Cet accord, qui couvre l'ensemble des établissements d'Alcatel-Lucent France,

En matière de recrutement et de rémunération, Alcatel-Lucent mène une politique équitable et raisonnée fondée sur le mérite des salariés sans distinction de sexes, de cultures ou d'origines. Alcatel-Lucent s'efforce aussi de garantir à ses salariés des conditions de rémunérations compétitives. Gérée de façon décentralisée, la politique de rémunération tient compte des spécificités locales de chaque unité. Elle vise notamment à maintenir une attractivité suffisante pour recruter des spécialistes de haut niveau.

est le résultat de plusieurs expériences pilotes mises en œuvre depuis plusieurs années. Basé sur le volontariat et la confiance entre le responsable hiérarchique et le salarié, le télétravail à domicile permet au salarié d'exercer son activité depuis sa résidence habituelle jusqu'à 2 journées entières par semaine maximum.

La mise en œuvre de cet accord se fera progressivement, site par site, tout au long de l'année 2008.

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

Dans les entreprises de haute technologie électronique, les problématiques de sécurité au travail sont relativement limitées. Cependant, certains risques spécifiques demandent une attention particulière dans le secteur des télécoms. Avec des partenaires français, comme EDF, RTE, TDF et les opérateurs de réseaux mobiles, Alcatel-Lucent met ainsi son expérience en commun pour harmoniser les recommandations concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. Cette collaboration a donné naissance à un guide de recommandations professionnelles approuvées par l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication (UTEK).

## Formation

|                                     | 2007    | 2006    |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Nombre de salariés formés           | 7 349   | 9 678   |
| Nombre d'heures de stage rémunérées | 259 230 | 375 432 |

## Handicapés

|                                 | 2007 | 2006 |
|---------------------------------|------|------|
| Nombre de personnes handicapées | 157  | 144  |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

Le Groupe avait signé en mai 2006, avec l'ensemble de ses organisations syndicales représentatives françaises un accord favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cet accord triennal (2006-2008) couvre l'ensemble des sociétés du Groupe en France, réparties sur plus d'une vingtaine de sites.

Cet accord, qui a reçu l'agrément de la DDTEFP (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) de Paris, est l'aboutissement d'une politique générale et volontariste du groupe Alcatel-Lucent visant à lutter contre toute forme de discrimination tant dans l'accès au monde professionnel que dans l'emploi lui-même.

Dans le cadre de cet accord, porté par une « Mission Handicap » spécifiquement créée à cet effet, et à laquelle est associé l'ensemble des organisations syndicales, Alcatel-Lucent s'est engagé notamment à réaliser d'ici fin 2008 une soixantaine de recrutements de personnes en situation de handicap.

Au-delà de l'accès à l'emploi, le Groupe s'est ainsi engagé à mener également un certain nombre d'actions de formation et d'amélioration des conditions de travail, visant à assurer le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi qu'une adaptation aux mutations technologiques, de façon à faciliter l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, notre coopération avec le secteur protégé est également renforcée.

**Sous-traitance**

|   | 2007 | 2006 |
|---|------|------|
| Nombre de travailleurs temporaires moyen par mois | 687  | 577  |
| Nombre de stagiaires (conventions de stage)       | 479  | 718  |

Le nombre de travailleurs temporaires ainsi que la durée des missions ont augmenté du fait qu'Alcatel-Lucent Submarine Networks a bénéficié d'importants contrats pour l'étranger. Cependant, il y a lieu de relativiser ce phénomène car cette population ne représente que 5 % de l'effectif.

Le nombre de stagiaires a augmenté de + 12 % par rapport à 2006.

## B. Indicateurs sociaux Groupe

En 2007, la priorité a été l'intégration complète et l'harmonisation du processus de collecte au sein du Groupe afin de présenter des données cohérentes consolidées à partir de tous les indicateurs sociaux. Les systèmes d'information utilisés par les ressources humaines du Groupe et l'outil de

reporting dédié au développement durable ont été complètement intégrés partout dans le monde.

L'intégration des processus et des outils de reporting d'ex-Alcatel et ex-Lucent a abouti à la couverture mondiale d'Alcatel-Lucent.

| Indicateurs sociaux – 2007  | Alcatel | Alcatel-Lucent |                |
|---|---------|----------------|----------------|
|   | 2006    | 2007           | Périmètre 2007 |
| <b>1. Effectifs</b>   |         |                |                |
| Effectifs totaux du Groupe au 31 décembre   | 89,370  | 76,410         | 100 %          |
| Effectifs non Alcatel-Lucent  | 3,015   | 2,453          | 100 %          |
| Nombre de recrutements  | 6,070   | 4,932          | 100 %          |
| Apport d'effectifs dû au regroupement d'entreprises avec Lucent Technologies  | 29,861  | -              |                |
| Réduction d'effectifs due au transfert d'activités vers Thales  | -       | - 8,862        | 100 %          |
| Augmentation d'effectifs due à des acquisitions et internalisations   | 1,903   | 2,080          | 100 %          |
| Réduction d'effectifs due à des externalisations ou à des cessions  | - 246   | - 484          | 100 %          |
| Réduction d'effectifs due à des suppressions d'emplois  | - 906   | - 4,299        | 100 %          |
| Autre réduction d'effectifs due à des départs naturels (retraites, fin de CDD, démissions, décès)                                   | - 5,010 | - 6,327        | 100 %          |
| <b>2. Diversité</b>   |         |                |                |
| Pourcentage de femmes/ nombre de salariés   | 24,2 %  | 23,6 %         | 100 %          |
| Pourcentage de femmes – Asie-Pacifique  | 26,6 %  | 27,5 %         | 100 %          |
| Pourcentage de femmes – Europe, Amérique du Sud, Moyen-Orient, Afrique et Inde  | 23,2 %  | 20,6 %         | 100 %          |
| Pourcentage de femmes – Amérique du Nord  | 26,5 %  | 26,0 %         | 100 %          |
| Représentation des femmes parmi les hauts potentiels Alcatel-Lucent   | 17,2 %  | 18,3 %         | 100 %          |
| Nombre de salarié(e)s handicapé(e)s *   | 644     | 594*           | 89 %           |
| <b>3. Formation</b>   |         |                |                |
| Dépenses de formation rapportées à la masse salariale   | 1,8 %   | 1,2 %          | 85 %           |
| Nombre d'heures moyen de formation par salarié(e)   | 28      | 20             | 85 %           |
| Pourcentage de formation par e-learning   | 22 %    | 32 %           | 85 %           |
| <b>4. Mobilité</b>  |         |                |                |
| Nombre d'expatriés dans l'ensemble du Groupe  | 894     | 792            | 100 %          |
| Nombre d'expatriés par région d'accueil – Europe  | 422     | 265            | 100 %          |
| Nombre d'expatriés par région d'accueil – Amérique du Nord  | 16      | 33             | 100 %          |
| Nombre d'expatriés par région d'accueil – Amérique du Sud   | 30      | 32             | 100 %          |
| Nombre d'expatriés par région d'accueil – Afrique, Moyen-Orient et Inde   | 187     | 183            | 100 %          |
| Nombre d'expatriés par région d'accueil – Asie-Pacifique  | 239     | 279            | 100 %          |
| <b>5. Santé et sécurité</b>   |         |                |                |
| Nombre de jours d'absentéisme en raison d'accident sur le lieu de travail, par salarié(e)   | 0,07    | 0,11           | 73 %           |
| Fréquence d'accidents sur le lieu de travail (nombre d'accidents par an pour un million d'heures travaillées)                       | 2,42    | 2,20           | 73 %           |
| <b>6. Gestion de la performance</b>   |         |                |                |
| Pourcentage d'ingénieurs et cadres ayant eu un entretien individuel   | 85 %    | 90 %           | 100 %          |
| Pourcentage d'ingénieurs et cadres ayant bénéficié d'actions de formation et de développement consécutives à l'entretien individuel | 61 %    | 74 %           | 100 %          |

\* Le nombre de salariés handicapés est sous-estimé. Cela est dû principalement à l'absence d'obligations légales locales envers les sociétés dans certaines régions. Aux États-Unis, par exemple, il n'y a aucune obligation légale de collecter des informations relatives au handicap, et de ce fait les salariés déclarent leur handicap sur une base volontaire uniquement.

## Définitions et méthodologie

Tous les indicateurs se réfèrent à des données Alcatel-Lucent.

Le périmètre du reporting social 2007 spécifié pour chaque indicateur correspond au pourcentage de salariés d'Alcatel-Lucent couverts par l'indicateur. Les données relatives aux salariés des activités transférées vers Thales ont été exclues des « Effectifs totaux du Groupe au 31 décembre 2007 » et sont illustrées par l'indicateur « Réduction d'effectifs due au transfert d'activités vers Thales ».

Les données présentées sont consolidées au siège à l'aide :

- du système d'information financier du Groupe (effectifs totaux et répartition des effectifs par genre) ;
- des systèmes d'information utilisés par les ressources humaines du Groupe (formation, mobilité et gestion de la performance) ;
- de l'outil de reporting dédié au développement durable (santé et sécurité, salariés handicapés).

Pour chaque domaine des ressources humaines, le responsable chargé du reporting travaille avec un réseau dédié de correspondants dans le monde entier.

## C. Indicateurs environnementaux Groupe (article R. 225-105 du Code de commerce)

En raison de la modification du périmètre de reporting (ajout de sites issus du portefeuille d'ex-Lucent), les indicateurs environnementaux en général ont augmenté de manière significative. En ce qui concerne la consommation d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'eau potable, les ratios

par salarié de ces indicateurs ont aussi augmenté en raison des spécificités nord-américaines en terme d'habitudes de consommation et du mix de production d'énergie.

| Indicateurs environnementaux   | Unités             | Alcatel   | Alcatel-Lucent |                |
|--|--------------------|---|----------------|----------------|
|  |                    | 2006  | 2007           | Périmètre 2007 |
| <b>1. Consommation d'énergie et émission de CO<sub>2</sub></b>                 |                    |   |                |                |
| Consommation d'électricité   | GWh                | 796   | 1 366          | 100 %          |
| Consommation d'électricité par salarié   | MWh                | 13,8  | 17,9           | 100 %          |
| Consommation d'énergie fossile   | GWh                | 255   | 584            | 100 %          |
| Consommation d'énergie fossile par salarié                                     | MWh                | 4,4   | 7,6            | 100 %          |
| Consommation totale d'énergie incluant vapeur/eau chaude et eau glacée         | GWh                | 1 082   | 1 975          | 100 %          |
| Consommation totale d'énergie par salarié                                      | MWh                | 18,2  | 25,5           | 100 %          |
| Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> dues à la consommation d'électricité   | tCO <sub>2</sub> * | 244 729   | 625 965        | 100 %          |
| Émissions indirectes de CO <sub>2</sub> par salarié                            | tCO <sub>2</sub>   | 4,2   | 8,2            | 100 %          |
| Émissions directes de CO <sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie fossile | tCO <sub>2</sub>   | 46 800  | 115 906        | 100 %          |
| Émissions directes de CO <sub>2</sub> par salarié                              | tCO <sub>2</sub>   | 0,9   | 1,5            | 100 %          |
| Émissions totales de CO <sub>2</sub> **  | tCO <sub>2</sub>   | 291 529   | 741 871        | 100 %          |
| Émissions totales de CO <sub>2</sub> par salarié                               | tCO <sub>2</sub>   | 5,1   | 9,7            | 100 %          |
| <b>2. Eau et déchets</b>   |                    |   |                |                |
| Consommation d'eau potable   | m <sup>3</sup>     | 2 261 933   | 3 466 091      | 100 %          |
| Consommation d'eau potable par salarié   | m <sup>3</sup>     | 39  | 45             | 100 %          |
| Production de déchets dangereux  | t                  | 1 050   | 1 392          | 100 %          |
| Production de déchets dangereux par salarié                                    | kg                 | 18  | 18             | 100 %          |
| Pourcentage de déchets dangereux valorisés ***                                 | %                  | 70  | 56             | 100 %          |
| Production de déchets non dangereux  | t                  | 21 012  | 26 771         | 100 %          |
| Production de déchets non dangereux par salarié                                | kg                 | 364   | 350            | 100 %          |
| Pourcentage de déchets non dangereux valorisés ***                             | %                  | 63  | 77             | 100 %          |
| <b>3. Autres émissions</b>   |                    |   |                |                |
| Solvants   |                    | Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé |                | 100 %          |
| Hydrocarbures halogénés  |                    | Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé |                | 100 %          |
| Rejets dans l'eau (métaux lourds)  |                    | Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé |                | 100 %          |
| <b>4. Divers</b>   |                    |   |                |                |
| Sites de production certifiés ISO 14001  | %                  | 60  | 70             | 100 %          |
| Nouveaux produits objets d'écodéclaration                                      | %                  | > 95  | (1)            | 100 %          |

\* t CO<sub>2</sub> : tonnes de CO<sub>2</sub>.

\*\* Les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> dues à l'achat de vapeur et d'eau glacée ne sont pas comptabilisées.

\*\*\* Valorisé : ni mis en décharge ni incinéré sans récupération d'énergie.

Note (1) : En 2007, cet indicateur a été étendu afin de fournir des écodéclarations pour 95 % du portefeuille de produits d'Alcatel-Lucent d'ici à fin 2008, c'est pourquoi nous ne communiquerons sur cet indicateur qu'à cette date.

## Définitions et méthodologie

**1/** Le périmètre de reporting 2007 inclut tous les sites d'Alcatel-Lucent, qu'ils soient en location ou en propriété, au 31 décembre 2007.

- Pour l'exercice 2007, 47 sites hébergeant 79 % des salariés d'Alcatel-Lucent ont été interrogés.
- À partir de ce périmètre de reporting, le nombre de sites ayant effectivement participé au reporting a représenté le pourcentage suivant de salariés d'Alcatel-Lucent :
- pour la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> : 34 sites hébergeant 65 % du nombre total de salariés d'Alcatel-Lucent,

- pour la consommation d'eau potable : 31 sites hébergeant 60 % du nombre total de salariés d'Alcatel-Lucent,
  - pour la production de déchets non dangereux : 31 sites hébergeant 63 % du nombre total de salariés d'Alcatel-Lucent,
  - pour la production de déchets dangereux : 33 sites hébergeant 66 % du nombre total de salariés d'Alcatel-Lucent ;
  - Pour couvrir 100 % d'Alcatel-Lucent, une extrapolation est réalisée à partir de ratios par salarié.
- 2/** Les déchets reportés ne prennent pas en compte les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

## 10.5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux relatifs à Alcatel-Lucent devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux textes en vigueur peuvent être consultés au siège social situé au 54, rue La Boétie – 75008 Paris. Téléphone : 0 800 354 354.

Il est rappelé que tout actionnaire peut consulter/télécharger sur le site Internet d'Alcatel-Lucent à la rubrique « Informations réglementées », le document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF, comprenant notamment :

- le rapport financier annuel ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ;
- le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ;

- le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.

Est également consultable et téléchargeable, le document Form 20-F déposé auprès de la SEC.

Les informations réglementées concernant Alcatel-Lucent telles que définies par l'article 222-7 du règlement de l'AMF peuvent être consultées sur notre site à l'adresse suivante : [www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com).



# 11 CONTRÔLE INTERNE

En matière de contrôle interne, les procédures que nous avons mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce d'un rapport du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Il est rappelé que le terme Groupe repris dans la présente section est défini comme recouvrant la société Alcatel-Lucent ainsi que toutes les sociétés contrôlées entrant dans son périmètre de consolidation.

Le Président du Conseil d'administration a confié à la Direction Juridique et à la Direction de l'Audit Interne du Groupe la préparation des deux volets composant le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne dont sont extraites les informations ci-dessous, élaboré avec la collaboration des directions concernées. Après avoir proposé un cadre général et rappelé l'ensemble de

la réglementation en vigueur, la Direction Juridique assure la consolidation des informations ainsi reçues des différents services impliqués.

Le Comité de l'Information Financière et le Comité de l'Audit et des Finances réunis respectivement le 20 mars et le 25 mars 2008 ont eu communication de ce rapport.

Le dispositif de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière fait l'objet d'un développement particulier compte tenu de la réglementation dans ce domaine, d'une part, aux États-Unis avec le Sarbanes-Oxley Act (SOA), auquel est soumis Alcatel-Lucent du fait de sa cotation au New York Stock Exchange, et, d'autre part, en France avec la Loi de Sécurité Financière, qui requiert un rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont décrites dans la section 7.2 « Conseil d'administration ».

## 11.1 LE DISPOSITIF GLOBAL DE CONTRÔLE INTERNE

### A. Objectifs et référentiel utilisé

Alcatel-Lucent dispose d'un système de contrôle interne ayant pour objectif d'optimiser le contrôle au sein du Groupe en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments significatifs susceptibles de remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés.

L'un des buts est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Présent dans 130 pays, Alcatel-Lucent s'organise en trois segments d'activité définis par types de marché. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les fonctions corporate, renforcée par un dispositif de contrôle interne utilisant un référentiel établi par un organisme reconnu, le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*).

Ce dispositif, mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations ;

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système repose sur 3 grands principes :

- la responsabilité partagée : le contrôle interne s'appuie sur les ressources des entités et/ou sur la responsabilité de chaque salarié, qui repose sur un système de délégation permettant la mise en œuvre cohérente des politiques du Groupe. Chaque responsable a le devoir de contrôler efficacement les activités placées sous sa responsabilité ;
- la définition et le respect de normes et de procédures communes : la formalisation des normes et procédures et la communication du référentiel au sein du Groupe est une étape essentielle du processus de contrôle interne ;
- la séparation des fonctions : l'architecture générale du dispositif doit refléter la distinction qui existe entre les personnes effectuant des opérations et celles qui les valident et les contrôlent.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

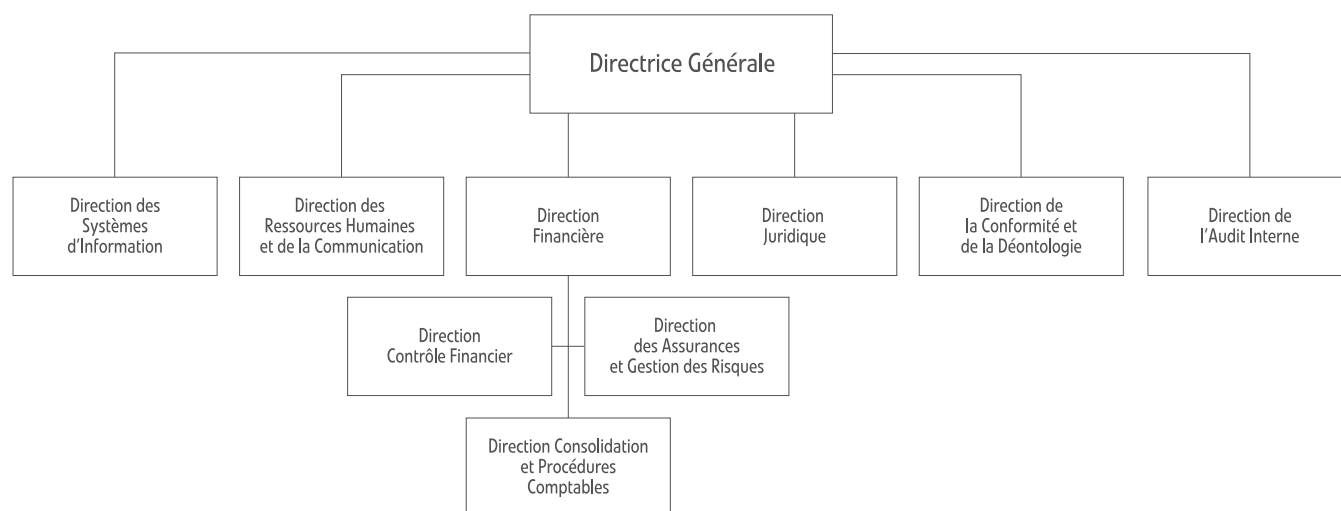
14

15

16

17

## B. Les principaux acteurs du contrôle interne



### Direction Générale

La Direction Générale est directement responsable du système de contrôle interne. La Directrice Générale s'assure à ce titre de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein du Groupe. Elle définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Au sein de chaque entité du Groupe, cette responsabilité est déléguée aux dirigeants.

### Comité de l'Audit et des Finances

Le Comité de l'Audit et des Finances, comprenant quatre membres du Conseil d'administration, tous indépendants, vérifie, en présence du Directeur Financier et des Commissaires aux comptes, que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières sont définies afin d'assurer la fiabilité de ces dernières. Régulièrement, il examine le fonctionnement et l'organisation de la Direction de l'Audit Interne, le plan de ses missions et ses principaux rapports. Ce Comité examine également les risques auxquels le Groupe peut être exposé et en apprécie le suivi.

### Comité de Direction

Restructuré le 31 octobre 2007, le Comité de Direction rassemble autour de la Directrice Générale, les sept dirigeants en charge des régions et fonctions suivantes : Région Amériques ; Région Europe – Afrique et Asie ; Direction Technologie – Stratégie et Marketing ; Direction Ressources Humaines et Communications ; Direction Financière et des activités Entreprise ; Direction des activités Opérateurs ; Direction des activités Services.

Le Comité de Direction participe, au niveau du Groupe, à l'élaboration de la stratégie et est principalement en charge de l'organisation, des politiques à mettre en place, de la planification financière à long terme et de la stratégie en matière de ressources humaines. Il est chargé de veiller à l'exécution des plans et projets du Groupe et au contrôle des performances de chaque segment d'activité et d'allouer les ressources entre ces différents segments d'activité.

### Direction de la Conformité et de la Déontologie

Alcatel-Lucent a mis en œuvre un programme de conformité et de déontologie encadré par un ensemble de méthodes, de principes et de contrôles assurant dans la mesure du possible le respect des législations et réglementations en vigueur, ainsi que des directives et politiques du Groupe. La Directrice de la Conformité et de la Déontologie d'Alcatel-Lucent supervise l'application de ce système et s'assure de sa conformité avec la législation, avec les standards internationaux en vigueur, ainsi qu'avec les pratiques définies dans le Code d'éthique et de bonne conduite (*Statement of Business Principles*) d'Alcatel-Lucent. La Directrice de la Conformité et de la Déontologie est directement rattachée à la Directrice Générale.

La Direction de la Conformité et de la Déontologie est chargée de la coordination et de la supervision des systèmes de déontologie et de conformité dans le Groupe, qui sont complètement intégrés dans les activités commerciales et conçus pour éviter, détecter et minimiser les risques commerciaux et juridiques. Agissant comme interface avec les salariés du Groupe, la Direction de la Conformité et de la Déontologie les guide dans la conduite éthique des affaires et leur fournit des informations concernant les programmes et la politique de déontologie du Groupe.

Le Conseil de l'éthique et de la conformité d'Alcatel-Lucent a été créé en février 2007. Ce Conseil réunit la Directrice de la Conformité et de la Déontologie et les représentants des départements suivants : Juridique, Ressources Humaines & Communications, Systèmes d'information, Audit Interne, Achats & Chaîne logistique et Direction de la Conformité et de la Déontologie. Ce Conseil se réunit tous les mois pour superviser la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un dispositif de premier ordre en matière d'éthique et de conformité.

Un Conseil de la Conformité des unités opérationnelles a été constitué en mars 2007 pour conduire le développement, l'application et le suivi des plans de conformité dans l'ensemble du Groupe. Il est composé des Directeurs de la conformité issus des Business Groups, des Régions et des fonctions Corporate, et il se réunit tous les mois.

## Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée à la Directrice Générale, assiste la Direction Générale dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise. Sa mission, assurée par une équipe de 88 auditeurs, est centralisée au niveau Groupe.

Le plan d'audit interne est défini chaque semestre avec l'approbation de la Directrice Générale et du Comité de l'Audit et des Finances. Le Directeur de l'Audit Interne leur rend compte des travaux effectués et des recommandations, ainsi qu'au Comité de l'Information Financière, pour ce qui le concerne.

La Direction de l'Audit Interne poursuit un objectif d'amélioration constante de la qualité de service reconnu de son audit interne par la certification « ISO 9001:2000 » obtenue en 2001 puis renouvelée en 2004 et 2007. La Direction de l'Audit Interne a également passé avec succès en 2005 un audit de conformité au regard des normes professionnelles d'audit interne effectué par un consultant indépendant agréé. Cette revue atteste que cette direction délivre des prestations conformes aux normes reconnues au niveau international (IIA).

## Direction Financière

Au sein de la Direction Financière, les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables participent au dispositif de contrôle interne.

Le département Contrôle Financier est en charge de l'établissement du budget, des comptes consolidés mensuels, trimestriels et annuels, ainsi que des comptes prévisionnels. Il assure, en liaison avec les directions opérationnelles et financières des *business divisions*, des *business groups* et des filiales, un suivi régulier des opérations réalisées par le Groupe.

Le département Consolidation & Procédures Comptables a notamment pour mission d'élaborer et de diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe, de veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur relatives à l'établissement et à la publication des comptes, de s'assurer de leur bonne application et d'assurer la publication des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'Analyse des Risques (*Risk Assessment Committee* – RAC), placé sous la responsabilité du Directeur Financier, regroupe le Directeur Juridique Adjoint, le Directeur du Contrôle Financier et le représentant de la Direction Technique, sous la présidence du Président du Comité d'Analyse des Risques. Il a pour mission d'analyser tout contrat et tout engagement significatif qu'une des entités du Groupe envisage de signer et de vérifier que les conditions et risques en sont acceptables.

## Direction des Assurances et Gestion des Risques

La gestion des risques, centralisée au niveau du Groupe, est confiée à une équipe dédiée, la DAGRI (Direction des Assurances et Gestion des Risques), rattachée à la Direction Financière. Sa mission consiste à définir, communiquer et mettre en œuvre la politique de gestion des risques.

Cette politique vise à la protection des salariés, des actifs et de l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement de ses activités.

La politique de gestion des risques est formalisée par des directives applicables à l'ensemble du Groupe :

- la Politique d'Assurances et de Gestion des Risques, signée le 20 mars 2007 ; et
- les Principes d'Ingénierie des Risques mis à jour le 20 mars 2007.

Ces deux directives définissant les processus de gestion des risques comprennent les éléments suivants :

- une cartographie des risques avec un processus continu d'identification et de quantification des risques ;
- une politique de prévention et de contrôle des risques, afin de minimiser leur fréquence et de limiter l'ampleur de ceux qui se matérialisent ;
- des études d'impacts sur les activités du Groupe pour évaluer les impacts d'aléas potentiels affectant ses processus industriels et ses ressources ;
- une gestion de continuité des opérations ;
- une approche globale permettant une optimisation du coût de transfert ou de traitement par d'autres méthodes de financement des risques non conservés.

En 2007, la Direction des Assurances et Gestion des Risques a renforcé et formalisé, avec le support d'un consultant, le processus de cartographie des risques.

À l'aide d'un support méthodologique et d'un référentiel reconnu (COSO), les risques sont classés en 6 catégories, puis évalués et hiérarchisés en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur impact et du niveau auquel ils peuvent être maîtrisés. Des ateliers spécialisés ont lieu dans les régions avec les principaux acteurs du Groupe traitant de ces risques pour valider les résultats et proposer des plans d'amélioration.

Les résultats des cartographies sont transmis par la DAGRI à la Région et aux responsables des activités qui génèrent des risques identifiés.

En 2007, la cartographie des risques a été déployée dans les régions Europe, Afrique, Moyen Orient, Indes et Amériques. Cette approche sera étendue à l'Asie-Pacifique au premier semestre 2008.

## Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est constituée de 4 départements :

- le département **Gouvernance Informatique** s'assure que les règlements et procédures sont conformes aux exigences légales et que la Direction des Systèmes d'Information maintient un niveau de conformité acceptable au regard des réglementations, notamment celles imposées par les dispositions du Sarbanes-Oxley Act ;

- le département **Applications et Solutions** veille au respect de méthodologies standard dans le développement d'applications informatiques, ainsi qu'au renforcement de l'intégrité des données et de l'efficacité des contrôles automatisés par l'utilisation de progiciels standards et de profils d'utilisateurs ;
- le département **Infrastructure et Opérations** gère les centres de données, les réseaux et le support utilisateur et est responsable de la mise en place de technologies avancées pour la détection des intrusions et la protection des données afin de garantir la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. La consolidation financière ainsi que d'autres applications clés sont sécurisées par des mesures de sauvegarde permettant un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur ; et
- le département des **IT Partners** est responsable des relations avec les différentes organisations du Groupe afin de garantir l'adéquation des projets informatiques avec les besoins et coordonne l'ensemble des activités informatiques liées au déploiement de ces projets.

### Comité de l'Information Financière

Ce Comité regroupe des représentants des fonctions centrales et techniques : le Directeur Financier, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Financier, le Directeur de la Consolidation et des Procédures Comptables, le Directeur de la Communication Financière, le Directeur Fiscal, le Directeur Recherche et Technologie et le Directeur de l'Audit Interne.

Ce Comité veille au rassemblement des informations sur tout événement significatif afin de permettre à la Société de diffuser une documentation ou une communication qui reflète fidèlement la situation du Groupe, et assiste la Directrice Générale et le Directeur Financier dans leur appréciation de l'efficacité du contrôle interne et de son adaptation à l'organisation du Groupe.

### Direction des Ressources Humaines

Dans le cadre du rapprochement avec Lucent, la Direction des Ressources Humaines a développé des outils favorisant une approche globale du management et notamment :

- *gestion et développement des compétences.*

La performance des salariés est évaluée annuellement via un processus global en ligne. Ce processus permet de s'assurer, lors de la phase de détermination des objectifs, que les objectifs individuels et collectifs sont en adéquation avec la stratégie et les objectifs du Groupe. Ainsi, les salariés ont une vision claire de leurs responsabilités, comprennent comment ils peuvent contribuer aux objectifs globaux de l'organisation, et évaluent avec leur manager l'atteinte de leurs objectifs.

Cette approche permet non seulement le développement des compétences et des qualifications des salariés pour leurs fonctions actuelles et futures, mais aussi l'amélioration globale de la performance du Groupe.

Les revues de compétences, autre processus global annuel, permettent de développer l'organisation et les compétences avec la stratégie commerciale. La fonction principale de l'OPR est d'identifier un vivier de salariés à haut potentiel afin d'assurer la continuité du leadership et ce en mettant en place des plans de succession pour tous les postes clés de l'organisation. Afin de préparer ces salariés aux prochaines étapes de leur développement de carrière, le Groupe a mis en place des programmes structurés conçus en fonction des catégories de potentiels, et offre en complément des possibilités de les développer en interne avec l'aide d'un coach ;

- *qualité du recrutement.*

Un système de gestion global des talents est en ligne sur le site intranet d'Alcatel-Lucent pour faciliter la communication des critères de recrutement en vue de fournir en temps réel les profils de tous les salariés et/ou candidats intéressés par des opportunités au sein du Groupe.

Chaque candidature, qu'elle soit interne ou externe, est suivie et revue dans le système puis envoyée directement au demandeur pour examen et traitement. Les équipes en charge au sein de la Direction des Ressources Humaines ont accès à une base de données contenant près de 400 000 profils.

### Direction Juridique

La Direction Juridique, directement rattachée à la Directrice Générale, repose sur une organisation composée d'environ 200 membres à travers le monde.

Dans le cadre général de sa mission la Direction Juridique conseille les entités du Groupe sur les questions juridiques auxquelles elles sont confrontées dans de nombreux domaines et pays. Le support juridique aux différentes entités est fourni par les juristes locaux.

La Direction Juridique a notamment :

- procédé à la refonte des règles en matière de prévention des délits d'initiés applicables à l'utilisation d'informations privilégiées et aux opérations sur titres ;
- procédé à la revue des principes gouvernant les délégations de pouvoirs au sein du Groupe et mis en place un nouvel ensemble de délégations/subdélégations de pouvoirs et de signature ;
- fourni le support juridique nécessaire à la Direction de la Conformité et de la Déontologie, au déploiement d'un programme anti-corruption. Cela inclut un module d'apprentissage, des directives et des procédures destinées à des salariés du Groupe afin de leur permettre de mieux comprendre les lois anti-corruption ;

- procédé au suivi de l'actionnariat des filiales et participations, des dividendes versés, des opérations juridiques sur capital et sur titres, des conventions réglementées et des cumuls en matière de mandat au moyen d'un outil unique informatique dédié à l'activité juridique corporate du Groupe.

### C. Code d'éthique et de bonne conduite

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006 a été publié, sous l'égide de la Directrice Générale, le Code d'éthique et de bonne conduite d'Alcatel-Lucent. Ces principes s'imposent à tous les employés dans leurs opérations au jour le jour, ainsi que dans nos relations avec nos concurrents, fournisseurs, actionnaires, partenaires ou clients. Ils sont fondés non seulement sur les lois et réglementations en vigueur dans le Groupe, mais aussi sur les concepts d'intégrité, de respect,

d'équité, de diversité et d'éthique. Les salariés peuvent consulter le Code d'éthique et de bonne conduite sur le site intranet du Groupe.

Ce Code est également disponible pour les utilisateurs externes, sur le site Internet d'Alcatel-Lucent.

Un Code d'éthique et de bonne conduite est également applicable aux principaux responsables des questions financières de la Société depuis le 4 février 2004. Il vise le Président, la Directrice Générale, le Directeur Financier et le Contrôleur Financier Corporate. Un exemplaire se trouve sur notre site Internet, à l'adresse [www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com). Ce Code vient en complément du Code d'éthique et de bonne conduite, également applicable à ces responsables.

## 11.2 DISPOSITIF RELATIF AU REPORTING COMPTABLE ET FINANCIER

Ce dispositif vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes et au traitement de l'information financière et comptable.

### A. Le référentiel comptable

Les procédures et l'organisation comptables du Groupe sont réunies dans une documentation qui permet la compréhension et le contrôle du système de traitement de l'information comptable et financière. Élaborées sous la responsabilité du Directeur Financier, ces procédures sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes et règles comptables applicables au Groupe, et font l'objet d'une revue préalable des Commissaires aux comptes avant diffusion. Il en est par ailleurs de même des autres procédures destinées à maîtriser les risques et, notamment, celles relatives au Comité d'Analyse des Risques et aux engagements hors bilan.

L'application des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) est devenue obligatoire pour les comptes annuels du Groupe publiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 du fait de la cotation du Groupe dans un pays de l'Union européenne.

Un effort tout particulier est apporté pour expliquer les options prises, le cas échéant, en terme d'interprétation ou d'application des normes IFRS tant en interne (au travers des procédures comptables disponibles sur le site Intranet du Groupe) qu'en externe (au travers des notes annexes), afin de permettre une application homogène au sein du Groupe et transparente vis-à-vis de l'extérieur de ce nouveau référentiel comptable.

Dans le cadre du rapprochement d'Alcatel et Lucent, des actions spécifiques de grande ampleur ont été mises en place au cours de l'exercice en étroite collaboration avec les directions comptables des deux groupes, pour permettre à Lucent de préparer ses comptes selon les principes comptables IFRS à compter de la réalisation du rapprochement. À cette occasion, une analyse détaillée des procédures comptables existantes des deux groupes

a été effectuée afin d'identifier les éventuelles différences significatives d'application et/ou d'interprétation entre les référentiels comptables utilisés. Ce travail a été facilité par le fait qu'Alcatel, du fait de sa cotation aux États-Unis, publiait également des comptes consolidés selon le référentiel comptable américain utilisé par Lucent.

Les procédures applicables par l'ensemble des sociétés du groupe Alcatel-Lucent ont été mises en ligne sur le site intranet dès le premier jour de la réalisation du rapprochement et les services en charge de l'élaboration des principes comptables du Groupe ont été fusionnés afin d'assurer une application cohérente et homogène desdits principes au sein de l'ensemble des entités consolidées.

### B. Le dispositif existant

La Direction Financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Ces comptes sont utilisés en interne pour le suivi et l'analyse des performances des différentes activités du Groupe. L'analyse critique des données financières historiques et prévisionnelles donne lieu à des séances de travail régulières avec les responsables financiers et/ou opérationnels des *business divisions* et des filiales.

Au cours de ces réunions, les données financières sont examinées et les sujets sensibles font l'objet d'un examen contradictoire. Ce processus est formalisé par des notes de synthèse sur les sujets significatifs ; il est destiné, notamment, à assurer la maîtrise et la fiabilisation de l'information financière en provenance des filiales.

Le département Consolidation & Procédures Comptables intervient pour veiller à la sincérité des informations figurant dans les comptes sociaux et consolidés et à leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Chargé de la publication des comptes consolidés et sociaux, il veille, lors de chaque arrêté à ce qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux normes applicables aux sociétés cotées.

Les travaux de la Direction Financière couvrent, notamment, les transactions courantes (ventes, achats, coûts, capitaux employés, trésorerie, etc.), les processus d'estimation (tests de dépréciation des goodwill, etc.) ainsi que le traitement des opérations ponctuelles (opérations financières, variations de périmètre, etc.). L'analyse assurée par les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables permet de renforcer le contrôle interne relatif à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires. Ces deux départements font part des informations significatives au Comité de l'Information Financière lors de chaque clôture trimestrielle.

En étroite collaboration avec la Direction des Assurances et Gestion des Risques, la Direction de l'Audit Interne entreprend deux fois par an une analyse des risques de l'ensemble des processus de l'entreprise.

Les missions d'audit interne liées directement ou indirectement au reporting financier représentent une part importante du plan d'audit interne. Ces missions visent à s'assurer que des contrôles pertinents existent et qu'ils fonctionnent. La mise en œuvre des actions correctives, le cas échéant, sur la base des recommandations émises par les auditeurs à l'issue de leur mission, fait l'objet d'un suivi systématique par ces derniers.

### C. Le renforcement du dispositif

En tant que société cotée aux États-Unis, Alcatel-Lucent est soumise aux obligations définies dans l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act qui impose à la Directrice Générale et au Directeur Financier d'évaluer annuellement l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Des travaux détaillés ont été menés avec l'aide des *business divisions* opérationnelles du Groupe pour :

- sélectionner et identifier les entités et processus fortement contributifs à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe ;
- documenter les processus (diagramme de circulation) retenus comme importants dans l'élaboration des états financiers ;
- recenser les risques associés à ces processus permettant d'améliorer la prévention de la fraude ;
- définir et documenter l'existence des contrôles clés couvrant ces risques majeurs ;
- évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des contrôles par le biais de tests effectués par l'Audit Interne.

Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et incluent l'élaboration de plans d'actions. L'approche a été développée sur 22 entités du Groupe. Elle a permis de procéder à une évaluation approfondie du « contrôle interne financier », en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, évaluation qui est présentée de façon synthétique dans le point D ci-après.

Pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, une procédure complémentaire sur la description des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière a également été développée. Cette procédure repose sur un processus d'auto-évaluation couvrant 94 autres entités du Groupe.

Ce questionnaire d'auto-évaluation comprend 66 points de contrôle, issus des 5 composantes du référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise ;
- l'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise ;
- les activités de contrôle : les règles et procédures assurant que les actions de gestion des risques établies par la Direction Générale sont appliquées ;
- l'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées ;
- le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

Cette auto-évaluation est menée sous la responsabilité du Directeur Financier de chaque business division, qui note et met en œuvre des plans d'actions pour toute faiblesse identifiée.

La finalité de ce dispositif, dans le cadre du Comité de l'Information Financière, est d'assurer à la Directrice Générale et au Directeur Financier d'Alcatel-Lucent, que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière sont adaptées.

### D. Évaluations réalisées dans le cadre du Sarbanes-Oxley Act

Dans le cadre du rapport annuel qui est déposé par la Société auprès de la SEC (« *Annual Report on Form 20-F* ») et conformément aux dispositions introduites par l'article 302 du Sarbanes-Oxley Act, les cadres dirigeants de la Société et notamment la Directrice Générale et le Directeur Financier procèdent à une évaluation de l'efficacité au 31 décembre 2007 des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« *disclosure controls and procedures* ») telles que définies par la réglementation américaine et concluent à leur efficacité dans les termes contenus dans le *Form 20-F*.

Par ailleurs, en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, la Directrice Générale et le Directeur Financier ont établi un rapport sur le contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe, qui précise que :

- la Directrice Générale et le Directeur Financier sont responsables de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne de l'information financière adéquat ;
- la Directrice Générale et le Directeur Financier ont procédé à une évaluation au 31 décembre 2007 de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe. Cette évaluation a été réalisée en suivant les critères définis dans le référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe, le COSO ;

- dans ce cadre, la Directrice Générale et le Directeur Financier ont conclu à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2007 ;

- les auditeurs externes qui audient les états financiers au 31 décembre 2007 présentés dans le *Form 20-F* ont confirmé l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2007.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17



## 11.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE

### **Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Alcatel-Lucent, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel-Lucent et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Antoine de Riedmatten

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Yves Jégourel

# 12 CONTRÔLE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

## 12.1 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel-Lucent font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

|   | Nomination* | Dernier renouvellement | Échéance   |
|---|-------------|------------------------|------------|
| <b>Titulaires</b>   |             |                        |            |
| Deloitte & Associés, représenté par M. Antoine de Riedmatten<br>185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex | 18/06/1998  | 07/09/2006             | 31/12/2011 |
| Ernst & Young et Autres, représenté par M. Jean-Yves Jégourel<br>41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine                       | 23/06/1994  | 07/09/2006             | 31/12/2011 |
| <b>Suppléants</b>   |             |                        |            |
| BEAS<br>7-9 villa Roussay 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex   | 07/09/2006  |                        | 31/12/2011 |
| Auditex Faubourg de l'Arche,<br>11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie  | 07/09/2006  |                        | 31/12/2011 |

\* Date de l'Assemblée générale des actionnaires.

## 12.2 HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux 2006-2007

|   | Deloitte & Associés<br>(Réseau Deloitte Touche Tohmatsu) |              |               |              | Ernst & Young et Autres<br>(Réseau Ernst & Young) |              |              |              | Note |
|---|--|--------------|---------------|--------------|---|--------------|--------------|--------------|------|
|   | 2007   |              | 2006          |              | 2007  |              | 2006         |              |      |
|   | k€   | %            | k€            | %            | k€  | %            | k€           | %            |      |
| <b>Alcatel-Lucent</b>   |  |              |               |              |   |              |              |              |      |
| <b>1- Audit</b>   |  |              |               |              |   |              |              |              |      |
| <i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>        | 10 929   | 86 %         | 10 517        | 90 %         | 8 995   | 70 %         | 7 608        | 88 %         | 1    |
| Émetteur  | 4 075  | 32 %         | 5 947         | 51 %         | 3 655   | 28 %         | 4 505        | 52 %         |      |
| Filiales intégrées globalement  | 6 854  | 54 %         | 4 570         | 39 %         | 5 340   | 42 %         | 3 103        | 36 %         |      |
| <i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes</i> | 1 496  | 12 %         | 1 002         | 9 %          | 1 397   | 11 %         | 753          | 9 %          | 2    |
| Émetteur  | 241  | 2 %          | 866           | 8 %          | 193   | 2 %          | 597          | 7 %          |      |
| Filiales intégrées globalement  | 1 255  | 10 %         | 136           | 1 %          | 1 204   | 9 %          | 156          | 2 %          |      |
| <b>Sous-total</b>   | <b>12 425</b>  | <b>98 %</b>  | <b>11 519</b> | <b>99 %</b>  | <b>10 392</b>                                     | <b>81 %</b>  | <b>8 361</b> | <b>97 %</b>  |      |
| <b>2- Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées</b>                         |  |              |               |              |   |              |              |              | 3    |
| Juridique et Fiscal   | 102  | 1 %          | 172           | 1 %          | 2 494   | 19 %         | 301          | 3 %          | 4    |
| Autres  | 121  | 1 %          | -             | 0 %          | 44  | 0 %          | -            | 0 %          | 5    |
| <b>Sous-total</b>   | <b>223</b>   | <b>2 %</b>   | <b>172</b>    | <b>1 %</b>   | <b>2 538</b>                                      | <b>19 %</b>  | <b>301</b>   | <b>3 %</b>   |      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12 648</b>  | <b>100 %</b> | <b>11 691</b> | <b>100 %</b> | <b>12 930</b>                                     | <b>100 %</b> | <b>8 662</b> | <b>100 %</b> |      |

Le tableau ci-dessus présente pour Alcatel-Lucent les honoraires de ses auditeurs ou Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux relatifs aux périodes 2007 et 2006 pour les entités consolidées du Groupe.

#### NOTE 1 COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS

Les prestations visées sont toutes les missions définies par la loi ou les règlements et couvertes dans le guide des normes professionnelles de la CNCC par les chapitres 2, 5 et 6 sans toutefois que cette table de correspondance présente un caractère systématique ou exhaustif.

Il s'agit notamment des prestations effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger. Ces prestations incluent les diligences d'audit sur les certifications exigées par la réglementation américaine Sarbanes-Oxley Act et sur les opérations de rapprochement avec Lucent en 2006.

Conformément aux exigences de la loi américaine, le Comité de l'Audit et des Finances a mis en place depuis 2003 un système de contrôle de l'indépendance des auditeurs et Commissaires aux comptes reposant notamment sur l'approbation préalable des missions. Les travaux relatifs à

ces missions ne peuvent être engagés avant obtention de la confirmation que ceux-ci entrent bien dans les interventions préalablement autorisées par le Comité de l'Audit et des Finances ou qu'elles ont fait l'objet d'une approbation spécifique.

#### NOTE 2 AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les prestations visées reprennent les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales par les Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux dans le respect des dispositions respectivement de l'article 10 et de celles des articles 23 et 24 du Code de déontologie. Ces diligences et prestations sont en général à caractère non récurrent et conventionnel.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

**NOTE 3** AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR  
LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES

Les prestations visées reprennent les prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre des réseaux aux filiales de l'émetteur.

**NOTE 4** PRESTATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Les prestations visées sont des missions d'assistance juridique ou fiscale en général à caractère non récurrent et conventionnel.

**NOTE 5** AUTRES PRESTATIONS

Les prestations visées sont toutes les autres missions particulières en général à caractère non récurrent et conventionnel.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 13 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

|   |     |
|---|-----|
| 13.1 Comptes consolidés .....   | 158 |
| <i>Comptes de résultat consolidés</i> .....                                     | 158 |
| <i>Bilans consolidés</i> .....  | 159 |
| <i>Tableaux des flux de trésorerie consolidés</i> .....                         | 160 |
| <i>État consolidé des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice</i> ..... | 161 |
| <i>Variation des capitaux propres consolidés</i> .....                          | 162 |
| <i>Annexes</i> .....  | 163 |
| 13.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....      | 261 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

# 13.1 COMPTES CONSOLIDÉS

## Comptes de résultat consolidés

| (en millions d'euros, sauf résultat par action)   | Notes       | Q4 2007        | Q4 2006 <sup>(1)</sup> | 2007           | 2006 <sup>(1)</sup> | 2005 <sup>(1)</sup> |
|---|-------------|----------------|------------------------|----------------|---------------------|---------------------|
| Revenus   | (5) & (6)   | 5 234          | 3 871                  | 17 792         | 12 282              | 11 219              |
| Coût des ventes <sup>(2)</sup>  | (4) & (23e) | (3 536)        | (2 768)                | (12 083)       | (8 214)             | (7 086)             |
| <b>Marge brute</b>  |             | <b>1 698</b>   | <b>1 103</b>           | <b>5 709</b>   | <b>4 068</b>        | <b>4 133</b>        |
| Charges administratives et commerciales <sup>(2)</sup>  | (4) & (23e) | (812)          | (532)                  | (3 462)        | (1 911)             | (1 816)             |
| <i>Frais de R&amp;D avant capitalisation de frais de développement</i>  |             | (761)          | (500)                  | (3 107)        | (1 579)             | (1 409)             |
| <i>Impact de la capitalisation des frais de développement</i>   |             | 30             | 29                     | 153            | 109                 | 108                 |
| Frais de R&D <sup>(2)</sup>   | (23e)       | (731)          | (471)                  | (2 954)        | (1 470)             | (1 301)             |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>(5)</b>  | <b>155</b>     | <b>100</b>             | <b>(707)</b>   | <b>687</b>          | <b>1 016</b>        |
| Coûts de restructuration  | (27)        | (39)           | (661)                  | (856)          | (707)               | (79)                |
| Perte de valeur sur actifs  | (7)         | (2 522)        | (141)                  | (2 944)        | (141)               | -                   |
| Résultat de cession de sociétés consolidées   |             | -              | -                      | -              | 15                  | 129                 |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi   |             | (5)            | -                      | 258            | -                   | -                   |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>  |             | <b>(2 411)</b> | <b>(702)</b>           | <b>(4 249)</b> | <b>(146)</b>        | <b>1 066</b>        |
| <i>Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute</i>   |             | (95)           | (84)                   | (403)          | (241)               | (215)               |
| <i>Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie</i>  |             | 50             | 51                     | 230            | 143                 | 122                 |
| Coût de financement   | (8)         | (45)           | (33)                   | (173)          | (98)                | (93)                |
| Autres produits et charges financiers   | (8)         | 196            | 11                     | 541            | (34)                | 42                  |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | (16)        | 31             | (5)                    | 110            | 22                  | (14)                |
| <b>Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées</b>   |             | <b>(2 229)</b> | <b>(729)</b>           | <b>(3 771)</b> | <b>(256)</b>        | <b>1 001</b>        |
| Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus   | (9)         | (69)           | (5)                    | (256)          | (5)                 | -                   |
| Impôt   | (9)         | (216)          | 102                    | (60)           | 42                  | (146)               |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>   |             | <b>(2 514)</b> | <b>(632)</b>           | <b>(4 087)</b> | <b>(219)</b>        | <b>855</b>          |
| Résultat net des activités abandonnées  | (10)        | (37)           | 85                     | 610            | 158                 | 108                 |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   |             | <b>(2 551)</b> | <b>(547)</b>           | <b>(3 477)</b> | <b>(61)</b>         | <b>963</b>          |
| dont :  |             |                |                        |                |                     |                     |
| - part du Groupe  |             | <b>(2 579)</b> | <b>(549)</b>           | <b>(3 518)</b> | <b>(106)</b>        | <b>922</b>          |
| - part des minoritaires   |             | 28             | 2                      | 41             | 45                  | 41                  |
| <b>Résultat net part du Groupe par action (en euros) :</b>  |             |                |                        |                |                     |                     |
| - résultat par action de base   | (11)        | (1,14)         | (0,33)                 | (1,56)         | (0,07)              | 0,67                |
| - résultat par action dilué   | (11)        | (1,14)         | (0,33)                 | (1,56)         | (0,07)              | 0,67                |
| <b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :</b>   |             |                |                        |                |                     |                     |
| - résultat par action de base   |             | (1,12)         | (0,38)                 | (1,83)         | (0,18)              | 0,59                |
| - résultat par action dilué   |             | (1,12)         | (0,38)                 | (1,83)         | (0,18)              | 0,59                |
| <b>Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :</b>   |             |                |                        |                |                     |                     |
| - résultat par action de base   |             | (0,02)         | 0,05                   | 0,27           | 0,11                | 0,08                |
| - résultat par action dilué   |             | (0,02)         | 0,05                   | 0,27           | 0,11                | 0,08                |

(1) Les comptes de résultats, des exercices 2005, 2006 et du quatrième trimestre 2006 sont retraités pour refléter les effets des activités abandonnées (voir note 10) et des changements de méthode comptable décrits en note 4. L'activité de Lucent a été consolidée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

(2) La répartition des rémunérations payées en actions entre les coûts des ventes, les charges administratives et commerciales et les frais de R&D est donnée en note 23e.



## Bilans consolidés

### ACTIF

| (en millions d'euros)  | Notes       | 31/12/2007    | 31/12/2006 <sup>(2)</sup> | 31/12/2005 <sup>(1)</sup> |
|--|-------------|---------------|---------------------------|---------------------------|
| Goodwill   | (12)        | 7 328         | 10 891                    | 3 772                     |
| Immobilisations incorporelles, nettes                                      | (13)        | 4 230         | 5 441                     | 819                       |
| <i>Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes</i>                   |             | <i>11 558</i> | <i>16 332</i>             | <i>4 591</i>              |
| Immobilisations corporelles, nettes  | (14)        | 1 428         | 1 821                     | 1 111                     |
| Participations dans les entreprises associées                              | (16)        | 1 352         | 682                       | 606                       |
| Autres actifs financiers non courants, nets                                | (17)        | 704           | 803                       | 306                       |
| Impôts différés actifs   | (9)         | 1 232         | 1 692                     | 1 768                     |
| Charges de retraite payées d'avance  | (25)        | 3 472         | 3 435                     | 525                       |
| Valeurs mobilières de placement, nettes                                    | (26)        | -             | 697                       | -                         |
| Autres actifs non courants   | (21)        | 389           | 203                       | 468                       |
| <b>Actifs non courants</b>   |             | <b>20 135</b> | <b>25 665</b>             | <b>9 375</b>              |
| Stocks et en cours, nets   | (18) & (19) | 2 235         | 2 259                     | 1 438                     |
| Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction | (18)        | 704           | 615                       | 917                       |
| Créances clients et comptes rattachés, nets                                | (18) & (20) | 4 163         | 3 877                     | 3 420                     |
| Avances et acomptes versés   | (18)        | 110           | 87                        | 124                       |
| Autres actifs courants, nets   | (21)        | 1 117         | 1 006                     | 827                       |
| Actifs détenus en vue de la vente  | (10)        | 35            | 2 127                     | 50                        |
| Impôts courants – court terme  |             | 60            | 260                       | 45                        |
| Valeurs mobilières de placement, nettes                                    | (17) & (26) | 894           | 1 245                     | 640                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                    | (26)        | 4 377         | 4 749                     | 4 510                     |
| <b>Actifs courants</b>   |             | <b>13 695</b> | <b>16 225</b>             | <b>11 971</b>             |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>  |             | <b>33 830</b> | <b>41 890</b>             | <b>21 346</b>             |

### PASSIF

| (en millions d'euros)  | Notes                  | 31/12/2007    | 31/12/2006 <sup>(2)</sup> | 31/12/2005 <sup>(1)</sup> |
|--|------------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|
| Capital (Nominal 2 euros : 2 317 441 420 actions ordinaires émises au 31/12/2007, 2 309 679 141 actions émises au 31/12/2006 et 1 428 541 640 actions ordinaires émises au 31/12/2005) | (23)                   | 4 635         | 4 619                     | 2 857                     |
| Primes   |                        | 16 543        | 16 443                    | 8 308                     |
| Actions détenues par des sociétés consolidées  |                        | (1 567)       | (1 572)                   | (1 575)                   |
| Autres réserves  |                        | (3 776)       | (3 359)                   | (4 556)                   |
| Différence de conversion   |                        | (1 085)       | (115)                     | 174                       |
| Résultat net part du Groupe  | (11) & (22)            | (3 518)       | (106)                     | 922                       |
| <i>Capitaux propres – part du Groupe</i>   | (23)                   | <i>11 232</i> | <i>15 910</i>             | <i>6 130</i>              |
| <i>Intérêts minoritaires</i>   | (23)                   | <i>515</i>    | <i>495</i>                | <i>475</i>                |
| <b>Capitaux propres</b>  | <b>(23) &amp; (24)</b> | <b>11 747</b> | <b>16 405</b>             | <b>6 605</b>              |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite   | (25)                   | 4 402         | 5 367                     | 1 745                     |
| Emprunts obligataires – part à long terme  | (24) & (26)            | 4 517         | 4 901                     | 2 393                     |
| Autres emprunts long terme   | (26)                   | 48            | 147                       | 359                       |
| Impôts différés passifs  | (9)                    | 1 897         | 2 583                     | 242                       |
| Autres passifs non courants  | (21)                   | 366           | 276                       | 268                       |
| <b>Passifs non courants</b>  |                        | <b>11 230</b> | <b>13 274</b>             | <b>5 007</b>              |
| Provisions   | (27)                   | 2 566         | 2 366                     | 1 621                     |
| Part à court terme des emprunts  | (26)                   | 483           | 1 161                     | 1 046                     |
| Avances et acomptes reçus  | (18) & (29)            | 847           | 778                       | 1 144                     |
| Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction   | (18)                   | 407           | 273                       | 138                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | (18)                   | 4 514         | 4 027                     | 3 755                     |
| Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés  | (10)                   | -             | 1 606                     | -                         |
| Impôts courants – court terme  |                        | 70            | 66                        | 99                        |
| Autres passifs courants  | (21)                   | 1 966         | 1 934                     | 1 931                     |
| <b>Passifs courants</b>  |                        | <b>10 853</b> | <b>12 211</b>             | <b>9 734</b>              |
| <b>TOTAL PASSIFS</b>   |                        | <b>33 830</b> | <b>41 890</b>             | <b>21 346</b>             |

(1) Le bilan consolidé du 31 décembre 2005 est retraité pour refléter les effets des changements de méthode comptable décrit en note 4.

(2) Le bilan consolidé du 31 décembre 2006 est retraité pour refléter les effets des changements de méthode comptable décrit en note 4 et les ajustements dans l'allocation du prix d'acquisition concernant le regroupement d'entreprises avec Lucent décrits en note 3.

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros)  | Notes       | Q4 2007      | 2007                       | 2006                       | 2005                       |
|--|-------------|--------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Variation de la trésorerie opérationnelle :</b>   |             |              |                            |                            |                            |
| Résultat net – part du Groupe  |             | (2 579)      | (3 518)                    | (106)                      | 922                        |
| Intérêts minoritaires  |             | 28           | 41                         | 45                         | 41                         |
| Ajustements permettant de passer à la capacité d'autofinancement   | (30)        | 2 767        | 3 890                      | 990                        | (81)                       |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>  | <b>(30)</b> | <b>216</b>   | <b>413</b>                 | <b>929</b>                 | <b>882</b>                 |
| <b>Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :</b>   |             |              |                            |                            |                            |
| - Stocks et en-cours   | (18)        | 497          | (311)                      | (116)                      | (41)                       |
| - Créances clients et comptes rattachés  | (18)        | (510)        | (685)                      | (137)                      | (519)                      |
| - Avances versées  | (18)        | (12)         | (29)                       | (5)                        | (35)                       |
| - Fournisseurs et comptes rattachés  | (18)        | 304          | 627                        | 229                        | 219                        |
| - Avances et acomptes reçus  | (18)        | (51)         | 164                        | (100)                      | 84                         |
| - Autres actifs et passifs courants  |             | 44           | 22                         | (280)                      | 58                         |
| <b>Variation de trésorerie opérationnelle avant intérêts et impôts</b>   |             | <b>488</b>   | <b>201</b>                 | <b>520</b>                 | <b>648</b>                 |
| - Intérêts reçus   |             | 46           | 202                        | 109                        | 113                        |
| - Intérêts (payés)   |             | (51)         | (354)                      | (207)                      | (136)                      |
| - Impôts (payés)/reçus   |             | (23)         | (73)                       | (71)                       | (15)                       |
| <b>Variation nette de la trésorerie opérationnelle</b>   |             | <b>460</b>   | <b>(24)</b>                | <b>351</b>                 | <b>610</b>                 |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'investissement :</b>   |             |              |                            |                            |                            |
| Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles   |             | 42           | 93                         | 252                        | 136                        |
| Investissements corporels et incorporels   | (13) & (14) | (274)        | (842)                      | (684)                      | (593)                      |
| <i>Dont impact de la capitalisation de frais de développement</i>  | (13)        | (99)         | (414)                      | (386)                      | (341)                      |
| Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants  |             | (2)          | (31)                       | -                          | 110                        |
| Coût d'acquisition des titres consolidés et non consolidés   |             | (28)         | (24)                       | (424)                      | (107)                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés consolidées acquises  |             | -            | -                          | 1 397                      | 22                         |
| Cession des titres consolidés et non consolidés  |             | 246          | 293                        | 76                         | 285                        |
| Variation des valeurs mobilières de placement  |             | (93)         | 1 050                      | 144                        | (30)                       |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>   |             | <b>(109)</b> | <b>539</b>                 | <b>761</b>                 | <b>(177)</b>               |
| <b>Variation nette de la trésorerie de financement :</b>   |             |              |                            |                            |                            |
| Émission/(remboursement) d'emprunts à court terme  |             | (109)        | (251)                      | 11                         | 160                        |
| Émission d'emprunts à long terme   | (26)        | -            | -                          | -                          | -                          |
| Remboursement/rachat d'emprunts long terme   | (26)        | 7            | (509)                      | (516)                      | (805)                      |
| Augmentations de capital en espèces  |             | -            | 15                         | 19                         | 13                         |
| Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle   |             | 1            | 5                          | 6                          | 5                          |
| Dividendes payés   |             | -            | (366)                      | (219)                      | (26)                       |
| <b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>   |             | <b>(101)</b> | <b>(1 106)</b>             | <b>(699)</b>               | <b>(653)</b>               |
| Variation de trésorerie opérationnelle des activités abandonnées, nette  | (10)        | -            | (77)                       | 172                        | 220                        |
| Variation de trésorerie d'investissement des activités abandonnées, nette  | (10)        | -            | 652                        | (24)                       | 10                         |
| Variation de trésorerie de financement des activités abandonnées, nette  | (10)        | -            | (352)                      | (159)                      | (235)                      |
| Effet net des variations des taux de conversion  |             | (46)         | (125)                      | (42)                       | 124                        |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   |             | <b>204</b>   | <b>(493)</b>               | <b>360</b>                 | <b>(101)</b>               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice</b>  |             | <b>4 173</b> | <b>4 749</b>               | <b>4 510</b>               | <b>4 611</b>               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de période/d'exercice <sup>(1)</sup></b>                                     |             | <b>4 377</b> | <b>4 377<sup>(1)</sup></b> | <b>4 749<sup>(1)</sup></b> | <b>4 510<sup>(1)</sup></b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période/de l'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente</b> |             | -            | <b>121</b>                 | -                          | -                          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente</b> |             | -            | -                          | <b>121</b>                 | -                          |

(1) Au 31 décembre 2007, ce montant comprend 415 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (622 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 337 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe.

## État consolidé des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice

| <i>(en millions d'euros)</i>                                     | Notes | 2007           | 2006       | 2005         |
|--|-------|----------------|------------|--------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente :                       | (17)  | 20             | 36         | (69)         |
| <i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i> |       | 47             | 36         | (13)         |
| <i>Transferts en résultats du fait d'une cession</i>             |       | (27)           | -          | (56)         |
| Différence de conversion   |       | (993)          | (323)      | 429          |
| Couverture des flux de trésorerie                                | (28)  | (4)            | (4)        | 2            |
| <i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>                  |       | (7)            | 4          | 2            |
| <i>Montant recyclé dans le résultat net</i>                      |       | 3              | (8)        | -            |
| Écarts actuariels et ajustements de plafonnement des actifs      | (25)  | 6              | 656        | (27)         |
| Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres | (9)   | 68             | (216)      | (52)         |
| Autres ajustements   |       | (14)           | 8          | 18           |
| <b>Profits (pertes) nets reconnus en capitaux propres</b>        |       | <b>(917)</b>   | <b>157</b> | <b>301</b>   |
| <i>Dont transféré dans le résultat net</i>                       |       | (24)           | (8)        | (56)         |
| Résultat net de la période                                       |       | (3 477)        | (61)       | 963          |
| <b>TOTAL DES PROFITS (PERTES) POUR LA PÉRIODE</b>                |       | <b>(4 394)</b> | <b>96</b>  | <b>1 264</b> |
| Dont :   |       |                |            |              |
| - <b>part du Groupe</b>  |       | <b>(4 432)</b> | <b>86</b>  | <b>1 153</b> |
| - part des minoritaires  |       | 38             | 10         | 111          |

## Variation des capitaux propres consolidés

| (en millions d'euros<br>et nombre d'actions)                                       | Nombre<br>d'actions  | Capital      | Primes        | Réserves       | Justes<br>valeurs<br>et<br>autres | Actions<br>d'auto-<br>contrôle | Différence<br>de<br>conversion | Résultat<br>net | Total<br>Part du<br>Groupe | Minori-<br>taires | Total          |
|--|----------------------|--------------|---------------|----------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------|-------------------|----------------|
| <b>31 décembre 2004<br/>après répartition</b>                                      | <b>1 365 973 827</b> | <b>2 852</b> | <b>8 226</b>  | <b>(4 430)</b> | <b>43</b>                         | <b>(1 607)</b>                 | <b>(183)</b>                   | <b>-</b>        | <b>4 901</b>               | <b>373</b>        | <b>5 274</b>   |
| <b>Total charges &amp; produits<br/>comptabilisés pour 2005 <sup>(1)</sup></b>     |                      |              |               | <b>18</b>      | <b>(144)</b>                      |                                | <b>357</b>                     | <b>922</b>      | <b>1 153</b>               | <b>111</b>        | <b>1 264</b>   |
| Augmentations de capital   | 2 305 660            | 5            | 13            |                |                                   |                                |                                |                 | 18                         |                   | 18             |
| Rémunérations payées en actions  |                      |              | 69            |                |                                   |                                |                                |                 | 69                         |                   | 69             |
| Variation nette des actions<br>détenues par des sociétés<br>consolidées            | 1 341 444            |              |               | (37)           |                                   | 32                             |                                |                 | (5)                        |                   | (5)            |
| Autres variations  |                      |              |               | (6)            |                                   |                                |                                |                 | (6)                        | (9)               | (15)           |
| <b>31 décembre 2005 avant<br/>répartition</b>                                      | <b>1 369 620 931</b> | <b>2 857</b> | <b>8 308</b>  | <b>(4 455)</b> | <b>(101)</b>                      | <b>(1 575)</b>                 | <b>174</b>                     | <b>922</b>      | <b>6 130</b>               | <b>475</b>        | <b>6 605</b>   |
| Affectation du résultat  |                      |              |               | 922            |                                   |                                |                                | (922)           | -                          |                   | -              |
| <b>31 décembre 2005<br/>après répartition</b>                                      | <b>1 369 620 931</b> | <b>2 857</b> | <b>8 308</b>  | <b>(3 533)</b> | <b>(101)</b>                      | <b>(1 575)</b>                 | <b>174</b>                     | <b>-</b>        | <b>6 130</b>               | <b>475</b>        | <b>6 605</b>   |
| <b>Total charges &amp; produits<br/>comptabilisés pour 2006 <sup>(1)</sup></b>     |                      |              |               | <b>8</b>       | <b>473</b>                        |                                | <b>(289)</b>                   | <b>(106)</b>    | <b>86</b>                  | <b>10</b>         | <b>96</b>      |
| Acquisition de Lucent<br>Technologies <sup>(2)</sup>                               | 878 139 615          | 1 756        | 7 166         |                |                                   |                                |                                |                 | 8 922                      |                   | 8 922          |
| Autres augmentations de capital  | 2 997 886            | 6            | 14            |                |                                   |                                |                                |                 | 20                         |                   | 20             |
| Composante capitaux propres des<br>dettes convertibles de Lucent <sup>(2)</sup>    |                      |              | 761           |                |                                   |                                |                                |                 | 761                        |                   | 761            |
| Warrants de Lucent <sup>(2)</sup>  |                      |              | 35            |                |                                   |                                |                                |                 | 35                         |                   | 35             |
| Options restant à lever<br>de Lucent <sup>(2)</sup>                                |                      |              | 96            |                |                                   |                                |                                |                 | 96                         |                   | 96             |
| Rémunérations payées en actions  |                      |              | 63            |                |                                   |                                |                                |                 | 63                         |                   | 63             |
| Variation nette des actions<br>détenues par des sociétés<br>consolidées            | 180 718              |              |               | (7)            |                                   | 3                              |                                |                 | (4)                        |                   | (4)            |
| Dividendes   |                      |              |               | (219)          |                                   |                                |                                |                 | (219)                      |                   | (219)          |
| Autres variations  |                      |              |               | 20             |                                   |                                |                                |                 | 20                         | 10                | 30             |
| <b>31 décembre 2006 avant<br/>répartition</b>                                      | <b>2 250 939 150</b> | <b>4 619</b> | <b>16 443</b> | <b>(3 731)</b> | <b>372</b>                        | <b>(1 572)</b>                 | <b>(115)</b>                   | <b>(106)</b>    | <b>15 910</b>              | <b>495</b>        | <b>16 405</b>  |
| Affectation de résultat  |                      |              |               | (106)          |                                   |                                |                                | 106             | -                          |                   | -              |
| <b>31 décembre 2006<br/>après répartition</b>                                      | <b>2 250 939 150</b> | <b>4 619</b> | <b>16 443</b> | <b>(3 837)</b> | <b>372</b>                        | <b>(1 572)</b>                 | <b>(115)</b>                   | <b>-</b>        | <b>15 910</b>              | <b>495</b>        | <b>16 405</b>  |
| <b>Total des charges &amp; produits<br/>comptabilisés pour 2007 <sup>(1)</sup></b> |                      |              |               | <b>(14)</b>    | <b>70</b>                         |                                | <b>(970)</b>                   | <b>(3 518)</b>  | <b>(4 432)</b>             | <b>38</b>         | <b>(4 394)</b> |
| Autres augmentations de capital  | 7 762 279            | 16           | 28            |                |                                   |                                |                                |                 | 44                         | -                 | 44             |
| Remboursement anticipé de<br>l'emprunt convertible 8 %                             |                      |              | (30)          |                |                                   |                                |                                |                 | (30)                       | -                 | (30)           |
| Rémunérations payées en actions  |                      |              | 102           |                |                                   |                                |                                |                 | 102                        | -                 | 102            |
| Variation nette des actions<br>détenues par des sociétés<br>consolidées            | 349 304              |              |               | (4)            |                                   | 5                              |                                |                 | 1                          | -                 | 1              |
| Dividendes   |                      |              |               | (361)          |                                   |                                |                                |                 | (361)                      | (18)              | (379)          |
| Autres variations  |                      |              |               | (2)            |                                   |                                |                                |                 | (2)                        | -                 | (2)            |
| <b>31 décembre 2007<br/>avant répartition</b>                                      | <b>2 259 050 733</b> | <b>4 635</b> | <b>16 543</b> | <b>(4 218)</b> | <b>442</b>                        | <b>(1 567)</b>                 | <b>(1 085)</b>                 | <b>(3 518)</b>  | <b>11 232</b>              | <b>515</b>        | <b>11 747</b>  |
| Affectation proposée <sup>(3)</sup>  |                      |              |               | (3 518)        |                                   |                                |                                | 3 518           |                            |                   | -              |
| <b>31 décembre 2007<br/>après répartition</b>                                      | <b>2 259 050 733</b> | <b>4 635</b> | <b>16 543</b> | <b>(7 736)</b> | <b>442</b>                        | <b>(1 567)</b>                 | <b>(1 085)</b>                 | <b>-</b>        | <b>11 232</b>              | <b>515</b>        | <b>11 747</b>  |

(1) Voir l'état consolidé des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice.

(2) Pour plus de détails sur l'acquisition de Lucent, se référer à la Note 3.

(3) L'affectation est proposée par le Conseil d'administration et doit être approuvée lors de l'Assemblée générale avant d'être définitive.

## NOTES ANNEXES

|                |   |     |                |   |     |
|----------------|---|-----|----------------|---|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Principes comptables  | 164 | <b>NOTE 21</b> | Autres actifs et passifs  | 210 |
| <b>NOTE 2</b>  | Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations  | 174 | <b>NOTE 22</b> | Affectation du résultat 2007  | 210 |
| <b>NOTE 3</b>  | Évolution du périmètre de consolidation   | 178 | <b>NOTE 23</b> | Capitaux propres  | 211 |
| <b>NOTE 4</b>  | Changement de méthodes comptables et de présentation  | 184 | <b>NOTE 24</b> | Instruments composés et de capitaux propres                                 | 223 |
| <b>NOTE 5</b>  | Information par segment d'activité et par zone géographique   | 185 | <b>NOTE 25</b> | Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière             | 225 |
| <b>NOTE 6</b>  | Revenus   | 187 | <b>NOTE 26</b> | Dette financière nette  | 235 |
| <b>NOTE 7</b>  | Pertes de valeur sur actifs reconnues en résultat   | 188 | <b>NOTE 27</b> | Provisions  | 239 |
| <b>NOTE 8</b>  | Produits et charges financiers  | 189 | <b>NOTE 28</b> | Risques de marché   | 241 |
| <b>NOTE 9</b>  | Impôts et réduction de goodwill associée  | 190 | <b>NOTE 29</b> | Avances et acomptes reçus   | 247 |
| <b>NOTE 10</b> | Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés | 192 | <b>NOTE 30</b> | Capacité d'autofinancement  | 247 |
| <b>NOTE 11</b> | Résultats par action  | 193 | <b>NOTE 31</b> | Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan | 248 |
| <b>NOTE 12</b> | Goodwill  | 196 | <b>NOTE 32</b> | Transactions avec les parties liées   | 251 |
| <b>NOTE 13</b> | Immobilisations incorporelles   | 198 | <b>NOTE 33</b> | Frais de personnel et droit à la formation                                  | 253 |
| <b>NOTE 14</b> | Immobilisations corporelles   | 201 | <b>NOTE 34</b> | Litiges   | 253 |
| <b>NOTE 15</b> | Contrats de location financement et de location simple  | 203 | <b>NOTE 35</b> | Événements postérieurs à la date de clôture                                 | 257 |
| <b>NOTE 16</b> | Participations dans les entreprises associées et les coentreprises  | 204 | <b>NOTE 36</b> | Liste des principales sociétés consolidées                                  | 258 |
| <b>NOTE 17</b> | Actifs financiers   | 206 | <b>NOTE 37</b> | Information trimestrielle (non auditée)                                     | 259 |
| <b>NOTE 18</b> | Besoin en fonds de roulement opérationnel   | 208 |                |   |     |
| <b>NOTE 19</b> | Stocks et en-cours  | 209 |                |   |     |
| <b>NOTE 20</b> | Créances clients et comptes rattachés   | 209 |                |   |     |

Alcatel-Lucent (précédemment Alcatel) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Alcatel a changé son nom en Alcatel-Lucent à la date de réalisation du regroupement d'entreprises avec Lucent Technologies Inc. Alcatel-Lucent a été constituée le 18 juin 1898 et la Société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 54, rue la Boétie 75008 Paris (France) et est cotée principalement à Paris et New York.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2007, le 25 mars 2008. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation à l'Assemblée Générale.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe ») qui sont publiés depuis 2005 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Au 31 décembre 2007, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception de la norme IAS 39 qui n'a été adoptée que partiellement, ce qui est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

### a/ Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### b/ Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

### c/ Regroupements d'entreprises

**Règles spécifiques à la première adoption :** les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Aucun goodwill n'a donc été comptabilisé sur les regroupements qui avaient été préalablement comptabilisés selon la méthode dérogatoire article 215 en principes comptables français. Selon cette méthode, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres.

**Regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :** ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux prescriptions d'IFRS 3. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut pas être achevée avant la fin de la période annuelle pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation initiale doit être achevée avant la fin de la période de douze mois commençant après la date d'acquisition.

Le traitement comptable des impôts différés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est présenté dans la note 1n ci-dessous.

Le traitement des options de souscription d'actions des sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est décrit en note 1w ci-dessous.

## d/ Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés consolidées, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la devise de présentation des comptes du Groupe (l'euro), sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et sont convertis en euros au taux de clôture.

**Règles spécifiques à la première adoption :** conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

## e/ Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation. Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition se reporter au paragraphe d/ ci-dessus.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie.

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture puis recyclées en résultat (coût des ventes) au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires couvert. La partie inefficace est enregistrée en « autres produits et charges financiers » ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Outre les dérivés de couverture d'engagements fermes utilisés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur (« fair value hedge »), Alcatel-Lucent a mis en place et documenté depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 des relations de couverture de chiffre d'affaires futur hautement probable. Les dérivés documentés dans le cadre de ces nouvelles stratégies sont comptabilisés selon les dispositions régissant les relations de couverture de flux futurs de trésorerie (« cash flow hedge »).

Certains dérivés de change ne sont pas considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture, les dérivés n'étant pas qualifiés de couverture du fait d'un rapport coût/bénéfice attendu défavorable.

Par ailleurs, les dérivés entrant dans le cadre de la gestion mutualisée du risque de change sur appels d'offres restent qualifiés de spéculatifs et sont comptabilisés comme tels ; les variations de valeur de ces dérivés sont enregistrées directement en résultat en coût des ventes (dans le segment d'activité « autres »).

Une fois le contrat commercial entré en vigueur, l'engagement ferme correspondant est couvert dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Les revenus résultant de ces engagements fermes sont alors comptabilisés au cours du jour de l'entrée en vigueur sur toute la durée du contrat dans la mesure où la couverture de change est efficace.

## f/ Dépenses de recherche et développement et autres frais de recherche capitalisés

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception :

- **des frais de développement**, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :
  - le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,

- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources techniques et financières nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets ou des produits au sein desquels ils sont capitalisés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés sur logiciels utilisés en interne est comptabilisé par fonction suivant leur utilisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

L'amortissement des frais de développement de logiciels capitalisés à comptabiliser sur la période est égal au montant le plus élevé du (a) montant de la valeur brute multiplié par les revenus constatés au cours de la période et divisé par le total des revenus attendus sur ce logiciel et (b) de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle du logiciel correspondant ;

- **des frais de développement spécifiques clients** (dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), inclus dans les travaux en cours sur contrats de construction.

En relation avec le traitement des acquisitions, une part, qui peut être significative, du prix d'acquisition est allouée aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel-Lucent peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions correspondent à des choix d'opportunités permettant à Alcatel-Lucent de rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont habituellement valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel-Lucent et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôts relatif à ces projets.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif (développés en interne et capitalisés ou représentatifs d'une partie du prix d'acquisition d'une activité lors d'un regroupement d'entreprises) sont généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

## g/ Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (telles que les marques) font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).



## Goodwill

Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ils étaient amortis linéairement sur des durées déterminées, acquisition par acquisition, et n'excédant pas 20 ans.

Ils font désormais l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du deuxième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe (considérées comme le regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») au niveau duquel le test de dépréciation est effectué), à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill). Les divisions opérationnelles sont situées au niveau immédiatement en dessous du niveau des segments opérationnels. Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Un test de dépréciation supplémentaire est également réalisé en cas d'événements indiquant une baisse potentielle de la valeur recouvrable d'une division opérationnelle.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital qui s'élevait à 10 % pour 2007 et 9,5 % pour 2006 et pour 2005. Le même taux d'actualisation de 10 % a été utilisé pour les tests de dépréciation supplémentaires réalisés en décembre 2007. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36. Un taux d'actualisation unique a été retenu dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits et marchés ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie. Les hypothèses retenues en terme d'évolution des revenus et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

En cas de réorganisation de la structure de reporting d'une façon qui modifie la composition d'une ou plusieurs divisions opérationnelles auxquelles le goodwill a été affecté, un nouveau test de dépréciation est réalisé sur le goodwill pour lequel la division opérationnelle a été modifiée. Cette réaffectation a été effectuée en décembre 2006 et décembre 2007 en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, similaire à celle utilisée lorsqu'une entité se sépare d'une activité au sein d'une division opérationnelle.

## Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés et des actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises tels que notamment des technologies acquises ou des relations clientèles autres que les marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée (i.e. entre 3 et 10 ans). Par exception, les logiciels peuvent être amortis en fonction des modalités de commercialisation. Les amortissements sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours etc.) ou en frais administratifs et commerciaux (relation clientèle) suivant la destination de l'immobilisation. Les pertes de valeur sont comptabilisées de façon similaire ou en coût de restructuration si faisant partie d'un plan de restructuration ou sur une ligne spécifique si elles sont très significatives (voir note 1p). L'amortissement des projets de recherche et développement en cours commence une fois la faisabilité technique atteinte. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie en dehors de certaines marques. Toutes les immobilisations incorporelles, à l'exception de certaines marques, sont amorties sur leur durée de vie estimée. Les marques peuvent avoir une durée de vie indéfinie et par conséquent elles ne sont pas amorties.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

|  |          |
|--|----------|
| Bâtiments et agencements                   | 5-50 ans |
| Ouvrages d'infrastructure et installations | 5-20 ans |
| Équipement, matériel et outillage          | 1-10 ans |

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au Groupe (locataire), sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements et pertes de valeur sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation (voir note 1p).

## h/ Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs.

## i/ Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## j/ Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres.

## k/ Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation

finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

- la méthode dite du corridor n'est plus appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (voir ci-dessous).

La charge normale de l'exercice est comptabilisée en résultat de l'activité opérationnelle et la charge d'intérêt et le rendement attendu des fonds sont comptabilisés au sein du résultat financier. En cas d'amendements de plans, l'impact est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat (voir note 1p) s'il est significatif.

Les charges de retraites payées d'avance ne peuvent excéder la valeur actualisée de tout remboursement ou de réduction des contributions futures. Quand le Groupe a l'intention d'utiliser le surplus des actifs excédentaires des plans de retraite pour financer les obligations au titre des frais médicaux des retraités « formerly represented » et a la capacité de le faire, une telle utilisation a été assimilée à un remboursement des plans concernés. En particulier, en vertu de la Section 420 du « Internal Revenue Code » aux États-Unis, tel qu'amendé par le « Pension Protection Act » de 2006, le Groupe est autorisé jusqu'à 2013 (en fonction des lois actuellement en vigueur) d'utiliser les fonds excédentaires des plans de retraite pour financer les plans de soins médicaux des retraités « formerly represented ».

Le Groupe a choisi d'adopter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'option qui permet une reconnaissance immédiate des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actif, net des effets d'impôts différés, en dehors du compte de résultat, directement en capitaux propres dans l'état des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice, telle que présentée dans la norme IAS 19 – Avantages du personnel révisée (paragraphes 93A à 93D). L'impact de ce changement dans les principes comptables est présenté en note 4.

### Règles spécifiques à la première adoption :

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. Avant la modification de la procédure comptable détaillée en note 4, appliquée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la méthode du corridor a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 1w ci-après.

## l/ Provisions pour restructuration et coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée

avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir, coûts liés aux fermetures de sites ou d'arrêt de ligne de produit et tout autre coût résultant de programme qui modifie de façon significative soit le champ d'activité du Groupe, soit la manière dont cette activité est gérée.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration au compte de résultat.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

L'effet du passage du temps est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

### m/ Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles ou échangeables ou remboursables en actions nouvelles ou existantes. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La composante classée en dette financière a été évaluée à la date d'émission pour les instruments émis par ex-Alcatel. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante dette financière.

La composante classée en dette financière des emprunts convertibles émis par Lucent a été déterminée à la date du regroupement d'entreprises Alcatel-Lucent à sa juste valeur, selon les modalités décrites ci-dessus, en tenant compte des maturités contractuelles. La différence entre la juste valeur de la dette convertible et la composante dette a été comptabilisée comme composante capitaux propres au sein de ces derniers.

Conformément aux prescriptions d'IAS 32 AG33 et AG34, le montant payé, pour un remboursement avant échéance, est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant

du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

### n/ Impôts différés et pénalités sur redressements fiscaux

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs, qui devraient générer du résultat taxable ou limiter les déductions fiscales lors de leur renversement ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Suite à un regroupement d'entreprises, un acquéreur peut considérer comme probable qu'il récupérera son propre actif d'impôt différé qui n'était pas comptabilisé avant le regroupement d'entreprises. Par exemple, l'acquéreur peut être en mesure d'utiliser l'avantage que représentent ses pertes fiscales non utilisées en imputant sur elles des bénéfices imposables futurs de l'entité acquise. Dans de tels cas, l'acquéreur comptabilise un actif d'impôt différé mais n'en tient pas compte pour déterminer le goodwill ou le goodwill négatif généré par l'acquisition.

Lorsqu'un actif d'impôt différé de l'entreprise acquise n'a pas été comptabilisé par l'acquéreur en tant qu'actif identifiable à la date d'un regroupement d'entreprises et est comptabilisé ultérieurement dans les états financiers consolidés de l'acquéreur, le produit d'impôt différé qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat. L'acquéreur :

- ajuste la valeur comptable brute du goodwill et les amortissements cumulés correspondants des montants qui auraient été enregistrés si l'actif d'impôt différé avait été comptabilisé en tant qu'actif identifiable à la date du regroupement d'entreprises ; et
- comptabilise la réduction de la valeur nette comptable du goodwill en charge.

Si des actifs d'impôts différés liés au regroupement d'entreprises avec Lucent sont comptabilisés dans les états financiers à venir d'Alcatel-Lucent, l'impact sera pris en compte dans le compte de résultat (pour les pertes fiscales d'Alcatel et de Lucent non encore activées) mais le goodwill devra être diminué en conséquence (pour les pertes fiscales non encore activées de Lucent uniquement).

Les montants de réduction de goodwill d'ores et déjà comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent sont détaillés dans la note 9.

Les pénalités reconnues sur les redressements fiscaux sont comptabilisées sur la ligne « Impôt » du compte de résultat.

## o/ Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

La plupart des revenus du Groupe sont issus de contrats complexes qui requièrent une analyse en terme de reconnaissance des revenus, particulièrement dans le domaine des ventes de biens et équipements associés à des services qui constituent des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, des contrats de construction, de l'application des règles spécifiques aux ventes de logiciels et de l'analyse du caractère recouvrable des créances.

Les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, la reconnaissance du revenu est en principe différée jusqu'à la date d'acceptation.

Les revenus des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, tels que ceux comprenant des produits avec des prestations d'installation et d'intégration, sont reconnus dès lors que le revenu de chaque activité est acquis, celui-ci étant déterminé en fonction de la juste valeur relative de l'activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Un élément faisant l'objet d'une livraison est considéré comme une activité séparée, s'il a une valeur en tant que tel pour le client, s'il existe des estimations fiables et objectives de la juste valeur des activités non encore livrées ou effectuées et s'il est probable et en substance sous le contrôle de l'entreprise que ces activités seront effectuées ou livrées. Si ces critères ne sont pas respectés, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit en accord avec les critères décrits dans le paragraphe précédent.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure, d'une durée de plus de six mois). Pour le revenu et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le revenu n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à l'achèvement. Les coûts d'un contrat de construction sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus lorsque le résultat de ce contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable. Dans ce cas, les revenus sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables. Les travaux en cours sur contrats de construction sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des provisions pour pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en revenus et non en coût des ventes.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé, contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ».

En l'absence de règles spécifiques dans IAS 18 – Revenus, les règles de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels, telles que définies par le SOP 97-2 de l'AICPA, sont appliquées aux revenus des licences, des ventes ou de la commercialisation de solutions informatiques lorsque les logiciels sont vendus séparément. Pour les logiciels compris dans un contrat et ayant une valeur considérée comme non accessoire les directives données par l'AICPA'S SOP 97-2 sont généralement appliquées avec quelques exceptions telles que l'utilisation de la juste valeur déterminée en utilisant d'autres méthodes que la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence ») de la juste valeur, si différer le revenu pour la part relative aux éléments livrés du fait de l'impossibilité de déterminer la VSOE sur les éléments non encore livrés n'est pas considéré comme conforme aux principes IFRS (par exemple l'IFRS n'impose pas l'utilisation d'une VSOE comme juste valeur). Si la « VSOE » ou la juste valeur d'un élément non livré ne peut être déterminée ou l'une des activités non encore effectuée est essentielle à la fonctionnalité des activités déjà effectuées, le revenu est différé jusqu'à ce que ce critère soit respecté

ou la dernière activité est effectuée, ou le revenu est reconnu sur la durée du service si le dernier élément non livré est un service.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service. Les revenus au titre d'autres services sont en général comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, pour autant que tous les autres critères de reconnaissance du revenu soient respectés, les revenus sont comptabilisés lors de l'expédition au réseau de distribution, dans la mesure où ces ventes ne sont pas subordonnées à la vente par le distributeur de ces produits à des tiers et que les contrats de distribution ne contiennent pas de clause de retours. Sinon, les revenus sont enregistrés lorsque le produit a été vendu au consommateur final.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu même en cas d'actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits.

D'une manière générale les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

L'analyse du caractère recouvrable d'une créance est déterminante pour décider de la comptabilisation ou non d'un revenu. Dans le cadre du processus de reconnaissance des revenus, le Groupe détermine s'il est probable que les bénéfices économiques attendus de la transaction seront reçus. Si le Groupe n'est pas certain de recevoir ces bénéfices, le revenu est différé et reconnu lors de la perception de la trésorerie correspondante. Cependant, en cas d'incertitudes apparaissant postérieurement à la comptabilisation d'une créance, le montant dont la recouvrabilité devient improbable est provisionné en « coût des ventes ».

**p/ Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, pertes de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi et résultat de l'activité opérationnelle**

Alcatel-Lucent a considéré pertinent de présenter, au compte de résultat, un sous-total au sein du résultat de l'activité opérationnelle pour mieux comprendre la performance financière du Groupe.

Ce sous-total dénommé « Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructurations, pertes de valeurs sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi »,

exclut les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative.

Ces éléments peuvent être classés en deux catégories :

- les éléments peu fréquents et significatifs, tels qu'une perte de valeur importante (cas des pertes de valeur sur actifs comptabilisées pour 2004, 2006 et 2007 suite à la décision d'arrêt d'une ligne de produit ou la baisse significative des valeurs recouvrables), la cession de titres (cas de la plus value concernant de cession réalisée en 2005 dans l'activité spatiale), le règlement d'un litige ayant un impact significatif ou un amendement majeur de plans de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi ;
- les éléments qui sont par essence imprévisibles par leur fréquence et leurs montants s'ils sont d'une importance relative. Alcatel-Lucent considère que l'importance relative doit être évaluée non seulement en comparant l'importance du montant concerné par rapport au résultat de l'activité opérationnelle mais aussi en terme d'évolution d'une période à l'autre. Sont concernées par exemple les charges de restructuration du fait de leur évolution significative d'un exercice à l'autre.

Le résultat de l'activité opérationnelle inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (note 1f). Elle comprend notamment les coûts des pensions et retraites (hors composante financière – voir note 1k), la participation des salariés, les variations de juste valeur des couvertures de change des offres commerciales, les provisions sur créances (y compris pour les créances relatives aux deux catégories de financement clientèle décrites en note 1v) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que tout autre charge et produit opérationnel, abstraction faite de son caractère prédictif en terme de nature, fréquence et/ou d'importance relative.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment la composante financière des charges de retraite, le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et autres actifs financiers non courants, nets), la réduction du goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et le résultat net des activités abandonnées.

**q/ Coût de financement et autres résultats financiers**

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides (OCEANE) et autres emprunts obligataires convertibles, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les intérêts financiers à payer (ou à recevoir) au titre d'un paiement insuffisant (ou trop élevé) d'impôt sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

## r/ Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, le bilan présente en actifs et passifs courants de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an, les actifs d'exploitation (notamment les stocks et en-cours, créances) et les passifs d'exploitation (notamment les provisions, avances et acomptes reçus sur commandes, fournisseurs, autres passifs).

## s/ Instruments financiers et décomptabilisation des actifs financiers

### *Instruments financiers*

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont détaillés dans la note 1e ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

### *Décomptabilisation des actifs financiers*

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Pour les créances commerciales, la cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur a été analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant la sortie du bilan, le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal. Une interprétation plus restrictive de la notion de « transfert de la quasi-totalité des risques et avantages » pourrait remettre en cause le traitement comptable retenu actuellement. Le montant des encours de créances cédées sans recours est indiqué en note 18.

## t/ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides,

qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

## u/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des placements financiers cotés ayant des maturités initiales de plus de trois mois et/ou des titres cotés comme sous-jacent. Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements classés dans la catégorie des actifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en *Coût de financement*). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en *Autres produits et charges financiers*) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

## v/ Financement à la clientèle

Les financements client effectués par le Groupe sont de deux natures :

- un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ;
- un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

La première catégorie est comptabilisée en autres actifs courants ou non courants. La deuxième catégorie est aussi comptabilisée dans les autres actifs courants ou non courants. Elle était précédemment présentée (avant le 31 décembre 2006) en « autres actifs financiers non courants, net ».

Les variations des en-cours de ces deux catégories sont incluses dans la variation de la trésorerie opérationnelle du tableau des flux de trésorerie consolidé. La deuxième catégorie était précédemment présentée (avant le 31 décembre 2006) dans la variation de la trésorerie d'investissement du tableau des flux de trésorerie consolidé et est désormais présentée sur la ligne diminution



(augmentation) des prêts accordés à la clientèle dans la variation de trésorerie opérationnelle.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

### w/ Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « Primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte « Primes »), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution (c'est-à-dire la date de l'approbation du plan par le Conseil d'Administration) selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'émission (tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité attendue à la date d'attribution, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité. Il est considéré que le bénéficiaire exercera ses options une fois que le gain potentiel excédera 50 % du prix d'exercice.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et ceux émis postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est présenté en « coût des ventes », en « frais de recherche et développement » ou en « charge administratives et commerciales » en adéquation avec les fonctions exercées par les attributaires.

Les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition d'une société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel-Lucent en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel-Lucent. Conformément aux prescriptions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IFRS 2, la juste valeur des options de souscription existantes au moment de l'acquisition est comptabilisée en augmentation du poste « Primes ». La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte « Primes »). La somme de la juste valeur des options de souscription d'action existantes

diminuée des rémunérations différées, correspondant à la juste valeur des options dont les droits sont acquis, est prise en compte dans le coût du regroupement d'entreprises.

Seules les acquisitions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour lesquelles des options de souscription existaient lors de la prise de contrôle et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004 sont traitées comme indiqué ci-dessus.

### x/ Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

### y/ Normes et interprétations nouvelles appliquées ou publiées mais non encore entrées en vigueur

Alcatel-Lucent a appliqué pour la première fois en 2007 la norme IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers ainsi que les amendements à IAS 1 relatifs aux informations sur le capital. Ces nouvelles normes ne traitent que d'informations à fournir dans les annexes et n'ont eu aucun impact sur l'évaluation, la reconnaissance et la classification des transactions.

Les interprétations suivantes sont devenues obligatoirement applicables en 2007 mais n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- IFRIC 7- Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Informations Financières dans les économies hyper inflationnistes ;
- IFRIC 8 – Champs d'application d'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions ;
- IFRIC 9 – Réexamen des dérivés incorporés ;
- IFRIC 10 – Information financière intermédiaire et dépréciation.

Au 31 décembre 2007, aucune norme et interprétation IFRS émise et adoptée par l'Union européenne mais non encore entrée en vigueur n'a été appliquée par anticipation y compris IFRS 8 Segments Opérationnels.

**NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS**

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

**a/ Dépréciation des stocks**

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

Le montant des provisions sur stocks et en-cours est de 514 millions d'euros au 31 décembre 2007 (378 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 423 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant prise en compte des effets fiscaux est une charge nette de 186 millions d'euros en 2007 (une charge nette de 77 millions d'euros en 2006 et une charge nette de 18 millions d'euros en 2005).

**b/ Dépréciation des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs. Le montant des dépréciations de créances clients représente 187 millions d'euros au 31 décembre 2007 (192 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 228 millions d'euros au 31 décembre 2005). L'impact sur le résultat net avant impôts, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées, de la variation de ces dépréciations est une charge nette de 3 millions d'euros en 2007 (une charge nette de 18 millions d'euros en 2006 et un profit net de 19 millions d'euros en 2005).

**c/ Frais de développement capitalisés, autres immobilisations incorporelles et goodwill**

**Frais de développement capitalisés**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Ces frais de développement capitalisés ont fait l'objet de pertes de valeur d'un montant de 41 millions d'euros en 2007 pour l'essentiel en relation avec l'activité UMTS. Des pertes de valeurs de 104 millions d'euros et des mises au rebut pour 197 millions d'euros relatives aux frais de développement capitalisés ont été comptabilisées en 2006, principalement liées à l'arrêt de lignes de produits faisant suite à l'acquisition des technologies UMTS de Nortel et au regroupement d'entreprises avec Lucent (voir notes 3, 7 et 13).

**Autres immobilisations incorporelles et goodwill**

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent décrit en note 3. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction) et des jugements ont été apportés, par un expert indépendant qui a déterminé de manière préliminaire la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels. Si les résultats attendus des activités acquises ne sont pas en mesure de valider ces justes valeurs et celle du goodwill, des pertes de valeurs devront être comptabilisées. Le montant du goodwill et des incorporels de Lucent étaient préliminaires et susceptibles d'être modifiés du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 1<sup>er</sup> décembre 2007. Les ajustements reconnus durant cette période sont décrits en note 3.

Comme indiqué avec plus de détail dans les notes 7, 12 et 13, des pertes de valeur d'un montant de 2 832 millions d'euros (2 657 millions d'euros sur goodwill et 175 millions d'euros sur autres immobilisations incorporelles), liées pour l'essentiel aux l'activités CDMA & EVDO, IMS et UMTS, ont été comptabilisées au titre des actifs incorporels et des goodwill pour 2007 (40 millions d'euros et des mises au rebut d'un montant de 233 millions d'euros au titre de 2006 pour l'activité UMTS).



Comme indiqué en note 1g, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Suite à la baisse continue de la valeur de l'action Alcatel-Lucent sur le quatrième trimestre 2007 et la revue à la baisse des perspectives de revenus pour 2007, le Groupe a réalisé un nouveau test de dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés dans le cadre de l'arrêté annuel. Ce test ayant démontré que la valeur comptable de trois divisions opérationnelles était supérieure à leurs valeurs recouvrables, le Groupe a comptabilisé des pertes de valeur comme indiqué ci-dessus.

Le montant net des goodwill est de 7 328 millions d'euros au 31 décembre 2007 (10 891 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 3 722 millions d'euros au 31 décembre 2005). Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 4 230 millions d'euros au 31 décembre 2007 (5 441 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 819 millions d'euros au 31 décembre 2005).

#### **d/ Dépréciation des immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1g). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Des pertes de valeurs d'un montant de 94 millions d'euros ont été comptabilisées au cours de l'année 2007 en relation avec l'activité UMTS et des actifs fonciers dont la cession est en cours (aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée en 2006).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

#### **e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires**

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes soit au moment de la reconnaissance du revenu (provision pour garantie client) soit dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement pour les contrats de construction. Le montant des coûts et pénalités qui seront finalement payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Les provisions sur affaires représentent un montant total de 704 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 147 millions d'euros relatifs aux contrats de construction (voir note 18) et 557 millions d'euros relatifs à d'autres contrats (voir note 27), à comparer avec des montants respectifs de 669 millions d'euros, 70 millions d'euros et 599 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 753 millions d'euros, 173 millions d'euros et 580 millions d'euros au 31 décembre 2005. Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2007 de la variation de ces provisions se reporter aux notes 18 et 27.

#### **f/ Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2007, le montant des impôts différés actifs est de 1 232 millions d'euros dont 675 millions d'euros pour les États Unis et 404 millions d'euros pour la France (1 692 millions d'euros dont 746 millions d'euros pour les États Unis et 372 millions d'euros pour la France au 31 décembre 2006 et 1 768 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 850 millions d'euros pour les États Unis et 369 millions d'euros pour la France). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 1n. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent au 31 décembre 2007 sont de 1 629 millions d'euros.

Comme indiqué par les IFRS, Alcatel-Lucent disposait d'une période de 12 mois après la date effective du regroupement d'entreprises pour terminer l'allocation du coût relatif à l'acquisition de Lucent et pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de Lucent qui, devaient être reconnus dans les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent. Si des actifs d'impôts différés supplémentaires attribués aux déficits fiscaux non reconnus de la compagnie acquise et existant à la date de l'acquisition sont reconnus ultérieurement dans les états financiers, l'avantage fiscal sera compris dans le compte de résultat. Le goodwill sera également réduit à due concurrence (par une charge) pour la part d'actifs d'impôts différés relative aux déficits provenant des pertes fiscales de Lucent.

Par ailleurs, du fait du regroupement d'entreprises, une entité ex-Alcatel peut considérer qu'il devient désormais probable qu'elle soit en mesure de recouvrer ses propres déficits fiscaux reportables, non encore reconnus comme impôts différés actifs, au titre des résultats futurs taxables de l'acquise. Dans un tel cas de figure, Alcatel-Lucent reconnaîtrait l'impôt différé actif mais ne le considère pas comme un élément du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises. Cette reconnaissance peut donc avoir un effet positif sur les résultats futurs.

### g/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements et de taux d'évolution des dépenses de santé des retraités. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur les comptes.

Les taux moyens pondérés de rendement attendu des placements retenu pour le calcul des coûts de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés en début de période et étaient de 7,39 %, 7,35 % et 4,28 % pour les exercices 2007, 2006 et 2005 respectivement. Alcatel-Lucent pense retenir un taux de rendement attendu des placements de 7,05 % pour l'exercice 2008. La baisse du taux entre 2008 et 2007 s'explique principalement par une allocation plus prudente des actifs intervenue fin 2007 (le Groupe a réduit l'exposition au risque de marché actions de ses plans de retraite à prestation définie en novembre 2007). Les changements des taux sont généralement dus à un rendement espéré différent basé sur des études de conseillers externes en investissement ou à un changement d'allocation d'actif.

Les taux moyens pondérés d'actualisation des obligations retenus pour le calcul des coûts des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi étaient de 5,54 %, 3,95 % et 4,46 % pour 2007, 2006 et 2005 respectivement. Les taux utilisés pour calculer le bénéfice net des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de chaque trimestre (pour les régimes américains significatifs). Pour le calcul des engagements, ces taux sont déterminés à la fin de chaque période. Alcatel-Lucent prévoit de retenir un taux moyen pondéré d'actualisation de 6,04 % pour l'exercice 2008. Les modifications de taux d'actualisation en 2007 et 2008 sont dues aux augmentations des taux de rendement à long terme. Ces taux sont volatiles d'une année sur l'autre car ils doivent être définis à la date d'arrêtés des comptes. Le taux d'actualisation retenu pour les autres avantages postérieurs à l'emploi est légèrement inférieur à celui retenu pour les régimes de retraite du fait d'une durée plus courte. Un taux d'actualisation plus faible augmente la valeur de l'obligation et diminue la charge des régimes. A contrario, un taux d'actualisation plus élevé baisse l'engagement et augmente la charge des régimes.

Les taux de rendement attendu des placements, les taux d'actualisation et l'amortissement des pertes et gains actuariels non reconnus sont déterminés de façon cohérente comme décrit en note 25.

En fixant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2007 de 35 millions d'euros (respectivement un effet positif de 53 millions d'euros sur le résultat). Une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2007 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2007 de 151 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 151 millions d'euros sur le résultat).

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux, représentent un profit de 628 millions d'euros en 2007, un coût de 50 millions d'euros en 2006 et un coût de 99 millions en 2005. Le profit de 628 millions d'euros tient compte d'un profit de 258 millions d'euros comptabilisé suite à la modification d'un régime de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (voir note 25d).

Il y a eu des changements de lois aux États-Unis qui affectent les régimes de remboursement de frais médicaux tel que le « Medicare Part D of the Medicare Prescription Drug Improvement and Modernization Act » de 2003.

Les entités américaines du Groupe ont récemment pris différentes décisions pour réduire le coût de leurs régimes de remboursement de frais médicaux tel que le transfert de certains coûts aux retraités. L'engagement des régimes de remboursement de frais médicaux est déterminé en fonction des conditions actuelles des plans. Les remboursements de frais médicaux pour les salariés de Lucent qui sont partis en retraite avant le 1<sup>er</sup> mars 1990 ne sont pas soumis au plafonnement annuel des remboursements. L'engagement de cette population représente environ 60 % de l'engagement total des retraités américains au titre des régimes de remboursement de frais médicaux au 31 décembre 2007. Depuis 2001, les cadres (« Management employees ») partis en retraite après le 1<sup>er</sup> mars 1990 payent les frais médicaux qui sont au-dessus du plafond annuel. L'accord d'entreprise (« Collective bargaining agreements ») a été signé en décembre 2004 et couvre, entre autres, les régimes de remboursement de frais médicaux.

Les accords signés concernent principalement les régimes de remboursement de frais médicaux. Lucent a accepté de continuer à rembourser une partie des dépenses de santé jusqu'à un plafond cohérent avec les hypothèses actuarielles courantes. En dehors de la phase de transition qui se terminait le 1<sup>er</sup> février 2005, les coûts au-delà du plafond sont entièrement à la charge des retraités sous forme de cotisations appelées et de modifications de plan. Lucent a aussi accepté de mettre en place un trust de 400 millions de dollars qui sera financé sur 8 ans et qui sera géré conjointement par Lucent et les syndicats. Ce trust sera utilisé pour mitiger l'effet des cotisations appelées aux retraités et des modifications de plan. Ces accords stipulent aussi que les prestations de remboursement de frais médicaux ne seront plus un sujet obligatoire de discussion entre la Société et les syndicats.

Selon les IFRS, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans le bilan sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime. Pour déterminer le montant du plafonnement d'actif, il a été tenu compte : de la couverture des engagements au titre des frais médicaux des retraités « formerly represented » d'un montant de 1 775 millions d'euros, de la valeur actualisée de la subvention « Medical Part D » estimée à 299 millions d'euros (ce montant étant actuellement déduit de l'obligation au titre des frais médicaux des retraités) et de la valeur actualisée des charges normales futures estimée à 644 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Fondés sur des premières estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de l'évaluation, il y avait environ 2,3 milliards d'euros d'actifs de retraite éligibles aux transferts « collectively bargained » permettant de financer les obligations au titre des frais médicaux des retraités « formerly represented » (alternativement, il y avait environ 2,7 milliards d'euros éligibles aux transferts pluriannuels qui requièrent que le régime de retraite ait un surplus de plus de 120 % durant la période couverte par le transfert pluriannuel). Lucent a estimé que les actifs éligibles augmenteront dans le futur jusqu'à la date limite de 2013, telle que fixée par la législation en cours, et qu'en conséquence il sera possible de transférer une partie des actifs du régime de retraite au titre des transferts « collectively bargained » ou « pluriannuel » de la section 420 pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented ». Les variations de valeur de marché des fonds investis, des couvertures financières et de nouveaux changements législatifs peuvent entraîner d'importantes variations du plafonnement des actifs et du montant transférable au titre de la section 420.

## h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 10 les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies. Au cours du quatrième trimestre 2007, il a été établi que le résultat total estimé d'un important contrat de construction UMTS ne pouvait pas être estimé de façon fiable pour les raisons indiquées ci-dessus. Par conséquent, tous les coûts encourus ont été reconnus comme charges et les revenus ont été reconnus seulement à hauteur des coûts recouvrables. En 2007, des revenus de 72 millions d'euros

et des coûts de ventes de 298 millions d'euros ont été comptabilisés sur ce contrat. L'impact négatif sur le résultat du passage à ces nouvelles modalités de comptabilisation comparées à la méthode à l'avancement s'est élevé à 98 millions d'euros. Dès que des estimations fiables seront disponibles, les revenus et coûts relatifs au contrat seront reconnus en fonction de l'avancement du contrat à la date de clôture. Il pourra donc y avoir un impact corrélatif sur les résultats futurs.

Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord.

Certains produits commercialisés par le Groupe comprennent des logiciels inclus avec le matériel lors de la livraison. Ainsi, dans le cas où la partie logicielle est considérée comme significative, par exemple dans les cas où le produit vendu comprend des mises à jour et des améliorations du logiciel, les règles plus contraignantes de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels sont appliquées pour déterminer le montant de revenus à comptabiliser et le calendrier de reconnaissance. Dans la mesure où les produits contenant des logiciels sont en constante évolution, de même que les caractéristiques et fonctionnalités des produits avec logiciel intégré deviennent de plus en plus importantes pour la réussite technique et commerciale du produit, le Groupe détermine de manière régulière si les règles de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels sont applicables aux transactions réalisées. Plusieurs éléments sont pris en compte à ce titre, notamment (1) si le logiciel représente une part significative de l'effort de commercialisation ou s'il est vendu séparément, (2) si des mises à jour, améliorations ou autres supports de maintenance sont commercialisés avec le logiciel, (3) si les coûts de développement du logiciel représentent une part significative au regard des coûts totaux de développement du produit. Ainsi, la détermination de l'applicabilité éventuelle de certaines des règles de reconnaissance des revenus relatives aux logiciels nécessite l'exercice du jugement. Dans ce cadre, le Groupe estime que l'évaluation des faits et circonstances pourrait raisonnablement conduire à des interprétations et des conclusions différentes quant aux règles comptables à appliquer à ce type de transactions. Si le Groupe était amené à modifier son estimation du caractère accessoire ou non de la part logiciel dans ses produits, ceci pourrait avoir un impact significatif sur nos résultats futurs, particulièrement si la juste valeur ne pouvait être obtenue pour l'un des éléments de la transaction.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2b ci-dessus).

### i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant donné les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3, si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêt des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

## NOTE 3 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2007 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- en décembre 2007, Alcatel-Lucent a annoncé un accord avec Draka Holding N.V. (« Draka ») pour la cession de sa participation de 49,9 % dans Draka Comteq B.V. (« Draka Comteq ») contre un paiement de 209 millions d'euros. Selon les termes de l'accord, Draka détient désormais 100 % de Draka Comteq. Depuis la création de cette entreprise commune,

Draka Comteq est contrôlée par Draka et ses résultats sont consolidés à 100 % dans les comptes de Draka par intégration globale et par mise en équivalence dans les états financiers consolidés d'Alcatel-Lucent. La plus-value de cession est de 74 millions d'euros et a été enregistrée dans le résultat financier (voir note 8). La plus-value prend en compte l'impact estimé d'une clause d'indemnité concernant un litige en cours, la plus value pourra donc en conséquence être révisée dans les mois qui suivent,

- apport à Thales, le 5 janvier 2007, des activités de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications, telles que décrites ci-dessous ;
- l'activité spatiale a été cédée à Thales en avril 2007 pour un montant de trésorerie de 670 millions d'euros correspondant au prix de cession préliminaire avant révision en 2009 ;

- les ajustements reconnus dans la période en cours concernant le regroupement d'entreprises de Lucent, détaillé dans les principales modifications intervenues au cours de l'année 2006 dans le périmètre de consolidation, sont les suivants :

| (en millions d'euros)                  | Au<br>31 décembre 2007 | Au<br>31 décembre 2006 | Différence         |
|--|------------------------|------------------------|--------------------|
| Coût du regroupement d'entreprises (A) | 9 895                  | 9 891                  | 4 <sup>(1)</sup>   |
| Actifs nets acquis (B)                 | 2 186                  | 1 840                  | 346 <sup>(2)</sup> |
| <b>GOODWILL (A) – (B)</b>              | <b>7 709</b>           | <b>8 051</b>           | <b>(342)</b>       |

(1) Concernent les changements du coût estimé de la transaction.

(2) Dont :

- modification de la juste valeur des actifs incorporels : 94 millions d'euros ;
- modification de la juste valeur des immobilisations corporelles : (205) millions d'euros ;
- augmentation des actifs d'impôts différés reconnus : 181 millions d'euros, suite à l'adoption de l'option permettant une reconnaissance immédiate des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actif en dehors du compte de résultat, directement en capitaux propres (voir Note 1k) ;
- réduction du goodwill suite à la reconnaissance d'impôts différés actifs non reconnus initialement pour un montant de 256 millions d'euros (dont 181 millions d'euros en relation avec la modification du régime de remboursement de frais médicaux décrit en Note 25) ;
- réduction du goodwill du fait de la correction des impôts différés relatifs aux autres ajustements : 50 millions d'euros ;
- autres ajustements : (30) millions d'euros.

L'impact de ces ajustements sur le résultat net de la période en cours n'est pas significatif.

L'allocation du prix d'acquisition provisoire est devenue définitive le 30 novembre 2007.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2006 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- le 27 janvier 2006, Alcatel a procédé à l'acquisition de 27,5 % du capital de 2Wire, société spécialisée dans le domaine des solutions de réseau haut débit domestique, pour un montant de 122 millions de U.S. dollars en espèces. Cette société est consolidée par mise en équivalence et sa contribution au résultat 2006 est non significative. Le goodwill comptabilisé au 31 décembre 2006 au sein des titres en équivalence s'élevait à 37 millions d'euros ;
- Alcatel et Lucent Technologies (« Lucent ») ont annoncé, le 2 avril 2006, la signature d'un accord de regroupement. La réalisation définitive de ce regroupement est intervenue le 30 novembre 2006 et Lucent est devenue une filiale détenue à 100 % par le Groupe. À la suite de ce regroupement, Alcatel société mère a changé son nom en Alcatel-Lucent.

Selon les termes de cet accord, les actionnaires de Lucent ont reçu en échange de chaque action détenue 0,1952 ADS (American Depositary Share) d'Alcatel-Lucent, chaque ADS représentant sur le marché financier de New York une action ordinaire d'Alcatel (en tant que société commune), ce qui a conduit à l'émission de 878 millions d'actions au prix de 10,16 euros (cours de clôture de l'action Alcatel sur Euronext le 29 novembre 2006).

Alcatel-Lucent reste une société de droit français, avec son siège social à Paris. Les opérations nord-américaines sont basées dans le New Jersey, USA, où les laboratoires de recherche Bell Labs conservent leur siège social. Le conseil d'administration d'Alcatel-Lucent est composé de 14 administrateurs et bénéficie d'une égale représentation des deux sociétés. Il est composé de Serge Tchuruk et Patricia Russo, de cinq anciens administrateurs d'Alcatel et de cinq anciens administrateurs de Lucent. Il comprendra également deux nouveaux administrateurs européens indépendants choisis en commun.

Alcatel-Lucent a créé une filiale américaine spécifique qui détient les contrats avec les agences gouvernementales américaines et est soumise à des conditions de confidentialité et de sécurité renforcées. Cette filiale est gérée séparément par un conseil d'administration comportant trois administrateurs sans relation préexistante avec Alcatel-Lucent, sauf accord du département de la défense U.S.

Le calcul du coût du regroupement d'entreprises est donné dans le tableau suivant :

|  |                    |
|--|--------------------|
| Nombre d'actions ordinaires Lucent en circulation au 30 novembre 2006  | 4 498 666 060      |
| Ratio d'échange par action (1,952 actions ordinaires Alcatel-Lucent contre 10 000 actions ordinaires Lucent)                   | 0,1952             |
| <b>Nombre total d'actions ordinaires Alcatel-Lucent à émettre</b>  | <b>878 139 615</b> |
| Multiplié par le prix de l'action Alcatel-Lucent (en euros) à la date du regroupement  | 10,16              |
| Juste valeur des actions ordinaires Alcatel-Lucent émises (en millions d'euros)  | 8 922              |
| Juste valeur des instruments de capitaux propres à émettre au titre des instruments financiers hybrides de Lucent              | 761                |
| Juste valeur des warrants existants  | 35                 |
| Juste valeur des options restant à lever et autres instruments de capitaux propres équivalents attribués (en millions d'euros) | 133                |
| Coût de la transaction (en millions d'euros)   | 40                 |
| <b>Coût du regroupement (en millions d'euros)</b>  | <b>9 891</b>       |

Le nombre d'instruments de capitaux propres susceptible d'être émis dans le cadre de ce regroupement d'entreprises est le suivant :

- au titre des instruments financiers composés de Lucent (dettes obligataires convertibles) : 159 371 932 ;
- au titre des stock-options de Lucent et instruments similaires : 60 767 243 ;
- au titre des warrants de Lucent : 38 907 871.

La juste valeur des stock-options existantes et des instruments similaires a été déterminée selon les prescriptions d'IFRS 2 – Paiements sous forme d'actions, telles que décrites dans la note 1w ci dessus.

La juste valeur des instruments de capitaux propres à émettre au titre des dettes convertibles correspond à la valeur de la composante capitaux propres de ces instruments. Cette composante a été déterminée selon les modalités décrites en note 1m ci-dessus.

Conformément à la méthode de l'acquisition, Alcatel-Lucent a alloué le prix d'achat aux immobilisations corporelles, aux passifs assumés et aux actifs incorporels, déterminés à leurs justes valeurs. L'écart positif entre le prix d'achat et la quote-part d'Alcatel (en tant qu'acquéreur) dans la juste valeur de l'actif net de Lucent (en tant que société acquise) a été comptabilisé en goodwill.

La juste valeur des actifs incorporels a été déterminée à partir d'une approche par les revenus en actualisant les flux de trésorerie attendus en fonction des estimations et des hypothèses retenues par le management.

Les actifs incorporels acquis sont amortis linéairement sur leurs durées de vie estimées respectives.

Le coût du regroupement d'entreprises a été alloué en fonction des données actuellement disponibles. C'est pourquoi Alcatel-Lucent est susceptible de faire évoluer cette allocation préliminaire en fonction des informations qui pourront être obtenues ultérieurement en matière notamment de valorisation des actifs, des dettes reconnues et assumées et des passifs éventuels et des révisions de ces estimations provisoires, en particulier en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des actifs incorporels. Cette allocation sera terminée au cours de l'exercice 2007.

Les facteurs qui ont contribué à un coût conduisant à la comptabilisation d'un goodwill sont principalement l'impact du plafonnement d'actif des plans de retraite (voir note 25d) pour un montant de 1 732 millions d'euros et le fait qu'aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits fiscaux reportables non utilisés de l'entité acquise (voir note 1n et note 9). Par ailleurs, un impôt différé passif net de 2 405 millions d'euros a été comptabilisé dans le cadre de l'allocation du coût du regroupement.



L'allocation préliminaire du prix d'acquisition est la suivante :

| <i>(en millions d'euros exceptées les durées de vie exprimées en nombre d'années)</i> | Valeur comptable<br>chez Lucent <sup>(1)</sup> | Juste valeur <sup>(2)</sup> | Durée de vie   |
|---|--|-----------------------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement            | 2 814  | 2 814                       | -              |
| Immobilisations corporelles   | 920  | 1 180                       | 1-40 ans       |
| Goodwill  | 389  | -                           |                |
| Technologies acquises   | 267  | 2 737                       | 5-10 ans       |
| Projets de recherche et développement en cours  | -  | 440                         | 5-7 ans        |
| Relations clients – long terme  | -  | 938                         | 5-8 ans        |
| Relations clients – court terme (carnet de commande)                                  | -  | 197                         | 13 mois        |
| Marques   | -  | 501                         | Indéfinie      |
| Stock et en-cours   | 636  | 1 060                       | <sup>(3)</sup> |
| Créances et autres comptes rattachés  | 760  | 760                         | -              |
| Fournisseurs et comptes rattachés   | (1 082)  | (1 071)                     | -              |
| Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière                       | 114  | (1 601)                     | -              |
| Dettes obligataires émises  | (3 885)  | (3 099)                     | -              |
| Provisions  | (950)  | (951)                       | -              |
| Impôts différés   | 92   | (2 405)                     | -              |
| Rémunération différée (droits non encore acquis des stock options existantes)         | -  | 37                          | -              |
| Autres actifs et passifs  | 141  | 303                         | -              |
| <b>ACTIFS NETS ACQUIS</b>   | <b>216</b>                                     | <b>1 840</b>                |                |

(1) Les montants indiqués sont les valeurs comptables déterminées selon les normes américaines (U.S. GAAP).

(2) Les montants indiqués dans cette colonne comprennent à la fois l'ajustement de l'allocation du prix d'acquisition et la conversion des données historiques U.S. GAAP de Lucent en IFRS.

(3) La durée estimée de renversement de la réévaluation des stocks est de 6 mois.

## DÉTERMINATION DU GOODWILL

| <i>(en millions d'euros)</i>           | Montant      |
|--|--------------|
| Coût du regroupement d'entreprises (A) | 9 891        |
| Actif net acquis (B)                   | 1 840        |
| <b>GOODWILL (A) – (B)</b>              | <b>8 051</b> |

Le montant du résultat de Lucent depuis la date d'acquisition, inclus dans le résultat du Groupe représente une perte nette de 278 millions d'euros, y compris le suivi des écritures du regroupement d'entreprises (dont principalement des amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 60 millions d'euros avant impôt, l'impact sur le résultat de la comptabilisation à la juste valeur des stocks vendus au cours de la période pour un montant de 167 millions d'euros, les coûts de restructuration, décrits dans la partie suivante, pour un montant de 234 millions d'euros et un impact d'impôt positif de 179 millions d'euros pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2006). Si le regroupement d'entreprises avec Lucent était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les revenus du Groupe auraient été de 18 254 millions d'euros, le résultat de l'activité opérationnelle aurait été une perte de (988) millions d'euros, le résultat net de l'exercice 2006 aurait été une perte de (231) millions d'euros, et le résultat par action de base et par action dilué aurait été de (0,12) euro y compris le suivi des écritures du regroupement d'entreprises (dont principalement des amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 606 millions d'euros avant impôt, l'impact sur le résultat de la comptabilisation à la juste valeur des stocks vendus au cours de la période pour un montant de 451 millions d'euros avant impôt, les coûts de restructuration décrits dans la partie suivante pour un montant de 246 millions d'euros avant impôt et un impact d'impôt positif de 508 millions d'euros).

Suite au regroupement d'entreprises avec Lucent et à l'acquisition des activités UMTS de Nortel (voir description de la transaction ci-après), certaines lignes de produit et activités d'Alcatel-Lucent ont été abandonnées et les dépréciations des actifs correspondants ainsi que l'estimation des coûts associés (fondée sur les hypothèses retenues à la date de clôture au 31 décembre 2006) pour lesquels le Groupe était engagé à la clôture de l'exercice ont été comptabilisés en « coûts de restructuration » pour un montant de 234 millions d'euros.

- Au cours du deuxième trimestre 2006, Alcatel a acquis la société VoiceGenie, pour un montant en numéraire de 30 millions d'euros. Fondé en l'an 2000, VoiceGenie est un leader des solutions vocales en libre-service. Sa plate-forme logicielle est basée sur le Voice XML, un standard ouvert utilisé par les entreprises et les opérateurs pour développer des applications de libre-service. L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 12 millions de dollars US d'immobilisations incorporelles amortissables et 19 millions d'US dollars de goodwill, l'actif net de cette société étant de 7 millions de dollars US à la date d'acquisition (dont 4 millions de dollars US de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat 2006 est non significative.



- Le 5 avril 2006, Alcatel a annoncé l'approbation par le conseil d'administration de Thales d'un projet d'acquisition de ses filiales satellites, de son activité de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications.

Le 4 décembre 2006, Alcatel-Lucent et Thales ont annoncé la signature d'un accord final. Cet accord fait suite à la signature de l'accord de la nouvelle alliance spatiale entre Thales, Alcatel-Lucent et Finmeccanica, dans lequel Finmeccanica accepte le transfert chez Thales des actions Alcatel Alenia Space et Telespazio détenues par Alcatel-Lucent.

Les actifs suivants seraient apportés à Thales par Alcatel-Lucent :

**1. Dans le domaine du spatial :**

- la participation de 67 % d'Alcatel-Lucent au capital d'Alcatel Alenia Space (société résultant du regroupement en 2005 des actifs de l'activité Space d'Alcatel et de Finmeccanica, qui en détient 33 %) ;
- la participation de 33 % d'Alcatel-Lucent au capital de Telespazio, leader mondial dans les services satellitaires, dont 67 % sont détenus par Finmeccanica.

Concernant la cession des activités dans le domaine du spatial, le prix de cession préliminaire, à payer à Alcatel-Lucent, est fixé à 670 millions d'euros, une détermination définitive de ce montant, à dire d'expert, devant intervenir début 2009, qui pourrait justifier un versement complémentaire.

**2. Dans le domaine des systèmes critiques pour la sécurité :**

- les activités Systèmes de transports, un leader mondial dans le domaine des solutions de signalisation pour transport ferroviaire et métro urbain ;
- les activités d'intégration de systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications, qui concernent principalement le domaine des transports et de l'énergie.

Le 5 janvier 2007, ces apports ont été rémunérés par l'émission de 25 millions de titres Thales au profit d'Alcatel-Lucent et le paiement d'une somme de 50 millions d'euros. Suite à l'émission de ces titres, la participation d'Alcatel-Lucent dans Thales atteint 20,95 % et reste comptabilisée en intérêts dans les entreprises associées, le secteur public restant l'actionnaire principal avec 27,29 %.

Les activités dont l'apport et la cession étaient envisagés ont été traitées comme activités détenues en vue de la cession dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006, les critères de classement en « groupe d'actifs destinés à être cédés » tels que définis par IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, étaient remplis à la date de clôture et les incertitudes restantes au 30 septembre 2006 sont maintenant résolues (signature d'un accord final entre Alcatel-Lucent et Thales, obtention de l'accord de Finmeccanica concernant le transfert des actifs du spatial, obtention de l'accord de l'État Français, etc.).

Les actifs apportés et cédés à Thales ont été analysés comme un groupe unique d'actifs destinés à être cédés tel que défini par la norme IFRS 5, sur le fondement des faits et circonstances suivants :

- la transaction est analysée comme une transaction unique, qui ne s'articule en deux étapes que du fait du processus en cours d'approbation par la Commission européenne du transfert de l'activité spatiale ; et
- la cession des activités spatiales est dépendante de la bonne réalisation de l'apport des activités dans le domaine des systèmes critiques pour la sécurité ;
- le montant de 670 millions d'euros relatif à la cession des activités spatiales est analysé comme un prix de cession préliminaire (le prix de cession définitif devant être déterminé à dire d'expert en 2009) et n'est, en conséquence, que partiellement représentatif de la valeur de marché de cette activité. C'est une des raisons pour lesquelles, Alcatel-Lucent a toujours considéré que cette cession devait s'inscrire dans une transaction plus globale telle que défini dans le « Master Agreement ».

Dans la mesure où la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ce groupe d'actifs destinés à être cédés est plus élevée que sa valeur comptable, aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 décembre 2006. La totalité des actifs nets à apporter ou céder à Thales ont été présentés séparément sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé au 31 décembre 2006 (« actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés »). Le résultat 2006 de ces activités est présenté sur la ligne « résultat net des activités abandonnées » au compte de résultats consolidé 2006 et les données 2004 et 2005 comparatives ont été reclassées en conséquence. Les impacts détaillés sont présentés en note 10.

La plus value relative à l'apport des activités dans le domaine des systèmes critiques pour la sécurité et la différence entre le prix de cession préliminaire des activités spatiales (cf. commentaires ci dessus) et leur valeur comptable, représentant un impact positif net estimé à 0,8 milliard d'euros avant impôts et ajustements de prix, qui sera comptabilisé au cours en 2007

- Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, Alcatel a annoncé avoir signé un accord portant sur le projet d'acquisition de l'activité d'accès radio UMTS (UTRAN) de Nortel et des actifs associés, pour un montant de 320 millions de dollars US. Le 4 décembre 2006, Alcatel-Lucent a annoncé la signature de l'accord final avec Nortel.
- Le 31 décembre 2006, Alcatel-Lucent a mis la dernière main à l'acquisition de l'activité d'accès radio UMTS (UTRAN) de Nortel et des actifs qui y sont associés.

Selon les modalités de l'accord, Alcatel-Lucent a acquis la technologie d'accès radio UMTS de Nortel, son portefeuille produits, les brevets associés, les actifs corporels ainsi que les contrats clients pour un montant de 320 millions de dollars US. Environ 1 700 employés de l'activité d'accès radio UMTS de Nortel seront transférés à Alcatel-Lucent.

Les actifs acquis auprès de Nortel ont été considérés comme étant un regroupement d'entreprises tel que défini par IFRS 3 et le prix d'acquisition a été alloué de la façon suivante :

| (en millions d'euros)  | Au 31 décembre 2007 | Au 31 décembre 2006 |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Coût du regroupement d'entreprises (A) :</b>                    |                     |                     |
| - Prix d'achat brut  | 250                 | 250                 |
| - Ajustements du prix (sur besoin en fonds de roulement et autres) | (19)                | (18)                |
| <b>Coût du regroupement d'entreprises à allouer</b>                | <b>231</b>          | <b>232</b>          |
| <b>Actif net acquis à la juste valeur (B) :</b>                    |                     |                     |
| - Immobilisations corporelles                                      | 37                  | 38                  |
| - Stock et en-cours  | 15                  | 15                  |
| - Projets de recherche et développement en cours                   | 24                  | 24                  |
| - Technologies acquises  | 103                 | 103                 |
| - Relations clientèle  | 45                  | 41                  |
| - Autres actifs et passifs   | -                   | -                   |
| <b>Actifs nets acquis</b>  | <b>224</b>          | <b>221</b>          |
| <b>GOODWILL (A) – (B)</b>  | <b>7</b>            | <b>11</b>           |

L'allocation du coût du regroupement d'entreprises présentée ci-dessus est définitive.

La valeur comptable des actifs nets acquis telle que figurant dans les comptes de Nortel n'est pas connue.

L'acquisition ayant été effective au 31 décembre 2006, la contribution de ces activités au résultat net 2006 est nulle, à l'exception des impacts décrits dans le chapitre suivant.

Nortel a indiqué que les revenus 2006 relatifs aux activités UMTS cédées avaient représenté environ 660 millions de dollars US.

Dans la mesure où les technologies acquises font double emploi avec certaines des technologies développées et capitalisées par Alcatel et celles de Lucent comptabilisées à leur juste valeur dans le cadre du regroupement d'entreprises, une perte de valeur a été comptabilisée, une fois l'accord avec Nortel et le regroupement d'entreprises avec Lucent devenus effectifs et les décisions de maintien ou d'abandon de ces technologies prises. La dépréciation des actifs correspondants et les coûts futurs associés estimés, pour lesquels il existe une obligation d'Alcatel-Lucent à la date de clôture ont été comptabilisés dans les coûts de restructuration pour un montant de 494 millions d'euros.

- Au cours du troisième trimestre 2006, Alcatel et Finmeccanica se sont mis d'accord sur les ajustements de prix à apporter aux valorisations faites lors de leurs apports à Alcatel Alenia Space et à Telespazio. Ces ajustements ont pour conséquence une diminution du goodwill de 37,5 millions d'euros et une correction positive du résultat de cession de 15 millions d'euros.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- le 2 mars 2005, Alcatel a annoncé l'acquisition pour un montant de 55 millions de dollars US de 100 % du capital de la société Native Networks, un fournisseur de solutions optiques de transport Ethernet de classe opérateur. L'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître

20 millions de dollars US d'immobilisations incorporelles amortissables et 38 millions d'US dollars de goodwill, l'actif net de cette société étant négatif de 3 millions de dollars US à la date d'acquisition (dont 0,3 million de dollars US de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice 2005 est non significative ;

- le 17 mai 2005, Alcatel et TCL Corp. ont annoncé la fin de leur partenariat dans les téléphones mobiles. Alcatel a décidé d'échanger ses 45 % dans la *joint venture* créée contre 4,8 % des actions TCL Communication Holdings Ltd (titres cotés à la bourse de Hong Kong) ;
- le 1<sup>er</sup> juillet 2005, Alcatel et Finmeccanica ont annoncé la création des deux sociétés communes évoquées lors de la signature du protocole d'accord du 18 juin 2004 : Alcatel Alenia Space (détenue à 67 % par Alcatel et 33 % par Finmeccanica) et Telespazio (détenue à 67 % par Finmeccanica et 33 % par Alcatel). Ces deux sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Cette opération a été analysée par Alcatel comme la cession à Finmeccanica de 33 % de l'activité industrielle et 67 % de l'activité de services d'Alcatel Space et l'acquisition de 67 % d'Alenia Spazio (activité industrielle spatiale de Finmeccanica) et de 33 % de Telespazio (activités de services pour les systèmes spatiaux de Finmeccanica).

Les valorisations retenues pour cette opération étaient de 1 530 millions d'euros pour Alenia Space et 215 millions d'euros pour Telespazio, générant pour Alcatel la comptabilisation en 2005 d'un résultat de cession de 129 millions d'euros avant impôts et d'un goodwill de 143 millions d'euros. Alcatel a reçu une soulte nette de 109 millions d'euros de Finmeccanica. La trésorerie nette des activités entrantes et sortantes était de 15 millions d'euros à la date d'opération. Du fait de l'existence de clauses d'ajustement de prix dans l'accord entre Alcatel et Finmeccanica, des corrections aux montants mentionnés ci-dessus ont été enregistrées au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2006 (voir ci-dessus).

L'intégration proportionnelle du regroupement des activités spatiales des deux partenaires n'a pas d'incidence significative sur le revenu, le résultat de l'activité avant restructurations, rémunérations payées en actions et résultat de cession de sociétés consolidées et le total bilan du Groupe Alcatel. Elle

a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge d'impôts différés sur l'exercice 2005 de 38 millions d'euros du fait de la sortie de l'intégration fiscale française des sociétés apportées aux coentreprises dans le cadre du regroupement décrit ci dessus.

## NOTE 4 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION

### a/ Changement de méthode comptable

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Alcatel-Lucent a adopté (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005) l'option offerte par la norme révisée IAS 19 « Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir », de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels et ajustements provenant de la limitation d'actif, net d'impôts différés, dans la période dans laquelle ils se sont produits, en dehors du compte de résultat dans l'état des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice. La direction considère que cette méthode est préférable, dans la mesure où elle donnera une image plus représentative de la juste valeur des actifs et passifs relatifs aux engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi au bilan et éliminera une part significative de la volatilité dans les résultats due à certaines évolutions

relatives à des plans dans lesquels les participants sont tous ou presque tous éligibles à recevoir des avantages au personnel.

Auparavant, Alcatel-Lucent appliquait la méthode du corridor dans laquelle les écarts actuariels s'élevaient à plus de 10 % du maximum (i) de la valeur des engagements ou (ii) de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité. L'évolution de la limitation d'actifs au plus bas de (i) la valeur résultant de l'application de l'IAS 19 et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement ou de réduction des contributions futures était également comptabilisée en résultat.

L'impact de ce changement de méthode sur le bilan des périodes précédentes est le suivant :

| <i>(En millions d'euros)</i>                                    | <b>31 décembre 2006</b> | <b>31 décembre 2005</b> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Charges de retraite payées d'avance                             | 701                     | 231                     |
| Actifs détenus en vue de la vente                               | 10                      | -                       |
| Impôts différés   | (291)                   | (80)                    |
| Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière | (36)                    | (277)                   |
| <b>Capitaux propres – part du Groupe</b>                        | <b>387</b>              | <b>(126)</b>            |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                                    | <b>(3)</b>              | <b>(2)</b>              |

L'impact sur le compte de résultat des périodes précédentes est le suivant :

| <i>(En millions d'euros)</i>          | <b>Q4 2006</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b>   |
|---------------------------------------|----------------|-------------|---------------|
| Résultat de l'activité opérationnelle | (1)            | (7)         | (5)           |
| Autres produits et charges financiers | 68             | 78          | (1)           |
| Impôts                                | -              | -           | -             |
| Résultat des activités abandonnées    | (1)            | (1)         | (2)           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                   | <b>66</b>      | <b>70</b>   | <b>(8)</b>    |
| <b>Résultat par action de base</b>    | <b>0,05</b>    | <b>0,05</b> | <b>(0,01)</b> |
| <b>Résultat par action dilué</b>      | <b>0,05</b>    | <b>0,05</b> | <b>(0,01)</b> |

### b/ Changement de présentation

Dans le cadre de l'harmonisation du mode de présentation de la part variable de la rémunération des forces commerciales dans le compte de résultat entre les entités ex-Lucent et ex-Alcatel, il a été décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de les présenter dans les dépenses commerciales et non plus

en coût des ventes comme ex-Alcatel le présentait précédemment. Si cette classification avait été retenue en 2006, cela aurait conduit à diminuer le coût des ventes et augmenter les charges commerciales de 87 millions d'euros en 2006, de 25 millions d'euros sur le quatrième trimestre 2006. L'information pour 2005 n'est pas disponible.

**NOTE 5 INFORMATION PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité décrits ci-après. Ils prennent en compte l'organisation mise en place après le regroupement d'entreprises d'Alcatel et de Lucent fin 2006 et comprennent trois segments d'activités visant les trois principaux marchés.

Alcatel-Lucent est organisé autour de trois segments opérationnels ciblant le marché des opérateurs de télécommunications, les entreprises et les services et s'appuie sur une organisation régionale scindée en deux zones géographiques.

Le premier segment opérationnel « Opérateurs » fournit des solutions de réseau IP qui permettent aux opérateurs de télécommunications, à des entreprises et à des gouvernements dans le monde entier d'offrir des services de téléphonie, d'échange de données et de services vidéo aux utilisateurs finaux. Il fournit également des équipements et applications logicielles destinées à la fourniture de solutions mobiles de bout en bout. et propose des solutions innovantes dans la transformation des réseaux, de leurs applications et des services – ce qui permet le déploiement de services convergents entre les réseaux des opérateurs de télécommunications et des entreprises, et la variété des terminaux personnels.

Du fait de la tendance marquée dans le secteur des télécommunications de faire converger les activités fixe, mobile et services proposés aux clients, Alcatel-Lucent mesure la performance du groupe « Opérateurs » comme un tout en terme de profil de risque et de rentabilité long terme.

Le Segment d'activité « Opérateurs » est composé de sept divisions opérationnelles à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au lieu des trois groupes d'activités de l'organisation précédente (Fixe, Mobile et Convergence). Aucune modification n'est apportée aux Segments d'activités à présenter. Chaque division est responsable de la stratégie produit et réseau, la conception des produits, la gestion et la planification des projets, le marketing, le service commercial et le suivi de l'exécution des contrats.

Le deuxième segment opérationnel « Entreprise » permet de déployer des solutions de communications sécurisées et de bout en bout destinées au marché des entreprises et du secteur public en vue de générer de nouvelles sources d'activité. Son offre comprend des centres d'appel et de contact unifiés, de la téléphonie sur IP, des logiciels de gestion de performance, de génération d'adresses IP, ainsi que des solutions de sécurité des réseaux. Le

groupe d'activité est composé de trois sous-divisions : les solutions Entreprise, Genesys (centres d'appel) et les composants industriels.

Le troisième segment opérationnel « Services » fournit un éventail complet de services professionnels couvrant tout le cycle de vie des réseaux – conseil & conception, intégration & déploiement, exploitation & maintenance. Dans ces domaines, il propose une gamme de services tels que la planification et l'exécution de transformation des réseaux, l'intégration de plates-formes logicielles pour les services IMS, la conception de plates-formes de gestion des abonnés et l'amélioration de la sécurité des réseaux. Le groupe d'activité Services est composé de cinq sous-divisions : déploiement de réseaux, services professionnels, opérations de réseaux, services de maintenance et services aux entreprises et au secteur public.

Le segment Autres inclut des activités périphériques aux métiers du Groupe, telles l'activité « achats », l'activité de réassurance et l'activité bancaire ainsi que les holdings regroupant notamment les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisants pour être présentée comme un segment indépendant.

Les données par segment suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés consolidées.

Les segments d'activité présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie au Comité de Management.

L'information par segment des périodes précédentes a été modifiée pour prendre en compte l'organisation mise en place à la date effective du regroupement d'entreprises, les modifications intervenues au titre de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent décrites en note 3, la vente et l'arrêt d'activités significatives décrits en note 3 (actifs apportés et cédés à Thales) et les changements de méthodes comptables décrits en note 4.

a/ Informations par segment d'activité

| (en millions d'euros)   | Opérateurs     | Entreprise   | Services     | Autres       | Total Groupe   |
|---|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| <b>2007</b>   |                |              |              |              |                |
| <b>TOTAL – REVENUS</b>  | <b>12 819</b>  | <b>1 562</b> | <b>3 173</b> | <b>238</b>   | <b>17 792</b>  |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>(752)</b>   | <b>131</b>   | <b>122</b>   | <b>(208)</b> | <b>(707)</b>   |
| Coût de restructuration   | (415)          | (34)         | (151)        | (256)        | (856)          |
| Perte de valeur sur frais de développement capitalisés  | (2 920)        | -            | (24)         | -            | (2 944)        |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi   | -              | -            | -            | 258          | 258            |
| Résultat de cession de titres consolidés  | -              | -            | -            | -            | -              |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>  | <b>(4 087)</b> | <b>97</b>    | <b>(53)</b>  | <b>(206)</b> | <b>(4 249)</b> |
| Amortissements (immobilisations corporelles et incorporelles)   | 1 107          | 108          | 142          | 99           | 1 456          |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | (2)            | -            | -            | 112          | 110            |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)  | 673            | 93           | 40           | 36           | 842            |
| Participations dans les entreprises associées   | -              | -            | -            | 1 352        | 1 352          |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>  | 9 499          | 582          | 1 669        | 1 084        | 12 834         |
| Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>   | (4 643)        | (336)        | (1 209)      | (101)        | (6 289)        |
| <b>2006</b>   |                |              |              |              |                |
| <b>TOTAL – REVENUS</b>  | <b>8 989</b>   | <b>1 420</b> | <b>1 721</b> | <b>152</b>   | <b>12 282</b>  |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés consolidées</b>  | <b>393</b>     | <b>109</b>   | <b>195</b>   | <b>(10)</b>  | <b>687</b>     |
| Coût de restructuration   | (631)          | 2            | (1)          | (77)         | (707)          |
| Perte de valeur sur frais de développement capitalisés  | (141)          | -            | -            | -            | (141)          |
| Résultat de cession de titres consolidés  | -              | -            | -            | 15           | 15             |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>  | <b>(379)</b>   | <b>111</b>   | <b>194</b>   | <b>(72)</b>  | <b>(146)</b>   |
| Amortissements (immobilisations corporelles et incorporelles)   | 411            | 84           | 37           | 99           | 631            |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | -              | -            | -            | 22           | 22             |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)  | 473            | 84           | 29           | 98           | 684            |
| Participations dans les entreprises associées   | -              | -            | -            | 682          | 682            |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>  | 9 631          | 481          | 2 077        | 1 919        | 14 108         |
| Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>   | (3 988)        | (301)        | (1 097)      | (299)        | (5 685)        |
| <b>2005</b>   |                |              |              |              |                |
| <b>TOTAL – REVENUS</b>  | <b>8 463</b>   | <b>1 248</b> | <b>1 378</b> | <b>130</b>   | <b>11 219</b>  |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés consolidées</b>  | <b>778</b>     | <b>111</b>   | <b>212</b>   | <b>(85)</b>  | <b>1 016</b>   |
| Coût de restructuration   | (4)            | (6)          | (4)          | (65)         | (79)           |
| Perte de valeur sur frais de développement capitalisés  | -              | -            | -            | -            | -              |
| Résultat de cession de titres consolidés  | -              | -            | -            | 129          | 129            |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>  | <b>774</b>     | <b>105</b>   | <b>208</b>   | <b>(21)</b>  | <b>1 066</b>   |
| Amortissements (immobilisations corporelles et incorporelles)   | 351            | 81           | 37           | 51           | 520            |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | -              | -            | -            | (14)         | (14)           |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)  | 407            | 80           | 45           | 61           | 593            |
| Participations dans les entreprises associées   | -              | -            | -            | 606          | 606            |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>  | 2 026          | 486          | 820          | 4 532        | 7 864          |
| Passifs sectoriels <sup>(2)</sup>   | (3 096)        | (284)        | (756)        | (1 516)      | (5 652)        |

(1) Les actifs sectoriels incluent les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs compris dans le besoin en fonds de roulement, qui se composent des stocks, des créances clients (y compris ceux inclus dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction) et des avances et acomptes versés. Voir note 18.

(2) Les passifs sectoriels sont les passifs compris dans le besoin en fonds de roulement et qui se composent des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus et des provisions sur affaires (y compris celles incluses dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction). Voir notes 18, 27 et 29.

**b/ Informations par zone géographique**

| <i>(en millions d'euros)</i>                                   | <b>France</b> | <b>Autre Europe de l'ouest</b> | <b>Reste de l'Europe</b> | <b>Asie Pacifique</b> | <b>États-Unis</b> | <b>Autres Amériques</b> | <b>Reste du Monde</b> | <b>Total</b>  |
|--|---------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>2007</b>  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Revenus :  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| - par marché géographique                                      | 1 219         | 3 657                          | 963                      | 2 943                 | 5 438             | 1 534                   | 2 038                 | <b>17 792</b> |
| Autres informations par zone d'implantation :                  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>                               | 2 722         | 1 647                          | 464                      | 1 548                 | 5 544             | 664                     | 245                   | <b>12 834</b> |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles) | 265           | 139                            | 9                        | 88                    | 259               | 62                      | 20                    | <b>842</b>    |
| <b>2006</b>  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Revenus :  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| - par marché géographique                                      | 1 096         | 2 879                          | 946                      | 2 116                 | 2 323             | 1 128                   | 1 794                 | <b>12 282</b> |
| Autres informations par zone d'implantation :                  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>                               | 2 522         | 2 084                          | 171                      | 1 543                 | 6 993             | 543                     | 252                   | <b>14 108</b> |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles) | 286           | 143                            | 11                       | 77                    | 115               | 38                      | 14                    | <b>684</b>    |
| <b>2005</b>  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Revenus :  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| - par marché géographique                                      | 1 341         | 2 657                          | 929                      | 1 779                 | 1 572             | 978                     | 1 963                 | <b>11 219</b> |
| Autres informations par zone d'implantation :                  |               |                                |                          |                       |                   |                         |                       |               |
| Actifs sectoriels <sup>(1)</sup>                               | 3 248         | 1 852                          | 140                      | 1 071                 | 647               | 652                     | 254                   | <b>7 864</b>  |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles) | 263           | 91                             | 8                        | 80                    | 111               | 31                      | 9                     | <b>593</b>    |

(1) Les actifs sectoriels incluent les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs compris dans le besoin en fonds de roulement, qui se composent des stocks, des créances clients (y compris ceux inclus dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction) et des avances et acomptes versés. Voir note 18.

**NOTE 6 REVENUS**

| <i>(en millions d'euros)</i>                  | <b>2007</b>   | <b>2006</b>   | <b>2005</b>   |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Revenus relatifs aux contrats de construction | 2 493         | 1 566         | 1 620         |
| Autres ventes de biens                        | 12 101        | 9 247         | 8 436         |
| Autres prestations de services                | 2 949         | 1 352         | 1 062         |
| Revenus de licences                           | 139           | 40            | 36            |
| Revenus de locations et autres revenus        | 110           | 77            | 65            |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>17 792</b> | <b>12 282</b> | <b>11 219</b> |

**NOTE 7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS RECONNUES EN RÉSULTAT**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Opérateurs</b>      | <b>Entreprise</b> | <b>Services</b>     | <b>Autres</b> | <b>Eliminations</b> | <b>Total Groupe</b> |
|--|------------------------|-------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|
| <b>2007</b>  |                        |                   |                     |               |                     |                     |
| Perte de valeur des goodwill   | (2 633) <sup>(1)</sup> | -                 | (24) <sup>(1)</sup> | -             | -                   | (2 657)             |
| Perte de valeur des frais de développement capitalisés                 | (41) <sup>(1)</sup>    | -                 | -                   | -             | -                   | (41)                |
| Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles           | (175) <sup>(1)</sup>   | -                 | -                   | -             | -                   | (175)               |
| Perte de valeur sur les immobilisations corporelles                    | (77) <sup>(1)</sup>    | -                 | -                   | (17)          | -                   | (94)                |
| Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées     | (2)                    | -                 | -                   | (1)           | -                   | (3)                 |
| Perte de valeurs sur actifs financiers <sup>(3)</sup>                  | -                      | -                 | -                   | (16)          | -                   | (16)                |
| <b>TOTAL – NET</b>   | <b>(2 928)</b>         | <b>-</b>          | <b>(24)</b>         | <b>(34)</b>   | <b>-</b>            | <b>(2 986)</b>      |
| <i>Dont reprise de perte de valeur</i>                                 | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| <b>2006</b>  |                        |                   |                     |               |                     |                     |
| Perte de valeur des goodwill   | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| Pertes de valeur des frais de développement capitalisés <sup>(2)</sup> | (104)                  | -                 | -                   | -             | -                   | (104)               |
| Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>   | (40)                   | -                 | -                   | -             | -                   | (40)                |
| Perte de valeur sur les immobilisations corporelles                    | (2)                    | -                 | -                   | -             | -                   | (2)                 |
| Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées     | -                      | -                 | -                   | (8)           | -                   | (8)                 |
| Perte de valeurs sur actifs financiers <sup>(3)</sup>                  | (1)                    | -                 | -                   | (3)           | -                   | (4)                 |
| <b>TOTAL – NET</b>   | <b>(147)</b>           | <b>-</b>          | <b>-</b>            | <b>(11)</b>   | <b>-</b>            | <b>(158)</b>        |
| <i>Dont reprise de perte de valeur</i>                                 | 2                      | -                 | -                   | 1             | -                   | 3                   |
| <b>2005</b>  |                        |                   |                     |               |                     |                     |
| Perte de valeur des goodwill   | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| Pertes de valeur des frais de développement capitalisés                | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles           | (3)                    | -                 | -                   | -             | -                   | (3)                 |
| Perte de valeur sur les immobilisations corporelles                    | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées     | -                      | -                 | -                   | -             | -                   | -                   |
| Perte de valeurs sur actifs financiers <sup>(3)</sup>                  | 1                      | (1)               | -                   | (17)          | -                   | (17)                |
| <b>TOTAL – NET</b>   | <b>(2)</b>             | <b>(1)</b>        | <b>-</b>            | <b>(17)</b>   | <b>-</b>            | <b>(20)</b>         |
| <i>Dont reprise de perte de valeur</i>                                 | 17                     | -                 | -                   | 17            | -                   | 34                  |

(1) Comptabilisés sur une ligne spécifique du compte de résultat (« perte de valeur sur actifs »), respectivement pour 2 657 millions d'euros sur goodwill, 39 millions d'euros sur frais de développement capitalisés, 174 millions d'euros sur les autres immobilisations incorporelles et 74 millions d'euros sur immobilisations corporelles, la part restante étant comptabilisée en résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Comptabilisées pour un montant de 141 millions d'euros sur une ligne distincte du compte de résultat « perte de valeur sur actifs incorporels », la part restante étant comptabilisée en résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs et résultat de cession de sociétés consolidées.

(3) Telles que décrites en note 17 et excluant les pertes de valeurs sur créances client (voir note 20).



**NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Q4 2007</b> | <b>2007</b>  | <b>2006</b>  | <b>2005<br/>retraité <sup>(1)</sup></b> | <b>2005 publié<br/>hors activités<br/>abandonnées</b> |
|--|----------------|--------------|--------------|---|---|
| Intérêts au taux d'intérêt effectif  |                | (402)        | (270)        | (270)                                   | (270)   |
| Intérêts sur dérivés de taux (couverture)  |                | (2)          | 29           | 55                                      | 55  |
| Intérêts sur dérivés de taux (transactions)  |                |              |              |   |   |
| Intérêts reçus sur disponibilités et valeurs mobilières de placement   |                | 231          | 143          | 122                                     | 122   |
| <b>Coût de financement</b>   | <b>(45)</b>    | <b>(173)</b> | <b>(98)</b>  | <b>(93)</b>                             | <b>(93)</b>   |
| Dividendes   | -              | 3            | 8            | 4                                       | 4   |
| Provisions pour risques financiers   | (2)            | (4)          | -            | -                                       | -   |
| Pertes de valeurs sur actifs financiers <sup>(2)</sup>   | -              | (16)         | (4)          | (17)                                    | (17)  |
| Résultats de change  | (3)            | (29)         | (29)         | (18)                                    | (18)  |
| Dont :   |                |              |              |   |   |
| - part d'inefficacité des couvertures en cas de comptabilisation de couverture   |                | (19)         | (11)         | (10)                                    | (10)  |
| - opérations non couvertes et non application de la comptabilité de couverture   |                | (16)         | (21)         | (9)                                     | (9)   |
| - sur actifs détenus à des fins de transaction   |                | 6            | 3            | 1                                       | 1   |
| Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(3)</sup>  | 147            | 544          | 31           | (45)                                    | (45)  |
| Plus ou (moins) values réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement <sup>(4)</sup> | 91             | 126          | 21           | 119                                     | 137   |
| Autres <sup>(5)</sup>  | (36)           | (82)         | (61)         | (19)                                    | (19)  |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>   | <b>196</b>     | <b>541</b>   | <b>(34)</b>  | <b>24</b>                               | <b>42</b>   |
| <b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>  | <b>151</b>     | <b>368</b>   | <b>(132)</b> | <b>(69)</b>                             | <b>(51)</b>   |

(1) Comme précisé dans la note 1u, certaines valeurs mobilières de placement précédemment classées dans la catégorie des actifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont désormais intégrées dans les actifs disponibles à la vente, conformément à la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. L'impact de ce changement en autres produits et charges financiers, s'il avait été appliqué en 2005, est présenté dans la colonne retraitée ci-dessus.

(2) Perte de valeur de 23 millions d'euros sur les titres Avanex comptabilisée au premier semestre 2005 du fait de l'évolution défavorable du cours de bourse.

(3) Lié principalement à l'impact sur le résultat de la comptabilisation des retraites de Lucent pour 2006 et 2007 (voir note 25).

(4) Plus value sur cession des titres Draka Comteq BV pour un montant de 74 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2007. Plus value sur cession des titres Nexans pour un montant de 69 millions d'euros au cours du premier trimestre 2005 et plus value sur cession des titres Mobilrom pour un montant de 45 millions d'euros au cours du second trimestre 2005.

(5) 2006 : dont une perte de 18 millions d'euros concernant l'ajustement du ratio de conversion des dettes convertibles à 2,875 % séries A et B (voir note 24c) sur le quatrième trimestre 2006. Dont 15 millions d'euros d'intérêts moratoires sur un litige fiscal comptabilisés en autres charges financières au troisième trimestre 2006 et comptabilisés initialement en charge d'impôts au deuxième trimestre 2006 alors que le contentieux fiscal était encore en cours.

2007 : dont, pour le premier trimestre 2007, une perte de 12 millions d'euros relative au remboursement anticipée de l'emprunt convertible 8 % de Lucent (voir note 24). Cette perte a été comptabilisée conformément aux prescriptions d'IAS 32 AG33 et AG34 (voir note 1m). Des interactions entre IAS 32 et IAS 39 ainsi que des problèmes de comptabilisation relatifs aux remboursements anticipés d'instruments financiers hybrides sont en cours d'analyse par l'IFRIC. L'interprétation à venir de l'IFRIC pourrait éventuellement nous conduire à revoir le traitement comptable retenu actuellement.

## NOTE 9 IMPÔTS ET RÉDUCTION DE GOODWILL ASSOCIÉE

### a/ Analyse de la charge d'impôt et réduction de goodwill associée

| (en millions d'euros)  | Q4 2007      | 2007         | 2006      | 2005         |
|--|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus <sup>(1)(2)</sup>                              | (69)         | (256)        | (5)       | -            |
| (Charge) produit d'impôts exigibles  | (53)         | (111)        | (71)      | (48)         |
| Impôts différés concernant l'allocation du prix d'acquisition de Lucent  | 68           | 396          | 175       | -            |
| Reconnaissance d'impôts différés actifs initialement non reconnus à la date du regroupement d'entreprises avec Lucent <sup>(1)</sup> | 69           | 256          | 5         | -            |
| Charge d'impôts différés relative à la modification du régime de remboursement des frais médicaux <sup>(2)</sup>                     | 3            | (181)        | -         | -            |
| Autres (charge) produit d'impôts différés <sup>(3)</sup>   | (303)        | (420)        | (67)      | (98)         |
| (Charge) produit d'impôts différés   | (163)        | 51           | 113       | (98)         |
| <b>IMPÔTS ET RÉDUCTION DE GOODWILL ASSOCIÉE</b>  | <b>(285)</b> | <b>(316)</b> | <b>37</b> | <b>(146)</b> |

(1) Si des reports déficitaires d'une entité acquise ou d'autres impôts différés actifs, n'ayant pas pu être reconnus dans le bilan d'ouverture au titre d'IFRS 3, ont été réalisés postérieurement à l'acquisition, Alcatel-Lucent constate l'impact dans le produit d'impôt différé et par ailleurs réduit le montant du goodwill au montant qui aurait été reconnu si l'impôt différé actif avait été reconnu au moment de l'acquisition.

(2) La (charge) d'impôts différés est relative à la modification du régime de remboursement des frais médicaux présenté en note 25.

(3) L'impact sur Q4 2007 est dû principalement à l'analyse de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test supplémentaire de dépréciation des goodwill réalisé sur Q4 2007 (voir note 12).

### b/ Taux effectif d'impôt

La charge ou produit d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros)  | 2007           | 2006          | 2005          |
|--|----------------|---------------|---------------|
| Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées | (3 771)        | (256)         | 1 001         |
| Taux théorique d'imposition  | 35,0 %         | 41,2 %        | 31,7 %        |
| <b>(Charge) produit d'impôt attendu</b>  | <b>1 320</b>   | <b>105</b>    | <b>(317)</b>  |
| Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :  |                |               |               |
| - résultats taxés à taux réduit  | 50             | 5             | -             |
| - utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences permanentes   | (708)          | 140           | 165           |
| - ajustement de la charge d'impôt courant des périodes précédentes   | (2)            | (1)           | 12            |
| - activation d'impôts différés   | 396            | 103           | 171           |
| - dépréciation d'impôts différés actifs  | (110)          | (78)          | (151)         |
| - non-activation de déficits reportables   | (1 033)        | (240)         | (26)          |
| - effet des changements de taux d'imposition   | -              | (3)           | (5)           |
| - avoirs fiscaux et crédits d'impôts   | 43             | 16            | 5             |
| - autres   | (16)           | (5)           | -             |
| <b>(Charge) produit d'impôt effectivement constaté</b>   | <b>(60)</b>    | <b>42</b>     | <b>(146)</b>  |
| <b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>   | <b>(1,6) %</b> | <b>16,4 %</b> | <b>14,6 %</b> |

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivies.

La variation du taux théorique d'imposition est due au changement des contributions respectives de chaque entité fiscale au résultat net avant impôt et au fait que certaines entités ont des contributions positives et d'autres des contributions négatives.

### c/ Impôts différés au bilan

| (en millions d'euros)                  | 2007           | 2006           | 2005         |
|--|----------------|----------------|--------------|
| <b>Impôts différés actifs :</b>        |                |                |              |
| - impôts différés activables           | 11 733         | 12 534         | 7 042        |
| - dont non reconnus                    | (10 501)       | (10 842)       | (5 274)      |
| <b>Impôts différés actifs reconnus</b> | <b>1 232</b>   | <b>1 692</b>   | <b>1 768</b> |
| <b>Impôts différés passifs</b>         | <b>(1 897)</b> | <b>(2 583)</b> | <b>(242)</b> |
| <b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>            | <b>(665)</b>   | <b>(891)</b>   | <b>1 526</b> |

### DÉCOMPOSITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE DE DIFFÉRENCES TEMPORELLES

| (en millions d'euros)  | 31/12/2006   | Impact résultat | Change       | Reclassements et Autres <sup>(1)</sup> | 31/12/2007   |
|--|--------------|-----------------|--------------|--|--------------|
| Ajustements à la juste valeur des actifs et passifs d'impôts issus de regroupement d'entreprises | (2 255)      | 396             | 209          | 30                                     | (1 620)      |
| Provisions   | 585          | 109             | (31)         | -                                      | 663          |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite   | 1 751        | (17)            | (160)        | (59)                                   | 1 515        |
| Charges de retraites payées d'avances  | (1 341)      | (162)           | 117          | 70                                     | (1 316)      |
| Immobilisations corporelles et incorporelles   | 128          | 47              | (57)         | 450                                    | 568          |
| Différences temporelles générées sur d'autres postes de bilan                                    | 678          | 57              | (52)         | (92)                                   | 591          |
| Déficits reportables et crédits d'impôts   | 10 405       | 211             | (597)        | (584)                                  | 9 435        |
| <b>ACTIFS BRUTS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>   | <b>9 951</b> | <b>641</b>      | <b>(571)</b> | <b>(185)</b>                           | <b>9 836</b> |
| Actifs d'impôts différés non reconnus  | (10 842)     | (590)           | 698          | 233                                    | (10 501)     |
| <b>Impôts différés nets</b>  | <b>(891)</b> | <b>51</b>       | <b>127</b>   | <b>48</b>                              | <b>(665)</b> |

(1) Les principaux reclassements sont dus essentiellement aux déficits fiscaux non reconnus précédemment qui ont été annulés suite aux fusions entre des entités ex-Lucent et ex-Alcatel principalement en Europe et des déclarations fiscales fédérales de Lucent de 2002 à 2004 et 2006 qui ont été corrigées pour tenir compte de la capitalisation de frais de R&D en fiscalité générant une baisse correspondante des déficits fiscaux reportables.

Le montant cumulé des impôts courants et différés reconnus directement dans les capitaux propres était une dette nette de 210 millions d'euros au 31 décembre 2007 (290 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 36 millions d'euros au 31 décembre 2005).

### ÉVOLUTION AU COURS DE LA PÉRIODE

| (en millions d'euros)                | 31/12/2006   | Impact résultat | Change     | Autres    | 31/12/2007   |
|--------------------------------------|--------------|-----------------|------------|-----------|--------------|
| Impôts différés actifs comptabilisés | 1 692        | (171)           | (88)       | (201)     | 1 232        |
| Impôts différés passifs              | (2 583)      | 222             | 215        | 249       | (1 897)      |
| <b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>          | <b>(891)</b> | <b>51</b>       | <b>127</b> | <b>48</b> | <b>(665)</b> |

Le montant des impôts différés non reconnus au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises est nul au 31 décembre 2007 ainsi qu'au 31 décembre 2006.

Puisque le conseil d'administration n'a pas l'intention de proposer de dividende au titre de l'exercice 2007 (voir note 22) lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, il n'y aura aucune conséquence en terme d'impôt.

### d/ Déficit fiscal reportable et différences temporelles

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 9 435 millions d'euros au 31/12/2007 (10 405 millions d'euros au 31/12/2006 et 5 836 millions d'euros au 31/12/2005). Les économies potentielles d'impôts sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de préemption suivantes :

(en millions d'euros)

| Années            | Activés    | Non activés  | Total        |
|-------------------|------------|--------------|--------------|
| 2008              | 12         | 138          | 150          |
| 2009              | 32         | 187          | 219          |
| 2010              | 22         | 27           | 49           |
| 2011              | 17         | 44           | 61           |
| 2012              | 18         | 22           | 40           |
| 2013 et suivantes | 415        | 4 201        | 4 616        |
| Indéfini          | 404        | 3 896        | 4 300        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>920</b> | <b>8 515</b> | <b>9 435</b> |

Par ailleurs, le montant des différences temporelles s'élève au 31/12/2007 à 401 millions d'euros ((454) millions d'euros au 31/12/2006 et 1 044 millions d'euros au 31/12/2005), dont 1 585 millions d'euros ont été reconnues et 1 986 millions d'euros non reconnues (respectivement (2 330) millions d'euros et 1 876 millions d'euros au 31/12/2006 et 50 millions d'euros et 994 millions d'euros au 31/12/2005).

Les différences temporelles négatives reconnues correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent (reconnaissance d'immobilisations incorporelles notamment).

## NOTE 10 ACTIVITÉS ABANDONNÉES, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS AUX GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les activités abandonnées au titre de 2007, 2006 et 2005 sont les suivantes :

- pour 2006 et 2005 : présentation en activités abandonnées des filiales satellites d'Alcatel-Lucent, de son activité de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications, activités qui seront cédées ou apportées à Thales. Par ailleurs, le résultat de cession initial des activités abandonnées cédées en 2004 a été ajusté en 2006 et 2005, suite à l'évolution des litiges en cours liés à ces cessions, ces ajustements sont aussi présentés en « résultat net des activités abandonnées » ;

- pour 2007 : présentation en activités abandonnées des filiales satellites d'Alcatel-Lucent, activités cédées à Thales. Par ailleurs, le résultat de cession des activités de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques non dédiées aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunications, apportées à Thales en janvier 2007, net de la dépréciation des activités spatiales cédées en avril 2007 est également comptabilisé en résultat des activités abandonnées, ainsi que certains ajustements sur le résultat de cession initial sur des activités abandonnées qui ont été vendues ou apportées lors d'exercices précédents.

### COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

| (En millions d'euros)  | Q4 2007     | 2007       | 2006       | 2005       |
|--|-------------|------------|------------|------------|
| Revenus  | -           | 213        | 2 099      | 1 916      |
| Coût des ventes  | (1)         | (178)      | (1 614)    | (1 440)    |
| <b>Marge brute</b>   | <b>(1)</b>  | <b>35</b>  | <b>485</b> | <b>476</b> |
| Charges administratives et commerciales                      | (1)         | (30)       | (230)      | (213)      |
| Frais de recherche et développement                          | -           | (8)        | (136)      | (162)      |
| Résultat de cession des activités abandonnées <sup>(1)</sup> | (35)        | 615        | 15         | (13)       |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>                 | <b>(37)</b> | <b>612</b> | <b>134</b> | <b>88</b>  |
| Résultat financier   | -           | -          | (14)       | -          |
| Autres produits et charges <sup>(2)</sup>                    | -           | (2)        | 38         | 20         |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  | <b>(37)</b> | <b>610</b> | <b>158</b> | <b>108</b> |

(1) Le résultat de cession de l'activité Thales a été calculé en tenant compte d'un prix de cession de 941 millions d'euros correspondant à la valeur boursière des 25 millions de titres émis par Thales en rémunération de l'apport le jour de la transaction. Ce prix est différent de la valeur réelle des actifs apportés telle que présentée dans le document décrivant l'opération et déposé auprès de l'AMF par Thales, qui s'élève à 1 000 millions d'euros et qui correspond à l'augmentation de capital comptabilisée par Thales dans ses comptes sociaux. La plus-value nette d'impôt s'élève à 0,6 milliard d'euros.

(2) Y compris impôt.

## BILAN

| (En millions d'euros)  | 31/12/2007 | 31/12/2006     | 31/12/05  |
|--|------------|----------------|-----------|
| Goodwill et actifs incorporels                                 | -          | 795            | -         |
| Autres actifs  | -          | 1 196          | -         |
| Trésorerie   | -          | 121            | -         |
| <b>Groupes d'actifs destinés à être cédés</b>                  | <b>-</b>   | <b>2 112</b>   | <b>-</b>  |
| Ensembles immobiliers détenus en vue de la vente               | 35         | 15             | 50        |
| <b>Actifs détenus en vue de la vente</b>                       | <b>35</b>  | <b>2 127</b>   | <b>50</b> |
| Avances et acomptes reçus                                      | -          | (639)          | -         |
| Autres passifs   | -          | (967)          | -         |
| <b>Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés</b> | <b>-</b>   | <b>(1 606)</b> | <b>-</b>  |

La variation de trésorerie des activités abandonnées se présente de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                                 | Q4 2007  | 2007               | 2006        | 2005       |
|---|----------|--------------------|-------------|------------|
| Résultat net  | (37)     | 610                | 158         | 108        |
| Capacité d'autofinancement                            | -        | 9                  | 91          | 84         |
| Autres variations de la trésorerie opérationnelle     | -        | (86)               | 81          | 136        |
| Variation nette de la trésorerie opérationnelle (a)   | -        | (77)               | 172         | 220        |
| Variation nette de la trésorerie d'investissement (b) | -        | 652 <sup>(1)</sup> | (24)        | 10         |
| Variation nette de la trésorerie de financement (c)   | -        | (352)              | (159)       | (235)      |
| <b>TOTAL (A) + (B) + (C)</b>                          | <b>-</b> | <b>223</b>         | <b>(11)</b> | <b>(5)</b> |

(1) Y compris 670 millions d'euros reçus de Thales en rémunération de la cession des activités spatiales (cf. note 3).

## NOTE 11 RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

Conformément à IAS 33 révisée (§ 23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

Les effets dilutifs des options de souscription et d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury Stock Method ») selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions (« if converted method »).

En ce qui concerne l'acquisition de Lucent en 2006, les titres émis par Alcatel au titre du regroupement d'entreprises ont été pris en compte dans le calcul des résultats par action au prorata de leur durée depuis l'émission.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les périodes présentées :

| 2007  | Résultat net<br>(en millions d'euros) | Nombre d'actions     | Résultat<br>par action |
|---|---------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Résultat net part du Groupe par action de base      | (3 518)                               | 2 255 890 753        | € (1,56)               |
| Options   | -                                     | -                    | -                      |
| Obligations convertibles en actions                 | -                                     | -                    | -                      |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DILUÉ PAR ACTION</b> | <b>(3 518)</b>                        | <b>2 255 890 753</b> | <b>€ (1,56)</b>        |

### Actions ordinaires

Les actions et équivalents actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 630 445 et zéro au 31 décembre 2007.

### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2007 s'élève à 201 259 446 options.

Ces actions potentielles n'ont pas été prises en compte dans le résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

Le tableau suivant donne le nombre d'actions potentielles exclues du calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet relatif :

|  |            |
|--|------------|
| Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 | 63 192 019 |
| Emprunt convertible 7,75 %                                       | 44 463 051 |
| Emprunt convertible 2,875 % Séries A                             | 68 203 544 |
| Emprunt convertible 2,875 % Séries B                             | 80 161 899 |

#### Q4 2007

|   | Résultat net<br>(en millions d'euros) | Nombre d'actions     | Résultat<br>par action |
|---|---------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Résultat net part du Groupe par action de base      | (2 579)                               | 2 258 740 887        | € (1,14)               |
| Options   | -                                     | -                    | -                      |
| Obligations convertibles en actions                 | -                                     | -                    | -                      |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DILUÉ PAR ACTION</b> | <b>(2 579)</b>                        | <b>2 258 740 887</b> | <b>€ (1,14)</b>        |

### Actions ordinaires

Les actions et équivalents actions détenues par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 432 135 au 31 décembre 2007.

### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2007 s'élève à 201 259 446 options.

Ces actions potentielles n'ont pas été prises en compte dans le résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

Le tableau suivant donne le nombre d'actions potentielles exclues du calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet relatif :

|  |             |
|--|-------------|
| Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 | 63 192 019  |
| Emprunt convertible 7,75 %                                       | 44 463 051  |
| Emprunt convertible 2,875 % Séries A                             | 92 356 357  |
| Emprunt convertible 2,875 % Séries B                             | 108 549 505 |

#### 2006

|   | Résultat net<br>(en millions d'euros) | Nombre d'actions     | Résultat<br>par action |
|---|---------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Résultat net part du Groupe par action de base      | (106)                                 | 1 449 000 656        | € (0,07)               |
| Options   | -                                     | -                    | -                      |
| Obligations convertibles en actions                 | -                                     | -                    | -                      |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION DILUÉ</b> | <b>(106)</b>                          | <b>1 449 000 656</b> | <b>€ (0,07)</b>        |

### Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 466 525 et zéro.

### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2006 s'élève à 192 759 306 options.

Ces actions potentielles n'ont pas été prises en compte dans le résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

Le tableau suivant donne le nombre d'actions potentielles exclues du calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet relatif :

|  |            |
|--|------------|
| Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 | 63 192 019 |
| Emprunt convertible 8 % <sup>(1)</sup>                           | 3 067 982  |
| Emprunt convertible 7,75 % <sup>(1)</sup>                        | 3 705 372  |
| Emprunt convertible 2,75 % Séries A <sup>(1)</sup>               | 4 727 274  |
| Emprunt convertible 2,75 % Séries B <sup>(1)</sup>               | 5 552 971  |

(1) Le nombre d'actions potentielles relatives aux emprunts convertibles émis par Lucent est calculé au prorata de l'entrée de Lucent dans le Groupe.

| 2005  | Résultat net<br>(en millions d'euros) | Nombre d'actions     | Résultat par action |
|---|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Résultat net part du Groupe par action de base      | 922                                   | 1 367 994 653        | € 0,67              |
| Options   | -                                     | 8 582 256            | -                   |
| Obligations convertibles en actions                 | -                                     | -                    | -                   |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION DILUÉ</b> | <b>922</b>                            | <b>1 376 576 909</b> | <b>€ 0,67</b>       |

### Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 59 323 183 et zéro.

### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2005 s'élève à 149 359 801 options.

Seuls 8 582 256 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 019 actions nouvelles ou existantes (OCEANE) du fait de leur effet relatif.



**NOTE 12 GOODWILL**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>Net</b>    |
|---|---------------|
| <b>GOODWILL AU 31/12/2004</b>   | <b>3 774</b>  |
| Acquisitions  | 173           |
| Cessions et activités abandonnées   | (300)         |
| Modifications pendant la période d'affectation  | 3             |
| Comptabilisation d'une perte de valeur  | -             |
| Variation de change   | 123           |
| Autres variations   | (1)           |
| <b>GOODWILL AU 31/12/2005</b>   | <b>3 772</b>  |
| Acquisitions  | 8 091         |
| Cessions et activités abandonnées   | (795)         |
| Modifications pendant la période d'affectation  | (101)         |
| Comptabilisation d'une perte de valeur  | -             |
| Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus | (5)           |
| Variation de change   | (71)          |
| Autres variations   | -             |
| <b>GOODWILL AU 31/12/2006</b>   | <b>10 891</b> |
| Acquisitions  | 46            |
| Cessions et activités abandonnées   | -             |
| Modifications pendant la période d'affectation  | -             |
| Comptabilisation d'une perte de valeur  | (2 657)       |
| Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus | (256)         |
| Variation de change   | (697)         |
| Autres variations   | 1             |
| <b>GOODWILL AU 31/12/2007</b>   | <b>7 328</b>  |

**Principaux changements comptabilisés en 2007**

Pas de changement significatif concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Les pertes de valeurs ont été enregistrées suite au test de dépréciation annuel 2007 et au test supplémentaire réalisé au cours du quatrième trimestre 2007 (voir ci-dessous).

Une réduction de goodwill a également été comptabilisée suite à la reconnaissance courant 2007 d'actifs d'impôts différés initialement non reconnus chez Lucent, comme indiqué par l'IAS 12 « Impôts » (voir note 9).

**Principaux changements comptabilisés en 2006**

Les nouveaux goodwill constatés en 2006 correspondent principalement au regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3).

Les diminutions présentées sur la ligne « cessions et activités abandonnées » correspondent aux goodwill des activités en cours de cession ou d'apport à Thales (voir note 3).

**Principaux changements comptabilisés en 2005**

Les nouveaux goodwill constatés en 2005 correspondent principalement aux acquisitions de Native Networks et des activités industrielles (Alenia Spazio) et de services (Telespazio) de Finmeccanica (voir note 3).

Les diminutions présentées sur la ligne « cessions et activités abandonnées » correspondent à la consolidation par intégration proportionnelle des goodwill du pôle Espace (consolidé par intégration globale en 2004 et désormais consolidé à 67% – voir note 3).

**Répartition des goodwill**

Tous les goodwill comptabilisés au cours des exercices 2007, 2006 et 2005 ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie à la clôture des exercices concernés.

Les montants des goodwill relatifs aux acquisitions pour lesquelles la période d'affectation du prix d'acquisition n'est pas terminée au 31 décembre 2007 sont préliminaires.

### Tests de dépréciation

Un test de dépréciation des goodwill a été effectué à la date de transition aux IFRS. Ce test de dépréciation a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur.

Un test complémentaire a été effectué sur la division opérationnelle SSD (Space Solution Division) au 31 décembre 2005 du fait du regroupement d'entreprises intervenu au cours de l'exercice (voir note 3). Ce test n'a pas mis de perte de valeur en évidence.

Le test annuel 2006 de dépréciation des goodwill (effectué en mai-juin 2006 sur la base des données publiées au 31 mars 2006) a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2006.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2006 consécutivement au test de dépréciation des goodwill complémentaire effectué en décembre 2006 (sur les goodwill d'Alcatel à l'exclusion des goodwill Lucent et Nortel) dû à la réorganisation de la structure de reporting.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les unités génératrices de trésorerie (UGT, voir note 1g) dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs sont les suivantes :

Le test annuel 2007 de dépréciation des goodwill, effectué en mai-juin 2007, a conduit à comptabiliser des pertes de valeurs sur le deuxième trimestre 2007, pour un montant de 81 millions d'euros sur immobilisations corporelles, 208 millions d'euros sur les frais de développement capitalisés et autres immobilisations incorporelles et 137 millions d'euros sur goodwill. Ces pertes de valeurs de 426 millions d'euros étaient liées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à la division opérationnelle UMTS (Universal Mobile Telephone Communications Systems). Ces pertes de valeurs étaient justifiées par un décalage dans la reconnaissance des revenus par rapport aux attentes initiales d'Alcatel-Lucent ainsi qu'à une réduction des marges estimées sur ces activités.

Comme décrit en note 2c, suite à la baisse continue de la valeur de marché des actions Alcatel-Lucent sur le quatrième trimestre et les prévisions 2007 corrigées des revenus futurs du Groupe, un test de dépréciation supplémentaire a été réalisé durant le quatrième trimestre 2007 et a conduit

à la comptabilisation d'une perte de valeur supplémentaire de 2 522 millions d'euros sur les goodwill.

Les pertes de valeurs se décomposent en 2 109 millions d'euros pour les UGTs correspondant à la division opérationnelle CDMA & EVDO (Code Division Multiple Access & Evolution Data Only), 396 millions d'euros pour les UGTs correspondant à la division opérationnelle IMS (Internet Protocol Multimedia Subsystem) et la part restante concerne les UGT correspondant à la division opérationnelle Network Integration. La charge de dépréciation comptabilisée par Alcatel-Lucent dans la division opérationnelle CDMA & EVDO est due à une révision à la baisse des perspectives long terme de cette activité prenant en compte les récentes évolutions de marché ainsi que de possibles évolutions des technologies.

Ces pertes de valeurs sont présentées sur une seule ligne spécifique du compte de résultat (« Perte de valeur sur actifs »). Le montant recouvrable des actifs dépréciés a été déterminé comme indiqué dans la note 1g.

Les tests ont été réalisés après allocation des goodwill associés au regroupement d'entreprises avec Lucent aux différentes divisions opérationnelles (groupes d'unités génératrices de trésorerie), fondés sur la valeur comptable de ces divisions opérationnelles à l'ouverture du trimestre et selon la structure existante des divisions opérationnelles avant le changement de l'organisation des activités qui a été annoncé et mis en place en novembre 2007.

Comme indiqué par l'IAS 36 « Pertes de valeurs sur actifs », un troisième test de dépréciation a été réalisé en 2007 suite à la réorganisation de la structure de reporting mise en place en novembre 2007, fondé sur les mêmes valeurs recouvrables et les valeurs comptables des divisions opérationnelles au 31 décembre 2007. Ce test a été réalisé uniquement pour confirmer qu'à la suite des changements dans la structure du reporting, les valeurs recouvrables de chaque activité étaient supérieures ou égales aux valeurs comptables correspondantes. Aucune perte de valeur supplémentaire n'a été comptabilisée suite à ce troisième test.

Les données et hypothèses utilisées (au 31 décembre 2007) pour le test de dépréciation des goodwill réalisé en 2007, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g) dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs sont les suivantes :

| <b>Test supplémentaire réalisé en 2007 –<br/>Nouvelle structure de reporting</b> | <b>Valeur nette<br/>comptable du<br/>goodwill <sup>(1)</sup></b> | <b>Différence entre<br/>(A) la valeur<br/>recouvrable et (B)<br/>l'actif net<br/>(A) – (B) <sup>(1)</sup></b> | <b>Taux<br/>d'actualisation</b> | <b>Méthode de<br/>valorisation</b>                          |
|--|--|---|---------------------------------|---|
| CDMA et EVDO CGU (Code Division Multiple Access et évolution Data Only division) | 1 381  | 8   | 10,0 %                          | Flux de trésorerie actualisés et comparables <sup>(2)</sup> |
| OPTD CGU (Optics division)   | 2 160  | 653   | 10,0 %                          | Idem <sup>(2)</sup>   |
| Maintenance CGU (Maintenance division)   | 1 388  | 1 040   | 10,0 %                          | Idem <sup>(2)</sup>   |
| Autres UGT   | 2 399  | -   | -                               | Idem <sup>(2)</sup>   |
| <b>TOTAL NET</b>   | <b>7 328</b>   |   |                                 |   |

(1) Au 31 décembre 2007. Le montant recouvrable représente la valeur d'utilité pour la division opérationnelle indiquée.

(2) Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale. Comparables : multiples boursiers et transactions.

Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre - 10 % et 4 % suivant les UGT.

**NOTE 13** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**a/ Valeurs brutes**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Frais de<br/>développement<br/>capitalisés</b> | <b>Autres<br/>immobilisations<br/>incorporelles</b> | <b>Total</b> |
|--|---|---|--------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>   | <b>1 022</b>                                      | <b>454</b>  | <b>1 476</b> |
| Capitalisation   | 349   | -   | 349          |
| Acquisitions   | -   | 27  | 27           |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (67)  | (22)  | (89)         |
| Regroupements d'entreprise   | -   | 24  | 24           |
| Variations de change   | 23  | 37  | 60           |
| Autres variations  | (48)  | (32)  | (80)         |
| <b>AU 31/12/2005</b>   | <b>1 279</b>                                      | <b>488</b>  | <b>1 767</b> |
| Capitalisation   | 386   | -   | 386          |
| Acquisitions   | -   | 16  | 16           |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (66)  | (31)  | (97)         |
| Mise au rebut <sup>(1)</sup>   | (522)   | (234)   | (756)        |
| Regroupements d'entreprise <sup>(2)</sup>                            | -   | 5 156   | 5 156        |
| Variations de change   | (24)  | (14)  | (38)         |
| Autres variations  | 165   | (7)   | 158          |
| <b>AU 31/12/2006</b>   | <b>1 218</b>                                      | <b>5 374</b>  | <b>6 592</b> |
| Capitalisation   | 414   | 34  | 448          |
| Acquisitions   | -   | 39  | 39           |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (1)   | (15)  | (16)         |
| Mise au rebut  | (46)  | (14)  | (60)         |
| Regroupements d'entreprise   | -   | 13  | 13           |
| Variations de change   | (36)  | (525)   | (561)        |
| Autres variations  | (1)   | (2)   | (3)          |
| <b>AU 31/12/2007</b>   | <b>1 548</b>                                      | <b>4 904</b>  | <b>6 452</b> |

(1) Concerne principalement l'arrêt de lignes de produits (voir notes 3 et 27c).

(2) Concerne principalement le regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3).

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprise (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours et relations clientèles), les brevets, les marques et les licences.

**b/ Amortissements et pertes de valeur**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Frais de développement capitalisés</b> | <b>Autres immobilisations incorporelles</b> | <b>Total</b>   |
|--|---|---|----------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>   | <b>(446)</b>                              | <b>(325)</b>                                | <b>(771)</b>   |
| Amortissements   | (248)                                     | (49)  | (297)          |
| Pertes de valeur (dotations)   | -   | (3)   | (3)            |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -              |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | 54  | 21  | 75             |
| Variations de change   | (9)                                       | (24)  | (33)           |
| Autres variations  | 50  | 31  | 81             |
| <b>AU 31/12/2005</b>   | <b>(599)</b>                              | <b>(349)</b>                                | <b>(948)</b>   |
| Amortissements   | (277)                                     | (104)                                       | (381)          |
| Pertes de valeur (dotations)   | (104)                                     | (40)  | (144)          |
| Mise au rebut <sup>(1)</sup>   | 325                                       | 1   | 326            |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -              |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | 37  | 25  | 62             |
| Variations de change   | 11  | 20  | 31             |
| Autres variations  | (110)                                     | 13  | (97)           |
| <b>AU 31/12/2006</b>   | <b>(717)</b>                              | <b>(434)</b>                                | <b>(1 151)</b> |
| Amortissements   | (258)                                     | (758)                                       | (1 016)        |
| Pertes de valeur (dotations)   | (41)                                      | (175)                                       | (216)          |
| Mise au rebut  | 46  | 1   | 47             |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -              |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | -   | 14  | 14             |
| Variations de change   | 18  | 77  | 95             |
| Autres variations  | -   | 5   | 5              |
| <b>AU 31/12/2007</b>   | <b>(952)</b>                              | <b>(1 270)</b>                              | <b>(2 222)</b> |

(1) Concerne principalement l'arrêt de lignes de produits (voir notes 3 et 27c).

**c/ Valeur nette comptable**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Frais de développement capitalisés</b> | <b>Autres immobilisations incorporelles</b> | <b>Total</b> |
|--|---|---|--------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>   | <b>576</b>                                | <b>129</b>                                  | <b>705</b>   |
| Capitalisation   | 349                                       | -   | 349          |
| Acquisitions   | -   | 27  | 27           |
| Amortissements   | (248)                                     | (49)  | (297)        |
| Pertes de valeur (dotations)   | -   | (3)   | (3)          |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (13)                                      | (1)   | (14)         |
| Regroupements d'entreprise   | -   | 24  | 24           |
| Variations de change   | 14  | 13  | 27           |
| Autres variations  | 2   | (1)   | 1            |
| <b>AU 31/12/2005</b>   | <b>680</b>                                | <b>139</b>                                  | <b>819</b>   |
| Capitalisation   | 386                                       | -   | 386          |
| Acquisitions   | -   | 16  | 16           |
| Amortissements   | (277)                                     | (104)                                       | (381)        |
| Pertes de valeur (dotations)   | (104)                                     | (40)  | (144)        |
| Mise au rebut <sup>(1)</sup>   | (197)                                     | (233)                                       | (430)        |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (29)                                      | (6)   | (35)         |
| Regroupements d'entreprise <sup>(2)</sup>                            | -   | 5 156                                       | 5 156        |
| Variations de change   | (13)                                      | 6   | (7)          |
| Autres variations  | 55  | 6   | 61           |
| <b>AU 31/12/2006</b>   | <b>501</b>                                | <b>4 940</b>                                | <b>5 441</b> |
| Capitalisation   | 414                                       | 34  | 448          |
| Acquisitions   | -   | 39  | 39           |
| Amortissements   | (258)                                     | (758)                                       | (1 016)      |
| Pertes de valeur (dotations)   | (41)                                      | (175)                                       | (216)        |
| Mise au rebut  | -   | (13)  | (13)         |
| Pertes de valeur (reprises)  | -   | -   | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions | (1)                                       | (1)   | (2)          |
| Regroupements d'entreprise   | -   | 13  | 13           |
| Variations de change   | (18)                                      | (448)                                       | (466)        |
| Autres variations  | (1)                                       | 3   | 2            |
| <b>AU 31/12/2007</b>   | <b>596</b>                                | <b>3 634</b>                                | <b>4 230</b> |

(1) Concerne principalement l'arrêt de lignes de produits (voir notes 3 et 27c).

(2) Concerne principalement le regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3).

**NOTE 14** IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**a/ Valeurs brutes**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Installations,<br/>matériel et<br/>outillage</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|---|-----------------|----------------------|---|---------------|--------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>  | <b>81</b>       | <b>1 198</b>         | <b>2 744</b>  | <b>648</b>    | <b>4 671</b> |
| Acquisitions  | 3               | 12                   | 152   | 95            | 262          |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | (13)            | (255)                | (522)   | (76)          | (866)        |
| Regroupements d'entreprise  | 9               | 69                   | 42  | 8             | 128          |
| Variation de change   | 4               | 56                   | 171   | 10            | 241          |
| autres variations   | 1               | (48)                 | 100   | (72)          | (19)         |
| <b>AU 31/12/2005</b>  | <b>85</b>       | <b>1 032</b>         | <b>2 687</b>  | <b>613</b>    | <b>4 417</b> |
| Acquisitions  | 1               | 28                   | 153   | 100           | 282          |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions <sup>(1)</sup> | (38)            | (364)                | (307)   | (120)         | (829)        |
| Mises au rebut  | -               | (17)                 | (36)  | (16)          | (69)         |
| Regroupements d'entreprise <sup>(2)</sup>   | 239             | 489                  | 237   | 50            | 1 015        |
| Variation de change   | (2)             | (33)                 | (95)  | (8)           | (138)        |
| autres variations   | 2               | (7)                  | 44  | (47)          | (8)          |
| <b>AU 31/12/2006</b>  | <b>287</b>      | <b>1 128</b>         | <b>2 683</b>  | <b>572</b>    | <b>4 670</b> |
| Acquisitions  | 1               | 43                   | 209   | 101           | 354          |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | (96)            | (39)                 | (153)   | (21)          | (309)        |
| Mises au rebut  | -               | (1)                  | (18)  | (3)           | (22)         |
| Regroupements d'entreprise  | -               | 11                   | 5   | 2             | 18           |
| Variation de change   | (21)            | (74)                 | (107)   | (8)           | (210)        |
| autres variations   | (2)             | (10)                 | 32  | (35)          | (15)         |
| <b>AU 31/12/2007</b>  | <b>169</b>      | <b>1 058</b>         | <b>2 651</b>  | <b>608</b>    | <b>4 486</b> |

(1) Concerne principalement les activités abandonnées et apportées à Thales (voir note 3).

(2) Concerne principalement le regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3).

**b/ Amortissements et pertes de valeur**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Installations,<br/>matériel et<br/>outillage</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b>   |
|---|-----------------|----------------------|---|---------------|----------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>  | <b>(12)</b>     | <b>(715)</b>         | <b>(2 326)</b>                                      | <b>(523)</b>  | <b>(3 576)</b> |
| Amortissements  | (1)             | (55)                 | (193)   | (35)          | (284)          |
| Pertes de valeur (dotation)   | -               | (1)                  | -   | -             | (1)            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | 1               | 176                  | 463   | 64            | 704            |
| Variation de change   | -               | (25)                 | (143)   | (7)           | (175)          |
| Autres variations   | (2)             | 65                   | (50)  | 13            | 26             |
| <b>AU 31/12/2005</b>  | <b>(14)</b>     | <b>(555)</b>         | <b>(2 249)</b>                                      | <b>(488)</b>  | <b>(3 306)</b> |
| Amortissements  | -               | (49)                 | (177)   | (24)          | (250)          |
| Pertes de valeur (dotation)   | -               | -                    | -   | (2)           | (2)            |
| Pertes de valeur (reprises)   | -               | -                    | -   | -             | -              |
| Mises au rebut  | -               | 17                   | 36  | 16            | 69             |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | 3               | 203                  | 231   | 89            | 526            |
| Variation de change   | -               | 15                   | 82  | 7             | 104            |
| Autres variations   | 3               | (7)                  | 15  | -             | 11             |
| <b>AU 31/12/2006</b>  | <b>(8)</b>      | <b>(376)</b>         | <b>(2 062)</b>                                      | <b>(402)</b>  | <b>(2 848)</b> |
| Amortissements  | -               | (105)                | (262)   | (49)          | (416)          |
| Pertes de valeur (dotation)   | -               | (44)                 | (29)  | (21)          | (94)           |
| Pertes de valeur (reprises)   | -               | -                    | -   | -             | -              |
| Mises au rebut  | -               | 1                    | 18  | 3             | 22             |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions <sup>(1)</sup> | -               | 28                   | 132   | 18            | 178            |
| Variation de change   | -               | 22                   | 81  | 4             | 107            |
| Autres variations   | -               | (7)                  | 8   | (8)           | (7)            |
| <b>AU 31/12/2007</b>  | <b>(8)</b>      | <b>(481)</b>         | <b>(2 114)</b>                                      | <b>(455)</b>  | <b>(3 058)</b> |

(1) Concerne principalement les activités abandonnées et apportées à Thales (voir note 3).

## c/ Valeur nette comptable

| (en millions d'euros)   | Terrains   | Constructions | Installations,<br>matériel et<br>outillage | Autres     | Total        |
|---|------------|---------------|--|------------|--------------|
| <b>AU 31/12/2004</b>  | <b>69</b>  | <b>483</b>    | <b>418</b>                                 | <b>125</b> | <b>1 095</b> |
| Acquisitions  | 3          | 12            | 152  | 95         | 262          |
| Amortissements  | (1)        | (55)          | (193)                                      | (35)       | (284)        |
| Pertes de valeur (dotation)   | -          | (1)           | -  | -          | (1)          |
| Pertes de valeur (reprises)   | -          | -             | -  | -          | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | (12)       | (79)          | (59)                                       | (12)       | (162)        |
| Regroupements d'entreprises   | 9          | 69            | 42   | 8          | 128          |
| Variation de change   | 4          | 31            | 28   | 3          | 66           |
| Reclassements et autres variations  | (1)        | 17            | 50   | (59)       | 7            |
| <b>AU 31/12/2005</b>  | <b>71</b>  | <b>477</b>    | <b>438</b>                                 | <b>125</b> | <b>1 111</b> |
| Acquisitions  | 1          | 28            | 153  | 100        | 282          |
| Amortissements  | -          | (49)          | (177)                                      | (24)       | (250)        |
| Pertes de valeur (dotation)   | -          | -             | -  | (2)        | (2)          |
| Pertes de valeur (reprises)   | -          | -             | -  | -          | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions <sup>(1)</sup> | (35)       | (161)         | (76)                                       | (31)       | (303)        |
| Regroupements d'entreprises <sup>(2)</sup>  | 239        | 489           | 237  | 50         | 1 015        |
| Variation de change   | (2)        | (18)          | (13)                                       | (1)        | (34)         |
| Autres variations   | 5          | (14)          | 59   | (47)       | 4            |
| <b>AU 31/12/2006</b>  | <b>279</b> | <b>752</b>    | <b>621</b>                                 | <b>170</b> | <b>1 822</b> |
| Acquisitions  | 1          | 43            | 209  | 101        | 354          |
| Amortissements  | -          | (105)         | (262)                                      | (49)       | (416)        |
| Pertes de valeur (dotation)   | -          | (44)          | (29)                                       | (21)       | (94)         |
| Pertes de valeur (reprises)   | -          | -             | -  | -          | -            |
| Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions                | (96)       | (11)          | (21)                                       | (3)        | (131)        |
| Regroupements d'entreprises   | -          | 11            | 5  | 2          | 18           |
| Variation de change   | (21)       | (52)          | (26)                                       | (4)        | (103)        |
| Autres variations   | (2)        | (17)          | 40   | (43)       | (22)         |
| <b>AU 31/12/2007</b>  | <b>161</b> | <b>577</b>    | <b>537</b>                                 | <b>153</b> | <b>1 428</b> |

(1) Concerne principalement les activités abandonnées et apportées à Thales (voir note 3).

(2) Concerne principalement le regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3).

## NOTE 15 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET DE LOCATION SIMPLE

### a/ Contrats de location financement

Les immobilisations détenues sous forme de contrats de locations financement représentaient un montant net de 0 million d'euros au 31 décembre 2007 (45 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 54 millions d'euros au 31 décembre 2005). Il s'agit pour l'essentiel de matériels et équipements.

Le montant des loyers futurs de locations financement est indiqué dans la note 31a – Obligations contractuelles.

Le principal contrat concerne la location financement de quatre navires par Alda Marine (société intégrée proportionnellement à 51 %) dans le cadre de l'activité de pose et de maintenance des câbles sous-marins.

Le montant net de ces navires comptabilisé en immobilisations corporelles est de 45 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 53 millions d'euros au 31 décembre 2005, la dette de crédit-bail correspondante s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 59 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'option d'acheter les bateaux a été exercée courant 2007 par Alda Marine.



## b/ Contrats de location simple

Le montant des loyers futurs de locations simples non résiliables est indiqué dans la note 31a – Obligations contractuelles.

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables était de 180 millions d'euros à la clôture

de l'exercice 2007 (202 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2006 et 27 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2005).

Les montants des loyers relatifs à des contrats de location simple compris dans le résultat de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>          | 2007       | 2006       | 2005       |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|
| Loyers – paiements minimaux           | 204        | 121        | 97         |
| Loyers – paiements conditionnels      | 37         | 37         | 42         |
| Produits des sous-locations           | (22)       | (14)       | (10)       |
| <b>TOTAL COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT</b> | <b>219</b> | <b>144</b> | <b>129</b> |

## NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES

### a/ Montant au bilan des participations dans les entreprises associées

| <i>(en millions d'euros)</i>                                   | % de détention |        |        | Montants     |            |            |
|--|----------------|--------|--------|--------------|------------|------------|
|  | 2007           | 2006   | 2005   | 2007         | 2006       | 2005       |
| Thales <sup>(1)</sup>  | 20,80 %        | 9,5 %  | 9,5 %  | 1 200        | 372        | 334        |
| Draka Comteq BV <sup>(3)</sup>                                 | -              | 49,9 % | 49,9 % | -            | 117        | 127        |
| 2Wire <sup>(2)</sup>   | 26,7 %         | 27,5 % | -      | 62           | 82         | -          |
| Autres sociétés (montants inférieurs à 50 millions d'euros)    | -              | -      | -      | 90           | 111        | 145        |
| <b>TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b> |                |        |        | <b>1 352</b> | <b>682</b> | <b>606</b> |

(1) Bien qu'Alcatel n'avait que 9,5 % du capital de Thales, avant l'augmentation de notre participation intervenue au cours du premier trimestre 2007, il était cependant le premier actionnaire privé de ce groupe avec trois administrateurs au conseil d'administration et de ce fait avait une influence notable expliquant sa mise en équivalence en 2006. Suite à l'apport de certains actifs à Thales le 5 janvier 2007, le pourcentage de détention d'Alcatel-Lucent dans Thales est désormais de 20,95 % (20,90 % en droits de vote). Suite à des augmentations de capital intervenues ultérieurement, le pourcentage de détention au 31 décembre est désormais de 20,80 % (21,05 % de droits de vote)

La quote-part de résultat des unités en équivalence comptabilisée en 2006 intègre les résultats de Thales du second semestre 2005, du premier semestre 2006 ainsi qu'une estimation du deuxième semestre 2006.

La quote-part de résultat relative à 2007 correspond aux résultats de Thales pour 2007 ajusté des écritures préliminaires d'affectation du prix d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition des actions complémentaires reçues par Alcatel-Lucent durant le premier trimestre 2007 a généré un goodwill additionnel de 402 millions d'euros.

(2) Au cours du premier trimestre 2006, Alcatel-Lucent a acquis 27,5 % de 2Wire (voir note 3).

(3) Au cours du quatrième trimestre 2007, Alcatel-Lucent a vendu sa participation dans Draka Comteq BV (voir note 3).

La valeur boursière des participations dans les entreprises associées cotées au 31 décembre est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007  | 2006 | 2005 |
|------------------------------|-------|------|------|
| Thales                       | 1 681 | 615  | 624  |

## b/ Évolution des participations dans les entreprises associées

| (en millions d'euros)  | 2007         | 2006       | 2005       |
|--|--------------|------------|------------|
| <b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>                | <b>682</b>   | <b>606</b> | <b>604</b> |
| Variations de périmètre des unités en équivalence <sup>(1)</sup> | 629          | 82         | (16)       |
| Quote-part de résultat <sup>(2)</sup>                            | 110          | 22         | (14)       |
| Variation de change  | (10)         | (15)       | 28         |
| Autres variations  | (59)         | (13)       | 4          |
| <b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>                           | <b>1 352</b> | <b>682</b> | <b>606</b> |

(1) Dont 757 millions d'euros comptabilisé en 2007 relatifs à l'apport des activités de systèmes de transport et d'intégrations apportées à Thales et à l'augmentation résultant de notre participation dans cette société mise en équivalence et (120) millions d'euros comptabilisés suite à la cession de Draka Comteq BV.

(2) Dont 3 millions d'euros et 8 millions d'euros de perte de valeur respectivement en 2007 et 2006 sur les goodwill sur entreprises associées (voir note 7).

## c/ Informations financières résumées des entreprises associées

### COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE THALES

| (en millions d'euros)                               | 31/12/2007    | 31/12/2006    | 31/12/2005    |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>Bilan</b>  |               |               |               |
| Actifs non courants                                 | 6 817         | 4 164         | 4 271         |
| Actifs courants                                     | 10 879        | 10 858        | 9 616         |
| <b>Total actif</b>                                  | <b>17 696</b> | <b>15 022</b> | <b>13 887</b> |
| Capitaux propres                                    | 3 884         | 2 294         | 2 103         |
| Passifs non courants                                | 2 867         | 2 720         | 2 583         |
| Passifs courants                                    | 10 945        | 10 008        | 9 201         |
| <b>Total passif</b>                                 | <b>17 696</b> | <b>15 022</b> | <b>13 887</b> |
| <b>Compte de résultat</b>                           |               |               |               |
| Revenus   | 12 296        | 10 264        | 10 263        |
| Résultat opérationnel                               | 1 020         | 576           | 549           |
| <b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE <sup>(1)</sup></b> | <b>887</b>    | <b>388</b>    | <b>334</b>    |

(1) La quote-part de résultat du Groupe dans Thales prise en compte dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 a été déterminée à partir d'une estimation préalable du résultat net de Thales d'environ 800 millions d'euros, le Groupe Alcatel-Lucent ayant arrêté ses résultats au cours de son conseil d'administration du 7 février 2008 alors que les résultats définitifs de Thales ont été arrêtés au cours du conseil d'administration de Thales du 6 mars 2008.

### INFORMATIONS COMBINÉES À 100 % DES AUTRES ENTREPRISES ASSOCIÉES

| (en millions d'euros)                | 2007 <sup>(1)</sup> | 2006         | 2005         |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| <b>Total actifs</b>                  | <b>907</b>          | <b>1 389</b> | <b>1 195</b> |
| Passifs (hors capitaux propres)      | 497                 | 699          | 563          |
| Capitaux propres                     | 410                 | 690          | 632          |
| Revenus                              | 646                 | 1 148        | 1 146        |
| <b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE</b> | <b>(53)</b>         | <b>(59)</b>  | <b>(68)</b>  |

(1) Les informations combinées 2007 ne tiennent pas compte des informations financières de Draka Comteq suite à la cession des parts d'Alcatel-Lucent dans cette unité consolidée par mise en équivalence durant le quatrième trimestre 2007 (voir note 3).

## d/ Informations financières résumées des coentreprises

Informations combinées relatives aux intérêts du Groupe dans les coentreprises consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (Alda Marine en 2007 et Alcatel Alenia Space, Telespazio, Evolium et Alda Marine en 2006 et 2005) :

| (en millions d'euros)             | 2007 | 2006 <sup>(1)</sup> | 2005  |
|-----------------------------------|------|---------------------|-------|
| <b>Données relatives au bilan</b> |      |                     |       |
| Actifs non courants               | 41   | 57                  | 1 314 |
| Actifs courants                   | 7    | 1 723               | 773   |
| Capitaux propres                  | -    | 776                 | 983   |
| Autres passifs non courants       | -    | -                   | 135   |
| Passifs courants                  | 48   | 1 004               | 969   |

(1) Les informations combinées 2006 d'Alcatel Alenia Space et Telespazio étaient présentées en actifs détenus en vue de la vente (compris dans les actifs courants) et en passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés (compris dans les passifs courants) (voir notes 3 et 10).

(en millions d'euros)

|  | 2007 | 2006  | 2005 |
|--|------|-------|------|
| <b>Données relatives au compte de résultat</b>   |      |       |      |
| Revenus  | -    | -     | 2    |
| Coût des ventes  | 5    | 28    | 79   |
| Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés consolidées | 4    | 21    | 3    |
| Résultat net des activités abandonnées <sup>(1)</sup>  | (3)  | 39    | 47   |
| Résultat net – part du Groupe  | (3)  | 56    | 44   |
| <b>Données relatives à la variation de trésorerie</b>  |      |       |      |
| Variation nette de la trésorerie opérationnelle  | 7    | 28    | 51   |
| Variation nette de la trésorerie d'investissement  | (1)  | (26)  | (60) |
| Variation nette de la trésorerie de financement  | (2)  | (3)   | 9    |
| Variation de trésorerie opérationnelle des activités abandonnées <sup>(2)</sup>  | (71) | 134   | 29   |
| Variation de trésorerie d'investissement des activités abandonnées <sup>(2)</sup>  | (18) | (26)  | (2)  |
| Variation de trésorerie de financement des activités abandonnées <sup>(2)</sup>  | 44   | (110) | 2    |

(1) Les informations relatives à Alcatel Alenia Space et Telespazio ne correspondent qu'à un semestre d'activité pour 2005, à l'année complète pour 2006 et aux trois premiers mois d'activité de 2007 et ont été présentées en activités abandonnées (voir note 3 et note 10).

## NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS

| (en millions d'euros)  | 2007   |                                   |              | 2006                                  |                    |              | 2005                                  |                                   |            |
|--|--|-----------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------------|--------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------|
|  | Autres actifs financiers non courants <sup>(1)</sup> | Valeurs mobilières <sup>(2)</sup> | Total        | Autres actifs financiers non courants | Valeurs mobilières | Total        | Autres actifs financiers non courants | Valeurs mobilières <sup>(2)</sup> | Total      |
| Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(3)</sup>                | 549  | 261                               | 810          | 674                                   | 1 122              | 1 796        | 122                                   | -                                 | 122        |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat |  | 633                               | 633          |                                       | 820                | 820          |                                       | 640                               | 640        |
| Actifs financiers au coût amorti                                       | 155  |                                   | 155          | 129                                   | -                  | 129          | 184                                   |                                   | 184        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>704</b>   | <b>894</b>                        | <b>1 598</b> | <b>803</b>                            | <b>1 942</b>       | <b>2 745</b> | <b>306</b>                            | <b>640</b>                        | <b>946</b> |

(1) Dont part à moins d'un an 276 millions d'euros.

Dont 44 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti représentant un prêt à une de nos coentreprises.

(2) Dont 0 million d'euros en actifs financiers non courants et 894 millions d'euros en actifs financiers courants au 31 décembre 2007 (697 millions d'euros en actifs financiers non courants et 1 245 millions d'euros en actifs financiers courants au 31 décembre 2006 et 640 millions d'euros en actifs financiers courants au 31 décembre 2005).

(3) La variation des actifs financiers non courants disponibles à la vente entre 2005 et 2006 est principalement due aux comptes bancaires dont l'usage est soumis à des conditions spécifiques de Lucent (dont 239 millions d'euros en relation avec le litige Winstar – voir note 34).

Aucun actif financier n'est considéré comme étant détenu jusqu'à son échéance.

## a/ Actifs financiers disponibles à la vente

| (en millions d'euros)                                   | 2007                                 |                    |              | 2006                                 |                    |              | 2005                                 |                    |            |
|---|--------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------------------------|--------------------|------------|
|   | Autres actifs financiers non courant | Valeurs mobilières | Total        | Autres actifs financiers non courant | Valeurs mobilières | Total        | Autres actifs financiers non courant | Valeurs mobilières | Total      |
| <b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>674</b>                           | <b>1 122</b>       | <b>1 796</b> | <b>122</b>                           | <b>-</b>           | <b>122</b>   | <b>213</b>                           | <b>105</b>         | <b>318</b> |
| Acquisition/(cession)                                   | (70)                                 | (834)              | (904)        | 18                                   | (556)              | (538)        | (4)                                  | (49)               | (53)       |
| Variation de la juste valeur                            | 38                                   | 8                  | 46           | 26                                   | 10                 | 36           | (13)                                 | (56)               | (69)       |
| Perte de valeur <sup>(1)</sup>                          | (16)                                 | -                  | (16)         | (4)                                  | -                  | (4)          | (47)                                 | -                  | (47)       |
| Variation de périmètre                                  | (18)                                 | -                  | (18)         | 448                                  | 1 423              | 1 871        | -                                    | -                  | -          |
| Autres variations <sup>(2)</sup>                        | (59)                                 | (35)               | (94)         | 64                                   | 245                | 309          | (27)                                 | -                  | (27)       |
| <b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>            | <b>549</b>                           | <b>261</b>         | <b>810</b>   | <b>674</b>                           | <b>1 122</b>       | <b>1 796</b> | <b>122</b>                           | <b>-</b>           | <b>122</b> |
| Dont :  |                                      |                    |              |                                      |                    |              |                                      |                    |            |
| à la juste valeur <sup>(3)</sup>                        | 48                                   | 257                | 305          | 54                                   | 1 115              | 1 169        | 36                                   | -                  | 36         |
| au coût   | 501                                  | 4                  | 505          | 620                                  | 7                  | 627          | 86                                   | -                  | 86         |

(1) Inclues dans le montant figurant note 7 et dont 23 millions d'euros en 2005 sur titres Avanex suite à l'évolution défavorable du cours de bourse.

(2) Dont 232 millions d'euros de reclassement des valeurs mobilières de placement à la juste valeur comptabilisées en résultat en actifs disponibles à la vente, suite à l'amendement d'IAS 39 concernant les justes valeurs.

(3) La juste valeur est déterminée en général par référence directe à des prix publiés sur des marchés actifs à l'exception de quelques autres actifs financiers non courants pour lesquels d'autres méthodes de valorisation ont été retenues.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur à l'exception des actifs non cotés pour lesquels il n'existe pas de juste valeur fiable, lesquels sont valorisés au coût.

| (en millions d'euros)  | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|------|------|------|
| <b>Variations de juste valeur</b>  |      |      |      |
| Variations de justes valeurs comptabilisées directement en capitaux propres  | 47   | 36   | (13) |
| Variations de justes valeurs sorties des capitaux propres et comprises dans le résultat net suite à une cession <sup>(1)</sup> | (27) | -    | (56) |

(1) Correspond à la cession des titres Nexans intervenue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2005 (voir note 8) et la cession d'Avanex en 2007.

## b/ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

| (en millions d'euros)                                   | 2007       | 2006       | 2005       |
|---|------------|------------|------------|
| <b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>820</b> | <b>640</b> | <b>447</b> |
| Acquisition/(cession)                                   | (181)      | 431        | 148        |
| Variation de la juste valeur                            | 2          | 2          | 19         |
| Perte de valeur   | -          | -          | -          |
| Autres variations <sup>(1)</sup>                        | (8)        | (253)      | 26         |
| <b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>            | <b>633</b> | <b>820</b> | <b>640</b> |

(1) Dont 232 millions d'euros reclassés en valeurs mobilières de placement disponibles à la vente, suite à l'amendement d'IAS 39 concernant les justes valeurs (voir note 1 u).

## c/ Actifs financiers au coût ou au coût amorti

| (en millions d'euros)                                   | 2007       | 2006       | 2005       |
|---|------------|------------|------------|
| <b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>129</b> | <b>184</b> | <b>341</b> |
| Acquisition/(cession)                                   | 32         | (44)       | (94)       |
| Perte de valeur <sup>(1)</sup>                          | -          | -          | 25         |
| Variation de périmètre                                  | -          | (9)        | -          |
| Autres variations (reclassements)                       | (6)        | (2)        | (88)       |
| <b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>            | <b>155</b> | <b>129</b> | <b>184</b> |

(1) Inclues dans le montant figurant note 7.

## NOTE 18 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 31/12/2007   | 31/12/2006   | 31/12/2005 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Stocks et en cours, net  | 2 235        | 2 259        | 1 438      |
| Créances clients et comptes rattachés, net                                 | 4 163        | 3 877        | 3 420      |
| Avances et acomptes versés   | 110          | 87           | 124        |
| Avances et acomptes reçus  | (847)        | (778)        | (1 144)    |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | (4 514)      | (4 027)      | (3 755)    |
| Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction | 704          | 615          | 917        |
| Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction     | (407)        | (273)        | (138)      |
| <b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT – NET</b>                                  | <b>1 444</b> | <b>1 760</b> | <b>862</b> |

### Détail des postes montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|------------|
| Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction | 704        | 615        | 917        |
| Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction     | (407)      | (273)      | (138)      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>297</b> | <b>342</b> | <b>779</b> |
| Travaux en cours sur contrats de construction – brut                       | 272        | 347        | 281        |
| Travaux en cours sur contrats de construction – dépréciation               | (42)       | (23)       | (29)       |
| Créances sur contrats de construction                                      | 438        | 299        | 700        |
| Avances et acomptes reçus pour les travaux des contrats de construction    | (224)      | (211)      | -          |
| Provisions sur affaires – contrats de construction                         | (147)      | (70)       | (173)      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>297</b> | <b>342</b> | <b>779</b> |

| <i>(en millions d'euros)</i>                                      | 31/12/2006   | Flux de trésorerie | Périmètre | Change, autres | 31/12/2007   |
|---|--------------|--------------------|-----------|----------------|--------------|
| Stocks et encours <sup>(1)(2)</sup>                               | 2 961        | 311                | 110       | (403)          | 2 979        |
| Créances clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>              | 4 367        | 685                | 55        | (319)          | 4 788        |
| Avances et acomptes versés  | 87           | 29                 | 1         | (7)            | 110          |
| Avances et acomptes reçus <sup>(1)</sup>                          | (988)        | (164)              | (8)       | 89             | (1 071)      |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                 | (4 027)      | (627)              | (139)     | 279            | (4 514)      |
| <b>Besoin en fonds de roulement opérationnel – brut</b>           | <b>2 400</b> | <b>234</b>         | <b>19</b> | <b>(361)</b>   | <b>2 292</b> |
| Provisions sur affaires – contrats de construction <sup>(1)</sup> | (70)         | -                  | -         | (77)           | (147)        |
| Dépréciations   | (570)        | -                  | -         | (131)          | (701)        |
| <b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL – NET</b>            | <b>1 760</b> | <b>234</b>         | <b>19</b> | <b>(569)</b>   | <b>1 444</b> |

(1) Y compris montants relatifs aux contrats de construction présentés au bilan sur les lignes « montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction ».

(2) Dont (247) millions d'euros dans la colonne « Change et autres » relatifs à la réévaluation des stocks dans le cadre de l'allocation du coût du regroupement avec Lucent tel que décrit en note 3.

### Montant des créances cédées sans recours

Solde de l'encours cédé

| <i>(en millions d'euros)</i>                             | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|------------|------------|------------|
| En-cours des créances cédées sans recours <sup>(1)</sup> | 877        | 978        | 999        |

(1) Voir principes comptables en note 1s.

### Variations de l'encours cédé

| <i>(en millions d'euros)</i>                         | Q4 2007 | 2007  | 2006 | 2005 |
|--|---------|-------|------|------|
| Impact sur la variation de trésorerie opérationnelle | 81      | (101) | (21) | 158  |

**NOTE 19 STOCKS ET EN-COURS**

**a/ Décomposition du montant net**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>2007</b>  | <b>2006</b>  | <b>2005</b>  |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Matières premières et marchandises                                  | 564          | 542          | 467          |
| Travaux en cours hors contrats de construction                      | 958          | 752          | 712          |
| Produits finis  | 1 185        | 1 320        | 653          |
| <b>Total – brut (hors contrats de construction)</b>                 | <b>2 707</b> | <b>2 614</b> | <b>1 832</b> |
| Dépréciation  | (472)        | (355)        | (394)        |
| <b>TOTAL – NET (HORS CONTRATS DE CONSTRUCTION)</b>                  | <b>2 235</b> | <b>2 259</b> | <b>1 438</b> |
| Travaux en cours sur contrats de construction – brut <sup>(1)</sup> | 272          | 347          | 281          |
| Dépréciation <sup>(1)</sup>   | (42)         | (23)         | (29)         |
| <b>TRAVAUX EN COURS SUR CONTRATS DE CONSTRUCTION – NET</b>          | <b>230</b>   | <b>324</b>   | <b>252</b>   |
| <b>TOTAL – NET</b>  | <b>2 465</b> | <b>2 583</b> | <b>1 690</b> |

(1) Inclus dans les montants dus par et aux clients sur les contrats de construction.

**b/ Évolution de la dépréciation**

| <i>(en millions d'euros)</i>     | <b>2007</b>  | <b>2006</b>  | <b>2005</b>  |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>(378)</b> | <b>(423)</b> | <b>(495)</b> |
| (Dotation)/Reprise               | (186)        | (77)         | (18)         |
| Utilisation                      | 38           | 54           | 131          |
| Périmètre                        | -            | 54           | 11           |
| Change et autres variations      | 12           | 14           | (52)         |
| <b>AU 31 DÉCEMBRE</b>            | <b>(514)</b> | <b>(378)</b> | <b>(423)</b> |

**NOTE 20 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>2007</b>  | <b>2006</b>  | <b>2005</b>  |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Créances portant intérêts   | 263          | 296          | 138          |
| Créances commerciales   | 4 087        | 3 773        | 3 510        |
| <b>Total – brut (hors contrats de construction)</b>                       | <b>4 350</b> | <b>4 069</b> | <b>3 648</b> |
| Dépréciation  | (187)        | (192)        | (228)        |
| <b>TOTAL – NET (HORS CONTRATS DE CONSTRUCTION)</b>                        | <b>4 163</b> | <b>3 877</b> | <b>3 420</b> |
| Créances à établir sur contrats de construction <sup>(1)</sup>            | 438          | 299          | 700          |
| <b>TOTAL – NET</b>  | <b>4 601</b> | <b>4 176</b> | <b>4 120</b> |
| <i>Dont à plus d'un an sur le total net hors contrats de construction</i> | <i>54</i>    | <i>7</i>     | <i>-</i>     |

(1) Inclus dans les montants dus par et aux clients sur les contrats de construction.

**NOTE 21 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS**

| <b>Autres actifs</b><br><i>(en millions d'euros)</i> | <b>31/12/2007</b> | <b>31/12/2006</b> | <b>31/12/2005</b> |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Autres actifs courants                               | 1 117             | 1 006             | 827               |
| Autres actifs non courants                           | 389               | 203               | 468               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 506</b>      | <b>1 209</b>      | <b>1 295</b>      |
| Dont :   |                   |                   |                   |
| dérivés de change                                    | 203               | 101               | 105               |
| instruments dérivés de taux – couverture             | 19                | 36                | 178               |
| instruments dérivés de taux – autres                 | 198               | 80                | 2                 |
| créances sur autres impôts                           | 435               | 304               | 443               |
| autres actifs courants et non courants               | 651               | 688               | 567               |
| <b>Autres passifs</b>                                |                   |                   |                   |
| Autres passifs courants                              | 1 966             | 1 934             | 1 931             |
| Autres passifs non courants                          | 366               | 276               | 268               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 332</b>      | <b>2 210</b>      | <b>2 199</b>      |
| Dont :   |                   |                   |                   |
| dérivés de change                                    | 128               | 71                | 128               |
| instruments dérivés de taux – couverture             | 16                | 10                | 71                |
| instruments dérivés de taux – autres                 | 197               | 75                | 2                 |
| dettes sur autres impôts                             | 317               | 240               | 298               |
| dettes sociales                                      | 1 015             | 1 077             | 814               |
| autres passifs courants et non courants              | 659               | 737               | 786               |

**NOTE 22 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2007**

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale devant se tenir le 30 mai 2008 et devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, de ne pas distribuer un dividende au titre de cet exercice.

Au titre des exercices antérieurs : distribution d'un dividende de 0,16 euro par action au titre de 2006, soit 370 millions d'euros et distribution d'un dividende de 0,16 euro par action soit 229 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

**NOTE 23 CAPITAUX PROPRES**

**a/ Nombre d'actions**

| <b>31 décembre 2007</b>  | <b>Nombre d'actions</b> |
|--|-------------------------|
| Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)                      | 2 317 441 420           |
| Nombre d'actions d'autocontrôle <sup>(1)</sup>                           | (58 390 687)            |
| <b>Nombre d'actions en circulation</b>                                   | <b>2 259 050 733</b>    |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options | (2 920 222)             |
| Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle           | (239 758)               |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés | -                       |
| <b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION</b>    | <b>2 255 890 753</b>    |

| <b>31 décembre 2006</b>  | <b>Nombre d'actions</b> |
|--|-------------------------|
| Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)  | 2 309 679 141           |
| Nombre d'actions d'autocontrôle <sup>(1)</sup>   | (58 739 991)            |
| <b>Nombre d'actions en circulation</b>   | <b>2 250 939 150</b>    |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options   | (512 996)               |
| Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle   | (273 466)               |
| Effet de la pondération de l'émission d'actions suite au regroupement d'entreprises entre Alcatel et Lucent Technologies | (801 152 032)           |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat d'autres sociétés   | -                       |
| <b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION</b>  | <b>1 449 000 656</b>    |

| <b>31 décembre 2005</b>  | <b>Nombre d'actions</b> |
|--|-------------------------|
| Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)                      | 1 428 541 640           |
| Nombre d'actions d'autocontrôle <sup>(1)</sup>                           | (58 920 710)            |
| <b>Nombre d'actions en circulation</b>                                   | <b>1 369 620 930</b>    |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options | (1 223 804)             |
| Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle           | (402 473)               |
| Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés | -                       |
| <b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION</b>    | <b>1 367 994 653</b>    |

(1) Actions d'autocontrôle et d'auto-détention incluant des titres émis pour l'acquisition de Newbridge non encore échangés, mais considérés comme tels pour des raisons de comptabilisation initiale de l'acquisition.

**b/ Augmentation de capital réservée aux salariés assortie d'options de souscription d'actions**

L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, a donné lieu depuis l'origine à l'émission de 91 926 actions A, au prix unitaire de 50 euros (toutes les actions A sont maintenant considérées comme des actions ordinaires). Chaque action souscrite étant assortie de 3 options de souscription d'actions A, il a été attribué 275 778 de ces options qui pouvaient être exercées dans le délai d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ou à l'expiration du délai d'indisponibilité fixé par l'article 163 bis C du code général des impôts (actuellement 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004), pour les bénéficiaires qui étaient à la date de l'octroi salariés d'une société du Groupe dont le siège social est situé en France.

**c/ Capital et primes**

Au 31 décembre 2007, le capital est composé de 2 317 441 420 actions d'un nominal de 2 euros (2 309 679 141 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2006 et 1 428 541 640 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2005).

Au cours de l'exercice 2007, le capital a été augmenté, primes incluses, 44 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 2 755 287 actions pour 18 millions d'euros, suite à l'exercice d'options et de warrants (dont primes : 13 millions d'euros) ;
- conversion de 4 506 992 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 25 millions d'euros (dont primes : 16 millions d'euros) ;
- remboursement de 500 000 obligations remboursables en actions Alcatel-Lucent suite à l'acquisition de TiMetra Inc. en 2003 pour couvrir les stock options et générant une augmentation de capital de 4 millions d'euros (dont primes : 3 millions d'euros) ; et
- autres changements pour un montant de 4 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, le capital a été augmenté, primes incluses, de 8 942 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :



- émission de 878 139 615 actions dans le cadre du regroupement Alcatel et Lucent pour 8 922 millions d'euros (dont primes : 7 166 millions d'euros) ;
- émission de 2 697 886 actions pour 20 millions d'euros correspondant à la levée de 2 697 886 options (dont primes : 11 millions d'euros) ;
- remboursement d'obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition Spatial Wireless en 2004 représentant 300 000 actions Alcatel-Lucent pour couvrir les stock options et générant une augmentation de capital de 3 millions d'euros (dont primes : 3 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2005, le capital a été augmenté, primes incluses, de 662 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 1 855 913 actions pour 12 millions d'euros correspondant à la levée de 1 855 913 options (dont primes : 8 millions d'euros) ;
- remboursement d'obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition d'Imagic TV en 2003 et Spatial Wireless en 2004 représentant 450 000 actions Alcatel pour couvrir les stock options

et générant une augmentation de capital de 5 millions d'euros (dont primes : 4 millions d'euros) ;

- remboursement d'ORANE émises en 2002 représentant 120 780 266 actions Alcatel et une augmentation de capital de 645 millions d'euros dont 403 millions d'euros de primes.

Aux fins de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut faire évoluer le montant des dividendes à verser aux actionnaires (voir note 22), ou racheter ses propres actions (voir note 23f) ou émettre des actions nouvelles, ou émettre des emprunts convertibles ou tout autre instrument similaire (voir note 24).

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte particulière en matière de capital social de la part des tiers.

#### **d/ Options de souscription ou d'achat d'actions**

Au 31 décembre 2007, la situation des plans de stock options (hors options provenant de Lucent) est la suivante, une partie seulement de ces options étant dans le champ d'application d'IFRS 2 (voir note 25e) :

| <i>(en nombre d'options)</i>                 | <b>U.S. Plans 1999-2000</b>      | <b>Plans 2000</b> |                  |                |
|--|----------------------------------|-------------------|------------------|----------------|
| <b>Prix d'exercice</b>                       | <b>U.S.\$ 21,40-U.S.\$ 84,88</b> | <b>€ 48,00</b>    | <b>€ 65,00</b>   | <b>€ 64,00</b> |
| Période d'exercice                           |                                  |                   |                  |                |
| De   |                                  | 01/04/03          | 13/12/03         | 13/12/01       |
|  |                                  | 01/04/05          | 13/12/05         | 13/12/04       |
| À  |                                  | 31/12/05          | 31/12/05         | 12/12/08       |
|  |                                  | 31/12/07          | 31/12/07         | 12/12/08       |
| Attribuées                                   | 7 866 630                        | -                 | -                | -              |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | (143 650)                        | -                 | -                | -              |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/1999</b> | <b>7 722 980</b>                 | -                 | -                | -              |
| Attribuées                                   | 19 407 838                       | 15 239 250        | 1 235 500        | 306 700        |
| Exercées                                     | (393 296)                        | (10 000)          | -                | -              |
| Annulées                                     | (3 060 818)                      | (923 120)         | -                | -              |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2000</b> | <b>23 676 704</b>                | <b>14 306 130</b> | <b>1 235 500</b> | <b>306 700</b> |
| Exercées                                     | (261 205)                        | (3 000)           | -                | -              |
| Annulées                                     | (3 327 376)                      | (161 500)         | (130 150)        | (3 600)        |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2001</b> | <b>20 088 123</b>                | <b>14 141 630</b> | <b>1 105 350</b> | <b>303 100</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | (3 871 401)                      | (581 075)         | (40 000)         | (5 100)        |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2002</b> | <b>16 216 722</b>                | <b>13 560 555</b> | <b>1 065 350</b> | <b>298 000</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | (2 797 641)                      | (320 500)         | (32 500)         | (86 421)       |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2003</b> | <b>13 419 081</b>                | <b>13 240 055</b> | <b>1 032 850</b> | <b>211 579</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | (2 276 230)                      | (174 000)         | (11 000)         | (3 838)        |
| Expirées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b> | <b>11 142 851</b>                | <b>13 066 055</b> | <b>1 021 850</b> | <b>207 741</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | (476 095)                        | (203 750)         | (18 000)         | (10 241)       |
| Expirées                                     | (608 141)                        | -                 | -                | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>10 058 615</b>                | <b>12 862 305</b> | <b>1 003 850</b> | <b>197 500</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | -                                | (51 000)          | (9 500)          | (1 500)        |
| Expirées                                     | (1 225 128)                      | (5 182 500)       | (448 500)        | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>8 833 487</b>                 | <b>7 628 805</b>  | <b>545 850</b>   | <b>196 000</b> |
| Exercées                                     | -                                | -                 | -                | -              |
| Annulées                                     | -                                | (95 500)          | (500)            | -              |
| Expirées                                     | (604 010)                        | -                 | -                | -              |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>8 229 477</b>                 | <b>7 533 305</b>  | <b>545 350</b>   | <b>196 000</b> |

(en nombre d'options)

|  | Plans 2001        |               |              |                |                |                |                   |                |                |
|--|-------------------|---------------|--------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Prix d'exercice                              | € 50,00           | € 41,00       | € 39,00      | € 32,00        | € 19,00        | € 9,00         | € 20,80           | € 9,30         | € 20,80        |
| Période d'exercice                           |                   |               |              |                |                |                |                   |                |                |
| De   | 07/03/02          | 02/04/02      | 02/04/02     | 15/06/02       | 03/09/02       | 15/11/02       | 19/12/02          | 19/12/02       | 01/01/05       |
|  | 07/03/05          | 01/04/09      | 01/04/09     | 15/06/05       | 03/09/05       | 15/11/05       | 19/12/05          | 19/12/05       | 01/01/06       |
| À  | 06/03/09          |               |              | 14/06/09       | 02/09/09       | 14/11/09       | 18/12/09          | 18/12/09       | 31/12/05       |
|  | 06/03/09          |               |              | 14/06/09       | 02/09/09       | 14/11/09       | 18/12/09          | 18/12/09       | 31/12/06       |
| Attribuées                                   | 37 668 588        | 48 850        | 2 500        | 977 410        | 138 200        | 162 000        | 27 871 925        | 565 800        | 935 660        |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| Annulées                                     | (1 075 160)       | (7 050)       | -            | (19 350)       | -              | -              | -                 | -              | -              |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2001</b> | <b>36 593 428</b> | <b>41 800</b> | <b>2 500</b> | <b>958 060</b> | <b>138 200</b> | <b>162 000</b> | <b>27 871 925</b> | <b>565 800</b> | <b>935 660</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| Annulées                                     | (1 271 749)       | (5 500)       | -            | (21 175)       | (10 300)       | (30 000)       | (2 283 225)       | (37 200)       | (16 840)       |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2002</b> | <b>35 321 679</b> | <b>36 300</b> | <b>2 500</b> | <b>936 885</b> | <b>127 900</b> | <b>132 000</b> | <b>25 588 700</b> | <b>528 600</b> | <b>918 820</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | (64 444)       | -              |
| Annulées                                     | (6 345 632)       | (24 050)      | -            | (119 780)      | (13 050)       | (23 000)       | (2 517 719)       | (68 750)       | (23 950)       |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2003</b> | <b>28 976 047</b> | <b>12 250</b> | <b>2 500</b> | <b>817 105</b> | <b>114 850</b> | <b>109 000</b> | <b>23 070 981</b> | <b>395 406</b> | <b>894 870</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | (3 000)        | -                 | (42 574)       | -              |
| Annulées                                     | (1 047 721)       | -             | -            | (33 484)       | (8 800)        | -              | (2 539 840)       | (13 326)       | (240)          |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b> | <b>27 928 326</b> | <b>12 250</b> | <b>2 500</b> | <b>783 621</b> | <b>106 050</b> | <b>106 000</b> | <b>20 531 141</b> | <b>339 506</b> | <b>894 630</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | (2 500)        | -              |
| Annulées                                     | (806 956)         | -             | -            | (15 981)       | (2 250)        | -              | (1 547 776)       | (101)          | (640)          |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>27 121 370</b> | <b>12 250</b> | <b>2 500</b> | <b>767 640</b> | <b>103 800</b> | <b>106 000</b> | <b>18 983 365</b> | <b>336 905</b> | <b>893 990</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | (24 000)       | -                 | (149 967)      | -              |
| Annulées                                     | (623 065)         | -             | -            | (22 590)       | (8 000)        | -              | (3 606 350)       | (77 837)       | (522 710)      |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>26 498 305</b> | <b>12 250</b> | <b>2 500</b> | <b>745 050</b> | <b>95 800</b>  | <b>82 000</b>  | <b>15 377 015</b> | <b>109 101</b> | <b>371 280</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | (6 500)        | -              |
| Annulées                                     | (987 543)         | (6 250)       | -            | (27 600)       | (1 750)        | -              | (1 885 430)       | (7 400)        | -              |
| Expirées                                     | -                 | -             | -            | -              | -              | -              | -                 | -              | (371 280)      |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>25 510 762</b> | <b>6 000</b>  | <b>2 500</b> | <b>717 450</b> | <b>94 050</b>  | <b>82 000</b>  | <b>13 491 585</b> | <b>95 201</b>  | <b>-</b>       |

(en nombre d'options)

**Plans 2002**

| Prix d'exercice                              | € 17,20        | € 16,90       | € 14,40       | € 13,30        | € 5,20           | € 3,20        | € 4,60         | € 5,40        |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| Période d'exercice                           |                |               |               |                |                  |               |                |               |
| De   | 15/02/03       | 02/04/03      | 13/05/03      | 03/06/03       | 02/09/03         | 07/10/03      | 14/11/03       | 02/12/03      |
|  | 15/02/06       | 01/04/10      | 13/05/06      | 03/06/06       | 02/09/06         | 07/10/06      | 14/11/06       | 02/12/06      |
| À  | 14/02/10       |               | 12/05/10      | 02/06/10       | 01/06/10         | 06/10/10      | 13/11/10       | 01/12/10      |
|  | 14/02/10       |               | 12/05/10      | 02/06/10       | 01/06/10         | 06/10/10      | 13/11/10       | 01/12/10      |
| Attribuées                                   | 123 620        | 55 750        | 54 300        | 281 000        | 1 181 050        | 30 500        | 111 750        | 54 050        |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| Annulées                                     | (14 250)       | (1 000)       | -             | (17 660)       | (64 250)         | -             | -              | -             |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2002</b> | <b>109 370</b> | <b>54 750</b> | <b>54 300</b> | <b>263 340</b> | <b>1 116 800</b> | <b>30 500</b> | <b>111 750</b> | <b>54 050</b> |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | (32 182)         | (853)         | (3 375)        | -             |
| Annulées                                     | (20 425)       | (13 000)      | (5 250)       | (14 090)       | (165 232)        | (9 138)       | (4 250)        | (10 250)      |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2003</b> | <b>88 945</b>  | <b>41 750</b> | <b>49 050</b> | <b>249 250</b> | <b>919 386</b>   | <b>20 509</b> | <b>104 125</b> | <b>43 800</b> |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | (204 147)        | (3 165)       | (20 838)       | (3 562)       |
| Annulées                                     | (5 578)        | (6 000)       | (4 469)       | (5 771)        | (60 849)         | (3 885)       | (7 294)        | (2 000)       |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b> | <b>83 367</b>  | <b>35 750</b> | <b>44 581</b> | <b>243 479</b> | <b>654 390</b>   | <b>13 459</b> | <b>75 993</b>  | <b>38 238</b> |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | (228 445)        | (3 000)       | (25 873)       | (15 685)      |
| Annulées                                     | (10 537)       | (1 000)       | (3 281)       | (11 500)       | (15 544)         | -             | -              | (10 918)      |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| Ajustements                                  | -              | -             | -             | -              | -                | -             | 1 104          | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>72 830</b>  | <b>34 750</b> | <b>41 300</b> | <b>231 979</b> | <b>410 401</b>   | <b>10 459</b> | <b>51 224</b>  | <b>11 635</b> |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | (159 016)        | (1 649)       | (23 524)       | -             |
| Annulées                                     | (18 250)       | (7 500)       | (4 000)       | (4 479)        | (5 063)          | (251)         | (968)          | (480)         |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>54 580</b>  | <b>27 250</b> | <b>37 300</b> | <b>227 500</b> | <b>246 322</b>   | <b>8 559</b>  | <b>26 732</b>  | <b>11 155</b> |
| Exercées                                     | -              | -             | -             | -              | (32 400)         | -             | (6 814)        | (1 355)       |
| Annulées                                     | (5 000)        | -             | (1 500)       | (31 000)       | (8 054)          | -             | -              | -             |
| Expirées                                     | -              | -             | -             | -              | -                | -             | -              | -             |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>49 580</b>  | <b>27 250</b> | <b>35 800</b> | <b>196 500</b> | <b>205 868</b>   | <b>8 559</b>  | <b>19 918</b>  | <b>9 800</b>  |

(en nombre d'options)

**Plans 2003**

| Prix d'exercice                              | € 6,70            | € 6,70         | € 7,60         | € 8,10        | € 9,30         | € 10,90        | € 11,20       | € 11,10        |
|--|-------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Période d'exercice                           |                   |                |                |               |                |                |               |                |
| De   | 07/03/04          | 01/07/06       | 18/06/04       | 01/07/04      | 01/09/04       | 01/10/04       | 14/11/04      | 01/12/04       |
|  | 07/03/07          | 01/07/07       | 18/06/07       | 01/07/07      | 01/09/07       | 01/10/07       | 14/11/07      | 01/12/07       |
| À  | 06/03/11          | 30/06/07       | 17/06/11       | 30/06/11      | 31/08/11       | 30/09/11       | 13/11/11      | 30/11/11       |
|  | 06/03/11          | 30/06/08       | 17/06/11       | 30/06/11      | 31/08/11       | 30/09/11       | 13/11/11      | 30/11/11       |
| Attribuées                                   | 25 626 865        | 827 348        | 338 200        | 53 950        | 149 400        | 101 350        | 63 600        | 201 850        |
| Exercées                                     | (7 750)           | (28)           | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| Annulées                                     | (1 583 230)       | (17 193)       | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| Expirées                                     | -                 | -              | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2003</b> | <b>24 035 885</b> | <b>810 127</b> | <b>338 200</b> | <b>53 950</b> | <b>149 400</b> | <b>101 350</b> | <b>63 600</b> | <b>201 850</b> |
| Exercées                                     | (1 221 749)       | (111)          | (6 944)        | (473)         | (1 603)        | -              | -             | (562)          |
| Annulées                                     | (1 142 822)       | (605)          | (31 654)       | (23 951)      | (6 300)        | (29 376)       | (2 000)       | (37 300)       |
| Expirées                                     | -                 | -              | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b> | <b>21 671 314</b> | <b>809 411</b> | <b>299 602</b> | <b>29 526</b> | <b>141 497</b> | <b>71 974</b>  | <b>61 600</b> | <b>163 988</b> |
| Exercées                                     | (1 566 542)       | (147)          | (10 746)       | (1 842)       | (833)          | -              | -             | -              |
| Annulées                                     | (477 617)         | (467)          | (10 378)       | (5 434)       | (2 735)        | (10 291)       | (1 500)       | (29 501)       |
| Expirées                                     | -                 | -              | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>19 627 155</b> | <b>808 797</b> | <b>278 478</b> | <b>22 250</b> | <b>137 929</b> | <b>61 683</b>  | <b>60 100</b> | <b>134 487</b> |
| Exercées                                     | (2 097 255)       | (14 658)       | (24 573)       | (9 154)       | (2 062)        | (906)          | -             | (7 660)        |
| Annulées                                     | (362 806)         | (317)          | (4 164)        | (1 001)       | (7 641)        | (4 594)        | (49 500)      | (34 616)       |
| Expirées                                     | -                 | -              | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>17 167 094</b> | <b>793 822</b> | <b>249 741</b> | <b>12 095</b> | <b>128 226</b> | <b>56 183</b>  | <b>10 600</b> | <b>92 211</b>  |
| Exercées                                     | (2 335 784)       | (175 884)      | (17 098)       | (4 399)       | -              | -              | -             | -              |
| Annulées                                     | (428 652)         | (257 203)      | (4 378)        | (2 695)       | (4 763)        | (4 865)        | (2 000)       | (17 000)       |
| Expirées                                     | -                 | (34 358)       | -              | -             | -              | -              | -             | -              |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>14 402 658</b> | <b>326 377</b> | <b>228 265</b> | <b>5 001</b>  | <b>123 463</b> | <b>51 318</b>  | <b>8 600</b>  | <b>75 211</b>  |

(en nombre d'options)

**Plans 2004**

| Prix d'exercice                              | € 13,20           | € 13,10       | € 12,80       | € 11,70        | € 9,90        | € 9,80         | € 11,20       | € 11,90       |
|--|-------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Période d'exercice                           |                   |               |               |                |               |                |               |               |
| De   | 10/03/05          | 01/04/05      | 17/05/05      | 01/07/05       | 01/09/05      | 01/10/05       | 12/11/05      | 01/12/05      |
|  | 10/03/08          | 01/04/08      | 17/05/08      | 01/07/08       | 01/09/08      | 01/10/08       | 12/11/08      | 01/12/08      |
| À  | 09/03/12          | 31/03/12      | 16/05/12      | 30/06/12       | 31/08/12      | 30/09/12       | 11/11/12      | 30/11/12      |
|  | 09/03/12          | 31/03/12      | 16/05/12      | 30/06/12       | 31/08/12      | 30/09/12       | 11/11/12      | 30/11/12      |
| Attribuées                                   | 18 094 315        | 48 100        | 65 100        | 313 450        | 38 450        | 221 300        | 69 600        | 42 900        |
| Exercées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | -              | -             | -             |
| Annulées                                     | (724 065)         | (7 350)       | (2 550)       | (13 500)       | -             | -              | -             | -             |
| Expirées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | -              | -             | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b> | <b>17 370 250</b> | <b>40 750</b> | <b>62 550</b> | <b>299 950</b> | <b>38 450</b> | <b>221 300</b> | <b>69 600</b> | <b>42 900</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | (300)          | -             | -             |
| Annulées                                     | (1 017 737)       | (11 292)      | (6 050)       | (22 450)       | (1 300)       | (27 700)       | (800)         | (5 000)       |
| Expirées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | -              | -             | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>16 352 513</b> | <b>29 458</b> | <b>56 500</b> | <b>277 500</b> | <b>37 150</b> | <b>193 300</b> | <b>68 800</b> | <b>37 900</b> |
| Exercées                                     | (700)             | -             | -             | (2 399)        | (822)         | (11 330)       | -             | -             |
| Annulées                                     | (1 131 200)       | (3 467)       | (3 750)       | (10 638)       | (5 778)       | (44 297)       | (6 100)       | (1 938)       |
| Expirées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | -              | -             | -             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>15 220 613</b> | <b>25 991</b> | <b>52 750</b> | <b>264 463</b> | <b>30 550</b> | <b>137 673</b> | <b>62 700</b> | <b>35 962</b> |
| Exercées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | (7 148)        | -             | -             |
| Annulées                                     | (1 070 056)       | (5 191)       | (3 000)       | (60 462)       | (1 000)       | (28 757)       | (30 000)      | (2 162)       |
| Expirées                                     | -                 | -             | -             | -              | -             | -              | -             | -             |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>14 150 557</b> | <b>20 800</b> | <b>49 250</b> | <b>204 001</b> | <b>29 550</b> | <b>101 768</b> | <b>32 700</b> | <b>33 800</b> |

(en nombre d'options)

| Prix d'exercice                              | Plans 2005           |                      |                      |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | € 11,41              | € 10,00              | € 8,80               | € 9,80               | € 10,20              |
| Période d'exercice                           |                      |                      |                      |                      |                      |
| De   | 03/01/06<br>03/01/09 | 10/03/06<br>10/03/09 | 01/06/06<br>01/06/09 | 01/09/06<br>01/09/09 | 14/11/06<br>14/11/09 |
| À  | 02/01/13<br>02/01/13 | 09/03/13<br>09/03/13 | 31/05/13<br>31/05/13 | 31/08/13<br>31/08/13 | 13/11/13<br>13/11/13 |
| Attribuées                                   | 497 500              | 16 756 690           | 223 900              | 72 150               | 54 700               |
| Exercées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Annulées                                     | (17 400)             | (707 210)            | (8 800)              | -                    | -                    |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b> | <b>480 100</b>       | <b>16 049 480</b>    | <b>215 100</b>       | <b>72 150</b>        | <b>54 700</b>        |
| Exercées                                     | (7 558)              | (158 438)            | (965)                | -                    | (1 250)              |
| Annulées                                     | (61 087)             | (654 528)            | (27 243)             | (7 100)              | (8 350)              |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>411 455</b>       | <b>15 236 514</b>    | <b>186 892</b>       | <b>65 050</b>        | <b>45 100</b>        |
| Exercées                                     | -                    | (133,932)            | (6,611)              | -                    | -                    |
| Annulées                                     | (40,427)             | (1,080,029)          | (32,480)             | (5,900)              | (4,600)              |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>371,028</b>       | <b>14,022,553</b>    | <b>147,801</b>       | <b>59,150</b>        | <b>40,500</b>        |

(en nombre d'options)

| Prix d'exercice                              | Plans 2006           |                      |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | € 11,70              | € 12,00              | € 9,30               | € 10,40              |
| Période d'exercice                           |                      |                      |                      |                      |
| De   | 08/03/07<br>08/03/10 | 15/05/07<br>15/05/10 | 16/08/07<br>16/08/10 | 08/11/07<br>08/11/07 |
| À  | 07/03/14<br>07/03/14 | 14/05/14<br>14/05/14 | 15/08/14<br>15/08/14 | 07/11/14<br>07/11/14 |
| Attribuées                                   | 17 009 320           | 122 850              | 337 200              | 121 100              |
| Exercées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Annulées                                     | (482 130)            | (7 100)              | -                    | -                    |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>16 527 190</b>    | <b>115 750</b>       | <b>337 200</b>       | <b>121 100</b>       |
| Attribuées                                   | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Exercées                                     | (1 272 052)          | (11 288)             | (42 180)             | (19 500)             |
| Annulées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>15 255 138</b>    | <b>104 462</b>       | <b>295 020</b>       | <b>101 600</b>       |

(en nombre d'options)

| Prix d'exercice                              | Plans 2007           |                      |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | € 10,00              | € 9,10               | € 9,00               | € 6,30               |
| Période d'exercice                           |                      |                      |                      |                      |
| De   | 11/03/08<br>11/03/11 | 28/03/08<br>28/03/11 | 16/08/08<br>16/08/11 | 15/11/08<br>15/11/08 |
| À  | 10/03/15<br>10/03/15 | 27/03/15<br>27/03/15 | 15/08/15<br>15/08/15 | 14/11/15<br>14/11/15 |
| Attribuées                                   | 204 584              | 40 078 421           | 339 570              | 294 300              |
| Exercées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Annulées                                     | (17 500)             | (1 349 135)          | -                    | -                    |
| Expirées                                     | -                    | -                    | -                    | -                    |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>187 084</b>       | <b>38 729 286</b>    | <b>339 570</b>       | <b>294 300</b>       |

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel-Lucent en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition

au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit (cf. tableau ci-dessous).

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadiennes (autres que Lucent) émettrices de ces plans, le nombre d'options existant et exerçables à la clôture du 31 décembre 2007, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice résiduelle.

| Société émettrice             | Prix d'exercice            | Nombre existant au 31/12/2007 <sup>(1)</sup> | Options en circulation                               |                               | Options exerçables                            |                               |
|-------------------------------|----------------------------|--|--|-------------------------------|---|-------------------------------|
|                               |                            |  | Période d'exercice résiduelle pondérée (nb d'années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre exerçable au 31/12/2007 <sup>(1)</sup> | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Packet Engines                | U.S.\$ 0,86                | 5 372  | 0,83   | U.S.\$ 0,86                   | 5 372   | U.S.\$ 0,86                   |
| Xylan                         | U.S.\$ 7,07- U.S.\$ 15,24  | 651 003                                      | 0,79   | U.S.\$ 10,60                  | 651 003                                       | U.S.\$ 10,60                  |
| Internet Devices Inc          | U.S.\$ 0,65- U.S.\$ 1,17   | 20 951                                       | 1,03   | U.S.\$ 0,99                   | 20 951  | U.S.\$ 0,99                   |
| DSC                           | U.S.\$ 22,09- U.S.\$ 40,99 | 11 881                                       | 0,14   | U.S.\$ 24,68                  | 11 881  | U.S.\$ 24,68                  |
| Genesys                       | U.S.\$ 2,99- U.S.\$ 40,67  | 2 144 846                                    | 1,51   | U.S.\$ 22,93                  | 2 144 846                                     | U.S.\$ 22,93                  |
| Astral Point                  | € 9,95-€ 58,71             | 33 834                                       | 2,57   | € 22,31                       | 33 834  | € 22,31                       |
| Telera                        | € 0,43-€ 6,36              | 113 132                                      | 2,65   | € 5,00                        | 113 132                                       | € 5,00                        |
| iMagicTV                      | € 5,47-€ 17,94             | 18 771                                       | 0,88   | € 13,14                       | 18 771  | € 13,14                       |
| TiMetra                       | € 0,53-€ 7,97              | 1 186 182                                    | 3,17   | € 6,42                        | 1 186 182                                     | € 6,42                        |
| Spatial Wireless              | € 0,24-€ 9,10              | 386 302                                      | 6,28   | € 4,03                        | 329 649                                       | € 3,81                        |
| <b>NOMBRE TOTAL D'OPTIONS</b> |                            | <b>4 572 274</b>                             |  |                               | <b>4 515 621</b>                              |                               |

(1) En nombre d'actions Alcatel-Lucent.

Lors de l'exercice des options détaillées dans le tableau ci-dessus, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants détenus par des filiales du Groupe sauf pour les sociétés Astral Point, Telera, iMagicTV, TiMetra et Spatial Wireless.

### Plans de Lucent de rémunération en action

Comme précisé dans l'accord de transaction avec Lucent, toute stock-option attribuée par Lucent, qu'elle soit acquise ou non à la date effective du regroupement et à l'exception de celle émise dans le cadre du plan

« Lucent 2001 employee stock purchase plan », a été convertie en une stock-option de condition et de terme identique à celle attribué par Lucent avant le regroupement. Le nombre de stock-options après le regroupement est obtenu en multipliant le nombre de stock-options attribuées par Lucent par le ratio d'échange par action. Le prix d'exercice de ces stock-options est obtenu (1) en divisant le prix initial lors de l'attribution par Lucent par le ratio d'échange par action (2) puis en divisant par le taux de change euro/dollar de 1,22 euro.

L'évolution du nombre de stock-options émises par Lucent est la suivante :

| (en nombre d'options)                        | Anciens plans Lucent |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | € 9,35               | € 10,89          | € 15,28          | € 12,40          | € 5,49           | € 6,88           |
| Période d'exercice                           |                      |                  |                  |                  |                  |                  |
| De   | 01/11/07             | 01/12/06         | 01/12/06         | 01/12/06         | 01/12/06         | 01/12/06         |
| À  | 31/10/13             | 30/11/12         | 30/11/11         | 30/11/10         | 15/12/09         | 24/11/08         |
| <b>Options restant à lever au 1/12/2006</b>  | <b>6 088 483</b>     | <b>4 576 237</b> | <b>8 010 525</b> | <b>7 658 168</b> | <b>5 328 118</b> | <b>9 205 331</b> |
| Attribuées                                   | -                    | -                | -                | -                | -                | -                |
| Exercées                                     | -                    | -                | -                | -                | -                | -                |
| Expirées                                     | (73 030)             | (21 892)         | (19 751)         | (12 200)         | (7 243)          | (13 966)         |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>6 015 453</b>     | <b>4 554 345</b> | <b>7 990 774</b> | <b>7 645 968</b> | <b>5 320 875</b> | <b>9 191 365</b> |
| Exercées                                     | (11 636)             | (9 738)          | -                | -                | (847 800)        | (2 792 464)      |
| Annulées                                     | (1 195 101)          | (418 932)        | (696 150)        | (657 127)        | (121 400)        | -                |
| Périmées                                     | -                    | -                | -                | -                | -                | (6 360 315)      |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>4 808 716</b>     | <b>4 125 675</b> | <b>7 294 624</b> | <b>6 988 841</b> | <b>4 351 675</b> | <b>38 586</b>    |

(en nombre d'options)

| Prix d'exercice                              | Anciens plans Lucent |                  |                  |                |                      |                      |                      |
|--|----------------------|------------------|------------------|----------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | € 61,93              | € 224,93         | € 76,64          | € 46,69        | € 0,28 à 10,00       | € 10,01 à 20,00      | € 20,01 et plus      |
| Période d'exercice                           |                      |                  |                  |                |                      |                      |                      |
| De   | 01/12/06             | 01/12/06         | 01/12/06         | 01/12/06       | 01/12/06             | 01/12/06             | 01/12/06             |
| À  | 25/12/10             | 31/05/10         | 05/10/07         | 19/01/07       | 03/12/06<br>03/05/14 | 01/12/06<br>01/12/14 | 01/12/06<br>05/01/12 |
| <b>Options restant à lever au 1/12/2006</b>  | <b>1 484 527</b>     | <b>1 260 610</b> | <b>1 387 253</b> | <b>949 001</b> | <b>1 392 124</b>     | <b>662 880</b>       | <b>10 776 344</b>    |
| Attribuées                                   | -                    | -                | -                | -              | -                    | -                    | -                    |
| Exercées                                     | -                    | -                | -                | -              | -                    | -                    | -                    |
| Expirées                                     | -                    | (150)            | -                | -              | (3 804)              | (35 117)             | (64 652)             |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b> | <b>1 484 527</b>     | <b>1 260 460</b> | <b>1 387 253</b> | <b>949 001</b> | <b>1 388 320</b>     | <b>627 763</b>       | <b>10 711 692</b>    |
| Exercées                                     | -                    | -                | -                | -              | (164 608)            | -                    | -                    |
| Ajustement                                   | -                    | -                | -                | -              | -                    | 126 355              | (126 355)            |
| Annulées                                     | (1 504)              | (110 367)        | -                | -              | (519 079)            | -                    | (2 445 915)          |
| Expirées                                     | -                    | -                | (1 387 253)      | (949 001)      | -                    | -                    | -                    |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b> | <b>1 483 023</b>     | <b>1 150 093</b> | <b>-</b>         | <b>-</b>       | <b>704 633</b>       | <b>754 118</b>       | <b>8 139 422</b>     |

De plus, chaque action gratuite en circulation émise par Lucent avant la date effective du regroupement a été transformée en une action gratuite Alcatel-Lucent dont les termes et conditions sont identiques à celles qui prévalaient avant le regroupement. Le nombre d'actions gratuites Alcatel-Lucent est

obtenu en multipliant le nombre d'actions gratuites Lucent par le ratio d'échange par action.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période :

*Actions gratuites émises par Lucent*

|   | (en nombre d'actions) |
|---|-----------------------|
| <b>En circulation au 1<sup>er</sup> décembre 2006</b> | <b>1 684 575</b>      |
| Acquises  | (961)                 |
| Annulées  | (20 918)              |
| <b>En circulation au 31 décembre 2006</b>             | <b>1 662 696</b>      |
| Acquises  | (679 998)             |
| Annulées  | (69 366)              |
| <b>En circulation au 31 décembre 2007</b>             | <b>913 332</b>        |

**e/ Rémunérations en actions**

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et les stock-options dont les droits n'ont été acquis que postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon IFRS2. Les options dont les droits ont été entièrement acquis au 31 décembre 2004 ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une charge en 2004 ou lors des exercices suivants.

Par simplification, pour les plans ex-Alcatel, aucune annulation d'options, du fait du départ des salariés, pendant la période d'acquisition des droits n'est prise en compte lors de la détermination des charges de personnel à comptabiliser au titre des options attribuées. L'impact de l'annulation d'options, du fait du départ des salariés, durant la période d'acquisition des droits est comptabilisé une fois cette annulation effectuée, ce qui peut avoir pour effet de régulariser sur la période suivant l'annulation, la charge comptabilisée sur les périodes précédentes au titre d'options annulées avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition, des taux d'annulation annuelle de 7 % pour les plans Lucent et de 5 % pour les plans accordés par Alcatel-Lucent depuis mars 2007 sont appliqués pour le calcul de la charge. Le taux d'annulation est ensuite ajusté en fonction des options réellement annulées.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

**Justes valeurs des options attribuées par ex-Alcatel (avant le 1<sup>er</sup> décembre 2006) et par Alcatel-Lucent (après le 1<sup>er</sup> décembre 2006)**

Les justes valeurs des stock-options sont calculées à la date d'attribution selon le modèle de Cox-Ross-Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte d'une hypothèse comportementale d'exercice des options et de ne pas considérer que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercabilité (voir note 1w). La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses retenues pour les plans représentant plus de 1 000 000 de stock options restant à lever concernant les plans ex-Alcatel (avant le 1<sup>er</sup> décembre 2006) et Alcatel-Lucent (après le 1<sup>er</sup> décembre 2006), sont les suivantes :

- volatilité attendue : 60 % pour les plans de mars 2003, 40 % pour les plans 2004 et 2005, 32 % pour les plans 2006 et 33 % pour le plan de mars 2007 ;
- taux sans risque : 3,84 % pour le plan de mars 2003, 3,91 % pour le plan de mars 2004, 3,50 % pour les plans de mars 2005 et mars 2006 et 4 % pour le plan de mars 2007 ;



- taux de distribution du résultat futur : 0 % en 2003, 2004 et 2005, 1 % en mars 2006 et 0,8 % pour les exercices ultérieurs.

Sur la base de ces hypothèses, les justes valeurs des options ex-Alcatel (avant le 1<sup>er</sup> décembre 2006) et des options Alcatel-Lucent (après le 1<sup>er</sup> décembre 2006), prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondé sur des actions sont les suivantes :

- plan de mars 2003 à 6,70 euros de prix d'exercice : 3,31 euros ;
- plan de mars 2004 à 13,20 euros de prix d'exercice : 5,06 euros ;
- plan de mars 2005 à 10,00 euros de prix d'exercice : 3,72 euros ;
- plan de mars 2006 à 11,70 euros de prix d'exercice : 3,77 euros ;
- plan de mars 2007 à 9,10 euros de prix d'exercice : 3,04 euros ;
- les autres plans ont des justes valeurs comprises entre 2,18 euros et 4,90 euros et une juste valeur moyenne pondérée de 3,59 euros.

### Juste valeur des options attribuées par Lucent

La juste valeur a été recalculée à la date du regroupement d'entreprises avec les hypothèses suivantes :

- volatilité attendue : 26,20 % à 32,37 % suivant la durée de vie restante des options ;
- taux sans risque : 3,35 % à 3,62 % suivant la durée de vie restante des options ;
- taux de distribution du résultat futur : 0,8 %.

La juste valeur estimée des options en circulation est de 133 millions d'euros à la date du regroupement d'entreprises, dont 96 millions d'euros pour les options acquises et 37 millions d'euros pour les options en cours d'acquisition.

### Impact sur le résultat de l'activité opérationnelle des options de souscription ou d'achat d'actions

| (en millions d'euros)                                      | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|------|------|------|
| Charges au titre des rémunérations fondées sur des actions | 102  | 63   | 67   |
| Présentées en :  |      |      |      |
| - coût des ventes  | 25   | 19   | 21   |
| - charges administratives et commerciales                  | 47   | 28   | 29   |
| - frais de recherche et développement                      | 27   | 16   | 17   |
| - frais de restructuration                                 | 3    | -    | -    |

L'intégralité de la charge comptabilisée suite à l'application d'IFRS 2 est relative à des transactions payées en actions. Aucune transaction n'est dénouée par remise de liquidités.

### Caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions comptabilisés conformément à IFRS 2

#### Conditions d'acquisition des droits

Tous les plans attribués par ex-Alcatel en 2003, 2004, 2005 et 2006 et par Alcatel-Lucent en 2007 ont des règles applicables communes :

- l'acquisition des droits est progressive : droits acquis par tranches successives sur 4 ans, à raison de 25 % après un délai d'un an de présence à compter de l'attribution et de 1/48 à la fin de chacun des mois suivants à la condition que le salarié reste dans le Groupe ;
- du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays : dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution.

Certains plans existants dans des sociétés acquises ont été transformés en anciens plans de souscription ou d'achat en actions ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent. Pour les plans de sociétés acquises les conditions d'acquisition et la durée de vie initiales des anciens plans sont conservées.

#### Modalités de dénouement

Toutes les options attribuées par ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent sont exclusivement dénouées en actions.

#### Nombre d'options attribuées et évolution

Comme indiqué en note 1w, seuls les plans émis par ex-Alcatel après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005 par ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent et ceux émis postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2. En cas d'un regroupement d'entreprises, les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition par ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel-Lucent en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel-Lucent. La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte « Primes ») et sont considérés comme étant dans le champ d'application d'IFRS 2 si le regroupement d'entreprises est intervenu après le 7 novembre 2002.

Les plans couverts par la norme IFRS 2 (hors plans Lucent) et l'évolution du nombre de stock-options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

| (en nombre d'options)  | Plans 2003        |                | Plans 2004        |                | Plans 2005        |                | Plans 2006        |                 | Plans 2007        |                | Total             |
|--|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Prix d'exercice  | € 6,70            | € 7,60 à 11,20 | € 13,20           | € 9,80 à 13,10 | € 10,00           | € 8,80 à 11,41 | € 11,70           | € 9,30 et 12,00 | € 9,10            | € 6,30 à 10,0  |                   |
| Période d'exercice   |                   |                |                   |                |                   |                |                   |                 |                   |                |                   |
| De   | 07/03/04          | 18/06/04       | 10/03/05          | 01/04/05       | 10/03/06          | 03/01/06       | 08/03/07          | 15/05/07        | 28/03/08          | 01/03/08       |                   |
|  | 07/03/07          | 01/12/07       | 10/03/08          | 01/12/08       | 10/03/09          | 01/09/09       | 08/03/10          | 08/11/10        | 28/03/11          | 15/11/11       |                   |
| À  | 06/03/11          | 17/06/11       | 09/03/12          | 31/03/12       | 09/03/13          | 02/01/13       | 07/03/14          | 14/05/14        | 27/03/15          | 28/02/15       |                   |
|  | 06/03/11          | 30/11/11       | 09/03/12          | 30/11/12       | 09/03/13          | 31/08/13       | 07/03/14          | 07/11/14        | 27/03/15          | 14/11/15       |                   |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2004</b>                     | <b>12 079 954</b> | <b>536 493</b> | <b>17 370 250</b> | <b>775 500</b> | -                 | -              | -                 | -               | -                 | -              | <b>30 762 197</b> |
| Attribuées   | -                 | -              | -                 | -              | 16 756 690        | 848 250        | -                 | -               | -                 | -              | 17 604 940        |
| Exercées   | (1 172 079)       | (10 050)       | -                 | (300)          | -                 | -              | -                 | -               | -                 | -              | (1 182 429)       |
| Annulées   | (357 667)         | (44 854)       | (1 017 737)       | (74 592)       | (707 210)         | (26 200)       | -                 | -               | -                 | -              | (2 228 260)       |
| Expirées   | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -               | -                 | -              | -                 |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2005</b>                     | <b>10 550 208</b> | <b>481 589</b> | <b>16 352 513</b> | <b>700 608</b> | <b>16 049 480</b> | <b>822 050</b> | -                 | -               | -                 | -              | <b>44 956 448</b> |
| Attribuées   | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -              | 17 009 320        | 581 150         | -                 | -              | 17 590 470        |
| Exercées   | (1 579 975)       | (33 224)       | (700)             | (14 551)       | (158 438)         | (9 773)        | -                 | -               | -                 | -              | (1 796 661)       |
| Annulées   | (271 661)         | (76 114)       | (1 131 200)       | (75 968)       | (654 528)         | (103 780)      | (482 130)         | (7 100)         | -                 | -              | (2 802 481)       |
| Expirées   | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -               | -                 | -              | -                 |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b>                     | <b>8 698 572</b>  | <b>372 251</b> | <b>15 220 613</b> | <b>610 089</b> | <b>15 236 514</b> | <b>708 497</b> | <b>16 527 190</b> | <b>574 050</b>  | -                 | -              | <b>57 947 776</b> |
| Attribuées   | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -               | 40 078 421        | 838 454        | 40 916 875        |
| Exercées   | (1 412 814)       | (13 527)       | -                 | (7 148)        | (133 932)         | (6 611)        | -                 | -               | -                 | -              | (1 574 032)       |
| Annulées   | (366 467)         | (25 406)       | (1 070 056)       | (131 072)      | (1 080 029)       | (83 407)       | (1 272 052)       | (72 968)        | (1 349 135)       | (17 500)       | (5 468 092)       |
| Expirées   | (19 326)          | -              | -                 | -              | -                 | -              | -                 | -               | -                 | -              | (19 326)          |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b>                     | <b>6 899 965</b>  | <b>333 318</b> | <b>14 150 557</b> | <b>471 869</b> | <b>14 022 553</b> | <b>618 479</b> | <b>15 255 138</b> | <b>501 082</b>  | <b>38 729 286</b> | <b>820 954</b> | <b>91 803 201</b> |
| Dont pouvant être exercées                                       | 6 899 965         | 333 318        | 13 058 110        | 384 757        | 9 468 783         | 398 905        | 6 464 494         | 158 186         | -                 | -              | 37 166 518        |
| <b>Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période</b> | <b>9,91</b>       | <b>10,14</b>   | -                 | <b>10,41</b>   | <b>10,47</b>      | <b>10,36</b>   | -                 | -               | -                 | -              | <b>9,96</b>       |

Pour les plans de stock options de Lucent couverts par IFRS 2, la variation du nombre de stock options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

| (en nombre d'options)  | Plans de Lucent  |                  |                  |                |                      |                      | Total             |
|--|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------------|----------------------|-------------------|
|  | € 9,35           | € 10,89          | € 15,28          | € 12,40        | € 0,28 à 10,00       | € 10,01 à 20,00      |                   |
| <b>Prix d'exercice</b>   |                  |                  |                  |                |                      |                      |                   |
| <b>Période d'exercice</b>  |                  |                  |                  |                |                      |                      |                   |
| De   | 01/11/07         | 01/12/06         | 01/12/06         | 01/12/06       | 01/12/06             | 01/12/06             |                   |
| À  | 31/10/13         | 30/11/12         | 30/11/11         | 30/11/10       | 03/12/06<br>03/05/14 | 01/12/06<br>01/02/14 |                   |
| <b>Options restant à lever au 01/12/2006</b>                     | <b>6 088 483</b> | <b>4 569 566</b> | <b>5 953 537</b> | <b>954 040</b> | <b>283 121</b>       | <b>606 827</b>       | <b>18 455 574</b> |
| Attribuées   | -                | -                | -                | -              | -                    | -                    | -                 |
| Exercées   | -                | -                | -                | -              | -                    | -                    | -                 |
| Expirées/annulées  | (73 030)         | (21 860)         | (14 679)         | (1 520)        | -                    | (185)                | (111 274)         |
| <b>Options restant à lever au 31/12/2006</b>                     | <b>6 015 453</b> | <b>4 547 706</b> | <b>5 938 858</b> | <b>952 520</b> | <b>283 121</b>       | <b>606 642</b>       | <b>18 344 300</b> |
| Attribuées   | -                | -                | -                | -              | -                    | -                    | -                 |
| Exercées   | (11 636)         | (9 724)          | -                | -              | (95 532)             | -                    | (116 892)         |
| Expirées/annulées  | (1 195 101)      | (418 321)        | (517 389)        | (81 863)       | (59 667)             | (350 903)            | (2 623 244)       |
| <b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2007</b>                     | <b>4 808 716</b> | <b>4 119 661</b> | <b>5 421 469</b> | <b>870 657</b> | <b>127 922</b>       | <b>255 739</b>       | <b>15 604 164</b> |
| Dont pouvant être exercées                                       | 1 262 151        | 2 156 752        | 4 144 891        | 870 657        | 124 710              | 169 012              | 8 728 173         |
| <b>Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période</b> | <b>10,29</b>     | <b>10,65</b>     | -                | -              | <b>9,66</b>          | -                    | <b>9,81</b>       |

## f/ Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel-Lucent a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires des 7 septembre 2006 et 1<sup>er</sup> juin 2007 afin, notamment, d'attribuer ces actions aux salariés du Groupe dans les conditions prévues par la loi, d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de les remettre en paiement d'acquisitions. Les rachats sont limités à 10 % du capital sur une période maximale de 18 mois suivant la date de la dernière

assemblée qui a donné l'autorisation. Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée en 2007 (aucune action n'a été achetée en 2006 et 2005).

La valeur des actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées représente une valeur de 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2007 (1 572 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 575 millions d'euros au 31 décembre 2005) et est éliminée, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

## g/ Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)

|  |            |
|--|------------|
| <b>31 décembre 2004</b>                          | <b>373</b> |
| Résultat 2005 revenant aux intérêts minoritaires | 41         |
| Autres variations <sup>(1)</sup>                 | 61         |
| <b>31 décembre 2005</b>                          | <b>475</b> |
| Résultat 2006 revenant aux intérêts minoritaires | 45         |
| Autres variations <sup>(1)</sup>                 | (25)       |
| <b>31 décembre 2006</b>                          | <b>495</b> |
| Résultat 2007 revenant aux intérêts minoritaires | 41         |
| Autres variations <sup>(1)</sup>                 | (21)       |
| <b>31 décembre 2007</b>                          | <b>515</b> |

(1) Ce montant correspond principalement aux dividendes distribués aux intérêts minoritaires et aux (pertes) et gains reconnus directement en capitaux propres attribuables aux minoritaires.

**NOTE 24 INSTRUMENTS COMPOSÉS ET DE CAPITAUX PROPRES**

| (en millions d'euros)                              | OCEANE     |            |            | 8 % Lucent |            | 7,75 % Lucent |            | 2,875 % A, Lucent |            | 2,875 % B, Lucent |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|------------|-------------------|------------|-------------------|------------|
|  | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2007    | 31/12/2006 | 31/12/2007        | 31/12/2006 | 31/12/2007        | 31/12/2006 |
| <b>Bilan</b>                                       |            |            |            |            |            |               |            |                   |            |                   |            |
| <b>Composante capitaux propres</b>                 | <b>81</b>  | <b>105</b> | <b>126</b> | -          | <b>76</b>  | <b>119</b>    | <b>142</b> | <b>205</b>        | <b>237</b> | <b>266</b>        | <b>306</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                            | <b>81</b>  | <b>105</b> | <b>126</b> | -          | <b>76</b>  | <b>119</b>    | <b>142</b> | <b>205</b>        | <b>237</b> | <b>266</b>        | <b>306</b> |
| Emprunts obligataires – part à long terme          | 941        | 916        | 901        | -          | -          | 655           | 726        | 319               | 349        | 357               | 392        |
| Part à court terme des emprunts et intérêts courus | 48         | 49         | 48         | -          | 310        | 3             | 3          | 1                 | 1          | 1                 | 1          |
| <b>Dettes financières</b>                          | <b>989</b> | <b>965</b> | <b>949</b> | -          | <b>310</b> | <b>658</b>    | <b>729</b> | <b>320</b>        | <b>350</b> | <b>358</b>        | <b>393</b> |
| <b>Compte de résultat</b>                          |            |            |            |            |            |               |            |                   |            |                   |            |
| Intérêts financiers relatifs à la dette brute      | (72)       | (70)       | (68)       | (7)        | (3)        | (69)          | (6)        | (23)              | (2)        | (26)              | (2)        |

**a/ ORANE (Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes)**

Le 19 décembre 2002, ex-Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes (ORANE) de catégorie A, ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élevait à 645 millions d'euros et il était représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros remboursables en une action par obligation. Les obligations portaient intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, ex-Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa valeur nette actualisée au taux de 7,917 %, soit un montant de 132 millions d'euros (1,09115 euro par obligation).

Au cours de l'exercice 2004, 3 660 obligations ont été remboursées via l'émission de 3 212 actions. Au cours de l'exercice 2005 et préalablement au remboursement de l'emprunt intervenu le 23 décembre 2005, 10 560 obligations ont été remboursées par émission de 10 307 actions (l'écart de 253 entre le nombre d'obligations remboursées et le nombre d'actions créées étant dû à l'impact des frais financiers prépayés lors de l'émission).

L'emprunt a été intégralement remboursé le 23 décembre 2005 par l'émission de 120 769 959 actions. Ex-Alcatel a effectué le remboursement des ORANE uniquement par l'émission de nouvelles actions.

L'ORANE était considérée comme un instrument de capitaux propres qui est classé dès l'origine dans les capitaux propres. Les intérêts financiers ayant été prépayés le 2 janvier 2003 pour leur valeur actualisée, ceux-ci sont également comptabilisés dans les capitaux propres et aucun intérêt financier n'est comptabilisé au titre des résultats 2004 et 2005. Le montant net perçu au titre de l'émission de l'ORANE soit 513 millions d'euros avait donc été reclassé dans les capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 selon les normes IFRS.

**b/ OCEANE (Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes)**

Le 12 juin 2003, ex-Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022 millions d'euros et il est représenté par 63 192 019 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 12 juin 2008 au 31 décembre 2010.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant un élément de capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessite pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspond au pair et qu'il s'agit d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il est donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière a été évalué à 861 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire nue similaire. La composante optionnelle, comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 162 millions d'euros à la date d'émission. Celle-ci est amortie sur la durée de vie de l'emprunt, majorant d'autant les intérêts financiers relatifs à cette dette financière, pour un montant de 23 millions en 2007, 22 millions d'euros en 2006 et 20 millions d'euros en 2005.

Le taux effectif d'intérêt de la composante de la dette y compris frais d'émission ressort à 7,83 %.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la composante dette de l'OCEANE s'élève à 1 012 millions d'euros (voir note 26h) et la valeur de marché de l'OCEANE à 1 030 millions d'euros (1 059 millions d'euros et 1 144 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2006).

**c/ Instruments financiers émis par Lucent avant le regroupement d'entreprises**

**Obligations convertibles 2,875 % Séries A et B**

Alcatel-Lucent a sollicité l'accord des porteurs, au 14 décembre 2006, d'obligations convertibles senior Séries A, ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance en 2023, et Séries B ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance 2025, émises par Lucent (les deux étant appelées ci-après « les obligations ») sur un avenant à la documentation régissant les dites obligations en échange d'une garantie totale et inconditionnelle d'Alcatel-Lucent subordonnée à sa dette senior et non-assortie de sûretés. De plus sont également accordés un ajustement immédiat du ratio de conversion,

un engagement d'ajustement ultérieur du ratio de conversion en cas de versement d'un dividende en espèces ou d'une autre distribution portant sur les actions ordinaires d'Alcatel-Lucent supérieur à 0,08 euro et un changement du taux d'intérêt de 2,75 % à 2,875 %.

L'avenant permet à Alcatel-Lucent de fournir aux porteurs des obligations les informations, documents et autres comptes que la société doit enregistrer, aux États-Unis, en applications des sections 13 et 15 (d) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, au lieu d'avoir à remettre des informations, documents et comptes séparés de Lucent après la réalisation du regroupement d'entreprises. La demande d'accord a été finalisée le 29 décembre 2006. En conséquence, les termes des obligations convertibles senior de Lucent à 2,75 % ont été modifiés comme suit :

|                            | Séries A             |                      | Séries B             |                      |
|----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                            | Anciennes conditions | Nouvelles conditions | Anciennes conditions | Nouvelles conditions |
| Taux d'intérêt contractuel | 2,75 %               | 2,875 %              | 2,75 %               | 2,875 %              |
| Ratio de conversion        | 58,4431              | 59,7015              | 62,5641              | 65,1465              |

L'ajustement immédiat du ratio de conversion représente pour les porteurs d'obligations un avantage de 18 millions d'euros qui a été comptabilisé en « autres charges financières » (voir note 8).

Les obligations sont de même rang que toutes les dettes non garanties et non subordonnées, présentes et futures de Lucent, et sont senior par rapport à toute la dette subordonnée existante et future de l'émetteur. Les termes de ces obligations limitent la capacité du Groupe à accorder des privilèges, à garantir de nouvelles dettes et à fusionner avec ou vendre à une entité extérieure tout ou une très grande partie des actifs de Lucent.

Suite au regroupement d'entreprises, les obligations sont convertibles en ADS Alcatel-Lucent (*American Depository Shares*) et en espèces à la place de fractions d'ADS. Les obligations sont convertibles en ADS seulement si (1) le cours des ADS pendant au moins vingt jours ouvrés d'une période de trente jours de marché consécutifs se terminant le dernier jour ouvré du trimestre précédent, est supérieur ou égal à 120 % du prix de conversion applicable, (2) le prix de marché des obligations est inférieur à 97 % du produit du cours des ADS et du taux de conversion pendant toute période de cinq jours de

marché consécutifs, (3) les obligations ont été appelées par l'émetteur pour remboursement ou (4) si certains événements particuliers sont intervenus dans la vie de l'entreprise.

À l'option de Lucent, les obligations sont remboursables en espèces après certaines dates (périodes de remboursements optionnels) à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. De plus, à l'option de Lucent, les obligations sont remboursables par anticipation (périodes de remboursements anticipés) si le cours des ADS dépasse 130 % du prix de conversion applicable. Selon ces circonstances, le prix de remboursement inclurait aussi un paiement égal à la valeur actualisée de tous les paiements d'intérêts futurs jusqu'à la fin de la période de remboursement anticipé.

À l'option du porteur, les obligations sont remboursables à certaines dates à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. Selon ces circonstances, Lucent pourra assurer le règlement avec des espèces, des ADS (avec des ADS évalués avec une décote de 5 % par rapport au prix de marché en vigueur) ou bien une combinaison des deux.

Le tableau suivant résume les termes spécifiques de ces obligations.

|   | Séries A                     | Séries B                     |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Montant                                       | 750 000 000 U.S.\$           | 880 500 000 U.S.\$           |
| Ratio de Conversion                           | 59,7015                      | 65,1465                      |
| Prix de conversion                            | 16,75 U.S.\$                 | 15,35 U.S.\$                 |
| Période de remboursement des options :        |                              |                              |
| Périodes de remboursements anticipés          | 20 juin 2008 au 19 juin 2010 | 20 juin 2009 au 19 juin 2013 |
| Périodes de remboursements optionnels         | Après le 19 juin 2010        | Après le 19 juin 2013        |
| Dates de remboursement des porteurs d'options | 15 juin 2010, 2015 et 2020   | 15 juin 2013 et 2019         |
| Échéances                                     | 15 juin 2023                 | 15 juin 2025                 |

Le taux effectif d'intérêt de la composante de la dette y compris frais d'émission ressort à 6,70 % pour les séries A et 6,73 % pour les séries B.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles s'élève à 331 millions d'euros pour les séries A et 282 millions

d'euros pour les séries B (voir note 26h) (349 millions d'euros et 386 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2006) et la valeur de marché des obligations convertible s'élève à 467 millions d'euros pour les séries A et 473 millions d'euros pour les séries B (613 millions d'euros et 744 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2006).

### **Obligations convertibles 7,75 % (dette du Trust, filiale du Groupe, ayant émis des titres préférentiels)**

Pendant l'exercice fiscal 2002, Lucent Technologies Capital Trust I (le « Trust ») a émis des titres préférentiels convertibles à 7,75 % pour un montant total de 1,75 milliard de dollars. Le Trust a utilisé le produit de l'émission pour acheter des obligations convertibles subordonnées Lucent à 7,75 % arrivant à échéance le 15 mars 2017, ce qui représente la totalité des actifs du Trust. Les termes des titres préférentiels du Trust sont en grande partie les mêmes que ceux des obligations. Lucent détient tous les titres du Trust et par conséquent, le consolide.

Lucent peut rembourser les obligations, en totalité ou en partie, en espèces avec une prime de remboursement comprise entre 103,88 % à partir du 20 mars 2007 et 100 % à partir du 20 mars 2012. Dans le cas où

Lucent rembourserait les obligations, le Trust doit rembourser un montant correspondant de titres préférentiels. Lucent a garanti de façon irrévocable et inconditionnelle, mais subordonnée, les paiements dus au titre des titres préférentiels dans la mesure où Lucent effectue des paiements au titre des obligations au Trust.

La capacité du Trust à payer des dividendes dépend des montants d'intérêts reçus sur les obligations. Lucent a le droit de différer les paiements d'intérêts sur les obligations pour une période allant jusqu'à vingt trimestres consécutifs. Si le paiement des intérêts sur les obligations est différé, le Trust diffèrera les distributions trimestrielles sur les titres préférentiels sur la période correspondante. Les intérêts de retard sont calculés au taux annuel de 9,25 %. À l'option du porteur, chaque titre préférentiel est convertible en ADS Alcatel-Lucent, avec certains ajustements sous certaines conditions. Le tableau suivant résume les termes de cette obligation.

|                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| <i>Ratio de conversion</i>           | <b>40,3306</b>        |
| Prix de conversion                   | 24,80 U.S.\$          |
| Période de remboursement de l'option | Après le 19 mars 2007 |
| Échéance                             | 15 mars 2017          |

Le taux effectif d'intérêt de la composante de la dette y compris frais d'émission ressort à 9,86 %.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles s'élève à 478 millions d'euros (voir note 26h) et la valeur de marché à 549 millions d'euros (725 millions d'euros et 853 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2006).

### **Obligations convertibles 8 %**

L'emprunt obligataire convertible 8 % de Lucent a été remboursé le 29 mars 2007 au choix de l'émetteur pour un montant de 486 millions de dollars. La rémunération a été allouée à la composante dette (408 millions de dollars) et la composante capitaux propres (78 millions de dollars), conduisant à une perte financière de 12 millions d'euros (cf. notes 8 et 26 (c)).

## **NOTE 25 RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE**

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque salarié du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions cotées, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

### **Régimes de base**

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Italie, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relatives aux retraites n'est pas clairement identifiable.

### **Autres régimes à cotisations définies**

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 79 millions d'euros pour l'année 2007 (56 millions d'euros pour 2006 et 40 millions d'euros pour 2005).

### **Régimes à prestations définies**

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs, des taux d'évolution des dépenses de santé et de revalorisation des rentes versées. Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : on trouve principalement ces régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- couverture maladie pendant la période de retraite : aux États-Unis, Alcatel-Lucent contribue financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux pour certains salariés retraités.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1k.

Pour les activités issues de Lucent, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux à prestations définies qui bénéficient à la majeure partie des salariés et retraités américains. Le régime de retraite américain à prestations définies est basé sur un régime

traditionnel de retraite dépendant des années de service rendu et sur un régime de capitalisation d'un compte bancaire. Ce dernier a été mis en place pour les cadres embauchés après le 31 décembre 1998. Aucun bénéficiaire du régime traditionnel n'a été transféré vers le régime à capitalisation de compte bancaire. Par ailleurs, les bénéficiaires du régime par capitalisation de compte bancaire ainsi que les cadres ayant une ancienneté inférieure à 15 ans au 30 juin 2001 ne sont pas éligibles au régime de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie pour les retraités. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il n'y a plus de nouveaux bénéficiaires au régime de retraite du Management.

### a/ Hypothèses actuarielles

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2006 et 2005 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

|  | 2007            | 2006            | 2005   |
|--|-----------------|-----------------|--------|
| Taux d'actualisation                                       | 6,04 %          | 5,54 %          | 3,95 % |
| Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme | 3,83 %          | 3,90 %          | 3,34 % |
| Taux de rendement long terme attendu sur les actifs        | 7,39 %          | 7,35 %          | 4,28 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux                        | 7,70 % à 5,90 % | 8,20 % à 5,00 % | 7,50 % |

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2007, 2006 et 2005 :

|                   | Taux d'actualisation | Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme | Taux de rendement long terme attendus sur les actifs |
|-------------------|----------------------|--|--|
| <b>2007</b>       |                      |  |  |
| France            | 5,20 %               | 3,36 %   | 5,40 %   |
| Belgique          | 5,20 %               | 3,80 %   | 5,30 %   |
| Grande Bretagne   | 5,50 %               | 4,49 %   | 6,75 %   |
| Allemagne         | 5,20 %               | 2,75 %   | 4,33 %   |
| Reste de l'Europe | 4,71 %               | 3,01 %   | 4,96 %   |
| États-Unis        | 6,19 %               | 3,97 %   | 7,62 %   |
| Autres            | 4,69 %               | 4,28 %   | 4,21 %   |
| <b>2006</b>       |                      |  |  |
| France            | 4,10 %               | 3,41 %   | 5,10 %   |
| Belgique          | 4,11 %               | 3,71 %   | 4,48 %   |
| Grande-Bretagne   | 5,21 %               | 4,53 %   | 6,59 %   |
| Allemagne         | 4,13 %               | 2,76 %   | 4,26 %   |
| Reste de l'Europe | 4,20 %               | 2,54 %   | 4,14 %   |
| États-Unis        | 5,72 %               | 4,01 %   | 7,62 %   |
| Autres            | 4,12 %               | 4,18 %   | 4,35 %   |
| <b>2005</b>       |                      |  |  |
| France            | 3,75 %               | 3,49 %   | 4,27 %   |
| Belgique          | 3,75 %               | 3,70 %   | 3,75 %   |
| Grande-Bretagne   | 5,00 %               | 4,25 %   | 6,50 %   |
| Allemagne         | 3,75 %               | 2,75 %   | 3,50 %   |
| Reste de l'Europe | 3,32 %               | 2,86 %   | 3,85 %   |
| États-Unis        | 4,98 %               | 4,93 %   | 5,37 %   |
| Autres            | 4,25 %               | 4,89 %   | 5,12 %   |

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

Les coûts des régimes postérieurs à l'emploi pris en charges se décomposent de la façon suivante :

**b/ Coût des régimes postérieurs à l'emploi**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>2007</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Charge normale de l'exercice   | (158)       | (73)        | (60)        |
| Charge d'intérêt   | (1 575)     | (256)       | (139)       |
| Rendement attendu des fonds  | 2 119       | 286         | 93          |
| Amortissement des modifications de régime  | (4)         | (7)         | -           |
| Effet des réductions et liquidations de régime   | (12)        | -           | 7           |
| Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/<br>retraités non représentés  | 258         | -           | -           |
| <b>Coût net sur la période</b>   | <b>628</b>  | <b>(50)</b> | <b>(99)</b> |
| Dont comptabilisé en :   |             |             |             |
| - Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur<br>actifs incorporels, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime<br>d'avantages postérieurs à l'emploi | (162)       | (81)        | (53)        |
| - Coûts de restructurations  | (12)        | -           | -           |
| - Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/<br>retraités non représentés  | 258         | -           | -           |
| - Autres produits et charges financiers  | 544         | 31          | (46)        |



**c/ Évolution de la provision inscrite au bilan**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>2007</b>     | <b>2006</b>     | <b>2005</b>    |
|--|-----------------|-----------------|----------------|
| <b>Évaluation des engagements :</b>  |                 |                 |                |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>                        | <b>(30 230)</b> | <b>(3 503)</b>  | <b>(3 289)</b> |
| Charge normale de l'exercice   | (158)           | (73)            | (60)           |
| Charge d'intérêt   | (1 575)         | (256)           | (139)          |
| Cotisations versées par les salariés   | (165)           | (15)            | (5)            |
| Modifications de régime/Reclassement   | 249             | (5)             | -              |
| Acquisitions d'activité  | (8)             | (27 694)        | (31)           |
| Cessions d'activité  | -               | 138             | 2              |
| Réductions de régime   | 27              | 2               | 7              |
| Liquidations de régime   | 21              | 14              | 26             |
| Indemnités supplémentaires de fin de contrat   | (32)            | 1               | (2)            |
| (Pertes) et gains actuariels   | 1 135           | 759             | (129)          |
| Prestations payées   | 2 645           | 434             | 177            |
| Subvention sur frais médicaux – « Part D »   | (33)            | -               | -              |
| Variations de change et autres   | 2 699           | (32)            | (60)           |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre</b>                                   | <b>(25 425)</b> | <b>(30 230)</b> | <b>(3 503)</b> |
| Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires                                     | (21 538)        | (29 659)        | (3 237)        |
| Effet des augmentations de salaires  | (498)           | (571)           | (266)          |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements</b>  | <b>(25 425)</b> | <b>(30 230)</b> | <b>(3 503)</b> |
| Dont régime de retraite  | (22 029)        | (25 848)        | (3 483)        |
| Dont régime de couverture maladie pour les retraités   | (3 396)         | (4 382)         | (20)           |
| <b>Couverture des engagements :</b>  |                 |                 |                |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 1<sup>er</sup> janvier</b>                           | <b>30 197</b>   | <b>2 286</b>    | <b>2 106</b>   |
| Rendement attendu des fonds  | 2 119           | 286             | 93             |
| (Pertes) et gains actuariels   | 1 072           | 57              | 111            |
| Contributions de l'employeur   | 257             | 129             | 80             |
| Contributions des salariés   | 165             | 15              | 5              |
| Modifications de régime/Reclassement   | (15)            | -               | -              |
| Acquisitions d'activité  | -               | 27 825          | -              |
| Cessions d'activité  | -               | (30)            | -              |
| Réductions de régime   | -               | -               | -              |
| Liquidations de régime   | (16)            | (14)            | (26)           |
| Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat                                | (2 580)         | (395)           | (117)          |
| Variations de change et autres   | (2 968)         | 38              | 34             |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>                                      | <b>28 231</b>   | <b>30 197</b>   | <b>2 286</b>   |
| Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers | (23 635)        | (27 984)        | (2 433)        |
| Valeur de marché des fonds investis  | 28 231          | 30 197          | 2 286          |
| <b>Couverture financière des engagements financés</b>  | <b>4 596</b>    | <b>2 213</b>    | <b>(147)</b>   |
| Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers              | (1 790)         | (2 246)         | (1 070)        |
| <b>Couverture financière</b>   | <b>2 806</b>    | <b>(33)</b>     | <b>(1 217)</b> |
| Modifications de régime  | 1               | -               | -              |
| Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)   | (3 737)         | (1 899)         | (3)            |
| <b>(PROVISION)/ACTIF DE RETRAITE</b>   | <b>(930)</b>    | <b>(1 932)</b>  | <b>(1 220)</b> |
| Dont :   |                 |                 |                |
| - Charges de retraite payées d'avance  | 3 472           | 3 435           | 525            |
| - Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi        | (4 402)         | (5 367)         | (1 745)        |

Évolution des montants provisionnés des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi

| (en millions d'euros)  | 31 décembre 2007    |                                       |                | 31 décembre 2006    |                                       |                | 31 décembre 2005    |                                       |                |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------|---------------------|---------------------------------------|----------------|---------------------|---------------------------------------|----------------|
|  | Régimes de retraite | Autres régimes postérieurs à l'emploi | Total          | Régimes de retraite | Autres régimes postérieurs à l'emploi | Total          | Régimes de retraite | Autres régimes postérieurs à l'emploi | Total          |
| <b>Montant provisionné au 1<sup>er</sup> janvier</b>   | <b>1 585</b>        | <b>(3 517)</b>                        | <b>(1 932)</b> | <b>(1 200)</b>      | <b>(20)</b>                           | <b>(1 220)</b> | <b>(1 171)</b>      | <b>(17)</b>                           | <b>(1 188)</b> |
| Charge opérationnelle  | (152)               | (10)                                  | (162)          | (80)                | (1)                                   | (81)           | (60)                | -                                     | (60)           |
| Résultat financier <sup>(1)</sup>  | 719                 | (175)                                 | 544            | 49                  | (18)                                  | 31             | (45)                | (1)                                   | (46)           |
| Réduction de régime <sup>(2)</sup>   | (12)                | -                                     | (12)           | -                   | -                                     | -              | 5                   | 2                                     | 7              |
| Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/retraités non représentés <sup>(3)</sup> | -                   | 258                                   | 258            | -                   | -                                     | -              | -                   | -                                     | -              |
| Total reconnu en profits et (pertes)   | 555                 | 73                                    | 628            | (31)                | (19)                                  | (50)           | (100)               | 1                                     | (99)           |
| Écarts actuariels de la période  | 2 110               | 97                                    | 2 207          | 737                 | 79                                    | 816            | (13)                | (5)                                   | (18)           |
| Limitations d'actif  | (2 201)             | -                                     | (2 201)        | (146)               | -                                     | (146)          | -                   | -                                     | -              |
| Total reconnu dans l'état consolidé des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice (SORIE) <sup>(4)</sup>                   | (91)                | 97                                    | 6              | 591                 | 79                                    | 670            | (13)                | (5)                                   | (18)           |
| Contributions et prestations payées  | 186                 | 111                                   | 297            | (228)               | 399                                   | 171            | 138                 | 3                                     | 141            |
| Évolution du périmètre de consolidation  | (8)                 | -                                     | (8)            | 2 469               | (3 949)                               | (1 480)        | (60)                | -                                     | (60)           |
| Autre (reclassifications et modifications de taux de change)   | (272)               | 351                                   | 79             | (16)                | (7)                                   | (23)           | 6                   | (2)                                   | 4              |
| <b>MONTANT PROVISIONNÉ AU 31 DÉCEMBRE</b>  | <b>1 955</b>        | <b>(2 885)</b>                        | <b>(930)</b>   | <b>1 585</b>        | <b>(3 517)</b>                        | <b>(1 932)</b> | <b>(1 200)</b>      | <b>(20)</b>                           | <b>(1 220)</b> |
| Dont :   |                     |                                       |                |                     |                                       |                |                     |                                       |                |
| - Charges de retraite payées d'avance  | 3 472               | -                                     | 3 472          | 3 435               | -                                     | 3 435          | 525                 | -                                     | 525            |
| - Pension, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi   | (1 517)             | (2 885)                               | (4 402)        | (1 850)             | (3 517)                               | (5 367)        | (1 725)             | (20)                                  | (1 745)        |

(1) Ce résultat est principalement dû au taux de rendement attendu des placements (voir note 8).

(2) Comptabilisée en coûts de restructurations en 2007 et en charge opérationnelle en 2005

(3) Comptabilisé sur une ligne séparée du compte de résultat « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi ».

(4) Les montants reconnus directement dans l'état consolidé des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice indiqués dans le tableau ci-dessus sont différents de ceux indiqués en page 5 du fait de l'impact des activités non poursuivies, qui sont exclus du présent tableau.

Les besoins de financement sont généralement déterminés plan par plan et de fait le surplus d'actif des plans surfinancés ne peut être utilisé pour couvrir les plans sous-financés. La surcouverture financière qui s'élève au 31 décembre 2007 à 2 806 millions d'euros (sous-couverture financière à 33 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 217 millions d'euros au 31 décembre 2005) concerne principalement les régimes de remboursement de frais médicaux de Lucent, les indemnités de fin de carrière en France et les régimes de retraite en Allemagne. Les décisions de couverture des engagements sont

prises en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. En France et en Allemagne le financement des retraites repose principalement sur des régimes à cotisations définies et la mise en place d'un financement externe n'est pas la pratique courante. De plus en Allemagne les droits acquis par les salariés sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés engagées dans des régimes similaires. Voir partie D ci-dessous pour les informations sur les plans de Lucent.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels d'expérience générés est le suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Engagement | Actifs financiers | Couverture financière | (Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement |                      | (Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers |                            |
|------------------------------|------------|-------------------|-----------------------|--|----------------------|---|----------------------------|
|                              |            |                   |                       | En valeur  | En % de l'engagement | En valeur   | En % des actifs financiers |
| 2007                         | (25 425)   | 28 231            | 2 806                 | (166)  | 0,65 %               | 1 072   | 3,80 %                     |
| 2006                         | (30 230)   | 30 197            | (33)                  | 21   | 0,07 %               | 57  | 0,19 %                     |
| 2005                         | (3 503)    | 2 286             | (1 217)               | 72   | 2,06 %               | 111   | 4,86 %                     |

En ce qui concerne les régimes de remboursement de frais médicaux, l'évolution d'un pour cent de l'hypothèse de frais médicaux a les effets suivants (en millions d'euros) :

|  | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
|--|---------------------|-------------------|
| Effet sur le coût normal et le coût des intérêts | (7)                 | 7                 |
| Effet sur la dette actuarielle                   | (115)               | 102               |

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros et pourcentage)</i> | Obligations    | Actions        | Titres de sociétés non cotées et autres | Actifs immobiliers | Total           |
|---|----------------|----------------|---|--------------------|-----------------|
| 2007  | 17 154<br>61 % | 5 628<br>20 %  | 3 139<br>11 %                           | 2 310<br>8 %       | 28 231<br>100 % |
| 2006  | 14 382<br>48 % | 10 966<br>36 % | 2 537<br>8 %                            | 2 312<br>8 %       | 30 197<br>100 % |
| 2005  | 941<br>41 %    | 626<br>28 %    | 348<br>15 %                             | 371<br>16 %        | 2 286<br>100 %  |

Dans le cadre de la gestion prudente de ses actifs relatifs aux engagements correspondants, le Groupe a réduit son exposition aux marchés action en novembre 2007. Au 31 décembre 2007, les placements des fonds de pension sont investis pour 20 % en action, 61 % en obligation et 19 % en produits alternatifs (immobilier, capital investissement et fonds de couverture), respectivement 36 %, 48 % et 16 % au 31 décembre 2006.

Pour les anciennes sociétés Alcatel, la politique de répartition des actifs des fonds de retraites au sein du Groupe dépend des pratiques des pays. Dans tous les cas, la part des actions ne peut pas excéder 80 % du fond et

aucune action ne peut représenter plus de 5 % des actions totales du fond. Les actions détenues par le fond doivent être cotées sur un marché organisé. Les obligations détenues par les fonds doivent être au minimum notées « A » selon les critères de notation de Standard & Poor's ou Moody's.

Les cotisations attendues pour l'année 2008 sont de 124 millions d'euros au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations estimées à verser aux bénéficiaires jusqu'en 2017 sont les suivantes.

| <i>Total</i> | Prestations estimées<br>(en millions d'euros) |
|--------------|---|
| 2008         | 2 238   |
| 2009         | 2 181   |
| 2010         | 2 132   |
| 2011         | 2 087   |
| 2012         | 2 190   |
| 2013-2017    | 9 648   |

#### d/ Stock d'écarts actuariels (avant impôts) comptabilisés dans l'état consolidé de profits et pertes comptabilisés dans l'exercice

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2007         | 2006       | 2005        |
|---|--------------|------------|-------------|
| Stock au 1 <sup>er</sup> janvier  | 766          | (34)       | (7)         |
| Pertes et gains actuariels générés sur la période   | 2 207        | 816        | (18)        |
| Effet lié aux activités abandonnées (Thales) et à la création de deux coentreprises avec Finmeccanica | -            | (14)       | (9)         |
| <b>Stock au 31 décembre</b>   | <b>2 973</b> | <b>766</b> | <b>(34)</b> |

## e/ Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis

En juin 2007, certaines modifications du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés ont été entérinées. À compter du

1<sup>er</sup> janvier 2008, la couverture des frais médicaux offerte aux retraités non représentés anciens salariés de Lucent sera alignée sur les caractéristiques du plan étatique dit « Medicare Part D program ». L'impact de cette modification représente un impact positif sur le résultat net de 77 millions d'euros, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

| (en millions d'euros)   | Avant modification | Effet de la modification | Après modification |
|---|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Valeur brute des engagements  | (1 106)            | 463                      | (643)              |
| Subvention – « Part D » (non fiscalisée)                                  | 205                | (205)                    | -                  |
| <b>Valeur nette des engagements – avant impôts différés</b>               | <b>(901)</b>       | <b>258<sup>(1)</sup></b> | <b>(643)</b>       |
| Impôts différés <sup>(2)</sup>  |                    | (181)                    |                    |
| <b>IMPACT SUR LA VALEUR NETTE DES ENGAGEMENTS – APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> |                    | <b>77</b>                |                    |

(1) Comptabilisé sur une ligne séparée du compte de résultat « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi ».

(2) Voir note 9.

## f/ Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi de Lucent aux États-Unis

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des engagements et de la valeur de marché des fonds investis, la couverture financière des régimes de retraite et des autres régimes postérieurs à l'emploi de Lucent aux

États-Unis, l'effet de ces régimes dans le compte de résultat ainsi que les principales hypothèses actuarielles. Les dates d'évaluation des engagements et de la valeur de marché des fonds investis sont au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Toutes ces données sont comprises dans les données consolidées fournies dans les notes 25b, c et d).

### 31 décembre 2007

(En millions)

|   | Régimes de retraite |                 | Autres régimes postérieurs à l'emploi |                |
|---|---------------------|-----------------|---------------------------------------|----------------|
|   | \$                  | €               | \$                                    | €              |
| <b>Évaluation des engagements :</b>   |                     |                 |                                       |                |
| Valeur actuelle totale des engagements 1 <sup>er</sup> janvier 2007                   | (28 742)            | (21 824)        | (5 754)                               | (4 369)        |
| Charge normale de l'exercice  | (126)               | (92)            | (13)                                  | (10)           |
| Charge d'intérêt  | (1 640)             | (1 196)         | (297)                                 | (217)          |
| (Pertes) et gains actuariels  | 1 036               | 755             | 136                                   | 100            |
| Modifications de régime/Reclassement  | (6)                 | (5)             | 353                                   | 258            |
| Transfert (Alcatel USA)   | (253)               | (184)           | -                                     | -              |
| Prestations payées  | 2 482               | 1 810           | 864                                   | 631            |
| Medical Part D Subsidy  | -                   | -               | (46)                                  | (33)           |
| Cotisations versées par les salariés  | -                   | -               | (218)                                 | (159)          |
| Liquidations de régime  | -                   | -               | -                                     | -              |
| Réductions de régime  | -                   | -               | -                                     | -              |
| Indemnités supplémentaires de fin de contrat  | (47)                | (34)            | (1)                                   | (0)            |
| Autres (reclassification et variations de change)                                     | -                   | 2 228           | (5)                                   | 415            |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2007</b>                     | <b>(27 296)</b>     | <b>(18 542)</b> | <b>(4 981)</b>                        | <b>(3 384)</b> |
| <b>Couverture des engagements :</b>   |                     |                 |                                       |                |
| Valeur de marché des fonds investis au 1 <sup>er</sup> janvier 2006                   | 34 444              | 26 153          | 1 141                                 | 866            |
| Rendement attendu des fonds   | 4 117               | 3 003           | 61                                    | 45             |
| Prestations payées  | (2 482)             | (1 810)         | (864)                                 | (631)          |
| Contributions des salariés  | -                   | -               | 218                                   | 159            |
| Contribution de l'employeur   | 38                  | 27              | 197                                   | 144            |
| Transfert (Alcatel USA)   | 213                 | 156             | -                                     | -              |
| Autres (transferts et variations de change)   | (55)                | (2 886)         | -                                     | (72)           |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2007</b>                        | <b>36 275</b>       | <b>24 642</b>   | <b>753</b>                            | <b>511</b>     |
| Couverture financière du plan   | 8 979               | 6 100           | (4 228)                               | (2 873)        |
| Coûts de modification de régime   | -                   | -               | -                                     | -              |
| Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)                                      | (5 364)             | (3 644)         | -                                     | -              |
| <b>(Provision)/actif de retraite</b>  | <b>3 615</b>        | <b>2 456</b>    | <b>(4 228)</b>                        | <b>(2 873)</b> |
| Montants reconnus dans le bilan consolidé :   |                     |                 |                                       |                |
| Charges de retraite payées d'avance   | 4 001               | 2 718           | -                                     | -              |
| Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi | (386)               | (262)           | (4 228)                               | (2 873)        |
| <b>(PROVISION)/ACTIF DE RETRAITE</b>  | <b>3 615</b>        | <b>2 456</b>    | <b>(4 228)</b>                        | <b>(2 873)</b> |

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

31 décembre 2007

(en millions)

|   | Régimes de retraite |                 | Autres régimes postérieurs à l'emploi |                |
|---|---------------------|-----------------|---------------------------------------|----------------|
| États-Unis – Membres de la Direction                              | (16 412)            | (11 149)        | -                                     | -              |
| États-Unis – Autres   | (10 497)            | (7 131)         | -                                     | -              |
| Plans et régime de retraite supplémentaire                        | (387)               | (262)           | -                                     | -              |
| Couverture médicale – employés non représentés                    | -                   | -               | (837)                                 | (569)          |
| Couverture médicale – employés représentés                        | -                   | -               | (2 721)                               | (1 848)        |
| Assurance vie et autre  | -                   | -               | (1 423)                               | (967)          |
| <b>ENGAGEMENT TOTAL AU 31 DÉCEMBRE</b>                            | <b>(27 296)</b>     | <b>(18 542)</b> | <b>(4 981)</b>                        | <b>(3 384)</b> |
| <b>Valeur de marché des fonds investis des principaux plans :</b> |                     |                 |                                       |                |
| États-Unis – Membres de la Direction                              | 18 994              | 12 903          | -                                     | -              |
| États-Unis – Autres   | 17 281              | 11 739          | -                                     | -              |
| Plans et régime de retraite supplémentaire                        | -                   | -               | -                                     | -              |
| Couverture médicale – employés représentés                        | -                   | -               | 108                                   | 74             |
| Assurance vie et autre  | -                   | -               | 645                                   | 437            |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>         | <b>36 275</b>       | <b>24 642</b>   | <b>753</b>                            | <b>511</b>     |

COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

(en millions)

|   | Régimes de retraite |            | Autres régimes postérieurs à l'emploi |              |
|---|---------------------|------------|---------------------------------------|--------------|
|   | \$                  | €          | \$                                    | €            |
| Charge normale de l'exercice  | (126)               | (92)       | (13)                                  | (10)         |
| Charge d'intérêt  | (1 640)             | (1 196)    | (297)                                 | (217)        |
| Rendement attendu des fonds   | 2 633               | 1 921      | 58                                    | 42           |
| Amortissement des pertes et gains actuariels                                | (6)                 | (5)        | -                                     | -            |
| <b>Sous-total</b>   | <b>861</b>          | <b>628</b> | <b>(252)</b>                          | <b>(185)</b> |
| Indemnités de fin de contrat particulières                                  | (47)                | (34)       | (1)                                   | (0)          |
| Réduction de régime   | -                   | -          | -                                     | -            |
| Liquidation de régime   | -                   | -          | -                                     | -            |
| <b>Coût net sur la période</b>  | <b>814</b>          | <b>594</b> | <b>(253)</b>                          | <b>(185)</b> |
| Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis | -                   | -          | 353                                   | 258          |
| <b>COÛT NET SUR LA PÉRIODE</b>  | <b>814</b>          | <b>594</b> | <b>100</b>                            | <b>73</b>    |

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Hypothèses utilisées pour déterminer :

|  | Décembre 2007 |
|--|---------------|
| Valeur des engagements – Taux d'actualisation  |               |
| Régime de retraite                             | 6,20 %        |
| Régime de remboursement de frais médicaux      | 5,88 %        |
| Régime d'assurance vie                         | 6,32 %        |
| Taux d'augmentation des salaires               | 3,97 %        |
| Coût net sur la période – Taux d'actualisation |               |
| Régime de retraite                             | 5,95 %        |
| Régime de remboursement de frais médicaux      | 5,71 %        |
| Régime d'assurance vie                         | 5,98 %        |
| Taux de rendement attendu des placements       |               |
| Régime de retraite                             | 7,66 %        |
| Régime de remboursement de frais médicaux      | 5,25 %        |
| Régime d'assurance vie                         | 7,25 %        |

Le taux moyen pondéré de rendement attendu des placements qui sera retenu pour la détermination de l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultats de l'exercice 2008 est de 7,27 % pour les régimes de retraite, 4,20 % pour les régimes de remboursement de frais médicaux et 6,95 % pour les régimes d'assurance vie.

|   | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|
| <b>Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé</b>  |                  |
| Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé pour l'exercice suivant                                   | 7,7 %            |
| Hypothèse de taux d'évolution des dépenses pour l'exercice suivant (excluant les dépenses de frais dentaires) | 7,8 %            |
| Taux « seuil » vers lequel converge le taux d'évolution des dépenses de santé                                 | 5,9 %            |
| Année à laquelle le taux « seuil » est atteint  | 2012             |

Les montants reportés au titre des régimes de remboursement de frais médicaux sont particulièrement sensibles à l'hypothèse d'évolution des dépenses de santé. Une hausse et une baisse de 1 % de cette hypothèse a les effets suivants :

| (en millions d'U.S.\$)  | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
|---|---------------------|-------------------|
| Effet sur la charge normale de l'exercice et la charge d'intérêt      | (10)                | 9                 |
| Effet sur l'engagement des régimes de remboursement de frais médicaux | (169)               | 150               |

Les courbes de taux zéro-coupon qui correspondent aux paiements des engagements sont dérivées des taux des Bons du Trésor américain à 30 ans. Ces taux sans risque sont ensuite ajustés pour tenir compte des taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes ainsi que de la courbe donnée par Citigroup pour actualiser les flux des régimes postérieurs à l'emploi. Au 31 décembre 2007, la durée moyenne est de 9,47 ans pour les régimes de retraite et de 6,09 ans pour les autres régimes postérieurs à l'emploi.

Pour déterminer le taux de rendement attendu des placements, différents facteurs sont pris en compte dont les rendements historiques et les avis de conseillers externes. Le rendement attendu pour type d'actif est basé sur les conditions actuelles de marché (telles que le rapport gain sur prix, les taux d'intérêt et les attentes d'évolution à long terme). Le taux de rendement attendu à long terme est calculé par moyenne pondérée sur chaque actif et en fonction de l'allocation d'actif cible. Le taux de rendement long terme attendu sur actif de Alcatel-Lucent tient compte d'une prime par rapport aux taux de retour sur actifs de retraites communiqués par les conseillers externes de 0,25 % pour le plan « management » et de 0,22 % pour le plan « occupational » au 31 décembre 2007. Le taux de retour moyen effectif sur dix ans s'est élevé à 9,22 % pour la période se terminant le 31 décembre 2007.

Le 8 décembre 2003, le président des États-Unis d'Amérique a signé le « Medicare Prescription Drug Improvement and Modernization Act of 2003 ». Cette loi ajoute le remboursement de certains médicaments dans la section « Medicare (Medicare Part D) », et s'accompagne d'une subvention payée par l'État pour les régimes de remboursement de frais médicaux qui rembourse ces médicaments. Les salariés retraités de Alcatel-Lucent bénéficient du remboursement de ces médicaments.

Alcatel-Lucent a choisi de reconnaître durant les quatre trimestres de l'année 2004 l'effet de cette loi qui résulte en une baisse de l'obligation pour 600 millions de dollars environ. En janvier 2005, le « Center for Medicare and Medicaid Services » a émis la finalisation de la loi qui n'affecte pas matériellement la baisse d'engagement déterminée auparavant.

#### Actifs financiers

Le tableau suivant résume les fourchettes d'objectifs d'allocations des actifs de plan de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi et les allocations réelles par catégories d'actifs.

|                               | Régime de retraite – Objectifs d'allocation d'actifs | Régime de retraite – Allocation d'actifs réelle | Autres régimes postérieurs à l'emploi – Objectifs d'allocation d'actifs | Autres régimes postérieurs à l'emploi – Allocation d'actifs réelle |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| <b>31 décembre 2007</b>       |  |   |   |  |
| <b>Type d'actif</b>           |  |   |   |  |
| Actions                       | 16 %-30 %  | 19 %  | 50 %  | 42 %   |
| Obligations                   | 54 %-70 %  | 63 %  | 50 %  | 58 %   |
| Actifs Immobiliers            | 4 %-8 %  | 7 %   | -   | -  |
| Titres de sociétés non cotées | 7 %-13 %   | 11 %  | -   | -  |
| Cash                          |  | -   | -   | -  |
| <b>TOTAL</b>                  |  | <b>100 %</b>                                    |   | <b>100 %</b>   |

La majorité des actifs financiers des régimes de retraites américains de Lucent est détenue par un super-trust. Les actifs des autres régimes postérieurs à l'emploi américains de Lucent sont détenus par 3 fonds séparés et partiellement le super-trust. Les actifs financiers sont gérés par des conseillers indépendants en investissement dont le but est de maximiser le rendement tout en minimisant le risque. Des études de gestion actif/passif sont régulièrement réalisées pour s'assurer d'une allocation d'actifs optimale correspondant aux prestations à verser aux bénéficiaires. Le Conseil d'Administration approuve l'allocation d'actif cible tous les 3 ou 5 ans en fonction des études menées par les conseillers externes. Pendant le quatrième trimestre 2007, l'allocation d'actif des régimes de retraite américains a été modifiée dans le cadre du processus de revue périodique de ces allocations. La nouvelle allocation d'actif

est désormais de 37,5 % en actions et 62,5 % en obligations à taux fixe à comparer à une répartition de 50/50 entre des actions et des obligations à taux fixe. Ce changement est considéré comme prudent au vu de la démographie des bénéficiaires, de la couverture financière et des paiements futurs à réaliser. Les investisseurs externes qui gèrent les actifs financiers sont autorisés à investir dans des instruments dérivés tels que des futures, des contrats à terme, des options et des swaps de taux d'intérêts pour gérer l'exposition à la fluctuation des variables de marché, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers des régimes de retraite incluent 0,4 million de dollars d'actions Alcatel-Lucent ADS au 31 décembre 2007 (2 millions de dollars au 31 décembre 2006).

### Cotisations versées par l'entreprise

Alcatel-Lucent cotise aux plans de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi qui payeront les prestations des bénéficiaires. Pour les régimes de retraite américains, la politique d'investissement est de verser des cotisations qui répondent aux contraintes légales et de verser éventuellement des cotisations complémentaires si Alcatel-Lucent le pense souhaitable. Les cotisations sont versées au seul bénéfice des bénéficiaires.

Le 27 décembre 2006, Lucent a fait un transfert « section 420 » de 504 millions de dollars du régime de retraite « *Occupational pension plan* » vers le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « *Formerly represented* » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 décembre 2007. Alcatel-Lucent prévoit de faire un autre transfert de

même nature en 2008 pour contribuer au régime de remboursement de frais médicaux des retraités « *Formerly represented* » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Le tableau suivant résume les cotisations (nettes de la subvention reçue pour le « Medicare Part D ») que l'on s'attend à verser pour les différents régimes jusqu'à 2017. Alcatel-Lucent ne s'attend pas à cotiser pour les régimes américains dit « qualifiés » pour les années 2008 et 2009. Pour les années suivantes, il est difficile d'estimer les cotisations futures. Les cotisations réellement versées peuvent différer des estimations en fonction de la performance des investissements, des taux d'intérêts et des changements réglementaires. Le tableau ci-dessous tient compte de l'utilisation prévue en 2009 de l'excès d'actif de retraites pour payer les remboursements de frais médicaux des retraités « *Formerly represented* ».

| (en millions d'U.S.\$) | Régimes de retraite           |  | Autres régimes postérieurs à l'emploi          |  | Autres |
|------------------------|-------------------------------|--|--|--|--------|
|                        | Régime sans avantages fiscaux | Couverture médicale – Employés représentés | Couverture médicale – Employés non représentés |  |        |
| 2008                   | 29                            | (36)                                       | 102  |  | 10     |
| 2009                   | 29                            | 237  | 101  |  | 10     |
| 2010                   | 30                            | 315  | 95   |  | 10     |
| 2011                   | 30                            | 290  | 89   |  | 10     |
| 2012                   | 29                            | 481  | 83   |  | 9      |
| 2013-17                | 148                           | 1 009                                      | 338  |  | 239    |

### Prestations versées

Le tableau suivant présente les prestations estimées qui seront versées aux bénéficiaires jusqu'en 2017. Les prestations réelles peuvent varier par rapport

aux prestations estimées. Ces montants sont nets des cotisations attendues des bénéficiaires et de la subvention reçue pour le « Medicare Part D » qui est estimée à 40 millions de dollars.

| (en millions d'U.S.\$) | Régimes de retraite   |  |                               | Autres régimes postérieurs à l'emploi      |  |                |
|------------------------|---|--|-------------------------------|--|--|----------------|
|                        | États-Unis – Plans assortis d'avantages fiscaux – Membres de la Direction | États-Unis – Plans assortis d'avantages fiscaux – Autres | Régime sans avantages fiscaux | Couverture médicale – Employés représentés | Couverture médicale – Employés non représentés | Autres régimes |
| 2008                   | 1 367   | 1 067  | 29                            | 350  | 112  | 95             |
| 2009                   | 1 355   | 1 015  | 29                            | 338  | 101  | 97             |
| 2010                   | 1 340   | 989  | 30                            | 315  | 95   | 98             |
| 2011                   | 1 326   | 962  | 30                            | 290  | 89   | 100            |
| 2012                   | 1 314   | 938  | 29                            | 481  | 83   | 100            |
| 2013-17                | 6 395   | 4 273  | 148                           | 1 009                                      | 338  | 511            |

## NOTE 26 DETTE FINANCIÈRE NETTE

### a/ Décomposition de la dette financière nette

| (en millions d'euros)   | 2007           | 2006           | 2005           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Valeurs mobilières de placement à court terme, nettes                           | 894            | 1 245          | 640            |
| Valeurs mobilières de placement à long terme, nettes                            | -              | 697            | -              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 4 377          | 4 749          | 4 510          |
| <b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement</b> | <b>5 271</b>   | <b>6 691</b>   | <b>5 150</b>   |
| (Emprunts obligataires – part à long terme)                                     | (4 517)        | (4 901)        | (2 393)        |
| (Autres emprunts long terme)  | (48)           | (147)          | (359)          |
| (Part à court terme des emprunts)   | (483)          | (1 161)        | (1 046)        |
| <b>(Dette financière brute)</b>   | <b>(5 048)</b> | <b>(6 209)</b> | <b>(3 798)</b> |
| Instruments dérivés de taux – autres actifs courants et non courants            | 19             | 36             | 178            |
| Instruments dérivés de taux – autres passifs courants et non courants           | (16)           | (10)           | (71)           |
| Prêts aux membres de coentreprises – actifs financiers                          | 45             | -              | -              |
| <b>TRÉSORERIE (DETTE FINANCIÈRE) NETTE</b>                                      | <b>271</b>     | <b>508</b>     | <b>1 459</b>   |

### b/ Analyse de la dette brute par nature

| (en millions d'euros)                                     | 2007         | 2006         | 2005         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Emprunts obligataires convertibles                        | 2 273        | 2 682        | 901          |
| Autres emprunts obligataires                              | 2 381        | 2 672        | 1 960        |
| Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières | 237          | 504          | 629          |
| Papiers commerciaux                                       | 18           | 138          | 127          |
| Obligations de crédit-bail                                | -            | 52           | 60           |
| Intérêts courus non échus                                 | 139          | 161          | 121          |
| <b>TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>                 | <b>5 048</b> | <b>6 209</b> | <b>3 798</b> |

### c/ Emprunts obligataires

#### Solde des emprunts obligataires au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros)  | 31/12/2006   | Impact différence de conversion | Autres variations sur 2007 | 31/12/2007   |
|--|--------------|---------------------------------|----------------------------|--------------|
| <b>Emis par ex-Alcatel :</b>   |              |                                 |                            |              |
| - 5,625 % – 0 MEUR <sup>(4)</sup> mars 2007  | 154          | -                               | (154)                      | -            |
| - 4,375 % – 805 MEUR <sup>(4)</sup> février 2009 <sup>(1)</sup>  | 805          | -                               | -                          | 805          |
| - Océane 4,75 % – 1 022 MEUR <sup>(4)</sup> janvier 2011 <sup>(1)</sup>  | 1 022        | -                               | -                          | 1 022        |
| - 6,375 % – 462 MEUR <sup>(4)</sup> avril 2014 <sup>(1)</sup>  | 462          | -                               | -                          | 462          |
| <b>Emis par Lucent :</b>   |              |                                 |                            |              |
| - 8 % – 0 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> août 2031 <sup>(2)</sup>  | 375          | (15)                            | (360)                      | -            |
| - 7,75 % – 1 102 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> mars 2017 <sup>(2)</sup>   | 868          | (91)                            | -                          | 777          |
| - 2,875 % – 750 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> Séries A juin 2023 <sup>(2) (3)</sup>   | 586          | (62)                            | -                          | 524          |
| - 2,875 % – 881 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> Séries B juin 2025 <sup>(2) (3)</sup>   | 698          | (74)                            | -                          | 624          |
| - 6,50 % – 300 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> janvier 2028   | 205          | (22)                            | -                          | 183          |
| - 6,45 % – 1 360 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> mars 2029  | 930          | (98)                            | -                          | 832          |
| - 5,50 % – 202 MU.S.\$ <sup>(4)</sup> novembre 2008  | 153          | (16)                            | -                          | 137          |
| <b>Sous total</b>  | <b>6 258</b> | <b>(378)</b>                    | <b>(514)</b>               | <b>5 366</b> |
| Composante capitaux propres des OCEANE émises par Alcatel  | (104)        | -                               | 23                         | (81)         |
| Composante capitaux propres des obligations convertibles émises par Lucent   | (762)        | 74                              | 98                         | (590)        |
| Juste valeur des instruments de taux relatifs à la dette obligataire et frais inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif | (38)         | -                               | (3)                        | (41)         |
| <b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>   | <b>5 354</b> | <b>(304)</b>                    | <b>(396)</b>               | <b>4 654</b> |

(1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée de Lucent Technologies Inc.

(2) Voir note 24 pour le détail des options de put et de call.

(3) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée d'Alcatel-Lucent.

(4) Montants nominaux restant à rembourser au 31 décembre 2007.



### Emprunts obligataires convertibles

Les caractéristiques de ces emprunts et leurs modes de comptabilisation sont détaillés en notes 24b et 24c.

#### Autres emprunts obligataires

##### Évolution sur l'exercice 2007

###### Rachats (remboursement avant la date de maturité)

L'emprunt obligataire 8 % de Lucent bénéficiant de call et de put a été remboursé par anticipation en mars 2007 pour un montant total de 486,5 millions de dollars correspondant à sa valeur nominale.

Montant nominal racheté :

|   |                           |
|---|---------------------------|
| <b>Obligations convertibles 8 % de Lucent</b> | <b>486 545 000 U.S.\$</b> |
|---|---------------------------|

Une perte financière de 12 millions d'euros a été comptabilisée en relation avec ce remboursement anticipé.

Pour plus d'information sur le traitement comptable, se référer à la note 8.

###### Remboursement

L'emprunt obligataire ex-Alcatel à 5,625 % a été remboursé en mars 2007 pour un montant nominal résiduel de 154 millions d'euros.

##### Évolution sur l'exercice 2006

###### Rachats

Plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation au cours de l'exercice 2006, pour un montant total de 117 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 115 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté :

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| <b>7 % euros décembre 2006</b> | <b>60 485 000 euros</b> |
| 4,375 % euros février 2009     | 54 166 000 euros        |

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal, soit une charge de 2 millions d'euros, a été comptabilisée en 2006 en autres charges et produits financiers nets (voir note 8).

###### Remboursement

Le solde de l'obligation zéro-coupon a été remboursé en juin 2006 pour un montant résiduel de 36 millions d'euros

Le solde de l'emprunt obligataire portant intérêts à 7 % a été remboursé en décembre 2006 pour un montant nominal résiduel de 365 millions d'euros.

##### Évolution sur l'exercice 2005

###### Rachats

Plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation au cours de l'exercice 2005, pour un montant total de 291 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 280 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté :

|                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| <b>5,875 % euros septembre 2005</b> | <b>51 627 000 euros</b> |
| Zéro coupon juin 2006               | 4 838 724 euros         |
| 5,625 % euros mars 2007             | 150 925 euros           |
| 7 % euros décembre 2006             | 72 603 000 euros        |
| 4,375 % euros février 2009          | 150 676 000 euros       |

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a été comptabilisée en 2005 en autres charges et produits financiers nets (voir note 8).

###### Remboursement

Le solde de l'emprunt obligataire portant intérêts à 5,875 % a été remboursé en septembre 2005 pour un montant nominal résiduel de 525 millions d'euros.

## d/ Analyse par échéance de remboursement

| (en millions d'euros)   | 2007         | 2006         | 2005         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Part à court terme des emprunts long terme  | 137          | 453          | 769          |
| Emprunts court terme  | 346          | 708          | 277          |
| <b>Partie remboursable à moins d'un an de la dette financière brute</b>               | <b>483</b>   | <b>1 161</b> | <b>1 046</b> |
| 2007  | -            | -            | 364          |
| 2008  | -            | 251          | 104          |
| 2009  | 806          | 802          | 878          |
| 2010  | 328          | 359          | 9            |
| 2011  | 951          | 924          | 932          |
| 2012  | 9            | -            | -            |
| 2013 et au-delà   | 2 471        | 2 712        | 465          |
| <b>Partie remboursable à plus d'un an de la dette financière brute <sup>(1)</sup></b> | <b>4 565</b> | <b>5 048</b> | <b>2 752</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5 048</b> | <b>6 209</b> | <b>3 798</b> |

(1) Les emprunts convertibles peuvent être remboursés par anticipation suite à une conversion anticipée ou à l'exercice d'options de rachat (voir note 24).

## e/ Analyse de la dette par taux

### 2007

(en millions d'euros)

|  | Montants     | Taux d'intérêt effectif | Taux d'intérêt après couverture |
|--|--------------|-------------------------|---------------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles                           | 2 273        | 8,09 %                  | 8,27 %                          |
| Autres emprunts obligataires                                 | 2 381        | 6,28 %                  | 6,56 %                          |
| Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit-bail | 237          | 3,29 %                  | 2,84 %                          |
| Papiers commerciaux  | 18           | 4,28 %                  | 4,28 %                          |
| Intérêts courus non échus                                    | 139          | 5,41 %                  | 5,77 %                          |
| <b>TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>                    | <b>5 048</b> | <b>6,92 %</b>           | <b>7,13 %</b>                   |

### 2006

|  |              |               |               |
|--|--------------|---------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles                           | 2 682        | 8,34 %        | 8,36 %        |
| Autres emprunts obligataires                                 | 2 672        | 6,39 %        | 6,21 %        |
| Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit-bail | 556          | 5,37 %        | 5,13 %        |
| Papiers commerciaux  | 138          | 3,66 %        | 3,66 %        |
| Intérêts courus non échus                                    | 161          | 5,84 %        | 5,65 %        |
| <b>TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>                    | <b>6 209</b> | <b>7,07 %</b> | <b>6,97 %</b> |

### 2005

|  |              |               |               |
|--|--------------|---------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles                           | 901          | 7,83 %        | 7,40 %        |
| Autres emprunts obligataires                                 | 1 960        | 6,16 %        | 4,57 %        |
| Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit-bail | 689          | 3,58 %        | 3,29 %        |
| Papiers commerciaux  | 127          | 2,47 %        | 2,47 %        |
| Intérêts courus non échus                                    | 121          | 5,39 %        | 4,18 %        |
| <b>TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>                    | <b>3 798</b> | <b>5,94 %</b> | <b>4,93 %</b> |

## f/ Analyse de la dette brute par nature de taux

| (en millions d'euros)       | 2007             |                  | 2006             |                  | 2005             |                  |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                             | Avant couverture | Après couverture | Avant couverture | Après couverture | Avant couverture | Après couverture |
| Endettement à taux fixe     | 4 989            | 3 147            | 6 174            | 4 155            | 3 686            | 1 132            |
| Endettement à taux variable | 59               | 1 901            | 35               | 2 054            | 112              | 2 666            |
| <b>TOTAL</b>                | <b>5 048</b>     | <b>5 048</b>     | <b>6 209</b>     | <b>6 209</b>     | <b>3 798</b>     | <b>3 798</b>     |

## g/ Analyse de la dette brute par monnaie

| (en millions d'euros) | 2007             |                  | 2006             |                  | 2005             |                  |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                       | Avant couverture | Après couverture | Avant couverture | Après couverture | Avant couverture | Après couverture |
| Euro                  | 2 465            | 2 465            | 3 000            | 3 000            | 3 609            | 3 609            |
| Dollar US             | 2 543            | 2 543            | 3 171            | 3 171            | 141              | 141              |
| Autres                | 40               | 40               | 38               | 38               | 48               | 48               |
| <b>TOTAL</b>          | <b>5 048</b>     | <b>5 048</b>     | <b>6 209</b>     | <b>6 209</b>     | <b>3 798</b>     | <b>3 798</b>     |

## h/ Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe des taux d'intérêt obligataire corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. La juste valeur des instruments financiers qui viennent en couverture de la dette est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs selon la même méthode.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 808 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 805 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 6 518 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 6 492 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 141 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 033 millions d'euros.

## i/ Impact de la notation de la dette long terme du Groupe

### Notation de la dette d'Alcatel-Lucent et de Lucent après le regroupement d'entreprises

Au 25 mars 2008, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

| Agence de notation | Dette à long terme | Dette à court terme | Dernière mise à jour de la note | Perspective | Dernière mise à jour de la perspective |
|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------------------|-------------|--|
| Moody's            | Ba3                | Not Prime           | 7 novembre 2007                 | Stable      | 7 novembre 2007                        |
| Standard & Poor's  | BB-                | B                   | 5 décembre 2006                 | Stable      | 13 septembre 2007                      |

Au 25 mars 2008, les notations de Lucent étaient les suivantes :

| Agence de notation | Dette à long terme     | Dette à court terme | Dernière mise à jour de la note | Perspective | Dernière mise à jour de la perspective |
|--------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------|--|
| Moody's            | Note de Groupe retirée | n.a                 | 11 décembre 2006                | n.a         | n.a                                    |
| Standard & Poor's  | BB-                    | B-1                 | 5 décembre 2006                 | Stable      | 13 septembre 2007                      |

Moody's : Le 7 novembre 2007, Moody's a abaissé les notes du groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba2 à Ba3. La note Not-Prime de la dette court terme a été confirmée. La perspective stable a été maintenue. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée de B1 à B2.

En même temps la note de groupe de Lucent a été retirée sur le principe que le management des deux entités serait entièrement intégré dans les mois à venir ce qui conduirait à une rapide convergence des risques de crédit. Les notes des obligations de Lucent ont été relevées à des niveaux compris entre B3 et Ba3. Le 29 mars 2007, la note de la dette senior non garantie de Lucent a été relevée à Ba2, l'alignant ainsi sur celle d'Alcatel-Lucent à cette date. La dette subordonnée de Lucent et les titres préférentiels du Trust ont reçu la note B1.

Standard & Poor's : Le 13 septembre 2007, les perspectives des dettes à long terme d'Alcatel-Lucent, et de Lucent, ont été révisées pour passer de positives à stables. En même temps, la note BB- pour la dette à long terme d'Alcatel-Lucent qui avait été donnée le 5 décembre 2006 a été confirmée. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent et la note B-1 de celle de Lucent, toutes les deux établies le 5 décembre 2006, ont également été confirmées.

Le 4 juin 2007, les notes des obligations senior non garanties 2,875 % Séries A et B de Lucent ont été relevées de B+ à BB- et la note B+ des autres obligations senior non garanties de Lucent a été confirmée. Le 19 mars 2008, la note des autres obligations senior non garanties a été relevée à BB-. Les titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust sont notés B-.

Le 5 décembre 2006, la dette long terme de Lucent a été alignée sur celle d'Alcatel-Lucent à BB-.

### Notation de la dette ex-Alcatel et de Lucent avant le regroupement d'entreprises

Historique récent de la notation de la dette long terme d'Alcatel-Lucent :

| Date             | Moody's |                      | Date             | Standard & Poor's |
|------------------|---------|----------------------|------------------|-------------------|
| 11 décembre 2006 | Ba2     | Perspective stable   | 5 décembre 2006  | BB-               |
| 3 avril 2006     | Ba1     | Sous revue           | 24 mars 2006     | BB                |
| 11 avril 2005    | Ba1     | Perspective Positive | 10 novembre 2004 | BB                |
| 8 septembre 2004 | Ba3     | Perspective Positive | 10 mars 2004     | BB-               |
| 10 mai 2004      | B1      | Perspective Positive | 11 août 2003     | B+                |
| 5 décembre 2003  | B1      | Perspective Stable   | 4 octobre 2002   | B+                |
| 20 novembre 2002 | B1      | Perspective Négative | 12 juillet 2002  | BB+               |

Moody's : le 3 avril 2006, Moody's a placé sous revue pour une éventuelle dégradation sa note Long Terme pour ex-Alcatel (Ba1, Perspective Positive). Ce mouvement a fait suite à la confirmation par ex-Alcatel de la tenue de discussions avec Lucent en vue d'un possible regroupement d'entreprises et a été motivé par les changements stratégiques et opérationnels auxquels un tel regroupement d'entreprises pourrait conduire Alcatel. Les notes elles-mêmes (Ba1 et NP) restèrent inchangées. Le 20 septembre 2006, Moody's informa qu'il prévoyait de conclure sa revue de la notation du groupe lors du regroupement d'entreprises effectif. Les notes des instruments de dette ex-Alcatel devaient être fixées ultérieurement.

Standard & Poor's : le 10 mars 2006, Standard & Poor's a fait passer de Stable à Positive la perspective de sa note Long Terme pour ex-Alcatel (BB). Cependant, le 24 mars 2006, suite à l'annonce faite par ex-Alcatel de ses discussions avec Lucent Technologies pour un possible regroupement d'entreprises entre les deux groupes, Standard & Poor's a placé la note ex-Alcatel sous surveillance négative, considérant que si le projet de regroupement d'entreprises aboutissait, un abaissement de la notation de la dette à long terme pourrait être envisagé du fait de la structure financière du nouvel ensemble. Les notes elles-mêmes (BB et B) restèrent inchangées.

### Historique récent de la notation de la dette long-terme de Lucent

| Date                          | Moody's (Note de Groupe) | Date              | Standard & Poor's  |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| 11 décembre 2006              | Retirée                  | 5 décembre 2006   | BB- <sup>(1)</sup> |
| 16 mai 2005                   | B1                       | 10 mars 2004      | B                  |
| 10 septembre 2004             | B2                       | 11 octobre 2002   | B-                 |
| 1 <sup>er</sup> novembre 2002 | Caa1                     | 13 septembre 2002 | B                  |
| 22 mars 2002                  | B2                       | 12 mars 2002      | B+                 |

(1) Alors que la note de S&P pour la dette long terme de Lucent est BB-, sa note pour la dette long terme senior de Lucent est notée B+.

### Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent et de Lucent au 31 décembre 2007

Les notes à court terme attribuées d'Alcatel-Lucent permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et de Lucent ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

### j/ Accord de crédit bancaire Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Cette ligne a remplacé celle, non tirée, de 1 milliard d'euros qui arrivait à échéance en juin 2009 et qui avait été mise en place le 21 juin 2004. Le 21 mars 2008, la disponibilité de 837 millions d'euros du crédit a été étendue, jusqu'au 5 avril 2013.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels 2007.

## NOTE 27 PROVISIONS

### a/ Solde à la clôture

| (en millions d'euros)           | 2007         | 2006         | 2005         |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Provisions sur affaires         | 557          | 599          | 580          |
| Provisions pour restructuration | 698          | 413          | 417          |
| Provisions pour litiges         | 366          | 419          | 130          |
| Autres provisions               | 945          | 935          | 494          |
| <b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>     | <b>2 566</b> | <b>2 366</b> | <b>1 621</b> |
| (1) dont: part à moins d'un an  | 1 421        | 1 461        | 1 024        |
| part à plus d'un an             | 1 145        | 905          | 597          |

## b/ Évolution au cours de l'exercice 2007

| (en millions d'euros)   | 31/12/2006   | Dotations      | Utilisation    | Reprise      | Variation de périmètre | Autres   | 31/12/2007     |
|---|--------------|----------------|----------------|--------------|------------------------|----------|----------------|
| Provisions sur affaires <sup>(1)</sup>  | 599          | 500            | (370)          | (145)        | 6                      | (33)     | 557            |
| Provision pour restructurations   | 413          | 820            | (530)          | (5)          | -                      | -        | 698            |
| Provisions pour litiges   | 419          | 41             | (24)           | (10)         | -                      | (60)     | 366            |
| Autres provisions   | 935          | 142            | (147)          | (83)         | -                      | 98       | 945            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 366</b> | <b>1 503</b>   | <b>(1 071)</b> | <b>(243)</b> | <b>6</b>               | <b>5</b> | <b>2 566</b>   |
| Impact résultat :   |              |                |                |              |                        |          |                |
| - résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés consolidées |              | (642)          |                | 213          |                        |          | (429)          |
| - coûts de restructuration  |              | (814)          |                | 5            |                        |          | (809)          |
| - autres produits et charges financiers   |              | (18)           |                | 2            |                        |          | (16)           |
| - impôt   |              | (6)            |                | 23           |                        |          | 17             |
| - résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de titres consolidés  |              | (23)           |                | -            |                        |          | (23)           |
| <b>TOTAL</b>  |              | <b>(1 503)</b> |                | <b>243</b>   |                        |          | <b>(1 260)</b> |

(1) Ne comprend pas les provisions pour affaires sur contrats de construction en cours désormais comptabilisées dans les montants dus aux/par les clients sur contrats de construction (voir note 18).

Au 31 décembre 2007, des passifs éventuels existent au titre de contentieux fiscaux en cours. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourraient résulter d'une évolution défavorable de certains de ces contentieux. Le Groupe est néanmoins confiant sur l'évolution des procédures en cours.

## c/ Provision pour restructuration

| (en millions d'euros)                                     | 2007       | 2006       | 2005       |
|---|------------|------------|------------|
| <b>Provision début de l'exercice</b>                      | <b>413</b> | <b>417</b> | <b>692</b> |
| Dépenses de la période                                    | (530)      | (263)      | (414)      |
| Impact sur le résultat de la période <sup>(1)</sup>       | 815        | 243        | 132        |
| Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées | -          | 34         | (7)        |
| Écarts de conversion et autres mouvements                 | -          | (18)       | 14         |
| <b>PROVISION FIN DE L'EXERCICE</b>                        | <b>698</b> | <b>413</b> | <b>417</b> |

(1) Le coût total des restructurations s'élève à 856 millions d'euros pour 2007 (voir d/ ci-dessous) se décomposant en une dotation de 186 millions d'euros de coûts, de 47 millions d'euros de dépréciation d'actifs et de 623 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements de plans antérieurs. Par ailleurs, une charge financière a été enregistrée en autres produits et charges financiers de 6 millions d'euros pour 2007, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions.

Le coût total des restructurations s'élève à 707 millions d'euros pour 2006 (voir d/ ci-dessous), 137 millions d'euros de coûts et 470 millions d'euros de dépréciation d'actifs relatifs à l'abandon de certaines lignes de produits (voir note 3 sur la transaction Nortel) et 100 millions d'euros de nouveaux plans ou ajustements de plans antérieurs, ainsi que 6 millions d'euros comptabilisés en autre résultat financier pour l'effet de désactualisation des provisions.

Pour 2005, le coût total des restructurations s'élève à 79 millions d'euros dont 90 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements de plans antérieurs et une reprise de dépréciation d'actifs de 11 millions d'euros. De nouveaux plans représentant 32 millions d'euros ont été comptabilisés en résultat net des activités abandonnées. Par ailleurs, une charge financière de 11 millions d'euros a été comptabilisée en autres produits et charges financiers, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions.

## d/ Coûts de restructuration

| (en millions d'euros)                                   | 2007         | 2006         | 2005        |
|---|--------------|--------------|-------------|
| Coûts sociaux   | (623)        | (100)        | (101)       |
| Dépréciations et mises au rebut d'actifs <sup>(1)</sup> | (47)         | (470)        | 11          |
| Autres coûts monétaires                                 | (186)        | (137)        | 11          |
| <b>TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION</b>                   | <b>(856)</b> | <b>(707)</b> | <b>(79)</b> |

(1) Pour 2006, concerne principalement l'abandon de certaines lignes de produits consécutives au regroupement avec Lucent et à l'acquisition des technologies UMTS de Nortel. (voir notes 3 et 13).

## NOTE 28 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de contrepartie. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les dettes émises par le Groupe sont en euros et en dollars. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées à taux fixe.

Les contrats commerciaux entrés en vigueur ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme tandis que les offres

commerciales dont l'issue est encore inconnue sont couvertes par des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime que le risque de crédit sur les clients est limité et qu'il n'y a pas de risque de concentration de crédit important.

### A - RISQUE DE TAUX

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2007 ont pour objet de réduire le coût de la dette et de couvrir le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, les dérivés de taux en vie présentent les caractéristiques suivantes :

### a/ Dérivés de taux en vie au 31 décembre

#### Analyse par nature et échéance

| (en millions d'euros)                  | 2007                             |           |         |          |                  | 2006      |                  | 2005       |                  |
|--|----------------------------------|-----------|---------|----------|------------------|-----------|------------------|------------|------------------|
|  | Montants notionnels des contrats |           |         | Total    | Valeur de marché | Total     | Valeur de marché | Total      | Valeur de marché |
|  | < 1 an                           | 1 à 5 ans | > 5 ans |          |                  |           |                  |            |                  |
| Swap de taux                           |                                  |           |         |          |                  |           |                  |            |                  |
| - Payeur fixe                          | 1 780                            | 9 248     | 123     | 11 151   | (174)            | 7 942     | (25)             | 5 609      | (10)             |
| - Payeur variable                      | 2 027                            | 10 545    | 532     | 13 104   | 178              | 10 177    | 54               | 8 124      | 118              |
| Caps                                   |                                  |           |         |          |                  |           |                  |            |                  |
| - Achats                               | 68                               | -         | -       | 68       | 0                | 1 515     | 3                | 2 546      | 12               |
| - Ventes                               | 68                               | -         | -       | 68       | 0                | 1 515     | (3)              | 2 419      | (12)             |
| Options sur swaps de taux Libor U.S.\$ |                                  |           |         |          |                  |           |                  |            |                  |
| - Achats                               | -                                | -         | -       | -        | -                | -         | -                | 212        | 2                |
| - Ventes                               | -                                | -         | -       | -        | -                | -         | -                | 212        | (2)              |
| <b>TOTAL VALEUR DE MARCHÉ</b>          |                                  |           |         | <b>4</b> |                  | <b>29</b> |                  | <b>108</b> |                  |

## Analyse par catégorie comptable

| <i>(en millions d'euros)</i>            | Valeur de marché |           |            |
|---|------------------|-----------|------------|
|   | 2007             | 2006      | 2005       |
| Couvertures de juste valeur             | 3                | 26        | 78         |
| Couvertures des flux de trésorerie      | -                | -         | -          |
| Instruments non qualifiés de couverture | 1                | 3         | 30         |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>4</b>         | <b>29</b> | <b>108</b> |

### b/ Sensibilité au taux d'intérêt

#### **Sensibilité au taux d'intérêt en terme de charge financière**

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux passifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, augmenterait la charge financière de 19 millions d'euros en 2007 (62 millions d'euros en 2006 et 38 millions d'euros en 2005).

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux actifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 47 millions d'euros en 2007 (66 millions d'euros en 2006 et 52 millions d'euros en 2005).

Les actifs financiers sont pour la plupart à court terme, mais on suppose qu'ils sont réinvestis en actifs de même nature.

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux valeurs mobilières de placement dont l'impact est comptabilisé en capitaux propres après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait les capitaux propres de 8 millions d'euros.

#### **Sensibilité au taux d'intérêt en terme de Mark-to-market**

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur aurait un effet négatif de 32 millions d'euros en 2007 (46 millions d'euros en 2006 contre 77 millions d'euros en 2005).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette couverte dans le cadre d'une couverture de juste valeur aurait le même effet positif de 32 millions d'euros en 2007 (46 millions d'euros en 2006 contre 77 millions d'euros en 2005).

L'impact en terme de résultat serait donc nul.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux non qualifiés de comptabilité de couverture n'aurait pas d'impact significatif sur le compte de résultat.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette financière après prise en compte des instruments de couverture, aurait un effet positif sur sa valeur de marché de 209 millions d'euros en 2007 (451 millions d'euros en 2006 et 53 millions d'euros en 2005).

Mais cet impact ne serait pas comptabilisé, car la dette n'est réévaluée à sa juste valeur que si elle est couverte, donc il n'y aurait pas d'impact en résultat, ni en capitaux propres.

| (en millions d'euros)                                  | 2007             |                |  |   | 2006             |                |  |   | 2005             |                |  |   |
|--|------------------|----------------|--|---|------------------|----------------|--|---|------------------|----------------|--|---|
|  | Valeur comptable | Juste valeur   | Variation de la juste valeur si le taux perd 1 % | Variation de la juste valeur si le taux prend 1 % | Valeur comptable | Juste valeur   | Variation de la juste valeur si le taux perd 1 % | Variation de la juste valeur si le taux prend 1 % | Valeur comptable | Juste valeur   | Variation de la juste valeur si le taux perd 1 % | Variation de la juste valeur si le taux prend 1 % |
| <b>Actifs</b>  |                  |                |  |   |                  |                |  |   |                  |                |  |   |
| Valeurs mobilières de placement                        | 894              | 894            | 10   | (10)  | 1 942            | 1 942          | 10   | (11)  | 641              | 641            | -  | -   |
| Trésorerie   | 4 377            | 4 377          | -  | -   | 4 749            | 4 749          | -  | -   | 4 509            | 4 509          | -  | -   |
| <b>Sous-total</b>                                      | <b>5 271</b>     | <b>5 271</b>   | <b>10</b>  | <b>(10)</b>                                       | <b>6 691</b>     | <b>6 691</b>   | <b>10</b>  | <b>(11)</b>                                       | <b>5 150</b>     | <b>5 150</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>  |
| <b>Passifs</b>   |                  |                |  |   |                  |                |  |   |                  |                |  |   |
| Obligations convertibles                               | (2 273)          | (2 104)        | (136)  | 123   | (2 682)          | (2 834)        | (314)  | 273   | (901)            | (1 099)        | (56)   | 53  |
| Obligations non convertibles                           | (2 381)          | (2 310)        | (134)  | 118   | (2 672)          | (2 828)        | (256)  | 221   | (1 960)          | (2 104)        | (82)   | 77  |
| Autres dettes financières                              | (394)            | (394)          | -  | -   | (855)            | (856)          | (1)  | 1   | (937)            | (938)          | -  | -   |
| <b>Sous-total</b>                                      | <b>(5 048)</b>   | <b>(4 808)</b> | <b>(270)</b>                                     | <b>241</b>  | <b>(6 209)</b>   | <b>(6 518)</b> | <b>(571)</b>                                     | <b>495</b>  | <b>(3 798)</b>   | <b>(4 141)</b> | <b>(138)</b>                                     | <b>130</b>  |
| Dérivé de taux d'intérêt                               | 3                | 3              | 34   | (32)  | 26               | 26             | 49   | (46)  | 107              | 108            | 82   | (77)  |
| Prêts aux membres de coentreprises – actifs financiers | 45               | 45             | -  | -   | -                | -              | -  | -   | -                | -              | -  | -   |
| <b>TRÉSORERIE (DETTE FINANCIÈRE NETTE)</b>             | <b>271</b>       | <b>511</b>     | <b>(226)</b>                                     | <b>199</b>  | <b>508</b>       | <b>199</b>     | <b>(512)</b>                                     | <b>438</b>  | <b>1 459</b>     | <b>1 117</b>   | <b>(56)</b>                                      | <b>53</b>   |

## B - RISQUE DE CHANGE

### a/ Dérivés de change en vie au 31 décembre

#### Analyse par nature et par monnaie étrangère

| (en millions d'euros)                      | 2007         |                |              |              |                  | 2006         |                  | 2005         |                  |
|--|--------------|----------------|--------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|
|  | Dollar US    | Livre sterling | Autres       | Total        | Valeur de marché | Total        | Valeur de marché | Total        | Valeur de marché |
| <b>Achats/Prêts de monnaies étrangères</b> |              |                |              |              |                  |              |                  |              |                  |
| Contrats à terme                           | 1 772        | 302            | 661          | 2 735        | (52)             | 1 604        | (18)             | 1 785        | 31               |
| Swaps cambistes à court terme              | 336          | 70             | 94           | 500          | (5)              | -            | -                | 589          | 4                |
| Swap de devises                            | -            | -              | -            | -            | -                | 1 063        | (19)             | -            | -                |
| Options de change :                        |              |                |              |              |                  |              |                  |              |                  |
| - Achat de call                            | 107          | 235            | 1 355        | 1 697        | 29               | 1 120        | 5                | 590          | 18               |
| - Vente de put                             | 105          | 75             | 2 901        | 3 081        | (34)             | 3 339        | (35)             | 1 387        | (19)             |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 320</b> | <b>682</b>     | <b>5 011</b> | <b>8 013</b> | <b>(62)</b>      | <b>7 126</b> | <b>(67)</b>      | <b>4 351</b> | <b>34</b>        |

| (en millions d'euros)                         | 2007         |                |              |              |                  | 2006         |                  | 2005         |                  |
|---|--------------|----------------|--------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|
|   | Dollar US    | Livre sterling | Autres       | Total        | Valeur de marché | Total        | Valeur de marché | Total        | Valeur de marché |
| <b>Ventes/Emprunts de monnaies étrangères</b> |              |                |              |              |                  |              |                  |              |                  |
| Contrats à terme                              | 1 883        | 210            | 373          | 2 466        | 74               | 2 644        | 30               | 2 107        | (58)             |
| Swaps cambistes à court terme                 | 593          | 79             | 243          | 915          | 15               | 1 283        | 20               | 1 385        | (16)             |
| Swap de devises                               | -            | -              | -            | -            | -                | -            | -                | -            | -                |
| Options de change :                           |              |                |              |              |                  |              |                  |              |                  |
| - Vente de call                               | 98           | 76             | 1 379        | 1 553        | (23)             | 911          | (4)              | 414          | (15)             |
| - Achat de put                                | 762          | 91             | 3 017        | 3 870        | 71               | 4 223        | 52               | 1 774        | 26               |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>3 336</b> | <b>456</b>     | <b>5 012</b> | <b>8 804</b> | <b>137</b>       | <b>9 061</b> | <b>98</b>        | <b>5 680</b> | <b>(63)</b>      |
| <b>TOTAL VALEUR DE MARCHÉ</b>                 |              |                |              |              | <b>75</b>        |              | <b>31</b>        |              | <b>(29)</b>      |



### Analyse par nature et par échéance

(en millions d'euros)

| Achats/Prêts                | Échéance          |              |                 | Total        |
|-----------------------------|-------------------|--------------|-----------------|--------------|
|                             | Inférieur à un an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |              |
| Contrats à terme            | 2 733             | 2            | -               | 2 735        |
| Swaps cambistes court terme | 500               | -            | -               | 500          |
| Swap de devises             | -                 | -            | -               | -            |
| Options de change :         | -                 | -            | -               | -            |
| - Achat de call             | 1 697             | -            | -               | 1 697        |
| - Vente de put              | 2 017             | 1 064        | -               | 3 081        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>6 947</b>      | <b>1 066</b> | <b>-</b>        | <b>8 013</b> |

(en millions d'euros)

| Ventes/Emprunts             | Échéance          |              |                 | Total        |
|-----------------------------|-------------------|--------------|-----------------|--------------|
|                             | Inférieur à un an | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |              |
| Contrats à terme            | 2 381             | 85           | -               | 2 466        |
| Swaps cambistes court terme | 915               | -            | -               | 915          |
| Swap de devises             | -                 | -            | -               | -            |
| Options de change :         | -                 | -            | -               | -            |
| - Vente de call             | 1 553             | -            | -               | 1 553        |
| - Achat de put              | 2 733             | 1 137        | -               | 3 870        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>7 582</b>      | <b>1 222</b> | <b>0</b>        | <b>8 804</b> |

### Analyse par catégorie comptable

(en millions d'euros)

|   | Valeur de marché |           |             |
|---|------------------|-----------|-------------|
|   | 2007             | 2006      | 2005        |
| Couvertures de juste valeur             | 34               | 18        | (37)        |
| Couvertures des flux de trésorerie      | (10)             | 3         | (3)         |
| Instruments non qualifiés de couverture | 51               | 10        | 11          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>75</b>        | <b>31</b> | <b>(29)</b> |

### b/ Sensibilité au taux de change

Les couples de devises les plus utilisées dans le Groupe sont le U.S.\$ contre EUR, le GBP contre U.S.\$ et le U.S.\$ contre CNY. On calcule la sensibilité en faisant varier le U.S.\$ de + ou - 6 % contre les autres devises.

Une hausse de 6 % des cours de change des devises étrangères vis-à-vis de l'euro, appliquée aux instruments dérivés de change aurait un impact négatif de 50 millions d'euros en 2007 (contre 92 millions en 2006 et 120 millions en 2005). Cet impact affecterait le résultat seulement pour les dérivés de change non qualifiés de couverture.

Pour les dérivés de change qualifiés de couvertures de juste valeur, une hausse de 6 % des cours de change aurait un effet négatif de 37 millions d'euros en 2007 (contre 73 millions en 2006 et 98 millions en 2005). Mais cet effet négatif serait compensé par l'impact de sens opposé sur la réévaluation des sous-jacents. L'impact en terme de résultat serait donc nul.

Pour les dérivés de change qualifiés de Couvertures des flux de trésorerie, la hausse de 6 % des cours de change aurait un impact positif de 17 millions d'euros sur les capitaux propres en 2007 (contre un impact positif de 3 millions en 2006 et un impact négatif de 4 millions en 2005).

(en millions d'euros)

|  | 2007         |   |  | 2006         |   |  | 2005         |   |  |
|--|--------------|---|--|--------------|---|--|--------------|---|--|
|  | Juste valeur | Variation de la juste valeur si le USD perd 6 % | Variation de la juste valeur si le USD prend 6 % | Juste valeur | Variation de la juste valeur si le USD perd 6 % | Variation de la juste valeur si le USD prend 6 % | Juste valeur | Variation de la juste valeur si le USD perd 6 % | Variation de la juste valeur si le USD prend 6 % |
| <b>Dérivés de change en vie</b>                    |              |   |  |              |   |  |              |   |  |
| Couvertures de juste valeur                        | 34           | 37  | (37)   | 18           | 76  | (73)   | (37)         | 101   | (98)   |
| Couvertures des flux de trésorerie                 | (10)         | (16)  | 17   | 3            | (4)   | 3  | (3)          | 2   | (4)  |
| Dérivés non qualifiés de couverture                | 51           | 47  | (30)   | 10           | 36  | (22)   | 11           | 27  | (18)   |
| <b>TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE EN VIE</b>              | <b>75</b>    | <b>68</b>                                       | <b>(50)</b>                                      | <b>31</b>    | <b>108</b>                                      | <b>(92)</b>                                      | <b>(29)</b>  | <b>130</b>                                      | <b>(120)</b>                                     |
| Impact des dérivés en vie en résultat financier    | 10           | 8   | (7)  | (1)          | 14  | (13)   | 2            | 7   | (7)  |
| Impact des dérivés en vie en résultat opérationnel | 41           | 39  | (23)   | 11           | 22  | (9)  | 9            | 20  | (11)   |
| Impact des dérivés en vie en capitaux propres      | (10)         | (16)  | 17   | 3            | (4)   | 3  | (3)          | 2   | (4)  |

**c/ Recyclage en résultats de l'impact en capitaux propres des couvertures de flux futurs**

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Montants</b> |
|--|-----------------|
| <b>COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2004</b> | <b>0</b>        |
| Variation valeur de marché   | 2               |
| Recyclage capitaux propres en résultat                                     | -               |
| <b>COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2005</b> | <b>2</b>        |
| Variation valeur de marché <sup>(1)</sup>                                  | (5)             |
| Recyclage capitaux propres en résultat <sup>(1)</sup>                      | (2)             |
| <b>COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2006</b> | <b>(5)</b>      |
| Variation valeur de marché   | (7)             |
| Recyclage capitaux propres en résultat <sup>(1)</sup>                      | 2               |
| <b>COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007</b> | <b>(10)</b>     |

(1) Les montants reconnus directement en capitaux propres indiqués dans ce tableau sont différents de ceux indiqués dans l'état consolidé des profits et pertes comptabilisés en page 5 du fait de l'impact des activités non poursuivies, qui sont exclus du présent tableau.

Les variations de justes valeurs des couvertures de flux futurs comptabilisées en capitaux propres au 31/12/07 devront être recyclés en résultat pour (11) millions d'euros en 2008 et pour 1 million d'euros en 2009.

**C - RISQUE SUR ACTIONS**

Alcatel-Lucent et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel-Lucent, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées.

**D - RISQUE DE CRÉDIT**

**a/ Exposition maximale au risque de crédit**

Le Groupe considère que son exposition est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                   | <b>2007</b>  | <b>2006</b>  | <b>2005</b>  |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Créances clients et comptes rattachés                          | 4 163        | 3 877        | 3 420        |
| Valeurs mobilières de placement                                | 894          | 1 942        | 640          |
| Autres actifs financiers                                       | 704          | 803          | 306          |
| Instruments financiers dérivés de change actif <sup>(1)</sup>  | 203          | 101          | 105          |
| Instruments financiers dérivés de taux actif <sup>(1)</sup>    | 217          | 116          | 180          |
| Autres actifs <sup>(1)</sup>                                   | 1 086        | 992          | 1 010        |
| Garanties financières et engagements hors bilan <sup>(2)</sup> | 547          | 639          | 736          |
| <b>EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT</b>                 | <b>7 814</b> | <b>8 470</b> | <b>6 397</b> |

(1) Voir Note 21.

(2) Voir Note 31.

**b/ Concentration du risque de crédit**

En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime qu'il n'y a pas concentration de risque de crédit important. Le risque de crédit sur les 5 premiers clients ne dépasse pas 20 % des créances clients.

**c/ Actifs financiers en souffrance et non dépréciés**

| <i>(En millions d'euros)</i>          | Montants comptabilisés au 31/12/2007 | Dont montants ni en souffrance ni dépréciés | Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture |               |                  |           | Total      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|---|---------------|------------------|-----------|------------|
|                                       |                                      |   | < à 1 mois  | De 1 à 6 mois | De 6 mois à 1 an | > 1 an    |            |
| Créances clients et comptes rattachés |                                      |   |   |               |                  |           |            |
| Créances portant intérêts             | 263                                  | 263   | -   | -             | -                | -         | -          |
| Créances commerciales                 | 4 087                                | 3 324                                       | 205   | 223           | 94               | 54        | 576        |
| <b>Total – Brut</b>                   | <b>4 350</b>                         | <b>3 587</b>                                | <b>205</b>  | <b>223</b>    | <b>94</b>        | <b>54</b> | <b>576</b> |
| Dépréciation                          | (187)                                |   |   |               |                  |           |            |
| <b>TOTAL – NET</b>                    | <b>4 163</b>                         |   |   |               |                  |           |            |

| (en millions d'euros)                        | Montants comptabilisés au 31/12/2006 | Dont montants ni en souffrance ni dépréciés | Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture |               |                  |          | Total      |
|--|--------------------------------------|---|---|---------------|------------------|----------|------------|
|  |                                      |   | < à 1 mois  | De 1 à 6 mois | De 6 mois à 1 an | > 1 an   |            |
| <b>Créances clients et comptes rattachés</b> |                                      |   |   |               |                  |          |            |
| Créances portant intérêts                    | 296                                  | 296   | -   | -             | -                | -        | -          |
| Créances commerciales                        | 3 773                                | 3 079                                       | 122   | 263           | 122              | 7        | 514        |
| <b>Total – Brut</b>                          | <b>4 069</b>                         | <b>3 375</b>                                | <b>122</b>  | <b>263</b>    | <b>122</b>       | <b>7</b> | <b>514</b> |
| Dépréciation                                 | (192)                                |   |   |               |                  |          |            |
| <b>TOTAL – NET</b>                           | <b>3 877</b>                         |   |   |               |                  |          |            |

| (en millions d'euros)                        | Montants comptabilisés au 31/12/2005 | Dont montants ni en souffrance ni dépréciés | Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture |               |                  |          | Total      |
|--|--------------------------------------|---|---|---------------|------------------|----------|------------|
|  |                                      |   | < à 1 mois  | De 1 à 6 mois | De 6 mois à 1 an | > 1 an   |            |
| <b>Créances clients et comptes rattachés</b> |                                      |   |   |               |                  |          |            |
| Créances portant intérêts                    | 138                                  | 138   | -   | -             | -                | -        | -          |
| Créances commerciales                        | 3 510                                | 2 879                                       | 150   | 142           | 111              | -        | 403        |
| <b>Total – Brut</b>                          | <b>3 648</b>                         | <b>3 017</b>                                | <b>150</b>  | <b>142</b>    | <b>111</b>       | <b>-</b> | <b>403</b> |
| Dépréciation                                 | (228)                                |   |   |               |                  |          |            |
| <b>TOTAL – NET</b>                           | <b>3 420</b>                         |   |   |               |                  |          |            |

Les autres actifs financiers en souffrance et non dépréciés ne sont pas significatifs.

#### d/ Variation des provisions sur créances clients

| (en millions d'euros)   | Dépréciation |
|-------------------------|--------------|
| Provision au 31/12/2004 | (284)        |
| Impact résultat net     | 19           |
| Annulation de créances  | 47           |
| Effet change            | (19)         |
| Autres variations       | 9            |
| Provision au 31/12/2005 | (228)        |
| Impact résultat net     | (18)         |
| Annulation de créances  | 25           |
| Effet change            | 7            |
| Autres variations       | 22           |
| Provision au 31/12/2006 | (192)        |
| Impact résultat net     | (3)          |
| Annulation de créances  | 38           |
| Effet change            | 4            |
| Autres variations       | (34)         |
| Provision au 31/12/2007 | (187)        |

#### e/ Risque de crédit sur les dérivés

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Ce risque de crédit est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. L'exposition par rapport à chaque contrepartie est calculée en prenant en compte la nature et la durée des transactions ainsi que la volatilité et la juste valeur des instruments financiers dérivés.

### E - RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### a/ Risque de liquidité sur la dette financière

Voir note 31 : Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan.

#### b/ Risque de liquidité sur les dérivés de change

Le mark-to-market des dérivés de change (voir partie B, paragraphe a/ Dérivés de change en vie au 31 décembre) est une bonne indication du risque de liquidité.

Les montants à l'actif et au passif figurent dans la note 21 (autres actifs et passifs).

#### c/ Risque de liquidité sur les garanties et engagements hors bilan

Voir note 31 : Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan.

## NOTE 29 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

| <i>(en millions d'euros)</i>   | <b>2007</b>  | <b>2006</b> | <b>2005</b>  |
|--|--------------|-------------|--------------|
| Avances et acomptes reçus pour les travaux des contrats de construction <sup>(1)</sup> | 403          | 332         | 704          |
| Avances et acomptes reçus hors travaux des contrats de construction                    | 668          | 656         | 440          |
| <b>Avances et acomptes reçus</b>   | <b>1 071</b> | <b>988</b>  | <b>1 144</b> |
| dont :   |              |             |              |
| - part à moins d'un an   | 1 025        | 846         | 961          |
| - part à plus d'un an  | 46           | 142         | 183          |

(1) Y compris les montants reportés dans le bilan sur les lignes « montants dus par/dus aux clients pour les travaux des contrats de construction » (224 millions pour 2007 et 210 millions pour 2006).

## NOTE 30 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>Q4 2007</b> | <b>2007</b>    | <b>2006</b>  | <b>2005</b> |
|---|----------------|----------------|--------------|-------------|
| <b>Résultat net – part du Groupe</b>  | <b>(2 579)</b> | <b>(3 518)</b> | <b>(106)</b> | <b>922</b>  |
| <b>Intérêts minoritaires</b>  | <b>28</b>      | <b>41</b>      | <b>45</b>    | <b>41</b>   |
| Ajustements :   |                |                |              |             |
| - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles                                     | 361            | 1 456          | 631          | 520         |
| <i>Dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>                                    | <i>69</i>      | <i>261</i>     | <i>277</i>   | <i>233</i>  |
| - Perte de valeur sur actifs  | 2 522          | 2 944          | 141          | -           |
| - Amendement de régime d'avantages postérieures à l'emploi  | 5              | (258)          | -            | -           |
| - Provisions pour pensions et départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, nettes | (204)          | (679)          | (122)        | (43)        |
| - Provisions, autres pertes de valeurs et variations de justes valeurs                                | (185)          | 641            | 516          | (475)       |
| - Plus ou moins values sur cessions d'actifs  | (97)           | (129)          | (134)        | (310)       |
| - Quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus                | (26)           | (66)           | (8)          | 29          |
| - Résultat des activités abandonnées  | 37             | (610)          | (158)        | (108)       |
| - Coût de financement   | 45             | 173            | 98           | 93          |
| - Rémunérations payées d'actions  | 24             | 102            | 63           | 67          |
| - Impôts et réduction de goodwill associée  | 285            | 316            | (37)         | 146         |
| <b>Sous-total ajustements</b>   | <b>2 767</b>   | <b>3 890</b>   | <b>990</b>   | <b>(81)</b> |
| <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>   | <b>216</b>     | <b>413</b>     | <b>929</b>   | <b>882</b>  |

**NOTE 31 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**a/ Obligations contractuelles**

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 31 décembre 2007. Les montants indiqués au

titre de la dette financière et des contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan du Groupe.

(en millions d'euros)

| Obligations fermes d'effectuer des paiements             | À moins d'un an | 2009-2010    | 2011-2012    | Échéance          | Total         |
|--|-----------------|--------------|--------------|-------------------|---------------|
|  |                 |              |              | 2013 et suivantes |               |
| Dettes financières hors crédit-bail                      | 483             | 1 134        | 959          | 2 472             | 5 048         |
| Crédit-bail  | -               | -            | -            | -                 | -             |
| Composante capitaux propres des obligations convertibles | -               | 205          | 81           | 385               | 671           |
| <b>Sous-total – Comptabilisé au bilan</b>                | <b>483</b>      | <b>1 339</b> | <b>1 040</b> | <b>2 857</b>      | <b>5 719</b>  |
| Frais financiers sur la dette financière <sup>(1)</sup>  | 231             | 481          | 353          | 1 500             | 2 565         |
| Contrats de location simple                              | 242             | 361          | 331          | 374               | 1 308         |
| Commandes d'immobilisations                              | 63              | -            | -            | -                 | 63            |
| Obligations fermes d'achat <sup>(2)</sup>                | 398             | 110          | 2            | -                 | 510           |
| <b>Sous-total – Engagements</b>                          | <b>934</b>      | <b>952</b>   | <b>686</b>   | <b>1 874</b>      | <b>4 446</b>  |
| <b>TOTAL – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</b>                | <b>1 417</b>    | <b>2 291</b> | <b>1 726</b> | <b>4 731</b>      | <b>10 165</b> |

(1) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la note 24. Si toutes les dettes existantes au 31 décembre 2007 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement représenteraient environ 397 millions d'euros (dont 29 millions d'euros à payer en 2010-2011 et le reste en 2012 et lors des années suivantes).

(2) Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

**b/ Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan du groupe Alcatel concernent essentiellement les engagements suivants :

- engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés pour leur montant (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers...);
- engagement au titre du plafond de tirage maximum intra journalier des filiales du Groupe à l'égard des banques assurant la centralisation de trésorerie (cash pooling);

- garanties accordées dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créances (cf. ci-après).

Alcatel-Lucent n'utilise pas de sociétés *ad hoc* pour déconsolider ses risques.

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

|  | 2007         | 2006         | 2005         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe     | 1 172        | 1 454        | 2 034        |
| Effets escomptés non échus et assimilés                  | 3            | 8            | -            |
| Autres engagements                                       | 797          | 782          | 624          |
| <b>Sous-total – Engagements conditionnels</b>            | <b>1 972</b> | <b>2 244</b> | <b>2 658</b> |
| Sûretés et autres garanties sur la dette <sup>(1)</sup>  | 25           | 60           | 97           |
| Garanties sur le cash pooling                            | 522          | 579          | 639          |
| <b>TOTAL – HORS ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>                | <b>2 519</b> | <b>2 883</b> | <b>3 394</b> |
| Engagements sur les activités abandonnées <sup>(2)</sup> | 54           | 794          | -            |
| <b>TOTAL – Y COMPRIS ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>           | <b>2 573</b> | <b>3 677</b> | <b>3 394</b> |

(1) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.

(2) Il s'agit des engagements concernant les activités vendues ou apportées à Thales en 2007. Les engagements qui étaient encore en cours de transfert à Thales au 31 décembre 2007, sont contre-garantis par Thales (Thales a accepté d'indemniser Alcatel-Lucent au titre des paiements que toute entité d'Alcatel-Lucent est amenée à faire conformément aux garanties relatives aux activités cédées ou apportées à Thales).

## Engagements conditionnels donnés au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

| Engagements conditionnels                                | Échéance        |              |              |                 | Total        |
|--|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
|  | À moins d'un an | De 1 à 3 ans | De 4 à 5 ans | À plus de 5 ans |              |
| Engagements s/contrats du Groupe <sup>(1)</sup>          | 732             | 104          | 19           | 97              | 952          |
| Engagements s/contrats hors groupe                       | 133             | 65           | 7            | 15              | 220          |
| Effets escomptés non échus et assimilés                  | 3               | -            | -            | -               | 3            |
| Autres engagements                                       | 215             | 434          | 42           | 106             | 797          |
| Engagements sur les activités abandonnées <sup>(2)</sup> | 54              | -            | -            | -               | 54           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 137</b>    | <b>603</b>   | <b>68</b>    | <b>218</b>      | <b>2 026</b> |
| <b>Contre-garanties reçues</b>                           | <b>137</b>      | <b>49</b>    | <b>49</b>    | <b>73</b>       | <b>308</b>   |
|  |                 |              |              |                 | <b>215</b>   |

(1) Dont provisionnés

(2) Il s'agit des engagements concernant les activités vendues ou apportées à Thales en 2007. Les engagements qui étaient encore en cours de transfert à Thales au 31 décembre 2007, sont contre-garantis par Thales (Thales a accepté d'indemniser Alcatel-Lucent au titre des paiements que toute entité d'Alcatel-Lucent est amenée à faire conformément aux garanties relatives aux activités cédées ou apportées à Thales).

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues, dont le montant est indiqué sur une ligne spécifique.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de régimes postérieurs à l'emploi et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus, ceux-ci étant pris en compte dans les provisions. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 34.

Les garanties données sur des contrats de construction du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données par l'intermédiaire d'institutions financières aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau « Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels – sûretés réelles » de la présente note). Alcatel-Lucent, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat ne seraient pas respectés par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (voir note 27) ou les provisions sur travaux en cours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne « (1) dont provisionnés ».

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Enfin, les garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients dans le cadre des contrats commerciaux font, pour la majeure partie d'entre elles, l'objet d'assurances. L'évaluation du risque qui y est relatif doit tenir compte de l'indemnité qui sera reçue en cas de sinistre.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du co-contractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2007 à 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Alcatel-Lucent accorde des licences à ses clients de logiciels ainsi que des droits d'utilisation de propriétés intellectuelles qui peuvent donner lieu à indemnisation des bénéficiaires au titre de tout dommage réclamé par des tiers du fait d'infractions aux droits de propriété intellectuelle (brevets, marques et autres). Alcatel-Lucent n'est pas en mesure de déterminer le montant maximum potentiel de telles indemnisations car Alcatel-Lucent ne dispose pas d'informations suffisantes en ce qui concerne la nature et le périmètre de ces réclamations avant leur occurrence.

Alcatel-Lucent indemnise les membres de son conseil d'administration ainsi que certains de ses directeurs actuels et passés contre les réclamations de tiers alléguant le non respect des droits et devoirs attachés à leurs fonctions. Certains des coûts encourus au titre de ces indemnisations pourraient être couverts par des assurances. Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable les montants qui pourraient devoir être payés au titre de ces engagements, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas plafonnés, du fait de leur nature conditionnelle et des faits et circonstances propres à chacun des cas concernés. Dans le passé les montants payés par Alcatel-Lucent au titre de tels engagements n'ont pas eu d'effets significatifs sur l'activité, la position financière, les résultats et les flux de trésorerie liés aux opérations du Groupe.

## Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels – sûretés réelles au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

| Garanties données sur dette et avances reçues          | Échéance        |              |              |                 | Total     | Total du poste de bilan | % du poste de bilan |
|--|-----------------|--------------|--------------|-----------------|-----------|-------------------------|---------------------|
|  | À moins d'un an | De 1 à 3 ans | De 4 à 5 ans | À plus de 5 ans |           |                         |                     |
| Sûretés réelles accordées                              | -               | -            | -            | 4               | 4         |                         |                     |
| Autres garanties données                               | 2               | 4            | 6            | 9               | 21        |                         |                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2</b>        | <b>4</b>     | <b>6</b>     | <b>13</b>       | <b>25</b> |                         |                     |
| Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie : |                 |              |              |                 |           |                         |                     |
| - immobilisations incorporelles                        | -               | -            | -            | -               | -         | 4 230                   | -                   |
| - immobilisations corporelles                          | -               | -            | -            | -               | -         | 1 428                   | -                   |
| - immobilisations financières                          | -               | -            | -            | 4               | 4         | 704                     | 0,57 %              |
| - stocks   | -               | -            | -            | -               | -         | 2 235                   | -                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-</b>        | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>4</b>        | <b>4</b>  | <b>8 597</b>            | <b>0,05 %</b>       |

### Garantie sur le cash pooling

Il existe par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales. Cette garantie s'élevait au 31 décembre 2007 à 0,5 milliard d'euros (0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2006 et 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005).

### Engagements spécifiques à ex-Alcatel

#### Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, ex-Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Cette créance était maintenue au bilan consolidé jusqu'à sa maturité en mai 2007 avec pour contrepartie une dette financière du fait de la capacité du Groupe à récupérer cette créance avant son échéance.

Alcatel-Lucent s'était engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession aurait fait l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant eu pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

#### Titrisation de créances commerciales

En décembre 2003, le Groupe a lancé un programme de titrisation de créances commerciales, sans recours. Les créances éligibles sont cédées à une structure *ad hoc* bénéficiant d'un prêt subordonné représentant un surdimensionnement déterminé en fonction du risque lié au portefeuille cédé. Cette structure *ad hoc* est consolidée par intégration globale conformément à SIC 12. Ce programme a été temporairement suspendu en décembre 2006 et le solde des créances cédées au 31 décembre 2007 et 2006 était donc de zéro. Les créances cédées représentaient 61 millions d'euros le 31 décembre 2005 et étaient maintenues au bilan consolidé. L'arrêt du programme en décembre 2006 n'a donc pas eu d'effet sur le bilan.

L'encours maximal cessible, représentant une ligne de crédit mobilisable pour le Groupe, était au 31 décembre 2007 de 150 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005) et peut être porté ultérieurement

à 250 millions d'euros. L'objectif de cette titrisation, outre le financement supplémentaire qu'il représente, est d'optimiser la gestion des créances et leur recouvrement.

### Engagements spécifiques de Lucent

#### Engagements liés aux cessions d'activités de Lucent

Lucent est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Lucent de certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Lucent et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocations et de seuils divers. Lucent n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprise dans les états financiers consolidés. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Lucent dans le futur.

#### Autres engagements de Lucent

##### Contrats d'approvisionnement

Lucent a externalisé la plupart de ses opérations de production à des fournisseurs industriels du secteur de l'électronique. Un de ces fournisseurs, Celestica Corporation, a l'exclusivité de production et de fourniture de la plupart des produits du secteur mobile de Lucent. Solectron Corporation (société acquise par Flextronics en octobre 2007) regroupe la production externalisée des produits du secteur fixe du portefeuille de Lucent. Les accords avec Celestica et Solectron sont d'une durée minimum de 3 ans, sans possibilité de sortie anticipée. Lucent n'a en général pas d'obligation ferme d'achat au titre de ces contrats. Il existe cependant des engagements d'achat à court terme dans le cadre des délais de préparation du fabricant pour des produits et des matières spécifiques. Ces engagements représentaient 211 millions de dollars US au 31 décembre 2007 (309 millions de dollars US au 31 décembre 2006). Des modifications significatives de la prévision des besoins de Lucent au sein du délai de fabrication pourraient avoir des impacts négatifs significatifs sur les résultats et la trésorerie de Lucent. Les contrats d'approvisionnement de Celestica et Solectron expireront le 30 juin 2008 et le 18 juillet 2008 respectivement.

## Contrats de garantie et d'indemnisation de Lucent

Lucent s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnités spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements variant mais est standard pour ce type de garantie.

Lucent reste responsable en second rang pour environ 131 millions de dollars US au 31 décembre 2007 (162 millions de dollars US au titre d'engagements de location au 31 décembre 2006), qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation (ex-Agere) et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et la fourchette des garanties correspondantes va de 1 mois à 19,5 ans. L'obligé de 1<sup>er</sup> rang au titre de ces contrats de location peut restructurer ou terminer ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Lucent de son obligation. Lucent a, en général, le droit de recevoir une indemnité ou un remboursement de la part des bénéficiaires et Alcatel-Lucent n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type de garantie.

Lucent est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec AT&T. Lucent a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de

ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur le résultat des opérations du Groupe, la position financière consolidée ou la trésorerie à court terme.

### Garanties subordonnées données sur certains emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent et de Lucent Technologies Inc. (« Lucent »)

#### *Garantie d'Alcatel-Lucent sur les emprunts obligataires convertibles de Lucent Technologies Inc. 2,875 % Séries A & B*

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission senior à échéance 2023 et sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission senior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnées à la dette senior d'Alcatel-Lucent.

#### *Garantie de Lucent sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent*

Le 27 mars 2007, Lucent a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent suivants :

- emprunt 4,375 % euros à échéance février 2009 ;
- OCEANE 4,75 % à échéance janvier 2011 ;
- emprunt 6,375 % euros à échéance avril 2014.

Ces garanties sont sans privilège et subordonnées à la dette senior de Lucent.

## NOTE 32 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

À la connaissance du Groupe, le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital de la société mère est Brandes Investment Partners LP.

Les transactions avec les parties liées comme définies par IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » intervenues en 2007, 2006 et 2005 sont détaillées comme suit. Les parties liées sont principalement :

- les actionnaires d'Alcatel-Lucent ;

- les titres de transactions des coentreprises (consolidées en proportionnelle), concernant d'autres entreprises ;
- les investissements dans des entreprises associées (consolidées par mise en équivalence) ;
- les entités non consolidées ;
- les administrateurs et membres du comité exécutif.



| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>2007</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Revenus</b>               |             |             |             |
| - Filiales non consolidées   | 35          | 39          | 44          |
| - Coentreprises              | -           | -           | -           |
| - Entreprises associées      | 18          | 27          | 9           |
| <b>Coût des ventes</b>       |             |             |             |
| - Filiales non consolidées   | (24)        | (41)        | (48)        |
| - Coentreprises              | (39)        | (128)       | (145)       |
| - Entreprises associées      | (10)        | (38)        | (23)        |
| <b>Frais de R&amp;D</b>      |             |             |             |
| - Filiales non consolidées   | (4)         | (7)         | (7)         |
| - Coentreprises              | -           | (17)        | (36)        |
| - Entreprises associées      | (53)        | (48)        | (53)        |

Les actifs et passifs inscrits aux bilans 2007, 2006 et 2005 relatives aux parties liées sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i>               | <b>2007</b>         | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|--|---------------------|-------------|-------------|
| <b>Autres actifs</b>                       |                     |             |             |
| - Filiales non consolidées                 | 23                  | 31          | 21          |
| - Coentreprises                            | 2                   | 2           | 30          |
| - Entreprises associées                    | 16                  | 24          | 29          |
| - Dépréciation d'actifs                    | -                   | (12)        | (20)        |
| <b>Autres passifs</b>                      |                     |             |             |
| - Filiales non consolidées                 | (4)                 | (10)        | (22)        |
| - Coentreprises                            | -                   | (17)        | (50)        |
| - Entreprises associées                    | (35)                | (23)        | (32)        |
| <b>Trésorerie (dette financière) nette</b> |                     |             |             |
| - Filiales non consolidées                 | -                   | (1)         | -           |
| - Coentreprises                            | (45) <sup>(1)</sup> | (60)        | (11)        |
| - Entreprises associées                    | (21)                | (30)        | (38)        |

(1) Prêt à une coentreprise (voir note 26).

Les administrateurs et membres du comité exécutif sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel. En 2007, 2006 et 2005, les rémunérations, avantages et charges sociales attribuables aux administrateurs et membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

### CHARGES ENREGISTRÉES AU TITRE DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ASSIMILÉS ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

| <i>(en millions d'euros)</i>                                      | <b>2007</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| <b>Avantages à court terme</b>                                    |             |             |             |
| Rémunérations fixes   | 4           | 7           | 7           |
| Rémunérations variables <sup>(1)</sup>                            | 4           | 5           | 7           |
| Jetons de présence  | 1           | 1           | 1           |
| Charges sociales patronales                                       | 2           | 5           | 4           |
| Indemnités de fin de contrat                                      | 7           | 7           | 5           |
| <b>Autres avantages</b>   |             |             |             |
| Avantages postérieurs à l'emploi                                  | 4           | 6           | 5           |
| Rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) | 6           | 4           | 5           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>28</b>   | <b>35</b>   | <b>34</b>   |

(1) Les rémunérations variables incluent les primes de fidélisation.

## NOTE 33 FRAIS DE PERSONNEL ET DROIT À LA FORMATION

### CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES AU PERSONNEL ET DROIT À LA FORMATION

| (en millions d'euros)   | 2007         | 2006         | 2005         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Frais de personnel <sup>(1)</sup>   | 5 494        | 3 392        | 3 702        |
| Coûts de restructuration <sup>(2)</sup>   | 623          | 100          | 101          |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi <sup>(3)</sup>                                  | (258)        | -            | -            |
| Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(4)</sup> | (544)        | (31)         | 45           |
| <b>TOTAL DES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES AU PERSONNEL – NET</b>   | <b>5 315</b> | <b>3 461</b> | <b>3 848</b> |

(1) Inclus les charges sociales et les charges opérationnelles de retraite. Ce montant est reconnu dans le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Voir note 27d.

(3) Voir note 25e.

(4) Voir note 8.

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les droits exercés pendant la période de préavis des salariés licenciés et les droits exercés par les salariés qui sont considérés comme non adapté aux besoins de leur employeur ou non professionnel par leur nature, sont assimilés à des avantages à court et long terme tels que définis par l'IAS 19 et sont comptabilisés en conséquence. Tous les autres droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus, puisque que Alcatel-Lucent s'attend

à recevoir un montant d'avantages économiques au titre de la formation qui excède les coûts à encourir à ce titre.

Le DIF représentait 844 515 heures de droits à formation cumulés au 31 décembre 2007 (652 811 heures au 31 décembre 2006 et 601 179 heures au 31 décembre 2005). Les droits exercés jusqu'à maintenant ne sont pas significatifs.

## NOTE 34 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

### Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel-Lucent fait l'objet aux États-Unis de plusieurs actions présentées comme actions de groupe (class actions) tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne Division Optronics ont été initiées contre Alcatel-Lucent et certains de ses dirigeants et administrateurs aux États-Unis.

Ces actions étaient intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse sous forme

d'American Depository Shares (« ADS ») effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001, et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1<sup>er</sup> mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'avait pas été chiffré.

Ces demandes avaient été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres demandes concernant le droit boursier fédéral, en raison d'un manque de précision dans les conclusions, en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a été déposée et de nouveau, Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté. Le 28 juin 2007, le tribunal a rejeté la demande. Le délai pour faire appel a expiré sans qu'un appel ait été déposé. Par conséquent, le dossier est clos.

## Costa Rica

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués par des consultants pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des représentants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Alcatel a licencié le président d'Alcatel de Costa Rica en octobre 2004 et le responsable pour la région Amérique latine de CIT. CIT a également engagé des poursuites pénales en France contre ce dernier et au Costa Rica contre ces deux anciens salariés et certains consultants locaux, sur la base de suspicion par CIT de leur complicité dans l'organisation de corruption et de détournements de fonds. La Securities and Exchange Commission (SEC) et le ministère de la Justice (Department of Justice – DOJ) des États-Unis sont avisés de ces allégations et Alcatel-Lucent a déclaré que la société coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC et le DOJ procèdent actuellement à une enquête sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines sur la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers (Foreign Corrupt Practices Act « FCPA ») et la réglementation boursière (Federal Securities laws). Si la SEC ou le DOJ établissait l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre Alcatel-Lucent.

En relation avec ces allégations, le 19 décembre 2006, le DOJ a inculpé l'ancien salarié de CIT des chefs de violation du FCPA, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs. Le 20 mars 2007, cette inculpation contre ce même ancien salarié et le président d'Alcatel de Costa Rica a été complétée par le grand jury, les chefs d'accusations restant inchangés. Le 11 juin 2007, l'ancien salarié de CIT a passé un accord de « Plaidier Coupable » avec le tribunal de Floride (*US District Court – Southern District of Florida*) et a plaidé coupable aux violations des FCPA.

Ni le DOJ ni la SEC n'ont informé Alcatel-Lucent des actions qu'ils pourraient éventuellement engager à l'encontre d'Alcatel-Lucent et de ses filiales.

En relation avec les allégations susmentionnées, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel – Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Peu après, le Parquet Général du Costa Rica et l'ICE, agissant en tant que victimes de ces faits, ont chacun intenté une action civile en dommages et intérêts contre ces 11 personnes défenderesses au pénal, ainsi que 5 défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars (pour l'ICE). La plainte du Parquet Général remplace les deux plaintes précédentes du 25 novembre

2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). La plainte d'ICE, qui se substitue à sa précédente plainte du 1<sup>er</sup> février 2005, demande une action en réparation du préjudice financier causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Alcatel-Lucent a l'intention de se défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation en relation avec ces revendications.

Il est impossible pour Alcatel-Lucent de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur l'activité de CIT. Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'État au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent prévoit de générer des revenus d'environ 8 millions d'euros sur des contrats au Costa Rica en 2008. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricien puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

## Taiwan

Certains salariés de Taisel, filiale taiwanaise d'Alcatel-Lucent, et du distributeur taiwanais de Siemens, ainsi que certains fournisseurs et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taiwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué à Taisel par les Chemins de Fer de Taiwan en 2003. Il a été allégué que des salariés de Taisel, Alcatel-Lucent Deutschland AG (une filiale allemande d'Alcatel-Lucent impliquée dans le contrat avec les Chemins de Fer taiwanais), Siemens Taiwan, ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés au contrat avec les Chemins de Fer taiwanais.

Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. Suite à cette enquête, Alcatel-Lucent a licencié l'ancien Président de Taisel et un cadre de la filiale allemande, responsable des ventes internationales, a démissionné pendant l'enquête.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés à Taiwan, avec d'autres, de violation de la loi taiwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi sur la comptabilité des sociétés deux hommes d'affaires taiwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement auprès de la Cour d'Appel de Taipei. Si la juridiction d'appel devait condamner Taisel, pour les faits d'entente visés à la prévention, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taïwan pendant une certaine période et Alcatel Lucent pourrait être condamnée à des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

La SEC et le DOJ examinent également ces allégations.

En tant que groupe, Alcatel-Lucent prévoit de générer environ 80 millions d'euros de revenus sur des contrats taïwanais en 2008, sur lesquels seulement une partie proviendrait du gouvernement taïwanais. Sur la base du montant de revenus attendu de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas qu'une perte d'activité à Taïwan puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe.

### Kenya

La SEC et le DOJ ont demandé à Alcatel-Lucent de vérifier les paiements effectués par CIT à un consultant au titre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya en 2000. Alcatel-Lucent comprend que les autorités françaises ont également lancé une instruction en relation avec ces paiements. Alcatel-Lucent coopère avec les autorités américaines et françaises et a transmis un rapport auxdites autorités sur ses conclusions concernant ces paiements.

## Les enquêtes gouvernementales à l'encontre de Lucent

### Arabie Saoudite

En août 2003, le DOJ et la SEC ont informé Lucent que chacun d'entre eux avait entamé une enquête pour violation possible du FCPA lors de ses activités en Arabie Saoudite. Cette enquête faisait suite aux allégations faites par le « National Group for Communications and Computers Ltd. » (« NGC ») dans une action en justice intentée contre Lucent le 8 août 2003, qui est décrite ci-après. Alcatel-Lucent ne s'attend pas à d'autre action de la part de la SEC ou du DOJ concernant les allégations en Arabie Saoudite.

### Chine

Au mois d'avril 2004, Lucent a indiqué au DOJ et à la SEC qu'un audit interne FCPA ainsi qu'une enquête menée par un consultant externe avaient révélé des incidents et des insuffisances dans les contrôles internes dans le cadre de ses opérations en Chine qui étaient susceptibles de comporter des violations du FCPA. Lucent a coopéré avec ces deux institutions. Le 21 décembre 2007, Lucent a signé des transactions avec le DOJ et la SEC pour conclure leurs investigations respectives. Lucent a signé avec le DOJ un accord de « non-poursuite ». En application de cette transaction, le DOJ a accepté de ne pas poursuivre Lucent au pénal en relation avec les allégations en Chine. Lucent a accepté de payer

une pénalité de 1 million d'euros et de modifier ses procédures, politiques et contrôles internes. Le 21 décembre 2007, la SEC a initié une action civile devant la *District Court* de Columbia, États-Unis, pour réclamer des amendes civiles en alléguant des violations des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Le même jour, Lucent et la SEC ont signé un accord transactionnel, réglant ces réclamations. En application de cet accord transactionnel, Lucent, sans reconnaître ou rejeter les allégations contenues dans la plainte de la SEC, a accepté une injonction permanente l'interdisant de toute violation future des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Lucent a également accepté de payer une amende civile de 1,5 million d'euros. Si Lucent respecte les termes de ces accords avec la SEC et le DOJ, Lucent ne s'attend pas à d'autres actions de la part de la SEC ou du DOJ en ce qui concerne les allégations relatives à la conduite de Lucent en Chine.

### Notifications et demandes de communication de pièces

En mai 2005, Lucent a reçu des notifications dans le cadre de deux affaires distinctes, exigeant la production de documents et de dossiers spécifiques. Une des notifications a trait à une enquête du DOJ pour pratique anticoncurrentielle potentielle et autres violations par plusieurs participants en relation avec le programme fédéral américain E-Rate. La notification demande que Lucent produise des documents devant le grand jury de la *District Court* de Géorgie, États-Unis. L'autre notification émanait du bureau de l'Inspecteur Général, des Services Généraux de l'Administration américaine, et a trait à une enquête fédérale sur certaines ventes au gouvernement fédéral d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés. Au cours du mois d'avril 2006, le Département de la Justice de Californie a notifié à Lucent une demande de communication de pièces relatives à des ventes aux agences gouvernementales californiennes d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés.

### Contentieux relatifs aux contrats de travail et aux fonds de pension

Lucent a pris de nombreuses mesures afin de maîtriser les coûts croissants des caisses de prévoyance santé pour les retraités et pour le financement des plans de retraite. Ces mesures ont entraîné des contentieux à l'encontre de Lucent auxquels pourraient s'ajouter d'autres contentieux. Des actions de groupe potentielles ont été intentées à l'encontre de Lucent à la suite de la suppression au début 2003 de l'allocation pour décès de son plan de retraite des cadres. Trois contentieux de ce type ont été regroupés en un seul qui est en instance devant la *District Court* du New Jersey sous le nom de « *In Re Lucent Death Benefits ERISA Litigation* ». La suppression de cette allocation a permis de réduire les obligations de versements futurs de 400 millions de dollars. L'allocation était payée à partir des actifs du plan à certains survivants à charge, tels que les conjoints ou les enfants des cadres retraités. Lucent est accusée d'avoir résilié cette allocation à tort et il est demandé son rétablissement, ainsi que d'autres mesures en compensation.

Le tribunal a débouté les demandeurs mais un appel a été interjeté et l'affaire est en instance devant la cour d'appel. Une autre action similaire, « *Chastain, et autres contre AT&T* », a été intentée devant la *District Court* de l'Oklahoma. L'affaire *Chastain* comprend également des demandes relatives à des modifications intervenues dans les plans de pensions. L'affaire *Chastain* a aussi été radiée par le tribunal mais un appel a été interjeté devant une juridiction supérieure. Cet appel reste en instance.

En octobre 2005, une action de groupe potentielle a été intentée par Peter A. Raetsch, Geraldine Raetsch et Curtis Shiflett pour leur compte et pour le compte d'autres personnes se trouvant dans la même situation devant la *District Court* du New Jersey. Les demandeurs dans ce contentieux prétendent que Lucent a manqué à son obligation de maintenir les assurances santé pour les cadres retraités en conformité avec l'*Internal Revenue Code*, l'*Employee Retirement Income Security Act*, et les plans de pension et les plans médicaux de Lucent. À la demande de Lucent, le tribunal a renvoyé la requête à une procédure de réexamen par Lucent. Un comité spécial a été désigné qui a réexaminé la requête des demandeurs et Lucent a remis un rapport au tribunal le 28 décembre 2006. Le comité spécial a rejeté la requête des demandeurs et le contentieux est revenu devant le tribunal, où une enquête limitée (« *limited discovery* ») vient de s'achever et des requêtes pour jugement sur conclusions ont été déposées.

L'Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) a déclenché une action de groupe potentielle contre Lucent sous le nom de « EEOC contre Lucent Technologies Inc. » devant la *District Court* de Californie. Cette action soutient qu'une discrimination sexuelle aurait été perpétrée par Lucent relative au calcul de l'ancienneté à l'encontre d'employées qui ont été en congé maternité avant 1980, et cette action demande la réparation de la perte subie au titre du calcul des points d'ancienneté antérieurement au 29 avril 1979 avec ajustement rétroactif des retraites, correction des registres de service, remboursement des autres dommages et des honoraires et frais d'avocat. Le contentieux est suspendu dans l'attente de connaître l'arrêt d'une cour d'appel fédérale dans une affaire semblable. Dans cette affaire, la cour vient de condamner l'employeur, qui a demandé à la Cour Suprême des États-Unis de casser cette dernière condamnation.

### Litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle

Chacune d'Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du groupe sont défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

#### Microsoft

Le 22 février 2007, après trois semaines de procès devant le tribunal de première instance (la *District Court*) de San Diego, Californie, aux États-Unis, un jury a rendu un verdict en faveur de Lucent en condamnant Microsoft lors de la première d'une série de procès audiencés en matière de brevets. À l'issue de ce premier litige portant sur deux des « brevets audio » de Lucent, le jury a estimé fondé l'ensemble des demandes relatives à la validité des brevets et

aux atteintes portées à ces derniers et a accordé à Lucent des dommages et intérêts pour un montant de 1,5 milliard de dollars. Ce montant comprend les dommages et intérêts basés sur les ventes à l'étranger (approximativement 45 % des ventes) mais d'après un arrêt récent de la Cour Suprême américaine, ces dommages et intérêts seraient susceptibles de ne pas être accordés. Le 6 août 2007, la *District Court* de San Diego a rendu un jugement en faveur de Microsoft fondé sur le droit et rejetant le verdict du jury. Lucent a fait appel de ce jugement devant la cour d'appel du Federal Circuit.

Lucent, Microsoft et Dell sont impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, les litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (*Southern District*) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont celui décrit ci-dessus. D'autres procès concernant ce litige à l'encontre de Microsoft et Dell sont programmés en 2008. Dans l'un de ces contentieux, Microsoft par demande reconventionnelle cherche à obtenir réparation pour contrefaçon de brevets de Microsoft par Alcatel-Lucent.

### Les autres litiges de Lucent

#### Winstar

Lucent est défenderesse dans une procédure initiée à l'origine devant le Tribunal des faillites du Delaware par *Winstar et Winstar Wireless, Inc.*, concernant la faillite de Winstar et de plusieurs entités affiliées. Le procès pour cette affaire s'est achevé en juin 2005. Le procès concernait une rupture de contrat et diverses réclamations à l'encontre de Lucent pour lesquelles l'administrateur judiciaire (*trustee*) agissant pour le compte de Winstar demandait la réparation de dommages pour approximativement 60 millions de dollars, ainsi que les frais et dépens associés au litige. Le *trustee* demandait également le remboursement d'un paiement versé par Winstar à Lucent en décembre 2000 pour approximativement 190 millions de dollars majoré des intérêts. Le 21 décembre 2005, le juge a rendu sa décision et a condamné Lucent à hauteur de 244 millions de dollars (y compris les intérêts au taux légal et autres coûts). Par conséquent, Lucent a comptabilisé une provision de 303 millions de dollars (y compris les intérêts et autres coûts pour 59 millions de dollars environ) au 31 décembre 2007. De plus, 311 millions de dollars de trésorerie sont utilisés pour garantir une lettre de crédit émise au deuxième trimestre de l'exercice 2006 en relation avec cette affaire. Des frais additionnels au titre des intérêts « post jugement » seront imputés pour les périodes suivantes jusqu'à ce que ce contentieux soit réglé. Le 26 avril 2007, la *District Court* du Delaware a confirmé la décision du Tribunal des faillites. Lucent a fait appel de cette décision devant la cour d'appel fédérale.

#### NGC

Le 8 août 2003, NGC a intenté une action à l'encontre de Lucent devant la *District Court* du District Sud de New York ainsi qu'à l'encontre de certains anciens dirigeants et employés, à l'encontre d'une filiale, Lucent Technologies International Inc., de certains individus non affiliés et d'une société non affiliée ; selon cette action, la loi Racketeer Influenced Corrupt Organizations (RICO) aurait été violée et d'autres activités illégales auraient été commises. Ces allégations concernent des activités en Arabie Saoudite en relation avec

certaines contrats de télécommunications impliquant Lucent, le Royaume d'Arabie Saoudite et d'autres entités. La demande vise des dommages et intérêts de plus de 63 millions de dollars, qui pourraient être triplés en application de la loi RICO. Les allégations contenues dans cette demande proviennent de certains litiges contractuels entre NGC et Lucent qui font l'objet d'un procès distinct intenté précédemment contre Lucent par NGC devant la *District Court* du New Jersey et d'autres procédures intentées par NGC en Arabie Saoudite. Le 1<sup>er</sup> mars 2006, la *District Court* de New York a fait droit à la demande d'Alcatel-Lucent de rejeter cette affaire dans son intégralité. NGC a fait appel. Les parties ont transigé sur l'ensemble des demandes que NGC pouvait avoir contre Lucent. Sont incluses dans cette transaction les actions engagées au New Jersey et dans l'État de New York décrites ci-dessus ainsi que d'autres plaintes déposées par NGC contre Lucent ou son agent en Arabie Saoudite. L'exécution complète de cette transaction pourrait s'étendre sur un an.

### Impact de ces diverses enquêtes et procédures

Alcatel-Lucent rappelle que sa politique est de conduire ses activités en transparence et en conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales. Alcatel-Lucent coopère avec toutes les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces lois et réglementations.

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Le Groupe pense que les enquêtes et procès en cours n'auront pas d'impact financier significatif sur Alcatel-Lucent après décision finale des autorités ou jugement définitif. Cependant, du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs.

### NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et le 25 mars 2008, date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration et d'autorisation de leur communication nécessitant une information

complémentaire ou un ajustement des comptes présentés. Cependant, les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation à l'Assemblée Générale.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

**NOTE 36** LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Société  | Pays        | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|--|-------------|---------------|-------------|--------------------------|
| <b>Alcatel-Lucent</b> <sup>(2) et (3)</sup>          | France      |               |             | Consolidante             |
| <b>SOCIÉTÉS OPÉRATIONNELLES <sup>(1)</sup></b>       |             |               |             |                          |
| Alcatel-Lucent Australia Limited                     | Australie   |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Austria A.G.                          | Autriche    |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Bell NV                               | Belgique    |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Canada Inc.                           | Canada      |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Deutschland A.G.                      | Allemagne   |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Enterprise                            | France      |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent España S.A.                           | Espagne     |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent France                                | France      |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Italia S.p.A.                         | Italie      |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Mexico SA de CV                       | Mexique     |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Submarine Networks                    | France      |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Telecom Limited                       | Royaume-Uni |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Nederland BV                          | Pays-Bas    |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Brasil S/A                            | Brésil      |               |             | Globale                  |
| Alcatel Shanghai Bell Co., Ltd.                      | R.P.C.      | 50            | 50          | Globale                  |
| Alcatel Teletas Telekomunikasyon Endustri Ticaret AS | Turquie     |               |             | Globale                  |
| Alcatel USA Marketing Inc.                           | États-Unis  |               |             | Globale                  |
| Alcatel USA Sourcing Inc.                            | États-Unis  |               |             | Globale                  |
| Alcatel Vacuum Technology France                     | France      |               |             | Globale                  |
| Alda Marine  | France      | 51            | 51          | Proportionnelle          |
| Genesys Telecommunications Laboratories, Inc.        | États-Unis  |               |             | Globale                  |
| Lucent Technologies Inc.                             | États-Unis  |               |             | Globale                  |
| Lucent Technologies International Sales Ltd.         | Irlande     |               |             | Globale                  |
| Lucent Technologies Qinqdao Telecom System Ltd.      | Chine       | 51            | 51          | Globale                  |
| Radio Frequency Systems GmbH                         | Allemagne   |               |             | Globale                  |
| Radio Frequency Systems Inc.                         | États-Unis  |               |             | Globale                  |

(1) Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.

(2) Société cotée sur une bourse de valeurs.

(3) Les données d'Alcatel-Lucent, société mère, sont incluses dans le secteur « Autres ».

| Société                                   | Pays       | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---|------------|---------------|-------------|--------------------------|
| <b>HOLDING ET AUTRES <sup>(2)</sup></b>   |            |               |             |                          |
| <b>Électronique de défense</b>            |            |               |             |                          |
| Thales (ex Thomson-CSF) <sup>(1)</sup>    | France     | 21,05         | 20,80       | Équivalence              |
| <b>Holdings Financières</b>               |            |               |             |                          |
| Alcatel-Lucent NV                         | Pays-Bas   |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Participations             | France     |               |             | Globale                  |
| Compagnie Financière Alcatel-Lucent       | France     |               |             | Globale                  |
| Coralec                                   | France     |               |             | Globale                  |
| Florelec                                  | France     |               |             | Globale                  |
| Alcatel-Lucent Holdings Inc.              | États-Unis |               |             | Globale                  |
| <b>Services Financiers et réassurance</b> |            |               |             |                          |
| Electro Banque                            | France     |               |             | Globale                  |
| Electro Ré                                | Luxembourg |               |             | Globale                  |

(1) Société cotée sur une bourse de valeurs.

(2) Les données d'Alcatel-Lucent, société mère, sont incluses dans ce secteur.



**NOTE 37 INFORMATION TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉE)**

**COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

| <b>2007</b><br><i>(en millions d'euros)</i>   | <b>Q1</b>    | <b>Q2</b>    | <b>Q3</b>    | <b>Q4</b>      | <b>Total</b>   |
|---|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Revenus   | 3 882        | 4 326        | 4 350        | 5 234          | 17 792         |
| Coût des ventes <sup>(2)</sup>  | (2 755)      | (2 929)      | (2 863)      | (3 536)        | (12 083)       |
| <b>Marge brute</b>  | <b>1 127</b> | <b>1 397</b> | <b>1 487</b> | <b>1 698</b>   | <b>5 709</b>   |
| Charges administratives et commerciales <sup>(2)</sup>  | (939)        | (861)        | (850)        | (812)          | (3 462)        |
| <i>Frais de R&amp;D avant capitalisation de frais de développement</i>  | <i>(807)</i> | <i>(795)</i> | <i>(744)</i> | <i>(761)</i>   | <i>(3 107)</i> |
| <i>Impact de la capitalisation des frais de développement</i>   | <i>37</i>    | <i>53</i>    | <i>33</i>    | <i>30</i>      | <i>153</i>     |
| Frais de R&D <sup>(2)</sup>   | (770)        | (742)        | (711)        | (731)          | (2 954)        |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>(582)</b> | <b>(206)</b> | <b>(74)</b>  | <b>155</b>     | <b>(707)</b>   |
| Coûts de restructuration  | (320)        | (190)        | (307)        | (39)           | (856)          |
| Perte de valeur sur actifs  | -            | (426)        | 4            | (2 522)        | (2 944)        |
| Résultat de cession de sociétés consolidées   | -            | -            | -            | -              | -              |
| Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi   | -            | 265          | (2)          | (5)            | 258            |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>  | <b>(902)</b> | <b>(557)</b> | <b>(379)</b> | <b>(2 411)</b> | <b>(4 249)</b> |
| <i>Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute</i>   | <i>(109)</i> | <i>(100)</i> | <i>(99)</i>  | <i>(95)</i>    | <i>(403)</i>   |
| <i>Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie</i>  | <i>69</i>    | <i>59</i>    | <i>52</i>    | <i>50</i>      | <i>230</i>     |
| Coût de financement   | (40)         | (41)         | (47)         | (45)           | (173)          |
| Autres produits et charges financiers   | 109          | 122          | 114          | 196            | 541            |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | 5            | 60           | 14           | 31             | 110            |
| <b>Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées</b>   | <b>(828)</b> | <b>(416)</b> | <b>(298)</b> | <b>(2 229)</b> | <b>(3 771)</b> |
| Réduction de goodwill relative aux actifs d'impôts différés initialement non reconnus   | (3)          | (186)        | 2            | (69)           | (256)          |
| Impôt   | 144          | 29           | (17)         | (216)          | (60)           |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>   | <b>(687)</b> | <b>(573)</b> | <b>(313)</b> | <b>(2 514)</b> | <b>(4 087)</b> |
| Résultat net des activités abandonnées  | 674          | (22)         | (5)          | (37)           | 610            |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   | <b>(13)</b>  | <b>(595)</b> | <b>(318)</b> | <b>(2 551)</b> | <b>(3 477)</b> |
| dont :  |              |              |              |                |                |
| - part du Groupe  | (8)          | (586)        | (345)        | (2 579)        | (3 518)        |
| - part des minoritaires   | (5)          | (9)          | 27           | 28             | 41             |
| <b>Résultat net part du Groupe par action (en euros) :</b>  |              |              |              |                |                |
| - résultat par action de base   | (0,00)       | (0,26)       | (0,15)       | (1,14)         | (1,56)         |
| - résultat par action dilué   | (0,00)       | (0,26)       | (0,15)       | (1,14)         | (1,56)         |
| <b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :</b>   |              |              |              |                |                |
| - résultat par action de base   | (0,30)       | (0,27)       | (0,15)       | (1,12)         | (1,83)         |
| - résultat par action dilué   | (0,30)       | (0,27)       | (0,15)       | (1,12)         | (1,83)         |
| <b>Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :</b>   |              |              |              |                |                |
| - résultat par action de base   | 0,30         | (0,01)       | 0,00         | (0,02)         | 0,27           |
| - résultat par action dilué   | 0,30         | (0,01)       | 0,00         | (0,02)         | 0,27           |



| 2006 <sup>(1)</sup><br>(en millions d'euros)  | Q1          | Q2           | Q3           | Q4            | Total         |
|---|-------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Revenus   | 2 655       | 2 863        | 2 893        | 3 871         | 12 282        |
| Coût des ventes   | (1 706)     | (1 861)      | (1 879)      | (2 768)       | (8 214)       |
| <b>Marge brute</b>  | <b>949</b>  | <b>1 002</b> | <b>1 014</b> | <b>1 103</b>  | <b>4 068</b>  |
| Charges administratives et commerciales   | (458)       | (460)        | (461)        | (532)         | (1 911)       |
| Frais de R&D  | (338)       | (328)        | (333)        | (471)         | (1 470)       |
| Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration,<br>perte de valeur sur actifs incorporels et résultat de cession de sociétés<br>consolidées | 153         | 214          | 220          | 100           | 687           |
| Coûts de restructuration  | (23)        | (4)          | (19)         | (661)         | (707)         |
| <b>Perte de valeur sur actifs incorporels</b>   | <b>-</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>(141)</b>  | <b>(141)</b>  |
| Résultat de cession de sociétés consolidées   | -           | -            | 15           | -             | 15            |
| Résultat de l'activité opérationnelle   | 130         | 210          | 216          | (702)         | (146)         |
| Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute  | (54)        | (50)         | (53)         | (84)          | (241)         |
| Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie   | 33          | 27           | 32           | 51            | 143           |
| <b>Coût de financement</b>  | <b>(21)</b> | <b>(23)</b>  | <b>(21)</b>  | <b>(33)</b>   | <b>(98)</b>   |
| Autres produits et charges financiers   | (18)        | 11           | (38)         | 11            | (34)          |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises associées   | 5           | 16           | 6            | (5)           | 22            |
| <b>Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux<br/>déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées</b>                           | <b>96</b>   | <b>214</b>   | <b>163</b>   | <b>(729)</b>  | <b>(256)</b>  |
| Réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus   | -           | -            | -            | (5)           | (5)           |
| Impôt   | (12)        | (40)         | (8)          | 102           | 42            |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>   | <b>84</b>   | <b>174</b>   | <b>155</b>   | <b>(632)</b>  | <b>(219)</b>  |
| Résultat net des activités abandonnées  | 30          | 28           | 15           | 85            | 158           |
| Résultat net  | 114         | 202          | 170          | (547)         | (61)          |
| <b>dont :</b>   |             |              |              |               |               |
| - part du Groupe  | 105         | 182          | 156          | (549)         | (106)         |
| - part des minoritaires   | <b>9</b>    | <b>20</b>    | <b>14</b>    | <b>2</b>      | <b>45</b>     |
| <b>Résultat net part du Groupe par action (en euros) :</b>  |             |              |              |               |               |
| - résultat par action de base   | <b>0,08</b> | <b>0,13</b>  | <b>0,11</b>  | <b>(0,33)</b> | <b>(0,07)</b> |
| - résultat par action dilué   | 0,08        | 0,13         | 0,11         | (0,33)        | (0,07)        |
| <b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors<br/>activités abandonnées) par action (en euros) :</b>   |             |              |              |               |               |
| - résultat par action de base   | 0,06        | 0,11         | 0,10         | (0,38)        | (0,18)        |
| - résultat par action dilué   | 0,06        | 0,11         | 0,10         | (0,38)        | (0,18)        |
| <b>Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :</b>   |             |              |              |               |               |
| - résultat par action de base   | 0,02        | 0,02         | 0,01         | 0,05          | 0,11          |
| - résultat par action dilué   | 0,02        | 0,02         | 0,01         | 0,05          | 0,11          |

(1) Les comptes de résultats de tous les trimestres 2006 sont retraités pour refléter les changements de méthode comptable décrits en note 4. L'activité de Lucent a été consolidée à partir du 1er décembre 2006.

## 13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel-Lucent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant du choix retenu par Alcatel-Lucent d'adopter l'option offerte par la norme « IAS 19 Avantages du personnel » permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actifs, net d'impôts différés, en dehors du compte de résultat, directement en capitaux propres.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les impôts différés actifs, les pensions et indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel et les provisions ;
- votre société présente à l'actif de son bilan des goodwill de 7 328 millions d'euros, des immobilisations incorporelles de 4 230 millions d'euros, et des immobilisations corporelles nettes de 1 428 millions d'euros et des impôts différés actifs de 1 232 millions d'euros, comme décrit en Notes 1g), 1n), 2c), 2d), 2f), 9, 12, 13 et 14 aux états financiers. Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats taxables prévisionnels notamment, sont utilisées pour s'assurer annuellement, et à chaque fois que votre société estime qu'il existe un indice de perte de valeur, de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles, des impôts différés actifs et, le cas échéant, des immobilisations corporelles. Comme indiqué dans la Note 2c) aux états financiers, une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée à l'issue des tests de la valeur recouvrable des actifs précités ;
- nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie décrite en Notes 1n) et 1g) aux états financiers et examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre ;
- comme indiqué dans les Notes 1f), 1g), 2c), 3 et 13 aux états financiers, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles à hauteur de 4 230 millions d'euros les frais et d'autres immobilisations incorporelles répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement et des autres immobilisations incorporelles, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières à cet égard ;
- les Notes 1k), 2g) et 25 précisent les modalités d'évaluation des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel enregistrés au bilan à hauteur de 4 402 millions d'euros au passif et de 3 472 millions d'euros à l'actif. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée ;
- votre société présente au passif de son bilan des provisions à hauteur de 2 566 millions d'euros, comme décrit en Note 27 aux états financiers, et des provisions sur affaires à hauteur de 147 millions d'euros incluses au bilan dans les postes « Montants dus par/aux clients pour les travaux des contrats de construction », comme décrit en Note 18 aux états financiers ;

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

- nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d’approbation de ces estimations par la direction et revu la documentation préparée dans ce cadre ;
- nous avons procédé à l’examen du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le cadre de notre démarche d’audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2008

|  |                                     |   |
|--|-------------------------------------|---|
|  | <i>Les Commissaires aux Comptes</i> |   |
| DELOITTE & ASSOCIÉS<br>Antoine de Riedmatten |                                     | ERNST & YOUNG et Autres<br>Jean-Yves Jégourel |

# 14 COMPTES SOCIAUX

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

## 14.1 COMPTES SOCIAUX

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 195 à 225 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2007 sous le numéro D.07-291 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 151 à 175 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2006 sous le numéro D.06-195.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes 2007 sera la suivante :

| <i>Origines</i>                 | <i>(en euros)</i>         |
|---------------------------------|---------------------------|
| Résultat de l'exercice          | (5 740 328 334,52)        |
| Report à nouveau (voir Note 12) | 3 628 099 363,60          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>(2 112 228 970,92)</b> |
| <i>Affectations</i>             |                           |
| Dotations à la réserve légale   | -                         |
| Dividende                       | -                         |
| Report à nouveau                | (2 112 228 970,92)        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>(2 112 228 970,92)</b> |

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

|                                | <b>2007 (proposition)</b> | <b>2006</b>   | <b>2005</b>   | <b>2004</b>   |
|--------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'actions rémunérées    | 2 317 441 420             | 2 287 076 317 | 1 428 541 640 | 1 305 455 461 |
| Valeur nominale de l'action    | 2,00                      | 2,00          | 2,00          | 2,00          |
| Dividende distribué par action | -                         | 0,16          | 0,16          | -             |

## Comptes de résultat

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Notes          | 2007             | 2006           | 2005           |
|--|----------------|------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires net   |                | 718,1            | 783,4          | 775,6          |
| Autres produits  |                | 73,3             | 36,3           | 29,7           |
| <b>Produits d'exploitation</b>   |                | <b>791,4</b>     | <b>819,7</b>   | <b>805,3</b>   |
| Services extérieurs et autres charges                                    |                | (799,5)          | (850,6)        | (829,1)        |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                    |                | (5,9)            | 2,2            | (15,7)         |
| Frais de personnel   |                | (9,9)            | (11,1)         | (8,3)          |
| <b>Charges d'exploitation</b>  |                | <b>(815,3)</b>   | <b>(859,5)</b> | <b>(853,1)</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   | <b>(3)</b>     | <b>(23,9)</b>    | <b>(39,8)</b>  | <b>(47,8)</b>  |
| Rémunération des ORANE   |                | -                | -              | (39,6)         |
| <b>Rémunération des autres fonds propres</b>                             | <b>(13)</b>    | <b>-</b>         | <b>-</b>       | <b>(39,6)</b>  |
| Produits de participations   | <b>(4)</b>     | 231,5            | 99,0           | 111,2          |
| Intérêts et produits assimilés   |                | 1 435,1          | 1 116,2        | 916,0          |
| Intérêts et charges assimilées   |                | (942,8)          | (790,0)        | (602,6)        |
| Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers | <b>(3)</b>     | (6 384,4)        | 1 387,7        | 500,4          |
| Autres produits et charges financières                                   |                | 17,7             | (2,1)          | 37,1           |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>(3)</b>     | <b>(5 644,9)</b> | <b>1 810,8</b> | <b>962,1</b>   |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>                                      | <b>(3)</b>     | <b>(5 668,8)</b> | <b>1 771,0</b> | <b>874,7</b>   |
| Produits exceptionnels*  |                | 28,9             | 8 927,2        | 261,1          |
| Charges exceptionnelles**  |                | (132,1)          | (8 936,1)      | (807,3)        |
| <b>Résultat exceptionnel</b>   | <b>(3)</b>     | <b>(103,2)</b>   | <b>(8,9)</b>   | <b>(546,2)</b> |
| Impôt sur les bénéfices  | <b>(3)/(5)</b> | 31,7             | 17,1           | 62,0           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |                | <b>(5 740,3)</b> | <b>1 779,2</b> | <b>390,5</b>   |

\* Comprend le produit des cessions ou apports d'immobilisations (prix de cession ou valeur d'apport).

\*\* Comprend la valeur comptable des immobilisations cédées ou apportées.

## Bilans au 31 décembre

| ACTIF<br><i>(en millions d'euros)</i>    | Notes      | 2007            |                                 |                 | 2006            | 2005            |
|--|------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  |            | Montant brut    | Amortissements et dépréciations | Montant net     | Montant net     | Montant net     |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>     | (7)        | <b>158,8</b>    | <b>(145,7)</b>                  | <b>13,1</b>     | <b>129,6</b>    | <b>21,4</b>     |
| Terrains                                 |            | -               | -                               | -               | -               | -               |
| Constructions                            |            | 0,1             | (0,1)                           | -               | -               | -               |
| Autres immobilisations corporelles       |            | 0,4             | (0,4)                           | -               | -               | -               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       |            | <b>0,5</b>      | <b>(0,5)</b>                    | <b>-</b>        | <b>-</b>        | <b>-</b>        |
| Titres de participations                 | (8)        | 28 885,4        | (17 414,0)                      | 11 471,4        | 17 701,1        | 7 417,1         |
| Créances rattachées à des participations | (9)        | 0,6             | (0,6)                           | -               | -               | -               |
| Autres immobilisations financières       | (9)        | 11 015,3        | (359,0)                         | 10 656,3        | 11 743,7        | 10 873,2        |
| <b>Immobilisations financières</b>       |            | <b>39 901,3</b> | <b>(17 773,6)</b>               | <b>22 127,7</b> | <b>29 444,8</b> | <b>18 290,3</b> |
| <b>Actif immobilisé</b>                  |            | <b>40 060,6</b> | <b>(17 919,8)</b>               | <b>22 140,8</b> | <b>29 574,4</b> | <b>18 311,7</b> |
| Créances                                 | (16)       | 2 939,1         | (1,3)                           | 2 937,8         | 1 981,3         | 2 423,1         |
| Valeurs mobilières de placement          | (10)       | 1 263,9         | -                               | 1 263,9         | 784,7           | 1 625,2         |
| Disponibilités                           | (10)       | 1 609,6         | -                               | 1 609,6         | 1 172,9         | 1 515,2         |
| <b>Actif circulant</b>                   |            | <b>5 812,6</b>  | <b>(1,3)</b>                    | <b>5 811,3</b>  | <b>3 938,9</b>  | <b>5 563,5</b>  |
| Comptes de régularisation                |            | 9,6             | -                               | 9,6             | 26,2            | 26,2            |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>(6)</b> | <b>45 882,8</b> | <b>(17 921,1)</b>               | <b>27 961,7</b> | <b>33 539,5</b> | <b>23 901,4</b> |

| PASSIF<br><i>(en millions d'euros)</i>                               | Notes            | 2007              |                    | 2006              | 2005              |
|--|------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
|  |                  | Avant répartition | Après répartition* | Après répartition | Après répartition |
| Capital  |                  | 4 634,9           | 4 634,9            | 4 619,4           | 2 857,1           |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                               |                  | 15 406,4          | 15 406,4           | 15 353,6          | 8 173,5           |
| Réserves   |                  | 2 237,9           | 2 237,9            | 2 237,9           | 2 148,9           |
| Report à nouveau   |                  | 3 628,1           | (2 112,2)          | 3 624,5           | 2 299,7           |
| Résultat de l'exercice   |                  | (5 740,3)         | -                  | -                 | -                 |
| Provisions réglementées  |                  | -                 | -                  | -                 | -                 |
| <b>Capitaux propres</b>  | <b>(12)</b>      | <b>20 167,0</b>   | <b>20 167,0</b>    | <b>25 835,4</b>   | <b>15 479,2</b>   |
| <b>Provisions</b>  | <b>(14)/(19)</b> | <b>150,7</b>      | <b>150,7</b>       | <b>191,6</b>      | <b>192,5</b>      |
| Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) | (15)/(16)        | 1 022,4           | 1 022,4            | 1 022,4           | 1 022,4           |
| Autres emprunts obligataires   | (15)/(16)        | 1 266,9           | 1 266,9            | 1 421,3           | 1 937,3           |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit               | (16)             | 70,1              | 70,1               | 74,1              | 122,7             |
| Emprunts et dettes financières divers                                | (16)             | 1 581,8           | 1 581,8            | 1 617,2           | 1 003,2           |
| <b>Dettes financières</b>  |                  | <b>3 941,2</b>    | <b>3 941,2</b>     | <b>4 135,0</b>    | <b>4 085,6</b>    |
| Dettes fiscales et sociales  | (16)             | 8,4               | 8,4                | 12,6              | 15,9              |
| Autres dettes  | (16)             | 3 694,3           | 3 694,3            | 3 364,7           | 4 067,7           |
| <b>Dettes</b>  |                  | <b>3 702,7</b>    | <b>3 702,7</b>     | <b>3 377,3</b>    | <b>4 083,6</b>    |
| Écarts de conversion passif  |                  | 0,1               | 0,1                | 0,2               | 60,5              |
| <b>TOTAL</b>   |                  | <b>27 961,7</b>   | <b>27 961,7</b>    | <b>33 539,5</b>   | <b>23 901,4</b>   |

\* Proposition.

## Tableaux de financement (après proposition de répartition du résultat de l'exercice 2007)

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | <b>2007</b>  | <b>2006</b>    | <b>2005</b>    |
|--|--------------|----------------|----------------|
| <b>Ressources durables</b>                             |              |                |                |
| Résultat net   | (5 740,3)    | 1 779,2        | 390,5          |
| Dotations aux amortissements                           | 117,9        | 4,7            | 3,4            |
| Dotations/(reprise) nette de provisions                | 6 360,9      | (1 375,3)      | (497,9)        |
| Résultat sur cessions d'actif long terme               | 9,6          | (2,4)          | 554,1          |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                      | <b>748,1</b> | <b>406,2</b>   | <b>450,1</b>   |
| Augmentations de capital                               | 19,0         | 18,9           | 12,0           |
| Émission d'autres fonds propres                        | -            | -              | -              |
| Émission d'emprunts obligataires convertibles (OCEANE) | -            | -              | -              |
| Émission d'emprunts obligataires                       | -            | -              | -              |
| Nouvelles dettes financières à long terme              | -            | -              | -              |
| Cessions d'immobilisations corporelles                 | -            | -              | -              |
| Cessions de titres                                     | -            | 16,5           | 275,0          |
| Autres ressources durables                             | -            | -              | -              |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES DURABLES</b>                   | <b>767,1</b> | <b>441,6</b>   | <b>737,1</b>   |
| <b>Emplois durables</b>                                |              |                |                |
| Immobilisations corporelles et incorporelles           | 1,4          | 112,9          | 22,8           |
| Acquisitions de titres                                 | 25,5         | 0,2            | 0,2            |
| Dividende à verser au titre de l'exercice              | -            | 369,5          | 228,5          |
| Conversion d'obligations en actions                    | -            | -              | -              |
| Autres emplois à long terme                            | 162,0        | 566,0          | 846,7          |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS DURABLES</b>                      | <b>188,9</b> | <b>1 048,6</b> | <b>1 098,2</b> |
| <b>Variation du fonds de roulement</b>                 |              |                |                |
| Créances d'exploitation et autres créances             | 1,6          | 24,2           | (139,7)        |
| Autres dettes  | 220,3        | 621,5          | (129,9)        |
| Trésorerie   | -            | -              | -              |
| - dettes financières à court terme                     | (569,4)      | 70,4           | (483,8)        |
| - disponibilités                                       | 446,5        | (482,6)        | 533,8          |
| - valeurs mobilières de placement                      | 479,2        | (840,5)        | (141,5)        |
| <b>TOTAL DES VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT</b>      | <b>578,2</b> | <b>(607,0)</b> | <b>(361,1)</b> |

## 14.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

#### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial intégralement amorti ainsi que des droits de propriété intellectuelle amortis sur une durée de cinq ans à compter de leur acquisition.

#### b) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la valeur recouvrable des actifs du Groupe, de l'actif net réestimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse ;
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

#### c) Actions d'autodétention

Les actions propres détenues ne répondant pas à une affectation explicite particulière sont classées à l'actif du bilan en titres immobilisés dans la rubrique « Autres immobilisations financières ».

Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction de la moyenne des cours de bourse du mois précédant l'arrêté des comptes et une dépréciation est constituée le cas échéant.

#### d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

#### e) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

#### f) Passifs

Conformément au règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.



### g) Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés comptablement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

### h) Impôts

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- impôts versés à Alcatel-Lucent par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale ;
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;

- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.

Le compte d'attente est analysé à chaque clôture afin de s'assurer de la probabilité de restitution aux filiales des économies d'impôt que le Groupe a réalisées grâce aux déficits et moins-values passés de ces dernières. Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du Groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par Alcatel-Lucent sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

### i) Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil. À compter de l'exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus en résultat. Ainsi, le montant de ces écarts non encore reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ainsi que les écarts actuariels générés en 2007 ont été enregistrés dans le résultat de l'exercice. Les écarts actuariels qui seront créés dans le futur seront reconnus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils auront été générés.

## NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à signaler pour l'exercice 2007 au cours duquel Alcatel-Lucent a poursuivi son activité de société mère du Groupe en dehors

de la détérioration des valeurs du portefeuille titres (voir note 8).

## NOTE 3 ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat 2007 s'établit à (5 740,3) millions d'euros, à comparer à 1 779,2 millions d'euros en 2006.

Cette variation résulte des évolutions suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i>        | <b>2007</b>      | <b>2006</b>    |
|-------------------------------------|------------------|----------------|
| Résultat d'exploitation             | (23,9)           | (39,8)         |
| Résultat financier                  | (5 644,9)        | 1 810,8        |
| <b>Résultat courant avant impôt</b> | <b>(5 668,8)</b> | <b>1 771,0</b> |
| Résultat exceptionnel               | (103,2)          | (8,9)          |
| Impôt                               | 31,7             | 17,1           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                 | <b>(5 740,3)</b> | <b>1 779,2</b> |

### 3.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à (23,9) millions d'euros en 2007 contre (39,8) millions d'euros en 2006.

Cette diminution de la perte d'exploitation résulte principalement :

- d'un excédent (35,2 millions d'euros) du pool de financement de la recherche du Groupe, excédent qui compense une partie des éléments exceptionnels enregistrés en 2007 ;
- de charges non récurrentes encourues en 2007 et des produits non récurrents constatés en 2006 dont l'impact est de 19,3 millions d'euros.

Les recettes, pour l'essentiel en provenance des filiales, dans le cadre du système de mutualisation des frais de recherche du Groupe, diminuent (657,6 millions d'euros en 2007 pour 735,6 millions d'euros en 2006) ; les reversements en faveur des entités de recherche ont évolué dans les mêmes proportions.

### 3.2 Rémunération des autres fonds propres

Les Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes émises en décembre 2002 ayant été intégralement remboursées en décembre 2005, le poste « Rémunération des autres fonds propres », qui enregistrait une charge de 39,6 millions d'euros en 2005, n'a plus lieu d'être en 2006 et 2007.

### 3.3 Résultat financier

Le résultat financier est en diminution et passe d'un profit de 1 810,8 millions d'euros en 2006 à une perte de 5 644,9 millions d'euros en 2007.

### 3.3.1 Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2007 une charge de 6 386,4 millions d'euros contre un produit de 1 387,7 millions d'euros en 2006 :

| (en millions d'euros)  | 2007           |                |                | 2006        |                  |                  |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------|------------------|------------------|
|  | Dotations      | (Reprises)     | Mouvement net  | Dotations   | (Reprises)       | Mouvement net    |
| Dépréciation des participations (Note 8)   | 6 792,0        | (526,0)        | 6 266,0        | 11,6        | (1 387,2)        | (1 375,6)        |
| Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières (Note 9) | 134,5          | -              | 134,5          | 2,8         | (1,1)            | 1,7              |
| Dépréciation des valeurs mobilières de placement                                   | -              | -              | -              | -           | -                | -                |
| Provisions pour risques financiers (Note 14)                                       | 0,2            | (16,9)         | (16,7)         | 0,6         | (16,5)           | (15,9)           |
| Amortissement des primes de remboursement des obligations                          | 2,6            | -              | 2,6            | 2,1         | -                | 2,1              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>6 929,3</b> | <b>(542,9)</b> | <b>6 386,4</b> | <b>17,1</b> | <b>(1 404,8)</b> | <b>(1 387,7)</b> |

#### 3.3.1.1 Dépréciation des participations

La charge nette de l'exercice 2007 provient pour 6 675,9 millions d'euros d'une dotation complémentaire de la dépréciation des titres Compagnie Financière Alcatel-Lucent, pour 113,6 millions d'euros de dotation pour dépréciation des titres Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland), pour 364,5 millions d'euros de la reprise de la dépréciation des titres Coralec (qui détient l'activité canadienne du Groupe) et pour 135,5 millions d'euros de la reprise de dépréciation des titres Alcatel-Lucent Submarine Networks. Ces mouvements reflètent la dégradation de la valeur globale des activités opérationnelles du groupe Alcatel-Lucent.

Le produit net de l'exercice 2006 provenait à hauteur de 612,9 millions d'euros de la reprise de la dépréciation des titres Compagnie Financière Alcatel-Lucent, pour 612,2 millions d'euros de la reprise de la dépréciation des titres Coralec (qui détient l'activité canadienne du Groupe) et pour 146,3 millions d'euros de la reprise de dépréciation des titres Alcatel-Lucent Submarine Networks.

#### 3.3.1.2 Dépréciation des titres immobilisés

Le mouvement des dépréciations des titres immobilisés porte sur les titres d'autodétention valorisés au cours de bourse moyen du mois de décembre (dotation de 134,3 millions d'euros en 2007 contre 2,8 millions d'euros en 2006).

#### 3.3.1.3 Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Aucun mouvement n'a été enregistré en 2007.

#### 3.3.1.4 Provisions pour risques financiers

Les reprises de l'exercice 2007 portent essentiellement sur la provision couvrant la situation nette négative d'une filiale recapitalisée courant 2007 et sur une provision liée à la valorisation d'intérêts minoritaires.

Les reprises de l'exercice 2006 portaient essentiellement sur des provisions pour garantie donnée à Alcatel-Lucent NV sur des créances financières, provisions qui sont devenues sans objet.

### 3.3.2 Produits de participations

Les produits de participations passent de 99,0 millions d'euros en 2006 à 231,5 millions d'euros en 2007 (voir note 4).

### 3.3.3 Intérêts financiers

Les intérêts payés sur l'endettement à long terme sont en légère diminution, de l'ordre de 120 millions d'euros en 2007 pour 130 millions d'euros en 2006. Le résultat de la gestion à court terme – incluant le système de garantie de change sur les offres commerciales en devises des filiales – est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, autour de 630 millions d'euros en 2007 pour 460 millions d'euros en 2006.

### 3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 103,2 millions d'euros en 2007 contre 8,9 millions d'euros en 2006.

Cette perte provient principalement de la dépréciation des actifs incorporels liés aux technologies d'accès radio UMTS acquis auprès de Nortel fin 2006. Cette dépréciation provient d'un décalage dans la reconnaissance des revenus générés par les produits correspondants par rapport aux attentes initiales et d'une réduction des marges prévisionnelles sur cette activité.

La perte 2006 provenait essentiellement des mouvements sur les provisions pour risques généraux.

### 3.5 Impôt

L'impôt représente un produit net de 31,7 millions d'euros dégagé par l'intégration fiscale (voir Note 5).

**NOTE 4 PRODUITS DES PARTICIPATIONS**

| <i>(en millions d'euros)</i>                | <b>2007</b>  | <b>2006</b> |
|---|--------------|-------------|
| <b>Filiales</b>                             |              |             |
| Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland)   | 211,3        | 20,0        |
| Electro Banque                              | 16,8         | 49,8        |
| Radio Frequency Systems                     | 3,1          | 5,9         |
| Société Civile Immobilière des Champs-Ronds | -            | 22,7        |
| Autres                                      | 0,3          | 0,6         |
| <b>Participations</b>                       |              |             |
| -   | -            | -           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>231,5</b> | <b>99,0</b> |

**NOTE 5 IMPÔT**

**5.1 Intégration fiscale française**

- a) Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est passé de 30 en 2006 à 31 en 2007. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2007.
- b) Le profit d'impôt inscrit en résultat provient d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de 2007 par les filiales bénéficiaires et la dette que la société mère comptabilise à l'égard de ses filiales déficitaires pour

la même année 2007 à concurrence de l'effet d'impôt sur leurs déficits reportables, et d'autre part de l'ajustement de la dette, comptabilisée en compte d'attente, représentant le risque pour Alcatel-Lucent d'avoir à rétrocéder à ses filiales les économies d'impôt qu'elle a réalisées grâce à leurs déficits et moins-values passés.

Ce produit est de 31,7 millions d'euros en 2007. Il était de 17,1 millions d'euros en 2006.

**5.2 Ventilation de l'impôt**

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>        | <b>2007</b>                 |                 | <b>2006</b>                 |                 |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
|                                     | <b>Résultat avant impôt</b> | <b>Impôt dû</b> | <b>Résultat avant impôt</b> | <b>Impôt dû</b> |
| Résultat d'exploitation             | (23,9)                      | 8,1             | (39,8)                      | 17,3            |
| Résultat financier                  | (5 644,9)                   | 3,9             | 1 810,8                     | (3,7)           |
| <b>Résultat courant avant impôt</b> | <b>(5 668,8)</b>            | <b>12,0</b>     | <b>1 771,0</b>              | <b>13,6</b>     |
| Résultat exceptionnel               | (103,2)                     | 19,7            | (8,9)                       | 3,5             |
| <b>Impôt total</b>                  | <b>31,7</b>                 | <b>31,7</b>     | <b>17,1</b>                 | <b>17,1</b>     |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                 | <b>(5 740,3)</b>            | <b>-</b>        | <b>1 779,2</b>              | <b>-</b>        |

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts est de 0,03 million d'euros.

## NOTE 6 BILAN ET FINANCEMENT

Le total du bilan passe de 33,5 milliards d'euros à fin 2006 à 27,9 milliards d'euros à fin 2007. Les principales évolutions de 2007 sont indiquées ci-après :

- les titres de participation passent de 17,7 milliards d'euros à fin 2006 à 11,5 milliards d'euros à fin 2007 (voir Note 8) principalement du fait des mouvements nets de dépréciations ;
- les autres immobilisations financières passent de 11,7 milliards d'euros à fin 2006 à 10,7 milliards d'euros à fin 2007 principalement du fait de la diminution des prêts à moyen ou long terme de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent à certaines filiales ;
- les capitaux propres après répartition passent de 25,8 milliards d'euros à 20,2 milliards d'euros principalement du fait du résultat de l'exercice

2007 ; les augmentations de capital survenues sur l'exercice 2007 sont liées à des conversions d'obligations convertibles émises en 2006 lors de l'acquisition de Lucent Technologies Inc., à des remboursements d'obligations remboursables en actions émises par Coralec lors de l'acquisition de Timetra, ainsi qu'à des levées d'options de souscription d'actions et des exercices de bons de souscriptions (voir Note 12) ;

- les dettes financières diminuent légèrement (3,9 milliards d'euros fin 2007 pour 4,1 milliards d'euros fin 2006). La dette obligataire a fait l'objet de remboursements à échéance (voir Note 15) ;
- les autres dettes passent de 3,3 milliards d'euros à fin 2006 à 3,7 milliards d'euros à fin 2007 ; les autres dettes comprennent principalement les avances à court terme reçues des filiales dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe (voir Note 10).

## NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)

|  |  |                |             | Valeur brute   |
|--|--|----------------|-------------|----------------|
|  | 31/12/2006                             | Augmentations  | Diminutions | 31/12/2007     |
| Fonds commercial                                     | 15,4                                   | -              | -           | 15,4           |
| Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle | 142,0                                  | 1,4            | -           | 143,4          |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                 | <b>157,4</b>                           | <b>1,4</b>     | <b>-</b>    | <b>158,8</b>   |
|  | <b>Amortissements et dépréciations</b> |                |             |                |
|  | 31/12/2006                             | Dotations      | Reprises    | 31/12/2007     |
| Fonds commercial                                     | (15,4)                                 | -              | -           | (15,4)         |
| Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle | (12,4)                                 | (117,9)        | -           | (130,3)        |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                 | <b>(27,8)</b>                          | <b>(117,9)</b> | <b>-</b>    | <b>(145,7)</b> |
|  |  |                |             | Valeur nette   |
|  | 31/12/2006                             | Augmentations  | Diminutions | 31/12/2007     |
| Fonds commercial                                     | -                                      | -              | -           | -              |
| Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle | 129,6                                  | (116,5)        | -           | 13,1           |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                 | <b>129,6</b>                           | <b>(116,5)</b> | <b>-</b>    | <b>13,1</b>    |

Les actifs incorporels acquis au cours de l'exercice 2006 dans le cadre du rachat des technologies d'accès radio UMTS de Nortel ont fait l'objet d'une dépréciation en 2007. Cette dépréciation provient d'un décalage dans la

reconnaissance des revenus générés par les produits correspondants par rapport aux attentes initiales et d'une réduction des marges prévisionnelles sur cette activité.

## NOTE 8 TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)

|                |                   |                  |              | Valeur brute      |
|----------------|-------------------|------------------|--------------|-------------------|
|                | 31/12/2006        | Augmentations    | Diminutions  | 31/12/2007        |
| Filiales       | 28 585,1          | 9,3              | (9,6)        | 28 584,8          |
| Participations | 264,0             | 36,6             | -            | 300,6             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>28 849,1</b>   | <b>45,9</b>      | <b>(9,6)</b> | <b>28 885,4</b>   |
|                |                   |                  |              | Dépréciations     |
|                | 31/12/2006        | Augmentations    | Diminutions  | 31/12/2007        |
| Filiales       | (11 146,2)        | (6 678,4)        | 526,0        | (17 298,6)        |
| Participations | (1,8)             | (113,6)          | -            | (115,4)           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>(11 148,0)</b> | <b>(6 792,0)</b> | <b>526,0</b> | <b>(17 414,0)</b> |
|                |                   |                  |              | Valeur nette      |
|                | 31/12/2006        | Augmentations    | Diminutions  | 31/12/2007        |
| Filiales       | 17 438,9          | (6 669,1)        | 516,4        | 11 286,2          |
| Participations | 262,2             | (77,0)           | -            | 185,2             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>17 701,1</b>   | <b>(6 746,1)</b> | <b>516,4</b> | <b>11 471,4</b>   |

### 8.1 Évolution du portefeuille en valeur brute

L'évolution du portefeuille en valeur brute au cours de l'exercice 2007 résulte notamment de :

- la capitalisation à hauteur de 20,4 millions d'euros d'une partie du prêt de 610,1 millions d'euros, d'une durée de dix ans, consenti en 2006 à Lucent Technologies Inc. pour lui permettre de souscrire aux Obligations Convertibles en Actions (OCA) Alcatel-Lucent destinées à couvrir les exercices d'options de souscription des bénéficiaires de cette société ;
- la souscription pour 16,2 millions d'euros à une augmentation de capital d'Alcatel-Lucent Holding GmbH ;
- la souscription pour 9,2 millions d'euros à une augmentation de capital de la Compagnie Générale d'Électricité afin de restaurer ses capitaux propres et de sa cession à la Compagnie Financière Alcatel-Lucent pour transmission universelle de patrimoine dans un but de rationalisation des structures juridiques.

### 8.2 Évolution des dépréciations

L'évolution des dépréciations au cours de l'exercice 2007 a été la suivante.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des participations portent principalement sur la Compagnie Financière Alcatel-Lucent (qui reflète la valeur de l'ensemble des principales sociétés opérationnelles du Groupe) pour 6 775,9 millions d'euros et sur Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland) pour 113,6 millions d'euros.

Les reprises de dépréciations des participations portent principalement sur Coralec (364,5 millions d'euros) et Alcatel-Lucent Submarine Networks (135,5 millions d'euros).

Les dépréciations constatées sur le portefeuille titres reposent sur une valorisation du groupe Alcatel-Lucent, basée sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à calculer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2008 à 2012 et d'une valeur terminale en 2012 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe (10,00 %). La somme de ces valeurs recouvrables, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilantiels tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette valeur recouvrable est ensuite répartie sur l'ensemble des entités légales constituant le Groupe, généralement au prorata de leur contribution à la marge brute totale. Les autres éléments d'actifs et de passifs ainsi que la trésorerie nette sont alloués société par société. La valeur de chaque société ainsi obtenue est comparée à la valeur comptable historique de chaque ligne du portefeuille et une provision pour dépréciation est constituée lorsque nécessaire.

## NOTE 9 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>       |                 |                |                | Valeur brute    |
|------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
|                                    | 31/12/2006      | Augmentations  | Diminutions    | 31/12/2007      |
| Titres d'autodétention             | 471,9           | -              | -              | 471,9           |
| Prêts à long terme aux filiales    | 11 478,7        | 1,1            | (954,0)        | 10 525,8        |
| Autres immobilisations financières | 18,2            | -              | -              | 18,2            |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>11 968,8</b> | <b>1,1</b>     | <b>(954,0)</b> | <b>11 015,9</b> |
|                                    |                 |                |                | Dépréciations   |
|                                    | 31/12/2006      | Dotations      | Reprises       | 31/12/2007      |
| Titres d'autodétention             | (203,8)         | (134,3)        | -              | (338,1)         |
| Prêts à long terme aux filiales    | (4,1)           | -              | -              | (4,1)           |
| Autres immobilisations financières | (17,2)          | (0,2)          | -              | (17,4)          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>(225,1)</b>  | <b>(134,5)</b> | <b>-</b>       | <b>(359,6)</b>  |
|                                    |                 |                |                | Valeur nette    |
|                                    | 31/12/2006      | Augmentations  | Diminutions    | 31/12/2007      |
| Titres d'autodétention             | 268,1           | (134,3)        | -              | 133,8           |
| Prêts à long terme aux filiales    | 11 474,6        | 1,1            | (954,0)        | 10 521,7        |
| Autres immobilisations financières | 1,0             | (0,2)          | -              | 0,8             |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>11 743,7</b> | <b>(133,4)</b> | <b>(954,0)</b> | <b>10 656,3</b> |

### 9.1 Prêts à long terme aux filiales

L'évolution des prêts à long terme aux filiales résulte des besoins de ces dernières dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie. Ils incluent également un prêt, d'une durée de dix ans, de 610,1 millions d'euros consenti à Lucent Technologies Inc. en 2006 pour lui permettre de souscrire aux Obligations Convertibles en Actions (OCA) Alcatel-Lucent destinées à couvrir les exercices d'options de souscription des bénéficiaires de la société acquise. Ce prêt a été remboursé en 2007 à hauteur de 45,2 millions d'euros, dont 20,4 par capitalisation et 24,8 en numéraire. Les Obligations Convertibles

en Actions correspondantes figurent dans la rubrique « emprunts et dettes financières diverses » au passif du bilan et évoluent pour un montant identique.

### 9.2 Titres d'autodétention

Aucun mouvement n'est intervenu sur les titres d'autodétention au cours de l'exercice 2007. La valeur de marché de ces titres à la date de clôture, évaluée par référence à la moyenne des cours de bourse de décembre 2006, s'élève à 133,8 millions d'euros (268,1 millions d'euros au 31 décembre 2006).

## NOTE 10 TRÉSORERIE À COURT TERME

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie

conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») a été la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2007           | 2006         |
|--|----------------|--------------|
| Disponibilités   | 1 609,6        | 1 172,9      |
| Convention de trésorerie avec les filiales                           | 2 795,6        | 1 722,6      |
| Total disponibilités et quasi-disponibilités*                        | 4 405,2        | 2 895,5      |
| Valeurs mobilières de placement**                                    | 1 263,9        | 784,7        |
| Emprunts obligataires à court terme                                  | -              | (154,3)      |
| Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme | (70,1)         | (28,4)       |
| Dettes financières diverses à court terme                            | (127,5)        | (249,5)      |
| Convention de trésorerie avec les filiales                           | (3 467,8)      | (2 776,0)    |
| Total dettes financières à court terme***                            | (3 665,4)      | (3 208,2)    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 003,7</b> | <b>472,0</b> |

\* Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

\*\* Essentiellement des certificats de dépôts libellés en euros, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan.

\*\*\* Billets de trésorerie français ou étrangers (« papier commercial »), emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel-Lucent tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société Mère pour le compte des filiales.

## NOTE 11 RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

### 11.1 Risque de change

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Acheteur/Prêteur |                    |                  | Valeur de marché |
|------------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|
|                              | Moins d'un an    | D'un an à cinq ans | Plus de cinq ans |                  |
| Contrats à terme             | 2 278,3          | 2,7                | -                | (55,7)           |
| Swaps cambistes              | 237,7            | -                  | -                | (5,1)            |
| Swaps de devises             | -                | -                  | -                | -                |
| Options de change :          |                  |                    |                  |                  |
| - call                       | 1 597,7          | -                  | -                | 28,1             |
| - put                        | 2 571,1          | 1 136,8            | -                | 70,3             |



| (en millions d'euros) | Vendeur/Emprunteur |                    |                  | Valeur de marché |
|-----------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
|                       | Montants nominaux  |                    |                  |                  |
|                       | Moins d'un an      | D'un an à cinq ans | Plus de cinq ans |                  |
| Contrats à terme      | 1 929,5            | 82,8               | -                | 73,3             |
| Swaps cambistes       | 800,7              | -                  | -                | 16,7             |
| Swaps de devises      | -                  | -                  | -                | -                |
| Options de change :   |                    |                    |                  |                  |
| - call                | 1 398,6            | -                  | -                | (22,8)           |
| - put                 | 1 917,6            | 1 064,5            | -                | (33,6)           |

## 11.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

| (en millions d'euros)             | Montants nominaux |                    |                  | Valeur de marché |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|------------------|
|                                   | Moins d'un an     | D'un an à cinq ans | Plus de cinq ans |                  |
| <b>Swaps de taux :</b>            |                   |                    |                  |                  |
| Payeur fixe                       | 1 520,2           | 9 219,9            | -                | (175,5)          |
| Payeur variable                   | 1 891,1           | 10 544,9           | 460,0            | 179,5            |
| <b>Caps :</b>                     |                   |                    |                  |                  |
| Achats                            | 67,9              | -                  | -                | -                |
| Ventes                            | 67,9              | -                  | -                | -                |
| <b>Floors :</b>                   |                   |                    |                  |                  |
| Achats                            | -                 | -                  | -                | -                |
| Ventes                            | -                 | -                  | -                | -                |
| <b>FRA :</b>                      |                   |                    |                  |                  |
| Achats                            | -                 | -                  | -                | -                |
| Ventes                            | -                 | -                  | -                | -                |
| <b>Options de swaps de taux :</b> |                   |                    |                  |                  |
| Achats                            | -                 | -                  | -                | -                |
| Ventes                            | -                 | -                  | -                | -                |

## 11.3 Effet des notations sur la dette d'Alcatel-Lucent

Au 25 mars 2008 les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

| Agence de notation | Dettes à long terme | Dettes à court terme | Perspective | Dernière mise à jour de la note | Dernière mise à jour de la perspective |
|--------------------|---------------------|----------------------|-------------|---------------------------------|--|
| Moody's            | Ba3                 | Not Prime            | Stable      | 7 novembre 2007                 | 7 novembre 2007                        |
| Standard & Poor's  | BB-                 | B                    | Stable      | 5 décembre 2006                 | 13 septembre 2007                      |

### Moody's

Le 7 novembre 2007, Moody's a abaissé les notes du groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba2 à Ba3. La note *Not Prime* de la dette court terme a été confirmée. La perspective stable a été maintenue.

### Standard & Poor's

Le 13 septembre 2007, la perspective de la dette à long terme d'Alcatel-Lucent a été révisée pour passer de positive à stable. En même temps, la note BB- pour la dette à long terme d'Alcatel-Lucent qui avait été donnée le 5 décembre 2006 a été confirmée. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent, établie le 5 décembre 2006, a également été confirmée.

***Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent au 31 décembre 2007***

Les notes à court terme attribuées d'Alcatel-Lucent permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations.

***Crédit bancaire syndiqué***

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Cette ligne a remplacé celle, non tirée, de 1 milliard d'euros qui arrivait à échéance en juin 2009 et qui avait été mise en place le 21 juin 2004. Le 21 mars 2008, la disponibilité de 837 millions d'euros du crédit a été étendue, jusqu'au 5 avril 2013.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels 2007.

## NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

| (en millions d'euros)                                      | Nombre d'actions en circulation | Capital        | Primes d'émission | Réserve légale | Réserves réglementées | Autres réserves | Report à nouveau | Résultat de la période | Total des capitaux propres |
|--|---------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-----------------------|-----------------|------------------|------------------------|----------------------------|
| <b>Situation au 31/12/2006 avant répartition</b>           | <b>2 309 679 141</b>            | <b>4 619,4</b> | <b>15 353,6</b>   | <b>280,6</b>   | <b>1 673,3</b>        | <b>195,0</b>    | <b>2 303,8</b>   | <b>1 779,2</b>         | <b>26 204,9</b>            |
| Affectation du résultat 2006                               | -                               | -              | -                 | 89,0           | -                     | -               | 1 324,3          | (1 413,3)              | -                          |
| Distribution de dividendes au titre de 2006                | -                               | -              | -                 | -              | -                     | -               | -                | (365,9)                | (365,9)                    |
| Augmentations de capital :                                 |                                 |                |                   |                |                       |                 |                  |                        |                            |
| - conversion d'Obligations Convertibles en actions         | 4 506 992                       | 9,0            | 36,2              | -              | -                     | -               | -                | -                      | 45,2                       |
| - remboursement d'Obligations Remboursables en Actions :   |                                 |                |                   |                |                       |                 |                  |                        |                            |
| ~ émissions en 2003 - Acquisition de Timetra*              | 500 000                         | 1,0            | 3,1               | -              | -                     | -               | -                | -                      | 4,1                        |
| - exercices de droits de souscription                      | 28 612                          | 0,1            | 0,2               | -              | -                     | -               | -                | -                      | 0,3                        |
| - levées d'options de souscription                         | 2 726 675                       | 5,4            | 13,3              | -              | -                     | -               | -                | -                      | 18,7                       |
| Résultat 2007  | -                               | -              | -                 | -              | -                     | -               | -                | (5 740,3)              | (5 740,3)                  |
| <b>Situation au 31/12/2007 avant répartition</b>           | <b>2 317 441 420</b>            | <b>4 634,9</b> | <b>15 406,4</b>   | <b>369,6</b>   | <b>1 673,3</b>        | <b>195,0</b>    | <b>3 628,1</b>   | <b>(5 740,3)</b>       | <b>20 167,0</b>            |
| Proposition d'affectation du résultat 2007                 | -                               | -              | -                 | -              | -                     | -               | (5 740,3)        | 5 740,3                | -                          |
| Proposition de distribution de dividendes au titre de 2007 | -                               | -              | -                 | -              | -                     | -               | -                | -                      | -                          |
| <b>Situation au 31/12/2007 après répartition</b>           | <b>2 317 441 420</b>            | <b>4 634,9</b> | <b>15 406,4</b>   | <b>369,6</b>   | <b>1 673,3</b>        | <b>195,0</b>    | <b>(2 112,2)</b> | <b>-</b>               | <b>20 167,0</b>            |

\* Ces augmentations de capital ont été effectuées lors du remboursement des Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition de la société Timetra.

Le capital social d'Alcatel-Lucent a été porté de 4 619,4 millions d'euros à fin 2006 à 4 634,9 millions d'euros à fin 2007, se répartissant en 2 317 441 420 titres d'une valeur nominale de 2 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée

générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation. Au 31 décembre 2007, les réserves distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 1 868,3 millions d'euros.

## NOTE 13 AUTRES FONDS PROPRES

Le 19 décembre 2002, Alcatel-Lucent a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes de catégorie A (une action par obligation), ayant pour échéance le 23 décembre 2005.

Au cours des exercices 2003, 2004 et 2005, 16 498 obligations avaient été remboursées via l'émission de 15 347 actions nouvelles, la différence correspondant au remboursement par les porteurs des intérêts prépayés.

À l'échéance de cet emprunt en décembre 2005, la société a procédé au remboursement des 120 769 959 obligations encore en circulation par l'émission du même nombre d'actions nouvelles.

Le montant des intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2005 était de (39,6) millions d'euros. Ceux-ci avaient été prépayés à l'émission.

## NOTE 14 PROVISIONS

L'évolution des provisions au cours de l'exercice 2007 a été la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | <b>31/12/2006</b> | <b>Dotations</b> | <b>(Reprise)</b> | <b>(Utilisation)</b> | <b>31/12/2007</b> |
|---|-------------------|------------------|------------------|----------------------|-------------------|
| Provisions pour perte de change                       | 0,6               | 0,2              | (0,6)            | -                    | 0,2               |
| Provisions pour risques financiers                    | 53,7              | -                | (7,0)            | (9,2)                | 37,5              |
| Provisions pour litiges, garantie de passif et autres | 113,3             | 5,0              | (17,5)           | -                    | 100,8             |
| Provisions pour engagements de retraites (Note 17)    | 23,5              | 5,8              | (0,1)            | (17,0)               | 12,2              |
| Autres provisions pour charges                        | 0,5               | -                | (0,5)            | -                    | -                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>191,6</b>      | <b>11,0</b>      | <b>(25,7)</b>    | <b>(26,2)</b>        | <b>150,7</b>      |
| Impact résultat :                                     |                   |                  |                  |                      |                   |
| - résultat d'exploitation                             |                   | 9,7              | (4,9)            |                      | 4,8               |
| - résultat financier                                  |                   | 0,2              | (7,6)            |                      | (7,4)             |
| - résultat exceptionnel                               |                   | 1,1              | (13,2)           |                      | (12,1)            |
| <b>TOTAL IMPACT RÉSULTAT</b>                          |                   | <b>11,0</b>      | <b>(25,7)</b>    |                      | <b>(14,7)</b>     |

Des passifs éventuels existent à la clôture de l'exercice au titre de contentieux fiscaux en cours. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourrait résulter d'une évolution

défavorable de ces contentieux. Le Groupe est néanmoins confiant sur l'évolution des procédures en cours.

## NOTE 15 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2007, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 2 289,3 millions d'euros contre 2 443,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cet encours se décompose comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2006           | Remboursement<br>échéance 2007 | Rachats et<br>annulations | Nouvelles<br>émissions | 2007           |
|---|----------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------|
| <b>Emprunts obligataires convertibles</b>                               |                |                                |                           |                        |                |
| - obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes 2003-2011 | 1 022,4        | -                              | -                         | -                      | 1 022,4        |
|   | <b>1 022,4</b> | -                              | -                         | -                      | <b>1 022,4</b> |
| <b>Autres emprunts obligataires</b>                                     |                |                                |                           |                        |                |
| - 1,5 milliard de FRF 5 625 % 1997-2007                                 | 154,4          | (154,4)                        | -                         | -                      | -              |
| - 1 120 millions d'euros 1999-2009                                      | 804,9          | -                              | -                         | -                      | 804,9          |
| - 462 millions d'euros 2004-2014  | 462,0          | -                              | -                         | -                      | 462,0          |
|   | <b>1 421,3</b> | <b>(154,4)</b>                 | -                         | -                      | <b>1 266,9</b> |
| <b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>                                      | <b>2 443,7</b> | <b>(154,4)</b>                 | -                         | -                      | <b>2 289,3</b> |

### Rachats intervenus en 2007

Aucun emprunt obligataire n'a fait l'objet de rachat et d'annulation sur 2007.

## NOTE 16 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

| <i>(en millions d'euros)</i>                             | Montant au<br>31/12/2007 | Moins d'un an  | D'un an à cinq<br>ans | Plus de cinq<br>ans | Dont Charges<br>à payer |
|--|--------------------------|----------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| <b>Dettes financières</b>                                |                          |                |                       |                     |                         |
| - emprunts obligataires convertibles (OCEANE)            | 1 022,4                  | -              | 1 022,4               | -                   | -                       |
| - autres emprunts obligataires                           | 1 266,9                  | -              | 804,9                 | 462,0               | -                       |
| - emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 70,1                     | 70,1           | -                     | -                   | 23,3                    |
| - emprunts et dettes financières divers                  | 1 581,8                  | 881,0          | 135,9                 | 564,9               | 108,8                   |
| <b>Dettes fiscales et sociales</b>                       | <b>8,4</b>               | <b>8,4</b>     | -                     | -                   | <b>4,8</b>              |
| <b>Autres dettes (après répartition)</b>                 | <b>3 694,3</b>           | <b>3 613,6</b> | <b>80,7</b>           | -                   | <b>83,6</b>             |
| <b>TOTAL DETTES</b>                                      | <b>7 643,9</b>           | <b>4 573,1</b> | <b>2 043,9</b>        | <b>1 026,9</b>      | <b>220,5</b>            |

### DÉTAIL DES AUTRES DETTES AU 31/12/2007

| (en millions d'euros)                                  | Montant au<br>31/12/2007 |
|--|--------------------------|
| Avances reçues des filiales – convention de trésorerie | 3 467,8                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 94,9                     |
| Autres   | 131,6                    |
|  | 3 694,3                  |

| (en millions d'euros)         | Montant au<br>31/12/2007 | Moins d'un an  | De un an à<br>cinq ans | À plus de cinq<br>ans | Dont produits<br>à recevoir |
|-------------------------------|--------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Créances fiscales et sociales | 5,0                      | 3,3            | 1,7                    | -                     | 2,6                         |
| Autres créances               | 2 932,8                  | 2 894,3        | 38,5                   | -                     | 66,4                        |
| <b>TOTAL CRÉANCES</b>         | <b>2 937,8</b>           | <b>2 897,6</b> | <b>40,2</b>            | <b>-</b>              | <b>69,0</b>                 |

### DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES AU 31/12/2007

| (en millions d'euros)                                   | Montant au<br>31/12/2007 |
|---|--------------------------|
| Avances versées aux filiales – convention de trésorerie | 2 795,6                  |
| Clients et comptes rattachés                            | 47,6                     |
| Autres  | 89,6                     |
|   | 2 932,8                  |

### NOTE 17 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

| (en millions d'euros)  | Montant net au<br>bilan | Dont entreprises<br>liées |
|--|-------------------------|---------------------------|
| <b>Immobilisations financières</b>                                   |                         |                           |
| - titres de participation  | 11 471,4                | 11 470,9                  |
| - créances rattachées à des participations                           | -                       | -                         |
| - autres immobilisations financières                                 | 10 521,8                | 10 506,2                  |
| - autres titres immobilisés  | 134,5                   | 133,8                     |
| Créances de l'actif circulant  | 2 937,8                 | 2 787,9                   |
| Valeurs mobilières de placement                                      | 1 263,9                 | -                         |
| <b>Dettes financières</b>  |                         |                           |
| - emprunts obligataires  | 2 289,3                 | -                         |
| - emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit | 70,1                    | -                         |
| - emprunts et dettes financières divers                              | 1 581,8                 | 1 462,1                   |

| (en millions d'euros)                 | Montant net en<br>résultat | Dont entreprises<br>liées |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| <b>Produits et charges financiers</b> |                            |                           |
| - produits de participations          | 231,5                      | 231,5                     |
| - intérêts et produits assimilés      | 1 435,1                    | 776,2                     |
| - intérêts et charges assimilées      | (942,8)                    | (236,9)                   |
| - autres                              | (6 368,7)                  | (6 384,1)                 |

**NOTE 18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

À la fin de 2007, les engagements d’Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 12,2 millions d’euros (voir Note 14) ou couverts par des contrats d’assurance.

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d’évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l’expérience et aux effets des changements d’hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu’ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu’ils excèdent un certain seuil. À compter de l’exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus en résultat. Ainsi, le montant de ces écarts non encore reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (une perte de 10,8 millions d’euros) ainsi que les écarts générés au cours de l’exercice 2007 (un gain de 6,4 millions d’euros) ont été enregistrés en résultat (une perte nette de 4,4 millions d’euros). Les écarts actuariels qui seront créés dans le futur seront ainsi reconnus dans le résultat de l’exercice au cours duquel ils auront été générés.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

|   |        |
|---|--------|
| Taux d’actualisation                                | 5,20 % |
| Taux de progression des salaires à long terme       | 5,00 % |
| Taux de rendement long terme attendu sur les actifs | 5,40 % |

Le taux d’actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l’État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Le taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l’emploi se décompose comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| <i>(en millions d’euros)</i>                 |              |
| Charge normale de l’exercice                 | (0,3)        |
| Charge d’intérêt                             | (2,3)        |
| Rendement attendu des fonds                  | 1,2          |
| Amortissement des modifications de régime    | -            |
| Amortissement des pertes et gains actuariels | (4,4)        |
| Effet des réductions de régimes              | -            |
| Effet des liquidations de régime             | -            |
| Effet de la limitation d’actif               | -            |
| <b>COÛT NET DE LA PÉRIODE</b>                | <b>(5,8)</b> |

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

|  |               |
|--|---------------|
| Évaluation des engagements   |               |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier</b>                                   | <b>(57,0)</b> |
| Charge normale de l'exercice   | (0,3)         |
| Charge d'intérêt   | (2,3)         |
| Cotisations versées par les salariés   | -             |
| Modifications de régime  | -             |
| Réductions de régime   | -             |
| Liquidations de régime   | -             |
| Indemnités supplémentaires de fin de contrat   | -             |
| Pertes et (gains) actuariels   | 6,7           |
| Prestations payées   | 3,0           |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre</b>                                   | <b>(49,9)</b> |
| Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires                                     | (48,1)        |
| Effet des augmentations de salaires  | (1,8)         |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre</b>                                   | <b>(49,9)</b> |
| Couverture des engagements   |               |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier</b>                                      | <b>22,7</b>   |
| Rendement attendu des fonds  | 1,2           |
| (Pertes) et gains actuariels   | (0,4)         |
| Contributions de l'employeur   | 17,0          |
| Contributions des salariés   | -             |
| Modifications de régime  | -             |
| Réductions de régime   | -             |
| Liquidations de régime   | -             |
| Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat                                | (2,8)         |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>                                      | <b>37,7</b>   |
| Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers | (47,9)        |
| Valeur de marché des fonds investis  | 37,7          |
| <b>Couverture financière des engagements financés</b>  | <b>(10,2)</b> |
| Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers              | (2,0)         |
| <b>Couverture financière</b>   | <b>(12,2)</b> |
| Perte et (gains) actuariels  | -             |
| Modifications de régime  | -             |
| Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actifs)  | -             |
| <b>MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIVÉ</b>  | <b>(12,2)</b> |

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros et pourcentages)

|                    | Valeur de marché | %            |
|--------------------|------------------|--------------|
| Obligations        | 24,9             | 67 %         |
| Actions            | 5,7              | 15 %         |
| Autres placements  | 2,8              | 7 %          |
| Actifs immobiliers | 4,3              | 11 %         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>37,7</b>      | <b>100 %</b> |



**NOTE 19 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DIVERS**

**19.1 Cession d'une créance de carry-back**

En mai 2002, Alcatel-Lucent a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200,6 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001 dont l'échéance se situait en 2007. Le produit de la cession s'est élevé à 149,3 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance. La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Alcatel-Lucent était engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui aurait été constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession aurait fait l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant eu pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

**19.3 Autres engagements donnés**

Enfin Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i>  | <b>Montant total</b> | <b>Moins d'un an</b> | <b>De un an à cinq ans</b> | <b>À plus de cinq ans</b> |
|---|----------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe* | 12,7                 | 12,7                 | -                          | -                         |
| Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel-Lucent SA         | -                    | -                    | -                          | -                         |
| <b>Avals, cautions et garanties donnés</b>                              |                      |                      |                            |                           |
| - sur contrats commerciaux  | 2 286,5              | 1 037,4              | 395,7                      | 853,4                     |
| - sur emprunts  | 1 254,5              | 1,8                  | 6,1                        | 1 246,6                   |
| - autres engagements donnés   | 477,1                | 92,2                 | 101,8                      | 283,1                     |
| Effets escomptés non échus  | -                    | -                    | -                          | -                         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 552,8</b>       | <b>1 144,1</b>       | <b>503,6</b>               | <b>2 905,1</b>            |

\* Dont 12,6 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2007.

Parmi les garanties données sur contrats commerciaux (2 286,5 millions d'euros) figurent des garanties au titre d'activités cédées ou apportées à Thales (184,2 millions d'euros) pour lesquelles Alcatel-Lucent bénéficie d'une contre-garantie du cessionnaire.

**19.4 Engagements reçus**

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>Montant total</b> | <b>Moins d'un an</b> | <b>De un an à cinq ans</b> | <b>À plus de cinq ans</b> |
|------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| Cautions reçues              | 89,4                 | -                    | 89,4                       | -                         |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>89,4</b>          | <b>-</b>             | <b>89,4</b>                | <b>-</b>                  |

**NOTE 20 LITIGES**

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

**Actions de catégorie A et de catégorie O**

Depuis mai 2002, Alcatel-Lucent fait l'objet aux États-Unis de plusieurs actions présentées comme actions de groupe (class actions) tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne Division Optronics ont été initiées contre Alcatel-Lucent et certains de ses dirigeants et administrateurs aux États-Unis.

Ces actions étaient intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse sous forme d'*American Depository Shares* (« ADS ») effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001, et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1<sup>er</sup> mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'avait pas été chiffré.

Ces demandes avaient été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres demandes concernant le droit boursier fédéral, en raison d'un manque de précision dans les conclusions, en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a été déposée et de nouveau, Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté. Le 28 juin 2007, le tribunal a rejeté la demande. Le délai pour faire appel a expiré sans qu'un appel ait été déposé. Par conséquent, le dossier est clos.

**Costa Rica**

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués par des consultants pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des représentants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Alcatel a licencié le président d'Alcatel de Costa Rica en octobre 2004 et le responsable pour la région Amérique latine de CIT. CIT a également engagé

des poursuites pénales en France contre ce dernier et au Costa Rica contre ces deux anciens salariés et certains consultants locaux, sur la base de suspicion par CIT de leur complicité dans l'organisation de corruption et de détournements de fonds. La Securities and Exchange Commission (SEC) et le Ministère de la Justice (Department of Justice – DOJ) des États-Unis sont avisés de ces allégations et Alcatel-Lucent a déclaré que la société coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC et le DOJ procèdent actuellement à une enquête sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines sur la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers (Foreign Corrupt Practices Act « FCPA ») et la réglementation boursière (Federal Securities laws). Si la SEC ou le DOJ établissait l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre Alcatel-Lucent.

En relation avec ces allégations, le 19 décembre 2006, le DOJ a inculpé l'ancien salarié de CIT des chefs de violation du FCPA, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs. Le 20 mars 2007, cette inculpation contre ce même ancien salarié et le président d'Alcatel de Costa Rica a été complétée par le grand jury, les chefs d'accusations restant inchangés. Le 11 juin 2007, l'ancien salarié de CIT a passé un accord de « *Plaider Coupable* » avec le tribunal de Floride (*US District Court – Southern District of Florida*) et a plaidé coupable aux violations des FCPA.

Ni le DOJ ni la SEC n'ont informé Alcatel-Lucent des actions qu'ils pourraient éventuellement engager à l'encontre d'Alcatel-Lucent et de ses filiales.

En relation avec les allégations susmentionnées, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel – Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Peu après, le Parquet Général du Costa Rica et l'ICE, agissant en tant que victimes de ces faits, ont chacun intenté une action civile en dommages et intérêts contre ces 11 personnes défenderesses au pénal, ainsi que 5 défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars (pour l'ICE). La plainte du Parquet Général remplace les deux plaintes précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). La plainte d'ICE, qui se substitue à sa précédente plainte du 1<sup>er</sup> février 2005, demande une action en réparation du préjudice financier causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Alcatel-Lucent a l'intention de se défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation en relation avec ces revendications.

Il est impossible pour Alcatel-Lucent de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur l'activité de CIT. Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'État au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent prévoit de générer des revenus d'environ 8 millions d'euros sur des contrats au Costa Rica en 2008. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricien puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

### Taiwan

Certains salariés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel-Lucent, et du distributeur taïwanais de Siemens, ainsi que certains fournisseurs et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué à Taisel par les Chemins de Fer de Taïwan en 2003. Il a été allégué que des salariés de Taisel, Alcatel-Lucent Deutschland AG (une filiale allemande d'Alcatel-Lucent impliquée dans le contrat avec les Chemins de Fer taïwanais), Siemens Taiwan, ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés au contrat avec les chemins de fer taïwanais.

Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. Suite à cette enquête, Alcatel-Lucent a licencié l'ancien Président de Taisel et un cadre de la filiale allemande, responsable des ventes internationales, a démissionné pendant l'enquête.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés à Taïwan, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi sur la comptabilité des sociétés deux hommes d'affaires taïwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement auprès de la Cour d'Appel de Taipei. Si la juridiction d'appel devait condamner Taisel, pour les faits d'entente visés à la prévention, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taïwan pendant une certaine période et Alcatel-Lucent pourrait être condamnée à des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

La SEC et le DOJ examinent également ces allégations.

Alcatel-Lucent prévoit de générer environ 80 millions d'euros de revenus sur des contrats taïwanais en 2008, sur lesquels seulement une partie proviendrait

du gouvernement taïwanais. Sur la base du montant de revenus attendu de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas qu'une perte d'activité à Taïwan puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe.

### Kenya

La SEC et le DOJ ont demandé à Alcatel-Lucent de vérifier les paiements effectués par CIT à un consultant au titre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya en 2000. Alcatel-Lucent comprend que les autorités françaises ont également lancé une instruction en relation avec ces paiements. Alcatel-Lucent coopère avec les autorités américaines et françaises et a transmis un rapport aux dites autorités sur ses conclusions concernant ces paiements.

### Les enquêtes gouvernementales à l'encontre de Lucent

#### Arabie Saoudite

En août 2003, le DOJ et la SEC ont informé Lucent que chacun d'entre eux avait entamé une enquête pour violation possible du FCPA lors de ses activités en Arabie Saoudite. Cette enquête faisait suite aux allégations faites par le « National Group for Communications and Computers Ltd. » (« NGC ») dans une action en justice intentée contre Lucent le 8 août 2003, qui est décrite ci-après. Alcatel-Lucent ne s'attend pas à d'autre action de la part de la SEC ou du DOJ concernant les allégations en Arabie Saoudite.

#### Chine

Au mois d'avril 2004, Lucent a indiqué au DOJ et à la SEC qu'un audit interne FCPA ainsi qu'une enquête menée par un consultant externe avaient révélé des incidents et des insuffisances dans les contrôles internes dans le cadre de ses opérations en Chine qui étaient susceptibles de comporter des violations du FCPA. Lucent a coopéré avec ces deux institutions. Le 21 décembre 2007, Lucent a signé des transactions avec le DOJ et la SEC pour conclure leurs investigations respectives. Lucent a signé avec le DOJ un accord de « non-poursuite ». En application de cette transaction, le DOJ a accepté de ne pas poursuivre Lucent au pénal en relation avec les allégations en Chine. Lucent a accepté de payer une pénalité de 1 million d'euros et de modifier ses procédures, politiques et contrôles internes. Le 21 décembre 2007, la SEC a initié une action civile devant la *District Court* de Columbia, États-Unis, pour réclamer des amendes civiles en alléguant des violations des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Le même jour, Lucent et la SEC ont signé un accord transactionnel, réglant ces réclamations. En application de cet accord transactionnel, Lucent, sans reconnaître ou rejeter les allégations contenues dans la plainte de la SEC, a accepté une injonction permanente l'interdisant de toute violation future des dispositions du FCPA concernant les livres et comptes et le contrôle interne. Lucent a également accepté de payer une amende civile de 1,5 million d'euros. Si Lucent respecte les termes de ces accords avec la SEC et le DOJ, Lucent ne s'attend pas à d'autres actions de la part de la SEC ou du DOJ en ce qui concerne les allégations relatives à la conduite de Lucent en Chine.

### Notifications et demandes de communication de pièces

En mai 2005, Lucent a reçu des notifications dans le cadre de deux affaires distinctes, exigeant la production de documents et de dossiers spécifiques. Une des notifications a trait à une enquête du DOJ pour pratique anticoncurrentielle potentielle et autres violations par plusieurs participants en relation avec le programme fédéral américain E-Rate. La notification demande que Lucent produise des documents devant le grand jury de la *District Court* de Géorgie, États-Unis. L'autre notification émanait du bureau de l'Inspecteur Général, des Services Généraux de l'Administration américaine, et a trait à une enquête fédérale sur certaines ventes au gouvernement fédéral d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés. Au cours du mois d'avril 2006, le Département de la Justice de Californie a notifié à Lucent une demande de communication de pièces relatives à des ventes aux agences gouvernementales californiennes d'équipements de télécommunications et de services de maintenance associés.

### Contentieux relatifs aux contrats de travail et aux fonds de pension

Lucent a pris de nombreuses mesures afin de maîtriser les coûts croissants des caisses de prévoyance santé pour les retraités et pour le financement des plans de retraite. Ces mesures ont entraîné des contentieux à l'encontre de Lucent auxquels pourraient s'ajouter d'autres contentieux. Des actions de groupe potentielles ont été intentées à l'encontre de Lucent à la suite de la suppression au début 2003 de l'allocation pour décès de son plan de retraite des cadres. Trois contentieux de ce type ont été regroupés en un seul qui est en instance devant la *District Court* du New Jersey sous le nom de « *In Re Lucent Death Benefits ERISA Litigation* ». La suppression de cette allocation a permis de réduire les obligations de versements futurs de 400 millions de dollars. L'allocation était payée à partir des actifs du plan à certains survivants à charge, tels que les conjoints ou les enfants des cadres retraités. Lucent est accusée d'avoir résilié cette allocation à tort et il est demandé son rétablissement, ainsi que d'autres mesures en compensation.

Le tribunal a débouté les demandeurs mais un appel a été interjeté et l'affaire est en instance devant la cour d'appel. Une autre action similaire, « *Chastain, et autres contre AT&T* », a été intentée devant la *District Court* de l'Oklahoma. L'affaire *Chastain* comprend également des demandes relatives à des modifications intervenues dans les plans de pensions. L'affaire *Chastain* a aussi été radiée par le tribunal mais un appel a été interjeté devant une juridiction supérieure. Cet appel reste en instance.

En octobre 2005, une action de groupe potentielle a été intentée par Peter A. Raetsch, Geraldine Raetsch et Curtis Shiflett pour leur compte et pour le compte d'autres personnes se trouvant dans la même situation devant la *District Court* du New Jersey. Les demandeurs dans ce contentieux prétendent que Lucent a manqué à son obligation de maintenir les assurances santé pour les cadres retraités en conformité avec l'*Internal Revenue Code*, l'*Employee*

*Retirement Income Security Act*, et les plans de pension et les plans médicaux de Lucent. À la demande de Lucent, le tribunal a renvoyé la requête à une procédure de réexamen par Lucent. Un comité spécial a été désigné qui a réexaminé la requête des demandeurs et Lucent a remis un rapport au tribunal le 28 décembre 2006. Le comité spécial a rejeté la requête des demandeurs et le contentieux est revenu devant le tribunal, où une enquête limitée (« *limited discovery* ») vient de s'achever et des requêtes pour jugement sur conclusions ont été déposées.

La *Equal Employment Opportunity Commission* (EEOC) a déclenché une action de groupe potentielle contre Lucent sous le nom de « *EEOC contre Lucent Technologies Inc.* » devant la *District Court* de Californie. Cette action soutient qu'une discrimination sexuelle aurait été perpétrée par Lucent relative au calcul de l'ancienneté à l'encontre d'employées qui ont été en congé maternité avant 1980, et cette action demande la réparation de la perte subie au titre du calcul des points d'ancienneté antérieurement au 29 avril 1979 avec ajustement rétroactif des retraites, correction des registres de service, remboursement des autres dommages et des honoraires et frais d'avocat. Le contentieux est suspendu dans l'attente de connaître l'arrêt d'une cour d'appel fédérale dans une affaire semblable. Dans cette affaire, la cour vient de condamner l'employeur, qui peut toujours demander à la Cour Suprême des États-Unis de casser cette dernière condamnation.

### Litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle

Chacune d'Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du groupe sont défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

#### Microsoft

Le 22 février 2007, après trois semaines de procès devant le tribunal de première instance (la *District Court*) de San Diego, Californie, aux États-Unis, un jury a rendu un verdict en faveur de Lucent en condamnant Microsoft lors de la première d'une série de procès audiencés en matière de brevets. À l'issue de ce premier litige portant sur deux des « brevets audio » de Lucent, le jury a estimé fondé l'ensemble des demandes relatives à la validité des brevets et aux atteintes portées à ces derniers et a accordé à Lucent des dommages et intérêts pour un montant de 1,5 milliard de dollars. Ce montant comprend les dommages et intérêts basés sur les ventes à l'étranger (approximativement 45 % des ventes) mais d'après un arrêt récent de la Cour Suprême américaine, ces dommages et intérêts seraient susceptibles de ne pas être accordés. Le 6 août 2007, la *District Court* de San Diego a rendu un jugement en faveur de Microsoft fondé sur le droit et rejetant le verdict du jury. Lucent a fait appel de ce jugement devant la cour d'appel du Federal Circuit.

Lucent, Microsoft et Dell et Gateway sont impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, les litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (Southern District) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont celui décrit ci-dessus. D'autres procès concernant ce litige à l'encontre de Microsoft et Dell sont programmés en 2008. Dans l'un de ces contentieux, Microsoft par demande reconventionnelle cherche à obtenir réparation pour contrefaçon de brevets de Microsoft par Alcatel-Lucent.

## Les autres litiges de Lucent

### Winstar

Lucent est défenderesse dans une procédure initiée à l'origine devant le Tribunal des faillites du Delaware par *Winstar et Winstar Wireless, Inc.*, concernant la faillite de Winstar et de plusieurs entités affiliées. Le procès pour cette affaire s'est achevé en juin 2005. Le procès concernait une rupture de contrat et diverses réclamations à l'encontre de Lucent pour lesquelles l'administrateur judiciaire (*trustee*) agissant pour le compte de Winstar demandait la réparation de dommages pour approximativement 60 millions de dollars, ainsi que les frais et dépens associés au litige. Le *trustee* demandait également le remboursement d'un paiement versé par Winstar à Lucent en décembre 2000 pour approximativement 190 millions de dollars majoré des intérêts. Le 21 décembre 2005, le juge a rendu sa décision et a condamné Lucent à hauteur de 244 millions de dollars (y compris les intérêts au taux légal et autres coûts). Par conséquent, Lucent a comptabilisé une provision de 303 millions de dollars (y compris les intérêts et autres coûts pour 59 millions de dollars environ) au 31 décembre 2007. De plus, 311 millions de dollars de trésorerie sont utilisés pour garantir une lettre de crédit émise au deuxième trimestre de l'exercice 2006 en relation avec cette affaire. Des frais additionnels au titre des intérêts « post jugement » seront imputés pour les périodes suivantes jusqu'à ce que ce contentieux soit réglé. Le 26 avril 2007, la *District Court* du Delaware a confirmé la décision du tribunal des faillites. Lucent a fait appel de cette décision devant la cour d'appel fédérale.

### NGC

Le 8 août 2003, NGC a intenté une action à l'encontre de Lucent devant la *District Court* du District Sud de New York ainsi qu'à l'encontre de certains

anciens dirigeants et employés, à l'encontre d'une filiale, Lucent Technologies International Inc., de certains individus non affiliés et d'une société non affiliée ; selon cette action, la loi Racketeer Influenced Corrupt Organizations (RICO) aurait été violée et d'autres activités illégales auraient été commises. Ces allégations concernent des activités en Arabie Saoudite en relation avec certains contrats de télécommunications impliquant Lucent, le Royaume d'Arabie Saoudite et d'autres entités. La demande vise des dommages et intérêts de plus de 63 millions de dollars, qui pourraient être triplés en application de la loi RICO. Les allégations contenues dans cette demande proviennent de certains litiges contractuels entre NGC et Lucent qui font l'objet d'un procès distinct intenté précédemment contre Lucent par NGC devant la *District Court* du New Jersey et d'autres procédures intentées par NGC en Arabie Saoudite. Le 1<sup>er</sup> mars 2006, la *District Court* de New York a fait droit à la demande d'Alcatel-Lucent de rejeter cette affaire dans son intégralité. NGC a fait appel. Les parties ont transigé sur l'ensemble des demandes que NGC pouvait avoir contre Lucent. Sont incluses dans cette transaction les actions engagées au New Jersey et dans l'État de New York décrites ci-dessus ainsi que d'autres plaintes déposées par NGC contre Lucent ou son agent en Arabie Saoudite. L'exécution complète de cette transaction pourrait s'étendre sur un an.

## Impact de ces diverses enquêtes et procédures

Alcatel-Lucent rappelle que sa politique est de conduire ses activités en transparence et en conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales. Alcatel-Lucent coopère avec toutes les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces lois et réglementations.

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Alcatel-Lucent pense que les enquêtes et procès en cours n'auront pas d'impact financier significatif sur Alcatel-Lucent après décision finale des autorités ou jugement définitif. Cependant, du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs.

## NOTE 21 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et aux censeurs pour l'exercice 2007 s'élève à 0,8 million d'euros (0,6 million d'euros en 2006).

Durant l'année 2007, le montant global des rémunérations versées par Alcatel-Lucent aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 1,1 million d'euros (contre 7,8 millions d'euros en 2006, montant qui incluait des éléments exceptionnels résultant d'engagements contractuels).

**NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture.

**NOTE 23 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

| (en millions d'euros)  | Capital à la clôture du bilan | Capitaux propres autres que le capital <sup>(1)</sup> | Quote-part du capital détenue par Alcatel-Lucent (en %) | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis et non remboursés | Montant des cautions et avals fournis | Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(2)</sup> | Bénéfice ou perte <sup>(2)</sup> | Dividendes encaissés en 2007 par Alcatel-Lucent |
|--|-------------------------------|---|---|---------------------------------|---|--|---------------------------------------|--|----------------------------------|---|
| <b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent</b> |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| <b>A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)</b>   |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| CFA – Cie Financière Alcatel-Lucent – 54, rue La Boétie – 75008 Paris  | 12 083,9                      | (4 517,4)   | 100,0   | 17 195,9                        | 7 568,6                                   | 1 383,0                                      | -                                     | 189,7  | (6 625,4)                        | -   |
| Coralec – 12, rue de la Baume – 75008 Paris  | 3 434,6                       | (1 323,1)   | 100,0   | 8 726,6                         | 2 111,2                                   | 547,7  | -                                     | -  | 405,8                            | -   |
| Electro Banque – 12, rue de la Baume – 75008 Paris   | 106,0                         | 592,9   | 99,9  | 581,3                           | 581,3                                     | -  | -                                     | 46,1   | 18,2                             | 16,8  |
| Telpart – 12, rue de la Baume – 75008 Paris  | 196,8                         | 314,0   | 100,0   | 539,9                           | 510,8                                     | -  | -                                     | -  | 20,7                             | -   |
| Alcatel – Lucent Submarine Networks – Route de Nozay – 91625 La Ville du Bois Cedex  | 112,0                         | (14,5)  | 95,0  | 1 282,6                         | 382,8                                     | 114,5  | -                                     | 500,8  | 45,2                             | -   |
| Alcatel – Lucent Norway A/S – Ostre Aker vei 33 Oker – 0508 Oslo (Norway)  | 10,6                          | 23,8  | 100,0   | 164,8                           | 63,1                                      | -  | -                                     | 31,2   | 0,1                              | -   |
| <b>B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel-Lucent)</b>   |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland) – Lorenzstrasse 10 – 70435 Stuttgart (Germany)   | 125,7                         | (545,5)   | 25,0  | 278,5                           |   | 164,8  | -                                     | -  | (131,0)                          | 211,3   |
| <b>Renseignements concernant les autres filiales et participations</b>   |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| <b>A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)</b>   |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| a- Filiales françaises   | -                             | -   | -   | 88,5                            | 63,3                                      | -  | -                                     | -  | -                                | 3,4   |
| b- Filiales étrangères   | -                             | -   | -   | 5,1                             | 5,1                                       | -  | -                                     | -  | -                                | -   |
| <b>B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel-Lucent)</b>   |                               |   |   |                                 |   |  |                                       |  |                                  |   |
| a- Filiales françaises   | -                             | -   | -   | -                               | -   | -  | -                                     | -  | -                                | -   |
| b- Filiales étrangères   | -                             | -   | -   | 22,2                            | 20,4                                      | -  | -                                     | -  | -                                | -   |

(1) Avant répartition.  
(2) Dernier exercice clos.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2007

|  |      | Nombre de titres en portefeuille | Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros) | Pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent | Pourcentage de participation du Groupe |
|--|------|----------------------------------|---|---|--|
| <b>I – Participations</b>                                  |      |                                  |   |   |  |
| Compagnie Financière Alcatel-Lucent                        | (IF) | 1 726 268 131                    | 7 568 559                                       | 100,0   | 100,0                                  |
| Coralec  | (IF) | 572 428 051                      | 2 111 200                                       | 100,0   | 100,0                                  |
| Electro Banque   | (IF) | 10 592 213                       | 581 303   | 99,9  | 100,0                                  |
| Telpart  | (IF) | 13 121 151                       | 510 824   | 100,0   | 100,0                                  |
| Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland)                  |      | 1                                | 164 818   | 25,0  | 100,0                                  |
| Alcatel-Lucent Submarine Networks                          | (IF) | 35 470 941                       | 382 824   | 95,0  | 95,0                                   |
| Alcatel-Lucent Norway                                      |      | 8 400 000                        | 63 127  | 100,0   | 100,0                                  |
| SIMLM  | (IF) | 3 552 500                        | 35 192  | 100,0   | 100,0                                  |
| Radio Frequency Systems France                             | (IF) | 15 357                           | 7 562   | 100,0   | 100,0                                  |
| Electro Re   |      | 6 650                            | 5 100   | 95,0  | 100,0                                  |
| Sardelec   | (IF) | 152 499                          | 3 935   | 100,0   | 100,0                                  |
| FIPP   |      | 81 044                           | 200   | 74,6  | 74,6                                   |
| Autres sociétés  |      |                                  | 20 768  | -   | -                                      |
| <b>II – Autres titres immobilisés</b>                      |      |                                  |   |   |  |
| Alcatel-Lucent   |      | 25 343 255                       | 133 812   | 1,1   | 2,5                                    |
| <b>III – Participations dans les sociétés immobilières</b> |      |                                  |   |   |  |
|  |      |                                  | 15 969  |   |  |

(IF) Filiale intégrée fiscalement.

Parmi les filiales intégrées fiscalement se trouvent également les sociétés suivantes :

- Alcatel-Lucent Participations (filiale de la Compagnie Financière Alcatel-Lucent) ;

- Alcatel-Lucent Enterprise (filiale d'Alcatel-Lucent Participations) ;
- Alcatel-Lucent France (filiale d'Alcatel-Lucent Participations).

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| Nature des indications   | 2007             | 2006          | 2005          | 2004          | 2003          |
|--|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>   |                  |               |               |               |               |
| a) Capital social (en milliers d'euros)  | 4 634 882        | 4 619 358     | 2 857 083     | 2 610 911     | 2 568 820     |
| b) Nombre d'actions  | 2 317 441 420    | 2 309 679 141 | 1 428 541 640 | 1 305 455 461 | 1 284 410 224 |
| Capital potentiel  |                  |               |               |               |               |
| a) Capital social (en milliers d'euros)  | 5 421 821        | 5 508 055     | 3 232 201     | 3 222 896     | 3 170 035     |
| b) Nombre d'actions  | 2 710 910 645    | 2 754 027 615 | 1 616 100 626 | 1 611 448 098 | 1 585 017 673 |
| <b>Opérations et résultats en fin d'exercice</b><br>(en milliers d'euros)                        |                  |               |               |               |               |
| a) Revenus du portefeuille   | 231 489          | 98 982        | 111 157       | 73 171        | 103 101       |
| b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)                      | 711 030          | 396 233       | (175 141)     | (388 386)     | (8 126 141)   |
| c) Impôt sur les bénéfices   | (31 747)         | (17 134)      | (62 095)      | (1 220 747)   | 165 356       |
| d) Participation/intéressement aux résultats de l'entreprise                                     | -                | -             | -             | -             | -             |
| e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)                      | (5 740 328)      | 1 779 235     | 390 524       | 2 178 214     | (3 255 426)   |
| f) Résultat distribué (dont précompte)   | - <sup>(1)</sup> | 369 549       | 224 512       | -             | -             |
| <b>Résultat par action</b><br>(en euros)   |                  |               |               |               |               |
| a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)             | 0,32             | 0,18          | (0,08)        | 0,64          | (6,46)        |
| b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)                      | (2,48)           | 0,77          | 0,27          | 1,67          | (2,53)        |
| c) Dividende attribué par action d'une valeur nominale de 2 euros                                | - <sup>(1)</sup> | 0,16          | 0,16          | -             | -             |
| <b>Personnel</b>   |                  |               |               |               |               |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice                                       | 10               | 4             | 4             | 5             | 5             |
| b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)   | 5 173            | 8 494         | 6 771         | 5 000         | 2 911         |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros) | 1 412            | 1 889         | 1 430         | 1 540         | 1 662         |

(1) Proposition.



## 14.3 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alcatel-Lucent, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société pour 11 471 millions d'euros, comme décrit en Note 8 de l'annexe. Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels dont les différentes composantes (flux de trésorerie et résultats prévisionnels notamment) sont utilisées pour s'assurer de la valeur d'utilité des titres de participation.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie décrite en Notes 1b et 8 de l'annexe et examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2008

*Les Commissaires aux Comptes*

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Antoine de Riedmatten

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Yves Jégourel

## 14.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'au 25 mars 2008

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Engagement de la société en faveur de la directrice générale

Votre conseil d'administration réuni le 30 novembre 2006 a autorisé et votre assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2007 a ratifié la reprise par la société des dispositions dont bénéficiait Mme Russo, au titre de son contrat de travail en cours avec Lucent Technologies Inc., en cas de cessation de ses fonctions de directrice générale de la société, soit deux ans de rémunération globale (part fixe et variable) et l'accélération de l'acquisition de ses droits à option de souscription ou d'achats d'actions.

De façon à respecter les dispositions législatives introduites par la loi du 21 août 2007, applicables aux engagements liés à la cessation des fonctions de mandataire social, le conseil d'administration réuni le 25 mars 2008 a, sur recommandation du comité des rémunérations, subordonné l'exercice des engagements d'Alcatel-Lucent en faveur de Mme Russo, en sa qualité de directrice générale de la société, à la condition suivante : que sur la période à courir jusqu'à la cessation des fonctions de la directrice générale dans des conditions ouvrant droit au bénéfice de ces engagements, au moins 90 % des objectifs de performance en termes de revenus du groupe ou 75 % des objectifs de performance en termes de résultat opérationnel, tels que fixés par le conseil pour la détermination de la rémunération variable de la directrice générale (objectifs qui devront être identiques à ceux applicables à l'ensemble des cadres dirigeants de la société) aient été atteints, étant précisé que :

- si la cessation des fonctions intervient en 2009, le bénéfice des engagements sera subordonné au respect de la condition appréciée au titre du seul exercice 2008 ;
- si la cessation des fonctions intervient en 2010, le bénéfice des engagements sera subordonné au respect de la condition appréciée au titre de la moyenne des performances sur les deux exercices 2008 et 2009.

Cette décision soumise à la ratification de votre assemblée générale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## Accords conclus avec Thales

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 30 novembre 2006, a autorisé la signature d'un ensemble d'accords relatifs à sa participation stratégique dans Thales. Ces accords, signés en date du 28 décembre 2006 et entrés en vigueur le 5 janvier 2007, comprennent : un protocole d'accord avec Groupe Industriel Marcel Dassault, TSA et Thales mettant fin aux pactes d'actionnaires de 1998-1999, un nouveau pacte d'actionnaires avec TSA, une convention avec l'État sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales, un accord de coopération avec Thales et TSA et un contrat intitulé « Master Agreement » avec Alcatel-Lucent Participations et Thales, relatif au transfert à cette dernière des actifs d'Alcatel-Lucent dans le domaine des activités spatiales, de signalisation ferroviaire et de systèmes de sécurité.

## Convention d'assistance aux filiales au titre de frais de recherche et développement et de la propriété industrielle

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle.

Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel-Lucent, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2007, les produits enregistrés par Alcatel-Lucent se sont élevés à 657 613 367,17 euros. Les charges dont Alcatel-Lucent est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 639 055 357,85 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2008

### Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Jean-Yves Jégourel

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Antoine de Riedmatten

# 15 PERSONNES RESPONSABLES

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion contenu dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées ou incorporées par référence, dans ce document, ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux figurant en section 13.2 du présent document au titre de l'exercice 2007 et incorporés par référence au présent document pour les exercices 2006 et 2005.

Les contrôleurs légaux ont attiré notre attention, dans leur rapport sur les comptes consolidés de la société au titre de l'exercice 2007 sur la Note 4 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant du choix retenu par Alcatel-Lucent d'adopter l'option offerte par la norme « IAS 19. Avantages du personnel » permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actifs, net d'impôts différés, en dehors du compte de résultat, directement en capitaux propres.

Les rapports relatifs aux comptes consolidés 2005, 2006 et aux comptes annuels 2007 ne contiennent aucune observation.

Fait à Paris le 7 avril 2008

Patricia F. Russo

Directrice Générale

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 16 TABLEAU DE CONCORDANCE

## SCHÉMA DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT EUROPÉEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE N° 809/2004 EN DATE DU 29 AVRIL 2004

|  | Sections  | Pages                  |
|--|---|------------------------|
| 1. PERSONNES RESPONSABLES  | 15  | 295                    |
| 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES  | 12  | 153                    |
| 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES                                | 1   | 7 à 13                 |
|  | 3   | 17 à 24                |
| 4. FACTEURS DE RISQUE  | Note 28 Comptes consolidés<br>Note 11 Comptes sociaux | 241 à 246<br>275 à 277 |
| 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR                                    |   |                        |
|  | 4.2   | 26 à 29                |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société                                  | 10.1  | 129                    |
| 5.2 Investissements  | 4.2   | 27 à 29                |
| 6. APERÇU DES ACTIVITÉS  |   |                        |
|  | 2   | 15 et 16               |
| 6.1 Principales activités  | 5.1 à 5.5   | 35 à 43                |
| 6.2 Principaux marchés   | Note 5 Comptes consolidés                             | 185 à 187              |
| 6.3 Événements exceptionnels   | 4.5   | 32 à 34                |
|  | 3.2   | 19 à 21                |
|  | 3.3   | 21 et 22               |
| 6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, ou contrats | 5.8   | 45 et 46               |
| 6.5 Position concurrentielle   | 5.6   | 43                     |
| 7. ORGANIGRAMME  |   |                        |
| 7.1 Description sommaire du groupe                                       | 4.3   | 30                     |
|  | 4.3   | 30                     |
|  | Notes 36 Comptes consolidés                           | 258                    |
| 7.2 Liste des filiales importantes                                       | Note 23 Comptes sociaux                               | 289 et 290             |
| 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS                        |   |                        |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes                              | 4.4   | 31 et 32               |
|  | 5.12,   | 46 et 47               |
| 8.2 Questions environnementales  | 10.4  | 142 et 143             |
| 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT                      |   |                        |
| 9.1 Situation financière   | 6   | 55 à 89                |
| 9.2 Résultat d'exploitation  | 6   | 55 à 89                |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

|      | <b>Sections</b>   | <b>Pages</b>   |
|------|---|--|
| 10.  | TRÉSORERIE ET CAPITAUX  |  |
|      | 13.1  | 158 à 162  |
|      | Note 23 Comptes consolidés  | 211 à 222  |
| 10.1 | Capitaux de l'émetteur  | Note 12 Comptes sociaux<br>278                               |
|      | 13.1  | 158 à 162  |
| 10.2 | Source et montant des flux de trésorerie  | Note 10 Comptes sociaux<br>275                               |
|      | Note 26 Comptes consolidés  | 235 à 239  |
| 10.3 | Conditions d'emprunt et la structure de financement   | Note 16 Comptes sociaux<br>280 et 281                        |
| 10.4 | Restriction à l'utilisation des capitaux  | n.a.   |
| 10.5 | Informations concernant les sources de financement attendues  | n.a.   |
|      | 5.7   | 44 et 45   |
|      | 5.8   | 45 et 46   |
| 11.  | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES   | 6.11<br>86 à 88  |
| 12.  | INFORMATION SUR LES TENDANCES   | 6.8<br>79 et 80  |
| 13.  | PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE   | n.a.   |
| 14.  | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE   |  |
|      | 14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction  | 7.1<br>91 à 99   |
|      | 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction   | 7.2<br>101   |
| 15.  | RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES   |  |
|      | 15.1 Rémunération versée et avantages en nature   | 7.4<br>109 à 113   |
|      | 15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                   | 7.4<br>Note 25 Comptes consolidés<br>113 et 114<br>225 à 234 |
| 16.  | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION   |  |
|      | 16.1 Date d'expiration des mandats actuels  | 7.1<br>92 à 99   |
|      | 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales | n.a.   |
|      | 16.3 Informations sur les comités du conseil  | 7.3<br>105 à 109   |
|      | 16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur  | 7.2<br>100   |
| 17.  | SALARIÉS  |  |
|      | 5.13  | 47 à 49  |
| 17.1 | Nombre et répartition des salariés  | 10.4<br>137 à 143  |
|      | 5.13  | 49 à 53  |
|      | 7.5   | 113 et 114   |
| 17.2 | Participations et stock-options   | Note 23 Comptes consolidés<br>211 à 222                      |
| 17.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur   | 5.13<br>49 à 53  |

|     | <b>Sections</b>  | <b>Pages</b>                            |
|-----|--|---|
| 18. | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES  |   |
|     | 18.1 Principaux actionnaires   | 9.4 et 9.5<br>124 et 125                |
|     | 18.2 Répartition des droits de vote  | 9.4 et 9.5<br>124 et 125                |
|     | 18.3 Actionnariat de contrôle  | n.a.<br>n.a.                            |
|     | 18.4 Accord sur l'évolution de l'actionnariat  | n.a.<br>n.a.                            |
| 19. | OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS   | 7.7<br>115                              |
| 20. | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,<br>LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR |   |
|     |  | 1.2<br>10                               |
|     |  | 13<br>157 à 260                         |
|     | 20.1 Informations financières historiques  | 14<br>263 à 291                         |
|     | 20.2 Informations financières pro forma  | 1.3<br>11 à 13                          |
|     |  | 13<br>157 à 260                         |
|     | 20.3 États financiers  | 14<br>263 à 291                         |
|     |  | 13.2<br>261 et 262                      |
|     | 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles   | 14.3<br>292                             |
|     | 20.5 Date des dernières informations financières   | n.a.<br>n.a.                            |
|     | 20.6 Informations financières intermédiaires et autres   | n.a.<br>n.a.                            |
|     | 20.7 Politique de distribution des dividendes  | 9.7<br>127                              |
|     |  | Note 34 Comptes consolidés<br>253 à 256 |
|     | 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage   | Note 20 Comptes sociaux<br>285 à 288    |
|     |  | 4.2<br>26 à 29                          |
|     | 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale                                       | Note 35 Comptes consolidés<br>257       |
| 21. | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES   |   |
|     | 21.1 Capital social  | 8<br>117 à 122                          |
|     |  | 10.1<br>129                             |
|     | 21.2 Acte constitutif et statuts   | 10.2<br>130 à 135                       |
| 22. | CONTRATS IMPORTANTS  | 4.5<br>32 à 34                          |
| 23. | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS<br>ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS                        | n.a.<br>n.a.                            |
| 24. | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC  | 10.5<br>144                             |
|     |  | 4.3<br>30                               |
|     |  | Note 36 Comptes consolidés<br>258       |
| 25. | INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS  | Note 23 Comptes sociaux<br>289 et 290   |



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

# 17 TABLEAUX DE PASSAGE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17

## 17.1 INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion d'Alcatel-Lucent tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion requis à ce titre.

|  | Sections                   | Pages      |
|--|----------------------------|------------|
| Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé  |                            |            |
| Progrès réalisés ou difficultés rencontrées  | 1 à 6                      | 7 à 89     |
| Résultats  | 13                         | 157 à 260  |
|  | 14                         | 263 à 291  |
| Activités en matière de recherche et de développement  | 5.7                        | 44 et 45   |
| Évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir  | 6                          | 55 à 89    |
| Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et à la date à laquelle le présent document a été établi   | 4.2                        | 26 à 29    |
|  | Note 35 Comptes consolidés | 257        |
| Organe choisi pour exercer la direction générale de la société (si le mode de direction est modifié)   | n.a.                       | n.a.       |
| Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)   | 6                          | 55 à 89    |
|  | 10.4                       | 137 à 143  |
| Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits   | 3                          | 17 à 24    |
|  | Note 28 Comptes consolidés | 241 à 146  |
|  | Note 11 Comptes sociaux    | 275 à 277  |
| Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux   | 7.1                        | 91 à 99    |
| Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants | 5.13                       | 47 à 53    |
|  | 7.5                        | 113 et 114 |
|  | Note 23 Comptes consolidés | 211 à 222  |
| Activité des filiales de la société  | 5.1 à 5.4                  | 35 à 42    |
|  | Note 36 Comptes consolidés | 258        |
|  | Note 23 Comptes sociaux    | 289 et 290 |
| Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France  | 4.3                        | 30         |
|  | Note 36 Comptes consolidés | 258        |
|  | Note 23 Comptes sociaux    | 289 et 290 |
| Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées   | n.a.                       | n.a.       |
| Renseignements relatifs à la répartition du capital social   | 9                          | 123 à 127  |
| Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices  | 9.7                        | 127        |
| Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux   | 7.4                        | 109 à 113  |
|  | 7.5                        | 113 et 114 |
| Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels  | Note 1 Comptes consolidés  | 164 à 173  |

|  | <b>Sections</b>                                       | <b>Pages</b>           |
|--|---|------------------------|
| Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles   | Note 34 Comptes consolidés<br>Note 20 Comptes sociaux | 253 à 256<br>285 à 288 |
| Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité           | 5.12  | 46 et 47               |
|  | 5.13  | 47 à 49                |
|  | 10.4  | 137 à 143              |
| Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse                    | 3.4   | 22 à 24                |
|  | 6.9   | 80 et 81               |
|  | Note 28 Comptes consolidés                            | 241 à 246              |
|  | Note 11 Comptes sociaux                               | 275 à 277              |
| Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la société sur ses propres actions | 8.5   | 118                    |
| Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres   | n.a.  | n.a.                   |
| Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices   | Note 23 Comptes sociaux                               | 291                    |
| Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital  | 8.3   | 118                    |
| Informations prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique       | 8   | 117 à 122              |
|  | 10.1  | 129                    |
|  | 10.2  | 130 à 135              |

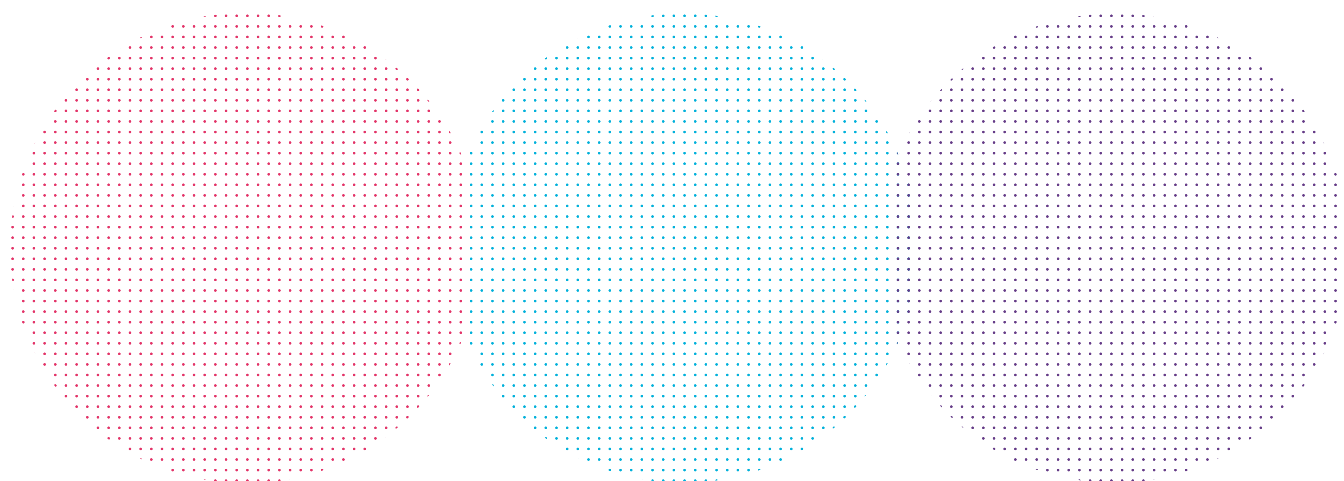
## 17.2 CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionné aux articles L. 451-1-2 du code monétaire et financier et l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport financier.

|   | <b>Sections</b>        | <b>Pages</b>           |
|---|------------------------|------------------------|
| Comptes annuels de la société   | 14                     | 263 à 291              |
| Comptes consolidés du groupe  | 13                     | 157 à 260              |
| Rapport de gestion  | Voir tableau ci-dessus | Voir tableau ci-dessus |
| Attestation du responsable du rapport financier annuel  | 15                     | 295                    |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux  | 14.3                   | 292                    |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés   | 13.2                   | 261 et 262             |
| Honoraires des commissaires aux comptes   | 12.2                   | 154 et 155             |
| Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société | 11.1                   | 145 à 149              |
|   | 11.2                   | 149 à 151              |
| Le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président en ce qui concerne les procédures de contrôle interne   | 11.3                   | 152                    |





COMMUNICATION FINANCIÈRE

54, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Tel. : +33 1 40 76 10 10 - Fax : +33 1 40 76 14 05

[www.alcatel-lucent.com](http://www.alcatel-lucent.com)

Alcatel·Lucent 